

(1)

— 87. —

---

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

(SÉANCE DU 3 MARS 1879.)

---

---

I.

**BUDGET**

DES

**VOIES ET MOYENS**

POUR L'EXERCICE 1880.

---

(11)

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les revenus de l'État pour l'exercice 1880 sont évalués dans leur ensemble au chiffre de . . . . . fr. 263,720,360 »

Les Budgets de dépenses pour le même exercice ont été fixés aux chiffres ci-après :

Dotations . . . . .	fr. 4,637,475	»
Dettes publiques . . . . .	81,373,337	»
Justice . . . . .	13,979,009	»
Affaires étrangères . . . . .	2,073,110	»
Intérieur . . . . .	9,334,820	»
Instruction publique . . . . .	14,762,822	»
Finances . . . . .	13,183,510	»
Travaux publics . . . . .	84,267,083	»
Guerre . . . . .	44,134,700	»
Gendarmerie . . . . .	3,418,200	»
Non-valeurs et remboursements . . . . .	1,187,000	»
	276,373,086	»

Il y aurait donc un excédant des dépenses sur les recettes ordinaires de . . . . . fr. 12,654,326 »

Les aliénations extraordinaires d'immeubles autorisées par différentes lois donneront un produit présumé de 1,630,000 francs.

Si ce produit était affecté aux dépenses ordinaires, le déficit serait encore de 11,004,326 francs.

Le Budget des Voies et Moyens pour l'exercice 1879 a été voté à la somme de . . . . . fr. 264,433,260 »

Le Budget pour 1880 se présente comme il suit :

Ressources ordinaires . . . . .	fr. 263,720,360	»
Soit en moins, une somme de . . . . .	fr. 714,700	»

Le Budget des deux exercices fixe à la même somme de 1,630,000 francs le produit d'aliénation d'immeubles domaniaux.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

La diminution de 714,700 francs forme la balance des augmentations et diminutions d'un grand nombre d'articles, comparativement aux chiffres du Budget de l'exercice antérieur, et dont le détail est indiqué ci-après.

## IMPOTS.

## CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.

*Foncier.*

Le tableau suivant indique, pour les cinq dernières années, le montant du revenu cadastral, ainsi que le produit de l'impôt foncier, dont ce revenu est la base.

EXERCICES.	REVENU CADASTRAL	TAUX P. 0/0 de l'impôt.	PRODUIT DE L'IMPÔT.	AUGMENTATION	
				du revenu.	de l'impôt.
1875 . . . . .	298,630,870	7	20,904,115	4,336,024	303,582
1876 . . . . .	503,530,313	7	21,253,492	4,705,445	320,377
1877 . . . . .	508,194,850	7	21,575,584	4,858,543	340,092
1878 . . . . .	513,530,025	7	21,954,214	5,145,000	560,630
1879 . . . . .	518,439,120	7	22,292,130	5,119,201	357,925
MOYENNE DES AUGMENTATIONS . . . . .				4,852,976	•

Pendant cette dernière période quinquennale, l'augmentation moyenne du revenu cadastral a atteint le chiffre de 4,852,976 francs, donnant un accroissement d'impôt de 338,000 francs.

Une augmentation aussi élevée ne se produira plus à l'avenir. Elle était due aux effets de la loi du 5 juillet 1871, qui a supprimé les exemptions accordées par la loi du 28 mars 1828 pour les nouvelles constructions de bâtiments, pendant les premières années de leur existence. Un assez grand nombre de maisons bâties sous l'empire de cette dernière loi, et exemptées ainsi de l'impôt pendant un terme de huit années, sont devenues successivement imposables pendant les exercices 1872 à 1879, tandis que les constructions faites pendant chacun de ces exercices étaient immédiatement soumises à l'impôt. Il y avait donc là une double cause d'augmentation.

Mais à partir de 1880, la première de ces causes aura cessé d'agir; cet exercice et les suivants ne profiteront plus que des accroissements d'impôt résultant de constructions nouvelles. L'expérience du passé permet de fixer à une moyenne normale de 2,500,000 francs l'augmentation annuelle du revenu cadastral; ajoutant cette augmentation au chiffre du revenu constaté pour 1879, on obtient 520,960,000 francs (chiffre rond), d'où, au taux de 7 p. %, un impôt de 22,467,000 francs soit 175,000 francs de plus que pour 1879.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

*Personnel.*

Voici l'indication du produit de cet impôt pour les exercices 1874 à 1878.

ANNÉES.	PRODUIT.	AUGMENTATION.
1874 . . . . .	13,871,595	320,875
1875 . . . . .	14,234,872	363,279
1876 . . . . .	14,603,930	369,058
1877 . . . . .	14,038,190	334,266
1878 . . . . .	15,258,495	320,297
Prévisions p <sup>r</sup> 1879.	15,025,000	306,507

Précédemment, les prévisions étaient établies sur une augmentation moyenne de 325,000 à 350,000 francs.

Dans l'état actuel des choses, une pareille augmentation n'est guère probable pour 1880. D'un autre côté, on doit tenir compte des résultats de la loi du 26 août 1878, qui a décrété l'exemption de l'impôt sur un certain nombre de chevaux mixtes. Il semble prudent de prendre pour point de départ la recette réalisée en 1878, soit 15,258,000 francs, et d'y ajouter une somme de 300,000 francs à titre d'accroissement réalisable en 1879 et 1880, soit 15,558,000 francs.

Comparativement à l'évaluation adoptée pour 1879, il y a donc réduction de 67,000 francs.

*Patentes.*

Le produit a été comme il suit, de 1874 à 1878.

ANNÉES.	PRODUIT.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.
1874 . . . . .	6,139,151	150,476	•
1875 . . . . .	5,976,954	•	162,197
1876 . . . . .	5,850,552	•	117,402
1877 . . . . .	5,699,569	•	159,985
1878 . . . . .	5,745,190	45,621	•
	(Présumé)		
Prévisions.	—		
1878 . . . . .	6,000,000	•	•
1879 . . . . .	6,000,000	•	•

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le produit réalisable de 1878 est évalué à 5,745,190 francs, soit une diminution de 255,000 francs sur les estimations portées au Budget des Voies et Moyens de cet exercice, ainsi qu'à celui de 1879.

Pour prévenir tout mécompte, il y a lieu de ne point admettre comme prévision pour l'exercice 1880 un chiffre supérieur à la recette de 1878, telle qu'elle apparaît à ce jour, soit 5,745,000 francs.

*Redevances sur les mines.*

Tableau du produit des redevances établies sur les mines, pendant les années 1874 à 1878.

ANNÉES.	PRODUIT.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.
1874. . . . .	5,086,719	1,855,548	•
1875. . . . .	1,059,570	•	2,047,149
1876. . . . .	709,105	•	240,465
1877. . . . .	485,985	•	513,120
1878. . . . .	341,531	•	144,054
1879 (Prévisions).	500,000	•	•

On ne saurait, même approximativement, déterminer le produit probable de l'extraction des mines pour 1879; la même incertitude existe pour 1880.

Comme on le voit, le montant des redevances a été toujours en diminuant depuis 1875, pour tomber en 1878 au chiffre de 341,534 francs. On propose de prendre le chiffre de cet exercice, soit 340,000 francs, comme estimation de la recette réalisable en 1880.

*Douanes.*

Pendant les cinq dernières années, les droits d'entrée perçus sur les marchandises étrangères se sont élevés aux sommes indiquées ci-après :

ANNÉES.	AU PROFIT		TOTAL.
	de l'État.	du fonds communal.	
1874. . . . .	17,984,209	5,015,247	20,999,456
1875. . . . .	18,250,504	5,294,512	21,525,016
1876. . . . .	18,705,584	5,734,011	22,459,595
1877. . . . .	18,148,875	5,472,594	21,621,269
1878. . . . .	17,965,800	5,514,568	21,480,067
TOTAUX. . . fr.	91,054,671	17,050,552	108,065,205
MOYENNES. •	18,206,954	5,106,106	21,613,040

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

On propose de porter comme prévision au Budget des Voies et Moyens de 1880, une somme totale de 21.475,000 francs, dont 18,000,000 au profit de l'État, et 3,475,000 francs au profit du fonds communal.

Comparativement à la moyenne quinquennale, ces chiffres présentent une légère diminution. Elle est d'environ 138,000 francs.

En présence de la persistance de la crise commerciale, il a paru prudent d'établir ces évaluations d'après le produit réalisé en 1878, ce qui suppose même un arrêt dans la diminution qui est constatée pour les deux dernières années.

La part de 3,475,000 francs attribuée au Fonds communal dans le produit général des droits de douane se subdivise comme il suit :

75 p. % des droits sur le café . . . . .	fr. 2,250,000 »
55 p. % » les bières . . . . .	175,000 »
55 p. % » les eaux-de-vie étrangères . . . . .	350,000 »
55 p. % » les sucres raffinés . . . . .	700,000 »
<hr/>	
TOTAL ÉGAL. . . . .	fr. 3,475,000 »

*Accises.*

Le tableau suivant indique, pour les divers produits soumis à l'accise, les recettes réalisées en 1878, les prévisions budgétaires admises pour 1879, et celles que l'on propose pour 1880.

NATURE DES PRODUITS.	MONTANT DES RECETTES au 31 déc. 1878.	ÉVALUATIONS		QUOTE-PART	
		admises pour 1879.	proposées pour 1880.	de l'État 65 p. %.	du fonds communal 35 p. %.
Vins . . . . .	4,224,108	4,500,000	4,200,000	2,750,000	1,470,000
Eaux de-vie indigènes.	22,578,260	25,250,000	22,600,000	14,690,000	7,910,000
Bières . . . . .	14,454,722	15,100,000	14,400,000	9,560,000	5,040,000
Vinaigres. . . . .	21,159	20,000	20,000	15,000	7,000
Sucres . . . . .	4,256,189	4,800,000	4,400,000	2,860,000	1,540,000
Glucoses . . . . .	156,921	150,000	150,000	150,000	»
<b>TOTAL . . . fr.</b>	<b>45,651,559</b>	<b>47,820,000</b>	<b>45,770,000</b>	<b>29,803,000</b>	<b>15,967,000</b>

Pendant les trois dernières années, il y a eu diminution de la recette sur les vins, sur les eaux-de-vie indigènes et sur les bières, ainsi que le démontre le tableau ci-après :

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

*Droits au profit de l'État (déduction faite de la part de 35 p. % revenant au fonds communal).*

ANNÉES.	ARTICLES.	PRODUITS RÉALISÉS.	DIFFÉRENCE DE CHAQUE ANNÉE sur la précédente.			
1875 . . .	Vins étrangers . . . fr.	5,550,560	} 50,270,068	. . .		
	Eaux-de-vie indigènes .	16,549,161				
	Bières et vinaigres . . .	10,590,547				
1876 . . .	Vins étrangers . . . .	5,422,226	} 50,219,220	} + 85,866		
	Eaux-de-vie indigènes .	16,459,158			} — 110,025	} — 56,848
	Bières et vinaigres . . .	10,557,856				
1877 . . .	Vins étrangers . . . .	2,924,022	} 27,873,752	} — 498,204		
	Eaux-de-vie indigènes .	15,127,991			} — 1,511,147	} — 2,540,488
	Bières et vinaigres . . .	9,826,719				
1878 . . .	Vins étrangers . . . .	2,475,670	} 26,599,895	} — 448,352		
	Eaux-de-vie indigènes .	14,727,916			} — 400,075	} — 1,278,857
	Bières et vinaigres . . .	9,596,509				

Les évaluations budgétaires pour 1878 ont été arrêtés ainsi qu'il suit :

Vins étrangers . . . . . fr.	3,055,000	} 29,120,000,
Eaux-de-vie indigènes . . . .	15,892,500	
Bières et vinaigres . . . . .	10,172,500	

mais, comme on le voit ci-avant, les produits réalisés sur ces trois articles n'ont atteint que 26,599,895 francs, soit en moins 2,520,105 francs.

Quant aux prévisions pour 1879, fixées dans leur ensemble, pour les mêmes articles, à 27,865,500 francs, elles dépassent également de beaucoup le montant des recettes de 1878 : la différence est de 1,265,605 francs.

Ainsi, aucune des évaluations faites au Budget de 1878 n'a été réalisée, sauf celles du produit des vinaigres et des glucoses. Il ne serait donc pas prudent de dépasser, pour l'estimation des recettes probables de 1880, le montant des recouvrements effectués en 1878. C'est déjà espérer une amélioration que de s'en tenir à ces résultats, car c'est supposer que les diminutions s'arrêteront.

Les évaluations de 1879 pour les vinaigres et les glucoses ayant été atteintes par les produits de 1878, elles peuvent être maintenues pour 1880.

Quant au sucre, le produit de l'accise est fixé à 4,400,000, somme qui, ajoutée au produit des droits de douane sur les sucres raffinés, évalué à

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

2,000,000, forme le minimum légal de 6,400,000 francs d'impôt que les sucres doivent procurer au Trésor.

## RECETTES DIVERSES.

*Frais d'essai des matières d'or et d'argent.*

Ces frais sont tombés à 22,172 francs en 1878. — Une nouvelle diminution se produira vraisemblablement encore en 1879, par suite de la suppression de quelques bureaux d'essai. Les prévisions pour 1880 ne peuvent dépasser 20,000 francs.

*Recettes extraordinaires, loyers de bâtiments, etc.*

Ces recettes se sont notablement accrues en 1878, à raison des rémunérations payées par le commerce pour travaux supplémentaires des agents de la douane chargés de la surveillance du chargement et du déchargement des navires en dehors des heures réglementaires. — La moyenne quinquennale des recettes extraordinaires ne s'élève qu'à 173,154 francs, tandis qu'en 1878 elles ont produit 319,550 francs. Pour prévenir tout mécompte, l'évaluation pour 1880 n'est portée qu'à 225,000 francs.

## ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

*Enregistrement.*

Pendant les cinq dernières années, les droits d'enregistrement ont donné les produits ci-après :

1874.	. . . . . fr.	23,611,967	»
1875.	. . . . .	24,278,519	»
1876.	. . . . .	23,495,702	»
1877.	. . . . .	22,815,905	»
1878.	. . . . .	22,428,573	»
TOTAL . . . . .		118,650,466	»
MOYENNE. . . . . fr.		23,726,095	»

Cette moyenne correspond à peu près au résultat constaté pour l'exercice 1874. Les années 1875 et 1876 ont donné des produits beaucoup supérieurs ;

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

mais les deux derniers exercices ont vu tomber successivement les recettes à 22,815,905 francs en 1877 et à 22,428,575 en 1878.

Dans ces conditions, il ne serait guère prudent de maintenir au projet de Budget de 1880, le chiffre de 24,000,000 admis comme prévision de recette, de l'exercice 1879. On ne propose que 23 millions, soit encore environ 600,000 francs de plus que le produit réalisé en 1878.

*Greffe.*

La moyenne quinquennale des droits de greffe est de 425,239 francs. L'évaluation de ces droits pour 1879 avait été fixée à 450,000 francs. On s'en tient pour 1880 à la moyenne quinquennale, soit 420,000 francs en chiffres ronds.

*Hypothèques.*

Pendant les cinq dernières années, les droits d'hypothèque ont produit en moyenne une recette annuelle de 4,279,086 francs. Ces droits figurent pour une somme de 4,400,000 francs au Budget des Voies et Moyens de 1879; mais il n'a été perçu que 4,000,093 francs en 1878. L'évaluation de 1879 n'ayant pas été atteinte l'année antérieure, ne peut être maintenue pour 1880. Il y a lieu de se rapprocher de la moyenne quinquennale en ne portant les prévisions qu'à 4,200,000 francs.

## SUCCESSIONS.

*A. Droits de succession et de mutation par décès.*

La moyenne de la dernière période quinquennale est de 15,344,504 francs. Les prévisions pour 1879 ont été fixées à 14,800,000 francs. Mais il est à remarquer que le produit de ces droits est en progression constante : ainsi, les recouvrements effectués en 1878 se sont élevés à 16,858,000 francs. L'évaluation pour 1880 peut donc, sans exagération, être portée à 15,400,000 francs, soit 600,000 francs de plus que pour l'année 1879.

*B. Droits de mutation sur les successions en ligne directe.*

Pendant les cinq dernières années ces droits ont procuré au Trésor une somme totale de 14,258,905 francs, soit une moyenne annuelle de 2,847,781 francs. Mais il y a eu de notables écarts d'une année à l'autre; aussi les recettes de 1876 ont atteint le chiffre de 5,504,852 francs, tandis que l'année 1877 n'a

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

produit que 2,333,664. Pour arriver à une moyenne rationnelle, il semble nécessaire d'écarter les résultats de ces deux années exceptionnelles, et d'établir le calcul sur les trois années qui ont donné des produits que l'on peut considérer comme plus normaux. On arrive ainsi à la combinaison ci-après :

ANNÉES.	PRODUITS.
1874 . . . . . fr.	2,829,947 »
1875 . . . . .	2,574,324 »
1878 . . . . .	2,776,120 »
TOTAL . . . . . fr.	8,180,391 »
dont la moyenne ( $\frac{1}{3}$ ) est . . . . .	2,720,000 »

L'évaluation pour 1880 semble ainsi pouvoir être fixée à 2,700,000 francs, soit une diminution de 100,000 francs sur celle qui a été admise pour 1879.

*C. Droits dus par les époux survivants.*

La moyenne de ces droits pour la dernière période quinquennale est de 305,347 francs et ce chiffre est dépassé par les recouvrements faits pendant les années 1876 à 1878, de sorte que l'on peut, avec certitude, porter l'évaluation pour 1880 à 305,000 francs. Le chiffre de 300,000 francs a été admis pour 1879.

## RÉCAPITULATION.

A. Droits de succession et de mutation par décès . . . . . fr.	15,400,000 »
B. Droits de mutation sur les successions en ligne directe. . . . .	2,700,000 »
C. Droits dus par les époux survivants . . . . .	305,000 »
ENSEMBLE . . . . . fr.	18,405,000 »
Prévisions de 1879. . . . .	17,900,000 »
En plus pour 1880. . . . . fr.	505,000 »

*Timbre.*

Voici les résultats de la perception des droits de timbre pendant la période quinquennale de 1874-1878 :

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

1874 . . . . .	fr.	5,308,584	»
1875 . . . . .		5,263,848	»
1876 . . . . .		5,348,556	»
1877 . . . . .		5,107,495	»
1878 . . . . .		5,037,993	»
<hr/>			
TOTAL . . . . .	fr.	26,066,476	»
MOYENNE . . . . .		5,213,295	»

En présence de la diminution qui s'est produite pendant les années 1877 et 1878, le chiffre de la moyenne quinquennale ne peut être adopté comme une évaluation rationnelle de la recette probable de 1880. On ne peut, semble-t-il, dépasser un chiffre de 5,100,000, qui excède encore de 72,000 francs la recette de 1878, qui elle-même est restée de près de 500,000 francs au-dessous des prévisions admises pour 1879.

*Amendes en matière d'impôts.*

La moyenne quinquennale de ces amendes est de 338,879. En écartant l'année qui présente le produit le plus élevé (1878) et celle qui a donné la recette la plus faible (1875), on obtient le résultat ci-après :

1874 . . . . .	fr.	351,479	»
1876 . . . . .		348,508	»
1877 . . . . .		328,848	»
<hr/>			
TOTAL . . . . .	fr.	1,028,835	»
MOYENNE . . . . .		342,945	»

Les prévisions pour 1880 semblent donc pouvoir être fixées à 340,000 fr. Elles dépassent de 10,000 francs celles du Budget de 1879.

*Amendes de condamnation.*

Le produit de ces amendes est très-variable : c'est ainsi qu'il s'est élevé de 430,526 francs, chiffre réalisé en 1875, à 684,200 francs en 1876, à 708,882 francs en 1877, pour tomber à 481,996 francs en 1878.

La moyenne quinquennale est de 580,000 francs. En présence du peu de fixité de la recette, ce chiffre est admis comme prévision pour 1880. Celle de 1879 a été fixée à 600,000 francs.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

## PÉAGES.

## TRAVAUX PUBLICS.

*Chemin de fer.*

Les prévisions de recettes pour 1879 ont été arrêtées au chiffre de . . . . . fr. 93,000,000 »

Pour déterminer le produit réalisable en 1880, il y a lieu d'ajouter à ce chiffre :

1° La progression probable, qui, pour éviter tout mécompte, est évaluée seulement à . . . . . 1,000,000 »

2° Le produit de 270 kilomètres de lignes nouvelles qui seront mises en exploitation dès 1879. La recette de ces lignes est évaluée, pour ladite année, à 873,000 francs eu égard à la date probable de leur ouverture. — Calculée à raison de 7,000 francs par kilomètre, les lignes dont il s'agit produiront en 1880 une somme totale de 1,890,000 francs. Comme une partie de cette somme, soit 873,000 francs, figure déjà dans les recettes de 1879, il y a lieu de n'en porter que le surplus au compte de 1880, soit . . . . . 1,015,000 »

3° Enfin, le produit des lignes nouvelles qui pourront être mises en exploitation en 1880. On en évalue le développement à une moyenne de 75 kilomètres pour l'année entière, qui, à raison de 7,000 francs par kilomètre, donneront . . . 323,000 »

TOTAL des recettes probables . . . . . fr. 93,540,000 »  
dont il faut déduire . . . . . 800,000 »  
représentant les frais d'exploitation des stations communes. Jusqu'en 1878, ces frais ont figuré parmi les recettes extraordinaires. A partir de 1879, elles sont portées au Budget pour ordre.

RESTE, en somme ronde. . . . . fr. 94,730,000 »

Pour 1879, le produit du réseau de l'État a été évalué à 93,000,000 de francs. C'est donc une augmentation de 1,730,000 francs au Budget de 1880.

*Télégraphes.*

La recette définitive de l'année 1877 a été de . . . . . fr. 2,163,244 »  
Celle de 1878 n'est pas encore complètement connue. Elle est évaluée à . . . . . 2,208,632 »

Soit une augmentation de . . . . . fr. 45,388 »  
ou environ 2 p. % de plus en 1878.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

En admettant que la même augmentation proportionnelle soit obtenue en 1879, la recette de cet exercice serait de 2,252,800 francs. Il semble prudent de s'arrêter à ce chiffre pour l'évaluation du produit de 1880. La prochaine conférence internationale qui doit avoir lieu à Londres pour aviser aux moyens d'améliorer l'ensemble du régime télégraphique des pays qui y prendront part, pourrait avoir pour conséquence des modifications de tarif qui supprimeraient, du moins momentanément, l'accroissement annuel des recettes qui s'est produit antérieurement.

*Postes.*

La recette nette de la poste pour 1878 a été d'environ 10,500,000 francs. Ce chiffre ne paraît pas devoir être modifié sensiblement par les résultats des décomptes qui restent à faire avec les offices étrangers.

La recette de 1877 ne s'était élevée qu'à 9,950,000 francs; l'accroissement du produit des postes a donc été de 570,000 francs.

Il semblerait rationnel d'établir les prévisions de 1880 en ajoutant deux fois cette somme, soit 740,000 francs à la recette de 1878; mais il est à remarquer que l'augmentation constatée pour cette dernière, comprend une somme de 154,000 francs, provenant de l'extension du service des effets de commerce. Or, ce service peut être considéré aujourd'hui comme donnant à peu près tout ce que l'on peut en espérer, et l'on prévoit que les nouveaux développements dont il est éventuellement susceptible ne produiront pas une augmentation de recette excédant 30 ou 40 mille francs.

L'augmentation normale se réduit donc à 256,000 francs.

D'autre part, pour établir la moyenne de la progression normale des recettes postales, on ne peut prendre pour base les années antérieures, à cause des fluctuations qui se sont produites ensuite de mesures qui ont modifié successivement les conditions de ce service. On doit s'en tenir aux accroissements constatés de 1877 sur 1876, et de 1878 sur 1877, sous déduction du produit des effets de commerce et du reliquat de la correspondance internationale.

L'estimation pour 1880 peut donc être établie comme il suit :

Recette de 1878, non compris le produit des effets de commerce et le reliquat de la correspondance internationale. . . . .	fr.	9,530,000	»
Augmentation normale (256,000 × 2) soit, chiffre rond. . . . .		470,000	»
Produit des effets de commerce . . . . .		360,000	»
Reliquat des correspondances internationales . . . . .		450,000	»
		<hr/>	
ENSEMBLE (somme ronde) . . . . .	fr.	10,800,000	»

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette évaluation peut être considérée comme un minimum; elle est établie dans la prévision d'une continuation de la crise actuelle, et sans tenir compte de certaines causes probables d'augmentation, telles que la présentation des effets de commerce à l'acceptation, et l'admission des effets payables par intervention.

Le produit de l'encaissement des effets de commerce n'est point passible du prélèvement de 41 p. % au profit du fonds communal. La part de ce fonds n'est établie ainsi que sur 10,440,000 francs (10,800,000-560,000), et s'élève à 4,280,400 francs.

## CAPITAUX ET REVENUS.

Des modifications ont dû être apportées, pour un grand nombre d'articles compris sous cette rubrique générale, aux évaluations admises au Budget de 1879. Ces modifications ont été faites afin de rapprocher les évaluations proposées pour 1880, des chiffres résultant de la moyenne quinquennale, ou bien des résultats constatés pour l'année 1878.

Ces motifs s'appliquant à la généralité des articles modifiés, on croit inutile de les répéter à propos de chacun d'entre eux. On peut facilement se rendre compte des changements en consultant l'annexe n° 4.

## REMBOURSEMENTS.

Six articles de ce chapitre ont subi des changements qui se justifient par les considérations exposées ci-avant. Ils sont d'ailleurs peu importants.

Le plus considérable consiste en une diminution de 123,500 francs opérée sur le chiffre de 985,800 francs représentant pour 1879, *la quote-part d'annuités dues au Trésor en exécution de l'article 37 de la convention des 1<sup>er</sup>/26 juin 1877.*

Les annuités à payer par l'État, à raison de 4,000 francs par kilomètre, s'élèvent, pour 770,167 mètres à la somme de . . . . fr. 3,080,668 »

Toutefois, l'État ne doit payer pour 1880 (d'après l'article 33 de la convention), que 2,880 francs par kilomètre, soit . . . . . fr. 2,218,081 »

La différence, ci . . . . . fr. 862,587 »

doit être attribuée au Trésor, conformément à l'article 37 de cette convention.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

C'est cette somme, soit 862,500 francs, chiffre rond, qui est portée au Budget.

Enfin, un article nouveau est ajouté au chapitre des Remboursements, sous la rubrique : *Part des provinces et des communes dans le payement des pensions des instituteurs communaux*. Cette part est évaluée à 300,000 francs pour l'exercice 1880. Elle est due en vertu des articles 7, 8 et 9 de la loi du 16 mai 1876.

## RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIALES.

Rien ne fait prévoir pour 1880, un accroissement du produit des aliénations de terrains domaniaux, comparativement à celui que l'on compte pouvoir réaliser dans le cours de l'année 1879.

On ne peut donc que reproduire les évaluations qui ont été admises pour cette dernière année.

*Le Ministre des Finances,*

CHARLES GRAUX.

---

**PROJET DE LOI.**

---

**LÉOPOLD II,****ROI DES BELGES,***A tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

**NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :**

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants par Notre Ministre des Finances.

**ARTICLE PREMIER.**

Les impôts directs et indirects existant au 31 décembre 1879, en principal et centimes additionnels ordinaires et extraordinaires au profit de l'État, ainsi que la taxe des barrières non supprimées, seront recouvrés, pendant l'année 1880, d'après les lois et les tarifs qui en règlent l'assiette et la perception.

**ART. 2.**

D'après les dispositions qui précèdent, le Budget des recettes de l'État, pour l'exercice 1880, est évalué à la somme de *deux cent soixante-trois millions sept cent vingt mille cinq cent soixante francs* (263,720,560 francs), et les recettes spéciales, provenant des ventes de biens domaniaux, autorisées par les lois des 8 mai 1861, 4 juin 1866, 25 mars 1872 et 1<sup>er</sup> juin 1874, à la somme d'*un million six cent cinquante mille francs* (1,650,000 francs).

**ART. 3.**

La présente loi sera obligatoire le 1<sup>er</sup> janvier 1880.

Donné à Bruxelles, le 28 février 1879.

**LÉOPOLD.****PAR LE ROI :***Le Ministre des Finances,***CHARLES GRAUX.**

---

## BUDGET DES VOIES ET MOYENS

ADMINISTRATIONS.

## DÉSIGNATION DES PRODUITS.

## IMPOTS.

CONTRIBUTIONS  
DIRECTES, DOUANES  
ET ACCISES.

<i>Foncier</i> . . . . .			
<i>Personnel</i> . . . . .	{	Principal . . . . .	
		15 centimes additionnels . . . . .	
		Frais d'expertise . . . . .	
<i>Patentes</i> . . . . .	{	Principal . . . . .	
		20 centimes additionnels . . . . .	
<i>Redevances sur les mines</i> . . . . .	{	Principal . . . . .	272,000 »
		25 centimes additionnels . . . . .	68,000 »
<i>Douanes</i> . . . . .		Droits d'entrée . . . . .	
<i>Accises</i> . . . . .	{	Vins étrangers . . . . .	
		Eaux-de-vie indigènes . . . . .	
		Bières et vinaigres . . . . .	
		Sucres de canne et de betterave . . . . .	
		Glucoses et autres sucres non cristallisables . . . . .	

## POUR L'EXERCICE 1880.

MONTANT des PRÉVISIONS DES RECETTES DE L'ÉTAT, pour l'exercice 1880.		TOTAL.	OBSERVATIONS.
	22,467,000		
15,498,000	} 15,558,000	144,208,000	
2,025,000			
35,000			
4,787,500	} 5,745,000		
957,500			
	340,000		
( <sup>1</sup> ) 18,000,000	18,000,000		( <sup>1</sup> ) Déduction faite de 75 p. % de la recette probable sur les cafés, soit 2,250,000 francs; de 35 p. % du produit des droits d'entrée sur les bières et vinaigres venant de l'étranger, soit 175,000 francs; de 35 p. % du produit des mêmes droits sur les eaux-de-vie, soit 350,000 francs, et de 35 p. % du produit des mêmes droits sur les sucres raffinés, soit 700,000 francs: ensemble une somme de 3,475,000 francs attribuée au fonds communal créé par la loi du 18 juillet 1860.
( <sup>2</sup> ) 2,730,000			( <sup>2</sup> ) Déduction faite de 35 p. % du produit probable, soit, fr. 1,470,000
( <sup>3</sup> ) 14,690,000			( <sup>3</sup> ) Id. id. 7,910,000
( <sup>4</sup> ) 9,575,000	} 29,805,000		( <sup>4</sup> ) Id. id. 5,047,000
( <sup>5</sup> ) 2,860,000			( <sup>5</sup> ) Id. id. 1,540,000
150,000			
A REPORTER.	91,915,000		

## BUDGET DES VOIES ET MOYENS

ADMINISTRATIONS.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	
	<b>IMPOTS (Suite).</b>	
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES (suite).	Recettes diverses. . . . .	Frais d'essai des matières d'or et d'argent. . . . . Recettes extraordinaires et accidentelles, loyers de bâtiments, droits de magasins des entrepôts de l'État, rétributions du chef des extraits du cadastre, taxes pour travaux extraordinaires de chargement et de déchargement de navires, etc. . . . .
		Droits, additionnels et amendes . . . . .
ENREGISTREMENT ET DOUAINES		Enregistrement (principal et 30 centimes additionnels). Grefte . . . ( Id. 30 id. ). Hypothèques . ( Id. 25 id. ). Successions. . ( Id. 50 id. ). Droit de mutation en ligne directe (princ. et 30 cent. addit.). Droit dû par les époux survivants ( id. ). Timbre . . . . . Naturalisations . . . . . Amendes en matière d'impôts . . . . . Id. de condamnations en matières diverses . . . . .
		<b>PÉAGES.</b>
		Domaines. — Rivières et canaux . . . . .
		Chemin de fer . . . . .
		Télégraphes électriques. . . . .
TRAVAUX PUBLICS. .	Postes . . . . .	Taxes des correspondances en général . . . . . Droits sur les articles d'argent. . . . . Émoluments perçus en vertu de la loi du 19 juin 1842 . . . . . Droit sur les effets de commerce. . . . .
		Marine. — Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres . . . . .

## POUR L'EXERCICE 1880.

MONTANT des PRÉVISIONS DES RECETTES DE L'ÉTAT, pour l'exercice 1880.	TOTAL.	OBSERVATIONS.
REPORT. . . fr. 91,913,000		
» 20,000		
» 225,000		
25,000,000	144,208,000	
420,000		
4,200,000		
13,400,000		
2,700,000		
305,000	52,050,000	
5,100,000		
5,000		
540,000		
580,000		
1,700,000	1,700,000	
94,750,000	97,002,800	
2,252,800		
5,758,400		
212,400	106,022,400	
188,800	(1) 6,519,600	
360,000		
» 800,000		
A REPORTER. . . fr.	250,250,400	

(1) Le produit brut des postes est évalué à 10,800,000 francs, comprenant une recette de 360,000 francs du chef des droits d'encaissement des effets de commerce. Ce dernier produit appartient intégralement à l'État. La part de 41 p. 0/0 dévolue au fonds communal s'établit donc sur 10,440,000 francs, et s'élève ainsi à 4,280,400 francs.

## BUDGET DES VOIES ET MOYENS

ADMINISTRATIONS.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.
	<b>CAPITAUX ET REVENUS.</b>
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	Domaines (valeurs capitales) . . . . . Forêts . . . . . Dépendances des chemins de fer . . . . . Établissements et services régis par l'État. . . . . Produits divers et accidentels . . . . . Revenus des domaines. . . . .
TRAVAUX PUBLICS.	Abonnements au <i>Moniteur</i> , etc., perçus par l'administration des postes . . . . .
PRISONS . . . .	Produits divers des prisons (pistoles, cantines, vente de vieux effets) . . . . . — de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations . . . . . — des actes des commissariats maritimes . . . . . — des droits de chancellerie . . . . . — des droits de pilotage . . . . . — des droits de fanal . . . . .
TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.	— de la régie du <i>Moniteur</i> (arrêté royal du 21 juin 1868) . . . . . — des écoles de réforme . . . . . Part réservée à l'État par les lois des 5 mai 1850 et 20 mai 1872, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale . . . . . Produit du placement des fonds disponibles du Trésor . . . . . Bonification d'un quart pour cent, par semestre, sur l'excédant de la circulation moyenne au delà de 275 millions de francs des billets de la Banque Nationale. (Art. 4, n° 4. — Loi du 20 mai 1872.) . . . . .

## POUR L'EXERCICE 1880

MONTANT des PRÉVISIONS DES RECETTES DE L'ÉTAT, pour l'exercice 1880.	TOTAL.	OBSERVATIONS.
REPORT. . . fr.	230,230,400	
530,000		
800,000		
170,000		
143,000	2,845,000	
580,000		
800,000		
»	415,000	
»	95,000	
2,200,000	10,005,000	
100,000		
7,000		
4,730,000		
600,000		
50,000	6,952,000	
193,000		
1,000,000		
800,000		
250,000		
A REPORTER. . . . fr.	260,255.400	

## BUDGET DES VOIES ET MOYENS

ADMINISTRATIONS.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.
<b>REMBOURSEMENTS.</b>	
CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. . . . .	Frais de perception des centimes provinciaux et communaux. . . . . Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes . . . . .
ENREGISTREMENT ET DOMAINES. . . . .	Reliquats des comptes arrêtés par la Cour des comptes. — Déficit des comptables. . . . . Recouvrements d'avances faites par les divers Départements . . . . .
PRISONS. . . . .	Recouvrements d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières . . . . . Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice, achat et entretien de leur mobilier . . . . .
TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.	Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes . . . . . Recettes diverses et accidentelles . . . . . Abonnement des provinces, des communes et des particuliers pour le service des ponts et chaussées . . . . . Quote-part de la ville d'Ostende dans les frais de manœuvre des écluses des bassins de commerce. Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances . . . . . Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement du Département des Travaux publics, à titre de remboursement de frais d'administration . . . . . Prélèvement sur les fonds de la caisse générale de retraite, à titre de remboursement d'avances . . . . . Recette du chef d'ordonnances prescrites . . . . . Prélèvement sur le fonds de la caisse tontinière de la milice, à titre de remboursement d'avances . . . . . Part d'intervention de la Banque Nationale dans les frais de la trésorerie. . . . . Quote-part d'annuités dues au Trésor, en exécution de l'article 37 de la convention des 1 <sup>er</sup> et 26 juin 1877 . . . . . Parts des provinces et des communes dans le paiement des pensions des instituteurs communaux. (Loi du 16 mai 1876.) . . . . .
<i>Ressources spéciales ou extraordinaires.</i>	
1° Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles . . . . . 2° Prix de vente des terrains à bâtir de l'École vétérinaire de l'État à Cureghem . . . . . 3° Prix de vente des immeubles devenus disponibles, par suite de la suppression de places fortes. . . . .	

## POUR L'EXERCICE 1880.

MONTANT des PRÉVISIONS DE RECETTES DE L'ÉTAT, pour l'exercice 1880.	TOTAL.	OBSERVATIONS.
REPORT. . . . . fr.	260,233,400	
325,000 } 75,000 }	400,000	
18,000 } 600,000 }	618,000	
259,000 } 21,500 }	280,500	
	3,485,160	
25,000 700,000		
59,000 1,360		
9,000		
9,000		
1,000 13,000	2,186,860	
30,000 175,000		
862,800		
300,000		
TOTAL. . . . . fr.	263,720,560	
50,000 } 100,000 }		
1,500,000 }	1,650,000	

(10)

**ANNEXES**  
**AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS**  
**POUR L'EXERCICE 1880.**

---

**ANNEXE N° 1.**

---

**TABLEAU**  
**DES**  
**PRODUITS ET REVENUS DE L'ÉTAT,**  
**RÉALISÉS**  
**PENDANT LES EXERCICES 1874, 1875, 1876, 1877 ET 1878.**

---

## ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

Administrations.	Nature des Produits et Revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN		
		1974.	1975.	1976.
	<b>IMPÔTS.</b>			
	<i>Foncier</i> . . . . .	20,600,535	20,004,115	21,233,402
	<i>Personnel</i> { Principal . . . . . 15 centimes additionnels . . . . . }	13,871,503	14,254,872	14,603,950
	<i>Potentes</i> { Principal . . . . . 20 centimes additionnels . . . . . }	6,130,151	5,076,054	5,859,552
	<i>Redevances sur les mines</i> { Principal . . . . . 25 centimes additionnels . . . . . }	3,086,710	1,039,570	790,105
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	<i>Douanes</i> — Droits d'entrée . . . . .	17,984,200	18,230,504	18,705,384
	<i>Accises</i> { Vins étrangers . . . . . Eaux-de-vie indigènes . . . . . Bières et vinaigres . . . . . Sucres . . . . . Glucoses et autres sucres non cristallisables . . . . . Frais d'essai des matières d'or et d'argent . . . . . Recettes extraordinaires et accidentelles, loyer de bâtiments, droits de magasin des entrepôts de l'État, rétributions du chef des extraits du cadastre, taxe pour travaux extraordinaires de chargement et de déchargement de navires, etc. . . . . }	2,603,012 15,501,742 10,232,647 3,160,547 61,756 39,282 81,270	3,336,360 16,549,161 10,390,547 3,064,182 76,841 35,908 93,115	3,422,214 16,455,342 10,357,868 3,034,260 116,090 30,464 287,757

## POUR L'EXERCICE 1880.

DANT LES ANNÉES		MOYENNE	PRÉVISIONS		DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1880.		Observations.
1877.	1878.		adoptées POUR L'EXERCICE 1879.	proposées POUR L'EXERCICE 1880.	En PLUS.	En MOINS.	
21,573,584	21,934,214	21,240,187	22,288,000	22,467,000	179,000	"	
14,938,100	15,258,495	14,581,417	15,625,000	15,358,000	"	67,000	
5,609,569	5,745,190	5,884,083	6,000,000	5,745,000	"	255,000	
485,985	541,551	1,150,542	500,000	340,000	"	160,000	
18,148,875	17,965,699	18,206,954	18,400,000	18,000,000	"	400,000	
2,924,022	2,745,670	3,006,255	2,925,000	2,730,000	"	195,000	
15,127,991	14,727,916	15,628,450	15,112,500	14,690,000	"	422,500	
9,826,718	9,596,509	10,044,818	9,828,000	9,373,000	"	455,000	
4,418,629	2,407,239	5,228,971	3,120,000	2,860,000	"	260,000	
154,223	156,921	113,166	150,000	150,000	"	"	
25,085	22,172	30,702	35,000	20,000	"	15,000	
82,078	319,550	173,154	200,000	225,000	25,000	"	
A REPORTER. . . . .			04,183,500	92,158,000	204,000	2,220,500	

## ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

Administrations.	Nature des Produits et Revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN		
		1874.	1875.	1876.
<b>IMPÔTS (SUITE).</b>				
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	Enregistrement (principal et 30 centimes additionnels) . . .	25,011,967	24,278,519	25,495,702
	Grefte . . . . ( id. 30 id. id. ) . . .	383,045	410,198	440,881
	Hypothèques . ( id. 25 id. id. ) . . .	4,362,005	4,537,024	4,558,281
	<i>Droits, additionnels et amendes.</i> Successions . ( id. 30 id. id. ) . . .	16,779,797	17,599,619	19,254,078
	Timbre . . . . .	5,508,584	5,265,848	5,548,556
	Naturalisations . . . . .	10,000	15,000	7,000
	Amendes en matières d'impôts . . . . .	351,479	310,932	348,508
— de condamnations en matières diverses . . . . .	601,574	450,526	684,248	
<b>PÉAGES.</b>				
DOMAINES.	{ Rivières et canaux . . . . .	1,722,881	1,682,998	1,692,943
	{ Routes appartenant à l'État . . . . .	5,251	5,001	4,754
TRAVAUX PUBLICS.	Chemins de fer . . . . .	77,182,405	76,593,951	80,470,165
	Télégraphes électriques . . . . .	2,015,141	2,110,592	2,173,956
	<i>Postes.</i> { Taxes des correspondances en général . . . . .	5,199,855	5,352,503	5,475,496
{ Droits sur les articles d'argent . . . . .				
{ Émoluments perçus en vertu de la loi du 19 juin 1842 . . .				
{ Droit sur les effets de commerce . . . . .				
MARINE.	Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres . . . . .	1,045,074	974,540	921,802
<b>CAPITAUX ET REVENUS.</b>				
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	Domaines (valeurs capitales) . . . . .	625,291	629,866	741,621
	Forêts . . . . .	804,758	954,499	1,054,546
	Dépensances des chemins de fer de l'État . . . . .	137,064	179,465	215,444
	Établissements et services régis par l'État . . . . .	125,016	157,709	161,522
	Produits divers et accidentels, y compris ceux des examens universitaires . .	493,555	483,771	520,072
	Revenus des domaines . . . . .	836,289	912,512	1,089,150
TRAVAUX PUBLICS.	Abonnements au <i>Moniteur</i> , etc., perçus par l'administration des postes . .	58,771	57,271	64,148

## POUR L'EXERCICE 1880.

DANT LES ANNÉES		MOYENNE.	PRÉVISIONS		DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1880.		Observations.
1877.	1878.		adoptées POUR L'EXERCICE 1879.	proposées POUR L'EXERCICE 1880.	En PLUS.	En MOINS.	
REPORT. . . . fr.			94,185,500	92,158,000	204,000	2,220,500	
22,815,005	22,428,573	23,726,095	24,000,000	25,000,000	"	1,000,000	
457,503	424,780	425,250	450,000	420,000	"	10,000	
4,117,098	4,000,955	4,279,086	4,400,000	4,200,000	"	200,000	
19,559,601	19,977,556	18,504,268	17,900,000	(1) 18,405,000	505,000	"	(1) Cette évaluation se décompose ainsi qu'il suit :
5,107,404	5,057,995	5,215,295	5,500,000	5,100,000	"	200,000	Successions . . . . . 15,400,000
13,500	4,000	0,000	5,000	5,000	"	"	Droits de mutation en ligne directe . . . . . 2,700,000
328,858	554,628	558,877	550,000	540,000	10,000	"	Droits dus par les époux survivants . . . . . 305,000
708,862	481,996	581,401	600,000	580,000	"	20,000	<u>18,405,000</u>
1,713,916	1,702,826	1,705,115	1,700,000	1,700,000	"	"	
4,425	4,500	4,746	"	"	"	"	
87,179,949	90,600,000	82,505,294	95,000,000	94,750,000	1,750,000	"	
2,219,459	2,208,652	2,145,150	2,200,000	2,252,800	52,800	"	
5,918,012	6,165,000	5,621,720	6,222,600	6,519,600	297,000	"	
826,550	300,000	915,549	800,000	800,000	"	"	
559,468	474,652	601,779	650,000	550,000	"	100,000	
951,597	625,809	874,242	900,000	800,000	"	100,000	
152,847	518,165	200,596	170,000	170,000	"	"	
155,874	142,686	148,561	150,000	145,000	"	5,000	
580,925	575,756	452,211	420,000	580,000	"	40,000	
785,144	759,455	876,506	920,000	800,000	"	120,000	
65,839	95,000	67,806	68,000	115,000	47,000	"	
A REPORTER . . . fr.			254,549,100	255,190,400	2,865,800	4,024,500	

## ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

Administrations.	Nature des Produits et Revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN		
		1874.	1875.	1876.
<b>CAPITAUX ET REVENUS (suite).</b>				
PRISONS.	Produits divers des prisons (pistoles, cantines, ventes de vieux effets) . . . . .	91,047	96,450	96,150
	— de l'emploi des fonds de cautionnements et consignations . . . . .	1,525,510	1,787,500	1,766,891
	— des actes des commissariats maritimes . . . . .	95,010	80,520	95,404
	— des droits de chancellerie . . . . .	7,706	7,580	8,210
	— — de pilotage . . . . .	1,458,145	1,379,199	1,555,481
	— — de fanal . . . . .	454,156	455,987	529,050
	— de la fabrication des monnaies de cuivre . . . . .	106,586	188,540	239,090
TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.	— de la régie du <i>Moniteur</i> (arrêté royal du 21 juin 1868) . . . . .	47,970	47,575	47,159
	— des écoles de réforme . . . . .	158,805	176,958	171,495
	Part réservée à l'État, par les lois des 5 mai 1850 et 20 mai 1872, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale . . . . .	2,004,725	1,378,592	807,485
	Produit du placement des fonds disponibles du Trésor . . . . .	80,349	504,914	800,020
	Bonification d'un quart p. % par semestre sur l'excédant de la circulation moyenne des billets au delà de 275 millions de francs (art. 1 <sup>er</sup> , n° 4, loi du 10 mai 1872) . . . . .	128,174	216,740	275,245
<b>REMBOURSEMENTS.</b>				
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	Frais de perception des centimes provinciaux et communaux . . . . .	282,105	298,952	508,701
	Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes . . . . .	60,600	61,181	55,184
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	Reliquat des comptes arrêtés par la Cour des comptes. — Déficit des comptables . . . . .	12,156	21,689	10,280
	Recouvrements d'avances faites par les divers Départements . . . . .	756,801	652,052	642,732
PRISONS.	Recouvrements d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achats de matières premières . . . . .	289,905	260,572	294,128
	Abonnements des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice, achat et entretien de leur mobilier . . . . .	55,912	54,641	55,110
	Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes . . . . .	24,757	26,742	40,070
	Recettes diverses et accidentelles . . . . .	449,305	1,754,451	1,449,356
	Abonnement des provinces, des communes et des particuliers pour le service des ponts et chaussées . . . . .	67,150	74,150	65,650
	Quote-part de la ville d'Ostende dans les frais de manœuvres des écluses des bassins de commerce . . . . .	"	"	1,560
	Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances . . . . .	9,000	9,000	9,175
TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.	Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement du Département des Travaux publics, à titre de remboursement de frais d'administration . . . . .	9,000	9,000	9,000
	Prélèvement sur les fonds de la caisse générale de retraite, à titre de remboursement d'avances . . . . .	"	"	"
	Recettes du chef d'ordonnances prescrites . . . . .	14,459	15,045	14,750
	Prélèvement sur les fonds de la caisse tontinière de la milice, à titre de remboursement d'avances . . . . .	"	"	"
	Part d'intervention de la Banque Nationale dans les frais de la Trésorerie . . . . .	175,000	175,000	175,000
	Quote-part d'annuités dues au Trésor en exécution de l'article 57 de la convention des 1 <sup>er</sup> et 26 juin 1877 . . . . .	"	"	"
	Parts des provinces et des communes dans le paiement des pensions des instituteurs communaux (loi du 16 mai 1876) . . . . .	"	"	"

## POUR L'EXERCICE 1880.

DANT LES ANNÉES		MOYENNE.	PRÉVISIONS		DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1880.		Observations.	
1877	1878.		adoptées	proposées	En	En		
			POUR L'EXERCICE 1879.	POUR L'EXERCICE 1880.	PLUS.	MOINS.		
	REPORT . . . . . fr.		254,549,100	253,190,400	2,865,800	4,624,500		
87,454	53,812	81,100	96,000	93,000	"	3,000		
2,004,509	2,043,652	1,825,186	2,100,000	2,200,000	100,000	"		
91,754	97,980	94,027	100,000	100,000	"	"		
7,482	7,328	7,661	7,000	7,000	"	"		
1,600,446	1,750,656	1,544,385	1,700,000	1,750,000	50,000	"		
557,715	584,445	512,262	550,000	600,000	50,000	"		
"	"	"	"	"	"	"		
49,265	49,000	48,153	40,000	50,000	10,000	"		
187,370	209,963	176,956	180,000	195,000	15,000	"		
702,328	860,042	1,168,653	1,000,000	1,000,000	"	"		
900,370	947,937	640,840	800,000	800,000	"	"		
512,584	188,201	223,788	250,000	250,000	"	"		
321,763	330,000	308,504	500,000	525,000	25,000	"		
70,501	77,052	65,058	60,000	75,000	15,000	"		
35,000	11,158	18,056	5,000	18,000	15,000	"		
622,605	371,419	609,122	600,000	600,000	"	"		
274,872	218,885	267,672	267,000	259,000	"	8,000		
21,508	21,508	29,656	21,000	21,500	500	"		
25,793	25,277	29,928	25,000	25,000	"	"		
737,855	1,585,680	1,191,359	700,000	700,000	"	"		
65,470	58,470	65,778	59,000	59,000	"	"		
1,360	1,560	1,560	1,360	1,560	"	"		
9,450	9,999	9,325	9,000	9,000	"	"		
9,000	9,000	9,000	9,000	9,000	"	"		
"	"	"	1,000	1,000	"	"		
24,534	24,645	18,250	15,000	15,000	"	"		
"	"	"	50,000	50,000	"	"		
175,000	175,000	175,000	175,000	175,000	"	"		
1,232,267	1,189,040	1,170,653	985,800	862,500	"	123,300		
"	"	"	"	500,000	500,000	"	"	
TOTALS . . . . . fr.			264,433,260	265,720,560	3,411,100	4,158,800		
					DIMINUTION . . . . . fr.		714,700	

## ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

ANNEXE N° 2.

## MONTANT DES RÔLES

DE

LA CONTRIBUTION FONCIÈRE DE L'EXERCICE 1878.

PROVINCES.	REVENU IMPOSABLE AU 31 DÉCEMBRE 1877.			MONTANT des RÔLES.	NOMBRE d'articles DES RÔLES.
	PROPRIÉTÉS non bâties.	PROPRIÉTÉS bâties.	Total.		
Anvers . . . . .	11,975,743 58	16,831,774 .	28,807,517 58	2,016,520 21	80,527
Brabant . . . . .	31,517,957 58	34,758,724 .	66,276,681 58	4,639,858 12	193,214
Flandre occidentale . .	25,540,159 35	11,343,556 .	36,883,715 35	2,568,483 06	94,948
Flandre orientale . .	27,881,421 59	15,415,500 .	43,296,921 59	3,030,776 37	163,277
Hainaut . . . . .	37,716,861 42	20,569,642 .	58,286,503 42	4,080,044 99	210,527
Liège . . . . .	19,847,186 51	16,465,209 .	36,312,395 51	2,541,871 20	119,567
Limbourg . . . . .	10,528,994 88	2,557,382 .	12,866,376 88	900,639 70	82,742
Luxembourg . . . . .	7,486,235 89	1,982,767 .	9,469,002 89	662,822 98	99,452
Namur . . . . .	15,869,367 87	5,462,372 .	21,331,739 87	1,493,217 27	101,190
TOTAUX . . . . .	188,172,928 67	125,166,996 .	313,339,924 67	21,954,213 90	1,144,044

POUR L'EXERCICE 1880.

ANNEXE N° 5.

---

# ÉTAT

DU

**MONTANT DES ROLES DE LA CONTRIBUTION PERSONNELLE**

DE L'EXERCICE 1878.

---

## ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

PROVINCES.	PRINCIPAL DE LA CONTRIBUTION PERSONNELLE DE 1878, SUR							
	LA VALEUR locative.	LES PORTES et fenêtres.	les FOYERS.	le MOBILIER.	LE RACHAT DES QUATRE PREMIÈRES BASES		les DOMESTIQUES.	les CHEVAUX.
					à 8 p. %.	à 12 p. %.		
Anvers . . . . .	645,582 20	795,961 01	175,451 01	521,480 59	7,500 40	15,071 48	109,208 72	64,525 95
Brabant . . . . .	1,210,222 64	1,071,746 00	316,179 77	705,655 82	1,726 96	2,007 85	240,824 56	158,045 52
Flandre occidentale .	582,922 79	587,709 77	145,992 59	181,778 80	5,064 52	8,585 96	74,548 50	80,750 58
Flandre orientale . .	517,460 87	747,640 90	166,658 01	250,980 41	5,575 04	16,798 20	105,795 42	95,001 .
Hainaut . . . . .	481,876 60	759,584 51	217,414 67	217,657 02	"	"	90,775 22	89,889 75
Liège . . . . .	550,150 48	458,904 75	152,058 15	100,886 55	7,411 04	8,556 "	105,506 46	57,647 58
Limbourg . . . . .	52,011 96	90,160 20	28,752 98	54,709 59	"	"	25,950 70	18,010 07
Luxembourg . . . . .	59,055 68	68,762 50	56,957 50	52,940 54	"	"	15,925 22	12,005 44
Namur . . . . .	102,177 40	104,456 15	70,655 75	85,075 70	"	"	56,629 56	44,678 29
TOTAUX . . . . .	5,768,258 62	4,704,703 19	1,506,980 91	1,997,140 65	27,275 76	49,017 49	798,944 16	601,451 98

## POUR L'EXERCICE 1880.

TOTAL	REMISE			MONTANT DE LA CONTRIBUTION au profit de l'État.					NOMBRE d'articles des rôles.
	De la moitié de la contribution, d'après les 4 premières ba- ses.	Du quart de la contribution, d'après les 4 premières ba- ses.	TOTAL.	PRINCIPAL.	15 CENTIMES additionnels.	AMENDES.	FRAIS d'expertise.	TOTAL.	
2,128,051 56	182 08	315 18	490 16	2,128,155 20	319,218 74	56 74	4,827 83	2,452,238 51	57,722
3,684,407 52	4,011 50	1,078 03	6,289 67	3,678,117 85	551,705 74	"	10,055 55	4,240,479 12	88,466
1,465,151 11	2,509 64	1,755 56	4,045 20	1,461,105 91	219,166 09	94 72	4,805 44	1,685,172 16	70,166
1,885,908 78	551 19	219 52	550 51	1,885,558 27	282,786 09	40 80	5,820 55	2,172,005 69	82,940
1,856,977 57	2,562 62	461 71	2,824 55	1,854,155 24	275,009 85	"	5,850 56	2,115,085 65	100,202
1,298,800 79	1,541 06	957 79	2,299 75	1,296,501 04	194,481 51	"	2,844 65	1,493,017 18	54,056
247,575 50	"	"	"	247,575 50	57,154 35	"	1,009 01	285,718 84	14,556
204,542 48	"	"	"	204,542 48	50,681 96	"	542 27	255,766 71	13,372
501,650 65	00 00	37 16	98 12	501,552 55	75,251 25	"	1,527 17	578,110 95	25,868
15,255,755 76	11,200 84	5,402 80	16,005 74	15,257,152 02	1,985,505 54	172 26	55,662 97	15,258,402 79	506,208

## ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

ANNEXE N° 4.

## MONTANT DES RÔLES

DU

DROIT DE PATENTE DE L'EXERCICE 1878.

PROVINCES.	MONTANT du DROIT en PRINCIPAL.	20 CENTIMES ADDITIONNELS DUP LE TRÉSOR.	TOTAL.	NOMBRE D'ARTICLES des RÔLES.
Anvers . . . . .	680,680 88	136,129 51	816,810 39	44,801
Brabant . . . . .	1,375,441 22	275,089 09	1,650,550 31	61,568
Flandre occidentale. . . . .	592,057 52	78,410 66	470,468 18	43,246
Flandre orientale. . . . .	624,202 22	124,851 85	749,054 07	55,814
Hainaut. . . . .	728,171 59	145,029 84	873,801 25	80,677
Liège . . . . .	634,084 10	126,992 57	761,076 67	45,165
Limbourg . . . . .	83,964 26	16,790 60	100,754 86	11,399
Luxembourg . . . . .	79,820 10	15,960 80	95,780 90	11,417
Namur . . . . .	188,362 85	37,670 66	226,053 49	21,645
<b>TOTAL.</b> . . . .	<b>4,787,684 52</b>	<b>957,505 58</b>	<b>5,745,190 10</b>	<b>375,750</b>

N. B. Les rôles supplémentifs, dont le montant n'est pas encore connu, sont établis par approximation, d'après les rôles correspondants de 1877.

## POUR L'EXERCICE 1880.

ANNEXE N° 5.

## MONTANT DES ROLES

DES

## REDEVANCES SUR LES MINES DE L'EXERCICE 1878.

PROVINCES.	PRINCIPAL DES REDEVANCES			25 CENTIMES additionnels pour LE TRÉSOR.	TOTAL GÉNÉRAL.	Nombre d'ARTICLES des RÔLES.
	Fixes.	Pro- portionnelles.	TOTAL.			
Hainaut . . . . .	9,621 10	195,121 05	204,742 15	51,185 22	255,927 37	172
Liège . . . . .	5,225 44	57,220 "	62,445 44	15,611 05	78,056 49	183
Luxembourg. . . . .	1,514 70	"	1,514 70	528 67	1,643 37	9
Namur . . . . .	4,082 60	480 34	4,562 94	1,140 51	5,703 45	91
TOTAUX . . . . .	20,243 84	252,821 39	273,065 23	68,265 45	341,330 68	455

## ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

ANNEXE N° 6.

État de développement des articles du Budget de l'exercice 1880,

DÉSIGNATION DES PRODUITS ET REVENUS.	RECETTES FAITES		
	1874.	1875.	1876.
<b>CHAPITRE I<sup>er</sup> — IMPOTS.</b>			
Art. 1 <sup>er</sup> — <i>Enregistrement.</i> — (Principal et additionnels.)			
Actes . . . . .			
civil . . . . .	21,212,461 63	21,922,078 09	22,497,435 69
sous seing privé . . . . .	809,110 59	711,703 80	1,147,624 11
judiciaires . . . . .	722,117 50	729,239 13	804,442 88
d'huissiers . . . . .	866,899 98	915,154 91	985,580 71
Lettres de noblesse . . . . .	1,240 20	1,929 20	1,655 60
Permis de changer de nom de famille . . . . .	137 80	415 40	964 60
<b>TOTAUX.</b> . . . . fr.	<b>25,611,967 55</b>	<b>24,278,518 65</b>	<b>25,495,701 59</b>
Art. 2. — <i>Greffe.</i> — (Principal et additionnels.)			
Mise au rôle . . . . .	70,225 55	75,052 56	81,865 14
Rédaction, dépositions de témoins et expéditions . . . . .	312,817 57	355,145 89	359,017 74
<b>TOTAUX.</b> . . . . fr.	<b>383,042 90</b>	<b>410,198 45</b>	<b>440,880 88</b>
Art. 3. — <i>Hypothèques.</i> — (Principal et additionnels.)			
Droits . . . . .			
d'inscription . . . . .	245,496 45	250,059 95	255,820 65
de transcription d'actes de mutation . . . . .	4,116,598 97	4,126,884 40	4,304,460 16
<b>TOTAUX.</b> . . . . fr.	<b>4,362,095 42</b>	<b>4,357,024 35</b>	<b>4,558,280 79</b>
Art. 4. — <i>Successions.</i> — (Principal et additionnels.)			
Droits . . . . .			
de succession . . . . .	13,516,505 50	13,951,850 90	15,161,679 40
de mutation par décès . . . . .	402,778 84	375,527 67	285,857 18
— sur les successions en ligne directe . . . . .	2,574,525 89	2,829,046 78	3,504,851 79
des par les époux survivants . . . . .	285,189 36	264,510 14	304,289 73
<b>TOTAUX.</b> . . . . fr.	<b>16,779,797 59</b>	<b>17,509,010 49</b>	<b>19,254,678 10</b>

## POUR L'EXERCICE 1880.

en ce qui concerne l'administration de l'enregistrement et des domaines.

PENDANT LES EXERCICES			MOYENNE.	Observations.
1877.	1878. (au 31 décemb.)	TOTAL.		
20,207,785 65	22,428,372 93	118,650,465 45	25,720,093 0	
709,509 49				
850,328 56				
953,182 61				
1,378 0				
3,720 60				
22,815,904 91	22,428,372 93	118,650,465 45		

81,505 0	424,779 61	2,116,204 60	425,250 0
375,889 85			
457,392 85	424,779 61	2,116,204 60	

241,786 97	4,000,932 64	21,305,431 40	4,279,086 0
3,875,311 23			
4,117,098 20	4,000,932 64	21,305,431 40	

16,091,224 65	16,858,115 95	77,322,519 89	15,444,504 0
2,555,063 53	2,776,120 40	14,258,906 59	2,847,781 0
331,019 20	543,519 85	1,520,757 28	305,547 0
19,576,507 58	19,977,556 20	92,088,163 56	18,597,652 0

## ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

DÉSIGNATION DES PRODUITS ET REVENUS.		RÉCETTES FAITES			
		1874.	1875.	1876.	
<b>ART. 5. — Timbre.</b>					
Débit . . . . .	Timbres fixes. . . . .	Passe-ports { à l'intérieur . . . . .	10 »	4 »	10 »
		Passe-ports { à l'étranger . . . . .	5,008 »	3,424 »	4,200 »
		Permis de ports d'armes de chasse. . . . .	380,376 »	303,376 »	303,792 »
	Timbres proportionnels pour effets de commerce . . . . .	572,668 15	553,804 20	550,211 »	
	Timbres adhésifs { pour effets de commerce créés à l'étranger. . . . .	payables en Belgique . . . . .	206,182 15	285,282 90	277,671 05
		à l'étranger . . . . .	18,327 88	26,951 34	19,793 75
	Timbres de dimension . . . . .	1,957,208 60	1,072,009 75	2,089,585 41	
	Timbres adhésifs pour affiches . . . . .	»	»	»	
	Visa . . . . .	Timbres proportionnels . . . . .	150,110 09	137,949 81	9,945 37
		— de dimension { autres que des journaux étrangers. . . . .	24,104 31	25,556 10	112,283 50
de journaux étrangers . . . . .			716 11	623 84	24,873 76
Extraordinaire . . . . .	Timbres fixes. . . . .	Warrants . . . . .	128 50	144 75	818 39
		Feuilles de patente . . . . .	»	»	480 50
	Timbres proportionnels. . . . .	Effets de commerce. . . . .	1,063,821 10	1,037,468 50	»
		Bons de caisse, billets au porteur, etc. . . . .	375,168 77	360,093 98	963,553 15
		Effets, récépissés, obligations, etc. . . . .	»	»	560,694 30
	— de dimension. { Coupures . . . . .	»	»	»	
		Papiers blancs pour actes, etc. . . . .	238,911 30	214,097 60	279,408 25
Affiches. . . . .	245,445 29	254,281 51	261,255 61		
TOTALS. . . . fr.		5,508,584 25	5,263,848 28	5,348,556 04	
<b>ART. 6. — Naturalisation.</b>					
Droits . . . . .	de naturalisation ordinaire . . . . .	10,000 »	14,000 »	7,000 »	
	de grande naturalisation . . . . .	»	1,000 »	»	
TOTALS. . . . fr.		10,000 »	15,000 »	7,000 »	
<b>ART. 7. — Amendes en matière d'impôts.</b>					
Doubles, triples droits, etc	d'enregistrement . . . . .	104,366 84	106,658 26	99,642 79	
	de greffe. . . . .	»	»	»	
	d'hypothèque . . . . .	11,105 01	10,805 85	13,409 06	
	de succession . . . . .	212,971 01	174,528 48	207,938 18	
	de timbre . . . . .	25,037 98	18,959 51	27,518 48	
TOTALS. . . . fr.		351,479 44	310,952 10	348,508 49	

## POUR L'EXERCICE 1880.

PENDANT LES EXERCICES			MOYENNE.	<i>Observations.</i>
1877.	1878. (au 31 décemb.)	TOTAL.		
5,107,494 53	5,037,092 55	26,066,475 65	5,213,295 .	
5,107,404 53	5,037,092 55	26,066,475 65	5,213,295 .	

10,500 .	4,000 .	40,500 .	9,900 .
3,000 .	.	.	
13,500 .	4,000 .	40,500 .	

328,848 48	354,628 38	1,694,306 80	338.870 .
328,848 48	354,628 38	1,694,306 80	

## ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

DÉSIGNATION DES PRODUITS ET REVENUS.	RECETTES FAITES		
	1874.	1875.	1876.
ART. 8. — <i>Amendes de condamnation et dommages-intérêts en matières diverses.</i>			
Amendes de condamnation et dommages-intérêts attribués au Trésor . . . . .	505,219 09	426,005 99	679,908 48
} en totalité . . . . .			
} en partie . . . . .	6,354 95	4,320 27	4,350 40
TOTAUX . . . . . fr.	601,574 04	430,326 26	684,247 94

## CHAPITRE II. — PÉAGES.

ART. 1<sup>er</sup>. — *Canaux et rivières.*

Canal de Liège à Maestricht . . . . .	84,489 45	71,550 51	82,021 86
— de Maestricht à Bois-le-Duc . . . . .	71,145 96	65,642 95	74,785 53
— de jonction de la Meuse à l'Escaut . . . . .	254,225 47	175,479 52	220,625 92
— d'embranchement vers le camp de Beverloo . . . . .	647 98	851 60	1,160 10
— — vers Hasselt . . . . .	15,065 10	9,520 85	12,716 05
— — vers Turnhout . . . . .	8,218 00	5,621 85	5,768 54
— — de Turnhout à Anvers par St-Job-in-'t-Goor . . . . .	8,079 68	11,422 14	22,247 89
Sambre . . . . .	274,874 18	512,232 08	272,811 50
Canal de Charleroi à Bruxelles . . . . .	402,011 95	398,506 50	378,051 00
— — — Embranchements . . . . .	41,608 25	13,851 90	15,712 66
— de Mons à Condé . . . . .	165,891 86	165,120 40	142,164 57
— de Pommerœul à Antoing . . . . .	110,027 14	100,464 "	116,565 29
Canal de dérivation { Deynze à Schipdonck . . . . .	7,745 59	8,054 82	9,762 77
de la Lys . . . . . } Schipdonck à Balgerhoek . . . . .	1,524 82	1,975 61	1,940 25
Canal de Roulers à la Lys . . . . .	550 47	1,058 82	986 92
Canal de Gand à Os-tende . . . . .	20,180 55	55,677 62	51,165 28
} Droit général . . . . .			
} — à la porte de Damme . . . . .	824 "	1,045 "	755 "
Canal de Plasschendaele par Nieuport et Furnes vers la France . . . . .	22,414 28	26,445 07	21,647 16
Canal du Moervaert . . . . .	5,575 54	2,850 27	5,027 68
Petite-Nêthe canalisée . . . . .	6,776 27	4,205 54	4,100 25
Canal de Gand à Terneuzen . . . . .	24,519 95	21,775 05	28,038 50
Meuse . . . . .	41,065 10	38,019 41	40,750 28
Ourthe . . . . .	95 70	35,050 72	28,659 68
Escaut . . . . .	55,081 80	55,875 82	60,149 74
Lys . . . . .	55,116 20	55,906 05	55,889 45
Demer . . . . .	1,157 06	1,025 10	819 07
Nêthe inférieure (pont de Waelhem) . . . . .	560 "	560 "	560 "
Yser . . . . .	5,645 36	9,472 58	8,262 16
Droits de péage consignés, revirés au profit du Trésor . . . . .	575 85	258 70	"
Produit . . . . .			
} des bacs, bateaux et passage d'eau . . . . .	55,885 00	52,115 70	52,005 00
} des bateaux à vapeur d'Anvers à la Tête-de-Flandre . . . . .	42,652 95	44,804 08	46,556 50
TOTAUX . . . . . fr.	1,722,881 40	1,682,097 85	1,602,942 77

## POUR L'EXERCICE 1880.

PENDANT LES EXERCICES			MOYENNE.	<i>Observations.</i>
1877.	1878. (au 31 décemb.)	TOTAL.		
705,902 01 4,080 22	481,005 80	2,907,026 27	581,405 .	
708,882 25	481,005 80	2,907,026 27		

1,715,916 20	1,702,826 50	8,515,564 70	1,703,115 .
1,715,916 20	1,702,826 50	8,515,564 70	

## ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

DÉSIGNATION DES PRODUITS ET REVENUS.	RECETTES FAITES		
	1874.	1875.	1876.
<b>ART. 2. — Routes appartenant à l'État.</b>			
1 <sup>re</sup> classe. — Produits des barrières affermées et en régie . . . . .	"	"	"
2 <sup>e</sup> classe. — — — — —	5,250 80	5,000 84	4,754 20
<b>TOTAUX . . . . . fr.</b>	<b>5,250 80</b>	<b>5,000 84</b>	<b>4,754 20</b>

## CHAPITRE III. — CAPITAUX ET REVENUS.

ART. 1<sup>er</sup>. — Domaines. — (Valeurs capitales.)

Autres aliénations . . . . .	2,092 20	803 13	7,685 60	
Produits . . . . .	de successions en déshérence . . . . .	66,643 40	42,526 67	72,750 05
	nets des épaves. . . . .	813 40	1,371 80	1,574 52
	de vente d'objets mobiliers confiés aux chemins de fer concédés, messageries, etc., et non réclamés. . . . .	4,450 84	4,372 70	2,122 00
Prix de vente d'objets mobiliers (catalogues, inventaires des archives, cartes géologiques, etc.) . . . . .	6,177 51	6,900 18	1,360 "	
Prix de vente d'objets mobiliers hors d'usage . . . . .	provenant du Département des Finances . . . . .	45,403 74	17,450 92	30,247 85
	— — de la Guerre . . . . .	140,582 05	152,383 74	120,003 95
	— — de la Justice . . . . .	19,558 35	48,760 64	18,773 24
	— — des Travaux publics . . . . .	94,743 56	58,388 69	49,211 75
	— — de l'intérieur . . . . .	6,028 75	1,948 50	5,555 80
	— — des Affaires Étrangères . . . . .	468 50	"	"
Remboursement des capitaux. . . . .	du fonds de l'industrie. . . . .	"	"	2,786 56
	de créances ordinaires. . . . .	144,350 "	135,000 "	196,222 70
Rachat et transfert de rentes . . . . .	269 30	252 24	92 16	
Transaction en matière domaniale. " . . . . .	"	"	"	
Dommages-intérêts pour inexécution de convention. (Intérêts moratoires compris.)	21,216 40	99,992 63	144,154 "	
Refournissement pour moins value de mobilier (bacs et bateaux). . . . .	559 67	320 "	125 "	
Produits d'objets saisis et confisqués . . . . .	8,132 45	14,729 52	7,390 34	
Part du Trésor dans les biens possédés par indivis . . . . .	6 15	5 70	271 04	
Prix de vente de terrains provenant d'emprises. (Principal et intérêts.)	Canaux et rivières. . . . .	14,561 51	13,529 69	5,876 47
	Routes . . . . .	40,073 68	38,063 36	55,960 70
Consignations acquises au Trésor, en exécution de la loi du 28 décembre 1867 . . . . .	"	"	12,401 33	
<b>TOTAUX . . . . . fr.</b>	<b>625,201 44</b>	<b>620,866 11</b>	<b>741,620 50</b>	

## POUR L'EXERCICE 1880.

PENDANT LES EXERCICES			MOYENNE.	<i>Observations.</i>
1877.	1878. (au 31 décemb.)	TOTAL.		
.	.	23,750 84	4,746 .	
4,425 .	4,300 .			
4,425 .	4,300 .	23,730 84	4,746 .	
559,513 54	474,652 11	3,008,945 79	601,789 .	
559,513 54	474,652 11	3,008,945 79		

## ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

DÉSIGNATION DES PRODUITS ET REVENUS.	RECETTES FAITES		
	1874.	1875.	1876.
<i>ART. 2. — Forêts.</i>			
Prix de vente . . . . .			
de coupes de bois . . . . .	629,261 77	760,810 87	827,497 28
de chablis, de bois de délits et d'élagages . . . . .	115,096 29	118,934 47	168,892 64
d'objets saisis et confisqués . . . . .	67 55	•	•
de glandée, panage, foin et herbages . . . . .	5,431 •	11,003 •	7,769 •
Fermages . . . . .			
des propriétés dépendantes des forêts . . . . .	8,206 59	7,216 79	4,186 37
du droit { de chasse . . . . .	9,750 11	12,479 44	12,479 44
de pêche (baux et licences) . . . . .	183 87	322 75	322 75
Concessions de tourbières, carrières, sablières, minerais . . . . .	20,658 65	6,008 38	12,750 40
Redevances pour construction d'usines et droit d'usage . . . . .	17,859 96	17,694 07	20,667 91
Indemnités pour carbonisation . . . . .	222 •	29 50	•
TOTAUX . . . . . fr.	804,757 79	984,499 27	1,054,545 79

*ART. 3. — Dépendances des chemins de fer.*

Location . . . . .			
de terrains réservés par l'administration des chemins de fer . . . . .	12,746 70	12,259 25	13,867 69
de bâtiments . . . . .	9,641 29	16,815 03	19,455 69
de café-restaurant . . . . .	•	•	•
d'herbages, d'oseraies, etc. . . . .	12,394 21	12,156 74	13,460 61
de vidanges . . . . .	3,086 65	2,094 65	2,628 15
Argent non réclamé . . . . .	1,325 27	2,010 99	1,899 94
Aliénations d'immeubles provenant d'emprises (principal et intérêts) . . . . .	11,229 65	71,573 50	105,708 65
Prix de vente . . . . .			
de mobilier et matériel hors d'usage . . . . .	14,957 71	6,882 40	4,127 •
d'objets non réclamés . . . . .	40,552 63	23,150 50	26,808 15
d'arbres, plantations, herbages, etc. . . . .	8,826 •	10,011 80	5,484 72
Produits accessoires des lignes de la grande Compagnie du Luxembourg . . . . .	22,223 97	22,508 42	21,915 47
TOTAUX . . . . . fr.	157,064 08	179,463 28	215,444 07

## POUR L'EXERCICE 1880.

PENDANT LES EXERCICES			MOYENNE.	<i>Observations.</i>
1877.	1878. (au 31 décemb.)	TOTAL.		
951,507 07	625,808 00	4,571,208 61	874,242 *	
951,507 07	625,808 69	4,571,208 61		

152,859 58	318,162 58	1,002,095 59	200,509 *	
152,859 58	318,162 58	1,002,095 30		

## ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

DÉSIGNATION DES PRODUITS ET REVENUS.	RECETTES FAITES				
	1874.	1875.	1876.		
<i>ART. 4. — Établissements et services régis par l'État</i>					
École militaire. — Pensions des élèves . . . . .	89,555 81	107,974 48	129,489 08		
École vétérinaire. . . . .	Pensions {	des élèves . . . . .	»		
		d'animaux malades . . . . .	5,656 05	6,424 55	5,557 90
		produit des ventes d'objets divers . . . . .	230 »	120 »	120 »
Bénéfices de la fonderie de canons . . . . .	»	»	»		
Abonnement. . . . .	{	au <i>Recueil des lois et arrêtés</i> . . . . .	15,414 »	15,450 »	15,432 »
		au <i>Bulletin du Musée de l'industrie</i> . . . . .	»	»	»
		au <i>Recueil spécial des brevets d'invention</i> . . . . .	»	»	»
Produit du <i>Moniteur</i> . . . . .	»	»	»		
— du Jardin Botanique de Bruxelles . . . . .	14,160 »	15,980 »	8,204 30		
TOTAUX. . . . . fr.	125,016 46	143,955 05	158,784 38		

<i>ART. 5. — Produits divers et accidentels.</i>				
Produits. . . . .	des examens et visa des diplômes. . . . .	27,009 00	26,441 57	16,477 10
	des diplômes des artistes vétérinaires . . . . .	720 »	»	»
	des brevets d'invention . . . . .	153,020 »	171,020 »	174,200 »
	des jeux de Spa. . . . .	»	»	»
	du quart des salaires sur transcriptions . . . . .	57,580 75	57,059 17	50,547 15
	de la taxe perçue conformément à l'article 3 de la convention littéraire faite avec la France. . . . .	»	80 »	»
	des examens universitaires . . . . .	120,205 52	126,897 04	125,797 61
	Restitutions volontaires . . . . .	56 18	51 20	50 »
Indemnités pour remplacement . . . . .	»	800 »	517 46	
Indemnités pour construction d'usines (forêts exceptées) . . . . .	1,780 16	430 98	880 98	
Parts non réclamées dans les amendes attribuées . . . . .	1 58	»	»	
Restitutions de parts d'amendes indûment attribuées . . . . .	55 07	61 76	55 84	
Excédant de droits d'encan sur les frais d'adjudication . . . . .	149,928 15	119,910 96	171,569 19	
Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au Trésor . . . . .	3,148 76	758 68	486 57	
Cautionnements judiciaires attribués à l'État. . . . .	»	259 57	»	
TOTAUX . . . . . fr.	403,535 24	483,770 73	529,071 88	

## POUR L'EXERCICE 1880.

PENDANT LES EXERCICES			MOYENNE.	<i>Observations.</i>												
1877.	1878. (au 31 décemb.)	TOTAL.														
155,801 55	142,686 02	720,535 44	145,267 »	<p>On a éliminé de cet article les produits suivants des écoles de réforme de Ruysselede et de Beernem :</p> <table> <tr> <td>1874 . . . . .</td> <td>55,072 97</td> </tr> <tr> <td>1875 . . . . .</td> <td>15,753 99</td> </tr> <tr> <td>1876 . . . . .</td> <td>2,737 21</td> </tr> <tr> <td>1877 . . . . .</td> <td>1,834 40</td> </tr> <tr> <td>1878 . . . . .</td> <td>» »</td> </tr> <tr> <td><b>TOTAL . . . . .</b></td> <td><b>fr. 73,398 57</b></td> </tr> </table>	1874 . . . . .	55,072 97	1875 . . . . .	15,753 99	1876 . . . . .	2,737 21	1877 . . . . .	1,834 40	1878 . . . . .	» »	<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>fr. 73,398 57</b>
1874 . . . . .	55,072 97															
1875 . . . . .	15,753 99															
1876 . . . . .	2,737 21															
1877 . . . . .	1,834 40															
1878 . . . . .	» »															
<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>fr. 73,398 57</b>															
155,801 55	142,686 02	720,535 44														

580,808 10	373,735 84	2,261,031 85	452,206 »
580,808 10	373,735 84	2,261,031 85	

## ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

DÉSIGNATION DES PRODUITS ET REVENUS.	RECETTES FAITES			
	1874.	1875.	1876.	
<b>ART. 6. — Revenus des domaines.</b>				
Fermages de biens-fonds et bâtiments (canaux, forêts et chemins de fer non compris) . . . . .	157,040 25	159,089 39	159,721 47	
Fermages de chasse. . . . .	2,551 49	2,462 67	2,462 67	
Génie militaire. . . . .	Location de biens-fonds et de bâtiments . . . . .	75,805 65	58,055 34	48,975 87
	Vente d'arbres, plantations, herbages, etc. . . . .	5,005 95	7,956 35	7,519 »
	Fermages de pêche et de chasse. . . . .	4,720 68	4,901 03	4,621 03
Arrérages de rentes. . . . .	1,288 12	1,218 01	1,125 51	
Redevances pour concession de prises d'eau . . . . .	2,250 84	2,280 02	2,219 51	
Intérêts des capitaux . . . . .	du fonds de l'industrie nationale . . . . .	30,356 05	21,250 »	»
	de créances ordinaires. . . . .	80,218 75	75,829 01	77,457 40
Produits . . . . .	de la calamine . . . . .	»	»	»
	des sablières et mines (forêts exceptées). . . . .	7,990 78	2,440 88	2,840 02
Location des terrains provenant d'emprises. . . . .	Rivières et canaux. . . . .	54,120 41	54,971 54	55,629 »
	Routes . . . . .	1,041 22	918 75	779 79
Ventes d'arbres, plantations, herbages, etc. . . . .	Rivières et canaux . . . . .	106,478 71	157,065 46	240,931 17
	Routes . . . . .	300,779 22	336,052 05	444,198 13
Droits de pêche (rivières et canaux) . . . . .	47,765 10	47,140 85	42,851 31	
TOTAUX. . . . . fr.	856,289 20	912,511 95	1,060,150 48	

## CHAPITRE IV. — REMBOURSEMENTS.

ART. 1<sup>er</sup>. — Reliquats des comptes arrêtés et non arrêtés par la Cour des comptes.

Débets des comptables. . . . .	»	»	»
Actes de chargement de divers chefs . . . . .	109 96	14,671 08	4,988 »
TOTAUX. . . . . fr.	109 96	14,671 08	4,988 »

## ART. 2. — Déficit des comptables.

Recouvrements. . . . .	prélèvements sur les cautionnements . . . . .	9,702 88	5,748 75	5,057 13
	divers. . . . .	2,343 54	1,269 39	2,254 55
TOTAUX. . . . . fr.		12,046 42	7,018 14	5,291 68

## POUR L'EXERCICE 1880.

PENDANT LES EXERCICES			MOYENNE.	<i>Observations.</i>
1877.	1878. (au 31 décemb.)	TOTAL.		
785,141 18	759,454 63	4,382,527 42	876,505 *	
785,141 18	759,454 63	4,382,527 42		

1,886 21	4,869 07	26,524 32	5,306 88
1,886 21	4,869 07	26,524 32	

53,310 61	6,280 10	63,955 95	12,791 19
53,310 61	6,280 10	63,955 95	

## ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

DÉSIGNATION DES PRODUITS ET REVENUS.	RECETTES FAITES			
	1874.	1875.	1876.	
<b>Art. 3. — Recouvrements d'avances faites par les divers Départements.</b>				
Frais de poursuites et d'instance . . . . .	114 80	449 17	895 54	
Frais de surveillance de bois appartenant { aux communes et hospices . . . . .	198,402 14	197,448 92	204,345 65	
{ aux acquéreurs de bois domaniaux . . . . .	"	"	"	
Remboursement et dégrèvement des contributions . . . . .	61 59	405 57	95 51	
5 p. % sur recettes pour ordre (frais de régie) . . . . .	5,302 65	6,874 48	11,214 50	
2 p. % sur les biens saisis (Hainaut, frais de garde) . . . . .	"	"	"	
Ministère des Finances. Remboursement de frais d'impression des procès-verbaux des coupes usagères . . . . .	42 75	42 75	53 00	
Remboursement du prix de papier électoral . . . . .	5,719 64	9,850 45	8,179 97	
Restitution de droits . . . . .	"	"	6 10	
Remboursement des frais de perception dus par les sociétés de Mariemont et Bascoup . . . . .	500 45	"	"	
Remboursement de frais d'impression des formules d'actes de protêt . . . . .	"	"	161 50	
Ministère de la Guerre. — Remboursement de prix de vente . . . . .	"	"	"	
Ministère de la Justice. {	en matière criminelle et correctionnelle . . . . .	150,065 15	125,011 51	127,540 47
	en matière de simple police . . . . .	155,581 44	144,150 51	158,990 58
	militaire . . . . .	887 52	704 24	1,819 75
Frais d'entretien de mendiants . . . . .	9,028 01	13,280 76	14,985 00	
Ministère de l'Intérieur. Remboursement de subsides . . . . .	"	"	5,000 "	
Frais de justice en matière de garde civique . . . . .	7,785 17	9,599 00	12,008 12	
Restitution de droits . . . . .	"	6 10	"	
Ministère des Travaux publics. Canal de la Campine. — Remboursement des frais de construction du colateur . . . . .	"	"	"	
Frais de surveillance de travaux publics concédés . . . . .	200,517 08	115,801 55	92,109 70	
Frais d'entretien de routes concédées . . . . .	25,275 56	"	"	
Remboursements divers . . . . .	1,661 79	521 14	7,452 64	
Remboursement de frais d'installation du service des postes . . . . .	"	25,000 "	"	
Restitution de droits . . . . .	"	2,916 49	68 86	
<b>TOTAUX . . . . . fr.</b>	<b>756,801 16</b>	<b>652,051 52</b>	<b>642,752 34</b>	

*Ressources spéciales et extraordinaires (\*).*

Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles . . . . .	420,170 56	958,240 "	515,199 56
Prix de vente des terrains de l'école vétérinaire de l'État et des immeubles devenus disponibles par suite de la suppression de places fortes . . . . .	5,785,519 20	4,033,764 04	5,966,262 75
<b>TOTAUX . . . . . fr.</b>	<b>4,205,480 56</b>	<b>4,992,004 04</b>	<b>4,281,462 09</b>

## POUR L'EXERCICE 1880.

PENDANT LES EXERCICES			MOYENNE.	<i>Observations.</i>
1877.	1878. (au 31 décemb.)	TOTAL.		
625,615 45	571,419 25	5,046,619 70	609,524 "	
625,615 45	571,419 25	5,046,619 70		

225,040 28	584,565 84	2,505,224 84	500,645 "
5,571,769 55	908,457 78	16,065,575 50	5,215,115 "
5,596,818 83	1,405,025 62	18,568,798 14	5,715,760 "

(\*) Les prévisions pour 1880 ont été établies par rubrique du chapitre spécial créé par la loi du 1<sup>er</sup> juin 1874 (*Moniteur* du 3).

(40)

**II.**

**BUDGET**

DE

**LA DETTE PUBLIQUE**

POUR L'EXERCICE 1880.

---

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget de la Dette publique de l'exercice 1879 s'élevait à. . . . . fr. 79,990,229 22

Le projet de Budget pour 1880 présente les modifications suivantes :

En augmentations. . . . . fr. 1,723,352 73

En diminutions. . . . . 338,404 84

---

DIFFÉRENCE. . . . . fr. 1,385,127 91

---

soit une augmentation de . . . . . fr. 1,385,127 91

---

Montant du Budget de 1880 . . . . . fr. 81,375,357 13

---

Les augmentations proviennent notamment, d'une part, à concurrence de fr. 1,518,357 73 c<sup>s</sup> de l'exécution des lois relatives à la reprise, par l'État, de lignes de chemins de fer, et, d'autre part, à concurrence de 60,000 francs de l'extension du service de la caisse des dépôts et consignations.

Les autres augmentations, abstraction faite d'une somme de 175 francs, balancée par une diminution de même somme sur deux autres articles du Budget, portent sur les crédits relatifs au minimum d'intérêt et à la rémunération en matière de milice.

Quant aux diminutions, elles se rapportent presque entièrement aux crédits concernant les intérêts de la dette flottante et aux pensions de toute nature.

Les explications suivantes justifient ces diverses modifications :

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

## CHAPITRE PREMIER.

## SERVICE DE LA DETTE PROPREMENT DITE, REDEVANCES, ANNUITÉS, ETC.

	DIFFÉRENCES POUR 1880	
	en plus.	en moins.
ART. 4 L <sup>a</sup> B. — Anciens traitements d'attente . . . . . fr.	»	1,269 84
Le crédit alloué en 1879 est devenu inutile par suite du décès du dernier ayant droit aux rémunérations de cette nature.		
ART. 8. — Intérêts et amortissement de la dette à 4 p. %.		
Crédit demandé pour 1880. fr. 10,930,377 »		
Crédit alloué pour 1879. . . . . 9,412,219 23		
	1,518,357 73	»
Les intérêts et la dotation d'amortissement pour l'exercice 1880 sont afférents aux capitaux suivants, savoir :		
<i>A. Capitaux émis ou à émettre, avec jouissance à partir du 1<sup>er</sup> mai 1878 et jouissances antérieures :</i>		
1 <sup>o</sup> Emprunt autorisé par la loi du 27 juillet 1871. . . . . fr. 51,000,000 »		
2 <sup>o</sup> Capitalisation des annuités de rachat du chemin de fer de Dendre et Waes (loi du 23 juin 1877) . . . . . 32,530,000		
3 <sup>o</sup> Capitalisation des annuités de rachat du chemin de fer de Pepinster à Spa (même loi) . . . . . 6,727,000 »		
4 <sup>o</sup> Pour la reprise d'une partie des chemins de fer du réseau des Flandres (loi du 31 mai 1878). . . . . 18,989,500 »		
TOTAL . . fr. 129,266,500 »		
<i>B. Capitaux délivrés ou à délivrer, avec jouissance du 1<sup>er</sup> mai 1879 et jouissances antérieures, pour reprises de diverses lignes de chemins de fer faites en vertu</i>		
A REPORTER. . . fr. 129,266,500 »	1,518,357 73	1,269 84

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

		DIFFÉRENCES POUR 1880	
		en plus.	en moins
	REPORT . . . . . fr. 129,266,500 »	1,518,357 75	1,269 84
	des lois des 27 mai et 19 décembre 1876 et des 26 juin 1877 et 3 juin 1878. . . . . fr. 94,800,400 »		
<hr style="width: 50%; margin-left: auto; margin-right: 0;"/>			
	Situation au 1 <sup>er</sup> novembre 1879. . . . . fr. 224,066,900 »		
<i>C. Capitaux qu'on suppose de- voir être délivrés en vertu des mêmes lois, à l'exception de celle du 19 décembre 1876, avec jouis- sance du 1<sup>er</sup> novembre 1879 :</i>			
	1 <sup>o</sup> Du 1 <sup>er</sup> novembre 1879 au 30 avril 1880. . . . . fr. 13,561,000 »		
<hr style="width: 50%; margin-left: auto; margin-right: 0;"/>			
	Situation du 1 <sup>er</sup> mai 1880 . fr. 237,627,900 »		
	2 <sup>o</sup> Du 1 <sup>er</sup> mai au 31 octobre 1880, avec jouissance du 1 <sup>er</sup> mai 1880. . . . . 13,561,200 »		
<hr style="width: 50%; margin-left: auto; margin-right: 0;"/>			
	Total pour l'échéance du 1 <sup>er</sup> no- vembre 1880 . . . . . fr. 251,189,100 »		
<hr style="width: 50%; margin-left: auto; margin-right: 0;"/>			
L'augmentation demandée pour 1880 se divise comme il suit :			
	Intérêts . . . . . fr. 1,308,844 »		
	Dotation d'amortissement . . . 209,513 75		
<hr style="width: 50%; margin-left: auto; margin-right: 0;"/>			
	ENSEMBLE. . . . fr. 1,518,357 75		
<hr style="width: 50%; margin-left: auto; margin-right: 0;"/>			
La délivrance de titres de la Dette publique dé- pend 1 <sup>o</sup> du degré d'activité qui sera apporté à la confection et à l'examen des plans et projets ainsi qu'à l'exécution des travaux; 2 <sup>o</sup> de l'importance des matériaux apportés à pied d'œuvre et 3 <sup>o</sup> de la marche plus ou moins accélérée des expropria- tions de terrains. Le Département des Travaux publics et MM. les Ingénieurs en chef chargés de la surveillance des travaux ne peuvent établir			
		A REPORTER. . . fr. 1,518,357 75	1,269 84

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

## DIFFÉRENCES POUR 1880

	en plus.	en moins.
REPORT . . . . .	fr. 1,518,557 75	1,269 84

généralement que des prévisions très-éventuelles et parfois très-éloignées de la réalité. — Dans cet état de choses, et afin de ne pas augmenter le Budget sans une évidente nécessité, comme aussi d'éviter des demandes de crédits supplémentaires, on a pensé qu'il serait convenable de rendre *non limitatif* le crédit porté à l'article 8 du Budget; c'est ce qui existe pour les crédits relatifs au minimum d'intérêt garanti par l'État, et pour les divers fonds de dépôt (art. 19, 24, 25 et 26 du projet de Budget). — Dans la pensée que la Chambre partagera l'avis du Gouvernement à cet égard, on a libellé cet article de la manière suivante :

« Dette à 4 p. % 10,950,577 francs. (Ce crédit » n'est point limitatif; les dépenses auxquelles il » doit pourvoir pourront s'élever jusqu'à con- » currence des autorisations accordées par la » loi.) »

On rappellera, à cet égard, la réponse faite à la 3<sup>me</sup> question posée par la section centrale chargée de l'examen du projet de Budget de 1879, qui a été publiée dans le rapport fait au nom de cette section par M. Gustave Jottrand (voir page 46 du n° 51 des Documents de la Chambre, session 1878-1879).

ART. 10 (de 1879). — Intérêts de la dette flottante . . . . . fr. » 188,960 »

L'annexe n° 9 du projet de Budget de 1880 constate que les derniers bons du Trésor en circulation sont remboursables le 15 octobre 1879; il n'y a donc plus lieu, à moins d'émissions nouvelles, de maintenir au Budget de 1880 un crédit pour intérêts de la dette flottante.

Plusieurs lois récentes autorisent des émissions de bons du Trésor; si le Gouvernement juge utile de faire usage de cette faculté, les intérêts et frais qui en résulteront feront, comme

A REPORTER. . . . .	fr. 1,518,557 75	190,229 84
---------------------	------------------	------------

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

## DIFFÉRENCES POUR 1880

	en plus.	en moins.
REPORT. . . . fr.	1,518,357 75	190,229 84

précédemment, l'objet d'une demande de crédits supplémentaires

ART. 14, 15 et 16. — Annuités de la Grande Compagnie du Luxembourg . . . . .	175 »	175 »
--	-------	-------

Les légères différences en plus et en moins dans les crédits qui figurent à ces trois articles, différences qui se balancent, proviennent des calculs d'amortissement établis dans le tableau annexé au n° 17 des Documents de la Chambre de l'année 1875.

ART. 19. — Minimum d'intérêt.

Crédit demandé pour 1880. . . fr. 760,000 »

Crédit alloué pour 1879. . . . 665,000 »

95,000 »           »

Le crédit de 1880 affecté au paiement du minimum d'intérêt garanti par l'État, en vertu de la loi du 20 décembre 1851 et de lois subséquentes, est réparti comme il suit :

Chemin de fer de la Flandre occidentale . . . . fr.	»
» de l'Entre-Sambre-Meuse . . . .	130,000 »
» de Lierre à Turnhout . . . .	50,000 »
» de Tongres à Bilsen. . . . .	» »
» de Tongres à Glons . . . .	5,000 »
Ligne de Virton . . . . .	275,000 »
» de Maeseyck . . . . .	130,000 »
Canal de Bossuyt à Courtrai . . . .	190,000 »
<b>TOTAL. . . . fr.</b>	<b>760,000 »</b>

La modification introduite à ce crédit provient d'une part d'une augmentation de 70,000 francs pour la ligne de Virton et de celle de 30,000

A REPORTER . . . . fr.	1,613,532 75	190,404 84
------------------------	--------------	------------

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

DIFFÉRENCES POUR 1880	
en plus.	en moins.
REPORT . . . . . fr. 1,613,532 75	190,404 84

francs pour la ligne de Maeseyck, et d'autre part, d'une diminution de 3,000 francs pour le chemin de fer de Tongres à Glons.

Jusqu'à ce que la section de Virton à la frontière française soit livrée à l'exploitation, la ligne de Virton n'a exigé qu'une garantie de 203,000 fr<sup>s</sup>; mais l'ouverture probable de cette section pendant l'année 1880 exigera la totalité de la garantie, soit 273,000 francs, tout au moins pendant la première année d'exploitation.

En ce qui concerne la ligne de Maeseyck, on a jugé prudent d'augmenter la garantie d'une somme de 30,000 francs, parce qu'il est douteux que des transports de ballast, dont le produit a largement contribué, dans ces derniers temps, à élever les recettes de cette ligne, continuent à se produire dans les mêmes proportions en 1880.

L'état formant l'annexe n° 11 du projet de Budget fait connaître les sommes payées du chef du minimum d'intérêt pendant les années 1872 à 1877.

## CHAPITRE II.

## RÉMUNÉRATIONS.

ART. 21. — Rémunération en matière de milice.

Crédit demandé pour 1880 . fr. 2,850,000 »

Crédit alloué pour 1879 . . . 2,800,000 »

50,000 »       »

En prenant pour base le nombre des miliciens à incorporer le 1<sup>er</sup> octobre 1880 pour suppléer les manquants de la classe de 1879, calculé d'après la moyenne établie par le Département de la Guerre, et en tenant compte, d'autre part, du chiffre connu des paiements des trois premiers trimestres de 1878, ainsi que de l'augmentation, peu

A REPORTER . . . . . fr. 1,663,532 75	190,404 84
---------------------------------------	------------

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

	DIFFÉRENCES POUR 1880	
	en plus.	en moins.
REPORT . . . . .	fr. 1,663,532 75	190,404 84

sensible encore, résultant de l'influence qu'exercera sur le montant des rémunérations l'exécution de la loi du 30 décembre dernier, on évalue à 50,000 francs environ l'augmentation qui sera nécessaire pour les besoins de ce service pendant l'année 1880.

On comprend que la nature des paiements auxquels le crédit doit subvenir ne permette pas d'en déterminer à l'avance le montant. Tout ce que l'on peut faire, c'est de rapprocher, autant que possible, le crédit demandé de la dépense présumée. En augmentant de 50,000 francs pour 1880 le crédit alloué en 1879, on pense ne pas s'éloigner beaucoup de la réalité.

ART. 22. — Pensions de toute nature.

Crédit alloué pour 1879 . . . fr. 8,269,000 »

Crédit demandé pour 1880 . . . 8,421,000 »

» 148,000 »

La différence en moins porte presque exclusivement sur les pensions militaires et sur les pensions civiles des Départements de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

## CHAPITRE III.

## INTÉRÊTS DE FONDS DÉPOSÉS A TITRE DE CAUTIONNEMENTS OU DE CONSIGNATIONS.

ART. 26. — Intérêts des consignations.

Crédit demandé pour 1880 . . . fr. 960,000 »

Crédit alloué pour 1879 . . . 900,000 »

60,000 » »

Cette augmentation de crédit est demandée en prévision d'un nouvel accroissement de consignations.

TOTAUX . . . . .	fr. 1,723,532 75	338,404 84
------------------	------------------	------------

En résumé, le projet de Budget de la Dette publique pour l'exercice 1880, présente, comme on l'a déjà dit, une augmentation de . . . fr.

1,585,127 91

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le tableau ci-après, faisant suite à ceux qui ont été publiés les années précédentes, indique le montant du fonds d'amortissement afférent à l'année 1877-1878 pour les dettes à 3, 4 et 4 1/2 p. o/o, les capitaux rachetés au moyen de ce fonds, ainsi que les sommes provenant des fonds d'amortissement disponibles, qui, n'ayant pu être employées à cause de l'élévation du cours au-dessus du pair, sont demeurées acquises au Trésor.

CATÉGORIES de DETTES.	SEMESTRES D'AMORTISSEMENT échus le 1 <sup>er</sup>	FONDS D'AMORTISSEMENT.			RACHATS EFFECTUÉS.		SOMMES provenant des fonds d'amor- tissement non employées et qui ont été versées au Trésor.	Observations.
		DOTATION.	INTÉRÊTS des capitaux amortis	TOTAL.	CAPITAUX NOMINAUX rachetés	SOMMES EFFECTIVES employées aux rachats.		
3 p. o/o.	nov. 1877.	306,850 »	11,676 »	318,535 »	413,832 87	318,535 »	»	
	mai 1878.	306,850 »	17,884 50	524,743 50	479,710 11	324,743 50	»	
4 p. o/o.	nov. 1877.	308,580 50	25,200 »	333,780 50	334,165 26	333,780 50	»	
	mai 1878.	343,428 75	51,864 »	375,292 75	372,109 42	375,292 75	»	
4 1/2 p. o/o 1 <sup>re</sup> sér.	nov. 1877.	138,660 46	2,250 »	140,910 46	»	»	140,910 46	
	mai 1878.	138,660 45	2,250 »	140,910 45	»	»	140,910 45	
— 2 <sup>e</sup> sér.	nov. 1877.	168,771 25	573 75	169,345 »	»	»	169,345 »	
	mai 1878.	168,771 25	573 75	169,345 »	»	»	169,345 »	
— 3 <sup>e</sup> sér.	nov. 1877.	353,642 25	3,870 »	357,512 25	»	»	357,512 25	
	mai 1878.	353,642 25	3,870 »	357,512 25	»	»	357,512 25	
— 4 <sup>e</sup> sér.	nov. 1877.	164,758 50	1,102 50	165,841 »	»	»	165,841 »	
	mai 1878.	164,758 50	1,102 50	165,841 »	»	»	165,841 »	
— 5 <sup>e</sup> sér.	nov. 1877.	146,452 50	»	146,452 50	»	»	146,452 50	
	mai 1878.	146,452 50	»	146,452 50	»	»	146,452 50	
— 6 <sup>e</sup> sér.	nov. 1877.	194,000 25	1,502 75	195,503 »	»	»	195,503 »	
	mai 1878.	194,000 25	1,502 75	195,503 »	»	»	195,503 »	
		3,598,446 66	104,822 50	3,703,269 16	1,539,851 66	1,352,560 75	2,350,908 41	
TOTAL EGAL. . . fr.						3,703,260 16		

Enfin, le tableau d'autre part fait connaître, par chapitre, les différences, en charges ordinaires et extraordinaires, entre le Budget de 1880 et celui de l'exercice précédent.

*Le Ministre des Finances,*

CHARLES GRAUX.

CHAPITRES.	SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS POUR L'EXERCICE 1879.			CRÉDITS PROPOSÉS POUR L'EXERCICE 1880.			DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1880.					
		Ordinaires.	Extraordin.	TOTAL.	Ordinaires.	Extraordin.	TOTAL.	SUR LES CRÉDITS				SUR L'ENSEMBLE.	
								ORDINAIRES.		EXTRAORDINAIRES.		EN PLUS.	EN MOINS.
								EN PLUS.	EN MOINS.	EN PLUS.	EN MOINS.		
I.	Service de la dette proprement dite . . . . .	65,291,895 38	1,176,555 84	66,468,229 22	67,028,479 85	862,877 98	67,891,357 15	1,736,584 47	•	•	515,456 56	1,423,127 91	•
II.	Rémunérations . . . . .	11,041,000 »	628,000 »	11,669,000 »	10,946,000 »	625,000 »	11,571,000 »	•	95,000 »	•	5,000 »	•	98,000 »
III.	Fonds déposés à titre de cautionnements ou de consignations .	1,855,000 »	•	1,855,000 »	1,915,000 »	•	1,915,000 »	60,000 »	•	•	•	60,000 »	•
	TOTAUX . . . fr.	78,185,895 38	1,804,555 84	79,990,229 22	79,887,479 85	1,487,877 28	81,375,357 15	1,796,584 47	95,000 »	•	516,456 56	1,485,127 91	98,000 »
								EN PLUS : fr. 1,701,584 47			EN MOINS : fr. 316,456 56		
													AUGMENTATION SUR l'ensemble du Budget . . . . . fr. 1,585,127 91

NOTE PRELIMINAIRE.

**PROJET DE LOI.**

---

**LÉOPOLD II,**

**ROI DES BELGES,**

*À tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

**NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :**

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants par Notre Ministre des Finances.

**ARTICLE UNIQUE.**

Le Budget de la Dette publique, pour l'exercice 1880, est fixé à la somme de *quatre-vingt-un millions trois cent soixante-quinze mille trois cent cinquante-sept francs treize centimes* (fr. 81,575,357 13 c\*), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 28 février 1879.

**LÉOPOLD.**

**PAR LE ROI :**

*Le Ministre des Finances,*  
**CHARLES GRAUX.**

(52)

# BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1880.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.				
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.			
	<b>CHAPITRE I<sup>er</sup>.</b>					
	<b>SERVICE DE LA DETTE PROPREMENT DITE.</b>					
	<b>1<sup>re</sup> SECTION.</b>					
	<i>Dettes dont l'origine est antérieure au 1<sup>er</sup> octobre 1830.</i>					
	<b>1<sup>re</sup> SECTION.</b>					
	<i>Dettes dont l'origine est antérieure au 1<sup>er</sup> octobre 1830.</i>					
1	Dettes à 2 1/2 p. o/o . . . . .	5,498,990 78	»	5,498,990 78	5,498,990 78	•
2	Dettes à 4 1/2 p. o/o, 2 <sup>me</sup> série . . . . .	5,057,882 50	557,542 50	5,575,425	5,575,425	•
3	Rente au nom de S. G. le prince de Waterloo . . . . .	•	•	•	80,598 14	•
4	Rentes viagères . . . . .	•	•	•	•	290 24
	<b>2<sup>me</sup> SECTION.</b>					
	<i>Redevances dues au Gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1842.</i>					
5	Redevance pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances . . . . .	•	•	•	105,820 10	•
6	Rachat des droits de fanal . . . . .	•	•	•	21,164 02	•
	<b>3<sup>me</sup> SECTION.</b>					
	<i>Dettes contractées depuis 1830.</i>					
	<b>§ 1<sup>er</sup>. Intérêts et amortissement.</b>					
7	Dettes à 4 1/2 p. o/o, 1 <sup>re</sup> , 3 <sup>me</sup> , 4 <sup>me</sup> , 5 <sup>me</sup> et 6 <sup>me</sup> séries. . . . .	17,958,553 70	1,995,370 41	19,953,704 11	19,953,704 11	•
8	Dettes à 4 p. o/o. (Ce crédit n'est point limitatif; les dépenses auxquelles il doit pourvoir pourront s'élever jusqu'à concurrence des autorisations accor- dées par la Loi). . . . .	9,776,340	1,154,237	10,930,577	10,930,577	•
9	Dettes à 3 p. o/o. . . . .	11,605,770	773,718	12,379,488	12,379,488	•
	<b>TOTAUX. . . . . fr.</b>	<b>47,877,316 98</b>	<b>4,260,867 91</b>	<b>52,138,184 89</b>		
	<b>À REPORTER. . . . . fr.</b>				<b>52,345,767 15</b>	<b>290 24</b>

## BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.		TOTAL
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . . fr.	52,545,767 15	200 24	
	§ 2. Annuités diverses.			
10	Rente au nom de la ville de Bruxelles . . . . .	500,000 »	»	
11	Rente constituant le prix de cession du chemin de fer de Mons à Managé . . . . .	672,350 »	»	
12	Quote-part de la Belgique du chef de la reprise de la ligne de Spa à la frontière Grand-Ducale . . . . .	500,000 »	»	
13	Neuvième annuité pour prix du matériel d'exploitation, etc., repris en exécution de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 3 juin suivant. . . . .	612,000 »	»	
14	Annuité à servir jusqu'en 1920 inclusivement, pour le service des obligations de 100 francs (4 £) de la Grande Compagnie du Luxembourg . . . . .	599,720 »	»	
15	Annuité à servir jusqu'en 1934 inclusivement, pour le service des obligations de 500 francs (20 £) de cette Compagnie . . . . .	5,192,225 »	»	
16	Annuité à servir jusqu'en 1940 inclusivement, pour le service des actions privilégiées de la même Compagnie. . . . .	284,000 »	»	
17	A. Annuité de 7,000 francs par kilomètre due sur 770,167 mètres, longueur des lignes ou sections de lignes livrés à l'État antérieu- rement au 1 <sup>er</sup> janvier 1877. (Art. 33, § 1 <sup>er</sup> , de la convention du 1 <sup>er</sup> juin 1877) . . . . .	5,591,169 »	»	67,891,357 15
	B. Annuité de 4,000 francs par kilomètre sur les mêmes lignes ou sections de lignes. (Art. 35, § 2, et art. 37 combinés de la même convention . . . . .	2,218,080 96	862,587 04	
	§ 3. Autres charges.			
18	Rente annuelle à 5 p. %., à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires . . . . .	42,287 74	»	
19	Minimum d'intérêt garanti par l'État. Loi du 20 décembre 1851 et lois subséquentes. (Ce crédit n'est point limitatif; les intérêts qu'il est destiné à servir pourront s'élever, s'il y a lieu, jusqu'à con- currence des engagements résultant de ces lois) . . . . .	760,000 »	»	
	A. Frais relatifs au service :			
	1 <sup>o</sup> Des diverses dettes et annuités qui précèdent. (Payement des intérêts, amortissement, contrôle, etc.) . . . . .	96,500 »		
20	2 <sup>o</sup> Des titres de la caisse d'annuités dues par l'État et visés par la Trésorerie. . . . .	6,000 »		
	B. Frais de surveillance à exercer sur les compagnies de chemins de fer, etc., au point de vue de la garantie du minimum d'intérêt, en exécution des conven- tions. . . . .	7,500 »		
	A REPORTER. . . . . fr.	67,028,479 85	862,877 28	

## POUR L'EXERCICE 1880.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . . fr.	67,028,479 85	862,877 28	67,891,357 15
	<b>CHAPITRE II.</b> RÉMUNÉRATIONS.			
21	Rémunération en matière de milice. (Crédit non limitatif) . . . .	2,850,000 »	»	11,571,000 »
22	Pensions diverses . . . . .	8,000,000 »	25,000 »	
23	Pensions des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite. . (Les sommes disponibles sur ce crédit seront appliquées au service de la caisse des pensions des veuves et orphelins du Département des Finances).	»	600,000 »	
	<b>CHAPITRE III.</b> INTÉRÊTS DE FONDS DÉPOSÉS A TITRE DE CAUTIONNEMENT OU DE CONSIGNATIONS.			
24	a. Intérêts à 4 p. % des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor . . . . . 900,000 »	905,000 »	»	1,913,000 »
	b. Intérêts arriérés du même chef se rapportant à des exercices clos . . . . . 3,000 »			
25	Intérêts à 4 p. % des cautionnements des remplaçants dans la mi- lice nationale . . . . .	50,000 »	»	
26	Intérêts des consignations (loi du 26 nivôse an XIII) ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations . . . . .	960,000 »	»	
	(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)			
	TOTAL DU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE. . . . . fr.	79,887,479 85	1,487,877 28	

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté  
du 28 février 1879.

PAR LE ROI :

LÉOPOLD.

Le Ministre des Finances,

CHARLES GRAUX.

(56)

**DÉVELOPPEMENTS**

DU

**BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE**

pour l'exercice 1880.



## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	SOMMES AFFECTÉES au service		Total par dette.
			des intérêts.	de l'amortissement.	
<b>CHAPITRE PREMIER.</b>					
SERVICE DE LA DETTE PROPREMENT DITE.					
1 <sup>re</sup> SECTION.					
<i>Dettes dont l'origine est antérieure au 1<sup>er</sup> octobre 1830.</i>					
1	"	Intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la Dette publique à 2½ p. %, en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'art. 65 du traité du 5 novembre 1842 (semestres au 1 <sup>er</sup> juillet 1880 et au 1 <sup>er</sup> janvier 1881).	5,498,990 78	"	5,498,990 78
2	a.	Intérêts du capital de 67,508,500 francs, à 4½ p. %, 2 <sup>me</sup> série, restant en circulation au 1 <sup>er</sup> mai 1869, de l'emprunt autorisé par la loi du 22 mars 1844, pour le rachat d'un capital de 169,512,000 francs de dette à 2½ p. % (semestres au 1 <sup>er</sup> mai et au 1 <sup>er</sup> novembre 1880).	5,057,682 50	"	
	b.	Dotation de l'amortissement : ½ p. % de 67,508,500 francs (1) (mêmes semestres) a).	"	537,542 50	3,375,425 "
3	"	Arrérages de l'inscription portée au grand-livre des rentes créées sans expression de capital au nom de S. G. le prince de Waterloo, en vertu de l'arrêté royal du 5 juin 1817 et de la convention du 7 juin 1872 (semestres au 1 <sup>er</sup> mai et au 1 <sup>er</sup> novembre 1880).	"	"	"
4	a.	Rentes viagères . . . . .	"	"	"
	b.	Anciens traitements d'attente . . . . .	"	"	"
2 <sup>me</sup> SECTION.					
<i>Redevances dues au Gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1842.</i>					
5	"	Redevance pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances (articles 20 et 25 dudit traité).	"	"	"
6	"	Rachat des droits de fanal mentionnés au § 2 de l'article 18 du même traité . . . . .	"	"	"
3 <sup>me</sup> SECTION.					
<i>Dettes contractées depuis 1830.</i>					
§ 1 <sup>er</sup> . Intérêts et amortissement.					
7	1 <sup>o</sup> a.	Intérêts du capital de fr. 55,464,182 22 c., à 4½ p. %, 1 <sup>re</sup> série, restant en circulation au 1 <sup>er</sup> mai 1869, de la dette résultant de l'exécution de la loi du 21 mars 1844 (conversion du capital non amorti des emprunts à 5 p. % : 1 <sup>o</sup> de 100,800,000 francs, de 1852; 2 <sup>o</sup> de 700,000 florins (fr. 1,481,481 48 c.), de 1829, pour l'érection de l'entrepôt d'Anvers. — Consolidation de 10 millions de bons du Trésor). (Semestres au 1 <sup>er</sup> mai et au 1 <sup>er</sup> novembre 1880).	2,495,888 20	"	
	b.	Dotation de l'amortissement : ½ p. % du capital précité de 55,464,182 fr. 22 c. (1) (mêmes semestres) b).	"	277,520 01	2,775,209 11
	2 <sup>o</sup> a.	Intérêts du capital de 141,456,900 francs, à 4½ p. %, 5 <sup>me</sup> série, restant en circulation au 1 <sup>er</sup> mai 1869 de la dette résultant de l'exécution des lois du 1 <sup>er</sup> décembre 1852 et du 14 juin 1855 (conversion du capital non amorti des emprunts à 5 p. % : 1 <sup>o</sup> de 86,940,000 francs, de 1840; 2 <sup>o</sup> de fr. 28,621,718 40 c., de 1842; 3 <sup>o</sup> de 57,515,940 francs, de 1848. — Consolidation de 15 millions de bons du Trésor). (Semestres au 1 <sup>er</sup> mai et au 1 <sup>er</sup> novembre 1880).	6,565,560 50	"	
	b.	Dotation de l'amortissement : ½ p. % du capital précité de 141,456,900 francs (1) (mêmes semestres) c).	"	707,284 50	7,072,845 "
A REPORTER. . . . . fr.			17,508,321 08	1,522,147 01	18,720,469 89

(1) Article 2 de la loi du 12 juin 1869 (Moniteur n° 164.)

## DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
5,498,000 78	"	5,498,000 78	5,498,000 78	"	"	
3,575,425 "	"	3,575,425 "	3,575,425 "	"	"	a) Annexe n° 1.
80,508 14	"	80,508 14	80,508 14	"	"	
"	200 24	200 24	1,560 08	"	1,260 84	
105,820 10	"	105,820 10	105,820 10	"	"	
21,164 02	"	21,164 02	21,164 02	"	"	
0,081,008 04	200 24	0,082,288 28	0,083,558 12	"	1,260 84	b) Annexe n° 2.  c) Annexe n° 3.

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	SOMMES AFFECTÉES au service		Total par dette.	
			des Intérêts.	de l'amortissement.		
		REPORT. . . . . fr.	17,598,321 08	1,522,147 91	18,720,469 89	
7 (suite).	3°	a. Intérêts du capital de 65,895,400 francs, à 4 $\frac{1}{2}$ p. %, 4 <sup>me</sup> série, restant en circulation au 1 <sup>er</sup> mai 1869, de la dette résultant : 1 <sup>o</sup> de la conversion du capital non amorti de l'emprunt de 20,000,000 de francs, à 5 p. %, de 1852, décrétée par la loi du 28 mai 1856, et 2 <sup>o</sup> de l'emprunt de 45 millions pour travaux publics et travaux de défense, autorisé par la loi du 8 septembre 1850 (semestres au 1 <sup>er</sup> mai et au 1 <sup>er</sup> novembre 1880) . . . . .	2,905,205 "	"	3,294,770 "	
		b. Dotation de l'amortissement : $\frac{1}{2}$ p. % du capital de 65,895,400 fr. (1) (mêmes semestres d) . . . . .	"	529,477 "	"	
	4°	a. Intérêts du capital de 58,581,000 francs, à 4 $\frac{1}{2}$ p. %, 5 <sup>me</sup> série, restant en circulation au 1 <sup>er</sup> novembre 1870, de l'emprunt de 50,325,000 francs, autorisé par la loi du 28 mai 1865. (travaux publics.) (Semestres au 1 <sup>er</sup> mai et au 1 <sup>er</sup> novembre 1880) . . . . .	2,030,145 "	"	2,929,050 "	
		b. Dotation de l'amortissement : $\frac{1}{2}$ p. % du capital de 58,581,000 fr. (2) (mêmes semestres e) . . . . .	"	292,905 "	"	
	5°	a. Intérêts de la dette de 77,676,600 francs, à 4 $\frac{1}{2}$ p. %, 6 <sup>me</sup> série, provenant : 1 <sup>o</sup> du capital de 60,862,800 francs, restant en circulation au 1 <sup>er</sup> novembre 1870, de l'emprunt de 58,540,000 francs, décrété par la loi du 10 juin 1867 et de l'émission de titres (2,450,000 francs) autorisée par la loi du 30 juin 1869 (travaux publics et rachat des embranchements du canal de Charleroi); 2 <sup>o</sup> du capital de 1,000,000 de francs négocié en vertu de la loi du 7 juin 1870 (rachat du Jardin Botanique de Bruxelles); 3 <sup>o</sup> d'un capital de 15,815,800 francs, formant le prix du matériel de la Société des Bassins houillers, repris par l'État, et le montant du remboursement des avances pour complément d'installations, etc. (semestres au 1 <sup>er</sup> mai et au 1 <sup>er</sup> novembre 1880) . . . . .	3,405,447 "	"	5,883,830 "	
		b. Dotation de l'amortissement : $\frac{1}{2}$ p. % du capital précité de 77,676,600 francs (2) (mêmes semestres f) . . . . .	"	388,383 "	"	
	8	a. Intérêts, à 4 p. %, de l'emprunt de 51,000,000 de francs autorisé par la loi du 27 juillet 1871 (travaux publics), et des capitaux émis ou à émettre jusqu'au 31 octobre 1880 en vertu de l'arrêté royal du 9 septembre 1876 pris en exécution de la loi du 27 mai précédent, et des lois du 19 décembre 1876, du 23 juin 1877, du 26 du même mois et du 31 mai 1878, ainsi que de l'arrêté royal du 10 juin 1878, pris en exécution de la loi du 5 du même mois. (Reprise par l'État de lignes de chemins de fer.) : Semestre au 1 <sup>er</sup> mai 1880, sur 257,627,900 fr. (2) . . . . . 4,752,558 " Semestre au 1 <sup>er</sup> nov. 1880, sur 251,139,100 fr. (2) . . . . . 5,025,782 "	9,778,340 "	"	10,950,577 "	
		b. Dotation de l'amortissement g) : Semestre au 1 <sup>er</sup> mai 1880, $\frac{1}{2}$ p. % de 224,066,000 fr. . . . . 560,167 25 Semestre au 1 <sup>er</sup> nov. 1880, $\frac{1}{2}$ p. % de 257,627,900 fr. . . . . 594,069 75 (Ce crédit n'est point limitatif; les dépenses auxquelles il doit pourvoir pourront s'élever jusqu'à concurrence des autorisations accordées par la Loi.)	"	1,154,237 "		"
		a. Intérêts de la dette de 586,859,000 francs à 5 p. %, provenant : 1 <sup>o</sup> de l'emprunt de 506,859,000 fr. (240 millions de francs effectifs), émis en vertu de la loi du 20 avril 1875 et de lois subséquentes. (travaux publics, etc., à concurrence d'une somme effective de 177,050,000 francs, et rachat par l'État des droits de la Grande Compagnie du Luxembourg, 62,950,000 francs effectifs; 2 <sup>o</sup> d'un capital nominal de 80,000,000 de francs (60 millions de francs effectifs) négocié, par convention du 25 janvier 1878, en vertu des lois du 9 juillet 1875, du 17 juillet 1877 et suivantes (travaux publics) (semestres au 1 <sup>er</sup> mai et au 1 <sup>er</sup> novembre 1880) . . . . .	11,605,770 "	"		12,379,488 "
	b. Dotation de l'amortissement : 20 c' p. % du capital de 586,859,000 francs (mêmes semestres h) . . . . .	"	773,718 "	"		
		TOTAUX. . . . .	47,877,316 08	4,260,867 91	52,138,184 89	
		Intérêts, échus en 1879, du capital restant en circulation des bons du Trésor émis en 1875. i) . . . . .				

(1) Art. 2 de la loi du 12 juin 1860 (Moniteur n° 104).

(2) Arrêté royal du 31 octobre 1870 (Moniteur n° 312), pris en conformité de la loi du 12 juin 1869.

DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1870.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		ACCROISSMENT.	DIMINUTION.	
9,081,998 04	200 24	9,082,288 28	9,083,538 12	.	1,200 84	
19,953,704 11	.	19,953,704 11	19,953,704 11	.	.	d) Annexe n° 4. e) Annexe n° 5. f) Annexe n° 6.
10,950,577 .	.	10,950,577 .	9,612,319 25	1,318,557 75	.	
12,370,488 .	.	12,370,488 .	12,370,488 .	.	.	
.	.	"	188,000 .	.	188,000 .	
52,345,767 16	200 24	52,346,057 50	51,017,920 48	1,318,557 75	100,229 84	

SEMESTRES AU :	
1 <sup>er</sup> mai 1880.	CAPITAUX.
1 <sup>er</sup> nov. 1880.	CAPITAUX.
	51,000,000
	52,650,000
	6,737,000
	127,350,000
	251,180,100

(\*) Emprunt de 1871  
Capitalisation de l'annuité de rachat de la concession de Dendre-et-Waes,  
réduit de 5 1/2 p. %, soit de fr. 131,904 70 et représentant un capital de  
5,000,000.  
Idem, de Pepinster à Spa, réduit de 5 1/2 p. %, soit de 16,630 francs  
représentant un capital de 391,000 francs.  
Reprise de lignes de chemins de fer, déduction faite des 15 p. % stipu-  
lés à l'art. 5 de la convention-loi des 13 novembre/19 décembre 1876 et des  
conventions suivantes

TOTAUX ÉGAUX . . . . . 75.

g) Annexe n° 7.

h) Annexe n° 8.

i) Annexe n° 9.

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT . . . . fr.
§ 2. Annuités diverses.			
10	•	Arrérages de l'inscription au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, portée au nom de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842. (Semestres au 1 <sup>er</sup> juillet 1880 et au 1 <sup>er</sup> janvier 1881) . . . .	
11	•	Rente annuelle constituant le prix de la cession du chemin de fer de Mons à Mauage, faite à l'État par la convention des 16 et 17 février 1857, approuvée par la loi du 8 juillet 1858 . . . . .	
12	•	Quote-part de la Belgique du chef de la reprise de la ligne de Spa à la frontière Grand-Ducale . . . . .	
13	•	Neuvième annuité (calculée à 4 $\frac{1}{2}$ p. % sur un capital de 15,600,000 francs) pour prix d'une partie du matériel d'exploitation, etc. repris en exécution de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 3 juin suivant . . . . .	
14	•	Annuité à servir jusqu'en 1920 inclusivement, pour les intérêts et l'amortissement des obligations de 100 francs (4 £), de la Grande Compagnie du Luxembourg (convention du 31 janvier 1875, approuvée par la loi du 13 mars suivant, <i>Moniteur</i> n° 75) j) . . . . .	
15	•	Annuité à servir jusqu'en 1954 inclusivement, pour le service des intérêts et de l'amortissement des obligations de 500 francs (20 £) de cette Compagnie j) . . . . .	
16	•	Annuité à servir jusqu'en 1949 inclusivement, pour les intérêts et l'amortissement des actions privilégiées de la même compagnie. j) . . . . .	
17	a.	Annuité de 7,000 francs par kilomètre due sur 770,167 mètres, longueur des lignes ou sections de lignes livrées à l'État antérieurement au 1 <sup>er</sup> janvier 1877. (Art. 55, § 1 <sup>er</sup> , de la convention du 1 <sup>er</sup> juin 1877.) . . . . .	
	b.	Annuité de 4,000 francs par kilomètre sur les mêmes lignes ou sections de lignes (Art. 55, § 2, et art. 57 combinés de la même convention) . . . . .	
§ 5. Autres charges.			
18	•	Rente annuelle à 5 % provenant du capital nominal de fr. 1,409,654 96 c <sup>t</sup> accordé en vertu de la loi du 2 avril 1875, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Période du 15 avril 1879 au 12 avril 1880) . . . . .	
19	•	<i>Minimum</i> d'intérêt garanti par l'État, en vertu de la loi du 20 décembre 1851 et de lois subséquentes. — (Ce crédit n'est point limitatif; les intérêts qu'il est destiné à servir pourront s'élever, s'il y a lieu, jusqu'à concurrence des engagements résultant de ces lois) k). . . . .	
20	a.	Frais relatifs au service :	
	1°	Des diverses dettes et annuités qui précèdent. (Payement des intérêts, amortissement, contrôle, etc.) 96,500 •	
	2°	Des titres de la caisse d'annuités dues par l'État et visés par la Trésorerie en exécution de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 5 juin suivant. . . . . 6,000 •	
b.	Frais de surveillance à exercer sur les compagnies de chemins de fer, etc, au point de vue de la garantie du minimum d'intérêt, en exécution des conventions . . . . . 7,500 •		
TOTAL DU CHAPITRE I <sup>er</sup> . . . . . fr.			

## DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
52,345,767 15	290 24	52,346,057 59	51,017,929 48	1,518,357 75	190,229 84	
300,000 "	"	300,000 "	300,000 "	"	"	
672,530 "	"	672,530 "	672,530 "	"	"	
500,000 "	"	500,000 "	500,000 "	"	"	
612,000 "	"	612,000 "	612,000 "	"	"	
599,720 "	"	599,720 "	599,845 "	"	125 "	} j) Annexe n° 10.
3,192,225 "	"	3,192,225 "	3,192,050 "	175 "	"	
284,900 "	"	284,900 "	234,950 "	"	50 "	
5,591,169 "	"	8,471,857 "	8,471,857 "	"	"	
2,218,080 96	862,587 04					
42,287 74	"	42,287 74	42,287 74	"	"	
760,000 "	"	760,000 "	665,000 "	95,000 "	"	k) Annexe n° 11.
110,000 "	"	110,000 "	110,000 "	"	"	
67,028,479 85	862,877 28	67,891,357 15	66,468,229 22	1,613,532 75	100,404 84	
AUGMENTATION. . . . fr.				1,423,127 91		

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES	
			ordinares.	extraordinaires et temporaires.
<b>CHAPITRE II.</b>				
RÉMUNÉRATIONS.				
21	a.	Rémunération en matière de milice. ( <i>Credit non limitatif</i> ) . . . . .	.	.
	a.	Pensions civiles et autres, accordées avant 1850 . . . . .	.	5,000
	b.	— civiles . . . . .	.	18,000
	c.	— militaires . . . . .	5,650,000	.
	d.	— de l'ordre de Léopold. . . . .	31,000	.
	e.	Marine. — Pensions militaires . . . . .	37,000	.
	f.	Pensions de militaires décorés sous le Gouvernement des Pays-Bas . . . . .	.	1,000
	g.	Secours sur le fonds dit de Waterloo . . . . .	.	1,000
Pensions civiles des divers Départements.				
22	h.	Affaires Étrangères . . . . .	80,000	.
	i.	Justice . . . . .	699,000	.
	j.	Intérieur. . . . .	185,000	.
	k.	Instruction publique . . . . .	200,000	.
	l.	Travaux publics . . . . .	700,000	.
	m.	Guerre . . . . .	90,000	.
	n.	Finances. . . . .	1,970,000	.
	o.	Cour des comptes . . . . .	26,000	.
	p.	Pensions ecclésiastiques. . . . .	552,000	.
	q.	Arriérés de pensions de toute nature . . . . .	0,000	.
			8,096,000	25,000
23	a.	Pensions des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite. (Les sommes disponibles sur ce crédit seront appliquées au service des pensions de la caisse des veuves et orphelins du Département des Finances) . . . . .		
<b>TOTAL DU CHAPITRE II.</b>			. . . . . fr.	
<b>CHAPITRE III.</b>				
INTÉRÊTS DES FONDS DÉPOSÉS A TITRE DE CAUTIONNEMENTS OU DE CONSIGNATIONS.				
24	a.	Intérêts, à 4 p. %, des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor, par les comptables de l'État, les receveurs communaux et les receveurs de bureaux de bienfaisance, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douane, d'accise, etc. . . . .		900,000
	b.	Intérêts arriérés du même chef se rapportant à des exercices clos . . . . .		3,000
25	a.	Intérêts, à 4 p. %, des cautionnements des remplaçants dans la milice nationale . . . . .		
26	a.	Intérêts des consignations (loi du 26 nivôse an XIII), ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations par l'art. 7 de la loi du 15 novembre 1847. . . . . (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs)		
<b>TOTAL DU CHAPITRE III.</b>			. . . . . fr.	

## DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
2,850,000	"	2,850,000	2,800,000	50,000	"	
8,096,000	25,000	8,121,000				
			8,860,000	"	148,000	b) Annexe n° 12.
"	600,000	600,000				
10,946,000	625,000	11,571,000	11,869,000	50,000	148,000	
DIMINUTION. . . . fr.				98,000		

903,000	"	903,000	905,000	"	"
50,000	"	50,000	50,000	"	"
980,000	"	980,000	900,000	80,000	"
1,913,000	"	1,913,000	1,855,000	60,000	"

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET

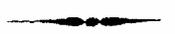
NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
chapitres.	pages.	
<i>Récapitulation.</i>		
I.	68 à 83	Service de la dette proprement dite . . . . .
II.	64 et 65	Rémunérations . . . . .
III.	76.	Intérêts des fonds déposés à titre de cautionnements ou de consignations . . . . .
		TOTAUX. . . . . fr.

## DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1870.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
67,028,470 85	802,877 28	67,801,357 13	66,468,220 22	1,013,532 73	100,404 84	
10,946,000 »	625,000 »	11,571,000 »	11,660,000 »	50,000 »	114,000 »	
1,913,000 »	»	1,913,000 »	1,853,000 »	60,000 »	-	
70,887,470 85	1,487,877 28	81,375,357 13	70,090,220 22	1,723,532 73	254,404 84	
AUGMENTATION. . . . fr.				1,383,127 91		

(68)

**ANNEXES**  
**AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE**  
**POUR L'EXERCICE 1880.**



Les annexes n<sup>os</sup> 1 à 8 font connaître, pour les divers emprunts, le *fonds d'amortissement* de l'année 1878, ainsi que le *capital restant* au 1<sup>er</sup> novembre de la même année ;

Les annexes n<sup>os</sup> 9, 10 et 12 indiquent respectivement le *montant* des Bons du Trésor, des titres de la Grande Compagnie du Luxembourg et des pensions de toute nature *existant à la date du 1<sup>er</sup> janvier 1879* ;

Enfin l'annexe n<sup>o</sup> 11 indique les *sommes payées* à titre de minimum d'intérêt pendant les années 1872 à 1877.



## ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

## ANNEXE N° 1.

## EMPRUNT DE 84,656,000 FRANCS,

A 4 1/2 POUR CENT.

(2<sup>me</sup> SÉRIE.)

## FONDS D'AMORTISSEMENT

pour les semestres échus le 1<sup>er</sup> mai et le 1<sup>er</sup> novembre 1878.*Semestre au 1<sup>er</sup> mai 1878.*

Dotation : 1/4 p. % de 67,508,500 francs, montant du capital de l'emprunt restant en circulation au 1 <sup>er</sup> mai 1869 (art. 2 de la loi du 12 juin 1869) . . . . . fr.	168,771 25	} 169,545 »
Intérêt du capital amorti depuis le 1 <sup>er</sup> mai 1869 (nouveau régime d'amortissement) : 2 1/4 p. % de 25,500 francs . . . . .	573 75	

*Semestre au 1<sup>er</sup> novembre 1878.*

Dotation : 1/4 p. % de 67,508,500 francs, montant du capital de l'emprunt restant en circulation au 1 <sup>er</sup> mai 1869 (art. 2 de la loi du 12 juin 1869). . . . . fr.	168,771 25	} 169,545 »
Intérêt du capital amorti depuis le 1 <sup>er</sup> mai 1869 : 2 1/4 p. % de 25,500 francs . . . . .	573 75	
TOTAL. . . . . fr.		<u>338,690 »</u>

*Situation de l'emprunt, à l'échéance du 1<sup>er</sup> novembre 1878.*

Capital primitif de l'emprunt . . . . . fr.	84,656,000 »
Dont il a été amorti :	
Avec jouissance du 1 <sup>er</sup> mai 1870 et jouissances antérieures. . . . .	17,175,000 »
RESTANT DU CAPITAL. . . . . fr.	<u>67,483,000 »</u>

## POUR L'EXERCICE 1880.

ANNEXE N° 2.

## DETTE DE 95,442,832 FRANCS,

à 4 1/2 POUR CENT,

RÉSULTANT DE LA CONVERSION DE 1844.

(1<sup>re</sup> SÉRIE.)

## FONDS D'AMORTISSEMENT

pour les semestres échus le 1<sup>er</sup> mai et le 1<sup>er</sup> novembre 1878.*Semestre au 1<sup>er</sup> mai 1878.*

Dotation : 1/4 p. % de fr. 55,464,182 22 c <sup>t</sup> , montant du capital de la dette restant en circulation au 1 <sup>er</sup> mai 1869 (art. 2 de la loi du 12 juin 1869) . . . . . fr.	138,660 45	} 140,910 45
Intérêt du capital amorti depuis le 1 <sup>er</sup> mai 1869 (nouveau régime d'amortissement) 2 1/4 p. % de 100,000 francs . . . . .	2,250 »	

*Semestre au 1<sup>er</sup> novembre 1878.*

Dotation : 1/4 p. % de fr. 55,464,182 22 c <sup>t</sup> , montant du capital de la dette restant en circulation au 1 <sup>er</sup> mai 1869 (art. 2 de la loi du 12 juin 1869). . . . . fr.	138,660 46	} 140,910 46
Intérêt du capital amorti depuis le 1 <sup>er</sup> mai 1869 : 2 1/4 p. % de 100,000 francs . . . . .	2,250 »	
TOTAL. . . . . fr.		<u>281,820 91</u>

*Situation, à l'échéance du 1<sup>er</sup> novembre 1878, de la dette à 4 1/2 p. %, résultant de la conversion de 1844.*

Capital primitif de la dette . . . . . fr.	95,442,832 »
Dont il a été amorti :	
Avec jouissance du 1 <sup>er</sup> mai 1870 et jouissances antérieures . . . . .	40,078,649 78
RESTANT DU CAPITAL. . . . . fr.	<u>55,364,182 22</u>

## ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

ANNEXE N° 3.

## DETTE DE 157,615,500 FRANCS,

A 4 1/2 POUR CENT,

RÉSULTANT DE LA CONVERSION DE 1855.

(3<sup>me</sup> SÉRIE.)

## FONDS D'AMORTISSEMENT

pour les semestres échus le 1<sup>er</sup> mai et le 1<sup>er</sup> novembre 1878*Semestre au 1<sup>er</sup> mai 1878.*

Dotation : 1/4 p. % de 141,456,900 francs, montant du capital de la dette restant en circulation au 1 <sup>er</sup> mai 1869 (art. 2 de la loi du 12 juin 1869) . . . . . fr.	555,642 25	} 357,512 25
Intérêt du capital amorti depuis le 1 <sup>er</sup> mai 1869 (nouveau régime d'amortissement) : 2 1/4 p. % de 172,000 francs . . . . .	3,870 »	

*Semestre au 1<sup>er</sup> novembre 1878.*

Dotation : 1/4 p. % de 141,456,900 francs, montant du capital de la dette restant en circulation au 1 <sup>er</sup> mai 1869 (art. 2 de la loi du 12 juin 1869.) . . . . . fr.	555,642 25	} 357,512 25
Intérêt du capital amorti depuis le 1 <sup>er</sup> mai 1869 : 2 1/4 p. % de 172,000 francs . . . . .	3,870 »	
TOTAL . . . . . fr.		<u>715,024 50</u>

*Situation, à l'échéance du 1<sup>er</sup> novembre 1878, de la dette à 4 1/2 p. %, résultant de la conversion de 1855.*

Capital primitif de la dette . . . . . fr. 157,615,500 »

Dont il a été amorti :

Avec jouissance du 1<sup>er</sup> mai 1870 et jouissances antérieures. . . . . 16,350,400 »RESTANT DU CAPITAL. . . . . fr. 141,284,900 »

## POUR L'EXERCICE 1880.

## ANNEXE N° 4.

Dette de 24,382,000 francs, résultant de la conversion de 1857, et  
Emprunt de 45,000,000 de francs, ensemble 69,382,000 francs,

à 4 1/2 POUR CENT.

(4<sup>me</sup> SÉRIE.)

## FONDS D'AMORTISSEMENT

pour les semestres échus le 1<sup>er</sup> mai et le 1<sup>er</sup> novembre 1878

*Semestre au 1<sup>er</sup> mai 1878.*

Dotation : 1/4 p. % de 65,895,400 francs, montant du capital de la dette et de l'emprunt réunis, restant en circulation au 1 <sup>er</sup> mai 1869 (art. 2 de la loi du 12 juin 1869) . . . fr.	164,738 50	} 165,841 »
Intérêt du capital amorti depuis le 1 <sup>er</sup> mai 1869 (nouveau régime d'amortissement) : 2 1/4 p. % de 49,000 francs . . .	1,102 50	

*Semestre au 1<sup>er</sup> novembre 1878.*

Dotation : 1/4 p. % de 65,895,400 francs, montant du capital de la dette et de l'emprunt réunis, restant en circulation au 1 <sup>er</sup> mai 1869 (art. 2 de la loi du 12 juin 1869). . . . fr.	164,738 50	} 165,841 »
Intérêt du capital amorti depuis le 1 <sup>er</sup> mai 1869 : 2 1/4 p. % de 49,000 francs . . . . .	1,102 50	

TOTAL. . . . . fr. 331,682 »

*Situation de la dette et de l'emprunt réunis, à l'échéance du 1<sup>er</sup> novembre 1878.*

Capitaux primitifs. . . . . fr.	69,382,000 »
Dont il a été amorti :	
Avec jouissance du 1 <sup>er</sup> mai 1870 et jouissances antérieures. . . . .	5,535,600 »
RESTANT DES CAPITAUX. . . . . fr.	65,846,400 »

## ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

## ANNEXE N° 5.

## EMPRUNT DE 59,525,000 FRANCS,

à 4 1/2 POUR CENT.

(5<sup>me</sup> SÉRIE.)

## FONDS D'AMORTISSEMENT

pour les semestres échus le 1<sup>er</sup> mai et le 1<sup>er</sup> novembre 1878.*Semestre au 1<sup>er</sup> mai 1878.*

Dotation : 3/4 p. % de 58,581,000 francs, montant du capital de l'emprunt restant en circulation au 1 <sup>er</sup> novembre 1870 (arrêté royal du 31 octobre 1870, pris en conformité de l'article 2 de la loi du 12 juin 1869) . . . . . fr.	146,452 50
--	------------

*Semestre au 1<sup>er</sup> novembre 1878.*

Dotation : 1/4 p. % de 58,581,000 francs, montant du capital de l'emprunt restant en circulation au 1 <sup>er</sup> novembre 1870 . . . . . fr.	146,452 50
TOTAL. . . . . fr.	<u>292,905 »</u>

*Situation de l'emprunt, à l'échéance du 1<sup>er</sup> novembre 1878.*

Capital primitif de l'emprunt . . . . . fr.	59,525,000 »
---	--------------

Dont il a été amorti :

Avec jouissance du 1 <sup>er</sup> mai 1870 et jouissances antérieures . . . . .	<u>744,000 »</u>
--	------------------

RESTANT DU CAPITAL. . . . . fr.	<u>58,581,000 »</u>
---------------------------------	---------------------

## POUR L'EXERCICE 1880.

ANNEXE N° 6.

## EMPRUNT ET DETTES

A 4 1/2 POUR CENT RÉUNIS.

(6<sup>me</sup> SÉRIE)

## FONDS D'AMORTISSEMENT

pour les semestres échus le 1<sup>er</sup> mai et le 1<sup>er</sup> novembre 1878*Semestre au 1<sup>er</sup> mai 1878.*

Dotation : 1/4 p. % du capital de 77,656,100 francs (arrêté royal du 31 octobre 1870, pris en conformité de la loi du 12 juin 1869) . . . . . fr.	194,090 25	} 193,393 »
Intérêt du capital amorti depuis le 1 <sup>er</sup> novembre 1870 (nouveau régime d'amortissement) : 2 1/4 p. % de 37,900 francs.	1,302 75	

*Semestre au 1<sup>er</sup> novembre 1878.*

Dotation : 1/4 p. % du capital de 77,676,600 francs (arrêté royal du 31 octobre 1870, pris en conformité de la loi du 12 juin 1869) . . . . . fr.	194,191 50	} 193,494 25
Intérêt du capital amorti depuis le 1 <sup>er</sup> novembre 1870 (nouveau régime d'amortissement) : 2 1/4 p. % de 37,900 francs.	1,302 75	
TOTAL . . . . . fr.	390,887 25	

*Situation de l'emprunt et des dettes réunis, à l'échéance du 1<sup>er</sup> novembre 1878.*

Capitaux primitifs . . . . . fr.	77,803,800 »
Dont il a été amorti :	
Avec jouissance des 1 <sup>er</sup> mai et 1 <sup>er</sup> novembre 1870 . . . . .	185,100 »
RESTANT DES CAPITAUX . . . . . fr.	77,618,700 »

## ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

## ANNEXE N° 7.

## EMPRUNT DE 51,000,000 DE FRANCS (DE 1871)

et un capital de 127,581,400 francs, émis au 1<sup>er</sup> novembre 1878, en vertu de la loi du 27 mai 1876 et de l'arrêté royal du 9 septembre suivant, ainsi que des lois des 19 décembre 1876, 23 et 26 juin 1877 et 31 mai 1878. — ENSEMBLE 178,581,400 FRANCS.

A 4 POUR CENT.

## FONDS D'AMORTISSEMENT

pour les semestres échu le 1<sup>er</sup> mai et le 1<sup>er</sup> novembre 1878.

*Semestre au 1<sup>er</sup> mai 1878.*

Dotation : 1/4 p. % sur un capital de 137,371,500 francs. . . fr.	343,428 75	}	375,292 75
Intérêt du capital amorti : 2 p. % de 1,595,200 francs. . . .	31,864 »		

*Semestre au 1<sup>er</sup> novembre 1878.*

Dotation : 1/4 p. % sur un capital de 146,331,000 francs, . . fr.	365,877 30	}	405,203 50
Intérêt du capital amorti : 2 p. % de 1,966,300 francs . . . .	39,326 »		
TOTAL. . . . . fr.			<u>780,496 25</u>

*Situation, à l'échéance du 1<sup>er</sup> novembre 1878, de l'emprunt et des dettes qui y ont été ajoutées.*

Capitaux primitifs . . . . . fr. 178,581,400 »

Dont il a été amorti :

Avec jouissance du 1<sup>er</sup> mai 1878 et jouissances antérieures . . . . . 1,966,500 »

RESTANT DU CAPITAL. . . . . fr. 176,615,100 »

## POUR L'EXERCICE 1880.

ANNEXE N° 8.

## EMPRUNT DE 386,859,000 FRANCS,

À 3 POUR CENT

(de 1875-1878).

## FONDS D'AMORTISSEMENT

pour les semestres échus le 1<sup>er</sup> mai et le 1<sup>er</sup> novembre 1878.*Semestre au 1<sup>er</sup> mai 1878.*

Dotation : 10 c <sup>t</sup> p. % de 306,859,000 francs, montant du capital de l'emprunt de 1875 . . . . . fr.	306,859	} 524,743 50
Intérêt du capital amorti : 1 1/2 p. % de 1,192,300 francs . . . . .	17,884 50	

*Semestre au 1<sup>er</sup> novembre 1878.*

Dotation : 10 c <sup>t</sup> p. % de 386,859,000 francs, montant du capital de l'emprunt de 1875-1878 . . . . . fr.	386,859	} 411,039
Intérêt du capital amorti : 1 1/2 % de 1,612,000 francs . . . . .	24,180	
TOTAL . . . . . fr.		<u>735,782 50</u>

*Situation de l'emprunt, à l'échéance du 1<sup>er</sup> novembre 1878.*

Capital primitif . . . . . fr. 386,859,000

Dont il a été amorti :

Avec jouissance du 1<sup>er</sup> mai 1878 et jouissances antérieures . . . . . 1,612,000RESTANT DU CAPITAL . . . . . fr. 385,247,000

## ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

## ANNEXE N° 9.

## BONS DU TRÉSOR,

A 4 POUR 0/0 L'AN,

ÉMIS EN VERTU DE LA CONVENTION DU 23 FÉVRIER 1875.

Capital des Bons émis . . . . .	fr.	25,000,000	>
Bons remboursés <i>par anticipation</i> en 1876 . . . . .	fr.	5,550,000	>
— en 1877, aux dates d'échéances . . . . .		8,800,000	>
— en 1878, id. . . . . <sup>(1)</sup>		5,926,000	>
ENSEMBLE . . . . .	fr.	20,276,000	>
Capital en circulation au 1 <sup>er</sup> janvier 1879 . . . . .	fr.	4,724,000	>
remboursables comme il suit :			
1° Au 15 mars 1879 . . . . .	fr.	1,939,000	>
2° Au 15 juin > . . . . .		1,239,000	>
3° Au 15 octobre > . . . . .		1,546,000	>
En circulation au 1 <sup>er</sup> janvier 1880 . . . . .	fr.		>

<sup>(1)</sup> Moins 6,000 francs restant à rembourser des bons échus le 15 juin 1878.

## POUR L'EXERCICE 1880.

## ANNEXE N° 10.

## TITRES ÉMIS PAR LA GRANDE COMPAGNIE DU LUXEMBOURG.

*Fonds d'amortissement de l'année 1878.*

	NOMBRE de titres à rembourser.	TAUX de remboursement par titre.	TOTAL par catégorie de titres.
Obligations de 100 francs . . . . .	625	125	78,125 »
— 500 — . . . . .	540	625	341,250 »
Actions privilégiées de 500 francs . . . . .	25	600	15,000 »
Montant du fonds d'amortissement. . . . . fr.			434,375 »

*Situation de l'amortissement au 31 décembre 1878.*

	NOMBRE DE TITRES.			
	OBLIGATIONS		ACTIONS privilégiées	ACTIONS ordinaires
	de 100 francs de capital.	de 500 francs de capital.	de 500 francs de capital.	de 500 francs de capital.
Titres émis par la Société . . . . .	115,592	120,000	11,000	114,460
— remboursés par la Société . . . . .	0,268	5,535	91	»
Titres restant en circulation au 1 <sup>er</sup> janvier 1875 . .	107,124	116,465	10,909	( <sup>1</sup> ) 114,460
Titres sortis aux tirages au sort effectués pour l'amor- tissement des années 1875 à 1878. . . . .	5,405	2,985	135	
Titres restant à amortir au 1 <sup>er</sup> janvier 1879. . . .	103,719	115,482	10,774	

Il en résulte que les titres remboursés ou à rembourser par suite des tirages au sort des années 1875 à 1878 s'élèvent, d'après le taux indiqué plus haut, à . . . . fr. 2,571,000 »  
et que le montant des remboursements à effectuer pour les titres restant en cir-  
culation au 1<sup>er</sup> janvier 1879, est de . . . . . fr. 90,355,525 »

(<sup>1</sup>) Ces 114,460 actions ordinaires ont été remboursées par le Trésor, à raison de 550 francs par action, avec bonification d'une somme de 10 francs pour intérêts échus. (Décision ministérielle du 18 mars 1873, prise en exécution de l'article IV de la convention du 31 janvier de la même année. *Moniteur* n° 78.)

*État des sommes payées à titre de minimum d'intérêt, en vertu de la loi du 20 décembre 1851  
et de lois subséquentes, pendant les années 1872 à 1877.*

	ANNÉES					
	1872.	1873.	1874.	1875.	1876.	1877.
la Flandre occidentale . . . . .	51,765 50	( <sup>1</sup> )				
l'Entre-Sambre-et-Meuse . . . . .	156,315 33	151,354 50	140,337 72	138,194 09	154,447 14	134,242 88
Manège à Wavre . . . . .	100,286 15	33,309 75	30,968 57	33,967 10	20,769 20	( <sup>7</sup> )
Lierre à Turnhout . . . . .	71,669 85	66,858 48	66,687 03	56,274 "	43,570 63	26,771 53
Lichtervelde à Furnes . . . . .	200,000 "	119,199 58	141,574 40	110,377 85	91,301 50	48,000 "
Tongres à Bilsen . . . . .	( <sup>2</sup> )	( <sup>2</sup> )	( <sup>2</sup> )	( <sup>2</sup> )	( <sup>2</sup> )	( <sup>2</sup> )
— à Ans . . . . .	4,189 08	( <sup>1</sup> )	15,635 58	( <sup>1</sup> )	( <sup>1</sup> )	( <sup>1</sup> )
Liège vers le chemin de fer du Grand-Luxembourg par la vallée de l'Ourthe . . . . .	( <sup>4</sup> )450,000 "	( <sup>7</sup> )				
Spa vers le Grand-Duché de Luxembourg . . . . .	( <sup>5</sup> )247,677 59	( <sup>7</sup> )				
Bastogne . . . . .	( <sup>6</sup> ) 70,000 "	( <sup>7</sup> )				
Virton . . . . .	"	122,208 04	201,614 39	204,614 59	204,614 59	204,614 39
Maeseyck . . . . .	"	"	124,931 50	149,762 85	150,000 "	80,344 40
Canal de Bossuyt à Courtrai . . . . .	200,000 "	200,000 "	200,000 "	200,000 "	200,000 "	200,000 "
<b>TOTAUX . . . . .fr.</b>	<b>1,552,101 46</b>	<b>692,910 33</b>	<b>924,747 05</b>	<b>889,090 95</b>	<b>844,702 86</b>	<b>694,972 80</b>

(<sup>1</sup>) D'après les comptes fournis, il n'est rien dû du chef de la garantie d'intérêt.

(<sup>2</sup>) Aucun compte n'a été fourni par ces sociétés pour l'année 1877.

(<sup>3</sup>) Le produit de ce chemin de fer ayant dépassé, pendant les années 1872 à 1875 inclusivement, 7 p. % du capital qui a servi de base à la fixation du minimum d'intérêt garanti, la Société concessionnaire a versé dans les caisses du Trésor fr. 81,464 96 c<sup>s</sup> à titre de remboursement à valoir sur les sommes qui lui ont été payées pour les années précédentes.

(<sup>4</sup>) De cette somme, 280,000 francs ont été liquidés au profit du Trésor et 170,000 francs au profit de la Compagnie du Luxembourg.

(<sup>5</sup>) Le minimum d'intérêt n'a été payé que jusqu'au 15 septembre.

(<sup>6</sup>) Cette somme a été entièrement liquidée au profit de l'État substitué à la Compagnie du Luxembourg.

(<sup>7</sup>) La reprise de ces lignes par l'État a mis fin au payement de la garantie.

## DETTE PUBLIQUE. — PENSIONS.

CATÉGORIES DES PENSIONS.	Crédits accordés pour 1879.		Crédits demandés pour 1880.			
	ORDINAIRES.	EXTRAORDINAIRES et temporaires.	ORDINAIRES.	EXTRAORDINAIRES et temporaires.	DIFFÉRENCES	
					EN PLUS.	EN MOINS.
Pensions civiles et autres, accordées avant 1830. . . . .	•	7,000	•	5,000	•	2,000
— civiles . . . . .	•	19,000	•	18,000	•	1,000
— militaires . . . . .	3,750,000	•	3,650,000	•	•	100,000
— de l'ordre de Léopold . . . . .	51,000	•	51,000	•	•	•
— de la marine (militaires) . . . . .	37,000	•	37,000	•	•	•
— des militaires décorés sous le Gouvernement des Pays-Bas . . . . .	•	1,000	•	1,000	•	•
— ou secours sur le fonds dit de Waterloo . . . . .	•	1,000	•	1,000	•	•
<i>Pensions civiles des divers Départements.</i>						
A. Affaires Étrangères . . . . .	80,000	•	80,000	•	•	•
B. Justice . . . . .	699,000	•	699,000	•	•	•
C. Intérieur . . . . .	195,000	•	185,000	•	•	10,000
D. Instruction publique . . . . .	325,000	•	290,000	•	•	35,000
E. Travaux publics . . . . .	700,000	•	700,000	•	•	•
F. Guerre . . . . .	90,000	•	90,000	•	•	•
G. Finances . . . . .	1,970,000	•	1,070,000	•	•	•
H. Cour des comptes . . . . .	26,000	•	26,000	•	•	•
Pensions ecclésiastiques . . . . .	332,000	•	332,000	•	•	•
Arriérés de pensions de toute nature . . . . .	6,000	•	6,000	•	•	•
TOTAUX. . . . . fr.	8,241,000	28,000	8,096,000	25,000	•	148,000
	8,269,000		8,121,000		DIFFÉRENCE EN MOINS. 148,000	

POUR L'EXERCICE 1880.

( 81 )

[N° 87.]

(22)

**III.****BUDGET DES DOTATIONS**

POUR L'EXERCICE 1880.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget des dotations, pour l'exercice 1880, s'élève à 4,637,478 francs. Ce chiffre présente, comparativement à celui du Budget de 1879, une diminution de 62,000 francs, dont 10,000 francs en plus, sur les dépenses ordinaires pour le Sénat, et 72,000 francs en moins, pour la Chambre des Représentants.

*Le Ministre des Finances,*

CHARLES GRAUX.



PROJET DE LOI.

---

**LÉOPOLD II,**

ROI DES BELGES.

*A tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget des Dotations est fixé, pour l'exercice 1879, à la somme de *quatre millions six cent trente-sept mille quatre cent septante-cinq francs* (4,637,475 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 28 février 1879.

**LÉOPOLD.**

PAR LE ROI :

*Le Ministre des Finances,*

CHARLES GRAUX.

## BUDGET DES DOTATIONS POUR L'EXERCICE 1880

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
<b>CHAPITRE PREMIER.</b>				
1	Liste civile (fixée en vertu de l'art. 77 de la Constitution, par la loi du 25 décembre 1863) . . . . .	3,500,000	.	3,500,000
2	Dotation de S. A. R. le comte de Flandre . . . . .	200,000	.	
<b>CHAPITRE II.</b>				
3	Sénat . . . . .	70,000	50,000	120,000
<b>CHAPITRE III.</b>				
4	Chambre des Représentants . . . . .	750,000	50,000	800,000
<b>CHAPITRE IV.</b> <b>COUR DES COMPTES.</b>				
5	Traitement des membres de la Cour. . . . .	70,750	.	217,475
6	— du personnel des bureaux . . . . .	123,525	.	
7	Matériel et dépenses diverses . . . . .	20,000	.	
8	Premier terme des pensions à accorder éventuellement, et secours à des employés, veuves et familles d'employés et gens de peine, qui, n'ayant pas de droits à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse . . . . .	1,200	.	
<b>TOTAL DU BUDGET DES DOTATIONS. . . . fr.</b>		<b>4,557,475</b>	<b>100,000</b>	<b>4,657,475</b>

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté  
du 28 février 1879.

PAR LE ROI :

**LÉOPOLD.**

*Le Ministre des Finances,*

CH. GRAUX.

**DÉVELOPPEMENTS**

DU

**BUDGET DES DOTATIONS**

pour l'exercice 1880.

---

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
<b>CHAPITRE IV.</b>						
<b>MEMBRES DE LA COUR</b>						
5	a.	Traitement du président . . . . .	1	11,250	} 70,750	.
		— des conseillers . . . . .	6	51,000		
		— du greffier . . . . .	1	8,500		
<b>PERSONNEL DES BUREAUX.</b>						
6	.	Traitement des fonctionnaires, employés et gens de service . . . . .	44	125,525	125,525	.
<b>MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES.</b>						
7	.	Éclairage, chauffage, fournitures de bureau, achat et réparations de meubles, entretien de l'hôtel, etc. . . . .			20,000	.
<b>PENSIONS.</b>						
8	.	Premier terme des pensions à accorder éventuellement, et secours à des employés, veuves et familles d'employés et gens de peine, qui, n'ayant pas de droits à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse . . . . .			1,200	.
<b>TOTAL . . . . .</b>						fr.

## DES DOTATIONS POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1870.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
70,750	.	70,750	70,750	.	.	
125,525	.	125,525	125,525	.	.	
20,000	.	20,000	20,000	"	"	
1,200	"	1,200	1,200	"	"	
217,475	"	217,475	217,475	"	"	
DIFFERENCE . . . . . fr.						

## ANNEXE AU BUDGET DES DOTATIONS.

POUR L'EXERCICE 1880.

Liste nominative des fonctionnaires et employés admis à la pension, du 1<sup>er</sup> janvier 1878 au 31 décembre de la même année, et des extinctions constatées dans la même période; liste dressée en exécution de l'article 4 de la loi du 17 février 1849.

1<sup>o</sup> PENSIONS CONFÉRÉES.

NUMÉRO D'ORDRE.	NOMS DES PENSIONNAIRES.	DERNIÈRES FONCTIONS.	MONTANT	DATE DE L'ENTRÉE	Observations.
			de la pension.	en jouissance.	
1	Fisson, S.-J. . . . .	Huissier-chef . . . .	1,315 »	1 <sup>er</sup> janvier 1878.	»

2<sup>o</sup> PENSIONS ÉTEINTES.

NUMÉRO D'ORDRE.	NOMS DES PENSIONNAIRES.	DERNIÈRES FONCTIONS.	MONTANT de la pension.	DATE	DATE	Observations.
				de l'arrêté.	de l'extinction.	

NÉANT.

## SITUATION GÉNÉRALE.

Il y avait à servir, au 1 <sup>er</sup> janvier 1878, sept pensions s'élevant ensemble à . . . . . fr.	20,247 »
Pension nouvelle. . . . .	1,315 »
Il y a donc à servir, au 1 <sup>er</sup> janvier 1879, huit pensions s'élevant ensemble à . . . . .	<u>21,562 »</u>

**IV.**

**BUDGET**

DU

**MINISTÈRE DE LA JUSTICE**

POUR L'EXERCICE 1880.



## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les crédits demandés pour l'exercice 1880 s'élèvent à . . . fr.	15,979,009	»
— votés — 1879 — à . . .	15,901,169	»
	<hr/>	
AUGMENTATION. . . fr.	77,840	»
	<hr/>	

Les chapitres II, VI, VIII, IX et X présentent les modifications suivantes :

## CHAPITRE II.

	En moins.	En plus.
	—	—
ART. 8. — L'allocation demandée comporte le montant de tous les traitements. La différence portée en plus au Budget de 1879 est inutile . fr.	1,210	»
ART. 10. — Cette augmentation est nécessitée par la dépense résultant de la loi du 15 avril 1878, qui a augmenté les traitements des juges d'instruction . . . . .	»	21,650

## CHAPITRE VI.

ART. 19. — Par suite de l'accroissement du nombre d'abonnés aux <i>Annales parlementaires</i> et de l'impression du <i>Compte rendu analytique des séances de la Chambre des Représentants</i> , il a fallu demander un crédit supplémentaire pour l'exercice 1879. Une augmentation de pareille somme est portée pour cet exercice. . . . .	»	90,000
--	---	--------

## CHAPITRE VIII.

ART. 51. — La création d'une église consistoriale à Courtrai-Roulers amènera prochainement la nomination d'un pasteur à attacher à cette église; une augmentation est nécessaire à cette fin. . . . .	»	2,400
	<hr/>	
A REPORTER . . . fr.	1,210	114,050

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

	En moins.		En plus.
	—		—
REPORT . . . . fr.	1,210	»	114,050 »

## CHAPITRE IX.

ART. 40. — Le règlement général organique de la colonie de Gheel, approuvé par arrêté royal du 17 septembre 1878, a mis les traitements du personnel à charge de la caisse de cet établissement. Cet article peut en conséquence être diminué de . . . . .

3,000 » »

## CHAPITRE X.

ART. 48. — La nouvelle organisation des maisons pénitentiaires et de réforme de Saint-Hubert et de Namur a exigé la nomination d'un grand nombre d'employés au service économique de ces établissements, et comme on pourra réduire le personnel du service industriel, il est demandé un transfert de l'article 56 à l'article 48 de . . .

» 8,550 »

ART. 49. — Une allocation de 30,000 francs, à titre de charge extraordinaire, a été demandée en 1879 pour pourvoir à une adjudication d'imprimés pour cinq ans. Cette allocation ne doit pas être renouvelée . . . . .

30,000 » »

ART. 55. — Même motif qu'à l'article 49 . . .

2,000 » »

ART. 56. — Somme à transférer à l'article 48, ainsi qu'il est dit plus haut . . . . .

8,550 » »

TOTAUX. . . . fr.

44,560 » 122,400 »

AUGMENTATION. . fr.

77,840 »

(94)

**PROJET DE LOI.**

---

**LÉOPOLD II,**

**ROI DES BELGES,**

*A tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Notre Ministre de la Justice et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

**NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :**

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

**ARTICLE UNIQUE.**

Le Budget du Ministère de la Justice est fixé, pour l'exercice 1880, à la somme de *quinze millions neuf cent soixante-dix-neuf mille neuf francs* (15,979,009 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 28 février 1879.

**LÉOPOLD.**

**PAR LE ROI :**

*Le Ministre de la Justice,*

**J. BARA.**

*Le Ministre des Finances,*

**CHARLES GRAUX.**

---

## BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
<b>CHAPITRE I<sup>er</sup>.</b>				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre. . . . .	21,000	•	437,800
2	Traitement des fonctionnaires, employés et gens de service . . . . .	351,800	•	
3	Matériel. . . . .	50,000	•	
4	Frais de rédaction et de publication de recueils statistiques . . . . .	6,000	•	
5	Frais de route et de séjour. . . . .	9,000	•	
<b>CHAPITRE II.</b>				
ORDRE JUDICIAIRE.				
6	<i>Cour de cassation.</i> Personnel . . . . .	270,820	•	3,901,270
7	— Matériel . . . . .	5,500	•	
8	<i>Cours d'appel.</i> Personnel . . . . .	800,000	•	
9	— Matériel . . . . .	24,000	•	
10	Tribunaux de première instance et de commerce . . . . .	1,882,050	•	
11	Justices de paix et tribunaux de police. . . . .	918,000	•	
<b>CHAPITRE III.</b>				
JUSTICE MILITAIRE.				
12	<i>Cour militaire.</i> Personnel. . . . .	22,250	•	77,870
13	— Matériel . . . . .	2,000	•	
14	Auditeurs militaires et prévôts . . . . .	49,000	•	
15	Frais de bureau et indemnité pour feu et lumière . . . . .	3,720	•	
<b>CHAPITRE IV.</b>				
FRAIS DE JUSTICE.				
16	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police. (Crédit non limitatif). . . . .	955,000	•	976,508
17	Litt. a. Traitements des exécuteurs des arrêts criminels . . . . .	5,550	5,658	
	Litt. b. — des préposés à la conduite des voitures cellu- laires . . . . .	10,500	•	
A REPORTER. . . fr.		5,387,790	5,658	5,393,448

## POUR L'EXERCICE 1880.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.		TOTAL
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	5,587,790 .	5,658 .	5,593,448 .
	<b>CHAPITRE V.</b>			
	PALAIS DE JUSTICE.			
18	Construction, réparations et entretien de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix.	55,000 .	100,000 .	135,000 .
	<b>CHAPITRE VI.</b>			
	PUBLICATIONS OFFICIELLES.			
19	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> , des <i>Annales parlementaires</i> , du <i>Compte rendu analytique des séances de la Chambre des Représentants</i> et travaux accessoires . . . . .	550,000 .	..	
20	Abonnement au <i>Bulletin des arrêts de la Cour de cassation</i> . . . . .	3,000 .	..	
21	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique; publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice, depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1705; impression d'avant-projets de lois et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation . . . . .	25,500 .	..	572,500 .
22	Traitements et indemnités d'employés attachés à la commission royale de publication des anciennes lois . . . . .	14,000 .	..	
	<b>CHAPITRE VII.</b>			
	PENSIONS ET SECOURS.			
25	Pensions civiles (paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre) . . . . .	25,000 .	..	
24	Secours à des magistrats et à des employés près des cours et tribunaux, ou à leurs veuves et enfants mineurs, qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à un secours par suite d'une position malheureuse . . . . .	12,000 .	..	
25	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés de l'administration centrale du Ministère de la Justice ou des établissements y ressortissant, qui se trouvent dans le même cas que ci-dessus. . . . .	1,500 .	..	42,500 .
26	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés des prisons, se trouvant dans le même cas que ci-dessus . . . . .	4,000 .	..	
	A REPORTER. . . . fr.	5,837,590 .	105,658 .	5,943,248 .

## BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Articles.	DÉSIGNATION  LES LÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	5,857,500 "	105,058 "	5,943,248 "
	<b>CHAPITRE VIII.</b>			
	CULTES.			
27	Clergé supérieur du culte catholique, personnel enseignant et dirigeant des grands séminaires, à l'exception de celui de Liège . . .	321,400 "	"	
28	Bourses et demi-bourses affectées aux grands séminaires, à l'exception de celui de Liège . . . . .	62,011 "	"	
29	Clergé inférieur du culte catholique, déduction faite de 7,710 francs, pour revenus de cures . . . . .	4,540,000 "	"	
50	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église, pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo. . .	660,000 "	256,000 "	
51	Culte protestant et anglican ( <i>Personnel</i> ) . . . . .	74,958 "	"	5,813,661 "
52	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses. . . . .	15,000 "	"	
55	Culte israélite ( <i>Personnel</i> ) . . . . .	15,292 "	"	
54	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues. . .	1,000 "	"	
55	Subsides aux provinces, communes et consistoires pour construction d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite. . .	"	20,000 "	
56	Pensions ecclésiastiques (paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre) . . . . .	11,000 "	"	
57	Secours pour les ministres des cultes . . . . .	50,000 "	"	
	<b>CHAPITRE IX.</b>			
	ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE.			
58	Frais d'entretien et de transport d'indigents que la loi met à la charge de l'État . . . . .	200,000 "	"	
59	Subsides a) : 1° à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés; 2° aux communes, pour l'entretien et l'instruction des aveugles et sourds-muets indigents, dans le cas de l'article 151, n° 17, de la loi communale; 5° aux établissements pour aveugles et sourds-muets; 4° aux communes pour les frais d'entretien des aliénés dans le cas du n° 14 de la loi du 28 décembre 1875; 5° pour secours aux victimes de l'ophthalmie militaire, qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du département de la guerre. — b) Construction et agrandissement d'asiles d'aliénés. . . . .	255,000 "	200,000 "	962,500 "
40	Frais de route et de séjour et indemnités des membres des commissions spéciales pour les établissements de charité et de bienfaisance, de l'inspecteur général des établissements de bienfaisance et des asiles d'aliénés, des commissaires spéciaux ainsi que des membres et secrétaires des comités d'inspection desdits asiles . . . .	7,800 "	"	
41	Impression et achat d'ouvrages spéciaux concernant les établissements de bienfaisance, et frais divers. . . . .	3,000 "	"	
42	Subsides pour le patronage des condamnés libérés . . . . .	14,000 "	"	
45	Écoles de réforme pour mendiants et vagabonds âgés de moins de 18 ans. . . . .	282,700 "	"	
	À REPORTER. . . . fr.	12,157,751 "	581,658 "	12,710,400 "

## POUR L'EXERCICE 1880.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	12,137,751 »	581,658 »	12,719,409 »
	<b>CHAPITRE X.</b>			
	<b>PRISONS.</b>			
	<i>SECTION 1<sup>re</sup>. — Service économique.</i>			
44	Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des détenus. — Achat et entretien du mobilier des prisons. . . .	1,150,000 »	»	
45	Gratifications aux détenus. . . . .	12,000 »	»	
46	Frais d'habillement des gardiens. . . . .	52,000 »	»	
47	Frais de voyage des membres des commissions, des fonctionnaires et employés . . . . .	11,000 »	»	
48	Traitements des fonctionnaires et employés . . . . .	822,000 »	»	
49	Frais d'impression et de bureau . . . . .	10,000 »	»	
50	Prisons. — Entretien et travaux d'amélioration des bâtiments . . . . .	170,000 »	»	
51	Prison cellulaire pour hommes à Bruxelles. — Continuation des travaux de construction. — Maison de sûreté d'Anvers. — Continuation des travaux d'agrandissement. . . . .	»	652,000 »	
52	Honoraires et indemnités de route aux architectes, pour la rédaction de projets de prisons, la direction et la surveillance journalière des constructions . . . . .	»	47,000 »	3,072,800 »
	<i>SECTION 2. — Service des travaux.</i>			
53	Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrication . . . . .	150,000 »	»	
54	Gratifications aux détenus. . . . .	40,000 »	»	
55	Frais d'impression et de bureau . . . . .	1,000 »	»	
56	Traitements des fonctionnaires et employés . . . . .	68,000 »	»	
	<i>SECTION 3. — Traitements de disponibilité.</i>			
57	Traitements de disponibilité des fonctionnaires et employés des deux services . . . . .	»	6,000 »	
	A REPORTER. . . . fr.	14,604,651 »	1,287,558 »	15,892,209 »

## BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1880.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	Report. . . . fr.	14,604,851 »	1,287,558 »	15,892,209 »
	<b>CHAPITRE XI.</b>			
	<b>FRAIS DE POLICE.</b>			
58	Mesures de sûreté publique . . . . .	80,000 »	»	80,000 »
	<b>CHAPITRE XII.</b>			
59	Dépenses imprévues non libellées au Budget . . . . .	5,000 »	1,800 »	6,800 »
	<b>TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE. . . fr.</b>	<b>14,680,651 »</b>	<b>1,289,358 »</b>	<b>15,970,009 »</b>

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté  
du 28 février 1879.

**LÉOPOLD.**

PAR LE ROI:

*Le Ministre de la Justice,*  
J. BARA.

*Le Ministre des Finances,*  
CHARLES GRAUX.

**DÉVELOPPEMENTS**

**DU**

**BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE**

**pour l'exercice 1880.**



## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTE des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
			NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.	
<b>CHAPITRE I<sup>er</sup>.</b>							
<b>ADMINISTRATION CENTRALE.</b>							
1	»	Traitement du Ministre. . . . .	1	»	21,000	21,000	
2	»	— des fonctionnaires et employés. . . . .	111	»	551,800	551,800	
3	a.	MATÉRIEL. — Fournitures de bureau, impressions, papiers, livres, re- liures, etc. . . . .		15,000	»	50,000	»
		b. — Éclairage, chauffage de 90 foyers . . . . .		19,000	»		
		c. — Entretien de l'hôtel et des bureaux, achat et entretien des meubles . . . . .		16,000	»		
4	»	Frais de rédaction et de publication de recueils et documents statistiques. — Achat d'ouvrages y relatifs. . . . .					
5	»	Frais de route et de séjour des fonctionnaires et employés de l'administration centrale. . . . .					
TOTAL DU CHAPITRE I <sup>er</sup> . . . . . fr.							
<b>CHAPITRE II.</b>							
<b>ORDRE JUDICIAIRE.</b>							
<b>COUR DE CASSATION. — Personnel.</b>							
6	a.	Premier président . . . . .	1	16,000	16,000	270,820	
	b.	Président de chambre . . . . .	1	13,000	13,000		
	c.	Conseillers. . . . .	15	41,250	168,750		
	d.	Procureur général . . . . .	1	16,000	16,000		
	e.	Avocats généraux . . . . .	2	12,000	24,000		
	f.	Greffier en chef . . . . .	1	7,000	7,000		
	g.	Greffiers adjoints . . . . .	2	4,500	9,000		
	h.	Huissiers audienciers . . . . .	6	750	4,500		
	i.	Messagers . . . . .	2	1,500	3,000		
	j.	Secrétaire du parquet . . . . .	1	4,000	4,000		
	k.	Employé . . . . .	1	2,000	2,000		
	l.	Messenger et huissier de salle . . . . .	1	1,500	1,500		
	m.	Concierge du palais de la Cour de cassation . . . . .	1	1,500	1,500		
	n.	Augmentation éventuelle de la rémunération normale des litteras i et l . . . . .	»	»	570		
A REPORTER. . . . . fr.							

## DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,000	»	21,000	21,000	»	»	
351,800	»	351,800	351,800	»	»	
50,000	»	50,000	50,000	»	»	
6,000	»	6,000	6,000	»	»	
9,000	»	9,000	9,000	»	»	
437,800	»	437,800	437,800	»	»	
DIFFÉRENCE. . . fr.						
270,820	»	270,820	270,820	»	»	
270,820	»	270,820	270,820	»	»	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		REPORT. . . . . fr.				
			NOMBRE d'agents	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.
		<i>Matériel et menues dépenses de la Cour de cassation.</i>				
7	»	La Cour . . . . .	»	»	3,250	} 5,500
		Le parquet. . . . .	»	»	1,250	
		Mobilier pour la Cour de cassation . . . . .	»	»	1,000	
		<i>COURS D'APPEL. — Personnel.</i>				
		Premiers présidents . . . . .	5	11,250	33,750	} 800,000
		Présidents de chambre . . . . .	6	8,500	51,000	
		Conseillers. . . . .	55	7,500	412,500	
		Procureurs généraux. . . . .	5	11,250	33,750	
		Premiers avocats généraux. . . . .	5	8,500	25,500	
		Deuxièmes avocats généraux . . . . .	6	8,000	48,000	
		Substituts des procureurs généraux . . . . .	7	7,000	49,000	
8	»	Greffiers en chef . . . . .	3	5,000	15,000	
		Greffiers adjoints . . . . .	17	4,000	68,000	
		Secrétaires des parquets . . . . .	5	4,000	12,000	
		Employés . . . . .	12	2,000	24,000	
		Messagers des cours. . . . .	7	1,500	10,500	
		Huissiers audienciers . . . . .	12	700	8,400	
		Concierges. . . . .	3	1,500	4,500	
		Messagers des parquets. . . . .	3	1,500	4,500	
		<i>Matériel des Cours.</i>				
		Cour d'appel de Bruxelles . . . . .	»	»	8,000	} 24,000
		— de Gand . . . . .	»	»	5,000	
		— de Liège . . . . .	»	»	6,500	
9	»	Mobilier pour les trois Cours . . . . .	»	»	4,500	
		Au moyen de ces allocations, les Cours doivent couvrir toutes les dépenses résultant du chauffage, de l'éclairage, des impressions, des fournitures de bureau et de l'entretien de leur mobilier. — Les comptes d'emploi doivent être rendus à la Cour des comptes				
		A REPORTER. . . . . fr.				

## DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		ACCROISSMENT.	DIMINUTION.	
270,820	»	270,820	270,820	»	»	
5,500	»	5,500	5,500	»	»	
800,000	»	800,000	801,210	»	1,210	
24,000	»	24,000	24,000	»	»	
1,100,320	»	1,100,320	1,101,530	»	1,210	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		REPORT.	fr.			
		NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.	
		REPORT. . . . fr.				
		TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE ET DE COMMERCE.				
		1 <sup>re</sup> CLASSE. — <i>Bruxelles, Gand, Liège et Anvers.</i>				
	a.	Présidents . . . . .	4	7,500	30,000	587,450
		Vice-présidents . . . . .	10	6,500	65,000	
		Juges d'instruction . . . . .	13	6,250	81,250	
		Juges . . . . .	28	5,000	140,000	
		Procureurs du Roi . . . . .	4	7,500	30,000	
		Substituts . . . . .	17	5,000	85,000	
		Greffiers . . . . .	4	3,200	12,800	
		Greffiers adjoints. . . . .	33	3,000	99,000	
		Secrétaires des parquets. . . . .	4	3,000	12,000	
		Commis expéditionnaires, adjoints aux secrétaires . . . . .	16	1,500	24,000	
		Huissiers audienciers . . . . .	21	400	8,400	
10		2 <sup>e</sup> CLASSE. — <i>Arlon, Bruges, Charleroi, Courtrai, Dinant, Louvain, Mons, Namur, Nivelles, Tongres, Termonde, Tournai et Verviers.</i>				
	b.	Présidents . . . . .	13	7,000	91,000	952,550
		Vice-présidents . . . . .	12	5,500	66,000	
		Juges d'instruction . . . . .	21	5,250	110,250	
		Juges . . . . .	45	4,500	202,500	
		Procureurs du Roi . . . . .	15	7,000	91,000	
		Substituts . . . . .	26	4,500	117,000	
		Greffiers . . . . .	15	3,200	41,600	
		Greffiers adjoints. . . . .	48	2,800	134,400	
		Secrétaires des parquets. . . . .	13	2,800	36,400	
		Commis expéditionnaires, adjoints aux secrétaires . . . . .	20	1,400	28,000	
		Huissiers audienciers . . . . .	48	300	14,400	
		A REPORTER. . . . fr.	..	..	..	1,520,000

## DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,100,320	»	1,100,320	1,101,530	»	1,210	
1,100,320	»	1,100,320	1,101,530	»	1,210	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
					REPORT. . . . . fr.	
					REPORT. . . . . fr.	
		TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE ET DE COMMERCE (suite).				
		5 <sup>e</sup> CLASSE. — <i>Audenarde, Furnes, Hasselt, Huy, Malines, Marche, Neufchâteau, Turnhout et Ypres.</i>				
		Présidents . . . . .	9	6,000	54,000	} 344,150
		Juges d'instruction . . . . .	9	4,750	42,750	
		Juges . . . . .	14	4,000	56,000	
		Procureurs du Roi . . . . .	9	6,000	54,000	
		Substituts . . . . .	9	4,000	36,000	
		Greffiers . . . . .	9	3,200	28,800	
		Greffiers adjoints . . . . .	15	2,600	39,000	
		Secrétaires des parquets . . . . .	9	2,600	23,400	
		Commis expéditionnaires . . . . .	5	1,320	6,600	
		Huissiers audienciers . . . . .	18	200	3,600	
		Greffiers de commerce à Anvers, Alost, Bruxelles, Gand, Liège, Bruges, Courtrai, Louvain, Mons, Namur, Ostende, S <sup>t</sup> -Nicolas, Tournai et Verviers . . . . .	14	1,200	16,800	} 18,800
		Greffiers adjoints à Anvers et à Bruxelles . . . . .	2	1,000	2,000	
		JUSTICES DE PAIX ET TRIBUNAUX DE POLICE.				
		Juges de paix . . . . .	204	3,000	612,000	} 918,000
		Greffiers . . . . .	204	1,500	306,000	
		TOTAL DU CHAPITRE II. . . . . fr.				

## DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,100,520	»	1,100,520	1,101,530	»	1,210	
1,882,950	»	1,882,950	1,861,560	21,650	»	
918,000	»	918,000	918,000	»	»	
3,901,270	»	3,901,270	3,880,830	21,650	1,210	
AUGMENTATION. . . . fr.				20,440		

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
		NOMBRE d'agents	APPOINTEM. par an.	MONTANT de la dépense.		TOTAL par service	
Charge							
		ORDINAIRE.	TEMPORAIRE.				
<b>CHAPITRE III.</b>							
<b>JUSTICE MILITAIRE.</b>							
<i>COUR MILITAIRE. — Personnel.</i>							
12	»	Auditeur général . . . . .	1	8,500	8,500	»	} 22,250
		Substitut de l'auditeur général . . . . .	1	6,500	6,500	»	
		Secrétaire de l'auditeur général . . . . .	1	3,000	3,000	»	
		Huissier audencier . . . . .	1	400	400	»	
		Messagers . . . . .	2	1,520	2,640	»	
		Concierge . . . . .	1	1,210	1,210	»	
<i>Matériel.</i>							
15	»	Matériel pour la Cour militaire . . . . .	»	»	2,000	»	2,000
<b>AUDITEURS MILITAIRES ET PRÉVÔTS.</b>							
14	»	Auditeurs provinciaux de 1 <sup>re</sup> classe, à Anvers, Bruxelles, Gand et Liège . . . . .	4	6,000	24,000	»	} 49,900
		Auditeurs provinciaux de 2 <sup>e</sup> classe, à Bruges, Mons et Namur . . . . .	3	3,000	15,000	»	
		Auditeur adjoint à Anvers . . . . .	1	4,000	4,000	»	
		Commis à l'auditorat de Bruxelles . . . . .	1	2,000	2,000	»	
		Prévôts militaires . . . . .	7	500	3,500	»	
		Huissiers audenciers . . . . .	7	200	1,400	»	
15	»	Frais de bureau et indemnité pour feu et lu- mière dont jouissent les auditeurs . . . . .	4	420	1,680	»	} 3,720
			1	600	600	»	
			2	720	1,440	»	
TOTAL DU CHAPITRE III. . . . . fr.							
<b>CHAPITRE IV.</b>							
<b>FRAIS DE JUSTICE.</b>							
16	a.	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de simple police . . . . .				922,000	»
		b.	Frais de justice pour affaires du ressort de la Cour militaire, des conseils de guerre et de la garde civique . . . . .				33,000
17	a.	Traitements des exécuteurs des arrêts criminels . . . . .				11,008	»
		b.	Traitements des préposés à la conduite des voitures cellulaires . . . . .				10,500
TOTAL DU CHAPITRE IV. . . . . fr.							

## DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1870.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
22,250	»	22,250	22,250	»	»	
2,000	»	2,000	2,000	»	»	
49,900	»	49,900	49,900	»	»	
3,720	»	3,720	3,720	»	»	
77,870	»	77,870	77,870	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
955,000	»	955,000	955,000	»	»	
15,850	5,658	21,508	21,508	»	»	
970,850	5,658	976,508	976,508	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>CHAPITRE V.</b>		
PALAIS DE JUSTICE.		
18	»	Constructions, réparations, entretien et loyers de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes, pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix . . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE V. . . . . fr.
<b>CHAPITRE VI.</b>		
PUBLICATIONS OFFICIELLES.		
19	»	Impression du <i>Recueil des lois, du Moniteur, des Annales parlementaires, du Compte rendu analytique des séances de la Chambre des Représentants</i> et travaux accessoires . . . . .
20	»	Abonnement au <i>Bulletin de la Cour de cassation</i> . . . . .
21	»	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique; publication d'un recueil d'instructions-circulaires émises du Département de la Justice, depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1793; impression d'avant-projets de loi et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation . . . . .
22	»	Traitements et indemnités d'employés attachés à la Commission royale de la publication des anciennes lois. . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE VI. . . . . fr.
<b>CHAPITRE VII.</b>		
PENSIONS ET SECOURS.		
23	»	Pensions civiles . . . . .
24	»	Secours à des magistrats et à des fonctionnaires et employés attachés aux cours et tribunaux, ou à leurs veuves et enfants mineurs qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à un secours, par suite d'une position malheureuse. . . . .
25	»	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés de l'administration centrale du Ministère de la Justice ou d'établissements y ressortissant, se trouvant dans le même cas que ci-dessus. . . . .
26	»	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés des prisons se trouvant dans le même cas que ci-dessus . . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE VII. . . . . fr.

## DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
33,000	100,000	135,000	135,000	»	»	
33,000	100,000	135,000	135,000	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»	»	
330,000	»	530,000	240,000	90,000	»	
3,000	»	3,000	3,000	»	»	
23,300	»	23,300	23,300	»	»	
14,000	»	14,000	14,000	»	»	
372,300	»	372,300	282,300	90,000	»	
AUGMENTATION. . . . fr.				90,000		
25,000	»	a) 25,000	25,000	»	»	
12,000	»	12,000	12,000	»	»	
1,500	»	1,500	1,500	»	»	
4,000	»	4,000	4,000	»	»	
42,500	»	42,500	42,500	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»	»	

a) L'état détaillé des pensions allouées depuis la publication de celui qui était annexé au Budget de 1879, est inséré sous le n° 1 des Annexes. Le Département de la Justice ne demande que la somme présumée nécessaire pour payer les premiers termes de pension échus.

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>CHAPITRE VIII.</b>		
<b>CULTES.</b>		
<i>Culte catholique.</i>		
27	»	Clergé supérieur du culte catholique, personnel enseignant et dirigeant des grands séminaires, à l'exception de celui de Liège. . . . .
28	»	Bourses et demi-bourses affectées aux grands séminaires, à l'exception de celui de Liège . . . . .
29	»	Clergé inférieur du culte catholique, déduction faite de 7,710 francs pour revenus de cures . . . . .
30	»	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église, pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte au camp de Beverloo. . . . .
<i>Culte protestant et anglican.</i>		
31	»	Traitements des pasteurs et employés . . . . .
32	»	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses . . . . .
<i>Culte israélite.</i>		
33	»	Traitements des ministres et employés . . . . .
34	»	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues . . . . .
35	»	Subsides aux provinces, aux communes et aux consistoires, pour constructions d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite. . . . .
<i>Pensions et secours pour les divers cultes.</i>		
36	»	Pensions ecclésiastiques. — Payement des termes échus avant l'inscription au Département des Finances. . . . .
37	»	Secours pour les ministres des cultes. . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. . . . . fr.

## DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
321,400	»	321,400	321,400	»	»	
62,011	»	62,011	62,011	»	»	
4,340,000	»	4,340,000	4,340,000	»	»	
669,000	256,000	925,000	925,000	»	»	
74,958	»	74,958	72,558	2,400	»	
15,000	»	15,000	15,000	»	»	
15,292	»	15,292	15,292	»	»	
1,000	»	1,000	1,000	»	»	
»	20,000	20,000	20,000	»	»	
11,000	»	a) 11,000	11,000	»	»	a) L'état détaillé des pensions accordées pendant 1878 fait l'objet de l'annexe n° 2, faisant suite à celui qui a été publié à l'appui du Budget de 1879. Les pensions sont accordées aux ministres des cultes démissionnaires, conformément aux lois du 21 juillet 1844 et du 17 février 1849. Le Département de la Justice ne paye que les premiers termes échus.
30,000	»	b) 30,000	30,000	»	»	b) Des secours sont accordés à des ecclésiastiques, ministres des cultes, infirmes et nécessiteux, et quelquefois aussi à des ministres des cultes encore en fonctions, ou dont les pensions sont très-modiques, lorsque, par suite de maladies ou de malheurs, ils se trouvent dans la détresse.
5,537,661	276,000	5,813,661	5,811,261	2,400	»	
AUGMENTATION. . . . fr.				2,400		

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>CHAPITRE IX.</b>		
<b>ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE.</b>		
58	»	Frais d'entretien et de transport d'indigents que la loi met à la charge de l'État. . . . .
59	»	Subsides : a. 1° à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés; 2° aux communes, pour l'entretien et l'instruction des aveugles et sourds-muets indigents, dans le cas de l'article 151, n° 17, de la loi communale; 3° aux établissements pour aveugles et sourds-muets; 4° aux communes pour les frais d'entretien des aliénés dans le cas du n° 14 de la loi du 28 décembre 1875; 5° pour secours aux victimes de l'ophthalmie militaire qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre; b. Construction et agrandissement d'asiles d'aliénés. . . . .
40	»	Frais de route et de séjour et indemnités des membres des commissions spéciales pour les établissements de charité et de bienfaisance, de l'inspecteur général des établissements de bienfaisance et des asiles d'aliénés, des commissaires spéciaux ainsi que des membres et secrétaires des comités d'inspection desdits asiles; . . . . .
41	»	Impressions, achat d'ouvrages spéciaux relatifs aux établissements de bienfaisance, et frais divers.
42	»	Subsides pour le patronage des condamnés libérés . . . . .
45	»	Écoles de réforme pour les mendiants et vagabonds âgés de moins de 18 ans . . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE IX. . . . . fr.
<b>CHAPITRE X.</b>		
<b>PRISONS.</b>		
<b>SECTION PREMIÈRE. — Service économique.</b>		
44	»	Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des détenus — Achat et entretien du mobilier des prisons . . . . .
45	»	Gratifications aux détenus . . . . .
46	»	Frais d'habillement des gardiens . . . . .
47	»	Frais de voyage des membres des commissions, ainsi que des fonctionnaires et employés. . .
48	»	Traitements des fonctionnaires et employés . . . . .
49	»	Frais d'impression et de bureau . . . . .
50	»	Prisons. — Entretien et améliorations des bâtiments . . . . .
51	»	Prison cellulaire pour hommes à Bruxelles. — Continuation des travaux de construction. — Maison de sûreté d'Anvers. — Continuation des travaux d'agrandissement . . . . .
52	»	Honoraires et indemnités de route aux architectes, pour la rédaction de projets de prisons, la direction et la surveillance journalière des constructions . . . . .
		TOTAL DE LA SECTION PREMIÈRE. . . . . fr.

## DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
200,000	»	200,000	200,000	»	»	
255,000	200,000	455,000	455,000	»	»	
7,800	»	7,800	10,800	»	3,000	
5,000	»	5,000	»	»	»	
14,000	»	14,000	14,000	»	»	
282,700	»	282,700	282,700	»	»	
762,500	200,000	962,500	965,500	»	3,000	
DIMINUTION. . . . fr.				5,000		
1,150,000	»	1,150,000	1,150,000	»	»	
12,000	»	12,000	12,000	»	»	
52,000	»	52,000	52,000	»	»	
11,000	»	11,000	11,000	»	»	
822,900	»	822,900	814,550	8,350	»	
10,000	»	10,000	40,000	»	30,000	
170,000	»	170,000	170,000	»	»	
»	652,000	652,000	652,000	»	»	
»	47,000	47,000	47,000	»	»	
2,207,900	699,000	2,906,900	2,928,550	8,350	30,000	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>SECTION DEUXIÈME. — Service des travaux.</i>		
53	»	Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrication . . . . .
54	»	Gratifications aux détenus . . . . .
55	»	Frais d'impression et de bureau . . . . .
56	»	Traitements des employés . . . . .
		TOTAL DE LA SECTION DEUXIÈME. . . . . fr.
<i>SECTION TROISIÈME. — Traitements de disponibilité.</i>		
57	»	Traitements de disponibilité des fonctionnaires et employés des deux services . . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE X. . . . . fr.
CHAPITRE XI.		
FRAIS DE POLICE.		
58	»	Mesures de sûreté publique. . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE XI. . . . . fr.
CHAPITRE XII.		
59	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget, et dans lesquelles rentrent celles résultant de l'achat de livres qu'il y aurait lieu de fournir à des tribunaux . . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE XII. . . . . fr.

## DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
150,000	»	150,000	150,000	»	»	
40,000	»	40,000	40,000	»	»	
1,000	»	1,000	3,000	»	2,000	
68,000	»	68,000	76,550	»	8,550	
259,550	»	259,550	269,550	»	10,350	
»	6,900	6,900	6,900	»	»	
2,466,900	705,900	3,172,800	3,204,800	8,550	40,550	
DIMINUTION . . . fr.				32,000		
80,000	»	80,000	80,000	»	»	
80,000	»	80,000	80,000	»	»	
5,000	1,800	6,800	6,800	»	»	
5,000	1,800	6,800	6,800	»	»	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Chapitres.	Pages.	
<i>Récapitulation.</i>		
I.	102	Administration centrale . . . . .
II.	<i>ib.</i>	Ordre judiciaire . . . . .
III.	110	Justice militaire . . . . .
IV.	<i>ib.</i>	Frais de justice . . . . .
V.	112	Palais de justice . . . . .
VI.	<i>ib.</i>	Publications officielles . . . . .
VII.	<i>ib.</i>	Pensions et secours . . . . .
VIII.	114	Cultes . . . . .
IX.	116	Établissements de bienfaisance . . . . .
X.	<i>ib.</i>	Prisons . . . . .
XI.	118	Frais de police . . . . .
XII.	<i>ib.</i>	Dépenses imprévues . . . . .
		TOTAL. . . . . fr.

## DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1870.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
437,800 »	»	437,800 »	437,800 »	»	»	
3,901,270 »	»	3,901,270 »	3,880,850 »	20,440 »	»	
77,870 »	»	77,870 »	77,870 »	»	»	
970,850 »	5,658 »	976,508 »	976,508 »	»	»	
35,000 »	100,000 »	135,000 »	135,000 »	»	»	
372,300 »	»	372,300 »	282,300 »	90,000 »	»	
42,500 »	»	42,500 »	42,500 »	»	»	
5,537,661 »	276,000 »	5,813,661 »	5,811,261 »	2,400 »	»	
762,500 »	200,000 »	962,500 »	965,500 »	»	3,000 »	
2,466,900 »	705,900 »	3,172,800 »	3,204,800 »	»	32,000 »	
80,000 »	»	80,000 »	80,000 »	»	»	
5,000 »	1,800 »	6,800 »	6,800 »	»	»	
14,689,651 »	1,289,358 »	15,979,009 »	15,901,169 »	112,840 »	35,000 »	
AUGMENTATION . . . . fr.				77,840 »		

## ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

ANNEXE N° 1.

## ÉTAT des pensions accordées à des magistrats, fonctionnaires et employés ressort

N° D'ORDRE.	NOMS ET PRÉNOMS.	DATE de NAISSANCE.	DERNIÈRES FONCTIONS.
1	Poulet, P. . . . .	7 décembre 1807. . . . .	Président de tribunal de 1 <sup>re</sup> instance. . . . .
2	Marinus, J. . . . .	14 mars 1810. . . . .	Directeur de prison . . . . .
3	Jullien, D. . . . .	30 août 1805. . . . .	Conseiller de Cour d'appel . . . . .
4	Puville, J. . . . .	4 décembre 1807. . . . .	Greffier de justice de paix . . . . .
5	Delmotte, P. . . . .	15 avril 1824. . . . .	Gardien de prison . . . . .
6	Lebon, D. . . . .	9 avril 1812. . . . .	Juge de paix. . . . .
7	Durieu, T. . . . .	7 septembre 1807. . . . .	Greffier de justice de paix . . . . .
8	Van Doorslaer, J. . . . .	15 décembre 1808. . . . .	Id. . . . .
9	Bourgeois, C. . . . .	30 janvier 1811. . . . .	Magasinier de prison . . . . .
10	Bostoen, B. . . . .	15 août 1809. . . . .	Surveillant aux écoles de réforme . . . . .
11	Yenet, J. . . . .	26 août 1812. . . . .	Secrétaire de Commission administr. des prisons.
12	Tercekin, E. . . . .	3 janvier 1813. . . . .	Gardien de prison. . . . .
13	D'hont, R. . . . .	10 décembre 1811. . . . .	Juge de tribunal de 1 <sup>re</sup> instance . . . . .
14	Marousé, A. . . . .	13 septembre 1812 . . . . .	Juge de paix. . . . .
15	Velghe, M. . . . .	24 juillet 1820 . . . . .	Directeur de prison. . . . .
16	Pirmez, V. . . . .	18 octobre 1817 . . . . .	Gardien-chef de prison . . . . .
17	Weynants, M. . . . .	29 janvier 1825 . . . . .	Gardien de prison. . . . .
18	Flament, A. . . . .	24 décembre 1827. . . . .	Id . . . . .
19	Colen, G. . . . .	9 juillet 1814 . . . . .	Juge de paix. . . . .
20	Gennotte, J. . . . .	16 juillet 1808 . . . . .	Id. . . . .
21	Considérant, L. . . . .	20 juillet 1808 . . . . .	Greffier de tribunal de 1 <sup>re</sup> instance. . . . .
22	Develette, M. . . . .	16 août 1808. . . . .	Président id. id. . . . .
23	Van Cutsem, L. . . . .	30 septembre 1808 . . . . .	Vice-président id. id. . . . .
24	Dept, F. . . . .	3 juillet 1812 . . . . .	Greffier id. id. . . . .
25	Jolie, C. . . . .	14 avril 1828. . . . .	Gardien de prison . . . . .
26	Baronius, A. . . . .	30 décembre 1817. . . . .	Id. . . . .
27	Yankerm, J.-B. . . . .	10 septembre 1813 . . . . .	Agent préposé à la conduite des voitures cellulaires.

## DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1880.

issant au Département de la Justice, depuis le 1<sup>er</sup> janvier jusqu'au 31 décembre 1878.

DATE DE LA SORTIE de fonctions.	CAUSES DE LA SORTIE de fonctions.	NOMBRE d'années DE SERVICE.		TRAITEMENT moyen des 5 DERNIÈRES ANNÉES de service.	MONTANT des PENSIONS ALLOUÉES.	Observations.
		ANS.	MOIS.			
15 décembre 1877.	Age avancé.	36	9	7,000 »	7,000 »	
20 novembre 1877.	Id.	45	10	6,008 33	4,805 »	
3 septembre 1877.	Id.	28	»	7,500 »	7,000 »	
9 décembre 1877.	Id.	50	5	1,850 »	772 »	
20 décembre 1877.	Infirmités	29	4	1,468 »	662 »	
7 février 1878.	Age avancé.	39	11	4,500 »	2,763 »	
28 décembre 1877.	Id.	47	2	1,750 »	1,166 »	
22 mars 1878.	Id.	40	4	2,200 »	1,365 »	
7 février 1878.	Id.	27	4	1,976 66	1,082 »	
15 février 1878.	Infirmités	26	10	1,463 33	604 »	
29 avril 1878.	Age avancé.	46	3	2,736 66	1,824 »	
7 février 1878.	Id.	43	11	1,733 »	1,155 »	
27 mai 1878.	Infirmités	27	5	4,141 66	3,342 »	
21 mai 1878.	Id.	39	4	3,400 »	3,400 »	
16 mai 1878.	Id.	32	11	4,116 66	2,084 »	
13 mai 1878.	Id.	36	»	1,980 »	1,090 »	
6 mai 1878.	Id.	16	3	1,424 73	356 »	
3 juillet 1878.	Id.	29	10	1,543 66	708 »	
16 août 1878.	Id.	33	9	5,500 »	5,500 »	
2 août 1878.	Age avancé.	41	6	3,500 »	3,300 »	
16 août 1878.	Id.	48	8	5,700 »	3,800 »	
6 octobre 1878.	Id.	28	»	7,000 »	6,533 »	
18 octobre 1878.	Id.	34	3	6,500 »	6,500 »	
9 octobre 1878.	Id.	42	6	3,800 »	2,484 »	
12 septembre 1878.	Infirmités	30	1	1,467 40	679 »	
20 septembre 1878.	Id.	38	»	1,745 70	1,020 »	
18 octobre 1878.	Age avancé.	46	1	2,258 33	1,505 »	
TOTAL . . . . fr.					72,305 »	

Il y avait à servir au 1<sup>er</sup> janvier 1878. . . . . 287 pensions, montant à fr. 692,494 »  
 Insrites en 1878 . . . . . 27 pensions s'élevant à fr. 72,305 »  
 Éteintes en 1878 . . . . . 28 — 97,714 »  
 Diminution . . . . . 1 Diminution . . . . . fr. 25,409 »  
 Reste à servir au 1<sup>er</sup> janvier 1879 . . . . . fr. 667,085 »

## ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

ANNEXE N° 2.

*ÉTAT des pensions accordées à des ecclésiastiques,*

N° D'ORDRE.	NOMS ET PRÉNOMS.	DATE de NAISSANCE.	DERNIÈRES FONCTIONS.
1	Boonen, J.-B . . . . .	12 novembre 1815. . . . .	Desservant . . . . .
2	Houssard, M. . . . .	4 août 1816. . . . .	Vicaire . . . . .
3	Danly, J.-B. . . . .	30 avril 1807. . . . .	Desservant . . . . .
4	Demacq, H. . . . .	5 décembre 1810. . . . .	Id. . . . .
5	Bastien, C. . . . .	11 mai 1809. . . . .	Id. . . . .
6	Nyssen, P. . . . .	8 octobre 1807. . . . .	Id. . . . .
7	Broux, G. . . . .	9 février 1815. . . . .	Id. . . . .
8	Ghineau, G. . . . .	13 mai 1823. . . . .	Id. . . . .
9	Demau, P. . . . .	3 avril 1817. . . . .	Id. . . . .
10	Lagae, A. . . . .	27 avril 1834. . . . .	Vicaire . . . . .
11	Pulinckx, G. . . . .	8 février 1800. . . . .	Desservant . . . . .
12	Willems, J. . . . .	25 janvier 1812. . . . .	Id. . . . .
13	Daniels, A. . . . .	19 décembre 1812. . . . .	Id. . . . .
14	Plateus, J. . . . .	23 janvier 1812. . . . .	Id. . . . .
15	Staelens, E. . . . .	20 octobre 1810. . . . .	Id. . . . .
16	Van Scheerdyk, J. . . . .	18 avril 1811. . . . .	Id. . . . .
17	Paquay, J. . . . .	11 juin 1811. . . . .	Id. . . . .
18	Hulin, V. . . . .	13 septembre 1808. . . . .	Id. . . . .
19	Janssen, L. . . . .	6 juillet 1809. . . . .	Id. . . . .
20	Dejardin, A. . . . .	18 avril 1810. . . . .	Id. . . . .
21	Charlier, E. . . . .	27 novembre 1807. . . . .	Id. . . . .
22	Kaudt, J. . . . .	17 février 1824. . . . .	Id. . . . .
23	Boulangier, P. . . . .	28 février 1824. . . . .	Id. . . . .
24	Mineur, A. . . . .	16 janvier 1824. . . . .	Id. . . . .
25	Baudelet, C. . . . .	20 décembre 1816. . . . .	Id. . . . .
26	Lambrechts, P. . . . .	4 décembre 1801. . . . .	Id. . . . .
27	Defosse, L. . . . .	10 juin 1810. . . . .	Curé de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .
28	Caris, G. . . . .	15 octobre 1804. . . . .	Desservant . . . . .
29	De Backer, L. . . . .	28 avril 1835. . . . .	Vicaire . . . . .
30	Philippart, F. . . . .	9 décembre 1805. . . . .	Desservant . . . . .
31	Lhermite, D. . . . .	6 septembre 1815. . . . .	Id. . . . .
32	De Michel, J. . . . .	14 mai 1812. . . . .	Id. . . . .

## DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1880.

depuis le 1<sup>er</sup> janvier jusqu'au 31 décembre 1878.

DATE DE LA SORTIE de fonctions.	CAUSES DE LA SORTIE de fonctions.	NOMBRE d'années DE SERVICE.		TRAITEMENT moyen des 5 dernières années de service.	MONTANT des PENSIONS ALLOUÉES.	Observations.
		ANS.	MOIS.			
22 juin 1877 . . .	Infirmités . . . . .	34	4	097 49	809 .	
13 juillet 1877 . . .	Id. . . . .	27	0	018 33	400 .	
22 octobre 1877 . . .	Age avancé . . . . .	46	1	1,110 .	1,110 .	
28 octobre 1877 . . .	Id. . . . .	42	4	1,100 .	1,100 .	
51 octobre 1877 . . .	Id. . . . .	40	10	1,100 .	1,100 .	
4 janvier 1878 . . .	Id. . . . .	40	0	1,105 .	1,105 .	
19 février 1877 . . .	Infirmités . . . . .	30	2	1,010 .	678 .	
4 octobre 1875 . . .	Id. . . . .	26	1	950 .	602 .	
1 <sup>er</sup> février 1878 . . .	Id. . . . .	34	8	074 09	801 .	
25 février 1875 . . .	Id. . . . .	14	8	600 .	323 .	
22 mars 1878 . . .	Age avancé . . . . .	55	9	1,200 .	1,200 .	
16 mars 1878 . . .	Id. . . . .	40	0	1,100 .	1,100 .	
28 mars 1878 . . .	Id. . . . .	41	3	1,100 .	1,100 .	
16 mars 1878 . . .	Id. . . . .	47	5	1,145 33	1,145 .	
20 mars 1878 . . .	Infirmités . . . . .	52	7	1,100 .	828 .	
29 avril 1878 . . .	Age avancé . . . . .	41	7	1,100 .	1,100 .	
51 mars 1878 . . .	Id. . . . .	40	6	1,100 .	1,100 .	
29 avril 1878 . . .	Id. . . . .	45	0	1,100 .	1,100 .	
10 mai 1878 . . .	Id. . . . .	44	2	1,100 .	1,100 .	
2 mai 1878 . . .	Id. . . . .	40	2	1,100 .	1,100 .	
10 mai 1878 . . .	Id. . . . .	41	11	1,110 .	1,110 .	
27 mars 1878 . . .	Infirmités . . . . .	51	10	1,100 .	800 .	
15 décembre 1877 . . .	Id. . . . .	27	4	950 .	612 .	
50 avril 1878 . . .	Id. . . . .	25	4	950 .	596 .	
28 octobre 1877 . . .	Id. . . . .	57	10	975 .	904 .	
21 juin 1878 . . .	Age avancé . . . . .	48	5	1,200 .	1,200 .	
11 juillet 1878 . . .	Id. . . . .	45	4	1,500 .	1,500 .	
28 juin 1878 . . .	Id. . . . .	49	8	1,175 33	1,175 .	
18 février 1878 . . .	Infirmités . . . . .	19	11	600 .	340 .	
30 septembre 1878 . . .	Age avancé . . . . .	49	0	1,155 .	1,155 .	
Id. . . . .	Id. . . . .	40	0	1,100 .	1,100 .	
Id. . . . .	Id. . . . .	40	0	1,100 .	1,100 .	
A REPORTER. . . fr.					30,408 .	

## ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

N° D'ORDRE.	NOMS ET PRÉNOMS.	DATE de NAISSANCE.	DERNIÈRES FONCTIONS.
33	Biloeq, L. . . . .	15 janvier 1809. . . . .	Desservant . . . . .
34	Parmentier, G. . . . .	28 octobre 1811 . . . . .	Id. . . . .
35	Debra, H. . . . .	14 juin 1798. . . . .	Id. . . . .
36	Kerckhoffs, P. . . . .	11 juillet 1811 . . . . .	Curé de 2 <sup>e</sup> classe. . . . .
37	Stasseyns, P. . . . .	29 juin 1813. . . . .	Desservant . . . . .
38	Lenaerts, G. . . . .	26 janvier 1816. . . . .	Curé de 2 <sup>e</sup> classe. . . . .
39	Danneels, L. . . . .	10 avril 1802. . . . .	Desservant . . . . .
40	Bourgeois, H. . . . .	22 novembre 1809. . . . .	Id. . . . .
41	Vuylsteke, J. . . . .	23 janvier 1806. . . . .	Id. . . . .

## DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1880.

DATE DE LA SORTIE de fonctions.	CAUSES DE LA SORTIE de fonctions.	NOMBRE d'années DE SERVICE.		TRAITEMENT moyen DES 5 DERNIÈRES ANNÉES de service.	MONTANT des PENSIONS ALLOUÉES.	Observations.
		ANS.	MOIS.			
				REPORT . . fr.	30,498 »	
50 septembre 1878 .	Age avancé . . . . .	43	6	1,100 »	1,100 »	
50 septembre 1878 .	Id. . . . .	42	9	1,100 »	1,100 »	
30 septembre 1878 .	Id. . . . .	51	1	1,200 »	1,200 »	
50 septembre 1878 .	Id. . . . .	43	4	1,500 »	1,500 »	
14 octobre 1878 . .	Id. . . . .	40	7	1,100 »	1,100 »	
50 septembre 1878 .	Infirmités . . . . .	20	8	1,457 »	954 »	
18 octobre 1878 . .	Age avancé . . . . .	47	1	1,200 »	1,200 »	
5 octobre 1878 . .	Id. . . . .	45	10	1,100 »	1,100 »	
15 octobre 1878 . .	Id. . . . .	45	10	1,155 »	1,155 »	
TOTAL . . . . fr.					40,907 »	

Il y avait à servir au 1 <sup>er</sup> janvier 1878 . . . . .	369 pensions, montant à fr.	334,015 »
Inscrites en 1878. . . 41 pensions, s'élevant à fr.	40,907 »	
Éteintes en 1878. . . 50 — —	50,025 »	
Diminution. . . 9 — —	9,118 »	0,118 »
RESTE à servir au 1 <sup>er</sup> janvier 1879. . . 360 — —	fr.	324,895 »

(128)

V.

**BUDGET**

DU

**MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES**

**POUR L'EXERCICE 1880.**



**NOTE PRÉLIMINAIRE.**  


Le projet de Budget du Ministère des Affaires Étrangères pour l'exercice 1880 s'élève à 2,073,410 francs, et ne présente aucune différence avec les demandes de crédits budgétaires qui ont été soumises à la Législature pour l'exercice 1879.



**PROJET DE LOI.**

---

**LÉOPOLD II,**

**ROI DES BELGES,**

*A tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Notre Ministre des Affaires Étrangères et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

**NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :**

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants par Notre Ministre des Finances.

**ARTICLE UNIQUE.**

Le Budget du Ministère des Affaires Étrangères est fixé, pour l'exercice 1880, à la somme de *deux millions soixante-treize mille cent dix francs* (2,073,110 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 28 février 1879.

**LÉOPOLD.**

PAR LE ROI :

*Le Ministre des Affaires Étrangères,*

**FRÈRE-ORBAN.**

*Le Ministre des Finances,*

**CHARLES GRAUX.**

---

(132)

# BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

POUR L'EXERCICE 1880.

Articles.	DÉSIGNATION  DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.		TOTAL.	
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.		
<b>CHAPITRE I<sup>er</sup>.</b>					
ADMINISTRATION CENTRALE.					
1	Traitement du Ministre. . . . .	21,000	"	} 325,900	
2	— du personnel des bureaux . . . . .	229,400	5,000		
5	Matériel. . . . .	37,500	10,000		
4	Fonds secrets . . . . .	13,000	"		
6	Achat de décorations de l'ordre de Léopold, sans que l'on puisse augmenter ce chiffre par des imputations sur d'autres articles. . . . .	10,000	"		
<b>CHAPITRE II.</b>					
LÉGATIONS.					
<i>Traitements des agents diplomatiques.</i>					
6	Allemagne. . . . .	58,000	"	} 831,000	
7	Autriche-Hongrie . . . . .	58,000	"		
8	Brésil . . . . .	30,000	"		
9	Chine . . . . .	38,000	"		
10	Danemark, Suède et Norwége . . . . .	25,000	"		
11	Espagne . . . . .	30,000	"		
12	États-Unis . . . . .	30,000	"		
13	France . . . . .	58,000	"		
14	Grande-Bretagne. . . . .	58,000	"		
15	Italie. . . . .	38,000	"		
16	Japon . . . . .	38,000	"		
17	Mexique. . . . .	30,000	"		
18	Pays-Bas . . . . .	38,000	"		
19	Portugal . . . . .	25,000	"		
20	Rome . . . . .	26,000	"		
21	Roumanie . . . . .	25,000	"		
22	Russie . . . . .	58,000	"		
23	Turquie. . . . .	30,000	"		
24	Traitements des conseillers ou secrétaires . . . . .	138,000	"		
A REPORTER. . . . . fr.		1,141,900	15,000		1,156,900

## BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

(Articles.)	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.		TOTAL
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . . fr.	1,141,900 »	15,000 »	1,156,900 »
	<b>CHAPITRE III.</b> CONSULATS.			
25	Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués . . . . .	365,050 »	»	365,050 »
	<b>CHAPITRE IV.</b> FRAIS DE VOYAGE.			
26	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'administration centrale, frais de courriers, estafettes, courses diverses . . . . .	120,000 »	»	120,000 »
	<b>CHAPITRE V.</b> DÉPENSES DIVERSES RELATIVES AUX LÉGATIONS ET AUX CONSULATS.			
27	Traitement d'un chancelier à Paris . . . . .	10,000 »	»	
28	— — à Constantinople . . . . .	9,000 »	5,000 »	
29	Traitement de drogmans, frais d'interprètes et de lettrés, et indemnités à divers employés dans des résidences en Orient. . . . .	55,960 »	6,000 »	215,960 »
30	Frais de correspondance de l'administration centrale avec les agences, ainsi que des agences entre elles; secours provisoires à des Belges indigents; achat et entretien de pavillons, écussons, timbres, cachets; achat, copie et traduction de documents; frais extraordinaires et accidentels . . . . .	110,000 »	»	
31	Frais de chancellerie. . . . .	20,000 »	»	
	<b>CHAPITRE VI.</b> MISSIONS EXTRAORDINAIRES, TRAITEMENTS D'INACTIVITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.			
32	Missions extraordinaires, traitements d'inactivité, indemnités pour services extraordinaires et dépenses imprévues non libellées au Budget . . . . .	62,000 »	25,000 »	87,000 »
	A REPORTER. . . . . fr.	1,880,910 »	51,000 »	1,940,910 »

## POUR L'EXERCICE 1880.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	1,880,910 *	51,000 *	1,940,910 *
	<b>CHAPITRE VII.</b> COMMERCE, ÉMIGRATION.			
53	Frais divers et encouragements au commerce . . . . .	106,800 *	"	} 124,000 *
54	Émigration. — Service médical et surveillance . . . . .	18,100 *	"	
	<b>CHAPITRE VIII.</b> <i>Pensions, secours et créances arriérées.</i>			
55	Premier terme des pensions à accorder éventuellement . . . . .	2,500 *	"	} 7,500 *
56	Secours à des fonctionnaires, employés et agents sans nomination, à leurs veuves ou enfants, qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse . . . . .	2,000 *	"	
57	Créances arriérées des exercices antérieurs, et dont la liquidation n'a pu être effectuée sur le Budget de l'année à laquelle elles se rapportent . . . . .	5,000 *	"	
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. fr.	2,022,110 *	51,000 *	2,073,110 *

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté  
du 28 février 1879.

**LÉOPOLD.**

PAR LE ROI :

*Le Ministre des Affaires Étrangères,*

FRÈRE-ORBAN.

*Le Ministre des Finances,*

CHARLES GRAUX.

(136)

**DÉVELOPPEMENTS**

DU BUDGET DU

**MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES**

**pour l'exercice 1880.**

---

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTE-RA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>CHAPITRE I<sup>er</sup>.</b>		
<b>ADMINISTRATION CENTRALE.</b>		
1	>	Traitement du Ministre. . . . .
2	>	Personnel des bureaux. — Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service . . .
3	a.	Fournitures de bureau, impressions, achat d'imprimés, de manuscrits et de cartes, reliures, ports et affranchissements concernant la correspondance à l'intérieur, abonnements aux journaux et écrits périodiques et autres menus frais . . . . . 49,600
	b.	Éclairage et chauffage . . . . . 8,500
	c.	Entretien des locaux du Ministère, achat et entretien de meubles, etc. . . . . 49,400
4	>	Fonds secrets. . . . .
5	>	Achat de décorations de l'ordre de Léopold, sans que l'on puisse augmenter ce chiffre par des imputations sur d'autres articles . . . . .
TOTAL DU CHAPITRE I <sup>er</sup> . . . . . fr.		
<b>CHAPITRE II.</b>		
<b>LÉGATIONS.</b>		
<i>Traitements des agents diplomatiques.</i>		
6	>	ALLEMAGNE. . . . . — Traitement d'un Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.
7	>	AUTRICHE-HONGRIE. . . . . — — — — —
8	>	BRESIL . . . . . — — — — — d'un Ministre résident. . . . .
9	>	CHINE . . . . . — — — — —
10	>	DANEMARK, SUÈDE ET NORWÈGE. — — — — —
11	>	ESPAGNE. . . . . — — — — — d'un Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.
12	>	ÉTATS-UNIS . . . . . — — — — —
13	>	FRANCE . . . . . — — — — —
14	>	GRANDE-BRETAGNE . . . . . — — — — —
15	>	ITALIE . . . . . — — — — —
16	>	JAPON . . . . . — — — — — d'un Ministre résident. . . . .
17	>	MEXIQUE . . . . . — — — — — d'un Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.
18	>	PAYS-BAS . . . . . — — — — —
19	>	PORTUGAL . . . . . — — — — — d'un Ministre résident. . . . .
20	>	ROME . . . . . — — — — — d'un Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.
21	>	ROUMANIE . . . . . — — — — — d'un Ministre résident. . . . .
22	>	RUSSIE . . . . . — — — — — d'un Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.
23	>	TURQUIE. . . . . — — — — — d'un Ministre résident. . . . .
A REPORTER . . . . . fr.		

## DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,000	»	21,000	21,000	»	»	
229,400	5,000	234,400	234,400	»	»	
37,500	10,000	47,500	47,500	»	»	
13,000	»	13,000	13,000	»	»	
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
310,900	15,000	325,900	325,900	»	»	
38,000	»	38,000	38,000	»	»	
58,000	»	58,000	58,000	»	»	
30,000	»	30,000	30,000	»	»	
58,000	»	58,000	58,000	»	»	
25,000	»	25,000	25,000	»	»	
30,000	»	30,000	30,000	»	»	
30,000	»	30,000	30,000	»	»	
58,000	»	58,000	58,000	»	»	
58,000	»	58,000	58,000	»	»	
58,000	»	58,000	58,000	»	»	
38,000	»	38,000	38,000	»	»	
30,000	»	30,000	30,000	»	»	
58,000	»	58,000	58,000	»	»	
25,000	»	25,000	25,000	»	»	
26,000	»	26,000	26,000	»	»	
25,000	»	25,000	25,000	»	»	
58,000	»	58,000	58,000	»	»	
30,000	»	30,000	30,000	»	»	
693,000	»	693,000	693,000	»	»	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . . . fr.
		<b>CHAPITRE II (SUITE).</b>
24	»	Traitements des conseillers ou secrétaires. . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE II. . . . . fr.
		<b>CHAPITRE III.</b>
		CONSULATS.
25	»	Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués . . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE III. . . . . fr.
		<b>CHAPITRE IV.</b>
		FRAIS DE VOYAGE.
26	»	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'administration centrale, frais de courriers, estafettes, courses diverses . . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE IV. . . . . fr.
		<b>CHAPITRE V.</b>
		DÉPENSES DIVERSES RELATIVES AUX LÉGATIONS ET AUX CONSULATS.
27	»	Traitement d'un chancelier à Paris . . . . .
28	»	— — à Constantinople . . . . .
29	»	Traitement de drogmans, frais de lettrés et d'interprètes et indemnités à divers employés dans des résidences en Orient. . . . .
30	»	Frais de correspondance de l'administration centrale avec les agences, ainsi que des agences entre elles; secours provisoires à des Belges indigents; achat et entretien de pavillons, écussons, timbres, cachets; achat, copie et traduction de documents; frais extraordinaires et accidentels . . . . .
31	»	Frais de chancellerie . . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE V. . . . . fr.

## DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
693,000	»	693,000	693,000	»	»	
a) 138,000	»	138,000	138,000	»	»	a) Allemagne. — Trait. 1 conseiller fr. 11,000 — 1 secrétaire . 3,000 Autriche Hongrie. — 1 conseiller . 11,000 — 1 secrétaire . 3,000 Brésil. — 1 id. . 5,000 Danemark, Suède et Norvège. — 1 id. . 5,000 Espagne. — 1 id. . 5,000 États-Unis. — 1 id. . 5,000 France. — 1 conseiller . 11,000 — 1 secrétaire . 3,000 Grande-Bretagne. — 1 conseiller . 11,000 — 1 secrétaire . 3,000 Italie. — 1 conseiller . 8,000 — 1 secrétaire . 3,000 Mexique — 1 id. . 5,000 Pays-Bas. — 1 conseiller . 8,000 — 1 secrétaire . 3,000 Portugal. — 1 id. . 5,000 Rome. — 1 id. . 5,000 Roumanie — 1 id. . 5,000 Russie. — 1 conseiller . 11,000 — 1 secrétaire . 3,000 Turquie. — 1 id. . 5,000  Fr. 138,000
831,000	»	831,000	831,000	»	»	
363,050	»	363,050	363,050	»	»	
363,050	»	363,050	363,050	»	»	
120,000	»	120,000	120,000	»	»	b) Alexandrie. — 1 drogman fr. 5,000 — 2 khavass . . 2,000 Andrinople. — 1 id. . . 500 Asie mineure — 1 drogman . . 2,000 — 1 khavass . . . 1,000 Beyrouth. — 1 id. . . 800 Constantinople. — 2 drogmans . . 13,000 — 2 khavass . . . 2,000 — 1 capou oglan . . 350 Côte occidentale de l'Afrique. — 1 khavass . . 1,000 Jaffa. — 1 khavass . . . 500 Mer Noire. — 1 drogman . . 2,000 — 1 khavass . . . 1,000 Pekin. — 1 lettre-interp. . 6,000 — 1 élève interp. . 6,000 Rive droite du Danube. — 1 khavass . . 1,000 Salonique. — 1 khavass . . . 800 Smyrne. — 1 id. . . 800 Tanger. — 1 drogman . . 1,300 — 1 khavass . . . 1,000 Tunis. — 1 id. . . 800 Tripoli. — 1 id. . . 500 Varna. — 1 id. . . 800 Roustchouk. — 1 id. . . 800 Yedo. — 1 lettre-interp. . 6,000 Disponible. . . . . 1,000  Fr. 59,960
120,000	»	120,000	120,000	»	»	
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
9,000	5,000	14,000	14,000	»	»	
53,960	6,000	b) 59,960	59,960	»	»	
110,000	»	110,000	110,000	»	»	c) Allemagne . . . . . 2,000 Autriche-Hongrie . . . . . 2,000 Chine. . . . . 2,000 France . . . . . 2,000 Grande-Bretagne . . . . . 2,000 Italie . . . . . 2,000 Japon. . . . . 2,000 Pays-Bas. . . . . 2,000 Russie . . . . . 2,000 Turquie . . . . . 2,000  Fr. 20,000
c) 20,000	»	20,000	20,000	»	»	
202,960	11,000	213,960	213,960	»	»	

## DEVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>CHAPITRE VI.</b>		
MISSIONS EXTRAORDINAIRES, TRAITEMENTS D'INACTIVITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.		
32	»	Missions extraordinaires; frais relatifs aux traités et conventions; entretien et renouvellement des bornes-frontières; traitements d'inactivité; indemnités pour services extraordinaires ne rentrant pas directement dans le cadre des travaux journaliers de l'administration; frais d'enterrement et de dernière maladie, et indemnités à quelques agents qui, par suite de circonstances indépendantes de leur volonté, se trouvent dans une position malheureuse; dépenses imprévues non libellées au Budget . . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE VI. . . . . fr.
<b>CHAPITRE VII.</b>		
COMMERCE. — ÉMIGRATION.		
33	»	Frais divers et encouragements au commerce, achat d'échantillons et de documents commerciaux.
34	»	Émigration. — Service médical et surveillance. . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE VII. . . . . fr.
<b>CHAPITRE VIII.</b>		
PENSIONS, SECOURS ET DÉPENSES ARRIÉRÉES.		
35	»	Premier terme des pensions à accorder éventuellement. . . . .
36	»	Secours à des fonctionnaires, employés, et agents sans nomination, à leurs veuves ou enfants, qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse. . . . .
37	»	Créances arriérées des exercices antérieurs et dont la liquidation n'a pu être effectuée sur le Budget de l'année à laquelle elles se rapportent . . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. . . . . fr.

## DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
62,000	25,000	87,000	87,000	»	»	
62,000	25,000	87,000	87,000	»	»	
106,800	»	106,800	106,800	»	»	
18,100	»	18,100	18,100	»	»	
124,900	»	124,900	124,900	»	»	
2,500	»	2,500	2,500	»	»	
2,000	»	2,000	2,000	»	»	
3,000	»	3,000	3,000	»	»	
7,300	»	7,300	7,300	»	»	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
chapitres.	pages.	
<i>Récapitulation.</i>		
I.	138	Administration centrale. . . . .
II.	<i>ib.</i>	Légations. . . . .
III.	140	Consulats . . . . .
IV.	<i>ib.</i>	Frais de voyage . . . . .
V.	<i>ib.</i>	Dépenses diverses relatives aux légations et aux consulats . . . . .
VI.	142	Missions extraordinaires, traitements d'inactivité et dépenses imprévues. . . . .
VII.	<i>ib.</i>	Commerce, émigration. . . . .
VIII.	<i>ib.</i>	Pensions, secours et dépenses arriérés. . . . .
		TOTAUX. . . . . fr.

## DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
310,900 »	15,000 »	325,090 »	325,900 »	»	»	
831,000 »	»	831,000 »	831,000 »	»	»	
363,050 »	»	363,050 »	363,050 »	»	»	
120,000 »	»	120,000 »	120,000 »	»	»	
202,960 »	11,000 »	213,960 »	213,960 »	»	»	
62,000 »	25,000 »	87,000 »	87,000 »	»	»	
124,900 »	»	124,900 »	124,900 »	»	»	
7,500 »	»	7,500 »	7,500 »	»	»	
2,022,110 »	51,000 »	2,073,110 »	2,073,110 »	»	»	

**ANNEXE**  
**AU BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES**  
**POUR L'EXERCICE 1880.**

*Liste nominative et détaillée des fonctionnaires et employés admis à la pension du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1878, et des extinctions constatées pendant la même période, publiée en conformité de l'article 4 de la loi du 17 février 1849.*

**PENSIONS CONFÉRÉES.**

N° d'inscription.	NOMS des PENSIONNAIRES.	QUALITÉ.	PENSION ANNUELLE.	DATE de L'ARRÊTÉ.	DATE DE L'ENTRÉE en jouissance.	Observations.
189	Henry, N.-A. . . . .	Consul général . . . . .	5,000	7 mars 1878 .	1 <sup>er</sup> mars 1878 .	

**PENSIONS ÉTEINTES.**

N° d'inscription.	NOMS des PENSIONNAIRES.	QUALITÉ.	PENSION ANNUELLE.	DATE de L'ARRÊTÉ.	DATE de L'EXTINCTION.	Observations.
108	Halle, C.-A.-M. . . . .	Pilote de 1 <sup>re</sup> classe. . . . .	1,112	12 août 1864. .	28 février 1878.	
110	Bogaert, F.-A. . . . .	Rameur du sauvetage . . . . .	77	12 août 1864. .	30 sept. 1878. .	
188	t'Kint, A.-P.-J. . . . .	Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.	5,000	28 février 1876.	51 mars 1878. .	
		TOTAL. . fr.	6,189			

**SITUATION.**

Lors de la présentation du Budget de 1879, le Département des Affaires Étrangères comptait 44 pensions s'élevant à . . . fr.	52,933 »
Depuis cette époque, une pension a été conférée; elle est de . . . . .	5,000 »
	<b>ENSEMBLE. . . . . fr. 57,933 »</b>
Trois pensions se sont éteintes; elles s'élèvent à . . . . .	6,189 »
Reste donc à servir pour les 42 pensions restant inscrites au Département des Affaires Étrangères . . . . .	<u>51,744 »</u>

**VI.**

**BUDGET**

DU

**MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR**

POUR L'EXERCICE 1880.



## NOTE PRÉLIMINAIRE.



Les crédits votés au Budget de 1879 s'élèvent à la somme	
de . . . . .	fr. 9,506,275 »
Les crédits proposés pour 1880 montent à . . . . .	9,554,820 »
	<hr/>
Le Budget de 1880 présente donc une augmentation de . . . . .	<u>48,547 »</u>

CHAPITRE I<sup>er</sup>.

## ADMINISTRATION CENTRALE.

Le crédit destiné à couvrir les frais du comité consultatif pour les questions de législation et d'administration est insuffisant. On propose de le porter de 4,000 à 8,000 francs.

## CHAPITRE II.

## PENSIONS ET SECOURS.

Pas de changement.

## CHAPITRE III.

## STATISTIQUE GÉNÉRALE.

Pas de changement.

## CHAPITRE IV.

## FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES PROVINCES.

Le crédit destiné à payer les traitements des employés des administrations provinciales, tel qu'il figure au Budget de 1879, est maintenu provisoirement pour 1880. On ne pourra déterminer le chiffre de l'allocation nécessaire qu'après la réorganisation du personnel de ces administrations.

La somme affectée annuellement au matériel des administrations provinciales est insuffisante eu égard aux besoins constatés. Une augmentation de 57,500 francs est demandée pour 1880. Par contre, les charges extraordinaires et temporaires rattachées au crédit du matériel, disparaissent en 1880.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le libellé de l'article 14 a été modifié et l'allocation de 5,000 francs a été portée à 7,000 francs.

Le renouvellement partiel de la Chambre des Représentants, qui doit avoir lieu dans le courant de l'année 1880, occasionnera un surcroît de dépenses à résulter des jetons de présence à payer aux membres et secrétaires des bureaux des élections législatives. C'est pour couvrir cette dépense qu'une augmentation de 24,000 francs est demandée.

## CHAPITRE V.

## MILICE.

Pas de changement.

## CHAPITRE VI.

## GARDE CIVIQUE.

Pas de changement.

## CHAPITRE VII.

## FÊTES NATIONALES.

Ce chapitre ne subit aucun changement.

Quant au crédit nécessaire pour subvenir aux frais de la célébration du cinquantième anniversaire de l'indépendance nationale, il fera l'objet d'une loi spéciale.

## CHAPITRE VIII.

## DÉCORATION CIVIQUE ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.

Pas de changement.

## CHAPITRE IX.

## LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.

*Décoration commémorative.*

Le crédit de 11,200 francs alloué pour couvrir les dépenses à résulter de la distribution des Croix commémoratives en 1879, est réduit à 5,600 francs pour 1880.

## CHAPITRE X.

## AGRICULTURE.

Depuis 1873, l'insuffisance du crédit destiné à payer les indemnités dues pour bestiaux abattus a été constatée annuellement, et il a fallu recourir à des allocations supplémentaires pour y faire face.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

C'est pour éviter cet inconvénient et pour satisfaire au désir exprimé par la section centrale que l'on propose de porter le crédit de l'article 28 à 270,000 francs, soit une augmentation de 30,000 francs.

La même observation s'applique au crédit destiné à pourvoir aux dépenses relatives au service vétérinaire. Une majoration de 40,000 francs est également demandée à l'article 29.

Une somme de 500 francs est destinée à régulariser le traitement d'un répétiteur de l'Institut agricole de Gembloux, et une augmentation de 4,700 francs à accorder le traitement normal, déterminé par les règlements, à trois membres du corps enseignant et à un membre du personnel administratif de l'École de médecine vétérinaire de l'État.

## CHAPITRE XI.

## VOIRIE VICINALE, COURS D'EAU ET HYGIÈNE PUBLIQUE.

Les mots : *et des cours d'eau non navigables ni flottables* ont été introduits dans le libellé de l'article 38, afin de permettre l'imputation sur cet article des subsides que l'État pourrait être dans le cas d'accorder en vertu de l'article 20 de la loi du 7 mai 1877.

## CHAPITRE XII.

## INDUSTRIE.

Une nouvelle allocation de 20,000 francs est demandée pour permettre de continuer la réorganisation des écoles professionnelles.

Une augmentation de 5,000 francs est portée à l'article 42 pour faciliter la publication d'ouvrages élémentaires de technologie à l'usage des élèves des écoles professionnelles.

Une somme de 2,000 francs est proposée pour régulariser les traitements du personnel du Musée de l'industrie.

Une augmentation de 2,000 francs est demandée à l'article 46, en vue de compléter la bibliothèque technique et artistique du Musée de l'industrie.

## CHAPITRE XIII.

## POIDS ET MESURES.

Pas de changement.

## CHAPITRE XIV.

## LETTRES ET SCIENCES.

L'allocation pour les prix quinquennaux est portée à 10,000 francs, parce qu'en 1880 il y aura double concours d'histoire nationale et de sciences morales et politiques.

**NOTE PRÉLIMINAIRE.**

Une somme de 2,200 francs est demandée pour régulariser les traitements du personnel des Archives du royaume, et 4,100 francs pour le personnel des archives de l'État dans les provinces.

**CHAPITRE XV.****BEAUX-ARTS.**

Un crédit extraordinaire de 60,000 francs est réclamé pour mettre le Gouvernement à même d'étendre les acquisitions d'œuvres d'art, en vue de la situation critique de notre école nationale.

La cinquième et dernière annuité pour l'achat de la maison Plantin-Moretus, à Anvers, est réduite à 50,000 francs.

La dotation du Conservatoire royal de musique de Bruxelles a été portée de 127,010 francs à 137,010 francs. Une note insérée à la suite du Budget justifie cette augmentation.

Une somme de 1,050 francs est proposée pour régulariser les traitements de plusieurs professeurs du Conservatoire royal de musique de Liège et pour couvrir les dépenses qu'entraînent les séances publiques des concours annuels.

Un crédit de 6,000 francs est demandé pour couvrir les dépenses à résulter de la création d'un conseil de perfectionnement des écoles de musique.

La somme de 60,000 francs votée à l'extraordinaire du Budget de 1879 pour l'acquisition d'un orgue pour le Conservatoire royal de musique de Bruxelles, disparaît en 1880.

Une somme de 8,000 francs est transférée de l'article 76 à l'article 74 (Musées de peinture; acquisitions).

Les reliquats des crédits alloués en 1876 et 1877, montant à 69,153 francs et rattachés au Budget de 1879 pour acquisition d'œuvres d'art pour les Musées royaux de peinture et de sculpture, disparaissent en 1880.

**CHAPITRE XVI.****SERVICE DE SANTÉ.****CHAPITRE XVII.****TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.****CHAPITRE XVIII.****DÉPENSES IMPRÉVUES NON LIBELLÉES AU BUDGET.**

Ces trois derniers chapitres ne subissent pas de changement.

---

*TABLEAU COMPARATIF des différences entre les crédits  
et ceux qui sont proposés*

Chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS VOTÉS POUR L'EXERCICE 1879.		
		Ordinaires.	Extraordin.	Total.
I.	Administration centrale . . . . .	564,285 »	4,000 »	568,285 »
II.	Pensions et secours . . . . .	55,000 »	»	55,000 »
III.	Statistique générale . . . . .	54,000 »	»	54,000 »
IV.	Frais de l'administration dans les provinces . . . . .	1,842,758 »	77,250 »	1,920,008 »
V.	Milice . . . . .	120,000 »	»	120,000 »
VI.	Garde civique . . . . .	58,820 »	»	58,820 »
VII.	Fêtes nationales . . . . .	109,200 »	»	109,200 »
VIII.	Décorations civiques et récompenses pécuniaires . . . . .	15,000 »	»	15,000 »
IX.	Légion d'honneur et Croix de fer : Croix commémoratives . . . . .	»	255,200 »	255,200 »
X.	Agriculture . . . . .	900,525 »	46,800 »	947,125 »
XI.	Voirie vicinale, cours d'eau et hygiène publique . . . . .	2,185,550 »	20,000 »	2,205,550 »
XII.	Industrie . . . . .	578,650 »	50,000 »	408,650 »
XIII.	Poids et mesures . . . . .	114,250 »	»	114,250 »
XIV.	Lettres et sciences . . . . .	688,025 »	258,900 »	926,025 »
XV.	Beaux-arts . . . . .	1,290,425 »	509,428 »	1,599,851 »
XVI.	Service de santé . . . . .	174,195 »	»	174,195 »
XVII.	Traitements de disponibilité . . . . .	»	52,516 »	52,516 »
XVIII.	Dépenses imprévues non libellées au Budget . . . . .	5,900 »	»	5,900 »
	TOTALS . . . . . fr.	8,514,579 »	991,894 »	9,506,275 »

*ordinaires et extraordinaires votés au Budget de 1879,  
au Budget de 1880.*

CRÉDITS PROPOSÉS POUR L'EXERCICE 1880.			DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1880 :						
Ordinaires.	Extraordin.	Total.	SUR LES CRÉDITS				SUR L'ENSEMBLE.		
			ORDINAIRES.		EXTRAORDINAIRES.		En plus.	En moins.	
En plus.	En moins.	En plus.	En moins.	En plus.	En moins.	En plus.			En moins.
308,285	4,000	372,285	4,000	»	»	»	4,000	»	
55,000	»	55,000	»	»	»	»	»	»	
54,000	»	54,000	»	»	»	»	»	»	
1,882,258	47,500	1,929,758	50,500	»	»	29,750	9,750	»	
120,000	»	120,000	»	»	»	»	»	»	
58,820	»	58,820	»	»	»	»	»	»	
109,200	»	109,200	»	»	»	»	»	»	
15,000	»	15,000	»	»	»	»	»	»	
»	227,800	227,800	»	»	»	5,600	»	5,600	
072,525	46,800	1,019,325	72,200	»	»	»	72,200	»	
2,185,550	20,000	2,205,550	»	»	»	»	»	»	
407,650	50,000	457,650	20,000	»	»	»	20,000	»	
114,250	»	114,250	»	»	»	»	»	»	
609,325	238,000	847,325	11,500	»	»	»	11,500	»	
1,507,248	220,500	1,727,748	15,050	8,000	60,000	140,153	85,050	157,153	
174,195	»	174,195	»	»	»	»	»	»	
»	52,516	52,516	»	»	»	»	»	»	
5,000	»	5,000	»	»	»	»	»	»	
8,487,204	867,616	9,354,820	171,050	8,000	60,000	184,503	211,500	162,755	
AUGMENTATION. . . .fr.							48,547	»	»

**PROJET DE LOI.**

---

**LÉOPOLD II,**

**ROI DES BELGES,**

*À tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Notre Ministre de l'Intérieur et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

**NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :**

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

**ARTICLE UNIQUE.**

Le Budget du Ministère de l'Intérieur est fixé, pour l'exercice 1880, à la somme de *neuf millions trois cent cinquante-quatre mille huit cent vingt francs* (9,554,820 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 28 février 1879.

**LÉOPOLD.**

PAR LE ROI :

*Le Ministre de l'Intérieur,*

**G. ROLIN-JAEQUEMYS.**

*Le Ministre des Finances,*

**CHARLES GRAUX.**

---

# BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

## POUR L'EXERCICE 1880.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
<b>CHAPITRE I<sup>er</sup>.</b>				
<b>ADMINISTRATION CENTRALE.</b>				
<i>Personnel.</i>				
1	Traitement du Ministre. . . . .	31,000	•	
2	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine; frais résultant du comité consultatif pour les questions de législation et d'administration générale. . . . .	290,525	•	
<i>Matériel.</i>				
3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage et chauffage, menues dépenses; frais de rédaction et de souscription au <i>Bulletin administratif du Ministère de l'Intérieur</i> ; matériel du bureau de la librairie; frais de rédaction du recueil et des tables des ouvrages déposés ou déclarés en exécution des conventions internationales. . . . .	52,460	4,000	572,985
<i>Frais de déplacement.</i>				
4	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires. . . . .	4,300	•	
<b>CHAPITRE II.</b>				
<b>PENSIONS ET SECOURS.</b>				
5	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement. . . . .	10,000	•	
6	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux. . . . .	32,000	•	
7	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants d'employés, qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse. . . . .	11,000	•	55,000
<b>CHAPITRE III.</b>				
<b>STATISTIQUE GÉNÉRALE.</b>				
8	Jetons de présence des membres de la commission centrale de statistique et indemnité du secrétaire; frais de bureau de la commission centrale et des commissions provinciales; vérification des registres de population; frais de déplacement; frais de rédaction et de publication des travaux du bureau de statistique générale, de la commission centrale, ainsi que des commissions provinciales. . . . .	34,000	•	34,000
A REPORTER. . . . fr.		455,285	4,000	459,285

## BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . . fr.	455,285 »	4,000 »	459,285 »
	<b>CHAPITRE IV.</b>			
	FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES PROVINCES.			
0	Traitements des Gouverneurs, des membres des députations permanentes et des greffiers des provinces. . . . .	455,800 »	»	
10	a. Traitements des employés, gens de service et gens de peine :			
	Province d'Anvers . . . . . 85,485 »			
	— de Brabant . . . . . 105,305 »			
	— de la Flandre occidentale. . . . . 88,380 »			
	— de la Flandre orientale . . . . . 112,027 »			
	— du Hainaut . . . . . 103,842 »	786,258 »	3,500 »	
	— de Liège . . . . . 92,610 »			
	— de Limbourg. . . . . 62,910 »			
	— de Luxembourg. . . . . 58,770 »			
	— de Namur. . . . . 78,929 »			
	b. Traitements d'employés temporaires . . . . .	»	20,000 »	
11	Frais de bureau, d'impression, de reliures, entretien du mobilier, éclairage et chauffage des administrations provinciales; dépenses diverses et dépenses imprévues :			
	Province d'Anvers . . . . . 26,000 »			
	— de Brabant . . . . . 26,000 »			
	— de la Flandre occidentale. . . . . 26,000 »			
	— de la Flandre orientale. . . . . 26,000 »			
	— du Hainaut . . . . . 26,000 »	216,000 »	»	
	— de Liège . . . . . 26,000 »			
	— de Limbourg. . . . . 20,000 »			
	— de Luxembourg. . . . . 20,000 »			
	— de Namur. . . . . 20,000 »			
12	Traitements et émoluments des commissaires d'arrondissement ; traitements des employés :			
	Traitements des commissaires . . . . . 196,800 »			
	Frais de bureau . . . . . 34,500 »	304,900 »	»	
	Traitements des employés. . . . . 163,600 »			
	A REPORTER . fr.	2,286,243 »	27,500 »	2,389,043 »

## POUR L'EXERCICE 1880.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.		TOTAL
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	2,286,243 »	27,500 »	2,389,043 »
15	Frais de route et de tournées. . . . .	55,000 »	»	
14	Révision des listes électorales; exécution des articles 50, 68, 74 et 120 des lois électorales coordonnées. — Abonnement à un recueil de jurisprudence électorale; achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration . . . . .	7,000 »	»	
15	Jetons de présence des membres et secrétaires des bureaux des élections législatives (crédit non limitatif). . . . .	6,000 »	24,000 »	
16	Frais d'écritures et d'impressions relatifs aux avances de fonds à faire aux provinces et aux communes, pour la construction et l'ameublement de maisons d'école. . . . .	5,500 »	»	
<b>CHAPITRE V.</b>				
MILICE.				
17	Indemnités aux membres civils des conseils de milice et aux commissaires d'arrondissement, aux membres des députations permanentes appelés à faire partie des commissions provinciales ou des conseils de révision, aux secrétaires de milice, ainsi qu'aux agents faisant fonctions de secrétaire auprès des commissions provinciales et des conseils de révision. Vacations des médecins et chirurgiens. . . . .	90,000 »	»	
18	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires pour l'exécution de la loi du 5 juin 1870, modifiée par celle du 18 septembre 1875. — Matériel indispensable aux opérations de la milice. Frais de recours en cassation. Rédaction, mise en ordre et publication du recueil des décisions et arrêts en matière de milice. Achats d'ouvrages concernant la milice et traductions. Dépenses diverses . . . . .	30,000 »	»	120,000 »
<b>CHAPITRE VI.</b>				
GARDE CIVIQUE.				
19	Inspection générale; indemnités spéciales; dépenses d'impressions et de fournitures de bureau; mise en ordre et publication des décisions et arrêts en matière de garde civique; frais divers . . . . .	20,200 »	»	
20	Achat, entretien et réparation des armes et objets d'équipement; magasin central. — Frais d'impression des états de signalement, impression et calligraphie des brevets d'officiers et acquisitions de théories, etc. — Une somme de 5,000 francs pourra être transférée à l'article 22 . . . . .	15,000 »	»	58,820 »
21	Personnel du magasin central . . . . .	5,620 »	»	
	A REPORTER. . . . fr.	2,406,563 »	51,500 »	2,547,863 »

## BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . . fr.	2,496,565 •	51,500 •	2,547,865 •
	<b>CHAPITRE VII.</b>			
	<b>FÊTES NATIONALES.</b>			
22	Frais de célébration des fêtes nationales. — Frais d'illumination.	40,000 •	•	109,200 •
23	Tir national: prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, etc. — Subsidés pour la construction de tirs et l'encouragement d'exercices de tir à la cible dans les villes ou communes rurales; prix en argent, armes, épinglettes, etc. — Personnel du tir et dépenses diverses . . . . .	69,200 •	•	
	<b>CHAPITRE VIII.</b>			
	<b>DÉCORATION CIVIQUE ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.</b>			
24	Décoration civique ou récompenses pécuniaires pour actes de dévouement, de courage et d'humanité; impression et calligraphie des diplômes, frais de distribution, etc. . . . .	15,000 •	•	15,000 •
	<b>CHAPITRE IX.</b>			
	<b>LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.</b>			
25	Pensions en faveur des décorés de la Croix de fer; des blessés dont les titres ont été reconnus avant le 1 <sup>er</sup> novembre 1864; subsides à leurs veuves ou orphelins; pensions de 250 francs en faveur des légionnaires; subsides de 200 francs aux veuves de légionnaires qui n'ont pas été pensionnés . . . . .  La somme qui, par suite des décès survenant parmi les pensionnés, deviendra, pour chaque exercice, sans emploi sur le crédit de 200,000 fr., sera affectée :  1 <sup>o</sup> A desservir de nouvelles pensions; 2 <sup>o</sup> A augmenter les pensions des décorés de la Croix de fer et des blessés de septembre non décorés, jusqu'à ce qu'elles atteignent le chiffre maximum de 1,200 francs; 3 <sup>o</sup> A augmenter les pensions des veuves de décorés de la Croix de fer et de blessés de septembre, proportionnellement à l'augmentation qui sera accordée aux décorés et blessés, jusqu'au chiffre maximum de 400 francs.	•	200,000 •	
26	Subside au fonds spécial des blessés de septembre et de leurs familles.	•	22,000 •	227,600 •
	<b>DÉCORATION COMMÉMORATIVE.</b>			
27	Frais résultant de l'institution, par arrêté royal du 20 avril 1878, d'une croix commémorative destinée à être accordée aux citoyens qui, sans être décorés de la Croix de fer, ont, en qualité de volontaires, pris les armes pour l'affranchissement du pays, dans l'intervalle du 25 août 1850 au 4 février 1851. — Achat d'insignes, impression et calligraphie de diplômes; frais de distribution et autres dépenses qui s'y rattachent. . . . .	•	5,600 •	
	A REPORTER. . . . . fr.	2,620,563 •	279,100 •	2,899,663 •

## POUR L'EXERCICE 1880.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . . fr.	2,620,363 .	279,100 .	2,899,663 .
	<b>CHAPITRE X.</b> <b>AGRICULTURE.</b>			
28	Indemnités pour bestiaux abattus . . . . . (Une somme de 40,000 francs pourra être transférée de l'article 28 aux articles 29 et 31, pour autant que cette somme reste disponible après le paiement des indemnités.)	270,000 .	•	
29	Service vétérinaire; police sanitaire; secours à d'anciens médecins vétérinaires du Gouvernement, à des veuves ou orphelins de ces agents qui se trouvent dans le besoin; bourses . . . . .	100,000 .	•	
30	Amélioration des races d'animaux domestiques. Subsidés aux provinces. . . . .	85,000 .	•	
31	Conseil supérieur et commissions provinciales d'agriculture; traitements et indemnités des secrétaires du conseil supérieur et des commissions provinciales d'agriculture; subsides pour concours et expositions; encouragements aux comités et aux comices agricoles; encouragements aux publications agricoles et horticoles; frais résultant de la collation des décorations agricoles; frais de missions ayant pour objet l'intérêt de l'agriculture et de l'horticulture; frais des études relatives à la législation rurale; dépenses diverses . . . . .	181,700 .	•	1,010,325 .
32	Personnel de l'Institut agricole et des écoles d'horticulture de l'État; traitements de disponibilité . . . . .	100,000 .	•	
33	Matériel des établissements d'enseignement agricole et horticole; frais des commissions de surveillance et des jurys; bourses; frais des conférences agricoles et horticoles . . . . .	84,400 .	•	
34	Personnel du service des défrichements en Campine . . . . .	•	20,800 .	
35	Mesures relatives aux défrichements, dépenses et indemnités nécessitées par le contrôle établi pour assurer l'exécution de la loi du 25 mars 1847; pépinières d'arbres forestiers . . . . .	•	20,000 .	
36	Personnel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; frais de la commission de surveillance; traitements de disponibilité . . . . .	99,025 .	•	
37	Matériel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; bourses; jury vétérinaire . . . . .	51,800 .	6,000 .	
	<b>CHAPITRE XI.</b> <b>VOIRIE VICINALE, COURS D'EAU ET HYGIÈNE PUBLIQUE.</b>			
38	Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale et des cours d'eau non navigables ni flottables, ainsi que pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique; inspection des chemins vicinaux, des cours d'eau et de l'agriculture; indemnités aux commissaires voyers . . . . .	2,185,550 .	•	
39	Frais de confection des états indicatifs et des tableaux descriptifs des cours d'eau non navigables ni flottables prescrits par le chapitre I <sup>er</sup> de la loi du 7 mai 1877 (premier crédit) . . . . .	•	20,000 .	2,205,550 .
	A REPORTER. . . . . fr.	5,778,658 .	345,900 .	6,124,558 .

## BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . . fr.	3,778,658 •	345,900 •	6,124,558 •
	<b>CHAPITRE XII.</b>			
	<b>INDUSTRIE.</b>			
40	Frais du conseil supérieur de l'industrie et du commerce; traite- ment et frais de route de l'inspecteur pour les affaires d'industrie et traitement du secrétaire du conseil . . . . .	12,500 •	"	
41	Enseignement professionnel - écoles industrielles, ateliers d'appren- tissage, matériel, inspection, missions, dépenses diverses, bourses aux élèves de l'Institut supérieur de commerce d'Anvers . . . . .	300,900 •	50,000 •	
42	Encouragements pour des ouvrages utiles, traitant de questions de technologie, de droit ou d'économie industrielle; voyages et mis- sions; frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés de secours mutuels, et dépenses de la commission permanente insti- tuée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent à ces institutions; frais résultant de la collation des décorations indus- trielles; dépenses diverses; traitement du secrétaire de la com- mission permanente pour les sociétés de secours mutuels . . . . .	21,450 •	"	
43	Indemnités des greffiers des conseils de prud'hommes. . . . .	18,500 •	"	437,650 •
44	Frais de publication du <i>Recueil officiel des brevets d'invention</i> ; traitement du rédacteur du Recueil . . . . .	8,000 •	"	
	<i>Musée de l'industrie.</i>			
45	Traitement du personnel . . . . .	25,500 •	"	
46	Laboratoire du Musée; publication du bulletin; bibliothèque tech- nique et artistique; entretien des locaux, chauffage, éclairage et menues dépenses . . . . .	21,000 •	"	
	<b>CHAPITRE XIII.</b>			
	<b>POIDS ET MESURES.</b>			
47	Traitement des vérificateurs . . . . .	73,230 •	"	
48	Frais de bureau et de tournées des vérificateurs. . . . .	53,000 •	"	114,230 •
49	Matériel. — Frais de la commission consultative et du bureau inter- national des poids et mesures . . . . .	8,000 •	"	
	A REPORTER. . . . . fr.	6,500,558 •	373,900 •	6,876,458 •

## POUR L'EXERCICE 1880.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.		TOTAL
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . . fr.	6,500,538 *	575,000 *	6,676,438 *
	<b>CHAPITRE XIV.</b>			
	<b>LETTRES ET SCIENCES.</b>			
50	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale; subsides aux veuves et aux orphelins délaissés par les littérateurs Van Ryswyck, Yankerckhove, Gaucet, Denis Soliau et H. Van Peene; secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin, ou aux familles de littérateurs ou savants décédés; sociétés littéraires et scientifiques; prix quinquennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 <sup>er</sup> décembre 1845 et du 6 juillet 1851; souscriptions; acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires; acquisition et reliure d'ouvrages scientifiques ou littéraires pour le service spécial de l'administration des lettres et des sciences; dépenses diverses; encouragements à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical); publication de documents rapportés d'Espagne et d'autres pays étrangers; continuation de la publication des actes des anciens États généraux; publication d'une bibliographie nationale; bulletin bibliographique; traductions et analyse de publications faites à l'étranger . . . . .	141,000 *	46,700 *	
51	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique; dépenses ordinaires et subsides extraordinaires à l'Académie royale de Belgique, afin de la mettre à même d'augmenter le chiffre des prix pour les principales questions portées aux programmes de ses concours; publication des anciens monuments de la littérature flamande et d'une collection des grands écrivains du pays; publication des <i>Chroniques belges inédites</i> ; rédaction et publication de la table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés, concernant l'histoire de la Belgique; publication d'une biographie nationale; publication de la correspondance du cardinal Granvelle; exécution d'une carte géologique détaillée de la Belgique à l'échelle du 20,000 <sup>e</sup> . . . . .	67,075 *	150,200 *	
52	Traitement du gardien du palais des Académies; salaire de la femme de peine; frais d'entretien dudit palais et chauffage des locaux habités par le gardien . . . . .	5,150 *	"	
53	Observatoire royal; personnel; salaire des gens de service . . . . .	42,800 *	"	
54	Observatoire royal; frais de matériel; acquisition d'instruments, impressions. . . . .	26,900 *	"	
55	Bibliothèque royale; personnel; frais de la fusion des trois fonds et rédaction du catalogue général . . . . .	66,600 *	"	
56	Bibliothèque royale; matériel et acquisitions. . . . .	50,800 *	"	
57	Musée royal d'histoire naturelle; personnel et frais d'études des collections . . . . .	61,400 *	"	938,225 *
58	— — matériel et acquisitions. . . . .	15,650 *	47,000 *	
59	Jardin Botanique de l'État. Dépenses du personnel, de matériel et de culture. . . . .	88,400 *	"	
	A REPORTER. . . . . fr.	6,860,311 *	599,800 *	7,014,661 *

## BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . . fr.	6,886,311 »	599,800 »	7,614,661 »
60	Archives du royaume à Bruxelles; personnel; frais de classement des archives espagnoles et des archives allemandes . . . . .	60,300 »	»	
61	Archives du royaume; matériel; atelier de reliure pour la restauration des documents . . . . .	4,700 »	3,500 »	
62	Archives de l'État dans les provinces; personnel. . . . .	54,550 »	»	
63	Frais de publication des <i>Inventaires des archives</i> ; frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives; recouvrement d'archives restées au pouvoir de gouvernements étrangers; frais de classement, de copie et de transport, etc.; inspection des archives communales.	14,200 »	8,000 »	
64	Location de la maison servant de succursale au dépôt des archives de l'État. . . . .	»	5,500 »	
<b>CHAPITRE XV.</b>				
BEAUX-ARTS.				
<i>Encouragements à la peinture, à la sculpture et à la gravure, etc.</i>				
65	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes vivants ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établissements publics, aux communes, aux provinces, pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art; encouragements à la peinture murale, avec le concours des communes et des établissements intéressés; encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux-arts; subsides; souscriptions et acquisitions d'œuvres d'art d'un intérêt artistique ou archéologique; subsides à des fabriques d'église, à titre d'encouragement pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu; subsides aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, etc.; subsides et encouragements à des artistes qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays, dans l'intérêt de leurs études; missions; secours aux familles d'artistes décédés; frais relatifs aux grands concours; acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction générale des beaux-arts; dépenses diverses; quatrième annuité à payer par l'État du chef de sa part contributive dans les frais d'acquisition de l'ancien hôtel et des collections de la maison Plantin-Moretus, à Anvers; exécution de tapisseries de haute lisse pour être placées à l'hôtel de ville de Bruxelles; deuxième annuité. . . . .	272,750 »	102,500 »	
66	Part de l'État dans l'acquisition pour les musées locaux d'œuvres d'art envoyées aux expositions. . . . .	20,000 »	»	
	A REPORTER. . . . . fr.	7,292,611 »	717,300 »	7,614,661 »

## POUR L'EXERCICE 1880.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr	7,202,611 "	717,500 "	7,614,661 "
	<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.</i>			
67	Académie royale des beaux-arts d'Anvers; dotation de l'État destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel, du matériel et des acquisitions pour le musée ancien . . . . .	72,485 "	10,000 "	
68	Académies et écoles de dessin autres que l'Académie d'Anvers; subsides, dotations, acquisitions de modèles, de médailles et de livres destinés aux académies et écoles de dessin; inspection des académies et des écoles; travaux d'écritures et autres incombant spécialement au service des académies et des écoles; conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin; subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études; grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; pensions des lauréats; reproduction des objets d'art destinés aux échanges internationaux et frais relatifs à ces échanges; dépenses diverses.	270,000 "	"	
	<i>Encouragements en faveur de l'art musical.</i>			
69	Conservatoire royal de musique de Bruxelles. — Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. — Cours élémentaire de musique . . . . .	137,010 "	"	
70	Conservatoire royal de musique de Liège. — Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel . . . . .	50,405 "	"	
71	Conservatoire royal de musique de Gand. — Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel . . . . .	20,200 "	"	
72	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales. Inspection des écoles de musique; acquisition de livres et de médailles destinés aux lauréats des concours et aux élèves des écoles de musique. Dépenses diverses Bourses d'études en faveur des élèves des conservatoires royaux et d'autres écoles de musique. Subsides et encouragements à des artistes musiciens qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; missions; subsides et souscriptions en faveur de publications ou d'auditions d'œuvres musicales; concerts nationaux; secours aux familles d'artistes décédés. Grands concours de composition musicale, pensions des lauréats; subside pour l'organisation d'un grand festival annuel de musique classique à donner avec le concours des provinces et des villes intéressées; Dépenses diverses. — Subside annuel à l'association de musique symphonique des anciens musiciens pensionnés du régiment des guides. . . . .	161,000 "	2,000 "	1,527,748 "
	<i>Musées royaux de peinture et de sculpture; musée Wiertz.</i>			
73	Musées royaux de peinture et de sculpture, y compris le musée Wiertz; personnel, surveillance . . . . .	56,000 "	"	
74	Musées royaux de peinture et de sculpture, y compris le musée Wiertz; matériel et acquisitions; frais d'impression des catalogues; frais d'entretien, chauffage, mobilier, frais divers et imprévus. . . . .	50,000 "	34,000 "	
	A REPORTER. . . . fr	8,060,859 "	763,500 "	9,142,409 "

## BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . . fr.	8,000,859 .	763,300 .	9,142,409 .
75	Musée royal d'armures et d'antiquités. — Personnel. . . . .	17,500 .	.	
76	Musée royal d'armures et d'antiquités — Matériel et acquisitions; frais d'impression et de vente du catalogue; collection sigillographique . . . . .	21,800 .	5,000 .	
	<i>Monuments publics.</i>			
77	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique; subsides aux villes et aux provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables . . . . .	50,000 .	.	
	<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art.</i>			
78	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes, dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments; subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'État qui ont un intérêt exclusivement historique . . . . .	76,000 .	67,000 .	
79	Commission royale des monuments. — Personnel. — Jetons de présence des membres de cette commission; frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs; bibliothèque, mobilier, chauffage, impressions, frais de bureau, achat d'instruments; compte rendu des séances générales, indemnités des sténographes et frais de publication . . . . .	31,450 .	.	
80	Frais de route et de séjour et jetons de présence des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique adjoints à la commission royale des arts et des monuments; frais de route et de séjour des membres correspondants de cette commission. . . . .	6,000 .	.	
81	Rédaction et publication du bulletin des commissions d'art et d'archéologie . . . . .	7,500 .	.	
	<b>CHAPITRE XVI.</b>			
	<b>SERVICE DE SANTÉ.</b>			
82	Inspection du service de santé, des établissements dangereux, insalubres ou incommodes projetés ou en exploitation; personnel; frais de route et de séjour, dépenses diverses et travaux relatifs à cette inspection; frais des commissions médicales provinciales; service sanitaire des ports de mer et des côtes; subsides en cas d'épidémies; encouragements à la vaccine; institut vaccinal de l'État; subsides aux sages-femmes pendant et après leurs études: 1° pour les aider à s'établir; 2° pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent aux femmes indigentes; frais des conférences pour les élèves droguistes; récompenses pour services rendus pendant les épidémies; publications relatives aux sciences médicales; subsides, souscriptions et achat de livres, impressions et dépenses diverses. — Conseil supérieur d'hygiène publique; jetons de présence, frais de route et de séjour, frais de bureau et frais de publication des travaux du conseil. . . . .	143,000 .	.	
83	Académie royale de médecine. . . . .	31,195 .	.	174,195 .
	A REPORTER. . . . . fr.	8,481,304 .	835,300 .	9,316,604 .

## POUR L'EXERCICE 1880.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.		TOTAL
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	8,481,304 •	835,300 •	9,316,604 •
	<b>CHAPITRE XVII.</b> TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.			
84	Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés (Une somme de 8,000 francs pourra être transférée de l'art. 84 à l'art. 2. (Personnel.)	•	32,310 •	32,310 •
	<b>CHAPITRE XVIII.</b> DÉPENSES IMPRÉVUES.			
85	Dépenses imprévues non libellées au Budget. . . . .	5,000 •	•	5,000 •
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR. . . . fr.	8,487,204 •	867,616 •	9,354,820 •

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté  
du 28 février 1879.

PAR LE ROI :

**LÉOPOLD.**

*Le Ministre de l'Intérieur,*

G. ROLIN-JAEQUEMYS.

*Le Ministre des Finances,*

CHARLES GRAUX.

(166)

**DÉVELOPPEMENTS**

DU

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR**

pour l'exercice 1880.



## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>CHAPITRE I<sup>er</sup>.</b>		
<b>ADMINISTRATION CENTRALE.</b>		
<i>Personnel.</i>		
1	»	Traitement du Ministre . . . . .
2	a.	— des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine . . . 282,825 »
	b.	Frais résultant du comité consultatif pour les questions de législation et d'administration générale . . . . . 8,000 »
<i>Matériel.</i>		
3	a.	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses . . . . . 50,500 »
	b.	Frais de rédaction et de souscription au <i>Bulletin administratif du Ministère de l'Intérieur</i> . . . . . 5,960 »
	c.	Matériel du bureau de la librairie; frais de rédaction du recueil et des tables des ouvrages déposés ou déclarés en exécution des conventions internationales . . . 2,000 »
<i>Frais de déplacement.</i>		
4	»	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires . . . . .
TOTAL DU CHAPITRE I <sup>er</sup> . . . . . fr.		
<b>CHAPITRE II.</b>		
<b>PENSIONS ET SECOURS.</b>		
5	»	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement . . . . .
6	»	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux . . . . .
7	»	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants d'employés qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse . . . . .
TOTAL DU CHAPITRE II. . . . . fr.		

## DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,000 »	»	21,000 »	21,000 »	»	»	
290,525 »	»	290,525 »	286,525 »	a) 4,000 »	»	a) Le crédit de 4,00 les frais résultant du cours constant pour les questions de législation est insuffisant : Tous les ans il y est suppléé par des crédits supplémentaires; c'est pour éviter cet inconvé- nient que l'on propose une augmentation de 4,000 francs.
52,460 »	4,000 »	56,460 »	56,460 »	»	»	
4,300 »	»	4,300 »	4,300 »	»	»	
368,285 »	4,000 »	372,285 »	368,285 »	4,000 »	»	
AUGMENTATION. . . . fr.				4,000 »		
10,000 »	»	10,000 »	10,000 »	»	»	
32,000 »	»	32,000 »	32,000 »	»	»	
11,000 »	»	11,000 »	11,000 »	»	»	
53,000 »	»	53,000 »	53,000 »	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>CHAPITRE III.</b>		
<b>STATISTIQUE GÉNÉRALE.</b>		
8	a.	Jetons de présence des membres de la commission centrale de statistique et indemnité du secrétaire . . . . . fr. 5,000 »
	b.	Frais de bureau de la commission centrale et des commissions provinciales. — Vérification des registres de population. — Frais de déplacement . . . . . 12,000 »
	c.	Frais de rédaction et de publication des travaux du bureau de statistique générale, de la commission centrale, ainsi que des commissions provinciales. . . . . 17,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE III. . . . . fr.
<b>CHAPITRE IV.</b>		
<b>FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES PROVINCES.</b>		
9	»	Traitements des Gouverneurs, des membres des députations permanentes et des greffiers provinciaux . . . . .
	»	Traitements des employés, gens de service et gens de peine :
10	a.	Province d'Anvers . . . . . 85,485 »
	b.	— de Brabant . . . . . 105,505 »
	c.	— de la Flandre occidentale . . . . . 88,580 »
	d.	— de la Flandre orientale. . . . . 112,027 »
	e.	— de Hainaut . . . . . 105,842 »
	f.	— de Liège . . . . . 92,610 »
	g.	— de Limbourg . . . . . 62,910 »
	h.	— de Luxembourg . . . . . 58,770 »
	i.	— de Namur . . . . . 78,929 »
	j.	Traitements d'employés temporaires. . . . . 20,000 »
11	»	Frais de bureau, d'impression, de reliures, entretien du mobilier, éclairage et chauffage des administrations provinciales; dépenses diverses et dépenses imprévues :
	a.	Province d'Anvers . . . . . 26,000 »
	b.	— de Brabant . . . . . 26,000 »
	c.	— de la Flandre occidentale . . . . . 26,000 »
	d.	— de la Flandre orientale. . . . . 26,000 »
	e.	— de Hainaut. . . . . 26,000 »
	f.	— de Liège . . . . . 26,000 »
	g.	— de Limbourg . . . . . 20,000 »
	h.	— de Luxembourg . . . . . 20,000 »
	i.	— de Namur . . . . . 20,000 »
		A REPORTER. . . . . fr.

## DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1870.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
34,000 »	»	34,000 »	34,000 »	»	»	
34,000 »	»	34,000 »	34,000 »	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . . fr.						
453,800 »	»	453,800 »	453,800 »	»	»	
786,258 »	5,500 » 20,000 »	809,758 » (a)	809,758 »	»	»	
216,000 »	»	216,000 »	252,210 »	»	b) 16,250 »	b) Voir la note explicative n° 2.
1,450,058 »	25,500 »	1,450,558 »	1,475,808 »	»	16,250 »	

a) Le crédit destiné à payer les traitements des employés des administrations provinciales, tel qu'il figure au Budget de 1870, est maintenu provisoirement au projet de Budget de 1880. — Le Gouvernement ne pourra déterminer la somme réellement nécessaire qu'après la reorganisation du personnel de ces administrations.

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . . . fr.
		Traitements et émoluments des commissaires d'arrondissement. — Traitements des employés :
12	a.	Traitements des commissaires (4 de 1 <sup>re</sup> classe, à 7,500 francs; 11 de 2 <sup>e</sup> classe, à 5,800 francs, et 20 de 3 <sup>e</sup> classe, à 5,150 francs) . . . . . 196,800 »
	b.	Frais de bureaux (1 <sup>re</sup> classe 2,400 francs; 2 <sup>e</sup> classe 900 francs et 3 <sup>e</sup> classe 750 francs) . . . . . 54,500 »
13	c.	Traitements des employés . . . . . 163,600 »
14	»	Frais de route et de tournées . . . . .
14	»	Révision des listes électorales; exécution des articles 36, 68, 74 et 120 des lois électorales coordonnées (a). — Abonnement à un recueil de jurisprudence électorale; achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration . . . . .
15	»	Jetons de présence des membres et secrétaires des bureaux des élections législatives (crédit non limitatif) . . . . .
16	»	Frais d'écritures et d'impressions relatives aux avances de fonds à faire aux provinces et aux communes pour la construction et l'ameublement des maisons d'école. . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE IV. . . . . fr.
		<b>CHAPITRE V.</b>
		MILICE.
17	»	Indemnités aux membres civils des conseils de milice et aux commissaires d'arrondissement, aux membres des députations permanentes, appelés à faire partie des commissions provinciales ou des conseils de révision; aux secrétaires de milice, ainsi qu'aux agents faisant fonctions de secrétaire auprès des commissions provinciales et des conseils de révision. — Vacations des médecins ou chirurgiens . . . . .
18	»	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires pour l'exécution de la loi du 5 juin 1870, modifiée par celle du 18 septembre 1875. — Matériel indispensable aux opérations de la milice. — Frais de recours en cassation. — Rédaction, mise en ordre et publication du recueil des décisions et arrêts en matière de milice; achat d'ouvrages concernant la milice et traductions; dépenses diverses . . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE V. . . . . fr.
		<b>CHAPITRE VI.</b>
		GARDE CIVIQUE.
19	»	Inspection générale, indemnités spéciales, dépenses d'impressions et fournitures de bureau; mise en ordre et publication des décisions et arrêts en matière de garde civique; frais divers.
20	»	Achat, entretien et réparation des armes et objets d'équipement; magasin central; frais d'impression des états de signalement; impression et calligraphie des brevets d'officiers; acquisition de théories, etc. . . . .
21	»	Personnel du magasin central . . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE VI. . . . . fr.

## DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,450,058 »	23,500 » <sup>a</sup>	1,450,358 »	1,475,808 »	»	16,250 »	
394,900 »	»	394,900 »	394,900 »	»	»	
35,000 »	»	35,000 »	35,000 »	»	»	
7,000 »	»	7,000 »	5,000 »	b) 2,000 »	»	a) Un changement de libellé a été reconnu nécessaire en ce qui concerne les articles de la loi électorale.
6,000 »	24,000 »	30,000 »	6,000 »	c) 24,000 »	»	b) A l'occasion du renouvellement partiel de la Chambre des Représentants qui doit avoir lieu dans le courant de 1880, on s'attend à une augmentation des dépenses que le crédit prévoit. — La confection des listes d'appel que les élections législatives nécessitent occasionnera une dépense qu'on peut évaluer à 2,000 francs environ. — Une augmentation de pareille somme est demandée pour 1880.
3,500 »	»	3,500 »	3,500 »	»	»	
1,882,258 »	47,500 »	1,920,758 »	1,920,008 »	26,000 »	16,250 »	
AUGMENTATION. . . . fr.				9,750 »		
90,000 »	»	90,000 »	90,000 »	»	»	
30,000 »	»	30,000 »	30,000 »	»	»	
120,000 »	»	120,000 »	120,000 »	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
20,200 »	»	20,200 »	20,200 »	»	»	
15,000 »	»	15,000 »	15,000 »	»	»	
3,620 »	»	3,620 »	3,620 »	»	»	
38,820 »	»	38,820 »	38,820 »	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		

Une somme de 5,600 francs pourra être transférée de l'art. 30 à l'art. 23.

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>CHAPITRE VII.</b>		
<b>FÊTES NATIONALES.</b>		
22	»	Frais de célébration des fêtes nationales; frais d'illumination a) . . . . .
23	a.	Tir national : prix en argent, objets d'orfèvrerie, armes, etc. . . . . fr. 25,000 »
	b.	Subsides pour la construction de tirs et l'encouragement d'exercices de tir à la cible dans les villes ou communes rurales : prix en argent, armes, épinglettes, etc. . . . . 20,000 »
	c.	Personnel du tir et dépenses diverses . . . . . 24,200 »
TOTAL DU CHAPITRE VII. . . . . fr.		
<b>CHAPITRE VIII.</b>		
<b>DÉCORATION CIVIQUE ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.</b>		
24	»	Décoration civique ou récompenses pécuniaires pour actes de dévouement, de courage et d'humanité; impression et calligraphie des diplômes; frais de distribution, etc. . . . .
TOTAL DU CHAPITRE VIII. . . . . fr.		
<b>CHAPITRE IX.</b>		
<b>LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.</b>		
25	»	Pensions en faveur des décorés de la Croix de fer; des blessés dont les titres ont été reconnus avant le 1 <sup>er</sup> novembre 1864; subsides à leurs veuves ou orphelins; pensions de 250 francs en faveur des légionnaires; subsides de 200 francs aux veuves des légionnaires qui n'ont pas été pensionnés. . . . . <small>La somme qui, par suite des décès survenant parmi les pensionnés, deviendra, pour chaque exercice, sans emploi, sur le crédit de 200,000 francs, sera affectée : 1° à desservir de nouvelles pensions; 2° à augmenter les pensions des décorés de la Croix de fer et celle des blessés non décorés, jusqu'à ce qu'elles atteignent le chiffre maximum de 1,200 francs; 3° à augmenter les pensions des veuves de décorés de la Croix de fer et de blessés de septembre, proportionnellement à l'augmentation qui sera accordée aux décorés et blessés, au chiffre maximum de 400 francs.</small>
26	»	Subside au fonds spécial des blessés de septembre et de leurs familles . . . . .
<b>DÉCORATION COMMÉMORATIVE.</b>		
27	»	Frais résultant de l'institution, par l'arrêté royal du 20 avril 1878, d'une croix commémorative destinée à être accordée aux citoyens qui, sans être décorés de la croix de fer, ont, en qualité de volontaires, pris les armes pour l'affranchissement du pays, dans l'intervalle du 25 août 1830 au 4 février 1831. — Achat d'insignes; impression et calligraphie de diplômes; frais de distribution et autres dépenses qui s'y rattachent . . . . .
TOTAL DU CHAPITRE IX. . . . . fr.		

## DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
40,000	»	40,000	40,000	»	»	a) Le crédit qui nécessitera la célébration du 50 <sup>e</sup> anniversaire de l'Indépendance nationale fera l'objet d'une loi spéciale.
69,200	»	69,200	69,200	»	»	
109,200	»	109,200	109,200	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.					»	
15,000	»	15,000	15,000	»	»	
15,000	»	15,000	15,000	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.					»	
»	200,000	200,000	200,000	»	»	
»	22,000	22,000	22,000	»	»	
»	5,600	5,600	11,200	»	a) 5,600	a) Un premier crédit de 11,200 frs a été alloué en 1878 et un second crédit de pareille somme a été demandé pour 1879. — Ces deux allocations suffiront pour couvrir les dépenses à résulter de la distribution de seize cents croix. D'après l'instruction des demandes sur lesquelles il reste à statuer, on peut évaluer à quatre cents le nombre de croix qui pourront être accordées en 1880, avant la célébration du 50 <sup>e</sup> anniversaire de l'Indépendance nationale. — C'est pour cette éventualité qu'un crédit de 5,600 francs est demandé.
»	227,600	227,600	233,200	»	5,600	
DIMINUTION. . . . fr.				5,600	»	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>CHAPITRE X.</b>		
<b>AGRICULTURE.</b>		
28	»	Indemnités pour bestiaux abattus . . . . .
29	»	Service vétérinaire; police sanitaire; secours à d'anciens médecins vétérinaires du Gouvernement, à des veuves ou orphelins de ces agents qui sont dans le besoin; bourses . . . . .
30	»	Amélioration des races d'animaux domestiques; subsides aux provinces. . . . .
	a.	Conseil supérieur et commissions provinciales d'agriculture . . . . . fr. 18,300 »
	b.	Traitements et indemnités des secrétaires du conseil supérieur et des commissions provinciales d'agriculture . . . . . 10,200 »
31	c.	Subsides pour concours et expositions; encouragements aux comités et aux comices agricoles. . . . . 146,000 »
	d.	Encouragements aux publications agricoles et horticoles; frais résultant de la collation des décorations agricoles; frais de missions ayant pour objet l'intérêt de l'agriculture et de l'horticulture; frais des études relatives à la législation rurale; dépenses diverses. . . . . 7,200 »
32	»	Personnel de l'Institut agricole et des écoles d'horticulture de l'État; traitements de disponibilité.
33	»	Matériel des établissements d'enseignement agricole et horticole; frais des commissions de surveillance et des jurys; bourses; frais des conférences agricoles et horticoles . . . . .
34	»	Personnel du service des défrichements en Campine . . . . .
35	»	Mesures relatives aux défrichements, dépenses et indemnités nécessitées par le contrôle établi pour assurer l'exécution de la loi du 23 mars 1847; pépinières d'arbres forestiers. . . . .
36	»	Personnel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; frais de la commission de surveillance; traitements de disponibilité . . . . .
	a.	Matériel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; bourses. . . . . fr. 51,800 »
37	b.	Jury vétérinaire . . . . . 6,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE X. . . . . fr.

## DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
270,000	»	270,000	240,000	a) 30,000	»	a) Voir la note explicative n° 3.
100,000	»	100,000	60,000	b) 40,000	»	b) Voir la note explicative n° 4
85,000	»	85,000	85,000	»	»	
181,700	»	181,700	181,700	»	»	
100,000	»	100,000	99,500	c) 500	»	c) Aux termes de l'arrêté organique du 25 mars 1872, un répétiteur de l'institut agricole a droit, en 1880, à la moyenne de son traitement normal déterminé. Une somme de 500 francs est demandée à cet effet.
84,400	»	84,400	84,400	»	»	
»	20,800	20,800	20,800	»	»	
»	20,000	20,000	20,000	»	»	
99,625	»	99,625	97,925	d) 1,700	»	d) En 1880 trois membres du corps enseignant et un membre du personnel administratif ont droit au traitement normal déterminé par les règlements organiques de l'école. Une somme de 1,700 francs est demandée à cet effet.
51,800	6,000	57,800	57,800	»	»	
972,525	46,800	1,019,325	947,125	72,200	»	
AUGMENTATION. . . . fr.				72,200		

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>CHAPITRE XI.</b>		
VOIRIE VICINALE, COURS D'EAU ET HYGIÈNE PUBLIQUE.		
38	a.	Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale et des cours d'eau non navigables ni flottables. . . . . fr. 2,000,000 »
	b.	Encouragements pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique. . . . . 150,000 »
	c.	Inspection des chemins vicinaux, des cours d'eau et de l'agriculture; indemnités aux commissaires voyers . . . . . 58,550 »
39	»	Frais de confection des états indicatifs et des tableaux descriptifs des cours d'eau non navigables ni flottables prescrits par le chapitre 1 <sup>er</sup> de la loi du 7 mai 1877 . . . . .
TOTAL DU CHAPITRE XI . . . . . fr.		
<b>CHAPITRE XII.</b>		
INDUSTRIE.		
40	a.	Frais du conseil supérieur de l'industrie et du commerce. . . . . 4,500 »
	b.	Traitement et frais de route de l'inspecteur pour les affaires d'industrie et traitement du secrétaire du conseil. . . . . 8,000 »
41	a.	Enseignement professionnel. — Écoles industrielles, matériel; inspection; missions; dépenses diverses . . . . . 275,900 »
	b.	Enseignement professionnel. — Ateliers d'apprentissage. . . . . 50,000 »
	c.	Bourses aux élèves de l'Institut supérieur de commerce d'Anvers . . . . . 5,000 »
42	a.	Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions de technologie, de droit ou d'économie industrielle; voyages et missions; frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés de secours mutuels, et dépenses de la commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent à ces institutions; frais résultant de la collation des décorations industrielles; dépenses diverses . . . . . 20,250 »
	b.	Traitement du secrétaire de la commission permanente pour les sociétés de secours mutuels. . . . . 1,200 »
45	»	Indemnités des greffiers des conseils de prud'hommes . . . . .
44	a.	Frais de publication du <i>Recueil officiel des brevets d'invention</i> . . . . . 6,000 »
	b.	Traitement du rédacteur du <i>Recueil</i> . . . . . 2,000 »
<i>Musée de l'industrie.</i>		
45	»	Traitement du personnel . . . . .
46	a.	Laboratoire du Musée . . . . . fr. 7,000 »
	b.	Publication du <i>Bulletin</i> . . . . . 6,000 »
	c.	Bibliothèque technique et artistique . . . . . 4,000 »
	d.	Entretien des locaux, chauffage, éclairage et menues dépenses . . . . . 4,000 »
TOTAL DU CHAPITRE XII. . . . . fr.		

## DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
2,185,550	»	2,185,550	2,185,550	»	»	
»	20,000	20,000	20,000	»	»	
2,185,550	20,000	2,205,550	2,205,550	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
12,500	»	12,500	12,500	»	»	
500,900	30,000	530,900	510,900	a) 20,000	»	a) Voir la note explicative n° 5.
21,450	»	21,450	16,450	b) 5,000	»	b) Voir la note explicative n° 6.
18,500	»	18,500	18,500	»	»	
8,000	»	8,000	8,000	»	»	
25,300	»	25,300	23,300	c) 2,000	»	c) Voir la note explicative n° 7.
21,000	»	21,000	19,000	d) 2,000	»	d) Voir la note explicative n° 8.
407,650	30,000	437,650	408,650	29,000	»	
AUGMENTATION . . . fr.				29,000		

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>CHAPITRE XIII.</b>		
<b>POIDS ET MESURES.</b>		
47	»	Traitements des vérificateurs . . . . .
48	»	Frais de bureau et de tournées des vérificateurs . . . . .
49	»	Matériel et frais de la commission consultative et du bureau international des poids et mesures.
TOTAL DU CHAPITRE XIII. . . . . fr.		
<b>CHAPITRE XIV.</b>		
<b>LETTRES ET SCIENCES (a).</b>		
	a.	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale . . . . . 40,000 »
	b.	Subsides aux veuves et orphelins délaissés par les littérateurs Van Ryswyck, Van Kerckhove, Gaucet, Denis Sotiau et H. Van Peene; secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin, ou aux familles de littérateurs ou savants décédés. 4,500 »
	c.	Sociétés littéraires et scientifiques. . . . . 12,000 »
50	d.	Prix quinquennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 <sup>er</sup> décembre 1845 et du 6 juillet 1851. . . . . 10,000 »
	e.	Souscriptions, acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires; acquisition et reliure d'ouvrages littéraires ou scientifiques pour le service spécial de l'administration des lettres et des sciences; dépenses diverses . . . . . 59,500 »
	f.	Encouragements à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical) . . . . . 35,000 »
	g.	Publication des documents rapportés de pays étrangers . . . . . 4,000 »
	h.	Continuation de la publication des actes des anciens états généraux . . . . . 4,500 »
	i.	Publication d'une bibliographie nationale . . . . . 13,200 »
	j.	Bulletin bibliographique; traduction et analyses des publications faites à l'étranger. 25,000 »
	a.	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique; dépenses ordinaires et subsides extraordinaires à l'Académie royale de Belgique, afin de la mettre à même d'augmenter le chiffre des prix pour les principales questions portées aux programmes de ses concours. . . . . 67,073 »
	b.	Publication des anciens monuments de la littérature flamande et d'une collection des grands écrivains du pays . . . . . 15,000 »
51	c.	Publication des Chroniques belges inédites; rédaction et publication de la Table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés concernant l'histoire de la Belgique . . . . . 20,000 »
	d.	Publication d'une biographie nationale . . . . . 8,000 »
	e.	Publication de la correspondance du cardinal de Granvelle. . . . . 6,000 »
	f.	Exécution d'une carte géologique détaillée de la Belgique à l'échelle du 20,000 <sup>e</sup> . (e) 76,000 »
	g.	Location d'une maison pour l'installation du service de la carte géologique; traitement d'un agent auxiliaire à la section stratigraphique . . . . . 5,200 »
A REPORTER. . . . . fr.		

## DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1870.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
73,250	»	73,250	73,250	»	»	
53,000	»	53,000	53,000	»	»	
8,000	»	8,000	8,000	»	»	
114,250	»	114,250	114,250	»	»	
DIFFÉRENCES. . . . fr.				»		
141,000	b) 46,700	187,700	182,700	c) 5,000	»	a) Voir la note explicative n° 9.  b) Cette somme comprend les crédits qui figurent sous les litt. g, h, i et j. c) Par suite du double concours d'histoire nationale et de sciences morales et politiques.
67,073	d) 130,200	197,273	197,273	»	»	d) Cette somme comprend les crédits qui figurent sous les litt. b, c, d, e, f et g.
208,073	176,900	384,973	379,973	5,000	»	e) Cette somme représente la troisième annuité à accorder pour l'exécution de la nouvelle carte. Elle a été arrêtée au chiffre de 76,000 francs par la commission, en vue de l'étude des questions relatives à cette carte. Un rapport sur les travaux, opérations et dépenses de ce service en 1879, sera présenté à la fin de l'exercice.

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . . . fr.
52	»	Traitement du gardien du palais des Académies; salaire de la femme de peine, frais d'entretien dudit palais et chauffage des locaux habités par le gardien . . . . .
53	»	Observatoire royal; personnel; salaire des gens de service. . . . .
54	»	— frais de matériel; acquisition d'instruments; impressions . . . . .
55	»	Bibliothèque royale; personnel; frais de la fusion des trois fonds et rédaction du catalogue général . . . . .
56	»	— matériel et acquisitions . . . . .
57	»	Musée royal d'histoire naturelle; personnel et frais d'études des collections. . . . .
58	»	— — matériel et acquisitions . . . . .
59	»	Jardin Botanique de l'État; dépenses de personnel, de matériel et de culture . . . . .
60	»	Archives du royaume à Bruxelles; personnel; frais de classement des archives espagnoles et des archives allemandes . . . . .
61	»	— — matériel; atelier de reliure pour la restauration des documents.
62	»	Archives de l'État dans les provinces; personnel . . . . .
63	a.	Frais de publication des inventaires des archives; frais de recouvrement de documents provenant des archives tombés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives. fr. 8,200 »
	b.	Recouvrement d'archives restées au pouvoir de Gouvernements étrangers; frais de classement, de copie, de transport, etc. . . . . 8,000 »
	c.	Inspection des archives communales . . . . . 6,000 »
64	»	Location de la maison servant de succursale au dépôt des archives de l'État . . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE XIV. . . . . fr.

## DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
208,073 »	176,900 »	384,973 »	379,973 »	5,000 »	»	
3,150 »	»	5,150 »	5,150 »	»	»	
42,800 »	»	42,800 »	42,800 »	»	»	
26,900 »	»	26,900 »	26,900 »	»	»	
66,600 »	»	66,600 »	66,600 »	»	»	
50,800 »	»	50,800 »	50,800 »	»	»	
61,400 »	»	61,400 »	61,400 »	»	»	
15,650 »	47,000 »	62,650 »	62,650 »	»	»	
88,400 »	»	88,400 »	88,400 »	»	»	
60,500 »	»	60,500 »	58,100 »	a) 2,200 »	»	a) Augmentations réglementaires.
4,700 »	3,500 »	8,200 »	8,200 »	»	»	
54,350 »	»	54,350 »	50,250 »	b) 4,100 »	»	b) Augmentations réglementaires.
14,200 »	8,000 »	22,200 »	22,200 »	»	»	
»	3,500 »	3,500 »	3,500 »	»	»	
699,323 »	238,900 »	938,223 »	926,923 »	11,500 »	»	
AUGMENTATION. . . . fr.				11,500 »		

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>CHAPITRE XV.</b>		
<b>BEAUX-ARTS (a).</b>		
<i>Encouragements à la peinture, à la sculpture, à la gravure, etc.</i>		
	a.	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes vivants ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux communes, aux provinces, aux établissements publics, pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art. fr. b) 160,000 »
	b.	Encouragements à la peinture murale, avec le concours des communes et des établissements intéressés. . . . . 100,000 »
	c.	Encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux-arts; subsides, souscriptions et acquisitions d'œuvres d'un intérêt artistique ou archéologique. . . . . 20,000 »
	d.	Subsides à des fabriques d'église, à titre d'encouragements pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu. . . . . 15,000 »
65	e.	Subsides aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, etc. . . . . 15,000 »
	f.	Subsides et encouragements à des artistes qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays dans l'intérêt de leurs études; missions; secours aux familles d'artistes décédés . . . . . 9,000 »
	g.	Frais relatifs aux grands concours; acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction générale des beaux-arts; dépenses diverses . . . . . 15,750 »
	h.	Cinquième et dernière annuité à payer par l'État du chef de sa part contributive dans les frais d'acquisition de l'ancien hôtel et des collections de la maison Plantin-Moretus, à Anvers. . . . . 30,000 »
	i.	Exécution de tapisseries de haute lisse pour être placées à l'hôtel de ville de Bruxelles. 12,500 »
66	»	Part de l'État dans l'acquisition pour les musées locaux d'œuvres d'art envoyées aux expositions.
<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.</i>		
67	»	Académie royale des beaux-arts d'Anvers. — Dotation de l'État destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel, du matériel et des acquisitions pour le Musée ancien . . . . .
	a.	Académies et écoles de dessin autres que l'Académie d'Anvers; subsides, dotations, acquisition de modèles, médailles et livres destinés aux académies et écoles de dessin; inspection des académies et des écoles; travaux d'écritures et autres incombant spécialement au service des académies et des écoles; conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin. fr. 220,000 »
68	b.	Subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études . . . . . 10,000 »
	c.	Grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; pensions des lauréats. . . . . 20,000 »
	d.	Reproduction des objets d'art destinés aux échanges internationaux et frais relatifs à ces échanges; dépenses diverses . . . . . 20,000 »
<b>A REPORTER. . . . .</b>		

## DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1870.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et pé- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
272,750	102,500	375,250	335,250	b) 60,000	c) 20,000	a) Voir la note explicative n° 9 et les annexes n°s 14 et 15.
20,000	»	20,000	20,000	»	»	b) La crise artistique est de plus en plus intense. Quantité d'artistes, même en grand renom, se trouvent aujourd'hui sans travaux. Il est du devoir du Gouvernement de ne pas laisser tomber une école qui a été pendant des siècles et qui est encore l'honneur du pays, et dont les productions ont toujours compté pour beaucoup dans la fortune publique. — Le crédit extraordinaire demandé, en permettant à l'État d'étendre le cercle de ses commandes, tournera au profit de nos musées et de la décoration de nos monuments publics.
72,485	10,000	82,485	82,485	»	»	c) Différence en moins entre le montant de la présente annuité et celle de 1879 destinée à parfaire le chiffre de l'intervention de l'État dans les frais d'acquisition de l'ancien hôtel et des collections de la maison Plantin-Moretus à Anvers.
270,000	»	270,000	270,000	»	»	
655,235	112,500	767,735	707,735	60,000	20,000	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT . . . . fr.
		<i>Encouragements en faveur de l'art musical.</i>
69	»	Conservatoire royal de musique de Bruxelles. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. Cours élémentaire de musique . . . . .
70	»	Conservatoire royal de musique de Liège. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. . . . .
71	»	Conservatoire royal de Gand. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. . . . .
	a.	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales; inspection des écoles de musique, acquisition de livres et de médailles destinés aux lauréats des concours et aux élèves des écoles de musique; dépenses diverses . . . . . 115,000 »
	b.	Bourses d'études en faveur des élèves des conservatoires royaux et des autres écoles de musique . . . . . 15,000 »
	c.	Subsides et encouragements à des artistes musiciens qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; missions; subsides et souscriptions en faveur de publications ou d'auditions d'œuvres musicales; concerts nationaux; secours aux familles d'artistes décédés. . . . . 14,000 »
72	d.	Conseil de perfectionnement des études musicales. . . . . 6,000 »
	e.	Grands concours de composition musicale; pension des lauréats . . . . . 8,000 »
	f.	Subsides pour l'organisation d'un grand festival annuel de musique classique à donner avec le concours des provinces et des villes intéressées; dépenses diverses . . . . . 6,000 »
	g.	Subside annuel à l'association de musique symphonique des anciens musiciens pensionnés du régiment des guides . . . . . 3,000 »
	»	Frais d'un orgue de concert, destiné au Conservatoire royal de musique de Bruxelles (pour mémoire) . . . . . »
		<i>Musées royaux de peinture et de sculpture. — Musée Wiertz.</i>
	a.	Musée royal de peinture et de sculpture; personnel . . . . . 21,325 »
73	b.	Musée moderne. — Surveillance . . . . . 6,375 »
	c.	Musée Wiertz. — Frais de surveillance et traitement du conservateur des musées de peinture et de sculpture. . . . . 8,300 »
	a.	Musée royal de peinture et de sculpture. — Matériel et acquisitions; frais d'impression du catalogue. . . . . 86,575 »
74	b.	Musée moderne. — Conservation, entretien, chauffage, mobilier, frais divers et imprévus. . . . . 3,035 »
	c.	Musée Wiertz. — Matériel et frais d'entretien. . . . . 3,450 »
75		Musée royal d'armures et d'antiquités; personnel . . . . .
76		— — — matériel et acquisitions; frais d'impression et de vente du catalogue; collection sigillographique . . . . .
		A REPORTER. . . . . fr.

## DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
635,235	112,500	747,735	707,735	60,000	20,000	
137,010	»	137,010	127,010	a) 10,000	»	a) Voir la note explicative n° 10.
59,493	»	59,493	58,443	b) 1,050	»	b) Cette somme est destinée à augmenter le traitement de plusieurs professeurs et à couvrir les dépenses qu'entraînent les séances publiques des concours annuels.
29,200	»	29,200	29,200	»	»	
161,000	2,000	163,000	217,000	c) 6,000	d) 60,000	c) Voir la note explicative n° 11. d) Le crédit de 60,000 francs pour l'acquisition d'un orgue pour le Conservatoire royal de musique de Bruxelles disparaît du Budget de 1880.
36,000	»	36,000	36,000	»	»	
59,060	34,000	93,060	154,213	e) 8,000	f) 10,616 58,537	e) Cette somme est transférée de l'art. 76. f) Les reliquats des années 1876 et 1877 transférés au Budget de 1879, disparaissent du Budget de 1880.
17,500	»	17,500	17,500	»	»	
21,800	5,000	26,800	34,800	»	g) 8,000	g) Cette somme est transférée à l'art. 74. Voir la note explicative n° 12.
1,156,298	155,500	1,309,798	1,381,901	85,050	157,155	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . . . fr.
		<i>Monuments publics.</i>
77	»	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique; subsides aux villes et aux provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables . . . . .
		<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art (a).</i>
78	a.	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments. . . . . 104,000 »
	b.	Subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'État qui ont un intérêt exclusivement historique. . . . . 59,000 »
79	a.	Commission royale des monuments. — Personnel . . . . . 16,750 »
	b.	Id. Jetons de présence des membres de cette commission . . . . . 6,200 »
	c.	Id. Frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs . . . . . 6,000 »
	d.	Id. Bibliothèque, mobilier, impressions, frais de bureau, achat d'instruments; compte rendu des séances générales; indemnités des sténographes et frais de publication . . . . . 2,500 »
80	»	Frais de route et de séjour et jetons de présence des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique, adjoints à la commission royale des arts et des monuments; frais de route et de séjour des membres correspondants de cette commission . . . . .
84	»	Rédaction et publication du bulletin des commissions d'art et d'archéologie . . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE XV. . . . . fr.
		CHAPITRE XVI.
		SERVICE DE SANTÉ.
	a.	Inspection du service de santé, des établissements dangereux, insalubres ou incommodes, projetés ou en exploitation; personnel . . . . . 9,000 »
	b.	Frais de route et de séjour, dépenses diverses et travaux relatifs à cette inspection. . . . . 5,000 »
	c.	Frais des commissions médicales provinciales . . . . . 68,000 »
82	d.	Service sanitaire des ports de mer et des côtes; subsides en cas d'épidémies; encouragements à la vaccine; Institut vaccinal de l'État; subsides aux sages-femmes pendant et après leurs études: 1° pour les aider à s'établir; 2° pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent aux femmes indigentes; frais des conférences pour les élèves droguistes; récompenses pour services rendus pendant les épidémies; publications relatives aux sciences médicales; subsides, souscriptions et achats de livres; impressions et dépenses diverses. . . . . 49,000 »
	e.	Conseil supérieur d'hygiène publique; jetons de présence, frais de route et de séjour, frais de bureau et frais de publication des travaux du conseil . . . . . 12,000 »
85	»	Académie royale de médecine . . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE XVI. . . . . fr.

## DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1870.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,156,298	153,500	1,309,798	1,381,901	85,050	157,153	
30,000	»	30,000	30,000	»	»	
76,000	67,000	143,000	143,000	»	»	a) Voir les annexes n° 14 et 15.
31,450	»	31,450	31,450	»	»	
6,000	»	6,000	6,000	»	»	
7,500	»	7,500	7,500	»	»	
1,307,248	220,500	1,527,748	1,599,851	85,050	157,153	
				DIMINUTION. . . . fr.		
				72,103 »		
143,000	»	143,000	143,000	»	»	
31,195	»	31,195	31,195	»	»	
174,195	»	174,195	174,195	»	»	
				DIFFÉRENCE . . . . fr.		
				»		

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		<b>CHAPITRE XVII.</b>
		TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.
84	»	Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés . . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE XVII. . . . . fr.
		<b>CHAPITRE XVIII.</b>
85	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget . . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE XVIII. . . . . fr.

## DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
»	32,316	32,316	32,316 »	»	»	Une somme de 8,000 francs pourra être transférée de l'art. 34 à l'art. 2 ( <i>Personnel</i> ).
»	32,316	32,316	32,316 »	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
5,900	»	5,900	5,900 »	»	»	
5,900	»	5,900	5,900 »	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Chapitres.	Pages.	
<i>Récapitulation.</i>		
I.	168	Administration centrale . . . . .
II.	<i>ib.</i>	Pensions et secours. . . . .
III.	170	Statistique générale. . . . .
IV.	<i>ib.</i>	Frais de l'administration dans les provinces . . . . .
V.	172	Milice . . . . .
VI.	<i>ib.</i>	Garde civique. . . . .
VII.	174	Fêtes nationales . . . . .
VIII.	<i>ib.</i>	Décoration civique et récompenses pécuniaires . . . . .
IX.	<i>ib.</i>	Légion d'honneur et Croix de fer. Décoration commémorative . . . . .
X.	176	Agriculture . . . . . *
XI.	178	Voirie vicinale, cours d'eau et hygiène publique . . . . .
XII.	<i>ib.</i>	Industrie . . . . .
XIII.	180	Poids et mesures . . . . .
XIV.	<i>ib.</i>	Lettres et sciences . . . . .
XV.	184	Beaux-arts . . . . .
XVI.	188	Service de santé. . . . .
XVII.	190	Traitements de disponibilité. . . . .
XVIII.	<i>ib.</i>	Dépenses imprévues . . . . .
		TOTAUX. . . . . fr.

## DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879,	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
368,285	4,000	372,285	368,285	4,000		
53,000		53,000	53,000			
34,000		54,000	54,000			
1,882,258	47,500	1,929,758	1,920,008	26,000	16,250	
120,000		120,000	120,000			
58,820		58,820	58,820			
109,200		109,200	109,200			
15,000		15,000	15,000			
	227,600	227,600	233,200		5,600	
972,525	46,800	1,019,325	947,125	72,200		
2,185,550	20,000	2,205,550	2,205,550			
407,650	30,000	437,650	408,650	29,000		
114,250		114,250	114,250			
699,323	238,900	938,223	926,923	11,300		
1,307,248	220,500	1,527,748	1,399,851	85,050	157,153	
174,195		174,195	174,195			
	32,316	32,316	32,316			
5,900		5,900	5,900			
8,487,204	867,616	9,354,820	9,306,275	227,550	179,003	
AUGMENTATION. . . . . fr.				48,547		

## ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

ANNEXE N° 1.

*ÉTAT NOMINATIF des fonctionnaires et employés ressortissant au Ministère*

N° d'ordre.	NOMS.	PRÉNOMS.	DATE de NAISSANCE.	DERNIÈRES FONCTIONS.
1	De Gerlache . . . . .	Dieudonné-Fr.-Hyacinthe .	16 mai 1810 . .	Commissaire de l'arrondissement de Charleroi.
2	Martens . . . . .	Henri . . . . .	25 août 1805. .	Expéditionnaire au commissariat de l'arrondissement de Waremme.
3	Reynders. . . . .	Pierre-François . . . . .	29 juin 1817. .	Greffier provincial du Limbourg. . . . .
	Everaerts. . . . .	Pierre-François . . . . .	1 <sup>er</sup> janvier 1816.	Professeur au Conservatoire royal de musique de Liège.

## DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1880.

de l'Intérieur, admis à la pension du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1878.

NOMBRE d'années DE SERVICE.		TRAITEMENT moyen.	MONTANT DES PENSIONS allouées.	MOTIFS pour LESQUELS LES PENSIONS ont été allouées.	DATE des ARRÊTÉS ACCORDANT LES PENSIONS.	Observations.
Ans.	mois.	Francs.	Francs.			
41	4	5,800 »	3,688 »	Age avancé. . . . .	4 juillet 1878. .	
29	3	600 »	25 »	Infirmités . . . . .	31 juillet 1878. .	Il jouit, en outre, d'une pension de 291 francs à charge de la caisse de prévoyance des secrétaires communaux.
29	10	7,000 »	3,212 »	Id. : . . . . .	8 août 1878 . .	
41	7	2,133 »	1,564 »	Id. . . . .	18 nov. 1878 . .	
TOTAL des 4 pensions. . .fr.			8,287 »			

Il y avait à servir au 1<sup>er</sup> janvier 1878, 150 pensions s'élevant à . . . . .fr. 100,096 •  
 4 pensions ont été accordées pendant l'année 1878; elles s'élèvent à . . . . .fr. 8,287 •  
 15 pensions se sont éteintes pendant la même année; elles s'élèvent à . . . . . 24,823 •

La somme des pensions éteintes dépasse celle des pensions accordées de . . . . . 16,536 •

De manière qu'au 1<sup>er</sup> janvier 1879, il y avait à servir 119 pensions s'élevant à . . . . .fr. 179,500 •

## ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

## NOTE EXPLICATIVE N° 2.

*Matériel des administrations provinciales.*

La somme de 178,500 francs qui figure au Budget de 1879, ne permettra pas de faire face à tous les besoins pour 1880. Des réclamations réitérées des Gouverneurs de province ont signalé l'insuffisance des crédits qui leur étaient accordés pour pourvoir aux frais que nécessitent l'entretien, le renouvellement du mobilier, l'achat des fournitures, etc.

Il sera nécessaire d'allouer, ainsi que le prévoyait le Gouvernement, lorsqu'il a présenté à la Chambre, le 47 décembre 1878, les amendements au Budget de 1879 :

*A.* 26,000 francs à chacune des provinces d'Anvers, de Brabant, de Flandre occidentale, Flandre orientale, Hainaut et Liège;

*B.* 20,000 francs à chacune des autres provinces.

Les charges extraordinaires et temporaires de 14,250, 4,500 et 38,000 francs rattachées au crédit du matériel pour l'exercice 1879, disparaissent du Budget de 1880.

## DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1880.

## NOTE EXPLICATIVE N° 3.

*Indemnités pour bestiaux abattus.*

Allocation de 1879 . . . . .	fr. 240,000 »
Augmentation demandée . . . . .	30,000 »
	<hr/>
TOTAL . . . . .	fr. 270,000 »

Chaque année, et notamment depuis 1875, le crédit alloué pour payer les indemnités dues aux propriétaires de chevaux et bestiaux abattus dans l'intérêt de la police sanitaire est insuffisant, et il faut recourir à des allocations supplémentaires. Il en résulte que les intéressés, qui sont en général des cultivateurs peu aisés, se plaignent amèrement du préjudice qu'ils éprouvent par suite du retard apporté dans le paiement de ce qui leur est dû. C'est pour éviter cet inconvénient et pour satisfaire au désir exprimé par la section centrale chargée, lors de la dernière session législative, de l'examen du Budget du Département de l'Intérieur de l'année 1878, que l'on propose de porter le crédit de l'article 28 à 270,000 francs.

Il est à remarquer que les dépenses à imputer sur ce crédit ne sont pas limitées, qu'elles peuvent être plus ou moins élevées suivant les circonstances; mais en aucun cas, les fonds alloués ne peuvent être affectés qu'à payer des indemnités pour bestiaux abattus.

Depuis 1875 les crédits supplémentaires ci-après ont été alloués :

En 1875 . . . . .	fr. 37,600 »
En 1876. . . . .	20,000 »
En 1877. . . . .	28,000 »

Le montant des indemnités payées, y compris les frais d'impression, a été :

En 1875, de . . . . .	fr. 272,066 93
En 1876 . . . . .	258,648 50
En 1877 . . . . .	259,259 03

## ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

## NOTE EXPLICATIVE N° 4.

*Service vétérinaire.*

Allocation de 1879 . . . . .	fr.	60,000	»
Supplément demandé . . . . .		40,000	»
		<hr/>	
TOTAL. . . . .	fr.	100,000	»
		<hr/>	

Ce crédit est destiné à payer 1° les frais de voyage des médecins vétérinaires et les indemnités temporaires accordées à ceux de ces agents établis dans des localités qui n'offrent pas assez de ressources pour que ces praticiens y trouvent des moyens suffisants d'existence; 2° des secours à d'anciens vétérinaires ou à des veuves et orphelins de ces agents, qui sont dans le besoin, et 3° les dépenses relatives à la police sanitaire des animaux domestiques.

Le montant des indemnités temporaires s'élève en moyenne à . . . . .	fr.	13,500	»
et celui des secours aux veuves et orphelins à . . . . .		1,750	»
		<hr/>	
ENSEMBLE. . . . .	fr.	14,250	»
		<hr/>	

Déduction faite de cette somme du crédit global, il ne reste plus que 45,750 francs pour solder les frais de route des médecins vétérinaires et les autres dépenses relatives à la police sanitaire.

Cette somme est tout à fait insuffisante, et chaque année il faut recourir à des demandes de crédits supplémentaires.

Voici les chiffres des crédits de cette nature alloués depuis 1870, pour couvrir le déficit de l'allocation budgétaire relative au service vétérinaire :

1870. . . . .	fr.	28,417	Crédit supplémentaire.
1871. . . . .		50,000	—
1872. . . . .		40,000	dont 32,000 francs transférés de l'article 26, et 8,000 francs de crédit supplémentaire.
1875. . . . .		10,000	Transfert.
1874. . . . .		51,970	Crédit supplémentaire.
1875. . . . .		62,000	—
1876. . . . .		40,000	—
1877. . . . .		50,000	—

## DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1880.

Pour remédier à cet état de choses, si préjudiciable aux intéressés qui doivent souvent attendre plus d'une année le paiement des sommes dues par l'État, la section centrale, chargée du rapport sur le crédit supplémentaire demandé pour l'exercice 1876, a appelé l'attention de l'administration sur la nécessité de porter au Budget les allocations nécessaires.

Dans ce but, et pour apporter plus de régularité dans la formation du Budget, il est nécessaire d'augmenter de 40,000 francs le montant de l'article 29, ce qui portera la somme totale à 100,000 francs qui représente, en réalité, la moyenne de la dépense annuelle.

Celle-ci s'est élevée :

En 1872 . . . à fr.	99,367	30
En 1873 . . . . .	69,330	36
En 1874 . . . . .	91,970	»
En 1875 . . . . .	121,761	80
En 1876 . . . . .	104,000	»
En 1877 . . . . .	110,000	»
	<hr/>	
MOYENNE . . fr.	99,438	»
	<hr/>	

## ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

## NOTE EXPLICATIVE N° 3.

*Enseignement professionnel; écoles industrielles, ateliers d'apprentissage; matériel, inspection, missions, dépenses diverses. Bourses aux élèves de l'Institut supérieur de commerce d'Anvers.*

Allocation pour 1879 . . . . .	fr.	310,900	»
Allocation demandée . . . . .		330,900	»
		20,000	»
	AUGMENTATION.	fr.	20,000

Dans la note explicative n° 3 à l'appui des amendements au projet du Budget pour l'exercice 1879, le Gouvernement a fait connaître que la réorganisation des écoles professionnelles rendra nécessaire l'augmentation successive du crédit de l'article 41.

A cette fin, un premier supplément de 40,000 francs a été inscrit au projet de Budget de l'exercice 1879. Pour permettre de continuer la réorganisation commencée, une nouvelle allocation de 20,000 francs est indispensable.

Cette augmentation sera affectée, concurremment avec les subventions des communes intéressées, à des dépenses dont la nécessité s'impose impérieusement.

Les installations de certaines écoles (salles de dessin, cabinets de physique, laboratoires de chimie industrielle, collections, bibliothèques) sont des plus défectueuses ou des plus incomplètes.

Il importe de combler sans retard ces lacunes de l'outillage scientifique et professionnel.

En outre, les programmes dans bon nombre de localités ne sont pas assez étendus.

L'extension que comporte cette partie de l'enseignement, donnera lieu à des dépenses.

Il y aura lieu également d'augmenter le nombre des professeurs et d'accorder aux titulaires en fonctions une rémunération convenable.

Les traitements actuels ont été fixés, bien souvent, à un chiffre manifestement insuffisant, si l'on tient compte des aptitudes diverses que doivent présenter les professeurs.

Par une circulaire du 21 décembre 1878, le Gouvernement a institué un cours d'économie politique ou industriel dans toutes les écoles; par une autre disposition du 16 octobre 1878, il a créé des bourses d'études en faveur des jeunes gens peu favorisés de la fortune, qui se préparent à la carrière commerciale à l'Institut d'Anvers.

L'augmentation de crédit sollicitée a pour objet de donner au Gouvernement les moyens de pourvoir à toutes ces dépenses, dont l'utilité ne peut pas être mise en doute.

## DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1880.

## NOTE EXPLICATIVE N° 6.

*Encouragement pour des ouvrages utiles, traitant de question de technologie, de droit ou d'économie industrielle; voyages et missions; frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés de secours mutuels, et dépenses de la commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent à ces institutions; frais résultant de la collation des décorations industrielles; dépenses diverses; traitement du secrétaire de la commission permanente pour les sociétés de secours mutuels.*

Allocation pour 1879 . . . . .	fr.	16,450	»
Allocation demandée . . . . .		21,450	»
		<hr/>	
AUGMENTATION fr. . . . .		8,000	»
		<hr/>	

Ainsi que l'indique suffisamment le texte de l'article 42, le crédit de 16,450 francs doit pourvoir à divers services; il est trop restreint et met souvent obstacle à ce que l'administration fasse des dépenses utiles.

Le nombre des sociétés de secours mutuels qui sollicitent la reconnaissance légale augmente d'année en année.

Le Gouvernement, secondé par la commission permanente, s'efforce de favoriser ce mouvement fécond, qui a pour résultat de placer les institutions régies par la loi du 3 avril 1851, dans des conditions favorables de durée et de bonne gestion.

D'après les règles admises, les sociétés qui obtiennent la reconnaissance légale, peuvent obtenir une subvention, une fois donnée, sur les fonds de l'État.

Les limites restreintes du crédit de l'article 42 n'ont pas toujours permis à l'autorité supérieure d'allouer un subside de l'espèce à toutes les associations qui ont fait agréer leurs statuts.

L'article 42 prévoit, entre autres, l'octroi d'encouragements pécuniaires aux auteurs d'ouvrages traitant de technologie, de droit ou d'économie industrielle.

En fait, le Département de l'Intérieur doit rejeter la plupart du temps, à cause de l'insuffisance des fonds, les demandes de souscription.

Cette situation est d'autant plus fâcheuse qu'au point de vue du placement des ouvrages spéciaux, la Belgique n'offre guère aux auteurs un champ assez vaste.

L'augmentation demandée permettrait à l'administration de remédier, dans une certaine mesure, à cet état de choses, et de favoriser la publication d'ouvrages élémentaires de technologie à l'usage des élèves des écoles professionnelles.

## ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

## NOTE EXPLICATIVE N° 7.

## MUSÉE DE L'INDUSTRIE.

*Traitement du personnel.*

Allocation pour 1879 . . . . .	fr.	23,300	»
Allocation demandée . . . . .		28,300	»
		<hr/>	
AUGMENTATION . . . . .	fr.	2,000	»
		<hr/>	

Dans la note explicative à l'appui des amendements au projet de Budget du Département de l'Intérieur pour l'exercice 1879, le Gouvernement a indiqué les bases de la réorganisation des traitements du personnel du Musée royal de l'Industrie.

Le traitement actuel du directeur de cet établissement est de 7,000 francs. Ce chiffre est inférieur à celui des émoluments attribués aux chefs d'autres institutions scientifiques de l'État. Il y aurait lieu de l'augmenter.

L'inégalité signalée existe également pour l'ingénieur secrétaire de la commission administrative, pour le bibliothécaire comptable du Musée de l'Industrie et pour le chimiste.

Il est équitable que ces trois agents, qui doivent posséder des connaissances solides et étendues, soient traités aussi favorablement, au point de vue de la rémunération de leurs services, que leurs collègues d'établissements analogues (Bibliothèque royale, Jardin Botanique, Musée d'histoire naturelle).

On propose de leur accorder la moyenne de leur traitement normal.

Une somme de 2,000 francs permettrait de faire face aux besoins signalés.

## DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1880.

## NOTE EXPLICATIVE N° 8.

*Laboratoire du Musée; publication du Bulletin; bibliothèque technique et artistique; entretien des locaux, chauffage, éclairage et menues dépenses.*

Allocation pour 1879 . . . . .	fr.	19,000	»
Allocation demandée. . . . .		21,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION . . . . .	fr.	2,000	»
		<hr/>	

Il existe au Musée de l'Industrie une bibliothèque technique et artistique, qui rend les services les plus utiles à l'instruction populaire.

Ce dépôt est tenu au courant des progrès de l'industrie et des sciences.

Une section particulière, consacrée à l'art industriel, comprend de nombreux recueils artistiques, des dessins, des modèles, formés en vue d'encourager l'étude des beaux-arts, dans leurs applications à l'industrie.

Cette bibliothèque est parfaitement installée et un employé spécial est chargé de la tenir en bon ordre et de fournir aux visiteurs les renseignements dont ils pourraient avoir besoin.

Un grand nombre d'industriels, d'artistes, d'artisans et d'ouvriers viennent chaque jour consulter les ouvrages mis à leur disposition; ce qui prouve l'utilité de l'institution, c'est que, depuis peu, à la demande du public il a été décidé que les locaux resteraient ouverts jusqu'à onze heures du soir.

Une somme de 2,000 francs est prélevée annuellement sur le budget du Musée pour l'entretien et les accroissements de la bibliothèque.

L'administration de l'établissement a signalé récemment l'insuffisance de ce crédit.

Il y aurait lieu de l'augmenter de 2,000 francs, afin de permettre de faire relier un grand nombre de volumes qui sont exposés à être détériorés, et de combler les lacunes que le progrès de l'industrie et des sciences amènent chaque jour dans les dépôts de l'espèce.

## ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

## NOTE EXPLICATIVE N° 9.

LETTRES, SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

*Observations générales.*

Ainsi que l'administration l'a fait remarquer, aux Budgets antérieurs, le Département de l'Intérieur peut se trouver dans le cas de devoir contracter, d'ici à la fin de l'année, divers engagements grevant les crédits de 1879 et 1880, qui ne pourraient être portés à la connaissance de la Législature.

Ces engagements éventuels seront mentionnés au Budget de 1881, si ce Budget est grevé de ce chef.

Sinon, les conventions intervenues seront relevées dans l'état général à fournir aux Chambres en vertu de l'article 46 de la loi sur la comptabilité générale de l'État.

## NOTE EXPLICATIVE N° 10.

*Les engagements suivants grevent éventuellement le Budget de 1880.*

Par contrat du 12 novembre 1878, M. J.-H. Cuypers, statuaire à Louvain, s'engage à exécuter en marbre, pour le compte de l'État, son groupe intitulé « *Hallali* » dont le modèle en plâtre a figuré à l'exposition générale des beaux-arts de 1878.

Le prix de l'exécution de l'œuvre est fixé à 14,000 francs; un premier paiement de 4,000 francs a été effectué sur les crédits de 1878.

Les 10,000 francs restants seront payés, par moitié, après la mise à point du marbre et après la réception définitive du groupe, sur les Budgets des années pendant lesquelles l'œuvre aura été avancée ou terminée.

Par contrat de même date, M. Mignon, statuaire à Paris, s'engage à faire couler en bronze pour l'État belge, au prix de huit mille francs, son groupe intitulé « *Combat de taureaux romains* » qui a été médaillé à l'Exposition universelle de Paris en 1878.

Un premier paiement de 4,000 francs greve le Budget de 1878. Les 4,000 francs restants seront soldés sur les crédits du Budget correspondant à l'époque de la fourniture de l'œuvre.

## DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1880.

## NOTE EXPLICATIVE N° 11.

---

L'accroissement constant du nombre des élèves des classes d'harmonie et la difficulté de recruter de bons professeurs pour cette chaire, qui exige un certain talent d'exposition, un esprit méthodique et d'autres qualités pédagogiques, nécessitent, pour faire face à toutes les éventualités, la nomination de deux professeurs adjoints, l'un pour l'harmonie théorique, l'autre pour l'harmonie pratique.

La dépense à résulter du chef de ces nominations s'élèvera à 1,600 francs.

Des augmentations réglementaires de traitement doivent être accordées à certains professeurs, qui, par leur ancienneté et leurs services, sont fondés à en réclamer le bénéfice. Une somme de 1,400 francs est demandée à cet effet.

Les écritures et la comptabilité de l'établissement ont pris dans ces derniers temps une telle extension, tant par suite du développement des différents services, que pour l'organisation récente des exercices d'élèves, des cours payants, etc., que le secrétaire-trésorier ne peut plus suffire seul à l'expédition prompte et régulière des affaires.

Le changement de destination de la bibliothèque et la création d'une salle de lecture rendent aussi indispensable la nomination d'un huissier-messenger.

Enfin la conservation des bâtiments, du mobilier, l'entretien des appareils de chauffage et d'éclairage, réclament des soins particuliers qui doivent être rémunérés extraordinairement.

Une somme de 3,000 francs suffira, tant pour assurer ce dernier service, que pour payer les traitements d'un nouvel agent adjoint au secrétariat et du messenger à attacher à la bibliothèque.

L'ouverture de la bibliothèque et du musée instrumental au public, impose l'obligation d'accroître ces deux collections et de les tenir en état de répondre aux légitimes exigences des visiteurs. En ce qui concerne la bibliothèque, il est essentiel de compléter l'ensemble des œuvres dues aux compositeurs du pays.

Le complément de la somme de 10,000, soit 4,000 francs, est sollicité pour ces deux objets.

---

## ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

## NOTE EXPLICATIVE N° 12.

---

*Crédit annuel de 6,000 francs pour couvrir les frais du conseil de perfectionnement des études musicales.*

Il importe d'assurer les progrès de l'enseignement de la musique, en le plaçant, ainsi qu'on l'a fait pour l'enseignement des arts du dessin, sous le contrôle d'un conseil de perfectionnement, qui aura pour mission de surveiller la marche des écoles de musique, de formuler des programmes précis pour les divers degrés de l'enseignement et de proposer toutes les innovations qui paraîtront nécessaires ou utiles.

Le chiffre proposé représente l'indemnité qui sera allouée aux président et secrétaire, ainsi que les dépenses résultant des frais de route et des jetons de présence des membres, impression des rapports, etc.

---

## DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1880.

## NOTE EXPLICATIVE, N° 13.

---

*Transfert d'une somme de 8,000 francs du crédit des acquisitions du Musée royal d'antiquités à l'allocation des Musées de peinture.*

Il a paru rationnel de comprendre dans les collections des Musées royaux de peinture, les tapisseries à sujets qui ont été faites d'après des cartons de maîtres, et qui intéressent l'histoire de notre école de peinture, en ne laissant au Musée d'antiquités que les tapisseries purement ornementales qui empruntent leur principal intérêt à l'habileté de leur fabrication.

Le crédit de 8,000 francs porté provisoirement pour cet objet comme augmentation à la dotation des Musées de peinture, est défalqué du crédit des acquisitions du Musée d'antiquités.

Le Budget général des beaux-arts ne subira donc, de ce fait, aucune augmentation.

---

## ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

ANNEXE N° 14.

Tableau des travaux de peintures murales en voie d'exécution, indiquant la part de  
(Art. 63, litt. B, et

DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	DÉPENSE TOTALE.	PART de LA DÉPENSE incombant A L'ÉTAT (a).	PART des COMMUNES, des PAROISSES D'ÉGLISES, etc.	Sommes liquidées jusques et y compris L'EXERCICE 1877.
Décoration de l'hôtel de ville d'Anvers . . . . .	200,000 •	125,000 •	75,000 •	100,000 •
— de l'église S <sup>c</sup> -Pholien, à Liège . . . . .	14,000 •	9,068 •	4,334 •	8,055 •
— — (Dépenses supplémentaires).	0,195 •	3,083 •	6,150 •	•
— de l'église S <sup>c</sup> -Anne, à Gand . . . . .	07,000 •	61,726 •	35,274 •	13,716 •
— des Halles d'Ypres (Grande salle). . . . .	120,000 •	96,000 •	24,000 •	48,000 •
— de l'Université de Gand (dépenses supplémentaires).	64,376 •	49,168 98.	15,207 02	28,379 98
— de l'Université de Gand ( id. id. ).	•	•	•	•
— de la chapelle des comtes de Flandre, de l'église Notre-Dame à Courtrai. (Restauration imputée sur le crédit voté à cet effet) . . . . .	25,500 •	12,750 •	12,750 •	12,750 •
A REPORTER . . . . . fr.	539,071 •	537,376 98	172,606 02	210,800 98

## DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1880.

*l'État, des provinces, des communes et des établissements intéressés dans la dépense.*  
art. 78, litt. B.)

DÉPENSES A LIQUIDER SUR LE BUDGET				OBSERVATIONS.
de 1878.	de 1879.	de 1880	à venir	
12,500 •	12,500 •	"	"	a) Les annuités ou subsides accordés par l'État ne sont payés aux époques fixées que pour autant que le degré d'avancement des travaux justifie l'octroi des subventions.
1,611 •	"	"	"	
1,532 50	1,532 50	"	"	
(b) 6,858 •	6,858 •	6,858 •	27,456 •	b) Contrat passé le 28 novembre 1875 avec M. Ganneel pour l'exécution de trente-neuf panneaux de grandes dimensions. La part de l'État sera payée en neuf années, à partir de 1876, par quotités égales de 6,858 francs.
(c) 9,600 •	9,600 •	9,600 •	10,200 •	c) Contrat du 17 octobre 1871. La part de l'État est fixée à 96,000 francs payables à partir de 1872 par annuités de 9,600 francs. M. Pauwels, chargé du travail, doit exécuter douze compositions, représentant les faits les plus marquants de l'histoire locale d'Ypres.
(d) 20,789 •	"	"	"	d) Ces travaux sont terminés.
(e) •	"	"	"	e) Contrat par lequel M. Cluysenaer s'engage à exécuter à fresque deux grands panneaux mesurant l'un 5 <sup>m</sup> × 5 <sup>m</sup> 50 et l'autre 9 <sup>m</sup> 60 × 5 <sup>m</sup> 60. Il sera payé à l'artiste une somme de 55,000 francs, y compris l'indemnité pour deux petits panneaux déjà terminés, et les frais de révision des peintures achevées. La ville interviendra jusqu'à concurrence de fr. 16,925 08 c, le Gouvernement couvrira le complément de la dépense, soit fr. 58,076 92 c, payables par annuités au fur et à mesure du degré d'avancement des travaux.
(f) •	"	"	"	f) Suivant contrat.
43,019 50	50,400 50	16,458 •	48,686 •	

## ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	DÉPENSE TOTALE	PART de LA DÉPENSE incombant A L'ÉTAT (a).	PART des COMMUNES, des PAROISSES d'ANCIENS, etc.	Sommes liquidées jusqu'à et y compris L'EXERCICE 1877.
REPORT . . . . . fr.	530,071 *	357,375 98	172,695 02	210,900 98
Décoration de l'église St-Quentin à Hasselt. . . . .	20,000 *	10,000 *	10,000 *	6,666 66
Église St-Jacques-sur-Caudenberg, à Bruxelles, décoration du transept. . . . .	50,000 *	50,000 *	"	31,500 *
Église de Meix-devant-Virton (décoration du chœur) . . .	5,000 *	2,000 *	3,000 *	"
Grande salle du Palais Ducal . . . . .	38,000 *	38,000 *	"	35,000 *
Cage de l'escalier du Palais de la rue Ducale . . . . .	20,000 *	20,000 * 500 fr. complément.	"	12,000 *
Hôtel de ville de Louvain. . . . .	135,000 *	80,000 *	55,000 *	"
TOTAUX. . . . . fr.	807,071 *	557,875 98	240,095 02	286,067 64

## DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1880.

DÉPENSES A LIQUIDER SUR LE BUDGET				OBSERVATIONS.
de 1878.	de 1879.	de 1880.	à venir.	
43,010 50	50,490 50	18,458 »	40,056 »	a) Les annuités ou subsides accordés par l'État ne sont payés aux époques fixées que pour autant que le degré d'avancement des travaux justifie l'octroi des subventions.
(g) 5,555 34	»	»	»	g) Contrat du 16 août 1876. Les parts d'intervention de l'État et autres parties contractantes sont payables par tiers, selon le degré d'avancement des travaux.
(h) 9,250 »	9,250 »	»	»	h) Contrat du 15 juin 1872 par lequel M. Portaels s'engage à exécuter deux compositions de quarante mètres chacune. Le conseil de fabrique de l'église intéressée prend à sa charge les frais supplémentaires de décoration, de cadres, etc., évalués à 12,500 francs.
(i) 666 67	666 67	666 66	»	i) Contrat du 15 décembre 1872. La part de l'État sera payée en trois annuités selon le degré d'avancement du travail.
(j) 13,000 »	»	»	»	j) Contrat du 21 janvier 1873. M. Ernest Slingenevex exécutera une composition mesurant 8 <sup>m</sup> 16 de largeur sur 6 <sup>m</sup> 72 de hauteur, destinée à la paroi du fond de la salle du Palais Ducal et représentant des hommes célèbres qui, à divers titres et aux différentes époques de l'histoire, ont contribué à donner de l'éclat au nom belge.
(k) 6,500 »	»	»	1,500 » 500 fr. complément.	k) Contrat du 30 juillet 1875. M. Carlier s'engage à peindre, moyennant une somme de 20,000 francs, quatre compositions mesurant chacune 2 mètres sur 3 <sup>m</sup> 50, et représentant les grandes époques de l'art. M. Carlier étant décédé en septembre 1878, une expertise de ses compositions a été faite. Il a été constaté que la somme de travail effectué justifiait la liquidation d'une somme de 6,500 francs qui a été payée sur les crédits de 1878. La somme de 1,500 francs restant est réservée en vue de l'achèvement de l'œuvre par M. Ch. Goethals, artiste peintre. Toutefois, tenant compte des études et travaux préliminaires auxquels cet artiste devra se livrer pour assurer le bon achèvement du travail, il a été stipulé dans une convention spéciale passée à cet effet, qu'une somme complémentaire de 500 francs lui serait allouée.
»	(l) 10,000 »	10,000 »	60,000 »	l) Contrat du 14 novembre 1878. M. André Hennebicq s'engage à exécuter le travail de décoration intérieure de la salle du premier étage de l'hôtel de ville de Louvain. Cette décoration se compose de quatre grandes compositions historiques, de huit grandes figures historiques pour les trumeaux et le décor proprement dit consistant en une ornementation se déroulant sur les parties non couvertes de peintures historiques, le plafond compris.
75,769 51	50,407 17	27,124 06	108,656 »	

## ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

## ANNEXE N° 15.

DÉSIGNATION.	DÉPENSE TOTALE.	PART de L'ÉTAT (a).	PART des établissements ou administrations intéressés.	Sommes liquidées jusques et y compris L'EXERCICE 1876.
Buste en marbre du baron de Gerlache, destiné à la Cour de cassation . . . . .	2,000 "	2,000 "	"	b) 2,000 "
Console destinée au buste du baron de Gerlache. . . . .	225 "	225 "	"	c) 225 "
Bas-reliefs et inscriptions au piédestal de la statue de Godfried de Bouillon . . . . .	28,000 "	28,000 "	"	10,000 "
Monument à Van de Weyer, à Louvain . . . . .	70,000 "	20,000 "	"	20,000 "
Statue de feu la Reine Louise-Marie à Philippeville . . . . .	45,000 "	e) 20,000 "	25,000 "	7,865 "
Buste du botaniste Vanderspieghel, pour l'Académie de médecine . . . . .	2,000 "	2,000 "	"	"
TOTAUX . . . . . fr.	147,225 "	72,225 "	25,000 "	46,000 "

L'Administration est, en outre, saisie de plusieurs autres propositions, savoir : Van Helmont, Agnessens, monument à la mémoire de Wiertz à Ixelles, est fixée à 42,000 francs, payable par  $\frac{1}{2}$  selon le degré de l'avancement de l'œuvre, de ce chef d'après le degré d'avancement des travaux et dans les limites des crédits. En ce qui concerne les autres projets pourront être prises sans trop tarder.

## DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1880.

DÉPENSES LIQUIDÉES sur 1877.	DÉPENSES A IMPUTER SUR LE BUDGET DE			OBSERVATIONS.
	1878.	1879.	à venir.	
				(a) Les annuités ou subsides accordés par l'État ne sont payés aux époques fixées que pour autant que le degré d'avancement du travail justifie l'octroi des subventions.
"	"	"	"	b) Contrat du 8 juillet 1872. — Payable par moitié, la première après approbation du modèle par le Gouvernement et par la Cour de cassation; la seconde après remise du buste. M. Sopers est chargé de l'exécution de l'œuvre.
"	"	"	"	c) Travail confié à M. Sopers, sculpteur à Bruxelles.
d) "	"	12,000 "	"	d) Contrat du 15 mars 1874. — Ce travail est confié à M. le statuaire De Groot de Bruxelles. Les bas-reliefs représenteront : 1° La prise de Jérusalem; 2° la publication des Assises. M. De Groot recevra une somme de 6,000 francs après le placement des tables de bronze portant les inscriptions; 5,000 francs après l'approbation de chacun des bas-reliefs; 6,000 francs après la réception et le placement de chacune des œuvres coulées en bronze. L'artiste s'engage, en outre, à terminer le travail dans les trois ans à partir de la date du contrat.
"	"	"	"	
"	"	"	e) 12,155 "	e) La part de l'État sera acquittée en trois paiements.
f) 2,000 "	"	"	"	f) Contrat du 15 juillet 1876. — Le travail est confié à M. Deckers. Le prix sera acquitté par moitié aux conditions ordinaires.
2,000 "	"	12,000 "	12,155 "	

Wiertz, Vanhoutte, Godecharle, Quetelet. La part d'intervention de l'État en ce qui concerne les monuments à élever à Vanhoutte à 8,000 francs, de Godecharle à 5,250 francs, de Quetelet à fr. 5,952 86 c<sup>t</sup>. Des subsides partiels sont alloués de monuments, des arrangements définitifs ne sont pas encore conclus, mais il y a lieu de supposer que des décisions

(214)

**VII.**

**BUDGET**

DU

**MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE**

POUR L'EXERCICE 1880.



## NOTE PRÉLIMINAIRE.

---

Les crédits proposés au Budget de l'exercice 1879 l'élevé-	44,149,068 55
vent à . . . . . fr.	
Les crédits proposés pour 1880 montent à . . . . .	14,762,822 »
Le projet de Budget pour ce dernier exercice présente	
donc une augmentation de . . . . . fr.	<u>613,753 43</u>

Les différentes modifications que ce Budget a subies sont indiquées ci-après :

### CHAPITRE I<sup>er</sup>.

#### ADMINISTRATION CENTRALE.

Le crédit de 10,000 francs destiné à accorder un subside au musée scolaire établi à Arlon, disparaît du projet de Budget de 1880.

L'allocation pour payer les pensions concédées en vertu des articles 7 et 8 de la loi du 16 mai 1876 à des professeurs et instituteurs communaux, a subi pour 1880 une augmentation de 38,307 francs.

### CHAPITRE II.

#### ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

La somme de fr. 95,322 55 c<sup>s</sup>, qui figurait aux charges extraordinaires de l'article 42 du projet de Budget de 1879, disparaît de celui de 1880.

Une augmentation de 8,000 francs est demandée pour les bourses d'études et pour les bourses de voyage. En outre, une augmentation est nécessaire pour les laboratoires et les collections des Universités de l'État.

Elle sera échelonnée sur plusieurs exercices successifs, et un premier crédit de 15,750 francs a été porté au projet de Budget de 1880. L'article 12 a donc été augmenté de 21,750 francs, ou une diminution sur l'ensemble de fr. 73,572 55 c<sup>s</sup>.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

## CHAPITRE III.

## ENSEIGNEMENT MOYEN.

On sollicite de la Législature un crédit de 10,000 francs pour couvrir les frais de rédaction du 9<sup>me</sup> rapport triennal sur l'état de l'enseignement moyen, et pour la fourniture d'exemplaires de ce rapport pour le service de l'administration centrale.

## CHAPITRE IV.

## ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

Une augmentation de crédit de 15,330 francs est demandée à l'article 37. Cette augmentation se justifie notamment par les changements qui ont eu lieu dans le personnel de la direction des trois écoles normales de l'État pour instituteurs, et par la nécessité de créer dans chacun de ces établissements un cours spécial pour l'enseignement du droit constitutionnel. D'autres besoins peuvent se produire et il importe que le Gouvernement soit en état d'y pourvoir, le cas échéant.

On sollicite une augmentation de crédit de 6,000 francs, destinée à couvrir les frais des jurys d'examen pour les écoles normales.

L'allocation pour le service annuel ordinaire des écoles primaires communales et adoptées a été augmentée de 510,689 francs en 1879. On croit devoir proposer une augmentation égale pour 1880.

La somme accordée du chef de suppléments de traitement à des instituteurs en fonctions a été prélevée jusqu'à présent sur le crédit prévu au litt. C de l'article 41. On a cru devoir en faire l'objet d'un littéra spécial. D'autre part, le Gouvernement a été amené à intervenir pour aider certaines communes à assurer un traitement d'attente à des instituteurs mis en disponibilité pour cause de santé, et qui n'avaient pas encore acquis des droits à la pension. L'ensemble de ces dépenses s'élève à 30,000 francs.

Une somme de 29,000 francs est demandée en faveur des écoles garçonnnes.

On porte au projet de Budget une somme de 40,000 francs, destinée à accorder des récompenses en argent ou en livres aux instituteurs primaires qui font preuve d'un zèle extraordinaire et d'une grande aptitude dans l'exercice de leurs fonctions. Aux termes de l'arrêté royal du 21 juin 1862, ces distributions peuvent être renouvelées tous les deux ou trois ans.

Dans le crédit du 47,000 francs, prévu au Budget de 1879, était comprise une somme de 10,000 francs pour la mise au concours d'un album d'histoire nationale à l'usage des élèves des écoles primaires communales. Cette dépense disparaît en 1880. Mais on demande un crédit de 13,000 francs afin de permettre l'acquisition de collections pour l'enseignement des sciences naturelles

**NOTE PRÉLIMINAIRE.**

pour les conférences des instituteurs. Cette dépense, dont l'utilité ne saurait être contestée, a dû être ajournée en présence de l'exiguité des ressources mises à la disposition du Gouvernement.

On demande un crédit de 15,000 francs pour les frais de rédaction du 12<sup>m</sup>e rapport triennal sur l'état de l'enseignement primaire et la fourniture d'exemplaires de ce rapport pour le service de l'administration centrale.

**CHAPITRE V.****DÉPENSES IMPRÉVUES.**

Pas de changement.



PROJET DE LOI.

---

**LÉOPOLD II,**

ROI DES BELGES,

*À tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Notre Ministre de l'Instruction publique et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de l'Instruction publique est fixé, pour l'exercice 1880, à la somme de *quatorze millions sept cent soixante-deux mille huit cent vingt-deux francs* (14,762,822 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 28 février 1879.

**LÉOPOLD.**

PAR LE ROI :

*Le Ministre de l'Instruction publique,*

P. VAN HUMBÉECK.

*Le Ministre des Finances,*

CHARLES GRAUX.

---

(220)

# BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1880.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
<b>CHAPITRE I<sup>er</sup>.</b>				
<b>ADMINISTRATION CENTRALE.</b>				
1	Traitement du Ministre . . . . .	21,000 »	»	21,000 »
2	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine. . . . .	220,000 »	»	220,000 »
3	Matériel. — Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage, et menues dépenses — Frais du Bulletin du Ministère et de la publication de la statistique générale de l'instruction publique. — Bibliothèque de l'administration centrale; achats de livres et reliures; abonnement et souscriptions à des publications périodiques et autres ouvrages. . . . .	65,000 »	»	65,000 »
4	Frais de déplacement; frais de route et de séjour; missions. . . . .	6,000 »	»	6,000 »
5	Musée scolaire de l'État pour les trois degrés de l'enseignement public (Personnel et matériel). — Encouragements à l'organisation d'autres musées et expositions scolaires . . . . .	23,000 »	15,000 »	38,000 »
6	Traitements de disponibilité pour les fonctionnaires et employés. — (La somme restée disponible sur le crédit vers la fin de l'année pourra être transférée à l'article 2.) . . . . .	14,000 »	»	14,000 »
7	Pensions civiles. — Premiers termes des pensions à accorder éventuellement . . . . .	10,000 »	»	10,000 »
8	Pensions concédées en vertu des articles 7 et 8 de la loi du 16 mai 1876 à des professeurs et instituteurs communaux, depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 1877 et restant encore à servir au 1 <sup>er</sup> janvier 1879. — Pensions qui seront accordées en 1879 et 1880 en vertu des dispositions de ladite loi et prorata de premiers termes (ce crédit n'est pas limitatif) . . . . .	540,000 »	»	540,000 »
9	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants ou orphelins d'employés de l'État, qui, sans avoir droit à la pension, ou dont la pension est reconnue insuffisante, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse. . . . .	8,000 »	»	8,000 »
10	Secours à d'anciens instituteurs nécessiteux, ainsi qu'à leurs veuves, orphelins ou ascendants, dont la pension serait jugée insuffisante ou qui ne jouissent d'aucune pension. — Suppléments de pension aux instituteurs en conformité de l'arrêté royal du 21 juin 1862. . . . .	65,000 »	»	65,000 »
	A REPORTER . . . . . fr.	972,000 »	15,000 »	987,000 »

## BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.		TOTAL
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . . fr.	972,000 "	15,000 "	987,000 "
<b>CHAPITRE II.</b>				
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.				
11	Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur . . . . .	6,000 "	"	6,000 "
12	Traitements des fonctionnaires et employés des deux Universités de l'État; traitements complémentaires des professeurs ordinaires (art. 9, § 5, de la loi du 15 juillet 1849.) (Il pourra être opéré un transfert de l'un à l'autre des articles 12, 13 et 14 d'une somme de 20,000 francs au plus) . . . . .	867,580 "	"	867,580 "
13	Bourses universitaires et de voyage; frais de concours pour la collation de ces bourses. — Matériel des Universités . . . . .	510,160 "	13,750 "	523,910 "
14	Frais de route et de séjour; indemnités de séance des membres du jury central; frais de route et de séjour; indemnités de séance des membres de la commission d'entérinement des diplômes délivrés par les Universités et par le jury central; traitements et indemnités aux agents et employés attachés à la commission d'entérinement; huissiers du jury central; indemnités pour travaux extraordinaires dans l'intérêt du service du jury; garde du matériel et matériel, etc.; indemnités aux professeurs des Universités de l'État, qui ont fait partie des jurys combinés, sous l'empire de la loi du 1 <sup>er</sup> mai 1857, pour leur assurer dans la distribution du produit des examens, sous l'empire de la loi du 26 mai 1873, une somme égale à celle qui a été allouée à chacun d'eux, en moyenne, pour frais de séance, pendant les quatre années 1875, 1874, 1875 et 1876. . . . .	98,170 "	"	98,170 "
15	Dépenses du concours universitaire. — Frais de publication et d'impression des <i>Annales des Universités de Belgique</i> . . . . .	10,000 "	"	10,000 "
16	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du corps professoral universitaire et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de cet enseignement. . . . .	14,000 "	"	14,000 "
<b>CHAPITRE III.</b>				
ENSEIGNEMENT MOYEN.				
17	Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen.	5,000 "	"	5,000 "
18	Inspection des établissements d'instruction moyenne (personnel).	25,750 "	"	25,750 "
19	Frais de tournées et autres dépenses de l'inspection des établissements d'instruction moyenne. — Inspection spéciale et temporaire des cours de gymnastique . . . . .	9,000 "	1,500 "	10,500 "
	A REPORTER. . . . . fr.	2,315,960 "	50,250 "	2,346,210 "

## POUR L'EXERCICE 1880.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . . fr.	2,315,960 *	30,250 *	2,346,210 *
20	Frais de l'école normale de l'enseignement moyen du degré supérieur (section des humanités à Liège); frais de la section spéciale pour la formation de professeurs de langues modernes, instituée près de l'école normale des humanités à Liège; personnel, bourses, etc.; indemnités, matériel et dépenses ordinaires pour la section des sciences à Gand; bourses aux élèves de l'école normale de l'enseignement moyen du degré supérieur; subsides pour aider les élèves les plus distingués de l'enseignement normal du degré supérieur qui ont terminé leurs études, à fréquenter des établissements pédagogiques étrangers; frais des deux écoles normales de l'enseignement moyen du degré inférieur; personnel, matériel et bourses; crédit destiné, conformément à la loi du 2 juillet 1875, à accorder des augmentations de traitement au personnel administratif et enseignant des écoles moyennes normales de l'État. . . . .	112,203 *	*	112,203 *
21	Frais de route et de séjour; indemnités de séance des membres des jurys d'examen institués en conformité de l'article 57 de la loi du 1 <sup>er</sup> juin 1850, pour le grade de professeur agrégé de l'enseignement moyen du 1 <sup>er</sup> et du 2 <sup>d</sup> degré; par les arrêtés royaux du 27 janvier 1865 et du 8 mai 1874, pour le diplôme de capacité relatif à l'enseignement de la langue flamande, de la langue allemande et de la langue anglaise, et par l'arrêté royal du 5 février 1863 pour le diplôme de capacité à délivrer aux élèves de la première industrielle et commerciale des athénées; salaires des huisiers des jurys; garde du matériel; matériel; frais du jury chargé de délivrer le diplôme de professeur de gymnastique, institué par l'arrêté royal du 9 juillet 1874 . . . . .	28,200 *	*	28,200 *
22	Cours temporaire de dessin à l'usage des professeurs des établissements d'enseignement moyen soumis au régime de la loi du 1 <sup>er</sup> juin 1850; frais de route et de séjour aux personnes qui seront appelées à ce cours. — Frais du jury pour la délivrance du certificat de capacité . . . . .	*	32,500 *	32,500 *
23	Crédit ordinaire des athénées royaux; crédit pour supplément de minerval; crédit destiné à mettre les traitements des membres du personnel enseignant en rapport avec la réorganisation des athénées (arrêté royal du 14 juillet 1875); augmentation de traitements aux professeurs chargés de l'enseignement de la gymnastique, qui seront munis d'un diplôme ou certificat spécial pour cet enseignement . . . . .	712,078 *	*	712,078 *
24	Crédit ordinaire des écoles moyennes; crédit destiné à mettre les traitements des membres du personnel enseignant en rapport avec la réorganisation des écoles moyennes de l'État (arrêté royal du 14 juillet 1875); augmentation de traitement aux régents, instituteurs, etc., des écoles moyennes de l'État, qui, étant chargés de l'enseignement de la gymnastique, seront munis du diplôme ou certificat spécial pour cet enseignement. . . . .	626,702 *	*	626,702 *
25	Bourses à des élèves des écoles moyennes . . . . .	15,000 *	*	15,000 *
26	Subsides à des établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne, soit du 1 <sup>er</sup> degré, soit du 2 <sup>d</sup> degré. Complément de subsides aux établissements communaux ou provinciaux du 1 <sup>er</sup> ou du 2 <sup>d</sup> degré pour les aider à accorder une augmentation de traitement aux professeurs de gymnastique de ces établissements qui seront munis du diplôme ou certificat spécial pour cet enseignement . . . . .	270,768 *	*	270,768 *
	A REPORTER. . . . . fr.	4,081,001 *	62,750 *	4,143,751 *

## BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . . fr.	4,081,001 »	62,750 »	4,145,751 »
27	Subsides à des établissements communaux d'enseignement moyen pour filles . . . . .	50,000 »	»	50,000 »
28	Frais du concours général entre les établissements d'instruction moyenne. . . . .	25,000 »	»	25,000 »
29	Indemnités aux professeurs de l'enseignement moyen du 1 <sup>er</sup> et du 2 <sup>d</sup> degré qui sont sans emploi. . . . .	»	3,120 »	3,120 »
30	Traitements de disponibilité . . . . .	35,000 »	»	35,000 »
31	Encouragements pour la publication d'ouvrages classiques; subsides, souscriptions, achats, missions. . . . .	8,000 »	»	8,000 »
52	Formation d'une bibliothèque d'ouvrages de philologie et d'histoire à l'usage des professeurs des athénées et des collèges soumis au régime de la loi du 1 <sup>er</sup> juin 1850 . . . . .	3,000 »	2,000 »	5,000 »
35	Frais de rédaction du 9 <sup>e</sup> rapport triennal sur l'état de l'enseignement moyen; fourniture d'exemplaires de ce rapport pour le service de l'administration centrale . . . . .	»	10,000 »	10,000 »
<b>CHAPITRE IV.</b>				
<b>ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.</b>				
34	Traitements de l'inspecteur des écoles normales d'institutrices et d'institutrices, de l'inspectrice des écoles normales d'institutrices et des inspecteurs provinciaux de l'enseignement primaire; suppléments de traitement . . . . .	58,000 »	»	58,000 »
55	Frais de bureau de l'inspecteur des écoles normales et des inspecteurs provinciaux de l'enseignement primaire . . . . .	10,000 »	»	10,000 »
56	Indemnités aux inspecteurs diocésains et aux inspecteurs cantonaux ecclésiastiques des écoles primaires. . . . .	72,000 »	»	72,000 »
37	Personnel des écoles normales de l'État, y compris la section supérieure de l'école normale de Liège, et des sections normales primaires établies près des écoles moyennes; traitements et indemnités; traitements de disponibilité; augmentation de traitement aux professeurs des écoles normales et sections normales munis d'un diplôme ou certificat de capacité pour l'enseignement du dessin. . . . .	254,000 »	»	254,000 »
38	Subventions aux écoles normales agréées pour la formation d'institutrices . . . . .	80,000 »	»	80,000 »
39	Frais d'administration, impressions, registres, etc.; acquisition d'ouvrages périodiques et autres pour le service spécial de l'administration de l'enseignement primaire; commission centrale de l'instruction primaire; frais de voyage de l'inspecteur des écoles normales et de l'inspectrice des écoles normales d'institutrices, des inspecteurs provinciaux, des inspectrices déléguées, des inspecteurs ecclésiastiques du culte protestant et du culte israélite; suppléments d'indemnité fixe aux inspecteurs cantonaux civils; indemnités casuelles aux inspecteurs cantonaux civils, du chef des conférences et des concours, ainsi que des tournées extraordinaires, ayant, entre autres, pour objet l'inspection des écoles ressortissant au Département de la Justice et des écoles d'adultes. . . . .	178,300 »	»	178,300 »
	A REPORTER. . . . . fr.	4,861,301 »	77,870 »	4,939,171 »

## POUR L'EXERCICE 1880.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	4,861,301 »	77,870 »	4,939,171 »
40	Frais des jurys d'examen pour les écoles normales; amélioration des locaux; matériel des établissements normaux de l'État; frais des conférences agricoles et horticoles des instituteurs; bourses aux élèves instituteurs et aux élèves institutrices des diverses écoles normales; bourses de noviciat (art. 28, § 2, de la loi); frais du jury pour la délivrance de certificats de capacité aux instituteurs primaires en fonctions qui veulent faire constater leur aptitude à donner l'enseignement de la gymnastique . . . . .	770,200 »	»	770,200 »
41	Construction, amélioration et ameublement de maisons d'école; frais de construction, de surveillance et de contrôle; frais de confection de meubles et plans-types; frais d'écritures et d'impressions relatifs à l'exécution de la loi du 4 juin 1878; service annuel ordinaire des écoles primaires communales et adoptées; acquisition de bustes ou de portraits du Roi; subsides aux communes; subsides en faveur de l'enseignement des filles dans les écoles primaires à programme développé et soumis au régime de la loi du 25 septembre 1842; suppléments de traitement à des instituteurs en fonctions; suppléments de traitement d'attente aux instituteurs placés en disponibilité; subsides en faveur des écoles gardiennes et écoles d'adultes; frais des concours entre les écoles d'adultes. Récompenses aux élèves qui se distinguent dans ces concours. (Exécution de l'art. 24 du règlement général du 17 septembre 1866.) . . . . .	8,027,951 »	12,500 »	8,040,451 »
42	Récompenses et distinctions honorifiques aux instituteurs et anciens instituteurs; récompenses en argent ou en livres aux instituteurs primaires qui font preuve d'un zèle extraordinaire et d'une grande aptitude dans l'exercice de leurs fonctions; publications périodiques et autres intéressant l'instruction primaire; souscriptions, acquisitions, subsides aux auteurs; distribution d'ouvrages ou subsides aux bibliothèques des écoles normales et aux bibliothèques cantonales des instituteurs; missions; achat de collections et d'appareils pour l'enseignement des sciences naturelles dans les conférences cantonales des instituteurs; mise au concours d'un album d'histoire naturelle à l'usage des élèves des écoles primaires communales; dépenses imprévues; frais de rédaction du 12 <sup>e</sup> rapport triennal sur l'état de l'enseignement primaire et fourniture d'emplaires de ce rapport pour le service de l'administration centrale . . . . .	52,000 »	55,000 »	107,000 »
<b>CHAPITRE V.</b>				
<b>DÉPENSES IMPRÉVUES.</b>				
45	Dépenses imprévues non libellées au Budget . . . . .	6,000 »	»	6,000 »
TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. fr.		14,617,452 »	145,370 »	14,762,822 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté  
du 28 février 1879.

PAR LE ROI :

**LÉOPOLD.**

*Le Ministre de l'Instruction publique,*

**P. VAN HUMBÉECK.**

*Le Ministre des Finances,*

**CHARLES GRAUX.**

(226)

# DÉVELOPPEMENTS

DU PROJET DE

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE**

pour l'exercice 1880.



## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÈRE des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>CHAPITRE I<sup>er</sup>.</b>		
<b>ADMINISTRATION CENTRALE.</b>		
<i>Personnel.</i>		
1	»	Traitement du Ministre . . . . .
2	»	Traitement des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine . . . . .
<i>Matériel.</i>		
	a.	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses . . . . . 50,000 »
5	b.	Frais du Bulletin du Ministère et de la publication de la statistique générale de l'instruction publique . . . . . 10,000 »
	c.	Bibliothèque de l'administration centrale. — Achat de livres et reliures. Abonnement et souscription à des publications périodiques et autres ouvrages . . . . . 5,000 »
4	»	Frais de déplacement; frais de route et de séjour; missions . . . . .
5	a.	Musée scolaire de l'État pour les trois degrés de l'enseignement public. (Personnel et matériel.) . . . . . 25,000 »
	b.	Encouragemetns et organisation d'autres musées et expositions scolaires . . . . . 15,000 »
6	»	Traitements de disponibilité pour les fonctionnaires et employés . . . . . (La somme restée disponible sur ce crédit vers la fin de l'année pourra être transférée à l'article 2.)
<i>Pensions et secours.</i>		
7	»	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement . . . . .
A REPORTER. . . . . fr.		

## DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		Augmentation.	Diminution.	
21,000	»	21,000	21,000	»	»	
220,000	»	220,000	220,000	»	»	
65,000	»	65,000	65,000	»	»	
6,000	»	6,000	6,000	»	»	
8,000	15,000	38,000	48,000	»	10,000	
15,000	»	»	»	»	»	
14,000	»	14,000	14,000	»	»	
10,000	»	a) 10,000	10,000	»	»	a) Voir annexe n° 1.
389,000	15,000	374,000	384,000	»	10,000	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . . . fr.
8	»	Pensions concédées en vertu des articles 7 et 8 de la loi du 16 mai 1876, à des professeurs et instituteurs communaux, depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 1877, et restant encore à servir au 1 <sup>er</sup> janvier 1879. . . . .
	»	Pensions qui seront accordées en 1879 et en 1880 en vertu des mêmes dispositions de ladite loi et prorata des premiers termes. (Ce crédit n'est pas limitatif). . . . .
9	»	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants ou orphelins d'employés de l'État, qui, sans avoir droit à la pension, ou dont la pension est reconnue insuffisante, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse. . . . .
10	a.	Secours à d'anciens instituteurs nécessiteux, ainsi qu'à leurs veuves, orphelins ou ascendants, dont la pension serait jugée insuffisante ou qui ne jouissent d'aucune pension. fr. 60,000 »
	b.	Suppléments de pension aux instituteurs en conformité de l'arrêté royal du 21 juin 1862. . . . . 5,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE I <sup>er</sup> . . . . . fr.
<b>CHAPITRE II.</b>		
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.		
11	»	Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur . . . . .
12	a.	Traitements des fonctionnaires et employés des deux Universités de l'État . . fr. 847,580 »
	b.	Traitements complémentaires des professeurs ordinaires (art. 9, § 3, de la loi du 15 juillet 1849) . . . . . 20,000 »
13	a.	Bourses universitaires et de voyage; frais de concours pour la collation de ces bourses. . . . . 90,000 »
	b.	Matériel des Universités . . . . . 220,160 »
14	a.	Frais de route et de séjour, indemnités de séance des membres du jury central . . 58,500 »
	b.	Frais de route et de séjour, indemnités de séance des membres de la commission d'entérinement des diplômes délivrés par les Universités et par le jury central. . 10,000 »
		A REPORTER . . . . . fr. 68,500 »
		A REPORTER. . . . . fr.

## DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1870.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
559,000	15,000 »	574,000 »	384,000	»	10,000 »	
340,000	»	340,000 »	301,693 »	38,307 »	»	
8,000	»	8,000 »	8,000	»	»	
65,000	»	65,000 »	65,000	»	»	
972,000	15,000 »	987,000 »	958,693	38,307 »	10,000 »	
AUGMENTATION. . . . . fr.				28,307		
6,000	»	6,000 »	6,000 »	»	»	
a) 867,580	»	867,580 »	867,580 »	»	»	a) Il pourra être opéré un transfert de l'un à l'autre des articles 12, 13 et 14, d'une somme de 20,000 francs au plus.
310,160	13,750 »	323,910 »	307,482 55	»	b) 73,572 55	b) Voir la note explicative n° 2.
1,185,740	15,750 »	1,197,490 »	1,271,062 55	»	73,572 55	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	Report. . . . . fr.
			Report. . . . . fr. 68,500 »
14 (suite)	c.	Traitements et indemnités aux agents et employés attachés à la commission d'entérinement; huissiers du jury central; indemnités pour travaux extraordinaires dans l'intérêt du service du jury; garde du matériel et matériel, etc. . . . .	15,000 »
	d.	Indemnités aux professeurs des Universités de l'État qui ont fait partie des jurys combinés, sous l'empire de la loi du 1 <sup>er</sup> mai 1857, pour leur assurer dans la distribution du produit des examens, sous l'empire de la loi du 26 mai 1876, une somme égale à celle qui a été allouée à chacun d'eux, en moyenne, pour frais de séance pendant les quatre années 1873, 1874, 1875 et 1876. . . . .	14,970 »
15	»	Dépenses du concours universitaire. — Frais de publication et d'impression des <i>Annales des Universités de Belgique</i> . . . . .	
16	»	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du corps professoral universitaire, et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de cet enseignement . . . . .	
			TOTAL DU CHAPITRE II. . . . . fr.
CHAPITRE III.			
ENSEIGNEMENT MOYEN.			
17	»	Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen . . . . .	
18	»	Inspection des établissements d'instruction moyenne; personnel . . . . .	
19	»	Frais de tournées et autres dépenses de l'inspection des établissements d'instruction moyenne Inspection spéciale et temporaire des cours de gymnastique . . . . .	
	a.	Frais de l'école normale de l'enseignement moyen du degré supérieur (section des humanités, à Liège) . . . . .	fr. 36,098 »
20	b.	Frais de la section spéciale pour la formation de professeurs de langues modernes, instituée près de l'école normale des humanités à Liège. (Personnel; bourses, etc.) . . . . .	12,000 »
	c.	Indemnités, matériel et dépenses ordinaires pour la section des sciences, à Gand . . . . .	5,700 »
			A REPORTER. . . . . fr. 53,798 »
			A REPORTER. . . . . fr.

## DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		Augmentation.	Diminution.	
1,185,740	13,750	1,197,490	1,271,062 55	>	73,572 55	
98,470	>	98,470	98,470	>	>	
10,000	>	10,000	10,000	>	>	
14,000	>	14,000	14,000	>	>	
1,306,210	13,750	1,319,960	1,393,532 55	>	73,572 55	
DIMINUTION. . . . fr.					73,572 55	
5,000	>	5,000	5,000	>	>	
23,750	>	23,750	23,750	>	>	
9,000	1,500	10,500	10,500	>	>	
37,750	1,500	39,250	39,250	>	>	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . . . fr.
			REPORT. . . . . fr. 55,798 »
20	d.	Bourses aux élèves de l'école normale de l'enseignement moyen du degré supérieur; subsides pour aider les élèves les plus distingués de l'enseignement normal du degré supérieur, qui ont terminé leurs études, à fréquenter des établissements pédagogiques étrangers . . . . .	16,000 »
	e.	Frais des deux écoles normales de l'enseignement moyen du degré inférieur. (Personnel, matériel et bourses). . . . .	39,630 »
	f.	Crédit destiné, conformément à la loi du 2 juillet 1875, à accorder des augmentations de traitement au personnel administratif et enseignant des écoles moyennes normales de l'État. . . . .	2,865 »
21	a.	Frais de route et de séjour, indemnités de séance des membres des jurys d'examen institués, en conformité de l'article 37 de la loi du 1 <sup>er</sup> juin 1850, pour le grade de professeur agrégé de l'enseignement moyen du 1 <sup>er</sup> et du 2 <sup>d</sup> degré; par les arrêtés royaux du 27 janvier 1863 et du 8 mai 1874 pour le diplôme de capacité relatif à l'enseignement de la langue flamande, de la langue allemande et de la langue anglaise; et par l'arrêté royal du 3 février 1863 pour le diplôme de capacité à délivrer aux élèves de la première industrielle et commerciale des athénées; salaire des huissiers des jurys, garde du matériel et matériel . . . . .	26,200 »
	b.	Frais du jury chargé de délivrer le diplôme de professeur de gymnastique institué par l'arrêté royal du 9 juillet 1874 . . . . .	2,000 »
22	a.	Cours temporaire de dessin à l'usage des professeurs des établissements d'enseignement moyen soumis au régime de la loi du 1 <sup>er</sup> juin 1850; frais de route et de séjour aux personnes qui seront appelées à ce cours. . . . .	30,000 »
	b.	Frais du jury pour la délivrance du certificat de capacité . . . . .	2,500 »
23	a.	Athénées royaux. — Crédit ordinaire . . . . .	500,000 »
	b.	— <b>h</b> Crédit pour supplément de minerval . . . . .	62,394 »
	c.	— Crédit destiné à mettre les traitements des membres du personnel enseignant en rapport avec la réorganisation des athénées (arrêté royal du 14 juillet 1875) . . . . .	341,284 »
	d.	Augmentation de traitement aux professeurs chargés de l'enseignement de la gymnastique, qui seront munis du diplôme ou certificat spécial pour cet enseignement . . . . .	8,400 »
24	a.	Écoles moyennes. — Crédit ordinaire . . . . .	200,000 »
	b.	— Crédit destiné à mettre les traitements des membres du personnel enseignant en rapport avec la réorganisation des écoles moyennes de l'État (arrêté royal du 14 juillet 1875). . . . .	409,766 »
	c.	Augmentation de traitements aux régents, instituteurs, etc., des écoles moyennes de l'État qui, étant chargés de l'enseignement de la gymnastique, seront munis du diplôme ou certificat spécial pour cet enseignement . . . . .	16,958 »
			A REPORTER. . . . . fr.

## DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
57,750	1,500	39,250	39,250	»	»	
112,293	»	112,293	112,293	»	»	
28,200	»	28,200	28,200	»	»	
»	32,500	32,500	32,500	»	»	
712,078	»	712,078	712,078	»	»	
626,702	»	626,702	626,702	»	»	
1,517,023	34,000	1,551,023	1,551,023	»	»	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . . . fr.
25	»	Bourses à des élèves des écoles moyennes . . . . .
26	a.	Subsides à des établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne pour garçons, soit du premier degré, soit du second degré. . . . . 260,000 »
	b.	Compléments de subsides aux établissements communaux ou provinciaux du premier ou du second degré, pour les aider à accorder une augmentation de traitement aux professeurs de gymnastique de ces établissements qui seront munis du diplôme ou certificat spécial pour cet enseignement. . . . . 10,768 »
27	»	Subsides à des établissements communaux d'enseignement moyen pour filles . . . . .
28	»	Frais du concours général entre les établissements d'instruction moyenne . . . . .
29	»	Indemnités aux professeurs de l'enseignement moyen du premier et du second degré, qui sont sans emploi. . . . .
30	»	Traitements de disponibilité . . . . .
31	»	Encouragem <sup>ts</sup> pour la publication d'ouvrages classiques; subsides, souscriptions, achats, missions.
32	»	Formation d'une bibliothèque d'ouvrages de philologie et d'histoire à l'usage des professeurs des athénées et des collèges soumis au régime de la loi du 1 <sup>er</sup> juin 1850. . . . .
33	»	Frais de rédaction du 9 <sup>me</sup> rapport triennal sur l'état de l'enseignement moyen; fournitures d'exemplaires de ce rapport pour le service de l'administration centrale. . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE III. . . . . fr.
<b>CHAPITRE IV.</b>		
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.		
34	a.	Traitements de l'inspecteur des écoles normales d'instituteurs et d'institutrices, de l'inspectrice des écoles normales d'institutrices, et des inspecteurs provinciaux de l'enseignement primaire . . . . . fr. 48,500 »
	b.	Suppléments de traitement . . . . . 9,500 »
35	»	Frais de bureau de l'inspecteur des écoles normales et des inspecteurs provinciaux de l'enseignement primaire . . . . .
36	»	Indemnités aux inspecteurs diocésains et aux inspecteurs cantonaux ecclésiastiques des écoles primaires. . . . .
		A REPORTER. . . . . fr.

## DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,517,023	54,000	1,551,023	1,551,023	»	»	
15,000	»	15,000	15,000	»	»	
270,768	»	270,768	70,768	»	»	
50,000	»	50,000	50,000	»	»	
25,000	»	25,000	25,000	»	»	
»	5,120	5,120	5,120	»	»	
55,000	»	55,000	55,000	»	»	
8,000	»	8,000	8,000	»	»	
5,000	2,000	5,000	5,000	»	»	
»	10,000	10,000	»	10,000	»	
1,921,791	49,120	1,970,911	1,960,911	10,000	»	
AUGMENTATION . . . fr.				10,000		
58,000	»	58,000	58,000	»	»	
19,000	»	19,000	19,000	»	»	
72,000	»	72,000	72,000	»	»	
149,000	»	149,000	149,000	»	»	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . . . fr.
			REPORT. . . . . fr.
37	a.	Personnel des écoles normales de l'État, y compris la section supérieure de l'école normale de Liège, et des sections normales primaires établies près des écoles moyennes; traitements et indemnités; traitements de disponibilité . . . . . a)	230,000 »
	b.	Augmentation de traitement aux professeurs des écoles normales et sections normales, munis d'un diplôme ou certificat de capacité pour l'enseignement du dessin. . . . .	4,000 »
38	»	Subventions aux écoles normales agréées pour la formation d'institutrices. . . . .	
	a.	Frais d'administration, impressions, registres, etc.; acquisition d'ouvrages périodiques et autres pour le service spécial de l'administration de l'enseignement primaire . . . fr.	4,000 »
	b.	Commission centrale de l'instruction primaire . . . . .	6,000 »
	e.	Frais de voyage de l'inspecteur des écoles normales et de l'inspectrice des écoles normales d'institutrices . . . . .	6,000 »
39	d.	Frais de voyage des inspecteurs provinciaux . . . . .	30,000 »
	e.	Id. des inspectrices déléguées . . . . .	20,000 »
	f.	Id. des inspecteurs ecclésiastiques du culte protestant et du culte israélite . . . . .	500 »
	g.	Supplément d'indemnité fixe aux inspecteurs cantonaux civils . . . . .	91,400 »
	h.	Indemnités casuelles aux inspecteurs cantonaux civils, du chef des conférences et des concours, ainsi que des tournées extraordinaires ayant, entre autres, pour objet l'inspection des écoles ressortissant au Ministère de la Justice et des écoles d'adultes. . . . .	20,400 »
	a.	Frais des jurys d'examen pour les écoles normales . . . . . c)	56,000 »
	b.	Amélioration des locaux et matériel des établissements normaux de l'État . . .	120,000 »
	c.	Frais des conférences agricoles et horticoles des instituteurs . . . . .	10,000 »
40	d.	Bourses aux élèves instituteurs et aux élèves institutrices des diverses écoles normales . . . . . d)	350,000 »
	e.	Bourses de noviciat. (Art. 28, § 2, de la loi.) . . . . .	51,700 »
	f.	Frais du jury pour la délivrance de certificats de capacité aux instituteurs primaires en fonctions qui veulent faire constater leur aptitude à donner l'enseignement de la gymnastique . . . . . e)	2,500 »
			A REPORTER. . . . . fr.

## DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
149,000	»	149,000	149,000	»	»	
254,000	»	254,000	238,670	15,350	»	<p>a) L'augmentation se justifie notamment par les changements qui ont lieu dans le personnel de la direction des trois écoles normales de l'État pour instituteurs, et par la nécessité de créer dans chacun de ces établissements un cours spécial pour l'enseignement du droit constitutionnel. D'autres besoins peuvent d'ailleurs se produire, et il importe que le Gouvernement soit en état d'y pourvoir le cas échéant. La question de savoir si la section supérieure de l'école normale de Liège restera à l'enseignement primaire n'est pas encore tranchée.</p> <p>b) Tout fait prévoir que ce crédit sera insuffisant et qu'il sera nécessaire d'y proposer des modifications par voie d'amendement. Le Gouvernement est saisi de quelques demandes en augmentation de subsides sur lesquelles il n'a pu être statué jusqu'à présent.</p>
80,000	»	b) 80,000	80,000	»	»	
178,500	»	178,500	178,300	»	»	
770,200	»	770,200	764,200	6,000	»	<p>c) La dépense faite pour 1878 s'est élevée à 52,603 frs. comme le nombre des élèves normalistes s'accroît d'année en année et que, par conséquent, les sessions des jurys d'examen de sortie doivent se prolonger, il convient, afin d'éviter tout mécompte, de porter le crédit à 56,000 francs.</p> <p>d) Ce n'est que lorsqu'on connaîtra le nombre des élèves admis, c'est-à-dire, vers la fin de 1879, qu'il sera possible de déterminer le chiffre des dépenses nécessaires pour 1880. L'ancien chiffre est donc provisoirement maintenu.</p> <p>e) Des cours temporaires en faveur des instituteurs en fonctions ont été organisés par le Gouvernement en 1876 et en 1877, pour l'enseignement de la gymnastique. En 1878, semblable cours a été organisé par l'administration communale de Bruxelles. Ce cours aura également lieu en 1879. A la suite de ces cours un grand nombre de récipiendaires ont obtenu le certificat de capacité. De plus, depuis 1877, les jurys des écoles normales sont appelés à constater, lors des examens de sortie, l'aptitude des élèves-instituteurs pour l'enseignement de cette branche. Dans la prévision de nouveaux cours, on croit devoir maintenir cette allocation pour 1880.</p>
1,451,500	»	1,431,500	1,410,170	21,550	»	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . . . fr.
41	a.	Construction, amélioration et ameublement de maisons d'école; frais de construction, de surveillance et de contrôle; frais de confection de meubles et plans-types; frais d'écritures et d'impressions relatifs à l'exécution de la loi du 4 juin 1878 . . . . . 150,000 »
	b.	Acquisitions de bustes ou de portraits du Roi . . . . . a) 12,500 »
	c.	Service annuel ordinaire des écoles primaires communales et adoptées; subsides aux communes. Subsides en faveur de l'enseignement des filles dans les écoles primaires à programme développé et soumis au régime de la loi du 23 septembre 1842. . . . . b) 8,082,689 »
	d.	Suppléments de traitement à des instituteurs en fonctions. Suppléments de traitement d'attente aux instituteurs placés en disponibilité . . . . . c) 30,000 »
	e.	Subsides en faveur d'écoles gardiennes . . . . . d) 285,000 »
	f.	— des écoles d'adultes . . . . . 355,262 »
	g.	Frais des concours entre les écoles d'adultes; récompenses aux élèves qui se distinguent dans ces concours. (Exécution de l'article 24 du règlement général du 17 septembre 1866.) . . . . . 25,000 »
	a.	Récompenses et distinctions honorifiques aux instituteurs et anciens instituteurs. 2,000 »
	b.	Récompenses en argent ou en livres aux instituteurs primaires qui font preuve d'un zèle extraordinaire et d'une grande aptitude dans l'exercice de leurs fonctions . . . . . e) 40,000 »
42	c.	Publications périodiques et autres intéressant l'instruction primaire; souscriptions, acquisitions, subsides aux auteurs; distribution d'ouvrages ou subsides aux bibliothèques des écoles normales et aux bibliothèques cantonales des instituteurs; missions; achat de collections et d'appareils pour l'enseignement des sciences naturelles dans les conférences cantonales des instituteurs; dépenses imprévues . . . . . f) 50,000 »
	d.	Frais de rédaction du 12 <sup>e</sup> rapport triennal sur l'état de l'enseignement primaire et fourniture d'exemplaires de ce rapport pour le service de l'administration centrale. . . . . g) 15,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE IV. . . . . fr.
		<b>CHAPITRE V.</b>
		DÉPENSES IMPRÉVUES.
43	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget . . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE V. . . . . fr.

## DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,451,500	»	1,451,500	1,410,170	21,330	»	
8,927,951	12,500	8,940,451	8,570,762	569,689	»	<p>a) Un premier crédit de 12,500 francs a été prévu au Budget de 1879. Il n'a pas été possible, jusqu'à présent, de connaître exactement le nombre des écoles qui ne sont pas encore en possession du buste ou du portrait du Roi. En attendant que le chiffre de la dépense puisse être déterminé, il y a lieu d'allouer une somme égale à celle portée au Budget précédent.</p> <p>b) Les subsides de l'État pour le service ordinaire de l'enseignement primaire se sont élevés pour 1877 à 6,469,920 francs et en 1878 à 7,061,311 francs. Le crédit proposé au Budget de 1879 est de 7,572,000 francs, soit une augmentation, comparative à 1878, de 510,689 francs. Le Gouvernement croit devoir proposer une augmentation égale pour 1880, et ce afin d'éviter, autant que possible, une demande de crédit supplémentaire.</p> <p>c) La somme accordée à titre de supplément de traitement a été prélevée, jusqu'à présent, sur le crédit prévu sous le littéra C de l'art 41. Il est désirable que la somme nécessaire fasse l'objet d'un littéra spécial. C'est une simple mesure d'ordre. La dépense s'est élevée pour 1877 à 19,435 francs et pour 1878 à 21,080 francs. D'autre part le Gouvernement a été amené à intervenir pour aider certaines communes à assurer un traitement d'attente à des instituteurs mis en disponibilité pour cause de santé, et qui n'avaient pas encore acquis de droits à la pension. Ces suppléments de traitement sont accordés sous la forme de subsides aux communes. Il convient que la part d'intervention de l'État puisse, le cas échéant, être liquidée directement au profit des intéressés. La dépense, jusqu'à présent, n'a pas dépassé 2,000 francs par an.</p> <p>d) Les subsides de l'État se sont élevés en 1878 à 230,750 francs. L'augmentation en moyenne, depuis un certain nombre d'années, est d'environ 10 à 11 p. %. La somme prévue au Budget de 1879 étant de 286,000 francs, il convient de porter le crédit affecté à cette dépense à 285,000 francs.</p> <p>e) La dernière distribution de récompenses a été faite par arrêté royal du 30 décembre 1877. Aux termes de l'arrêté royal du 21 juin 1862, ces distributions peuvent être renouvelées tous les deux ou trois ans.</p> <p>f) Dans le crédit de 47,000 francs, prévu au Budget de 1879, était comprise une somme de 10,000 francs pour la mise au concours d'un album d'histoire nationale à l'usage des élèves des écoles primaires communales. Cette dépense vient à disparaître; mais, par contre, il y a lieu d'augmenter le crédit de 13,000 francs, afin de permettre l'acquisition de collections pour l'enseignement des sciences naturelles pour les conférences des instituteurs. Cette dépense, dont l'utilité ne saurait être contestée, a dû être ajournée en présence de l'exiguité du crédit mis à la disposition du Gouvernement.</p> <p>g) L'allocation portée au Budget de 1877 s'élevait à 12,000 francs. Elle a été reconnue insuffisante. L'augmentation se justifie, d'ailleurs, par l'extension de plus en plus grande que prend le service de l'enseignement primaire.</p>
52,000	55,000	107,000	49,000	58,000	»	
10,411,451	67,500	10,478,951	9,829,932	649,019	»	
			AUGMENTATION. . FR.		649,019	
6,000	»	6,000	6,000	»	»	
6,000	»	6,000	6,000	»	»	
			DIFFÉRENC. . FR.		«	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
chapitres.	pages.	
<i>Récapitulation.</i>		
I.	228	Administration centrale. . . . .
II.	230	Enseignement supérieur. . . . .
III.	232	Enseignement moyen . . . . .
IV.	234	Enseignement primaire. . . . .
V.	236	Dépenses imprévues . . . . .
		TOTAUX . . . . . fr.

## DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1870.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
972,000 »	15,000 »	987,000 »	938,695 »	28,307 »	»	
1,506,210 »	13,730 »	1,519,960 »	1,393,532 55	»	73,572 55	
1,921,791 »	49,120 »	1,970,911 »	1,960,911 »	10,000 »	»	
10,411,481 »	67,500 »	10,478,981 »	9,829,932 »	649,049 »	»	
6,000 »	»	6,000 »	6,000 »	»	»	
14,617,452 »	145,370 »	14,762,822 »	14,149,068 55	687,526 »	73,572 55	
AUGMENTATION. . . FR.				615,755 45		

## ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

ANNEXE N° 1.

*ÉTAT NOMINATIF des fonctionnaires et employés ressortissant au Ministère*

N° d'ordre.	NOMS.	PRÉNOMS.	DATE de NAISSANCE.	DERNIÈRES FONCTIONS.
1	Marschouw . . . . .	Philibert-Jean . . . . .	25 mars 1823. .	Directeur de l'école moyenne de Bruxelles. .
2	Dieudonné . . . . .	Jean-Jacques . . . . .	6 mai 1822 . .	Id. id. à Thuin . . .
3	Gillot . . . . .	Albert-Joseph . . . . .	20 juillet 1800 .	Instituteur id. à Stavelot. . .
4	Mertens . . . . .	Louis-Norbert. . . . .	20 mai 1821 . .	Id. Id. à Jodoigne . .
5	Genis . . . . .	Jean-François. . . . .	20 sept. 1811 .	Professeur id. à Louvain. . .
6	Descamps . . . . .	Jean-Baptiste. . . . .	20 avril 1800. .	Professeur à l'athénée royal de Mons. . . .

## DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1880.

de l'Instruction publique, admis à la pension du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1878.

NOMBRE d'années DE SERVICE.		TRAITEMENT moyen.	MONTANT DES PENSIONS allouées.	MOTIFS pour LESQUELS LES PENSIONS ont été allouées.	DATE des ARRÊTÉS ACCORDANT LES PENSIONS.	Observations.
Ans.	mois.	Francs.	Francs.			
27	10	5,700 "	1,092 "	Infirmités . . . . .	5 octobre 1877 .	Il jouit, en outre, d'une pension de 1,792 francs à charge de fonds des caisses de prévoyance en liquidation.
56	"	4,225 "	2,215 "	Age avancé . . . . .	28 novembre 1877.	Idem de 286 francs, idem.
50	"	1,550 "	666 "	Id. . . . .	20 novembre 1877.	
56	5	1,800 "	974 "	Id. . . . .	19 décembre 1877.	Idem de 118 francs, idem.
39	10	1,268 "	1,557 "	Id. . . . .	15 mars 1878 . .	
47	1	5,836 "	2,250 "	Id. . . . .	31 juillet 1878 . .	Idem de 206 francs à charge de la caisse locale de la ville de Mons.
TOTAL des 6 pensions. . fr.			8,752 "			

Il y avait à servir au 1<sup>er</sup> janvier 1878, 158 pensions montant à . . . . . fr. 277,772 \*

6 pensions ont été accordées pendant l'année 1878; elles s'élèvent à . . . . fr. 8,752 \*

5 pensions se sont éteintes pendant la même année; elles s'élèvent à . . . . . 1,705 \*

La somme des pensions accordées dépasse celles des pensions éteintes de. . . . . 7,027 \*

De manière qu'au 1<sup>er</sup> janvier 1879, il y avait à servir 159 pensions montant à . . . . . 284,799 \*

## ANNEXES AU BUDGET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE POUR L'EXERC. 1880.

## NOTE EXPLICATIVE N° 2.

## ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

La somme de 95,522 fr. 55 c<sup>s</sup> figurant aux charges extraordinaires du Budget de 1879 disparaît du Budget pour 1880, en attendant que les besoins nouveaux aient pu être constatés: de là une diminution de . . . . . fr. 95,522 55

D'autre part, on demande une augmentation à l'allocation pour les bourses.

Les bourses d'études (80 à 400) absorbent . . . fr.	52,000
Les bourses de voyage (24 à 2,000) id. . . . .	48,000
	80,000
Soit . . . . .	80,000
Le crédit TOTAL est de . . . . .	82,000
	2,000
Il reste disponible seulement. . . . .	2,000

Or, cette somme est manifestement insuffisante pour payer les frais des jurys chargés de juger le concours institué par la loi du 20 mai 1876 pour la collation des bourses de voyage. On demande que le crédit soit porté à 90,000 francs, soit une augmentation de . . . . . fr. 8,000

On demande, en outre, à charge du même article (matériel) une augmentation destinée aux laboratoires et aux collections des Universités de l'État.

Cette augmentation sera échelonnée sur plusieurs Budgets successifs. On propose à charge de l'exercice 1880 une somme de . . . . . fr. 13,750

Soit une augmentation totale de . . . . . fr. 21,750 »

Soit sur l'ensemble une diminution de . . . . . fr. 73,572 55

**VIII.**

**BUDGET**

DU

**MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.**

POUR L'EXERCICE 1880.



## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget des Travaux publics pour l'exercice 1879 n'est pas encore voté, et il est peu probable qu'il le soit avant le 1<sup>er</sup> mars prochain, délai extrême fixé par la loi sur la comptabilité de l'État pour la présentation du Budget du futur exercice. On comprend que, dans ces conditions, il soit difficile de présenter un Budget définitif, et qui ne doive pas être soumis à révision pour l'époque à laquelle il pourra faire utilement l'objet des délibérations de la Législature.

Sous cette réserve, et en établissant aussi exactement que possible les prévisions de dépenses de l'exercice 1880, le projet de Budget de cet exercice a été fixé à la somme totale de . . . . . fr. 84,162,683 »

Celui de l'exercice 1879, tel qu'il a été amendé (voir *Documents de la Chambre des Représentants*, session de 1878-1879, n° 32) s'élevant à . . . . . fr. 84,064,702 »

Il y a, pour l'exercice 1880, une augmentation de . . . fr. 97,981 »

Cette augmentation est le résultat final des modifications dont le tableau ci-après indique le détail par branche de service.

SERVICES.	PROJET DE BUDGET		DIFFÉRENCE au Budget de 1880.	
	de 1870.	de 1880.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.
Administration centrale . . . . .	1,781,200	677,150	•	1,104,160
Ponts et chaussées . . . . .	10,885,648	10,910,785	25,137	•
Mines. . . . .	410,010	411,010	1,000	•
Chemins de fer . . . . .	57,559,479	58,810,164	1,250,685	•
Postes et télégraphes . . . . .	10,005,196	10,043,524	38,328	•
Marine . . . . .	3,270,370	3,148,370	•	122,000
Commissions . . . . .	12,200	12,200	•	•
Traitements de disponibilité. . . . .	74,000	74,000	•	•
Pensions. . . . .	19,000	19,000	•	•
Secours . . . . .	29,500	29,500	•	•
Dépenses imprévues . . . . .	18,000	18,000	•	•
TOTAUX. . . . . fr.	84,064,702	84,162,683	1,324,150	1,226,160
			AUGMENTATION. . . . . fr. 97,981	

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les modifications que résume ce tableau sont dues aux causes et aux mesures exposées dans la présente note.

CHAPITRE I<sup>er</sup>.

## ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 2. — *Traitements des fonctionnaires et employés.*

L'allocation proposée à cet article est répartie par littéras, au tableau des développements, entre les divers services de l'administration centrale; il est donc nécessaire de justifier, pour chacun d'eux, la part qui lui est attribuée.

Litt. A. — *Secrétariat général.*

D'après les amendements proposés au projet de Budget de 1879, la part afférente à ce service dans l'allocation totale de l'article 2 est de . . . . . fr. 132,950 »

Il y a lieu d'y ajouter la seconde moitié d'une augmentation de 4,900 francs, justifiée à la page 3 du document précité, soit . . . . . fr. 2,450 »

Mais, d'autre part, il faut en retrancher une somme de . . . . . 2,000 »

transférée au chapitre IV, article 51, pour le traitement d'un commis placé au bureau des renseignements sur les adjudications publiques, service nouveau rattaché à la direction des renseignements (chemins de fer); il reste donc une augmentation de . . . . . 450 »

Ce qui porte l'allocation du litt. A à . . . . . fr. 133,400 »

Litt. C. — *Ponts et chaussées.*

L'allocation demandée pour ce service au Budget amendé de 1879 est de . . . . . fr. 178,334 »

Cette somme ne comprenait que la moitié environ de celle de 17,150 francs dont la justification a été donnée aux pp. 3 et 4 de la Note explicative des amendements proposés au Budget de 1879. Il faut donc y ajouter, pour 1880, le complément de . . . . . 8,266 »

D'autre part, il y a nécessité d'augmenter le personnel de l'administration centrale des ponts et chaussées d'un commis au traitement de . . . . . 2,000 »

Ce qui porterait l'allocation du litt. C à . . . . . fr. 188,600 »

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Litt. D. — *Chemins de fer.*

Lorsque le service des postes et des télégraphes a été constitué en administration distincte, les crédits budgétaires attribués au personnel de ce service ont été distraits des allocations des chapitres I et IV et reportés en tête du chapitre V, résumant l'ensemble des dépenses de cette administration.

Il en a été de même en ce qui concerne l'administration de la marine dont les crédits font l'objet du chapitre VI.

Il semble rationnel d'appliquer la même mesure à l'administration des chemins de fer, et de réunir toutes les allocations qui lui sont réservées au Budget, sous le chapitre IV. Chacun des services des chemins de fer, des postes et des télégraphes et de la marine, aura ainsi son Budget spécial, parfaitement distinct, ce qui rendra plus facile l'appréciation comparée du mouvement des dépenses, comme les tableaux des recettes permettent de constater les produits de chacun d'eux.

L'application de cette mesure a pour conséquence la suppression du litt<sup>e</sup> D de l'article 2 qui a figuré jusqu'à présent au tableau des développements du Budget, et le transfert au chapitre IV d'une allocation de fr. 986,255 »

laquelle comprend .

1 <sup>o</sup> Une somme de . . . . . fr.	2,000 »
provenant du litt. A (Secrétariat général).	
2 <sup>o</sup> Une partie de l'ancien litt <sup>e</sup> D . . . . .	401,800 »
Ces deux sommes sont transférées à l'article 51.	
3 <sup>o</sup> Le surplus de l'ancien litt <sup>e</sup> D . . . . .	582,455 »
transféré à l'article 73.	
TOTAL LEGAL. . . fr.	<u>986,255 »</u>

ART. 5. — *Frais de route et de séjour.*

L'allocation de . . . . . fr.	52,250 »
qui figure au projet de Budget de 1879, est diminuée d'une somme de . . . . .	15,000 »
transférée à l'article 51, par suite de la mesure qui vient d'être expliquée. Elle est donc réduite à . . . . .	
	<u>39,250 »</u>

ART. 4. — *Traitements et salaires des huissiers, messagers et gens de service.*

La même raison justifie le transfert de . . . . . fr.	85,630 »
aux articles 52 et 74; et, par conséquent, la réduction du crédit de l'article 4. fixé au Budget de 1879 à . . . . .	149,910 »
à la somme de . . . . . fr.	<u>64,280 »</u>

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 5. — *Matériel, etc.*

L'allocation proposée au Budget de 1879 pour le matériel des administrations centrales est de . . . . . fr. 120,000 »

Il y a lieu, pour les motifs énoncés ci-dessus, d'en retrancher une somme de . . . . . fr. 25,000 »  
à transférer à l'article 53.

D'autre part, elle comprend, à titre de charge extraordinaire, une somme de . . . . . 10,000 »

qui doit disparaître. . . . . fr. 55,000 »

En sorte que l'allocation de l'article 5 pour l'exercice 1880 est réduite à . . . . . fr. 85,000 »

ART. 6. — *Honoraires des avocats du Département.*

Il arrive fréquemment que la défense des intérêts de l'État exige la présence des conseils du Département, au même jour, dans des localités différentes ou devant des juridictions distinctes. Ils doivent, dès lors, avoir recours à des suppléants.

La faculté leur a été accordée de s'adjoindre des délégués locaux, mais elle ne lève qu'imparfaitement la difficulté, car elle ne les affranchit pas de l'obligation de se présenter personnellement devant les divers tribunaux de leur localité.

Aussi, a-t-on reconnu depuis longtemps la nécessité d'adjoindre à deux des conseils du Département des suppléants capables de les seconder dans toute l'étendue de leur ressort. Les mêmes raisons commandent de prendre cette mesure à l'égard du troisième conseil du Département.

C'est pour en assurer l'exécution qu'une augmentation de 5,000 francs est proposée au Budget de 1880. Elle portera l'allocation de l'article 6 à 41,600 francs.

## CHAPITRE II.

## PONTS ET CHAUSSÉES. — BATIMENTS CIVILS.

1<sup>re</sup> SECTION. — PONTS ET CHAUSSÉES.ART. 7. — *Routes.*

L'allocation portée au projet de Budget de 1879 pour l'entretien ordinaire des routes, pour les travaux en dehors des baux d'entretien et pour les travaux de construction et de reconstruction de routes, etc., est de 4,578,228 francs.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette allocation ne sera pas suffisante pour 1880. Il y aura à pourvoir à l'entretien de nouvelles sections.

D'autre part, les travaux en dehors des baux d'entretien exigeront une dépense supérieure à l'allocation de 500,000 francs prévue pour 1879.

Dans l'impossibilité de fixer actuellement le chiffre de l'augmentation à demander, il y a lieu de différer toute décision à cet égard, jusqu'au moment où les besoins de 1880 pourront être assez exactement établis.

ART 8. — *Plantations de toute nature le long des routes à l'exception de celles qui sont comprises dans les prix d'adjudication des baux d'entretien.*

Crédit demandé : 41,000 francs.

Ce crédit est le même que celui qui figure aux Budgets antérieurs.

2<sup>e</sup> SECTION. — BÂTIMENTS CIVILS.

ART. 9. — *Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices, bâtiments et monuments appartenant à l'État, travaux d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc., loyers, achats de meubles, établissement et entretien des squares, acquisition d'immeubles et d'objets nécessaires pour les fêtes et cérémonies publiques, etc.*

Somme demandée : 400,000 francs.

Ce crédit, égal à celui qui a été porté aux Budgets de 1878 et de 1879, est à peine suffisant pour pourvoir à tous les besoins.

ART. 10. — *Travaux extraordinaires d'amélioration et de restauration à exécuter à divers bâtiments civils situés à Bruxelles et dans les provinces; établissement de paratonnerres.*

Crédit demandé : 417,000 francs.

A. — *Musées. — Bibliothèque royale et Palais de l'Industrie.*

Somme demandée : 210,000 francs.

Cette somme est indispensable pour achever les nombreux travaux en cours d'exécution et pour transformer des locaux en une vaste salle destinée à servir de dépôt pour la Bibliothèque royale.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Un crédit de 170,000 francs a encore été alloué aux mêmes fins au Budget de 1879.

B. — *Tir national à Schaerbeek.*

Crédit demandé : 15,000 francs.

Il est nécessaire d'exécuter divers travaux de restauration et d'amélioration, estimés à 15,000 francs.

C. — *Bâtiments et dépendances du Jardin botanique, à Bruxelles.*

Somme demandée : 67,000 francs.

Cette somme est destinée à faire continuer les travaux extraordinaires d'amélioration entrepris depuis plusieurs années et pour l'exécution desquels un crédit de 56,000 francs a encore été alloué au Budget de 1879.

D. — *Travaux extraordinaires d'amélioration et de restauration à exécuter à divers bâtiments civils, à Bruxelles et dans les provinces.*

Crédit demandé : 95,000 francs.

Cette somme est principalement destinée à continuer les travaux de grosse réparation des toitures et gouttières de plusieurs bâtiments de l'État, notamment du Palais des Académies et de l'hôtel du Ministère de l'Intérieur.

Différents hôtels des gouvernements provinciaux réclament également l'exécution de travaux extraordinaires de restauration.

*Établissement de paratonnerres.*

Somme demandée : 30,000 francs.

Elle est destinée à pourvoir au placement de paratonnerres sur divers bâtiments civils, notamment sur le nouvel Hôtel des Monnaies à Saint-Gilles et sur l'édifice en construction rue de la Régence.

5<sup>e</sup> ET 4<sup>e</sup> SECTIONS. — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE ET DES FOLDERS; — DES PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAUX.

Le tableau ci-après indique, pour les services compris dans ces deux sections, les différences que présentent dans leur ensemble les crédits demandés au Budget de 1880 avec ceux qui sont portés au Budget de 1879.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

DÉSIGNATION DES CRÉDITS.	MONTANT DES CRÉDITS.		DIFFÉRENCE pour 1880.	
	1880.	1879.	En plus.	En moins.
Travaux d'entretien ordinaire des canaux et rivières. . .	835,150	862,050	"	6,900
— — — extraordinaire des canaux et rivières.	1,102,550	928,250	174,300	"
— d'amélioration des canaux et rivières . . . . .	265,100	455,250	"	190,150
Plantations . . . . .	25,000	25,000	"	"
Bacs et bateaux de passage. . . . .	55,000	55,000	"	"
Travaux d'entretien ordinaire des ports, côtes, phares et fanaux . . . . .	504,500	504,500	"	"
Travaux d'entretien extraordinaire des ports, côtes, phares et fanaux . . . . .	452,000	399,000	53,000	"
Travaux d'amélioration des ports, côtes, phares et fanaux.	523,800	458,000	67,800	"
TOTAUX. . . . . fr.	5,623,100	5,525,050	295,100	197,050
Les crédits des 3 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> sections se balancent donc par une augmentation de . . . . . fr.			98,050	

qui se subdivise de la manière suivante :

	AUGMENTA- TIONS.	DIMINUTIONS.
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire des canaux et rivières . . . . .	167,400	"
— d'amélioration des canaux et rivières . . . . .	"	190,150
— d'entretien ordinaire et extraordinaire des ports, côtes, phares et fanaux . . . . .	53,000	"
— d'amélioration des ports, côtes, phares et fanaux . . . . .	67,800	"
TOTAUX. . . . . fr.	288,200	190,150
AUGMENTATION FINALE comme ci-dessus. . . . . fr.		98,050 "

ART. 11. — *Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'exploitation des canaux et rivières.*

Somme demandée : 1,957,700 francs.

Ce crédit est réparti de la manière suivante :

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

## BASSIN DE LA MEUSE.

## A. — Meuse.

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire des ouvrages d'art, digues, chemins de halage, etc., draguages et enlèvements d'atterrissements dans la province de Namur . . . fr.	25,000 »	32,500 »
2° Travaux analogues dans la province de Liège . . . . .	126,000 »	7,000 »
3° Travaux de draguage à effectuer dans la dérivation de la Meuse à Liège . . . . .	»	150,000 »
4° Travaux d'entretien ordinaire du chemin de halage et des ouvrages de défense de la rive gauche, dans la province de Limbourg . . .	20,000 »	»

## B. — Rivière et canal de l'Ourthe.

Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire . . . . .	8,500 »	32,100 »
---	---------	----------

## C. — Canal de Liège à Maestricht et embranchement vers la Meuse, à Visé.

1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, tant en Belgique que dans les Pays-Bas.	36,000 »	»
2° Grosses réparations des ouvrages d'art; entretien extraordinaire du chemin de halage et des berges du canal; draguages; renouvellement des portes d'aval de l'écluse de Petit-Lanaye.	»	63,000 »
3° Enlèvement d'atterrissements existant en différentes parties du canal entre Liège et Haccourt. . . . .	»	34,000 »

## D. — Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.

1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, draguages et entretien des plantations. .	30,000 »	20,000 »
2° Remplacement des ponts tournants en bois, de Tongerlo et de Bocholt et du pont-levis en bois de Loozen, par des ponts tournants en fer. Les ponts actuels sont en mauvais état.	»	42,000 »

A REPORTER . . . . . fr.	245,500 »	380,600 »
--------------------------	-----------	-----------

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordin. et temporaires.
	—	—
REPORT. . . . fr.	245,500 »	380,600 »
3° Reconstruction de la maison pontonnière, à Bocholt . . . . .	»	8,000 »
Celle maison est en très-mauvais état.		
E. — Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut.		
1 <sup>re</sup> SECTION.		
1° Travaux d'entretien ordinaire, dévasements. . . . .	18,000 »	»
2° Renouvellement des trois paires de portes busquées à l'écluse à double sas, n° 1, à la Pierre Bleue. . . . .	»	12,000 »
2 <sup>me</sup> SECTION.		
3° Travaux d'entretien ordinaire. . . . .	25,000 »	»
3 <sup>me</sup> SECTION.		
4° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire. . . . .	32,000 »	»
5° Entretien de l'écluse maritime du Kattendyk et de ses dépendances, à frais communs entre l'État et la ville d'Anvers, selon la convention du 16-26 août 1858. — Part de l'État . . .	5,600 »	»
6° Entretien des maçonneries, pavages, etc., des musoirs de l'écluse du Kattendyk, et dévasement du chenal d'accès à l'Escaut. . . . .	24,000 »	»
7° Remplacement, pour cause de vétusté, du pont-levis établi à l'écluse n° 3 par un pont tournant métallique. . . . .	»	25,000 »
F. — Canal d'embranchement vers le camp de Beverloo.		
Travaux d'entretien ordinaire; dévasements .	8,000 »	»
G. — Canal d'embranchement vers Hasselt.		
Travaux d'entretien ordinaire; dévasements .	26,000 »	»
A REPORTER. . . . fr.	382,100 »	428,600 »

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordin. et temporaires.
	—	—
<b>REPORT . . . . . fr.</b>	<b>382,100 »</b>	<b>428,600 »</b>
 <i>H. — Canal d'embranchement vers Turnhout.</i>		
Travaux d'entretien ordinaire. . . . .	6,600 »	»
 <i>1. — Canal de Turnhout à Anvers, par Saint-Job in 't Goor.</i>		
Travaux d'entretien ordinaire. . . . .	15,000 »	»
 <i>J. — Sambre canalisée.</i>		
PROVINCE DE HAINAUT.		
1° Travaux d'entretien ordinaire. . . . .	80,000 »	»
2° Curage des dérivations amont des écluses .	»	10,000 »
 PROVINCE DE NAMUR.		
3° Travaux d'entretien ordinaire et extraordi- naire, travaux de curage et de draguage, etc. .	5,200 »	30,000 »
 <i>K. — Canal de Charleroi à Bruxelles et ses embranchements.</i>		
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordi- naire, draguages, curages; alimentation par ma- chines à vapeur; fonctionnement du brise-glace et entretien des plantations . . . . .	65,000 »	47,000 »
2° Renouvellement, pour cause de vétusté, de six portes d'écluses . . . . .	»	12,000 »
3° Grosses réparations aux bâtiments de l'État.	»	2,700 »
4° Grosses réparations des maçonneries et des charpentes des écluses, ponts, barrages, déver- soirs; peinture, goudronnage, etc. . . . .	»	20,000 »
5° Travaux de réparation des digues du canal et de ses embranchements. . . . .	»	8,000 »
6° Grosses réparations aux barques brise- glace et renouvellement d'une barque hors de service . . . . .	»	7,500 »
<b>A REPORTER. . . . . fr.</b>	<b>553,900 »</b>	<b>562,800 »</b>

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordin. et temporaires.
REPORT. . . fr.	533,900 »	562,800 »
7 <sup>o</sup> Grosses réparations aux enrochements existant sur les talus extérieurs des digues et réparations diverses . . . . .	»	6,500 »
<b>BASSIN DE L'ESCAUT.</b>		
L. — <i>Escaut.</i>		
PROVINCE DE HAINAUT.		
1 <sup>o</sup> Travaux d'entretien ordinaire. . . . .	10,000 »	»
PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.		
2 <sup>o</sup> Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire; grosses réparations; dévasements . . . . .	15,500 »	24,500 »
PROVINCE D'ANVERS.		
3 <sup>o</sup> Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire . . . . .	25,000 »	»
4 <sup>o</sup> Renouvellement d'une partie de la charpente supérieure des embarcadères des quais du Rhin et du Kattendyk . . . . .	»	10,000 »
M. — <i>Canal de Mons à Condé.</i>		
1 <sup>o</sup> Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire; grosses réparations et draguage, et faucardage de la cunette du canal . . . . .	15,000 »	20,000 »
N. — <i>Canal de Pommerœul à Antoing.</i>		
1 <sup>o</sup> Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire; grosses réparations; alimentation par machine à vapeur . . . . .	14,400 »	25,500 »
2 <sup>o</sup> Renouvellement de portes d'écluses et des toitures des bâtiments des machines à vapeur d'alimentation. . . . .	»	13,800 »
3 <sup>o</sup> Travaux pour empêcher des filtrations dans certaines parties des digues . . . . .	»	2,500 »
A REPORTER. . . fr.	633,600 »	668,400 »

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes	Charges extraordinaires et temporaires.
	—	—
REPORT. . . fr.	633,600 »	668,400 »
O. — <i>Lys.</i>		
PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE		
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire qui sont à charge de la Belgique . . .	9,600 »	9,000 »
2° Entretien ordinaire et extraordinaire des ponts établis sur la partie mitoyenne entre la Belgique et la France (part incombant à la Belgique) . . . . .	300 »	150 »
PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.		
3° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, dévasements éventuels, grosses réparations, etc. . . . .	10,800 »	22,000 »
P. — <i>Canal de dérivation de la Lys, de Deynze à la mer du Nord.</i>		
PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE		
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, consolidation des berges; dévasements .	10,000 »	29,200 »
2° Reconstruction, pour cause de vétusté, du pont établi sur l'écluse de Deynze . . . . .	»	30,000 »
3° Régularisation de la partie du Noordbroeck Watergang dépendant du canal . . . . .	»	16,000 »
Ce travail est nécessaire pour remédier aux inondations des terres riveraines du canal.		
PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE		
4° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire; dévasements . . . . .	20,000 »	10,000 »
Q. — <i>Canal de Roulers à la Lys.</i>		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire. . . . .	8,000 »	6,000 »
A REPORTER . . . fr.	692,000 »	787,750 »

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes	Charges extraordin. et temporaires.
REPORT. . . . fr.	692,000 »	787,750 »
 R. — <i>Canal de Gand à Ostende et raccordement avec le bassin de commerce à Gand.</i>		
PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE		
1 <sup>o</sup> Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire; dévasements . . . . .	10,000 »	19,500 »
2 <sup>o</sup> Reconstruction, pour cause de vétusté, du port Sainte-Agnès, à Gand . . . . .	»	42,500 »
PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.		
3 <sup>o</sup> Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire. . . . .	18,000 »	10,000 »
4 <sup>o</sup> Réparation des quais dans la traverse de la ville de Bruges (part de l'État) . . . . .	»	2,000 »
5 <sup>o</sup> Reconstruction du mur de quai dit : « des Teinturiers, » dans la traverse de la ville de Bruges (part de l'État). . . . .	»	17,500 »
Ce mur de quai est en très-mauvais état. Sa reconstruction doit avoir lieu à frais communs entre l'État et la ville de Bruges, en vertu d'une convention conclue le 10 juillet 1850.		
6 <sup>o</sup> Remplacement, par des garde-corps composés de bornes en pierre de taille et de lisses en fer, de garde-corps en bois existant le long du canal qui contourne la ville de Bruges . . . . .	»	10,000 »
7 <sup>o</sup> Renouvellement partiel du pavage du chemin de halage de ladite partie du canal. . . . .	»	10,000 »
 S. — <i>Canal d'écoulement des eaux du sud de Bruges.</i>		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire . . . . .	3,000 »	4,000 »
 T. — <i>Canal de Plasschendaele, par Nieuport et Furnes, vers la frontière de France, et canal d'écoulement dit de Langeleed.</i>		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, grosses réparations . . . . .	6,000 »	2,000 »
A REPORTER. . . . fr.	729,000 »	905,250 »

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.		Charges extraordin. et temporaires.	
	—		—	
REPORT. . . . . fr.	729,000	»	905,250	»
<i>U. — Canal de Gand à Terneuzen.</i>				
Travaux d'entretien ordinaire et extraordi- naire, reconstruction de murs de quai; répara- tion de talus et dévasements éventuels. . . . .	16,000	»	34,500	»
<i>V. — Canal de Selzaete à la mer du Nord.</i>				
PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.				
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraor- dinaire, dévasements . . . . .	7,500	»	2,000	»
PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.				
2° Travaux d'entretien ordinaire et extraor- dinaire . . . . .	22,000	»	16,000	»
3° Remplacement, par des tabliers en fer, des tabliers en bois des ponts existant à Oostkerke, à Dudzeele et à Ramscapelle. . . . .	»		110,000	»
Les tabliers de ces ponts sont en mauvais état.				
Le crédit pour l'entretien du canal de Selzaete à la mer du Nord est demandé, comme précédemment, sous la réserve du droit de répétition de l'État à charge des provinces des deux Flandres (voir notamment pages 420 et 421 de la note préliminaire au projet de Budget de l'exercice 1863).				
<i>W. — Canaux le Moervaert et la Zuidleede.</i>				
1° Travaux d'entretien ordinaire. . . . .	3,400	»	»	»
2° Travaux de dévasement. . . . .	»		10,000	»
Ces travaux de dévasement sont nécessaires dans l'intérêt de la navigation.				
<i>X. — Durme.</i>				
Travaux d'entretien ordinaire et extraordi- naire, dévasements . . . . .	400	»	5,000	»
A REPORTER. . . . . fr.	778,300	»	1,082,750	»

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes	Charges extraordinaires et temporaires
REPORT. . . . fr.	778,300	» 4,082,750 »
<i>Y. — Dendre.</i>		
Entretien des plantations situées entre Alost et Termonde, et des ouvrages militaires établis entre l'écluse de décharge sous le chemin de halage et le batardeau de Quintje, à Termonde; entretien du nouveau barrage éclusé de Termonde et de ses dépendances, et de la Dendre dans la traverse de Termonde; draguages. . . . .	5,500	» 5,800 »
<i>Z. — Rupel.</i>		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire. . . . .	3,000	» »
<i>A'. — Senne.</i>		
1° Entretien des ouvrages d'art établis aux frais de l'État . . . . .	2,000	» »
2° Loyer de la maison habitée par l'éclusier de Vilvorde. . . . .	350	» »
<i>B'. — Dyle et Demer.</i>		
Travaux d'entretien ordinaire. . . . .	29,000	» »
<i>C'. — Petite Nethe canalisée.</i>		
Travaux d'entretien ordinaire. . . . .	15,000	» »
<i>D'. — Grande Nethe.</i>		
Travaux d'entretien ordinaire. . . . .	12,000	» »
BASSIN DE L'YSER		
<i>E'. — Yser.</i>		
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire. . . . .	10,000	» 6,000 »
<b>A REPORTER . . . . fr.</b>	<b>853,150</b>	<b>» 4,094,550 »</b>

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordin. et temporaires.
REPORT. . . . fr.	855,150	» 1,094,550 »
2° Restauration et consolidation du radier et des pieds des talus à l'aval du grand déversoir entre l'Yser et la crique de Nieuwendamme. . .	»	8,000 »
TOTAUX . . . . fr.	855,150	» 1,102,550 »
TOTAL des sommes demandées pour travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et les dé- penses d'exploitation des canaux et rivières . .	1,957,700	»

## TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES CANAUX ET RIVIÈRES.

Les crédits pétitionnés au projet de Budget de 1880 pour l'exécution des travaux d'amélioration aux canaux et rivières, se répartissent comme il suit :

## BASSIN DE LA MEUSE.

ART. 12. — *Meuse.*

Somme demandée : 80,000 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

## PROVINCE DE NAMUR.

1° Construction de perrés pour défendre contre les corrosions certaines parties du chemin de halage; pavage de parties du chemin de halage et travaux divers d'amélioration . . . . . fr.: 10,000 »

## PROVINCE DE LIÈGE.

2° Travaux divers d'amélioration consistant notamment en empierrements de parties du chemin de halage, construction de rampes d'abordage, de perrés et établissement de pilots d'amarre, garde-corps, etc. . . . . 50,000 »

A REPORTER. . . . fr. 60,000 »

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT. . . . fr. 60,000 »

## PROVINCE DE LIMBOURG.

5° Travaux d'amélioration à exécuter à frais communs avec les Pays-Bas; amélioration des chemins de halage, bermes, et travaux divers d'amélioration . . . . .	20,000 »
TOTAL . . . . fr.	<u>80,000 »</u>

ART. 13. — *Canal de Liège à Maestricht et embranchement vers la Meuse à Visé.*

Somme demandée : 12,000 francs.

Cette somme est destinée à des travaux de construction de bordages avec remplissage en moellons pour la défense des berges, à l'établissement de garde-corps, de pavages et à des travaux divers d'amélioration.

ART. 14. — *Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.*

Somme demandée : 10,000 francs.

Cette somme est destinée à l'exécution de travaux de renforcement des contre-digues; travaux divers d'amélioration.

ART. 15. — *Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut.*

Somme demandée : 8,000 francs.

Cette somme est destinée à l'exécution de divers travaux secondaires d'amélioration.

ART. 16. — *Canal d'embranchement vers le camp de Beverloo.*

Somme demandée : 3,000 francs.

Cette somme est destinée à la consolidation des digues et contre-digues, et à l'exécution de travaux secondaires d'amélioration.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 17. — *Canal d'embranchement vers Hasselt.*

Somme demandée : 10,000 francs.

Cette somme est destinée à renforcer les digues et contre-digues du canal ; travaux secondaires d'amélioration.

ART. 18. — *Sambre canalisée.*

Somme demandée : 15,000 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

## PROVINCE DE HAINAUT.

1° Travaux divers d'amélioration . . . . . fr. 10,000 »

## PROVINCE DE NAMUR.

2° Construction de perrés, empièrrements ou pavage du chemin de halage, pour faciliter la traction des bateaux ; construction d'aqueducs et travaux secondaires d'amélioration. . . . . 5,000 »

TOTAL . . . . . fr. 15,000 »

ART. 19. — *Canal de Charleroi à Bruxelles et ses embranchements.*

Somme demandée : 35,500 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1° Élargissement et établissement de pavages aux abords des ponts et des écluses, et empièrrement des digues . . . . . fr. 1,500 »

2° Construction de dépendances aux maisons éclusières et pontonnières et de puits avec pompes. . . . . 13,000 »

Ces travaux formeront la continuation des ouvrages prévus aux Budgets précédents.

3° Construction de perrés pour maintenir les talus intérieurs de la cunette du canal, et travaux divers d'amélioration consistant en établissement de garde-corps, clôtures, etc. . . . . 21,000 »

TOTAL. . . . . fr. 35,500 »

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

## BASSIN DE L'ESCAUT.

ART. 20. — *Escaut.*

Somme demandée : 8,500 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

## PROVINCE DE HAINAUT.

1° Travaux divers d'amélioration . . . . . fr. 7,000 »

## PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.

2° Travaux secondaires d'amélioration . . . . . 4,500 »

. . . . . TOTAL. . . . . fr. 8,500 »

ART. 21. — *Canal de Mons à Condé.*

Somme demandée : 6,000 francs.

Cette somme est destinée à l'exécution de divers travaux secondaires d'amélioration.

ART. 22. — *Canal de Pommerœul à Antoing.*

Somme demandée : 4,400 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1° Travaux divers d'amélioration . . . . . fr. 3,000 »

2° Rectification du tournant trop brusque que forme près de l'écluse n° 11 le chemin de grande communication d'Antoing à Grandglise . . . . . 1,400 »

. . . . . TOTAL. . . . . fr. 4,400 »

ART. 23. — *Lys.*

Somme demandée : 6,500 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

## PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.

1° Travaux divers d'amélioration . . . . . fr. 5,300 »

## PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.

2° Travaux divers d'amélioration . . . . . 5,000 »

TOTAL. . . . . fr. 6,300 »

ART. 24. — *Canal de Roulers à la Lys.*

Somme demandée : 5,000 francs.

Cette somme est destinée à l'exécution de travaux secondaires d'amélioration.

ART. 25. — *Canal de Gand à Ostende et raccordement avec le bassin de commerce à Gand.*

Somme demandée : 41,500 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

## PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.

1° Travaux secondaires d'amélioration et achat de terrain pour l'élargissement du chemin de halage du canal de raccordement . . . fr. 1,500 »

## PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.

2° Consolidation des berges du canal au moyen de revêtements en briques, renforcement des digues entre Bruges et Ostende, et travaux divers d'amélioration . . . . . 20,000 »

Ces travaux formeront la continuation de ceux exécutés au moyen de crédits budgétaires alloués précédemment.

3° Continuation des travaux d'amélioration des chemins de halage, au moyen d'ensablement et de pavage . . . . . 10,000 »

Ces chemins sont en plusieurs endroits impraticables pendant la saison des pluies.

Ces travaux formeront la continuation de ceux pour l'exécution desquels un crédit est porté au Budget de 1878.

A REPORTER. . . . . fr. 31,500 »

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

	REPORT. . . . fr.	51,500 »
4° Établissement de portes-volets à l'ancienne écluse de la porte de Damme, à Bruges . . . . .		10,000 »
Ces portes-volets sont destinées à tenir les portes de l'écluse fermées pendant la baisse des eaux du canal dans la traverse de la ville de Bruges, sans devoir baisser les eaux du canal de Bruges à Ostende.		
	TOTAL. . . . fr.	<u>41,500 »</u>

ART. 26. — *Canal de Selzaete à la mer du Nord.*

Somme demandée : 500 francs.

Cette somme est destinée à l'exécution de travaux secondaires d'amélioration.

Elle est sollicitée sous la réserve des droits de répétition de l'État à charge des deux Flandres.

ART. 27. — *Canaux le Moervaert et le Zuidleede.*

Somme demandée : 500 francs.

Cette somme est destinée à l'exécution de travaux secondaires d'amélioration.

ART. 28. — *Rupel.*

Somme demandée : 2,000 francs.

Cette somme est destinée à l'exécution de divers travaux d'amélioration, consistant notamment dans la construction de jetées longitudinales, pour relier les épis et provoquer la formation de nouvelles rives.

ART. 29. — *Dyle et Demer.*

Somme demandée : 3,000 francs.

Cette somme est destinée à l'exécution de divers travaux d'amélioration.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

## BASSIN DE L'YSER.

ART. 30. — *Yser.*

Somme demandée : 12,000 francs.

Cette somme est destinée à la construction de revêtements en briques des talus dégradés.

Ces travaux sont nécessaires pour consolider les talus de la rivière dans les endroits les plus menacés. Ils formeront la continuation de ceux entrepris au moyen des crédits alloués aux Budgets précédents.

ART. 31. — *Plantations.*

Somme demandée : 25,000 francs.

Cette somme, qui est destinée à l'établissement de plantations nouvelles le long des rivières et canaux, est égale à celles allouées, pour le même objet, aux Budgets précédents.

ART. 32. — *Bacs et bateaux de passage.*

Somme demandée : 35,000 francs.

Cette somme est destinée à l'établissement éventuel de nouveaux passages d'eau, à l'entretien et à l'amélioration des bacs et passages d'eau existants et de leurs dépendances.

Elle est égale à celles allouées, pour le même objet, aux Budgets précédents .

4<sup>e</sup> SECTION. — PORTS ET CÔTES.ART. 33. — *Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux.*

Somme demandée : 816,500 francs.

Conformément aux précédents, on croit pouvoir se borner à justifier les allocations pétitionnés pour les travaux d'entretien extraordinaire de quelque importance et qui ne figuraient pas aux Budgets antérieurs.

Le crédit pétitionné se répartit de la manière suivante :

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

A. — *Port d'Ostende.*

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordin. et temporaires.
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire de l'avant-port et de l'arrière-port . fr.	70,000 »	»
2° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire de l'écluse des bassins de commerce, moitié à charge de l'État, moitié à charge de la ville d'Ostende, aux termes de l'arrêté royal du 6 juin 1821 (part de l'État) . . . . .	1,000 »	»
3° Réparation des dégâts qui peuvent survenir aux ouvrages du port par suite d'ouragans.	10,000 »	»
4° Draguage de l'avant-port . . . . .	50,000 »	»
Le Budget de 1879 comprend un crédit égal à celui pétitionné pour ces draguages, qui doivent être continués pour faciliter l'entrée des navires de fort tonnage qui arrivent actuellement à Ostende.		
5° Reconstruction, pour cause de vétusté, de la pile qui sépare les deux passages de chasse de l'écluse dite : « Militaire, » et des voûtes qui reposent sur cette pile . . . . .	»	35,000 »
6° Continuation des travaux de recreusement et d'approfondissement du bassin de retenue de l'écluse de chasse française, et consolidation des talus de ce bassin au moyen de revêtements en briques . . . . .	»	100,000 »
Des crédits ont été portés aux Budgets précédents pour ces travaux, qui doivent mettre le bassin en état de répondre à sa destination.		

B. — *Port de Nieuport.*

1° Travaux d'entretien ordinaire. . . . .	45,000 »	»
2° Draguage à effectuer dans le chenal entre les écluses d'évacuation et le long pont. . . . .	»	50,000 »

C. — *Port de refuge de Blankenberghe.*

1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire. . . . .	35,000 »	10,000 »
2° Continuation des travaux de construction de perrés en moellons et mortier de ciment, en		
A REPORTER . . . . . fr.	211,000 »	195,000 »

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordin. et temporaires.
REPORT . . . . fr.	211,000 »	195,000 »
remplacement des revêtements en fascinages établis sur les talus qui limitent le chenal et le bassin d'échouage . . . . .	»	30,000 «
3° Reconstruction, en maçonneries de briques et mortier de ciment, des jetées basses établies derrière les estacades du port. . . . .	»	60,000 »

Ces ouvrages en fascinages sont d'un entretien fort coûteux, et ne présentent pas une résistance suffisante.

## D. — Côtes.

1° Travaux d'entretien . . . . .	150,000 »	»
2° Reconstruction, en maçonnerie de briques, des revêtements en fascinages des épis et des parties supérieures des jetées . . . . .	»	150,000 »

Ces revêtements en fascinages sont d'un entretien fort coûteux et ne présentent pas une résistance suffisante.

Ce travail a été reconnu nécessaire par la commission instituée pour donner son avis sur les travaux à faire en vue de défendre la côte contre l'action de la mer.

3° Reconstruction de l'escalier donnant accès, par la rue de l'Ouest, à Blankenkerghc, au terre-plein de couronnement de la grande digue de mer . . . . .	»	15,000 »
---	---	----------

Cet escalier est en très-mauvais état.

## E. — Phares et fanaux.

1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire des phares et fanaux de la côte de Flandre.	3,500 »	2,000 »
TOTAL. . . . fr.	364,500 »	452,000 »
TOTAL des sommes demandées pour les travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire des ports, côtes, phares et fanaux . . . . .	816,500 »	

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

## TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES PORTS, CÔTES, PHARES ET FANEAUX.

Les sommes demandées pour travaux neufs et d'amélioration aux ports, côtes, phares et fanaux se répartissent comme il suit :

ART. 54. — *Port d'Ostende.*

Somme demandée : 240,000 francs.

Cette somme se subdivise de la manière suivante :

1° Redressement de la digue de mer à l'Est de la ville d'Ostende ; construction de perrés, d'une double rampe et d'une passerelle en remplacement du pont des piétons. . . . . fr. 160,000 »

Ce travail, tout en améliorant la plage des bains d'Est, est nécessaire pour permettre la construction de diverses dépendances du service du pilotage.

Il présentera, en outre, l'avantage de diminuer le développement de la houle dans le bassin d'échouage et de supprimer le pont des piétons dont les frais d'entretien sont assez élevés.

2° Continuation des travaux d'enlèvement des maçonneries des anciennes écluses de Slykens, dans l'arrière-port d'Ostende . . . . . 80,000 »

Un crédit a été alloué pour ce travail, aux Budgets de 1878 et antérieurs.

TOTAL. . . . fr. 240,000 »

ART. 55. — *Port de Nieuport.*

Somme demandée : 75,000 francs.

Cette somme est destinée à la construction d'une digue de mer pour relier les dunes d'Oostduynkerke à la jetée Ouest du chenal du port.

Ce travail est utile dans l'intérêt de la conservation du chenal du port.

ART. 56. — *Côtes.*

Somme demandée : 190,000 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

1° Continuation, dans l'intérêt de la sécurité du littoral, des travaux de construction de perrés en maçonnerie, en vue de garantir la côte contre l'action envahissante de la mer . . . . .	90,000 »
2° Travaux de défense des dunes entre Ostende et Maria-kerke . . . . .	100,000 »
TOTAL. . . . . fr.	<u>190,000 »</u>

ART. 57. — *Phares et fanaux.*

Somme demandée : 20,800 francs.

Cette somme se subdivise de la manière suivante :

1° Remplacement du réflecteur métallique du grand phare d'Ostende, pour un réflecteur catadioptrique . . . . .	3,800 »
2° Établissement d'un feu de port sur le musoir de l'estacade d'Ouest du port de Nieuport . . . . .	13,000 »
TOTAL. . . . . fr.	<u>20,800 »</u>

## 3° SECTION. — FRAIS D'ÉTUDES ET D'ADJUDICATIONS.

ART. 58. — *Études de projets, frais de levée de plans, etc., fr.* 43,500 »

Ce crédit est la reproduction de celui qui est demandé pour l'exercice 1879.

## 6° SECTION. — PERSONNEL DES PONTS ET CHAUSSÉES ET DES BÂTIMENTS CIVILS.

ART. 59. — *Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées, frais de bureau et de déplacement.*

L'allocation demandée pour 1880 est de . . . . . fr.	907,823 »
Celle qui figure au Budget de 1879 est de . . . . .	894,733 »
L'AUGMENTATION DE . . . . . fr.	<u>13,092 »</u>

forme le complément des augmentations qui ont été exposées à la page 7 de la note justificative des amendements proposés au Budget de 1879.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 40. — *Traitements et indemnités des chefs de bureau, des commis et surveillants, sergents d'eau, gardes-canal et autres agents subalternes des ponts et chaussées Frais des jurys d'examen.*

Il est demandé pour 1880 . . . . .	fr.	1,024,132	»
L'allocation proposée au Budget de 1879 est de . . . . .		1,011,157	»
		<hr/>	
Soit une augmentation de . . . . .	fr.	12,995	»
		<hr/>	
qui comprend une charge ordinaire de . . . . .	fr.	11,395	»
et une charge extraordinaire de . . . . .		1,600	»
		<hr/>	
TOTAL. . . . .	fr.	12,995	»
		<hr/>	

Voici la décomposition de cette augmentation :

1° Complément du crédit de 5,400 francs justifié aux pages 7 et 8 du document précité . . . . .	fr.	1,550	»
2° Complément du crédit de 1,500 francs justifié à la page 8 du même document. . . . .		500	»
3° Traitement de deux nouveaux aides-éclusiers à adjoindre au personnel des écluses dites d'Ypres et de Furnes à Nieupoort. La manœuvre de ces écluses, qui viennent d'être reconstruites, nécessite, à cause de leurs plus grandes dimensions, la nomination de ces deux aides. . . . .		1,800	»
4° Traitement d'un pontonnier pour la manœuvre du pont tournant dit de Sainte-Anne, à Bruges, sur le canal de Gand à Ostende. . . . .		775	»
Ce pont a été construit depuis peu en remplacement d'une passerelle dont la manœuvre a été assurée, jusqu'à présent, par les pontonniers des ponts dits : des Moulins et des Dominicains ; mais, par suite de ce changement, cette manœuvre est devenue plus laborieuse et exige la nomination d'un agent spécial.			
5° La somme allouée pour la manœuvre affermée de 53 ponts établis sur les voies navigables dans les deux Flandres, est de . . . . .	fr.	27,066	»
Par suite de la réadjudication de cette manœuvre, la dépense s'élève aujourd'hui à . . . . .		29,841	»
		<hr/>	
L'AUGMENTATION est donc de . . . . .	fr.	2,775	»
		<hr/>	
A REPORTER. . . . .	fr.	7,200	»

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT . . . . fr.	7,200 »
6° Nomination d'un aide-pontonier devenu nécessaire pour la manœuvre du pont, route à Selzaete sur le canal de Gand à Terneuzen, par suite de sa reconstruction à plus grande dimension . . . . .	800 »
7° Nomination, pour le même motif, de deux aides-pontoniers pour la manœuvre des ponts de Meulestede et du chemin de fer de Gand à Eecloo et à Selzaete, sur le même canal. Ces deux derniers ponts ne devant être terminés que pour le 1 <sup>er</sup> avril 1880, on ne porte que les $\frac{2}{3}$ de la dépense de 1,600 francs, soit . . . . .	1,200 »
8° Aux termes d'une convention intervenue entre la ville d'Anvers et le Département des Travaux publics, celui-ci doit intervenir, pour la moitié, dans le montant des traitements du personnel de l'écluse maritime du Kattendyck. Ces traitements ayant été augmentés successivement jusqu'à concurrence d'une somme de 4,390 francs, la moitié de cette somme, soit 2,195 francs, est à charge de l'État, ci . . . .	2,195 »
AUGMENTATION des charges ordinaires comme ci-dessus. fr.	<u>11,395 »</u>

## B. — Charges extraordinaires.

L'augmentation de 1,600 francs proposée comme charge extraordinaire à l'article 42, forme le complément du crédit de 4,800 francs renseigné aux pp. 7 et 8 de la note justificative des amendements au Budget de 1879, pour les traitements des trois commis à attacher au 3<sup>me</sup> service à créer pour le contrôle des chemins de fer concédés, en construction.

ART. 43. — *Traitements et indemnités des architectes et autres agents du service spécial des bâtiments civils. Frais d'habillement des gardiens de monuments.*

Somme proposée pour 1879 : 60,000 francs.

Pas de changement pour 1880.

ART. 44. — *Frais des jurys d'examen et des conseils de perfectionnement; missions des élèves ingénieurs et conducteurs de l'école spéciale du génie civil.*

Somme proposée pour 1879 : 14,000 francs.

Pas de changement pour 1880.

## NOTE PRELIMINAIRE.

## MINES.

Articles 43, 46, 47, 48 et 49, pas de changement.

ART. 50. — *Confection de la carte générale des mines.*

Somme demandée pour 1880, charge extraordinaire . . . fr.	20,000 »
Somme proposée pour 1879, charge extraordinaire . . . . .	19,000 »
	<hr/>
AUGMENTATION. . . . . fr.	1,000 »
	<hr/>

Cette augmentation est demandée en vue de hâter la confection de la carte.

Articles 51, 52, 92 93, 94, 95. pas de changement.

## CHAPITRE IV.

## CHEMINS DE FER.

Les prévisions de dépenses pour 1880 ne peuvent pas être fixées dès à présent avec exactitude.

Le projet de Budget de cet exercice contient donc les mêmes allocations que celles de l'exercice 1879, augmentées des compléments de crédit qui ont été justifiés aux pp. 10 à 13 et 17 de la note explicative des amendements proposés du projet de Budget de cet exercice.

Ces compléments d'allocation se répartissent de la manière suivante entre les différentes sections du chapitre IV :

Services communs . . . . . fr.	600 »
Voies et travaux . . . . .	36,300 »
Traction et matériel. . . . .	17,200 »
Transports . . . . .	93,700 »
	<hr/>
TOTAL . . . . . fr.	149,800 »
	<hr/>

En dehors de cette augmentation, les modifications qu'ont subies certains crédits comparés à ceux du projet de Budget présenté pour 1879, consistent en de simples transferts expliqués en détail dans le tableau des développements produits à l'appui du projet de Budget de 1880.

La partie de ce Budget qui concerne l'administration des chemins de fer a toutefois subi une modification de forme au sujet de laquelle une explication est nécessaire.

Jusqu'en 1877, le contrôle des recettes a exercé son action, tant sur les postes, les télégraphes et la marine que sur les chemins de fer. Chacune de ces administrations opère actuellement elle-même la vérification de la comptabilité des caisses de ses comptables. L'administration des chemins de fer,

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

à raison de l'importance des perceptions des recettes dans les grands bureaux, a reconnu la nécessité d'instituer des comptables exclusivement occupés des recettes et placés sous l'autorité directe de la direction du contrôle.

Cette organisation étant aujourd'hui à peu près complète, le moment est venu de spécifier au Budget les dépenses relatives à cette branche de service des chemins de fer.

Telle est la raison d'être de la 5<sup>me</sup> section du chapitre IV. Le Gouvernement réalise ainsi le désir exprimé par la Législature de voir grouper les dépenses non-seulement par administration, mais encore par grandes subdivisions des services.

## CHAPITRE V.

## POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

De même que pour l'administration des chemins de fer, les seules augmentations proposées à ce chapitre consistent dans les compléments de crédit dont la justification a été faite dans la note accompagnant les amendements au projet de Budget de 1879. Ces compléments détaillés en regard de chaque article du tableau des développements du Budget forment un total de . . . . . fr. 54,528 »

Il faut en déduire une somme de . . . . . 16,000 »  
qui pourra être économisée sur l'allocation du matériel (papiers, impressions, etc.) du service des postes.

En sorte que le service des postes et des télégraphes ne réclame qu'une augmentation de . . . . . 58,528 »

## CHAPITRE VI.

## MARINE.

Une seule modification est proposée au Budget en ce qui concerne ce service. Elle consiste dans la suppression de deux crédits extraordinaires, l'un de 62,000 francs, l'autre de 60,000 francs, proposés au Budget de 1879, pour l'acquisition de deux bateaux-pilotes destinés respectivement à la station des bouches de l'Escaut et au service du port de Nieuport.

Les autres allocations de ce chapitre sont la reproduction de celles qui figurent au Budget de 1879.

## CHAPITRES VII A XI.

Il n'est proposé aucune modification pour 1880 aux allocations proposées au Budget de 1879 pour les services qui font l'objet de ces chapitres.



**PROJET DE LOI.**

---

**LÉOPOLD II,**

**ROI DES BELGES,**

*A tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Notre Ministre des Travaux publics,  
et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

**NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :**

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

**ARTICLE UNIQUE.**

Le Budget du Ministère des Travaux publics pour l'exercice 1880 est fixé à la somme de *quatre-vingt-quatre millions cent soixante-deux mille six cent quatre-vingt-trois francs* (84,162,685 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Des traitements ou indemnités pour le personnel ne peuvent être prélevés sur les allocations destinées aux salaires ou à des travaux extraordinaires ou spéciaux.

Donné à Bruxelles, le 28 février 1879.

**LÉOPOLD.**

**PAR LE ROI :**

*Le Ministre des Travaux publics,*

**SAINCTELETTE.**

*Le Ministre des Finances,*

**CHARLES GRAUX.**

---

# BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

POUR L'EXERCICE 1880.

Articles.	DÉSIGNATION  DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
<b>CHAPITRE I<sup>er</sup>.</b>				
<b>ADMINISTRATION CENTRALE.</b>				
1	Traitement du Ministre. . . . .	21,000	»	
2	— des fonctionnaires et employés. . . . .	420,000	»	
3	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés de l'Administration centrale . . . . .	50,250	»	
4	Traitements et salaires des huissiers, messagers, concierges et gens de service . . . . .	50,900	4,580	677,150
5	Matériel, fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, menues dépenses. . . . .	85,000	»	
6	Honoraires des avocats du Département . . . . .	41,000	»	
<b>CHAPITRE II.</b>				
<b>PONTS ET CHAUSSÉES. — BÂTIMENTS CIVILS.</b>				
<b>SECTION 1<sup>re</sup>. — Ponts et chaussées.</b>				
7	Entretien ordinaire et amélioration des routes, construction de routes nouvelles et subsides. . . . .	4,578,228	»	
8	Travaux de plantation de toute nature le long des routes, à l'exception de ceux compris dans les prix d'adjudication des baux d'entretien des routes. . . . .	41,000	»	
<b>SECTION 2. — Bâtiments civils.</b>				
9	Entretien et réparation des palais, édifices, bâtiments et monuments appartenant à l'État, travaux d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc.; achat de meubles; loyers; établissement et entretien des squares; acquisitions d'immeubles; objets nécessaires pour les cérémonies et fêtes publiques, etc. . . . .	400,000	»	
10	Travaux extraordinaires à exécuter à divers bâtiments civils . . . . .	»	417,000	
A REPORTER. . . . . fr		5,491,978	421,580	677,150

## BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . . fr.	5,491,978 •	421,380 •	677,150 •
	<b>SECTION 3. — Service des canaux et rivières, des bacs et bateaux de passage et des polders.</b>			
11	Entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'exploitation des canaux et rivières . . . . .	855,150 •	1,102,550 •	
	<b>TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES CANAUX ET RIVIÈRES.</b>			
	<i>Bassin de la Meuse.</i>			
12	Meuse, dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg. . . . .	•	80,000 •	
13	Canal de Liège à Maestricht et embranchement vers la Meuse, à Visé. . . . .	•	12,000 •	
14	Canal de Maestricht à Bois-le-Duc . . . . .	•	10,000 •	
15	— de jonction de la Meuse à l'Escaut . . . . .	•	8,000 •	
16	— d'embranchement vers le camp de Beverloo . . . . .	•	3,000 •	
17	— — vers Hasselt. . . . .	•	10,000 •	
18	Sambre canalisée. . . . .	•	15,000 •	
19	Canal de Charleroi à Bruxelles et ses embranchements . . . . .	•	35,500 •	
	<i>Bassin de l'Escaut.</i>			
20	Escaut . . . . .	•	8,500 •	
21	Canal de Mons à Condé. . . . .	•	6,000 •	
22	— de Pommerœul à Antoing. . . . .	•	4,100 •	
23	Lys . . . . .	•	6,500 •	
24	Canal de Roulers à la Lys. . . . .	•	3,000 •	
25	— de Gand à Ostende et raccordement avec le bassin de commerce, à Gand. . . . .	•	41,500 •	10,910,785 •
26	— de Selzaete à la mer du Nord. . . . .	•	500 •	
27	Canaux de Moervaert, la Zuidlede et la Durme . . . . .	•	500 •	
28	Rupel . . . . .	•	2,000 •	
29	Dyle et Demer. . . . .	•	5,000 •	
30	Yser. . . . .	•	12,000 •	
	A REPORTER. . . . . fr.	6,547,128 •	1,787,050 •	11,587,915 •

## POUR L'EXERCICE 1880.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	Report. . . . . fr.	6,547,128 •	1,787,050 •	11,587,915 •
	<i>Plantations.</i>			
31	Plantations nouvelles . . . . .	25,000 •	•	
	<i>Bacs et bateaux de passage.</i>			
32	Établissement éventuel de nouveaux passages d'eau; entretien et amélioration des bacs et bateaux de passage existants et de leurs dépendances . . . . .	35,000 •	•	
	<b>SECTION 4. — Ports, côtes, phares et fanaux.</b>			
33	Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux . . . . .	304,300 •	452,000 •	
	TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAUX.			
34	Port d'Ostende . . . . .	•	240,000 •	
35	Port de Nieupoort. . . . .	•	75,000 •	
36	Côtes. . . . .	•	100,000 •	
37	Phares et fanaux. . . . .	•	20,800 •	
	<b>SECTION 5. — Frais d'études et d'adjudications.</b>			
38	Études de projets; frais de levée de plans; achats d'instruments, de cartes et de livres; matériel, impressions, etc.; frais d'adjudications . . . . .	45,500 •	•	
	<b>SECTION 6. — Personnel des ponts et chaussées et des bâtiments civils.</b>			
39	Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées; frais de bureau et de déplacement . . . . .	850,400 •	51,425 •	
40	Traitements et indemnités des chefs de bureau, des commis et surveillants, des éclusiers, pontonniers, sergents d'eau, gardes-canal et autres agents subalternes des ponts et chaussées. Frais divers des jurys d'examen . . . . .	952,932 •	71,000 •	
41	Traitements et indemnités des architectes et autres agents du service spécial des bâtiments civils. Frais d'habillement des gardiens de monuments. . . . .	60,000 •	•	
42	Frais des jurys d'examen et des conseils de perfectionnement; missions des élèves-ingénieurs et conducteurs de l'école spéciale du génie civil . . . . .	14,000 •	•	
	A REPORTER. . . . . fr.	8,609,700 •	2,888,155 •	11,587,915 •

## BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	8,699,760 *	2,888,133 *	11,587,915 *
	<b>CHAPITRE III.</b>			
	MINES.			
	SECTION 1 <sup>re</sup> . — Personnel du conseil.			
43	Personnel du conseil des mines. — Traitements. . . . .	41,110 *	•	
44	— — — Frais de route . . . . .	300 *	•	
45	— — — Matériel . . . . .	1,800 *	•	
	SECTION 2. — Personnel du corps.			
46	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines, et traitements des expéditionnaires adjoints aux ingénieurs . . .	285,800 *	•	
47	Frais des jurys d'examen du conseil de perfectionnement, et mis- sions des élèves-ingénieurs de l'école spéciale des mines . . .	10,000 *	•	
48	Confection de la carte générale des mines. . . . .	•	20,000 *	411,010 *
	SECTION 3. — Caisses de prévoyance.			
49	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement; frais de route et de séjour des membres de la commission permanente des caisses de prévoyance et autres frais relatifs à l'administration desdites caisses. . . . .	45,000 *	•	
	SECTION 4. — Impressions, etc.			
50	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; publica- tions de documents statistiques; encouragements et subventions; essais et expériences . . . . .	7,000 *	•	
	<b>CHAPITRE IV.</b>			
	CHEMINS DE FER.			
	SECTION 1 <sup>re</sup> . — Services communs.			
51	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. . . .	542,454 *	•	
52	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois. .	114,568 *	•	
55	Matériel et fournitures de bureau pour tous les services . . . .	660,240 *	•	
54	Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'admi- nistration. . . . .	40,000 *	•	
55	Secours exceptionnels aux ouvriers qui, par suite de malheurs de famille ou d'autres circonstances, se trouvent dans une position digne d'intérêt. . . . .	24,000 *	•	
56	Conférences des chemins de fer belges et frais de conférences inter- nationales . . . . .	3,000 *	•	
	A REPORTER. . . . fr.	10,483,832 *	2,908,133 *	11,008,925 *

## POUR L'EXERCICE 1880.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.		TOTAL
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	Report. . . . . fr.	10,483,832 .	2,008,153 .	11,998,023 .
	<b>SECTION 2. — Voies et travaux.</b>			
57	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés . . .	1,150,050 .	•	
58	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois. .	7,753,110 .	•	
59	Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie . . . .	3,224,732 .	•	
60	Travaux d'entretien et d'amélioration, outils et ustensiles, objets divers, loyers de locaux. . . . .	2,718,870 .	154,000 .	
	<b>SECTION 3. — Traction et matériel.</b>			
61	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés . . .	1,051,270 .	•	
62	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois. .	11,680,500 .	•	
65	Primes d'économie et de régularité. . . . .	594,300 .	•	
64	Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois . . . . .	3,554,300 .	•	
65	Entretien, réparation et renouvellement du matériel . . . . .	7,785,300 .	•	
	<b>SECTION 4. — Transports.</b>			
66	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés . . .	7,498,640 .	•	
67	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois. .	5,206,450 .	•	
68	Primes pour encourager la marche régulière des convois . . . . .	315,000 .	•	
69	Frais d'exploitation . . . . .	1,017,000 .	•	
70	Camionnage . . . . .	1,500,000 .	•	
71	Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer; contentieux. . . . .	650,000 .	•	
72	Redevances aux compagnies . . . . .	20,000 .	•	
	<b>SECTION 5. — Contrôle des recettes.</b>			
73	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. . . .	1,141,970 .	•	
74	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois . .	72,650 .	•	
	(Les crédits portés aux articles 51, 57, 61, 66 et 73, pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)			
	<b>CHAPITRE V.</b>			
	<b>POSTES ET TÉLÉGRAPHES.</b>			
	<b>SECTION 1<sup>re</sup> — Services communs.</b>			
75	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés . . .	44,200 .	•	
76	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois . .	3,240 .	•	
	A REPORTER. . . . . fr.	67,803,374 .	3,062,155 .	70,818,080 .

## BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	Report. . . . fr.	67,803,374 .	3,062,153 .	70,818,089 .
	<b>SECTION 2. — Postes.</b>			
77	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés . . .	2,365,340 .	•	
78	Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes .	2,946,069 .	•	
79	Transport des dépêches; indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlan- tique, employées, en vertu de conventions ou d'arrangements parti- culiers, au transport des malles, à titre de minimum de produits garantis, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers. (Crédit non limitatif.) . . . . .	1,180,000 .	•	
80	Indemnités et remboursements du chef des expéditions faites par la poste. (Crédit non limitatif.) . . . . .	10,000 .	•	10,043,324 .
81	Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie . . .	636,500 .	•	
82	Part d'intervention de l'Administration dans les frais du bureau international de Berne . . . . .	3,250 .	•	
	<b>SECTION 3. — Télégraphes.</b>			
83	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés . . . .	1,607,415 .	•	
84	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois. . .	826,320 .	•	
85	Entretien . . . . .	503,000 .	•	
86	Part d'intervention dans les frais du bureau international de Berne. (Les crédits portés aux articles 75, 77 et 83 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)	1,000 .	•	
	<b>CHAPITRE VI.</b>			
	<b>MARINS.</b>			
87	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. . . .	760,721 .	•	
88	Traitements, salaires, indemnités, frais de route, etc., des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois; indem- nités à des agents non salariés . . . . .	100,200 .	•	
89	Remises. (Crédit non limitatif.) . . . . .	1,200,000 .	•	3,148,370 .
90	Subsides. . . . .	47,045 .	•	
91	Traction et matériel. . . . .	961,504 .	•	
	<b>CHAPITRE VII.</b>			
	<b>SECTION 1<sup>re</sup>. — Commission des procédés nouveaux.</b>			
92	Frais de route et de séjour. . . . .	1,000 .	•	
93	Matériel, achat de réactifs, d'appareils, frais de bureau, etc. . .	1,000 .	•	12,300 .
	<b>A REPORTER. . . . fr.</b>	<b>80,940,828 .</b>	<b>3,062,153 .</b>	<b>84,022,183 .</b>

## POUR L'EXERCICE 1880.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.		TOTAL
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	Report. . . fr.	80,040,828 •	3,062,155 •	84,022,183 •
	<b>SECTION 2. — Commission des Annales des travaux publics.</b>			
94	Frais de route et de séjour. . . . .	300 •	•	
95	Publication du Recueil, frais de bureau, etc. . . . .	4,900 •	•	
	<b>SECTION 3. — Comité du contentieux.</b>			
96	Jetons de présence des membres et frais accessoires . . . . .	5,000 •	•	
	<b>CHAPITRE VIII.</b>			
97	Traitements des fonctionnaires et agents en disponibilité, par mesure générale ou pour un terme illimité . . . . .	•	74,000 •	74,000 •
	<b>CHAPITRE IX.</b>			
98	Pensions : premier terme . . . . .	10,000 •	•	10,000 •
	<b>CHAPITRE X.</b>			
99	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés, ainsi qu'aux agents payés sur salaires, ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnés. . . . .	20,500 •	•	20,500 •
	<b>CHAPITRE XI.</b>			
100	Dépenses imprévues non libellées au Budget . . . . .	18,000 •	•	18,000 •
	<b>TOTAL DU BUDGET. . . fr.</b>	<b>81,026,528 •</b>	<b>3,136,155 •</b>	<b>84,162,683 •</b>

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté  
du 28 février 1879.

**LÉOPOLD.**

PAR LE ROI :

*Le Ministre des Travaux publics,*

SAINCTELETTE.

*Le Ministre des Finances,*

CHARLES GRAUX.

(286)

**DÉVELOPPEMENTS**

<sup>3</sup>  
DU

**BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS**

pour l'exercice 1880.



## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
<b>CHAPITRE I<sup>er</sup>.</b>			
<b>ADMINISTRATION CENTRALE.</b>			
1	»	Traitement du Ministre . . . . .	
2	a.	Traitements des fonctionnaires et employés. . . . .	
	b.		Secrétariat général . . . . . fr. 133,400 »
	c.		Régie . . . . . 68,000 »
	d.		Ponts et chaussées et mines . . . . . 188,600 »
		Surveillance des chemins de fer concédés . . . . . 36,000 »	
3	»	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés . . . . .	
4	»	Traitements des huissiers, messagers et concierges, et salaires des hommes de peine, des ouvriers, etc. — Cabinet, Secrét. général, Ponts et chaussées. . . . .	
5	»	Matériel. — Fournitures de bureau, impressions, achat et réparation de meubles, chauffage, éclairage, menues dépenses . . . . .	
6	»	Honoraires des avocats du Département . . . . .	
TOTAL DU CHAPITRE I <sup>er</sup> . . . . . fr.			
<b>CHAPITRE II.</b>			
<b>PONTS ET CHAUSSÉES. — BATIMENTS CIVILS.</b>			
<b>PREMIÈRE SECTION.</b>			
<b>PONTS ET CHAUSSÉES.</b>			
7	a.	Entretien ordinaire des routes et entretien de nouvelles sections en 1880 . . . . . fr.	
	b.	Travaux en dehors des baux d'entretien, reconnus indispensables ou rendus nécessaires par des causes de force majeure. — Paiement de terrains cédés à la grande voirie, par suite de l'adoption de nouveaux plans d'alignement; travaux d'amélioration et reconstruction d'ouvrages d'art, etc. . . . .	
	c.	Construction et rectification de routes; allocation de subsides pour aider à l'établissement de chemins vicinaux de grande communication et de chaussées communales réunissant des routes de grande voirie, servant de raccordement aux stations de chemin de fer ou aboutissant à des canaux ou rivières. . . . .	
8	»	Plantations de toute nature le long des routes, à l'exception de celles comprises dans les prix d'adjudication des baux d'entretien des routes. . . . .	
TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION. . . . . fr.			
<b>DEUXIÈME SECTION.</b>			
<b>BATIMENTS CIVILS.</b>			
9	»	Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices, bâtiments et monuments appartenant à l'État; travaux d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc.; achat de meubles; loyers; établissement et entretien des squares. — Acquisition d'immeubles, d'objets nécessaires pour les cérémonies et fêtes publiques, etc. . . . . fr.	
10	»	Travaux extraordinaires d'amélioration et de restauration à exécuter aux bâtiments des Musées, de la Bibliothèque royale, du palais de l'Industrie, au Tir national, aux bâtiments et dépendances du Jardin Botanique, ainsi qu'à divers hôtels et bâtiments situés dans les provinces et à Bruxelles; établissement de paratonnerres . . . . .	
»	»	Travaux extraordinaires à divers bâtiments civils. (Pour mémoire.) . . . . .	
TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION. . . . . fr.			

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,000 »	»	21,000 »	21,000 »	»	»	
420,000 »	»	420,000 »	1,309,539 »	»	a) 075,530 »	a) En tenant compte d'un transfert de . . . . . fr. 2,000 » du litt. a à l'article 81. D'un transfert de . . . . . 401,800 » du litt. d à l'article 81. D'un transfert de . . . . . 582,655 » du litt. d à l'article 73.
39,250 »	»	39,250 »	52,250 »	»	b) 15,000 »	986,235 »
59,900 »	4,380 »	64,280 »	140,910 »	»	c) 85,630 »	et y compris les compléments de crédits justifiés pages 3 et 4 du projet de Budget amendé. Doc. 32, session 1878-1879 . . . . . 12,716 »
85,000 »	»	85,000 »	120,000 »	»	35,000 »	973,639 »
41,600 »	»	41,600 »	38,600 »	3,000 »	»	b) Somme transférée à l'article 51 litt. d.
672,750 »	4,580 »	677,150 »	1,781,299 »	5,000 »	1,107,169 »	c) Somme transférés à concurren- ce de . . . . . fr. 22,000 » à l'article 52 litt. a et à concurren- ce de . . . . . 57,630 » à l'article 74, litt. a.
DIMINUTION . . . fr.					1,104,169 »	Ensemble . . . fr. 88,630 »
2,878,228 »	»	4,378,228 »	4,378,228 »	»	»	
500,000 »	»					
1,000,000 »	»					
41,000 »	»					
4,419,228 »	»	4,419,228 »	4,419,228 »	»	»	
400,000 »	»	400,000 »	400,000 »	»	»	
»	417,000 »	417,000 »	»	417,000 »	»	
»	»	»	516,000 »	»	516,000 »	
400,000 »	417,000 »	817,000 »	916,000 »	417,000 »	516,000 »	
DIMINUTION . . . fr.					99,000 »	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>TROISIÈME SECTION.</b>		
SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BAGS ET BATEAUX DE PASSAGE ET DES FOLDERS.		
<i>Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'exploitation.</i>		
<b>BASSIN DE LA MEUSE.</b>		
a.		Meuse, dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg. . . . . fr.
b.		Rivière et canal de l'Ourthe . . . . .
c.		Canal de Liège à Maestricht et embranchement vers la Meuse, à Visé . . . . .
d.		— de Maestricht à Bois-le-Duc . . . . .
e.		— de jonction de la Meuse à l'Escaut . . . . .
f.		— d'embranchement vers le camp de Beverloo . . . . .
g.		— — vers Hasselt . . . . .
h.		— — vers Turnhout. . . . .
i.		— de Turnhout à Anvers, par S <sup>t</sup> -Job in 't Goor. . . . .
j.		Sambre canalisée. . . . .
k.		Canal de Charleroi à Bruxelles et ses embranchements . . . . .
<b>BASSIN DE L'ESCAUT.</b>		
l.		Escaut dans les provinces du Hainaut, de la Flandre orientale et d'Anvers . . . . .
m.		Canal de Mons à Condé . . . . .
n.		— de Pommerœul à Antoing. . . . .
o.		Lys . . . . .
11	p.	Canal de dérivation de la Lys. . . . .
	q.	— de Roulers à la Lys . . . . .
	r.	— de Gand à Ostende et raccordement avec le bassin de commerce, à Gand. . . . .
	s.	— d'écoulement des eaux du sud de Bruges . . . . .
	t.	— de Plasschendaele, par Nieuport et Furnes, vers la frontière de France, et d'écoulement dit de <i>Langeleed</i> . . . . .
	u.	— de Gand à Terneuzen . . . . .
	v.	— de Selzaete à la mer du Nord. . . . .
	w.	Canaux le Moervaert et la Zuidleede . . . . .
	x.	Durme . . . . .
	y.	Dendre . . . . .
	z.	Rupel . . . . .
	a'.	Senne . . . . .
	b'.	Dyle et Demer . . . . .
	c'.	Petite Nèthe canalisée. . . . .
	d'.	Grande Nèthe. . . . .
<b>BASSIN DE L'YSER.</b>		
	e'.	Yser. . . . .
		<b>A REPORTER. . . . . fr.</b>

## DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
171,000	180,500					
8,500	52,100					
56,000	97,000					
30,000	70,000					
102,000	37,000					
8,000	.					
26,000	.					
6,600	.					
15,000	.					
85,200	40,000					
65,000	103,700					
50,500	54,500					
15,000	20,000					
14,400	41,800					
20,400	51,150					
30,000	85,200	1,057,700	1,790,300	167,400	.	
8,000	6,000					
28,000	111,500					
3,000	4,000					
6,000	2,000					
16,000	54,500					
29,500	128,000					
3,400	10,000					
400	3,000					
3,500	5,800					
5,000	.					
2,350	.					
20,000	.					
15,000	.					
12,000	.					
10,000	14,000					
855,150	1,102,550	1,057,700	1,700,300	167,400	.	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . . . fr.
		<i>Travaux d'amélioration des canaux et rivières et des bucs et bateaux de passage.</i>
		<b>BASSIN DE LA MEUSE.</b>
		<i>Meuse.</i>
		<b>PROVINCE DE NAMUR.</b>
	a.	Construction de perrés pour défendre contre les corrosions certaines parties des berges; pavage de parties du chemin de halage et travaux divers d'amélioration . . . . .
		<b>PROVINCE DE LIÈGE.</b>
12	b.	Travaux divers d'amélioration, consistant notamment en empierrements de parties du chemin de halage, construction de rampes d'abordage, de perrés et établissement de pilots d'amarre, garde-corps, etc. . . . .
		<b>PROVINCE DE LIMBOURG.</b>
	c.	Travaux à exécuter à frais communs avec les Pays-Bas; amélioration des chemins de halage, bermes et travaux divers d'amélioration . . . . .
	"	Semois ( <i>Pour mémoire.</i> ) . . . . .
		<i>Canal de Liège à Maestricht et embranchement vers la Meuse, à Visé.</i>
13	"	Travaux de construction de bordages avec remplissage en moellons pour la défense des berges, établissement de garde-corps; pavage et travaux secondaires d'amélioration . . . . .
		<i>Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.</i>
14	"	Renforcement des contre-digues et travaux divers d'amélioration . . . . .
		<i>Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut.</i>
15	"	Travaux divers d'amélioration . . . . .
		<i>Canal d'embranchement vers le camp de Beverloo.</i>
16	"	Consolidation des digues et contre-digues, et travaux divers d'amélioration . . . . .
		A REPORTER. . . . . fr.

## DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1880

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1870.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
855,150 °	1,102,550 °	1,957,700 °	1,700,300 °	167,400 °	°	
°	10,000 °					
°	50,000 °	80,000 °	145,000 °	°	65,000 °	
°	20,000 °	°	°	°	°	
°	°	°	30,000 °	°	30,000 °	
°	12,000 °	12,000 °	15,000 °	°	3,000 °	
°	10,000 °	10,000 °	10,000 °	°	°	
°	8,000 °	8,000 °	25,000 °	°	15,000 °	
°	3,000 °	3,000 °	3,000 °	°	°	
855,150 °	1,215,550 °	2,070,700 °	2,016,300 °	167,400 °	113,000 °	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . . . fr.
		<i>Canal d'embranchement vers Hasselt.</i>
17	a.	Renforcement éventuel des digues et contre-digues et travaux divers d'amélioration . . . . .
		<i>Sambre canalisée.</i>
		PROVINCE DU HAINAUT.
	a.	Travaux divers d'amélioration . . . . .
18		PROVINCE DE NAMUR.
	b.	Travaux de construction de perrés neufs, d'empierrements du chemin de halage, de pavages ainsi que d'aqueducs pour l'écoulement des eaux pluviales . . . . .
		<i>Canal de Charleroi à Bruxelles et ses embranchements.</i>
19	a.	Élargissement et établissement de pavages aux abords des écluses, des ponts et empierrements des digues . . . . .
	b.	Construction d'étages et de dépendances aux maisons éclusières et pontonnières et de puits avec pompes . . . . .
	c.	Construction de perrés pour maintenir les talus intérieurs de la cunette du canal et travaux divers d'amélioration consistant en établissement de garde corps, clôtures, etc. . . . .
		BASSIN DE L'ESCAUT.
		<i>Escaut.</i>
		PROVINCE DU HAINAUT.
20	a.	Travaux divers d'amélioration . . . . .
		PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.
	b.	Travaux secondaires d'amélioration . . . . .
		<i>Canal de Mons à Condé.</i>
21	a.	Travaux divers d'amélioration . . . . .
		A REPORTER . . . . . fr.

## DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1878.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1870.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
855,130 »	1,213,550 »	2,070,700 »	2,010,300 »	167,400 »	115,000 »	
»	10,000 »	10,000 »	10,000 »	»	»	
»	10,000 »					
»		15,000 »	35,000 »	»	20,000 »	
»	5,000 »					
»	1,500 »					
»	15,000 »	35,500 »	17,500 »	18,000 »	»	
»	21,000 »					
»	7,000 »					
»		8,500 »	8,500 »	»	»	
»	1,500 »					
»	6,000 »	6,000 »	11,000 »	»	5,000 »	
855,150 »	1,290,550 »	2,145,700 »	2,098,300 »	185,400 »	158,000 »	



## DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
855,150 »	1,290,550 »	2,145,700 »	2,008,500 »	185,400 »	138,000 »	
»	3,000 »	4,100 »	1,500 »	2,600 »	»	
»	1,100 »					
»	3,500 »	6,500 »	53,750 »	40,250 »	»	
»	3,000 »					
»	»	»	9,000 »	»	9,000 »	
»	3,000 »	3,000 »	4,000 »	»	1,000 »	
»	1,500 »	41,500 »	45,000 »	»	3,500 »	
»	20,000 »					
»	10,000 »					
»	10,000 »					
»	500 »	500 »	2,500 »	»	2,000 »	
»	500 »	500 »	500 »	»	»	
855,150 »	1,340,050 »	2,201,800 »	2,216,550 »	188,000 »	202,750 »	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . . . fr.
	»	<i>Dendre. (Pour mémoire.)</i> . . . . .
		<i>Rupel.</i>
28	»	Travaux secondaires d'amélioration; construction de jetées longitudinales pour relier les épis et provoquer la formation de nouvelles rives . . . . .
		<i>Dyle et Demer.</i>
29	»	Travaux divers d'amélioration . . . . .
		BASSIN DE L'YSER.
		<i>Yser.</i>
50	»	Rétablissement au moyen de revêtements en briques des talus dégradés . . . . .
		<i>Plantations.</i>
51	»	Plantations nouvelles . . . . .
		<i>Bacs et bateaux de passage.</i>
52	»	Établissement éventuel de nouveaux passages d'eau, entretien et amélioration de bacs et bateaux de passage existants et de leurs dépendances . . . . .
		TOTAUX DE LA TROISIÈME SECTION. . . . . fr.
		QUATRIÈME SECTION.
		PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAUX.
		<i>Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux.</i>
	a.	Port d'Ostende . . . . .
	b.	Port de Nieuport . . . . .
33	c.	Port de refuge de Blankenberghe . . . . .
	d.	Côtes . . . . .
	e.	Phares et fanaux . . . . .
		A REPORTER. . . . . fr.

## DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
855,150 »	1,340,650 »	2,201,800 »	2,210,550 »	188,000 »	202,750 »	
»	»	»	20,000 »	»	20,000 »	
»	2,000 »	2,000 »	2,000 »	»	»	
»	5,000 »	5,000 »	5,000 »	»	»	
»	12,000 »	12,000 »	»	12,000 »	»	
25,000 »	»	25,000 »	25,000 »	»	»	
35,000 »	»	35,000 »	35,000 »	»	»	
015,150 »	1,305,050 »	2,280,800 »	2,303,550 »	200,000 »	222,750 »	
DIMINUTION. . fr.				22,750 »		
151,000 »	155,000 »	810,500 »	765,500 »	55,000 »	»	
45,000 »	50,000 »					
35,000 »	100,000 »					
150,000 »	105,000 »					
3,500 »	2,000 »					
564,500 »	462,000 »	810,500 »	760,500 »	50,000 »	»	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . . . fr.
		<i>Travaux d'amélioration des ports, côtes, phares et fanaux.</i>
		PORT D'OSTENDE.
34	a.	Redressement de la digue de mer à l'Est de la ville d'Ostende, construction de perrés, d'une double rampe et d'une passerelle en remplacement du pont des piétons . . . . .
	b.	Continuation des travaux d'enlèvement des maçonneries des anciens écluses de Slykens dans l'arrière-port d'Ostende.
	"	Port de Blankenberghe. ( <i>Pour mémoire.</i> ) . . . . .
		PORT DE NIEUPOORT.
35	"	Construction d'une digue de mer pour relier les dunes d'Oostduynkerke à la jetée Ouest du chenal du port . . . . .
		CÔTES.
36	a.	Travaux de construction de perrés, à Blankenberghe et à Heyst, en vue de garantir la côte contre l'action envahissante de la mer . . . . .
	b.	Travaux de défense des dunes entre Ostende et Mariakerke . . . . .
		PHARES ET FANAUX.
57	a.	Remplacement du réflecteur métallique du grand phare d'Ostende par un réflecteur catadioptrique . . . . .
	b.	Établissement d'un feu de port sur le musoir de l'estacade d'Ouest du port de Nieuport . . . . .
		TOTAUX DE LA QUATRIÈME SECTION. . . . . fr.
		CINQUIÈME SECTION.
		FRAIS D'ÉTUDES ET D'ADJUDICATIONS. — ROUTES, BATIMENTS CIVILS, TRAVAUX HYDRAULIQUES. — CHEMINS DE FER EN CONSTRUCTION.
58	"	Études de projets; frais de levée de plans; achats d'instruments, de cartes et de livres; matériel, impressions, etc., et frais d'adjudications . . . . . fr.
		TOTAUX DE LA CINQUIÈME SECTION. . . . . fr.
		SIXIÈME SECTION.
		PERSONNEL DES PONTS ET CHAUSSÉES ET DES BATIMENTS CIVILS.
59	"	Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées; frais de bureau et de déplacement . . . . .
40	"	Traitements et indemnités des chefs de bureau, des commis et surveillants, des éclusiers, pontonniers, sergents d'eau, gardes-canal et autres agents subalternes des ponts et chaussées; frais divers des jurys d'examen . . . . .
41	"	Traitements et indemnités des architectes et autres agents du service spécial des bâtiments civils; frais d'habillement des gardiens des monuments . . . . .
42	"	Frais des jurys d'examen et du conseil de perfectionnement; missions des élèves-ingénieurs et conducteurs de l'école spéciale du génie civil . . . . .
		TOTAUX DE LA SIXIÈME SECTION. . . . . fr.

## DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
304,500 *	452,000 *	816,500 *	703,500 *	53,000 *	.	
"	160,000 *	240,000 *	240,000 *	"	"	
"	80,000 *					
"	"	"	27,000 *	"	27,000	
"	75,000 *	75,000 *	"	75,000 *	"	
"	90,000 *	190,000 *	190,000 *	"	"	
"	100,000 *					
"	5,800 *	20,800 *	1,000 *	10,800 *	"	
"	15,000 *					
364,500 *	977,800 *	1,342,500 *	1,221,500 *	147,800 *	27,000 *	
AUGMENTATION. . . fr.				120,800 *		
45,500 *	"	45,500 *	45,500 *	"	"	
45,500 *	"	45,500 *	45,500 *	"	"	
856,400 *	51,425 *	907,825 *	894,755 *	15,092 *	"	
952,252 *	71,000 *	1,024,132 *	1,011,137 *	12,995 *	"	
60,000 *	"	60,000 *	60,000 *	"	"	
14,000 *	"	14,000 *	14,000 *	"	"	
1,882,652 *	123,325 *	2,005,957 *	1,970,870 *	26,087 *	"	

Complément des crédits de 11,380 francs et 27,925 francs, justifiés pages 6 et 7, n° 32 des *Doc. parl.* Session 1878-1879.

Y compris le complément des crédits de 3,400 francs et 1,200 francs, justifiés page 8, n° 52 des *Doc. parl.* Session 1878-1879.

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>Récapitulation du chapitre II.</b>		
		1 <sup>re</sup> SECTION. — Ponts et chaussées. . . . .
		2 <sup>e</sup> — — Bâtiments civils . . . . .
		3 <sup>e</sup> — — Service des canaux et rivières, etc. . . . .
		4 <sup>e</sup> — — Ports et côtes . . . . .
		5 <sup>e</sup> — — Frais d'études, d'adjudications, etc. . . . .
		6 <sup>e</sup> — — Personnel des ponts et chaussées. . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE II. . . . . fr.
<b>CHAPITRE III.</b>		
<b>MINES.</b>		
<b>1<sup>re</sup> SECTION. — Personnel du conseil.</b>		
43	°	Personnel du conseil des mines. — Traitements. . . . .
44	°	— — — Frais de route. . . . .
45	°	— — — Matériel. . . . .
<b>2<sup>me</sup> SECTION. — Personnel du corps.</b>		
46	°	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines et des expéditionnaires adjoints aux ingénieurs . . . . .
47	°	Frais des jurys d'examen, du conseil de perfectionnement, et missions des élèves-ingénieurs de l'école spéciale des mines . . . . .
48	°	Confection de la carte générale des mines. . . . .
<b>3<sup>me</sup> SECTION. — Caisses de prévoyance.</b>		
49	°	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement; frais de route et de séjour des membres de la commission permanente des caisses de prévoyance et autres frais relatifs à l'administration desdites caisses . . . . .
<b>4<sup>me</sup> SECTION. — Impressions, etc.</b>		
50	°	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; publication de documents statistiques; encouragements et subventions; essais et expériences. . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE III. . . . . fr.

## DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE. 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
4,410,228 »	»	4,410,228 »	4,410,228 »	»	»	
400,000 »	417,000 »	817,000 »	916,000 »	»	99,000 »	
915,150 »	1,505,650 »	2,280,800 »	2,505,550 »	»	22,750 »	
364,500 »	977,800 »	1,342,300 »	1,221,500 »	120,800 »	»	
45,500 »	»	45,500 »	45,500 »	»	»	
1,882,052 »	125,325 »	2,005,957 »	1,979,870 »	26,087 »	»	
8,027,010 »	2,885,775 »	10,910,785 »	10,885,648 »	146,887 »	121,750 »	
AUGMENTATION . . : fr.				25,137 »		
41,110 »	»	41,110 »	41,110 »	»	»	
300 »	»	300 »	300 »	»	»	
1,800 »	»	1,800 »	1,800 »	»	»	
285,800 »	»	285,800 »	285,800 »	»	»	
10,000 »	»	10,000 »	10,000 »	»	»	
»	20,000 »	20,000 »	19,000 »	1,000 »	»	
45,000 »	»	45,000 »	45,000 »	»	»	
7,000 »	»	7,000 »	7,000 »	»	»	
301,010 »	20,000 »	411,010 »	410,010 »	1,000 »	»	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		<p>CHAPITRE IV.</p> <p>CHEMINS DE FER.</p> <p>—</p> <p>PREMIÈRE SECTION</p> <p>SERVICES COMMUNS.</p> <p><i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i></p> <p>a. Comité d'administration et haute surveillance . . . . .</p> <p>b. Renseignements et statistique. Service général. Contrôle des matières. Masse d'habillement, etc. . . . .</p> <p>c. Commission de réception du matériel et des approvisionnements. Dépôt du magasin central. Atelier de fabrication des coupons Edmond'son, billets spéciaux, etc . . . . .</p> <p>d. Indemnités. — Frais de déplacement, intérim, travail extraordinaire, etc. . . . .</p> <p><i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i></p> <p>a. Huissiers, messagers, concierges, classeurs et gens de service . . . . .</p> <p>b. Déchargement, pesage, comptage et mesurage des objets de matériel et d'approvisionnements présentés en réception.</p> <p>c. Classement, etc., des approvisionnements au magasin central et délivrance aux stations, ateliers, etc. . . . .</p> <p>d. Fabrication de coupons Edmond'son, etc. . . . .</p> <p><i>Matériel et fournitures de bureau pour tous les services :</i></p> <p>53 Papiers, impressions, publications et fournitures de bureau; menues dépenses, etc; mobilier pour les bureaux compris dans les 1<sup>re</sup> et 5<sup>e</sup> sections . . . . .</p> <p>54 Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'Administration . . . . .</p> <p>55 Secours exceptionnels aux ouvriers qui, par suite de malheurs de famille ou d'autres circonstances, se trouvent dans une position digne d'intérêt. . . . .</p> <p>56 Conférences des chemins de fer belges et frais des conférences internationales . . . . .</p> <p style="text-align: right;">TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION, . . . . . fr.</p>

## DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CREDITS proposés POUR L'EXERCICE 1879	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL		Augmentation	Diminution	
75,000						<p>a) Cette somme résulte des opérations indiquées ci-après</p> <p>Credit pour l'exercice 1879 fr 684,569</p> <p>A ajouter</p> <p>1° Une somme de 2,000 transférée du litt a de l'article 2, chap I</p> <p>2° Une somme de 401,800 transférée du litt d de l'article 2, chap I</p> <p>3° Une somme de 15,000 provenant de l'article 3 du chap I</p> <p>4° Une somme de 600 formant le complément d'un crédit justifié au projet de Budget annexe de 1879 Doc part n° 32, page 17</p> <p>Ensemble fr 1,101,969</p> <p>A déduire</p> <p>Une somme de fr 509,115 transférée à la section nouvelle « contrôle des recettes »</p> <p>Somme égale au crédit pétitionnaire fr 542,454</p> <p>b) Ce chiffre a été obtenu de la manière suivante</p> <p>Credit pétitionnaire pour l'exercice 1879 fr 101,568</p> <p>A ajouter une somme de 28,000 transférée de l'article 4, chap I</p> <p>Ensemble fr 129,568</p> <p>A déduire une somme de 10,000 transférée à la section nouvelle « contrôle des recettes »</p> <p>Somme égale au crédit pétitionnaire fr 114,568</p> <p>c) Ce crédit comporte une augmentation de 25,000 francs provenant du transfert de pareille somme de l'article 3, chap I</p>
584,950		a) 542,454	684,569		142,115	
50,750						
51,754						
28,000						
28,798		b) 114,568	101,568	15,000		
35,920						
21,650						
660,240		c) 660,240	644,240	25,000		
40,000		40,000	40,000			
24,000		24,000	24,000			
5,000		5,000	5,000			
1,505,062		1,595,062	1,497,177	58,000	142,115	
				Diminution fr.	104,115	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NU ÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	<b>DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.</b>
<b>DEUXIÈME SECTION.</b>		
<b>VOIES ET TRAVAUX.</b>		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
57	a.	Direction centrale du service . . . . .
	b.	Surveillance et entretien des routes, stations, travaux d'art, etc. . . . .
	c.	Constructions nouvelles et entretien des bâtiments et dépendances. . . . .
	d.	Indemnités. — Frais de déplacement, intérim, travail extraordinaire . . . . .
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>		
58	a.	Surveillance et police de la route (surveillants, piqueurs, gardes-barrières, gardes-tunnels, gardes-signaux, gardes-excentriques, pontonniers, etc.) . . . . .
	b.	Entretien ordinaire de la route, réception et placement des billes et rails, etc (chefs-poseurs, terrassiers, poseurs, maçons, charpentiers, etc.) . . . . .
<i>Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie :</i>		
59	a.	Fourniture de billes et bois spéciaux . . . . .
	b.	— de rails et accessoires . . . . .
	c.	— de plates-formes, excentriques, croisements, traverses à niveau, ponts à bascule . . . . .
<i>Travaux d'entretien et d'amélioration, outils, ustensiles, objets divers, loyers de locaux :</i>		
60	a.	Matériaux et main-d'œuvre pour réparation des ouvrages d'art de la route, des stations, bâtiments et dépendances.
	b.	Travaux d'amélioration et d'entretien extraordinaire . . . . .
	c.	Fourniture et réparation d'outils, d'ustensiles, de signaux, d'objets de matériel, de mobilier et d'objets divers.
	d.	Loyers de locaux pour bureaux et pour logement de chefs de station qui n'habitent pas un bâtiment de l'État . . . . .
<b>TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION. . . . . fr.</b>		

## DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
143,420 »	•	1,150,050 »	1,093,750 »	56,300 »	•	Complément de différents crédits portés pour 1/2 ou pour 2/3 au projet du Budget amendé de 1879, et justifiés pages 10 et 11, n° 32 des Doc. de la Ch., session de 1878-1879).
733,750 »	•					
166,540 »	•					
86,350 »	•					
5,042,260 »	•	7,733,110 »	7,733,110 »	•	•	
2,600,850 »	•					
1,730,117 »	•	3,224,732 »	3,224,732 »	•	•	
1,276,650 »	•					
217,965 »	•					
2,054,000 »	•	2,872,870 »	2,872,870 »	•	•	
369,000 »	154,000 »					
153,200 »	•					
142,670 »	•					
14,806,762 »	154,000 »	14,960,762 »	14,924,462 »	36,300 »	•	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>TROISIÈME SECTION.</b>		
<b>TRACTION ET MATÉRIEL.</b>		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
61	a.	Direction centrale du service . . . . .
	b.	Traction. — Surveillance du service et du petit entretien du matériel dans les stations; approvisionnements . . . . .
	c.	Arsenal. — Grandes réparations et renouvellement du matériel en général . . . . .
	d.	Indemnités. — Frais de déplacement, intérim, travail extraordinaire . . . . .
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>		
62	a.	Traction des convois (machinistes et chauffeurs). . . . .
	b.	Entretien, visite et réparations ordinaires des locomotives, tenders, voitures, waggons, etc., dans les stations . . . . .
	c.	Grandes réparations du matériel en général . . . . .
	d.	Renouvellement et amélioration du matériel . . . . .
	e.	Agents en service général (veilleurs, pompeurs, magasiniers, plantons, portiers, gardiens, manœuvres, etc.) . . . . .
<i>Primes d'économie et de régularité :</i>		
63	a.	Pour économie constatée dans la consommation du combustible . . . . .
	b.	Pour encourager la marche régulière des convois . . . . .
	c.	Pour économie réalisée dans la main-d'œuvre et les consommations par les ouvriers du service de l'éclairage . . . . .
<i>Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois :</i>		
64	a.	Combustible. — Houille, briquettes, bois d'allumage, etc. . . . .
	b.	Huile, suif, graisse et autres objets de consommation . . . . .
<i>Entretien, réparation et renouvellement du matériel. (Matières, pièces de rechange, ustensiles, outils, engins, éclairage des ateliers et fournitures diverses.)</i>		
65	a.	Entretien, visite et réparation des locomotives, tenders, voitures, waggons, matériel fixe, mobilier, etc . . . . .
	b.	Renouvellement et amélioration du matériel . . . . .
TOTAL DE LA TROISIÈME SECTION. . . . . fr.		

## DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1870.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
207,750	"	1,031,270	1,014,070	17,200	"	Complément de différents crédits portés pour 2/3 ou 3/4 au projet du Budget amendé de 1879 et justifiés pages 12 et 13 n° 32 des Doc. de la Chambre, session 1878-79.
541,220	"					
220,400	"					
52,850	"					
2,658,700	"	11,680,500	11,680,500	"	"	
2,518,400	"					
2,581,200	"					
614,400	"					
3,507,800	"					
189,800	"	394,300	394,300	"	"	
102,500	"					
12,000	"					
2,657,000	"	3,554,300	3,554,300	"	"	
897,500	"					
5,225,300	"	7,785,300	7,785,300	"	"	
2,560,000	"					
24,445,670	"	24,445,070	24,428,470	17,200	"	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>QUATRIÈME SECTION.</b>		
<b>TRANSPORTS</b>		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
66	a.	Direction centrale du service . . . . .
	b.	Mouvement. — Surveillance des convois; répartition des waggons; convoi des voyageurs et des marchandises.
	c.	Trafic. — Surveillance du service; bureaux des stations; factage; relations internationales, etc. . . . .
	d.	Indemnités. — Frais de déplacement, intérim, travail extraordinaire, découchers des gardes, etc. . . . .
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois et manœuvres par chevaux :</i>		
67	a.	Chargement, déchargement et pesage des marchandises, bagages, etc. . . . .
	b.	Formation des convois; nettoyage des bureaux; portiers, gardiens, gardes à l'essai, veilleurs, etc. . . . .
	c.	Manœuvres par chevaux dans les stations et aux abords . . . . .
68	•	<i>Primes de régularité pour encourager la marche régulière des convois.</i> . . . .
<i>Frais d'exploitation :</i>		
69	a.	Matériel et consommations pour éclairage et chauffage des stations, gares, bureaux, salles d'attente, convois, etc.
	b.	Consommations diverses pour nettoyage, arrimage, etc.; objets de mobilier, engins de pesage et de chargement; outils, ustensiles, etc. . . . .
	c.	Redevances pour l'usage de stations, lignes, etc., appartenant à des compagnies . . . . .
70	•	<i>Camionnage.</i> — Prise et remise à domicile . . . . .
71	•	<i>Pertes et avaries.</i> — Indemnités aux ayants-droit et frais d'expertise, de procédure, etc.; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer . . . . .
72	•	<i>Redevances aux compagnies et aux particuliers, pour l'usage de leur matériel sur les lignes de l'État.</i> . . . .
<b>TOTAL DE LA QUATRIÈME SECTION.</b> . . . . fr.		

## DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
564,550	"	"				
2,455,500	"	"				
4,258,010	"	7,496,640	7,400,940	95,700	"	Complément de différents crédits, portés pour moitié au projet du Budget amendé de 1879 et justifiés pages 14 et 15, n° 32 des Doc. de la Ch., session de 1878-1879.
237,880	"	"				
5,372,752	"	"				
1,553,159	"	5,206,450	5,200,430	"	"	
280,519	"	"				
315,000	"	315,000	315,000	"	"	
1,051,000	"	"				
506,000	"	1,617,000	1,617,000	"	"	
60,000	"	"				
1,500,000	"	1,500,000	1,500,000	"	"	
650,000	"	650,000	650,000	"	"	
20,000	"	20,000	20,000	"	"	
16,805,070	"	16,805,070	16,709,370	95,700	"	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTE- RA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>CINQUIÈME SECTION.</b>		
<b>CONTROLE DES RECETTES.</b>		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
73	a.	Direction centrale du service. — Contrôle et vérification de la comptabilité. — Décomptes avec les compagnies, etc.
	b.	Surveillance et contrôle des gestions comptables dans les stations . . . . .
	c.	Dépôt de timbre. — Perception des recettes dans les bureaux importants où les gestions comptables sont confiées à des receveurs . . . . .
	d.	Indemnités. — Frais de déplacement, d'intérim, travail extraordinaire, etc. . . . .
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>		
74	a.	Huissiers, messagers, concierges, classeurs et gens de service . . . . .
	b.	Délivrance aux stations des billets de voyageurs, livrets-circulaires, etc., par le dépôt du timbre . . . . . (Les crédits portés aux articles 51, 57, 61, 66 et 73, pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)
<b>TOTAL DE LA CINQUIÈME SECTION. . . . . fr.</b>		
<b>Récapitulation du chapitre IV.</b>		
	1 <sup>re</sup>	SECTION. — Services communs . . . . .
	2 <sup>e</sup>	— — Voies et travaux . . . . .
	3 <sup>e</sup>	— — Traction et matériel . . . . .
	4 <sup>e</sup>	— — Transports . . . . .
	5 <sup>e</sup>	— — Contrôle des recettes. . . . .
<b>TOTAL DU CHAPITRE IV. . . . . fr.</b>		

## DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
582,455 »	»	1,141,970 »	»	1,141,970 »	»	Celle augmentation provient : 1° D'un transfert du litt. d de l'art. 2, chap. 1 <sup>er</sup> . . . . . fr. 582,455 2° D'un transfert de l'art. 69 de la section ancienne. « Services en gé- néral » . . . . . 539,515
108,600 »	»					
407,875 »	»					
45,240 »	»					
57,630 »	»	72,630 »	»	72,630 »	»	Celle différence résulte des transferts : 1° De l'art. 4, chap. 1 <sup>er</sup> à concu- rence de . . . . . fr. 57,630 2° De l'art. 70 de l'ancienne sec- tion « Services en général » . . . . 15,000
15,000 »	»					
1,214,600 »	»	1,214,600 »	»	1,214,600 »	»	
1,303,062 »	»	1,393,062 »	1,497,177 »	»	104,115 »	
14,806,762 »	154,000 »	14,960,762 »	14,924,462 »	36,300 »	»	
24,445,670 »	»	24,445,670 »	24,428,470 »	17,200 »	»	
16,805,070 »	»	16,805,070 »	16,709,370 »	95,700 »	»	
1,214,600 »	»	1,214,600 »	»	1,214,600 »	»	
58,665,164 »	154,000 »	58,819,164 »	57,559,479 »	1,365,800 »	104,115 »	
AUGMENTATION. . . . . fr.				1,259,685 »		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTEBA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<p><b>CHAPITRE V.</b></p> <p><b>POSTES ET TÉLÉGRAPHES.</b></p> <p>—</p> <p><b>PREMIÈRE SECTION.</b></p> <p><b>SERVICES COMMUNS.</b></p> <p><i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i></p>		
75	•	<i>Direction générale de l'administration; inspection générale des services; service central . . . . .</i>
76	•	<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois . . . . .</i>
		<b>TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION. . . . . fr.</b>
<p><b>DEUXIÈME SECTION.</b></p> <p><b>POSTES.</b></p> <p><i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i></p>		
77	a.	<i>Direction centrale et services provinciaux . . . . .</i>
	b.	<i>Bureaux de poste, perceptions, sous-perceptions, bureaux mixtes (chemins de fer et postes) et bureaux ambulants . . . . .</i>
<p><i>Traitements et indemnités des facteurs :</i></p>		
78	a.	<i>Surveillance du personnel des facteurs et triage des correspondances à distribuer et à expédier (chefs-facteurs et facteurs-trieurs, etc.) . . . . .</i>
	b.	<i>Distribution de la correspondance dans les chefs-lieux des cantons postaux (facteurs de perception) . . . . .</i>
	c.	<i>Distribution des correspondances, journaux, etc, dans les communes rurales (facteurs ruraux) . . . . .</i>
	d.	<i>Indemnités, frais de remplacement, aides-facteurs temporaires, etc. . . . .</i>
		<b>A REPORTER . . . . . fr.</b>

## DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
44,200 »	»	44,200 »	44,200 »	»	»	
5,240 »	»	5,240 »	5,240 »	»	»	
47,440 »	»	47,440 »	47,440 »	»	»	
427,500 »	»	2,365,540 »	2,328,565 »	36,775 »	»	Complément d'un crédit de 75,880 francs justifié au projet du Budget amendé de 1879. (Voir page 20, n° 33 des Doc. de la Ch., ses- sion 1878-1879.)
1,937,750 »	»					
73,500 »	»	2,046,069 »	2,050,146 »	15,023 »	»	Complément d'un crédit de 47,770 francs justifié au projet du Budget amendé de 1879. (Voir page 20, n° 33 des Doc. de la Ch., ses- sion 1878-1879.)
1,025,000 »	»					
1,586,000 »	»					
461,569 »	»					
5,511,409 »	»	5,511,409 »	5,258,711 »	52,698 »	»	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . . . fr.
		<i>Transport des dépêches :</i>
79	a.	Entreprises spéciales de transport des dépêches, services affluents, messageries, carrioles entre les bureaux et les stations . . . . .
	b.	Transport des facteurs par service d'omnibus . . . . .
	c.	Transport des dépêches par des piétons. — Transports extraordinaires, entreposage, passages d'eau, menues dépenses . . . . .
	d.	Frais de traction de bureaux ambulants sur les lignes concédées . . . . .
	e.	Indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantique, employées en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers, au transport des malles, — à titre de minimum de produits garantis, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers. (Crédit non limitatif.)
80	•	Indemnités et remboursement du chef des dépôts, expéditions et recouvrements confiés à la poste. (Crédit non limitatif.)
81	a.	Matériel. — Papiers, impressions, publications, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie, entretien et appropriation des bâtiments de l'Etat, fourniture et entretien de mobilier, menues dépenses . . . . .
	b.	Entretien, renouvellement et construction de bureaux ambulants pour le service des postes . . . . .
82	•	Part d'intervention de l'administration dans les frais du bureau international de Berne . . . . .
		TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION. . . . . fr.
		<b>TROISIÈME SECTION.</b>
		TÉLÉGRAPHES.
		<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>
83	a.	Direction centrale et surveillance du service . . . . .
	b.	Bureaux de transmission et de réception, frais de loyer, de déplacement et d'intérim, primes et indemnités pour travail extraordinaire, etc. . . . .
84	•	Salaires des agents payés à la journée ou par mois . . . . .
85	•	Entretien des lignes, des appareils et des locaux, mobilier et consommations diverses, etc., imprimés, fournitures de bureau, menues dépenses, etc. . . . .
86	•	Part d'intervention dans les frais du bureau international de Berne . . . . .
		(Les crédits portés aux articles 75, 77 et 85 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)
		TOTAL DE LA TROISIÈME SECTION. . . . . fr.

## DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
5,511,400	"	5,511,400	5,258,711	52,698	"	
440,100	"	1,186,900	1,186,900	"	"	
60,950	"					
70,515	"					
16,425	"					
500,000	"	10,000	10,000	"	"	
10,000	"					
658,000	"	656,500	672,500	"	16,000	
18,500	"					
5,250	"					
7,168,140	"	7,168,140	7,131,451	52,698	16,000	
AUGMENTATION. . .				56,698		
506,990	"	1,697,415	1,695,785	1,650	"	
1,500,425	"					
826,520	"					
303,000	"					
1,000	"					
2,827,935	"	2,827,935	2,826,305	1,650	"	
AUGMENTATION. . .				1,650		

Complément d'un crédit de 4,000 francs, justifié au projet du Budget amendé de 1879. (Voir page 21, n° 52 des Doc. de la Ch., session de 1878-1879.)

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>Récapitulation du chapitre V.</b>		
		1 <sup>re</sup> SECTION. — Services communs . . . . .
		2 <sup>e</sup> — — Postes . . . . .
		3 <sup>e</sup> — — Télégraphes . . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE V. . . . . fr.
<b>CHAPITRE VI.</b>		
MARINE.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
	a.	Direction centrale du service . . . . .
	b.	Services spéciaux; paquebots entre Ostende et Douvres. — Service entre Anvers et la Tête-de-Flandre . . . . .
87	c.	Police maritime; école de navigation; constructions et réparations maritimes; pilotage; phares et fanaux; sauvetage et remorque . . . . .
	d.	Frais de route et jetons de présence des jurys . . . . .
<i>Traitements, salaires, indemnités et frais de route des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois, et indemnités à des agents non salariés :</i>		
88	o	Huissiers, messagers, lamaneurs, gardiens, ouvriers, matelots et chauffeurs provisoires, etc., pour les différents services . . . . .
80	o	Remises aux comptables, aux distributeurs des coupons et aux courriers des malles-postes, aux receveurs, aux pilotes, aux mesureurs, aux encaisseurs et à d'autres agents du pilotage; primes d'arrestation aux agents de la police maritime; indemnités aux agents et aux canotiers pour le transport et l'emmagasinage des poudres; vacations aux sauveteurs; primes pour le placement des livrets de voyageurs entre Ostende et Douvres. (Crédit non limitatif.)
90	o	Subsides aux caisses de pêcheurs; surveillance de la grande pêche et encouragements à l'éducation pratique des marins : . . . . .
<i>Traction et matériel :</i>		
	a.	Combustible, huiles, graisses, cordages, toiles à voiles et autres matières pour les navires, bureaux, ateliers, etc.
	b.	Entretien, réparations, renouvellements, locations, loyers, mobilier, etc. . . . .
91	c.	Quote-part de la Belgique dans les frais annuels d'entretien du phare du cap Spartel . . . . .
	d.	Subside pour l'école des enfants de pilotes belges à Flessingue . . . . .
	e.	Pertes et avaries, fournitures de bureau, impressions, annonces, frais d'agence, frais divers des écoles de navigation, etc. . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE VI . . . . . fr.

## DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
47,440 »	»	47,440 »	47,440 »	»	»	
7,168,149 »	»	7,168,149 »	7,151,451 »	56,698 »	»	
2,827,035 »	»	2,827,035 »	2,826,505 »	1,050 »	»	
10,045,524 »	»	10,045,524 »	10,005,196 »	58,528 »	»	
91,800 »	»					
355,606 »	»					
		769,721 »	769,721 »	»	»	
311,515 »	»					
12,800 »	»					
169,200 »	»	169,200 »	169,200 »	»	»	
1,200,000 »	»	1,200,000 »	1,200,000 »	»	»	
47,945 »	»	47,945 »	47,945 »	»	»	
700,000 »	»					
254,204 »	»					
1,500 »	»	961,504 »	1,083,504 »	»	122,000 »	
2,000 »	»					
23,800 »	»					
3,148,370 »	»	3,148,370 »	3,270,370 »	»	122,000 »	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>CHAPITRE VII.</b>		
<b>COMMISSIONS.</b>		
<b>1<sup>re</sup> SECTION. — Commission des procédés nouveaux.</b>		
92	•	Frais de route et de séjour. . . . .
93	•	Matériel, achat de réactifs, d'appareils, frais de bureau, etc. . . . .
<b>2<sup>me</sup> SECTION. — Commission des Annales des travaux publics.</b>		
94	•	Frais de route et de séjour. . . . .
95	•	Publication du Recueil, frais de bureau, etc. . . . .
<b>3<sup>me</sup> SECTION. — Comité du contentieux.</b>		
96	•	Jetons de présence des membres et frais accessoires . . . . .
TOTAL DU CHAPITRE VII . . . . fr.		
<b>CHAPITRE VIII.</b>		
<b>TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.</b>		
97	•	Traitements des fonctionnaires et employés des divers services, mis en disponibilité par mesure générale ou pour un terme illimité . . . . .
TOTAL DU CHAPITRE VIII . . . . fr.		
<b>CHAPITRE IX.</b>		
<b>PENSIONS.</b>		
98	•	Premier terme des pensions conférées à des fonctionnaires et employés ressortissant au Ministère des Travaux publics . . . . .
TOTAL DU CHAPITRE IX. . . . fr.		
<b>CHAPITRE X.</b>		
<b>SECOURS.</b>		
99	a.	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés, ainsi qu'aux agents payés sur salaires ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnés . . . . .
	b.	Secours à des ouvriers ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnés . . . . .
TOTAL DU CHAPITRE X. . . . fr.		
<b>CHAPITRE XI.</b>		
<b>DÉPENSES IMPRÉVUES.</b>		
100	•	Dépenses imprévues non libellées au Budget; secours à accorder exceptionnellement à des personnes autres que celles qui sont spécifiées à l'article 99 . . . . .
TOTAL DU CHAPITRE XI. . . . fr.		

## DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,000 »	»	1,000 »	1,000 »	»	»	
1,000 »	»	1,000 »	1,000 »	»	»	
300 »	»	300 »	300 »	»	»	
4,900 »	»	4,900 »	4,900 »	»	»	
5,000 »	»	5,000 »	5,000 »	»	»	
12,200 »	»	12,200 »	12,200 »	»	»	
»	74,000 »	74,000 »	74,000 »	»	»	
»	74,000 »	74,000 »	74,000 »	»	»	
19,000 »	»	19,000 »	19,000 »	»	»	
19,000 »	»	19,000 »	19,000 »	»	»	
17,500 »	»	29,500 »	29,500 »	»	»	
12,000 »	»					
29,500 »	»	29,500 »	29,500 »	»	»	
18,000 »	»	18,000 »	18,000 »	»	»	
18,000 »	»	18,000 »	18,000 »	»	»	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Chapitres.	Pages.	
<i>Récapitulation.</i>		
I.	288	Administration centrale . . . . .
II.	<i>id.</i>	Ponts et chaussées . . . . .
III.	302	Mines . . . . .
IV.	304	Chemins de fer . . . . .
V.	314	Postes et télégraphes . . . . .
VI.	318	Marine . . . . .
VII.	320	Commissions . . . . .
VIII.	<i>id.</i>	Traitements de disponibilité . . . . .
IX.	<i>id.</i>	Pensions . . . . .
X.	<i>id.</i>	Secours. . . . .
XI.	<i>id.</i>	Dépenses imprévues. . . . .
		TOTAL DU BUDGET. . . . .

## DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
672,750 »	4,380 »	677,130 »	1,781,299 »	»	1,104,169 »	
8,027,010 »	2,883,775 »	10,910,785 »	10,885,048 »	25,737 »	»	
391,010 »	20,000 »	411,010 »	410,010 »	1,000 »	»	
58,665,164 »	154,000 »	58,819,164 »	57,559,479 »	1,259,685 »	»	
10,045,524 »	»	10,045,524 »	10,005,196 »	38,328 »	»	
5,148,570 »	»	5,148,570 »	5,270,570 »	»	122,000 »	
12,200 »	»	12,200 »	12,200 »	»	»	
»	74,000 »	74,000 »	74,000 »	»	»	
19,000 »	»	19,000 »	19,000 »	»	»	
29,500 »	»	29,500 »	29,500 »	»	»	
18,000 »	»	18,000 »	18,000 »	»	»	
81,026,528 »	3,136,155 »	84,162,683 »	84,064,702 »	1,324,180 »	1,226,169 »	
AUGMENTATION. . . . fr.				97,981 »		

(324)

## ANNEXE

AU BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

POUR L'EXERCICE 1880.

---

### TABLEAU

*des personnes admises à la pension, à charge du Trésor public, depuis le 1<sup>er</sup> avril jusqu'au 31 décembre 1878, dressé conformément à l'article 4 de la loi du 17 février 1849 sur les pensions.*

---

## ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

N° d'inscription.	NOM ET PRÉNOMS	DERNIÈRES FONCTIONS.	DATE	LIEU	DATE
	du PENSIONNAIRE.		de l'arrêté d'admission à la retraite.	de NAISSANCE.	de NAISSANCE.
1657	Lange, P.-D.	Chef facteur de station	22 sept. 1871.	Dison	24 janv. 1814.
1658	Collart, Z.-J.-G.	Chef de station	15 juillet 1877.	Noustier-sur-Sambre	20 juillet 1840.
1659	Vander Elst, J.-I.	Chef de division	8 sept. 1877.	Bruxelles	29 mai 1802.
1660	Mersch, J.-B.	Chef de dépôt principal au chemin de fer.	Id.	Luxembourg	17 nov. 1805.
1661	Lambillotte, J.-J.	Chef de station	Id.	Gosselies	21 mai 1808.
1662	Copis, C.	Chef de section principal au chemin de fer.	Id.	Voordt	6 sept. 1808.
1663	Roggemans, P.	Chef de station	Id.	Itterbeek	24 août 1811.
1664	Santerre, L.-J.-J.	Facteur rural	22 id.	Braine-l'Alleud	15 juillet 1812.
1665	Devos, J.-A.-F.	Facteur de perception	8 oct. 1877.	Ypres	18 sept. 1812.
1666	Kwick, F.	Pilote	28 nov. 1877.	Santvliet	25 janv. 1816.
1667	Van Bortel, G.-F.	Id.	Id.	Anvers	14 juin 1816.
1668	Speckens, P.	Id.	Id.	Ostende	14 mars 1820.
1669	Desmet, P.-J.	Id.	Id.	Middelbourg	7 février 1824.
1670	Tybergheln, I.-J.	Facteur de perception	3 déc. 1877.	Menin	13 mars 1852.
1671	Vanden Abeele, J.-F.	Contre-maitre sauveteur	21 nov. 1877.	Nieuport	8 nov. 1813.
1672	Deswarte, J.-J.-L.	Matelot sauveteur	Id.	Id.	23 avril 1815.
1673	Popeller, J.-F.	Id.	Id.	Blankenberghe	18 mars 1817.
1674	Debrae, P.-B.	Id.	Id.	Adinkerke	1 <sup>er</sup> oct. 1817.
1675	Gommers, L.-J.	Sous-directeur de secours mari- times.	Id.	Nieuport	21 février 1822.
1676	Heintz, P.	Chef de station	31 déc. 1877.	Luxembourg	1 <sup>er</sup> juil. 1810.
1677	Dunnes, J.	Matelot	Id.	Oost-en-West-Souburg	4 avril 1812.
1678	Chatelin, A.-J.	Facteur rural	Id.	Clavier	15 février 1815.
1679	Honin, H.-J.-J.	Facteur de perception	18 id.	Liège	1 <sup>er</sup> mai 1815.
1680	Roelandt, J.-B.	Facteur rural	22 id.	Meirelbeke	1 <sup>er</sup> juin 1815.
1681	Renier, Z.	Id.	26 id.	Corroy-le-Grand	15 août 1818.
1682	Wouermans, C.-A.	Capitaine de passage d'eau	3 id.	Bruxelles	17 sept. 1818.
1683	Bertrand, J.-J.	Chef-garde	31 id.	Gand	17 juillet 1822.
1684	Dumont, L.-J.	Facteur rural	Id.	Ciney	21 déc. 1825.
1685	Decoster, C.-L.	Id.	25 janv. 1878.	Deynze	18 janv. 1807.
1686	Léonard, J.-F.	Commis de 1 <sup>re</sup> classe des postes	9 id.	Bruges	26 oct. 1811.
1687	Schumaker, C.	Patron de feu-flottant	11 id.	Brême	en janv. 1812.
1688	Dupont, J.-P.	Conducteur principal des ponts et chaussées.	21 id.	Cheratte	13 sept. 1812.

## DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1880.

Bases de la liquidation de la pension.				Dispositions législatives APPLIQUÉES. (Lois de 1844 et 1849.)	MONTANT de LA PENSION.	DATES	
SERVICES		TOTAL.	TRAITEMENT.			de l'entrée EN JOUISSANCE DE LA PENSION.	DE L'ARRÊTÉ ROYAL qui confère LA PENSION.
Actifs.	Sédentaires et militaires.						
Ans. M. Jours.	Ans. M. Jours.	Ans. M. Jours.					
"	"	52 7 "	1,900 " Dern. traitement	Art. 5, 9, et 13 . . . . .	1,266	1 <sup>er</sup> oct. 1871.	19 janv. 1878.
"	"	51 1 "	2,150 " Dern. traitement	Art. 5 et 9 . . . . .	804	1 <sup>er</sup> août 1877.	Id.
"	40 5 "	40 5 "	6,541 67	Art. 1 <sup>er</sup> et 8, § 1 <sup>er</sup> . . . . .	3,943	1 <sup>er</sup> oct. 1877.	Id.
"	40 5 "	40 5 "	5,875 "	Id. . . . .	3,053	Id.	Id.
"	52 7 "	52 7 "	2,982 50	Id. . . . .	1,495	Id.	19 janv. 1878.
"	42 " "	42 " "	4,766 67	Id. et la loi du 26 mai 1850. . . . .	3,080	Id.	Id.
"	41 4 "	41 4 "	6,000 "	Art. 1 <sup>er</sup> et 8, § 1 <sup>er</sup> . . . . .	3,815	Id.	Id.
26 8 "	8 1 17	54 9 "	902 50	Art. 1 <sup>er</sup> et 8 . . . . .	549	Id.	Id.
38 10 "	6 1 "	44 11 "	1,095 33	Art. 1 <sup>er</sup> , 8 et 13. . . . .	728	1 <sup>er</sup> nov. 1877.	Id.
16 10 "	8 4 "	25 2 "	2,500 "	Art. 3 et 8 . . . . .	1,085	1 <sup>er</sup> déc. 1877.	Id.
51 7 "	" 2 "	51 9 "	2,500 "	Id. . . . .	1,442	Id.	Id.
"	"	51 6 "	2,500 "	Art. 5 et 9 . . . . .	1,044	Id.	Id.
26 7 "	" 2 "	26 9 "	2,500 "	Art. 3 et 8 . . . . .	1,314	Id.	Id.
17 2 "	" 6 "	17 8 "	1,010 "	Id. . . . .	323	1 <sup>er</sup> janv. 1878.	Id.
"	20 8 "	20 8 "	594 67	Art. 5 et 8, § 1 <sup>er</sup> . . . . .	180	1 <sup>er</sup> déc. 1877.	12 avril 1878.
" 11 "	26 4 "	27 3 "	300 58	Art. 5, 8 et 14. . . . .	150	Id.	Id.
" 11 "	57 8 10	58 7 "	272 25	Art. 3 et 8 . . . . .	162	Id.	Id.
" 11 "	57 3 "	58 2 "	272 25	Id. . . . .	160	Id.	Id.
"	"	15 2 "	600 " Dern. traitement	Art. 5 et 9 . . . . .	245	Id.	Id.
"	58 8 "	58 8 "	2,000 "	Art. 1 <sup>er</sup> et 8, § 1 <sup>er</sup> . . . . .	1,243	1 <sup>er</sup> janv. 1878.	Id.
52 2 "	"	52 2 "	1,560 "	Art. 1 <sup>er</sup> et 8, § 2. . . . .	912	Id.	Id.
23 3 "	" 5 "	23 8 "	870 "	Art. 5 et 8 . . . . .	575	Id.	Id.
26 9 "	" 5 "	27 2 "	1,220 "	Id. . . . .	601	Id.	Id.
54 11 "	7 8 20	42 7 "	920 "	Art. 5, 8 et 13 . . . . .	613	Id.	Id.
52 " "	7 6 "	39 6 "	920 "	Id. . . . .	615	Id.	Id.
"	35 4 "	55 4 "	2,550 "	Art. 3 et 8, § 1 <sup>er</sup> . . . . .	1,586	Id.	Id.
26 4 "	7 4 21	55 8 "	2,190 "	Art. 3 et 8 . . . . .	1,295	Id.	Id.
27 6 "	3 2 "	30 8 "	920 "	Art. 5 et 8 . . . . .	504	Id.	Id.
40 2 "	"	40 2 "	921 67	Art. 1 <sup>er</sup> , 8, § 2 et 15 . . . . .	614	1 <sup>er</sup> fév. 1878.	Id.
6 1 "	39 11 "	46 " "	2,002 50	Art. 1 <sup>er</sup> , 8 et 13. . . . .	1,795	Id.	Id.
11 9 "	20 3 "	52 " "	2,246 67	Art. 1 <sup>er</sup> et 8 . . . . .	1,179	Id.	Id.
"	44 4 "	44 4 "	4,000 "	Art. 1 <sup>er</sup> , 8, § 1 <sup>er</sup> et 13 et la loi du 26 mai 1850. . . . .	2,666	Id.	Id.
A REPORTER. . . . . fr.					39750		

## ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

N° d'inscription.	NOM ET PRÉNOMS du PENSIONNAIRE.	DERNIÈRES FONCTIONS.	DATE	LIEU	DATE
			de l'arrêté d'admission à la retraite.	de NAISSANCE.	de NAISSANCE.
1689	Tilmanne, P.-J. . . . .	Commis des postes. . . . .	22 janv. 1878.	Charleroi . . . . .	1 <sup>er</sup> janv. 1815.
1690	Vandercam, J.-G. . . . .	Éclusier . . . . .	19 id.	Lessines. . . . .	6 janv. 1814.
1691	Riehy, L.-J. . . . .	Facteur rural . . . . .	25 févr. 1878.	Laroche. . . . .	15 févr. 1815.
1692	Gerard, F.-L. . . . .	Id. . . . .	14 id.	Walcourt . . . . .	6 mai 1854.
1695	Hansoul, P.-J. . . . .	Facteur de station . . . . .	21 sept. 1877.	Machelen . . . . .	11 mars 1818.
1694	Michils, F. . . . .	Facteur de perception. . . . .	28 févr. 1878.	Leeuw-St-Pierre . . . . .	31 oct. 1810.
1695	Boigelot, H. . . . .	Commis de 1 <sup>re</sup> classe au chemin de fer.	Id.	Namur . . . . .	22 janv. 1818.
1696	Imar, H.-J.-J. . . . .	Id.	Id.	Maestricht. . . . .	6 mai 1828.
1697	Rosier, J.-F.-J. . . . .	Commis . . . . .	Id.	Lens . . . . .	21 janv. 1829.
1698	Lambert, G.-D. . . . .	Facteur de station . . . . .	Id.	Wauthier-Braine . . . . .	7 nov. 1852.
1699	Delandtsheer, G. . . . .	Pilote auxiliaire. . . . .	30 mars 1878.	Boom. . . . .	6 avril 1817.
1700	Lenaerts, J.-B. . . . .	Facteur rural . . . . .	31 id.	Turnhout. . . . .	27 janv. 1818.
1701	Maurissen, L.-H. . . . .	Ingénieur en chef à l'Adminis- tration des chemins de fer.	14 id.	Maestricht. . . . .	10 juill. 1818.
1702	Joosten, A. . . . .	Facteur de perception . . . . .	31 id.	Turnhout . . . . .	29 août 1818.
1705	Tonglet, H.-J. . . . .	Commis des postes. . . . .	12 id.	Spontin. . . . .	7 oct. 1844.
1704	Antoine, T.-T.-M. . . . .	Chef de station . . . . .	15 avril 1878.	Grâce-Montegnée. . . . .	4 avril 1815.
1705	Leclercq, V.-F.-J. . . . .	Facteur de perception. . . . .	9 id.	Soignies. . . . .	8 déc. 1821.
1706	Lambert, A.-J. . . . .	Conducteur des ponts et chaus- sées.	20 déc. 1877.	Grand-Halleux . . . . .	15 août 1810.
1707	Crabeels, G.-J. . . . .	Professeur à l'école de naviga- tion.	25 mars 1878.	Anvers . . . . .	27 nov. 1810.
1708	Nassel, C.-F. . . . .	Pilote . . . . .	30 id.	Nieuport . . . . .	23 nov. 1821.
1709	Hoeben, J.-A. . . . .	Facteur rural . . . . .	30 avril 1878.	Overpelt . . . . .	1 <sup>er</sup> août 1820.
1710	Decorte, D.-F. . . . .	Id. . . . .	Id.	Hamme. . . . .	30 avril 1827.
1711	Stevens, H. . . . .	Id. . . . .	Id.	Cappelle-au-Bois . . . . .	24 sept. 1850.
1712	Delvaux, N. . . . .	Id. . . . .	Id.	Arlon . . . . .	2 déc. 1851.
1715	Libert, P.-J. . . . .	Percepteur des postes. . . . .	15 mai 1878.	Waerschot. . . . .	21 juill. 1815.
1714	Minjon, F.-H. . . . .	Pontonier. . . . .	13 id.	Lierre . . . . .	8 sept. 1818.
1715	Dechief, J. . . . .	Éclusier . . . . .	13 id.	Ronquières . . . . .	4 avril 1821.
1716	Son, J.-N. . . . .	Facteur rural . . . . .	29 juin 1878.	Laroche. . . . .	9 juin 1815.
1717	Tombeux, J.-F. . . . .	Id. . . . .	15 id.	Stavelot. . . . .	20 avril 1820.
1718	Willem, J.-J. . . . .	Facteur de perception . . . . .	15 id.	Wanne. . . . .	2 févr. 1822.
1719	Lebens, J.-L.-H. . . . .	Chef de bureau au service de la régie des chemins de fer.	16 juill. 1878.	Ulestraeten . . . . .	24 févr. 1812.
1720	Laurensius, B.-F. . . . .	Ingénieur en chef directeur des ponts et chaussées.	20 oct. 1877.	Gand. . . . .	6 oct. 1816.

## DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1880.

Bases de la liquidation de la pension.				Dispositions législatives APPLIQUÉES. (Lois de 1844 et 1849.)	MONTANT de LA PENSION.	DATES	
SERVICES		TOTAL.	TRAITEMENT.			do l'entrée EN JOUISSANCE DE LA PENSION.	DE L'ARRÊTÉ ROYAL qui confère LA PENSION.
Actifs.	Sédentaires et militaires.						
				REPORT . . . .fr.	59,750		
	38 8	38 8	2,600	Art. 1 <sup>er</sup> et 8, § 1 <sup>er</sup> . . . . .	1,546	1 <sup>er</sup> févr. 1878.	12 avril 1878.
	44 3	44 3	1,061 67	Art. 5, 8, § 1 <sup>er</sup> et 15 . . . . .	707	Id.	Id.
27 4	8 4	55 8	848 35	Art. 5 et 8 . . . . .	550	1 <sup>er</sup> mars 1878.	Id.
17 2	5 7	22 9	891 67	Id. . . . .	554	Id.	Id.
	25 7	25 7	1,882 50	Art. 5 et 8, § 1 <sup>er</sup> . . . . .	740	1 <sup>er</sup> oct. 1877.	10 juin 1878.
28 11	5 11 27	54 10	1,225 55	Art. 5 et 8 . . . . .	754	1 <sup>er</sup> mars 1878.	Id.
	58 11	58 11	5,000	Art. 5 et 8, § 1 <sup>er</sup> . . . . .	1,796	Id.	Id.
	26	26	5,000	Id. . . . .	1,200	Id.	Id.
	28 1	28 1	2,095	Id. . . . .	1,164	Id.	Id.
13 2 23	11 1	24 3	1,895	Art. 5 et 8 . . . . .	776	Id.	Id.
15 7	6	16 1	1,150	Id. . . . .	554	1 <sup>er</sup> avril 1878.	Id.
31 2	7 9 7	58 11	925	Art. 5, 8 et 15 . . . . .	616	Id.	Id.
	36 3	56 5	7,000	Art. 5 et 8, § 1 <sup>er</sup> . . . . .	3,903	Id.	Id.
54 9		54 9	1,025	Art. 5 et 8, § 2. . . . .	647	Id.	Id.
	11 9	11 9	1,500	Art. 5 et 8, § 1 <sup>er</sup> . . . . .	271	Id.	Id.
	38 1	58 1	3,100	Art. 1 <sup>er</sup> et 8, § 1 <sup>er</sup> . . . . .	1,816	1 <sup>er</sup> mai 1878.	Id.
52 1	1 5	53 6	1,026 67	Art. 5 et 8 . . . . .	621	Id.	Id.
	41 1 26	41 1	5,120	Art. 1 <sup>er</sup> et 8, § 1 <sup>er</sup> , et la loi du 26 mai 1850.	1,972	1 <sup>er</sup> janv. 1878.	27 août 1878.
	50 11 29	50 11	1,215	Art. 1 <sup>er</sup> et 8, § 1 <sup>er</sup> et la loi du 26 avril 1865.	621	1 <sup>er</sup> avril 1878.	Id.
35 5 6	1	55 4	2,500	Art. 5 et 8 . . . . .	1,605	Id.	Id.
51 9	3	52	910	Id. . . . .	528	1 <sup>er</sup> mai 1878.	Id.
28 1		28 1	910	Art. 5 et 8, § 2 . . . . .	464	Id.	Id.
22 5	3 9	26	876 67	Art. 5 et 8 . . . . .	405	Id.	Id.
21 7		21 7	895	Art. 5 et 8, § 2 . . . . .	351	Id.	Id.
	21 6	21 6	1,602 50	Art. 5 et 8, § 1 <sup>er</sup> . . . . .	550	1 <sup>er</sup> juin 1878.	Id.
	58 5 29	38 5	851 25	Id. . . . .	505	Id.	Id.
	18 8	18 8	1,000	Art. 5 et 8, § 1 <sup>er</sup> . . . . .	287	Id.	Id.
51	9 7	40 7	950	Art. 1 <sup>er</sup> , 8 et 13 . . . . .	620	1 <sup>er</sup> juill. 1878.	Id.
30 9	7 11	58 8	950	Id. . . . .	620	Id.	Id.
50 8	1 2	51 10	1,350	Art. 5 et 8 . . . . .	707	Id.	Id.
	40 2	40 2	5,000	Art. 1 <sup>er</sup> et 8, § 1 <sup>er</sup> . . . . .	3,089	1 <sup>er</sup> août 1878.	Id.
26 5	0	35 3	6,000	Art. 5 et 8 . . . . .	5,694	1 <sup>er</sup> nov. 1877.	15 nov. 1878
A REPORTER . . . .fr.					78,501		

## ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

N° d'inscription.	NOM ET PRÉNOMS	DERNIÈRES FONCTIONS.	DATE	LIEU	DATE
	du PENSIONNAIRE.		de l'arrêté d'admission à la retraite.	de NAISSANCE.	de NAISSANCE.
1721	Brion, J.-G. . . . .	Chef de station . . . . .	28 fév. 1878.	Neder-over-Heembeek.	13 déc. 1817.
1722	Coppens, J.-F. . . . .	Facteur rural. . . . .	30 avril 1878.	Lenneick-S'-Quentin. .	18 janv. 1856.
1723	Verlaine, J.-B.-J. . . . .	Id. . . . .	15 juil. 1878.	Barvaux . . . . .	9 janv. 1818.
1724	De Wolf, G. . . . .	Matelot-caotier . . . . .	19 août 1878.	Delft . . . . .	5 avril 1819.
1725	Lepage, T.-J. . . . .	Facteur des postes . . . . .	31 id.	Wavre . . . . .	29 mai 1819.
1726	Simon, F.-G. . . . .	Facteur rural. . . . .	21 id.	Thuin . . . . .	12 mars 1820.
1727	Janssens, L. . . . .	Matelot-caotier. . . . .	19 id.	Fort-Bath . . . . .	20 fév. 1822.
1728	Lute, J. . . . .	Id. . . . .	Id.	Sluis . . . . .	25 mai 1823.
1729	Kratly, M. . . . .	Facteur des postes . . . . .	21 id.	Charleroi . . . . .	30 nov. 1825.
1750	Anthonissen, P.-J. . . . .	Facteur rural . . . . .	id.	Wuestwezel . . . . .	21 mai 1826.
1751	Boreux, T.-J.-F. . . . .	Facteur des postes . . . . .	id.	Thorembais-S'-Trond.	12 nov. 1840.
1752	Desmalines, D.-J. . . . .	Chef garde . . . . .	6 sep. 1878.	Ramsdonck . . . . .	25 mai 1814.
1755	Desmedt, L.-J.-X. . . . .	Facteur rural . . . . .	26 id.	Warocton . . . . .	8 déc. 1817.
1754	Forgeur, L.-J. . . . .	Commis de 1 <sup>re</sup> classe au chemin de fer.	4 id.	Barvaux . . . . .	21 avril 1820.
1753	Byttebier, F. . . . .	Facteur des postes . . . . .	26 id.	Avelghem . . . . .	12 juin 1820.
1756	Junké, E.-P. . . . .	Matelot . . . . .	16 id.	Ostende . . . . .	2 sept. 1825.
1757	De Meyer, C.-L. . . . .	Facteur rural . . . . .	26 id.	Aeltre . . . . .	20 août 1825.
1758	Maréchal, N.-F.-J. . . . .	Facteur des postes . . . . .	id.	Henri-Chapelle . . . .	4 janv. 1827.

## DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1880.

Bases de la liquidation de la pension.				Dispositions législatives APPLIQUÉES. (Lois de 1844 et 1849.)	MONTANT de LA PENSION.	DATES	
SERVICES		TOTAL.	TRAITEMENT.			de l'entrée EN JOUISSANCE DE LA PENSION.	DE L'ARRÊT ROYAL qui confère LA PENSION.
Actifs.	Sédentaires et militaires.						
				REPORT. . . . fr.	73,501		
"	25 4 "	25 4 "	2,977 50	Art. 5 et 8, § 1 <sup>er</sup> . . . . .	1,068	1 <sup>er</sup> mars 1878.	15 nov. 1878.
"	" 8 "	18 0 "	876 67	Art. 5 et 8 . . . . .	293	1 <sup>er</sup> mai 1878.	Id.
34 10 "	"	34 10 "	950 85	Art. 5 et 8, § 2 . . . . .	589	1 <sup>er</sup> août 1878.	Id.
22 8 "	2 5 "	24 11 "	1,700 "	Art. 5 et 9 . . . . .	945	1 <sup>er</sup> sept. 1878.	Id.
21 9 "	1 8 "	23 5 "	1,055 53 <small>Dern. traitem.</small>	Art. 5 et 8 . . . . .	435	Id.	Id.
31 0 "	2 2 "	55 8 "	955 56	Id. . . . .	565	Id.	Id.
7 8 "	16 5 "	24 1 "	1,566 67	Id. . . . .	614	Id.	Id.
"	"	22 4 "	1,700 "	Art. 5 et 9 . . . . .	878	Id.	Id.
28 " "	" 7 "	28 7 "	1,253 33 <small>Dern. traitem.</small>	Art. 5 et 8 . . . . .	658	Id.	Id.
16 5 "	1 5 "	17 10 "	885 55	Id. . . . .	282	Id.	Id.
11 10 "	5 8 "	17 0 "	1,196 67	Id. . . . .	561	Id.	Id.
52 6 "	2 11 "	55 5 "	2,182 50	Id. . . . .	1,387	1 <sup>er</sup> oct. 1878.	Id.
55 6 "	"	55 0 "	955 "	Art. 5 et 8, § 2 . . . . .	605	Id.	Id.
56 9 "	"	56 9 "	2,052 50	Art. 5 et 8, § 1 <sup>er</sup> . . . . .	1,069	Id.	Id.
52 8 "	1 3 "	55 11 "	1,052 50	Art. 5 et 8 . . . . .	655	Id.	Id.
24 4 "	"	24 4 "	1,560 "	Art. 5 et 8, § 2 . . . . .	690	Id.	Id.
18 5 "	"	18 5 "	885 "	Id. . . . .	296	Id.	Id.
27 1 "	5 7 "	50 8 "	1,097 50	Art. 5 et 8 . . . . .	600	Id.	Id.
<b>TOTAL. . . . . fr.</b>					<b>86,047</b>		
Les extinctions de pensions constatées du 1 <sup>er</sup> avril au 31 décembre 1878, au nombre de 48, s'élèvent ensemble à . . . . .					45,005		
<b>RESTE. . . . . fr.</b>					<b>41,044</b>		
<b>SITUATION GÉNÉRALE.</b>							
Au 31 décembre 1878, les pensions inscrites au nombre de 1738, s'élèvent à . . . . .					1,206,951		
Et les pensions éteintes, au nombre de 1001, à . . . . .					668,519		
<b>RESTE. . . . . fr.</b>					<b>628,612</b>		

(332)

**IX.**

**BUDGET**

DU

**MINISTÈRE DE LA GUERRE**

POUR L'EXERCICE 1880.



## NOTE PRÉLIMINAIRE.

—

Le Budget du Ministère de la Guerre pour l'exercice 1880 est établi sur un effectif moyen de 45,093 hommes et de 8,949 chevaux.

Cet effectif est le même que celui qui a servi de base au Budget de l'exercice 1879.

### RECETTES.

Les recettes que le Département de la Guerre procurera au Trésor pendant l'année 1880, et qui figurent au Budget des Voies et Moyens, s'élèvent à . . . . . fr. 318,900 »

#### SAVOIR :

Pensions des élèves de l'École militaire . . . . . fr.	105,400 »
Produit de la vente de chevaux de réforme et de poulains .	100,000 »
Produit de la vente d'objets hors de service provenant du matériel de l'artillerie et du génie . . . . .	25,000 »
Produit du loyer des domaines de la guerre, pêche des fossés, etc . . . . .	70,000 »
Bénéfices à produire par les établissements de l'artillerie .	500 »
Produit de la vente des cartes du Dépôt de la Guerre. . .	8,000 »
Remboursements divers . . . . .	10,000 »
SONNE ÉGALE. . . . . fr.	<u>318,900 »</u>

### DÉPENSES.

Les crédits demandés pour l'exercice 1880 s'élèvent comme suit :

Dépenses ordinaires et permanentes . fr. 43,947,125 »	}	44,134,700 »
Dépenses extraordinaires et temporaires. 187,575 »		
Le crédit général voté pour 1879 se monte à. . . . .		<u>44,040,000 »</u>
Le Budget de 1880 présente donc une augmentation de fr.		<u>94,700 »</u>

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette différence provient presque entièrement de ce que l'année 1880 est *bissextile*, ce qui occasionne une augmentation de  $\frac{1}{365}$ , de toutes les allocations qui se décomptent *par jour*.

Le tableau ci-dessous résume les différences qui existent entre les crédits demandés pour plusieurs articles du Budget de 1880 et ceux portés au Budget de 1879.

ARTICLES du Budget.	SERVICES.	EN PLUS qu'au Budget de 1879.	EN MOINS qu'au Budget de 1879.
2	Traitements des fonctionnaires et employés civils . . . . .	18,000 »	»
6	Id. de l'état-major général . . . . .	418 10	»
7	Id. id. des provinces et des places . . . . .	42 50	»
8	Id. du service de l'intendance . . . . .	25 80	»
9	Id. id. de santé des hôpitaux . . . . .	5 10	»
12	Id. et solde de l'infanterie . . . . .	20,587 06	»
13	Id. id. de la cavalerie . . . . .	6,006 00	»
14	Id. id. de l'artillerie . . . . .	7,878 »	»
15	Id. id. du génie . . . . .	1,323 01	»
16	Id. id. du bataillon d'administration . . . . .	994 48	»
22	Pain et viande { Litt. a. Pain . . . . . fr. 7,378 02 Litt. b. Viande . . . . . 13,116 48 }	20,494 50	»
23	Fourrages en nature . . . . .	15,150 05	»
24	Casernement des hommes . . . . .	358 87	»
29	Remonte . . . . .	3,510 »	»
53	Dépenses imprévues . . . . .	20 85	»
	TOTAUX . . . . . fr.	94,700 »	»
	RESTE augmentation nette . . . . . fr.	94,700 »	»

Les différences indiquées ci-dessus sont détaillées dans les notes données ci-après, sur les différents articles du Budget auxquelles elles se rapportent.

CHAPITRE I<sup>er</sup>.

## ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 2. — *Traitement des fonctionnaires et employés civils.*

Augmentation . . . . . fr. 18,000 »

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Dans tous les Départements ministériels, autres que celui de la Guerre, les emplois supérieurs de l'Administration centrale sont occupés par des fonctionnaires *civils* qui portent le titre de secrétaire général, directeur général, inspecteur général et directeur, et dont les traitements varient de 7,000 à 12,000 francs par an.

Au Département de la Guerre, la direction de tous les services est dévolue, en raison de leur spécialité, à des officiers généraux ou supérieurs de l'armée et les fonctionnaires civils de l'Administration centrale ne peuvent y parvenir qu'au rang de sous-directeur ou chef de division, au traitement maximum de 7,000 francs.

D'un autre côté, les fonctionnaires civils du Ministère de la Guerre n'ont d'autre chance d'avancement que celles qui résultent du décès, de la pension ou de la démission de leurs collègues, puisque ce Département ne dispose, en dehors de l'Administration centrale, d'aucun emploi qui puisse leur être conféré, tandis que, dans les diverses administrations qui dépendent des autres Ministères, il existe une foule d'emplois qui peuvent être donnés au personnel de l'Administration centrale, et qui offrent aux fonctionnaires civils de nombreuses chances d'avancement et d'avenir.

La carrière des fonctionnaires et employés civils du Ministère de la Guerre est donc forcément *moins étendue et plus lente* que celle de leurs collègues des autres Départements, et, dans des conditions aussi désavantageuses, ce personnel devrait au moins trouver une compensation dans la hauteur des appointements auxquels il peut aspirer.

Il ne serait donc que juste d'accorder aux fonctionnaires et employés civils du Ministère de la Guerre, un traitement *quelque peu plus élevé* que celui des grades correspondants dans les autres Départements, et cependant le tableau donné à la suite de la présente note (annexe n° 1) démontre que les traitements adoptés au Département de la Guerre pour les grades de sous-directeur ou chef de division, de chef et sous-chef de bureau et d'employé de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classe, sont équivalents pour certains grades, mais qu'ils sont, en général, moins élevés que ceux fixés dans les autres Départements.

En présence de cette situation, le Ministre de la Guerre estime qu'il y a lieu de reviser et de renforcer l'échelle des traitements des fonctionnaires et employés civils de son Département, conformément au tableau placé à la suite de la présente note (annexe n° 2), et il espère que la Législature n'hésitera pas à lui accorder le supplément de crédit de 8,870 francs nécessaire pour pouvoir mettre cette mesure à exécution.

Le Département de la Guerre demande, en outre, un supplément de crédit de 9,150 francs pour pouvoir augmenter le nombre des gens de service de l'Administration centrale.

Ce personnel se compose actuellement de 17 employés <sup>(1)</sup>, parmi lesquels

(1) 1 garde-magasin.  
1 huissier du cabinet.  
6 messagers.  
2 concierges.

3 lithographes.  
1 lingère.  
2 boute-feux.  
1 commissionnaire.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

on ne compte que 6 messagers pour le service de tous les bureaux, et l'on est obligé de suppléer à l'insuffisance notoire de ce nombre, par des militaires qui sont détachés des régiments comme plantons, et que l'on doit employer comme messagers.

Cette mesure offre de sérieux inconvénients, car ces plantons-messagers doivent être souvent renvoyés à leur corps, pour cause d'inaptitude, et ils partent en tous cas, au bout d'un an, lorsque leur classe de milice est envoyée en congé; le service des bureaux souffre beaucoup de ces mutations continues, et il importe de remédier à cette situation.

Le nombre des messagers civils permanents devrait être porté de 6 à 13, afin de pouvoir établir le service comme suit :

	1	pour le cabinet du Ministre,
	6	pour le cabinet des six directeurs,
	6	pour les six directions.
TOTAL . . .	13	

et l'on pourrait ainsi diminuer d'autant le nombre des militaires détachés comme plantons.

Il faut en outre pourvoir à un nouvel emploi de concierge pour la troisième entrée du Ministère de la Guerre, qui sera établie rue de Louvain, dans les nouveaux bâtiments en construction.

Cette augmentation totale de huit employés (gens de service) justifie la demande du supplément de crédit précité de 9,130 francs, soit en moyenne environ 1,140 francs pour le traitement de chacun d'eux.

## CHAPITRE II

## ÉTATS-MAJORS.

ART. 6. — *Traitement de l'état-major général.*

Augmentation . . . . . fr.	413 10
----------------------------	--------

provenant de l'année bissextile (243 journées d'indemnité de fourrages à fr. 1 70 c<sup>s</sup>).

ART. 7. — *Traitement de l'état-major des provinces et des places.*

Augmentation . . . . . fr.	42 50
----------------------------	-------

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

provenant de l'année bissextile (23 journées d'indemnité de fourrages à fr. 1 70 c<sup>s</sup>).

ART. 8. — *Traitement du service de l'intendance.*

Augmentation. . . . . fr. 23 80

provenant de l'année bissextile (14 journées d'indemnité de fourrages à fr. 1 70 c<sup>s</sup>).

## CHAPITRE III.

## SERVICE DE SANTÉ DES HÔPITAUX.

ART. 9. — *Traitement des officiers de santé.*

Augmentation. . . . . fr. 5 10

provenant de l'année bissextile (3 journées d'indemnité de fourrages à fr. 1 70 c<sup>s</sup>).

## CHAPITRE IV.

## SOLDE DES TROUPES.

ART. 12. — *Traitement et solde de l'infanterie.*

Augmentation. . . . . fr. 20,587 96

provenant de l'année bissextile comme suit :

Solde des sous-officiers et soldats . . . . . fr.	19,908 76
Supplément de solde du cadre du corps de discipline et de correction . . . . .	47 40
254 journées d'indemnité de fourrages à fr. 1 70 c <sup>s</sup> . . . . .	431 80
TOTAL . . . . . fr.	<u>20,387 96</u>

ART. 13. — *Traitement et solde de la cavalerie.*

Augmentation. . . . . fr. 6,096 90

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

provenant de l'année bissextile comme suit :

Solde des sous-officiers et soldats . . . . . fr.	5,661 30
Masse d'écurie. . . . .	435 60
	<hr/>
TOTAL . . . . . fr.	6,096 90
	<hr/>

ART. 14. — *Traitement et solde de l'artillerie.*

Augmentation. . . . . fr.	7,878 »
	<hr/>

provenant de l'année bissextile comme suit :

Solde des sous-officiers et soldats . . . . . fr.	7,599 92
38 journées d'indemnité de fourrages à fr. 1 70 c <sup>s</sup> . . . .	64 60
Masse d'écurie. . . . .	213 48
	<hr/>
TOTAL . . . . . fr.	7,878 »
	<hr/>

ART. 15. — *Traitement et solde du génie.*

Augmentation. . . . . fr.	1,323 91
	<hr/>

provenant de l'année bissextile comme suit :

Solde des sous-officiers et soldats . . . . . fr.	1,261 01
37 journées d'indemnité de fourrages à fr. 1 70 c <sup>s</sup> . . . .	62 90
	<hr/>
TOTAL . . . . . fr.	1,323 91
	<hr/>

ART. 16. — *Traitement et solde du bataillon d'administration.*

Augmentation. . . . . fr.	994 48
	<hr/>

provenant de l'année bissextile (solde des sous-officiers et soldats).

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

## CHAPITRE VIII.

## PAIN, VIANDE, FOURRAGES ET AUTRES PRESTATIONS.

ART. 22. — *Pain et viande.*

Augmentation. . . . . fr. 20,494 50

provenant de l'année bissextile comme suit :

Litt. a. Pain.	40,989 journées à 18 c <sup>s</sup>	. fr.	7,378 02	} 20,494 50
Litt. b. Viande.	40,989 — à 32 c <sup>s</sup>	. . .	13,116 48	

ART. 23. — *Fourrages en nature.*

Augmentation. . . . . fr. 13,150 05

provenant de l'année bissextile comme suit :

*Charges ordinaires et permanentes.*

4,187 rations fortes	à fr. 1 65 c <sup>s</sup>	. . . fr.	6,908 55	} 13,132 05
4,149 — légères	à fr. 1 50 c <sup>s</sup>	. . . . .	6,223 50	

*Charges extraordinaires et temporaires.*

12 rations légères à fr. 1 50 c<sup>s</sup> . . . . . fr. 18 »

TOTAL . . . . . fr. 13,150 05

ART. 24. — *Casernement des hommes.*

Augmentation. . . . . fr. 358 87

provenant de l'année bissextile comme suit :

6,573 journées de couchage sur les fournitures des villes  
à 05 c<sup>s</sup> . . . . . fr. 328 75

1,506 journées de couchage sur les fournitures de l'État  
à 02 c<sup>s</sup> . . . . . 30 12

TOTAL . . . . . fr. 358 87

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

## ART. 29. — Remonte.

Augmentation. . . . . fr. 5,510 »

La remonte ordinaire était calculée aux Budgets antérieurs à raison de  $\frac{2}{15}$  ou  $13 \frac{1}{5}$  p. % de l'effectif en chevaux, pour la cavalerie, et de  $\frac{1}{4}$  ou  $14 \frac{1}{4}$  p. % de l'effectif pour l'artillerie.

Depuis 1869, les prix d'achat des chevaux de remonte sont prévus au Budget comme suit :

Chasseurs et lanciers . . . . . fr.	850 »	} chevaux étrangers.
Guides. . . . .	950 »	
Artillerie. Chevaux de selle . . . . .	950 »	
— Chevaux de trait . . . . .	650 »	chevaux indigènes.

Le Budget alloue en outre un crédit de 10,000 francs pour primes à accorder pour les chevaux nés et élevés en Belgique.

Les prix indiqués ci-dessus ont subi, depuis 10 ans, un renchérissement notable, et pour l'exercice 1878, le Département de la Guerre a payé les chevaux de remonte aux taux suivants :

	ÉTRANGERS.	INDIGÈNES.
Chasseurs et lanciers . . . . . fr.	1,100 »	1,150 »
Guides . . . . .	1,150 »	1,200 »
Artillerie. Chevaux de selle . . . . .	1,150 »	1,200 »
— Chevaux de trait . . . . .	»	825 »

Les crédits alloués aux Budgets antérieurs, pour la remonte ordinaire, auraient donc été insuffisants, si l'on avait dû acheter le nombre de chevaux sur lequel ces crédits sont basés; mais comme les pertes en chevaux n'ont pas atteint les proportions de  $13 \frac{1}{5}$  p. % ou de  $14 \frac{1}{4}$  p. % de l'effectif budgétaire, le Département de la Guerre a pu faire face à l'augmentation du prix des chevaux, sans demander des crédits supplémentaires, parce que les achats ont porté sur un nombre de chevaux moins élevé, et parce que, dans ces derniers temps, le déficit a pu être couvert, le cas échéant, au moyen des transferts autorisés par l'article 4 de la loi du Budget.

Comme il est certain que la valeur des chevaux tend plutôt à s'accroître qu'à redescendre à son ancien taux, le Département de la Guerre pense que pour la remonte, comme pour les vivres et les fourrages, il faut tenir compte de la situation constatée par les faits et porter au Budget de 1880 les crédits nécessaires pour l'achat des chevaux, en se basant sur les prix réels et en calculant le nombre de chevaux à acheter d'après la proportion moyenne des pertes annuelles.

Les deux tableaux ci-après donnent, par arme, le relevé exact des pertes

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

en chevaux pendant les trois dernières années, et indiquent la proportion pour cent de ces pertes, sur l'effectif budgétaire.

## 1° Cavalerie.

ANNÉES.	CHEVAUX DE TROUPE			TOTAL des pertes.	EFFECTIF en CHEVAUX DE TROUPE compris AU BUDGET.	PROPORTION p. % des pertes sur l'effectif BUDGÉTAIRE.
	vendus par réforme.	abattus.	morts.			
1876. . . . .	255	116	206	577	4840	11 <sup>82</sup> p. %
1877. . . . .	505	112	131	548	4840	11 <sup>52</sup> —
1878. . . . .	565	85	121	569	4840	11 <sup>75</sup> —
TOTAUX. . . . .	925	311	458	1,694		
MOYENNE GÉNÉRALE des trois années. . . . .	508	104	135	505	4840	11 <sup>61</sup> p. %

## 2° Artillerie.

ANNÉES.	CHEVAUX DE TROUPE			TOTAL des pertes.	EFFECTIF en CHEVAUX DE TROUPE compris AU BUDGET.	PROPORTION p. % des pertes sur l'effectif BUDGÉTAIRE.
	vendus par réforme.	abattus.	morts.			
1876. . . . .	78	58	77	215	2372	8 <sup>91</sup> p. %
1877. . . . .	64	47	65	176	2372	7 <sup>42</sup> —
1878. . . . .	70	57	54	181	2372	7 <sup>63</sup> —
TOTAUX. . . . .	212	162	196	570		
MOYENNE GÉNÉRALE des trois années. . . . .	70	54	65	190	2372	8 <sup>01</sup> p. %

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

On voit ainsi que la moyenne générale des pertes annuelles est actuellement :

Pour la cavalerie de 11<sup>67</sup> p. % au lieu de 13 <sup>1</sup>/<sub>3</sub> p. %.  
 Pour l'artillerie de 8<sup>01</sup> p. % au lieu de 14 <sup>1</sup>/<sub>4</sub> p. %.

On peut donc admettre que les pertes en chevaux ne dépasseront pas en moyenne 11 <sup>3</sup>/<sub>4</sub> p. % de l'effectif budgétaire pour la cavalerie et 8 p. % pour l'artillerie.

Dans ces conditions, le calcul des crédits nécessaires pour la remonte ordinaire doit être établi comme suit :

Chasseurs et lanciers. 11 <sup>3</sup> / <sub>4</sub> p. % sur 3,630 chevaux = environ 426 chevaux à 1,100 francs. . . . .	fr.	468,600	»	
Guides. 11 <sup>3</sup> / <sub>4</sub> sur 1,210 chevaux = environ 142 chevaux à 1,150 francs . . . . .		163,300	»	
Artillerie. Selle. 8 p. % sur 794 chevaux = environ 63 chevaux à 1,150 francs. . . . .		72,450	»	
Artillerie. Trait. 8 p. % sur 1,578 chevaux = environ 126 chevaux à 825 francs . . . . .		103,950	»	
		<hr/>		
	TOTAL. . . . .	fr.	808,300	»
Primes à accorder pour chevaux nés et élevés en Belgique. fr.		10,000	»	
		<hr/>		
	TOTAL du crédit nécessaire pour 1880 . . . . .	fr.	818,300	»
Le crédit alloué aux Budgets antérieurs est de . . . . .	fr.	812,790	»	
		<hr/>		
Soit pour 1880 une augmentation de . . . . .	fr.	5,510	»	
		<hr/>		

## CHAPITRE XI.

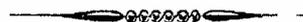
## DÉPENSES IMPRÉVUES.

ART. 33. — *Dépenses imprévues non libellées au Budget.*

Diminution. . . . . fr. 20 83

pour arrondir le chiffre total du Budget.

*Le Ministre de la Guerre,*  
 RENARD.



## ANNEXES A LA NOTE PRÉLIMINAIRE.

## ANNEXE N° 1.

Tableau comparatif de la hiérarchie des grades et de l'échelle des traitements des fonctionnaires et employés civils de l'Administration centrale des divers Ministères.

GRADES.	MINISTÈRES							
	des Affaires étrangères.	des Finances.	de l'Instruction publique.	de l'Intérieur.	de la Justice.	des Travaux publics.	de la Guerre.	
Secrétaire général . . . . .	10,000	10,000	10,000	10,000	10,000	10,000	"	
Directeur général (ou administrateur des chemins de fer) . . . . .	"	10,000	10,000 9,000	10,000 9,000	9,000	12,000	"	
Inspecteur général . . . . .	"	9,600 9,000	"	"	7,000	9,000	"	
Directeur . . . . .	8,000	8,000	8,000 7,000	8,000 7,000	7,000	8,000	"	
Sous-directeur ou chef de division . . . . .	7,000	6,500 6,000	6,500	6,500	6,500 5,500	7,000 6,500	7,000	
	6,500		6,000	6,000		6,500	6,500	
	6,000		5,500	5,500		6,000	6,000	
Chef de bureau . . . . .	5,000	5,000 4,250	5,000	5,000	5,000 4,000	5,000 4,500	5,000	
	4,250		4,600	4,600		4,500	4,500	
	3,500		4,200	4,200		4,000	4,000	
Sous-chef de bureau ou commis-chef.	"	3,800 3,200	"	"	3,800 3,100	3,500 3,000	3,600 3,300 3,150	
	Employé ou commis. {	3,500	2,900 2,300	4,000	4,000	3,000 2,600	2,600	2,940
		3,550		3,600	3,600		2,200	2,625
3,200		3,200		3,200	2,200		2,310	
de 2 <sup>e</sup> classe. {	3,200	2,100 1,200	3,000	3,000	2,500 2,100	1,800	2,200	
	2,925		2,600	2,600		1,500	1,760	
	2,650		2,200	2,200		1,500	1,320	
de 3 <sup>e</sup> classe. {	2,650	"	"	"	2,000 1,200	1,200	"	
	2,375		"	"		1,000	"	
	2,100		"	"		"	"	
de 1 <sup>e</sup> classe. {	"	"	2,600	2,600	"	"	"	
	"		2,400	2,400		"	"	
	"		2,200	2,200		"	"	
Commis d'ordre . . . . .	"	"	2,000	2,000	"	"	"	
			1,900	1,900				
			1,800	1,800				
de 3 <sup>e</sup> classe. {	"	"	1,600	1,600	"	"	"	
			1,500	1,500				
			1,400	1,400				
Expéditionnaire . . . . .	"	"	"	"	"	2,000	"	
						1,800		
						1,500		
						1,200		

## ANNEXE N° 2.

Tableau du personnel civil de l'Administration centrale du Ministère de la Guerre, avec indication des traitements qui sont alloués d'après les fixations du Budget de 1879 et des traitements qui sont proposés au Budget de 1880.

EMPLOIS.	FIXATIONS DU BUDGET DE 1879.			PROPOSITIONS AU BUDGET DE 1880.		
	Nombre d'employés.	TRAITEMENTS		Nombre d'employés.	TRAITEMENTS	
		par unité.	par catégorie.		par unité.	par catégorie.
Sous-directeurs ou chefs de division.	3	1	7,000	3	1	7,800
		1	6,500		1	7,100
		1	6,000		1	6,400
Chefs de bureau . . . . .	8	5	5,000	8	5	5,400
		2	4,500		2	4,000
		5	4,000		5	4,400
Sous-chefs de bureau . . . . .	9	5	5,600	9	5	5,900
		5	5,500		5	5,600
		5	5,150		5	5,300
Employés de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	12	4	2,040	12	4	3,000
		4	2,625		4	2,700
		4	2,510		4	2,400
Employés de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	18	6	2,200	18	6	2,200
		6	1,760		6	1,800
		6	1,520		6	1,400
TOTAUX . . . . .	50		148,850	50		157,700

L'augmentation demandée pour 1880 est en totalité de 8,870 francs.

Les employés des grades inférieurs, dont le traitement a été augmenté de 5 ou 10 p. % en vertu de la loi du 2 juillet 1875, n'obtiendront qu'une majoration qui varie de 40 à 90 francs, afin d'arrondir le chiffre de leur traitement.

Pour les grades plus élevés, les augmentations proposées sont de :

150 et 500 francs pour les sous-chefs de bureau,

400 francs pour les chefs de bureau,

400, 600 et 800 francs pour le sous-directeur et les chefs de division.

Le traitement le plus élevé de la hiérarchie serait ainsi de 7,800 francs au lieu de 7,000 francs.

(346)

**PROJET DE LOI.****LÉOPOLD II,****ROI DES BELGES,***No tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Notre Ministre de la Guerre et de l'avis de Notre Conseil des Ministres.

**NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :**

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

**ARTICLE PREMIER.**

Le Budget du Ministère de la Guerre, pour l'exercice 1880, est fixé à la somme de *quarante-quatre millions cent-trente-quatre mille sept cents francs* (44,134,700 francs), conformément au tableau ci-annexé.

**ART. 2.**

Le Gouvernement est autorisé à prélever, sur les crédits ouverts aux articles 10, 12, 15, 16, 17, 24, 26, 27, 28, 30 et 32 du Budget, les sommes nécessaires pour pourvoir à l'insuffisance de crédits qui pourrait résulter du renchérissement du froment, de la viande et des denrées fourragères, sur les articles 6, 7, 8, 22 et 23.

Le Gouvernement est également autorisé à transférer de l'article 22 (pain et viande) à l'article 23 (fourrages en nature) et vice versa, les sommes nécessaires pour combler le déficit que pourrait présenter l'un ou l'autre de ces articles.

**ART. 3.**

Dans les localités où le service de la viande est assuré par la voie de la régie directe, les déchets, issues, peaux, suif, etc., provenant des bêtes bovines abattues, seront vendus par les soins de l'Administration de la Guerre, et le produit sera porté en déduction du montant des achats de bétail.

## ART. 4.

Le Ministre de la Guerre est autorisé à transférer aux articles 20, 25 et 29 du Budget de son Département pour l'exercice 1880, les excédants que laisseront éventuellement les articles 13 et 14 du Budget (solde des troupes de cavalerie et d'artillerie), afin de les affecter à l'achat des chevaux et des harnachements nécessaires à la cavalerie et à l'artillerie, d'après les effectifs de la nouvelle organisation.

Les dépenses à imputer sur ces excédants pourront être effectuées ou engagées jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 1881.

Donné à Bruxelles, le 28 février 1879.

**LÉOPOLD.**

PAR LE ROI :

*Le Ministre de la Guerre,*

RENARD.

*Le Ministre des Finances,*

CHARLES GRAUX.



# BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

POUR L'EXERCICE 1880.

Articles.	DÉSIGNATION  DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
<b>CHAPITRE I<sup>er</sup>.</b>				
<b>ADMINISTRATION CENTRALE.</b>				
1	Traitement du Ministre. . . . .	21,000	.	} 475,000 .
2	— des fonctionnaires et employés civils . . . . .	101,000	.	
3	Supplément aux officiers et aux sous-officiers employés au Département de la Guerre. . . . .	16,000	.	
4	Matériel . . . . .	35,000	.	
5	Dépôt de la Guerre et institut cartographique militaire . . . . .	40,000	150,000	
<b>CHAPITRE II.</b>				
<b>ÉTATS-MAJORS.</b>				
6	Traitement de l'état-major général . . . . .	896,413 10	.	} 1,457,479 40
7	— — des provinces et des places . . . . .	503,042 50	.	
8	— du service de l'intendance . . . . .	258,023 80	.	
<b>CHAPITRE III.</b>				
<b>SERVICE DE SANTÉ DES HÔPITAUX.</b>				
9	Traitement des officiers de santé . . . . .	200,005 10	.	} 1,008,405 10
10	Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux. . . . .	582,500	.	
11	Service pharmaceutique. . . . .	155,000	.	
<b>CHAPITRE IV.</b>				
<b>SOLDE DES TROUPES.</b>				
12	Traitement et solde de l'infanterie . . . . .	13,525,887 00	.	} 24,397,928 25
13	— — de la cavalerie . . . . .	3,758,006 90	30,447	
14	— — de l'artillerie. . . . .	5,312,378	.	
15	— — du génie . . . . .	1,280,623 01	.	
16	— — du bataillon d'administration . . . . .	681,404 48	.	
<p>Les hommes momentanément en subsistance près d'un régiment d'une autre arme compteront, pour toutes leurs allocations, au corps où ils se trouvent en subsistance.</p>				
<b>A REPORTER . . . . . fr.</b>		27,356,305 76	180,447	27,536,812 75

## BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . . fr.	27,556,365 75	180,447 »	27,556,813 75
	<b>CHAPITRE V.</b> ACADÉMIE MILITAIRE.			
17	Personnel de l'École militaire et de l'École de guerre . . . . .	253,600 »	»	206,400 »
18	Dépenses d'administration . . . . .	42,800 »	»	
	<b>CHAPITRE VI.</b> ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.			
19	Traitement du personnel des établissements . . . . .	66,375 »	»	1,082,555 »
20	Matériel de l'artillerie . . . . .	1,016,180 »	»	
	<b>CHAPITRE VII.</b> MATÉRIEL DU GÉNIE.			
21	Matériel du génie . . . . .	1,460,000 »	»	1,460,000 »
	<b>CHAPITRE VIII.</b> PAIN, VIANDE, FOURRAGES ET AUTRES PRESTATIONS.			
22	Pain et viande. . . . .	6,702,294 50	»	15,467,073 42
23	Fourrages en nature. . . . .	4,744,432 05	6,588 »	
24	Casernement des hommes . . . . .	713,358 87	»	
25	Renouvellement de la buffleterie et du harnachement . . . . .	100,000 »	»	
26	Frais de route et de séjour . . . . .	110,000 »	»	
27	Transports généraux. . . . .	65,000 »	»	
28	Chauffage et éclairage des corps de garde . . . . .	118,000 »	»	
29	Remonte. . . . .	818,500 »	»	
	<b>CHAPITRE IX.</b> TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.			
30	Traitements divers et honoraires . . . . .	145,000 »	»	165,000 »
31	Frais de représentation . . . . .	20,000 »	»	
	À REPORTER. . . . . fr.	43,821,706 17	187,035 »	44,008,741 17

## POUR L'EXERCICE 1880.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . . fr.	45,821,706 17	187,035 .	44,008,741 17
	<b>CHAPITRE X.</b> PENSIONS ET SECOURS.			
32	Pensions et secours . . . . .	110,460 .	540 .	111,000 .
	<b>CHAPITRE XI.</b> DÉPENSES IMPRÉVUES.			
33	Dépenses imprévues non libellées au Budget . . . . .	14,958 83	.	14,958 83
	TOTAL GÉNÉRAL DU BUDGET. . . . . fr.	43,047,125 .	187,575 .	44,154,700 .

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté  
du 28 février 1879.

PAR LE ROI :

*Le Ministre de la Guerre,*

RENARD.

*Le Ministre des Finances,*

CHARLES GRAUX.

LÉOPOLD.

(352)

## DÉVELOPPEMENTS

DU

## BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

pour l'exercice 1880.



## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEAU des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires
<b>CHAPITRE I<sup>er</sup>.</b>				
<b>ADMINISTRATION CENTRALE.</b>				
1	•	Traitement du Ministre . . . . . fr	21,000	•
2	•	— de 50 fonctionnaires et employés civils. . . . . 157,700	191,000	•
	•	— des huissiers, messagers et gens de service. . . . . 33,300		
3	•	Supplément aux officiers employés au Département de la Guerre. . . . . 10,000	18,000	•
	•	— aux sous-officiers — — — — — 6,000		
<b>Matériel.</b>				
4	•	Fournitures de bureau, impressions, reliures, ports de lettres et autres menus frais. . . . . 22,000	55,000	•
	•	Chauffage et éclairage. . . . . 13,000		
	•	Entretien des locaux, achats et entretien du mobilier, etc. . . . . 20,000		
<b>Dépôt de la Guerre et Institut cartographique militaire.</b>				
<b>Dépôt de la Guerre.</b>				
a.		Alimentation de la bibliothèque, supplément aux officiers et aux sous-officiers employés au Dépôt de la guerre . . . . . fr 14,000		
<b>Institut cartographique militaire.</b>				
<b>Charges ordinaires et permanentes.</b>				
		Reconnaisances militaires, achats d'instruments, etc. . . . . fr. 5,000	26,000	
		Traitement de 6 graveurs et dessinateurs permanents . . . . . 21,000		
b.		<b>Charges extraordinaires et temporaires.</b>	40,000	150,000
		Continuation des travaux pour la confection de la carte topographique du pays . . . . . 150,000		
<b>TOTAL DU CHAPITRE I<sup>er</sup></b>			<b>328,000</b>	<b>150,000</b>

## DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1880.

1880.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,000	»	21,000	•	•	
191,000	»	173,000	18,000	•	
16,000	»	16,000	•	•	
53,000	»	53,000	•	•	
100,000	»	100,000	•	•	
473,000	»	455,000	18,000	•	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	EFFECTIF.		DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS	
						DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
						Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
<b>CHAPITRE II.</b>							
<b>ÉTATS-MAJORS.</b>							
<i>État-major général.</i>							
<b>Officiers généraux</b>							
<b>SECTION D'ACTIVITÉ.</b>							
		9	30	Lieutenants généraux, à . . . . .	fr. 18,500	fr. 166,500	.
		18	54	Généraux-majors, à . . . . .	12,700	228,600	.
		27	90			395,100	.
				A DÉDUIRE : $\frac{1}{3}$ p. % pour médicaments . . . . .		1,975 50	.
						393,124 50	.
<b>SECTION DE RÉSERVE.</b>							
		2	6	Lieutenants généraux employés à un service sédentaire, à . . . . .	fr. 14,800	fr. 29,600	.
		4	8	Généraux-majors en service actif sédentaire, à . . . . .	10,160	40,640	.
		6	14			70,240	.
				A DÉDUIRE : $\frac{1}{3}$ p. % pour médicaments . . . . .		351 20	.
						69,888 80	.
				<b>TOTAL . . . . .</b>		<b>fr. 463,013 30</b>	
				<b>A DÉDUIRE :</b>			
				Pour un lieutenant général de la section d'activité (Ministre de la Guerre) . . . . .	fr. 18,500		.
				A DÉDUIRE : $\frac{1}{3}$ p. % pour médicaments . . . . .		92 50	.
						18,407 50	.
				<b>RESTE . . . . .</b>		<b>fr. 444,605 80</b>	
				<b>A AJOUTER :</b>			
				Le supplément de traitement dû à un général-major, chargé provisoirement des fonctions attribuées aux lieutenants généraux . . . . .	fr. 2,000		.
				A DÉDUIRE : $\frac{1}{3}$ p. % pour médicaments . . . . .		10	.
						1,990	.
				<b>TOTAL . . . . .</b>		<b>fr. 446,595 80</b>	
<b>Corps d'état-major.</b>							
		4	12	Colonels, à . . . . .	fr. 9,500	fr. 38,000	.
		4	8	Lieutenants-colonels, à . . . . .	7,100	28,400	.
		8	16	Majors, à . . . . .	6,300	50,400	.
		18	36	Capitaines de 1 <sup>re</sup> classe, à . . . . .	5,100	91,800	.
		12	24	— de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	4,400	52,800	.
		46	90			261,400	.
				A DÉDUIRE : $\frac{1}{3}$ p. % pour médicaments . . . . .		1,507	.
						260,003	.
		79	200				
				<b>A REPORTER . . . . .</b>		<b>fr. 706,688 80</b>	

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1880. .

1880.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
				Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		EFFECTIF.			
		SAIRES.	CHEVAUX.		
		70	200		
				REPORT. . . . .	fr. 706.688 80
				<b>Aides de camp et officiers d'ordonnance.</b>	
				Supplément aux officiers des corps d'infanterie, d'artillerie et du génie, employés comme aides de camp et officiers d'ordonnance près des généraux commandants de division et de brigade; SAVOIR :	
		•	2	1 capitaine d'infanterie de 1 <sup>re</sup> classe . . . à. fr. 1,500 . . . fr.	1,500 »
		•	10	5 — — de 2 <sup>e</sup> classe . . . à. . 1,000 . . . .	5,000 »
		•	12	6 — — de 5 <sup>e</sup> classe . . . à. . 850 . . . .	5,100 »
		•	12	6 lieutenants d'infanterie. . . . . à. . 850 . . . .	5,100 »
	c.	•	2	1 lieutenant d'artillerie . . . . . à. . 375 . . . .	375 »
		•	2	1 capitaine en 1 <sup>er</sup> du génie . . . . . à. . 500 . . . .	500 »
		•	2	1 lieutenant du génie. . . . . à. . 375 . . . .	375 »
			42		17,750 »
				A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments . . . . .	88 75
					17,661 25
		70	242	TOTAL. . . . .	fr. 724,350 05
				<b>Indemnité de vivres de campagne.</b>	
	d.			Indemnité de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo (dépense approximative) . . . . .	1,768 45
				<b>Indemnité de fourrages.</b>	
				242 chevaux $\times$ 565 = 88,550 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 70 c <sup>e</sup> . . . . .	fr. 150,161 »
	e.			A ajouter pour 1 ration supplémentaire pour le général-major commandant de division . . . . .	fr. 620 50
				Augmentation pour l'année bissextile 245 journées . . . . .	415 10
					151,194 00
					806,415 10
				<b>Frais de bureau.</b>	
				2 lieutenants généraux commandant les circonscriptions militaires à 2,000 francs. . . . .	fr. 4,000 »
				1 chef d'état-major du commandement supérieur de la cavalerie . . . . .	800 »
	f.			2 — des circonscriptions militaires. } 1 à 1,500 » } 2,700 »	
				4 — des divisions d'infanterie, à . . . . . 600 . . . .	2,400 »
				2 — de cavalerie, à . . . . . 600 . . . .	1,200 »
				16 généraux-majors, commandant une brigade, à . . . . . 500 . . . .	8,000 »
					10,100 »
				A REPORTER. . . . .	fr. 806,415 10

## DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1880.

1880.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
896,415 10	896,000 •	415 10	•		
896,415 10	896,000 •	415 10	•		

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÈRE des développements.	EFFECTIF. HORDES. CHEVACS.		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
						Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
					REPORT. . . . . fr.	898,415 10	.
				<b>État-major des provinces et des places.</b>			
				<b>État-major des provinces.</b>			
	a.	5	10	Généraux-majors ou colonels, à 10,160 francs . . . . . fr.	50,800 .		
		.	9	Supplément de traitement aux aides de camp des commandants de province, à 500 francs . . . . .	4,500 .		
		5	19		55,300 .		
				A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments. . . . .	276 50		
					55,023 50		
				<b>État-major des places.</b>			
		5		Commandants de 1 <sup>re</sup> classe, à . . . . . fr.	7,500 . . . . . 37,500 .		
		4		— de 2 <sup>e</sup> — , à . . . . .	5,500 . . . . . 22,000 .		
		0		— de 3 <sup>e</sup> — , à . . . . .	4,500 . . . . . 40,500 .		
	b.	2	a) 6	Majors, à . . . . .	3,800 . . . . . 7,600 .		
		0		Adjutants de 1 <sup>re</sup> classe, à . . . . .	5,150 . . . . . 28,350 .		
		8		— de 2 <sup>e</sup> — , à . . . . .	2,525 . . . . . 20,200 .		
		4		— de 3 <sup>e</sup> — , à . . . . .	2,100 . . . . . 8,400 .		
					164,550 .		
		41	6	A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments. . . . .	822 75		
					163,727 25		
		46	25	<b>Aumôniers.</b>			
	c.			Traitement des aumôniers et desservants . . . . .	44,950 .		
						303,042 50	
				<b>Indemnité de vivres de campagne.</b>			
	d.			Indemnité de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne à allouer aux officiers qui occupent le camp de Beverloo. (Dépense approximative) . . . . .	1,016 75		
				<b>Indemnité de fourrages.</b>			
	e.			25 chevaux $\times$ 365 = 9,125 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 70 c. . . . .	15,512 50		
				Augmentation pour l'année bissextile 25 journées. . . . .	42 50		
					15,555 .		
				<b>Frais de bureau.</b>			
				9 commandants de province b). . . . .	9,600 .		
		1		— de place, à . . . . .	1,200 . . . . . 1,200 .		
		2		— — , à . . . . .	1,000 . . . . . 2,000 .		
		1		— — , à . . . . .	800 . . . . . 800 .		
	f.	7		— — , à . . . . .	500 . . . . . 3,500 .		
		10		— — , à . . . . .	400 . . . . . 4,000 .		
		3		— — , à . . . . .	240 . . . . . 720 .		
		5		— — , à . . . . .	150 . . . . . 750 .		
		2		— — , à . . . . .	100 . . . . . 200 .		
					22,770 .		
					A REPORTER. . . . . fr.	1,199,455 60	.

## DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1880.

1880.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
896,415 10	896,000 "	415 10	"		a) A répartir par le Ministre, selon les besoins du service.
303,042 50	303,000 "	42 50	"		b) A répartir par décisions spéciales, en raison de l'importance des commandements.
1,199,455 60	1,199,000 "	455 60	"		



## DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1880.

1880.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																											
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.																												
TOTAL. 1,190,455 60	1,199,000 •	455 60	•	<p>a) COMPOSITION ORGANIQUE.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>INTENDANTS.</th> <th>Officiers COMPTABLES des corps.</th> <th>TOTAL.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Intendant en chef . . . . .</td> <td>1</td> <td rowspan="3">} 55</td> </tr> <tr> <td>— de 1<sup>re</sup> classe . . . . .</td> <td>3</td> </tr> <tr> <td>— de 2<sup>me</sup> — . . . . .</td> <td>6</td> </tr> <tr> <td>Sous-intendants de 1<sup>re</sup> classe . . . . .</td> <td>12</td> <td rowspan="2">} 180</td> </tr> <tr> <td>— de 2<sup>me</sup> — . . . . .</td> <td>13</td> </tr> <tr> <td>Capitaines quartiers-maitres . . . . .</td> <td>» 38</td> <td rowspan="3">} 185</td> </tr> <tr> <td>Lieutenants et sous-lieutenants officiers payeurs . . . . .</td> <td>» 76</td> </tr> <tr> <td>Capitaines et lieutenants administrateurs d'habillem<sup>ts</sup>. . . . .</td> <td>» 37</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>35</td> <td>(*) 180</td> <td>185</td> </tr> </tbody> </table> <p>(*) Ces officiers comptables figurent ici pour ordre, afin de faire ressortir le chiffre organique. Ils sont compris dans l'effectif des corps pour leurs allocations.</p> <p>b) A répartir, par décisions spéciales, en raison de l'importance du service dont les fonctionnaires de l'intendance sont respectivement chargés.</p>	INTENDANTS.	Officiers COMPTABLES des corps.	TOTAL.	Intendant en chef . . . . .	1	} 55	— de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	3	— de 2 <sup>me</sup> — . . . . .	6	Sous-intendants de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	12	} 180	— de 2 <sup>me</sup> — . . . . .	13	Capitaines quartiers-maitres . . . . .	» 38	} 185	Lieutenants et sous-lieutenants officiers payeurs . . . . .	» 76	Capitaines et lieutenants administrateurs d'habillem <sup>ts</sup> . . . . .	» 37			35	(*) 180	185
INTENDANTS.	Officiers COMPTABLES des corps.	TOTAL.																													
Intendant en chef . . . . .	1	} 55																													
— de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	3																														
— de 2 <sup>me</sup> — . . . . .	6																														
Sous-intendants de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	12	} 180																													
— de 2 <sup>me</sup> — . . . . .	13																														
Capitaines quartiers-maitres . . . . .	» 38	} 185																													
Lieutenants et sous-lieutenants officiers payeurs . . . . .	» 76																														
Capitaines et lieutenants administrateurs d'habillem <sup>ts</sup> . . . . .	» 37																														
		35	(*) 180	185																											
258,025 80	258,000 •	25 80	•																												
1,457,479 40	1,457,000 •	479 40	•																												

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	EFFECTIF.		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
					Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
				<b>CHAPITRE III.</b>		
				<b>SERVICE DE SANTÉ DES HÔPITAUX a).</b>		
				<b>Traitement des officiers de santé.</b>		
		1	2	Inspecteur général, à . . . . . fr. 12,700 12,700 •		
		4	•	Médecins principaux de 1 <sup>re</sup> classe, à . . . . . 8,500 34,000 •		
		7	•	— principaux de 2 <sup>e</sup> classe, à . . . . . 7,100 40,700 •		
		1	•	— de bataillon de 1 <sup>re</sup> classe, à . . . . . 4,200 4,200 •		
		20	•	— adjoints, à . . . . . 2,025 52,500 •		
	a.	1	•	Pharmacien principal, à . . . . . 5,500 5,500 •		
		12	•	Pharmaciens de 1 <sup>re</sup> classe, à . . . . . 4,200 50,400 •		
		12	•	— de 2 <sup>e</sup> classe, à . . . . . 5,250 59,000 •		
		12	•	— de 3 <sup>e</sup> classe, à . . . . . 2,800 35,000 •		
		1	1	Inspecteur vétérinaire, à . . . . . 5,500 5,500 •		
		71	5		287,100 •	
				A déduire $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments. . . . . 1,455 50	285,664 50	
9				<b>Indemnité de vivres de campagne.</b>		
	b.			Indemnités de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui occupent le camp de Beverloo. (Dépense approximative) . . . . . 1,574 •		
				<b>Indemnité de fourrages.</b>		
	c.			5 chevaux $\times$ 565 = 1,095 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 70 c <sup>e</sup> . 1,861 50		
				Augmentation pour l'année bissextile 5 journées . . . . . 5 10	1,866 60	200,905 10
				<b>Frais de bureau.</b>		
	d.			Inspecteur général du service de santé. . . . . 2,000 •		
				<b>Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux.</b>		
10				650,500 journées (b) de traitement de sous-officiers et soldats dans les hôpitaux, à 89 centimes . . . . . fr. 578,945 •		
				4,000 journées de miliciens non incorporés et de militaires détenus avant leur condamnation . . . . . 5,555 •	582,500 •	
				<b>Service pharmaceutique.</b>		
11				Achat de médicaments, linge à pansement et instruments de chirurgie; émoluments à des médecins civils ou à des médecins militaires pensionnés pour soins donnés ou médicaments fournis aux militaires malades; frais d'impression d'ouvrages de statistique et menues dépenses . . . . . 135,000 •		
				<b>TOTAL DU CHAPITRE III. . . fr.</b>	<b>1,008,405 10</b>	

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1880.

1880.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																																						
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																							
TOTAL.																																										
200,905 10	200,900 "	5 10	"	<p>a)</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">COMPOSITION organique.</th> </tr> <tr> <th>SERVICE des HÔPITAUX.</th> <th>SERVICE des CORPS.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Inspecteur général . . . . .</td> <td>1 "</td> </tr> <tr> <td>Médecins principaux de 1<sup>re</sup> classe . . . . .</td> <td>4 "</td> </tr> <tr> <td>— principaux de 2<sup>e</sup> classe. . . . .</td> <td>7 "</td> </tr> <tr> <td>— de régiment { de 1<sup>re</sup> classe. . . . . 10 de 2<sup>me</sup> — . . . . . 25 }</td> <td>" 35</td> </tr> <tr> <td>— de bataillon de 1<sup>re</sup> classe. . . . .</td> <td>1 35</td> </tr> <tr> <td>— — de 2<sup>me</sup> — . . . . .</td> <td>" 45</td> </tr> <tr> <td>— adjoints. . . . .</td> <td>20 "</td> </tr> <tr> <td>Pharmacien principal . . . . .</td> <td>1 "</td> </tr> <tr> <td>— de 1<sup>re</sup> classe . . . . .</td> <td>12 "</td> </tr> <tr> <td>— de 2<sup>me</sup> — . . . . .</td> <td>12 "</td> </tr> <tr> <td>— de 3<sup>me</sup> — . . . . .</td> <td>12 "</td> </tr> <tr> <td>Inspecteur vétérinaire . . . . .</td> <td>1 -</td> </tr> <tr> <td>Vétérinaires de 1<sup>re</sup> classe . . . . .</td> <td>" 12</td> </tr> <tr> <td>— de 2<sup>me</sup> — . . . . .</td> <td>" 13</td> </tr> <tr> <td>— de 3<sup>me</sup> — . . . . .</td> <td>" 8</td> </tr> <tr> <td></td> <td>71 (*) 148</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;">219</td> </tr> </tbody> </table>	COMPOSITION organique.		SERVICE des HÔPITAUX.	SERVICE des CORPS.	Inspecteur général . . . . .	1 "	Médecins principaux de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	4 "	— principaux de 2 <sup>e</sup> classe. . . . .	7 "	— de régiment { de 1 <sup>re</sup> classe. . . . . 10 de 2 <sup>me</sup> — . . . . . 25 }	" 35	— de bataillon de 1 <sup>re</sup> classe. . . . .	1 35	— — de 2 <sup>me</sup> — . . . . .	" 45	— adjoints. . . . .	20 "	Pharmacien principal . . . . .	1 "	— de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	12 "	— de 2 <sup>me</sup> — . . . . .	12 "	— de 3 <sup>me</sup> — . . . . .	12 "	Inspecteur vétérinaire . . . . .	1 -	Vétérinaires de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	" 12	— de 2 <sup>me</sup> — . . . . .	" 13	— de 3 <sup>me</sup> — . . . . .	" 8		71 (*) 148	219	
COMPOSITION organique.																																										
SERVICE des HÔPITAUX.	SERVICE des CORPS.																																									
Inspecteur général . . . . .	1 "																																									
Médecins principaux de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	4 "																																									
— principaux de 2 <sup>e</sup> classe. . . . .	7 "																																									
— de régiment { de 1 <sup>re</sup> classe. . . . . 10 de 2 <sup>me</sup> — . . . . . 25 }	" 35																																									
— de bataillon de 1 <sup>re</sup> classe. . . . .	1 35																																									
— — de 2 <sup>me</sup> — . . . . .	" 45																																									
— adjoints. . . . .	20 "																																									
Pharmacien principal . . . . .	1 "																																									
— de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	12 "																																									
— de 2 <sup>me</sup> — . . . . .	12 "																																									
— de 3 <sup>me</sup> — . . . . .	12 "																																									
Inspecteur vétérinaire . . . . .	1 -																																									
Vétérinaires de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	" 12																																									
— de 2 <sup>me</sup> — . . . . .	" 13																																									
— de 3 <sup>me</sup> — . . . . .	" 8																																									
	71 (*) 148																																									
219																																										
582,500 "	582,500 "	"	"	b) Infanterie. . . . . 408,700 journées. Cavalerie. . . . . 95,300 " Artillerie. . . . . 125,900 " Génie. . . . . 22,300 " Bataillon d'administration . . . . . 2,300 "  TOTAL. . . . . 650,500 journées.																																						
135,000 "	135,000 "	.	.																																							
1,008,405 10	1,008,400 "	5 10	.																																							

(\*) Ces officiers de santé figurent ici pour ordre, afin de faire ressortir le chiffre organique. Ils sont compris dans l'effectif des corps pour leurs allocations.

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE											
				Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.										
		<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th colspan="2">EFFECTIF.</th> </tr> <tr> <th>SOMMES.</th> <th>CHEVAUX.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">1852</td> <td style="text-align: center;">254</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">25571</td> <td style="text-align: center;">•</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">27425</td> <td style="text-align: center;">254</td> </tr> </tbody> </table>		EFFECTIF.		SOMMES.	CHEVAUX.	1852	254	25571	•	27425	254		
EFFECTIF.															
SOMMES.	CHEVAUX.														
1852	254														
25571	•														
27425	254														
		<b>CHAPITRE IV.</b> <b>SOLDE DES TROUPES.</b> <i>Traitement et solde de l'infanterie.</i> <b>Traitement, solde et accessoires.</b>													
		1852	254	Officiers de tous grades . . . . . fr.	5,447,900 81										
		25571	•	Sous-officiers et soldats . . . . .	7,445,408 40										
				Augmentation pour l'année bissextile . . . . .	10,956 16										
					7,405,454 56										
				Haute paye pour les chevrons d'ancienneté et la décoration militaire. fr.	50,000 •										
				Indemnité aux sous-officiers promus officiers. . . . .	10,200 •										
12	a.			Indemnité de 40 centimes, en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo, ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres. . . . .	30,000 •										
				Première mise de petit équipement à allouer à 8,104 miliciens et à 600 volontaires à incorporer, soit, à 36 francs. . . . .	315,344 •										
				Frais de voyage des miliciens rappelés sous les armes . . . . .	40,000 •										
					13,374,959 67										
		A DÉDUIRE													
				Pour 408,700 journées de militaires traités dans les hôpitaux, à 61 centimes. . . . . fr.	249,307 •										
				Pour vacances et petites permissions . . . . .	271,703 21										
					521,010 21										
					12,853,949 16										
		A REPORTER. . . fr.				12,853,949 16									

(366 bis)

1878/79

N° 87

**Infanterie**

**Composition de cette armes**

**cfr 35 mm film**

**2 plan(s)**



## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. . . . . fr. 12,853,040 16		
		<b>Indemnité de fourrages.</b>		
		254 chevaux × 565 = 02,710 journées d'indem. représentative, à fr. 1 70 c. 157,607 •		
	b.	Augmentation pour l'année bissextile : 254 journées . . . . . 431 80		
		158,038 80		
		<b>Moyens de transport.</b>		
	c.	Moyens de transport aux troupes en marche . . . . . 150,000 •		
		<b>Logement et nourriture.</b>		
			13,525,887 06	
12 (suite).		Miliciens à incorporer . . . . . 20,000 journées.		
	d.	Mouvements éventuels pendant l'année. . . . . 20,000		
		Troupes qui camperont à Beverloo (aller et retour). 24,000		
		44,000		
		64,000 journées à fr. 1 25 c. 80,000 •		
		<b>Frais d'administration et d'instruction (1).</b>		
		1 régiment de carabiniers, à . . . . . 16,000 •		
		Les 18 autres régiments, à 14,500 francs . . . . . 261,000 •		
	e.	2 compagnies sédentaires, à 400 francs . . . . . 800 •		
		1 école d'enfants de troupe. . . . . 800 •		
		Le corps de discipline et de correction . . . . . 5,500 •		
		283,900 •		
		A REPORTER. . . . . fr. 13,525,887 06		
		(1) Écoles régimentaires et des illettrés.		

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1880.

1880.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
15,525,887 96	13,505,500 »	20,387 96	»		
15,525,887 96	13,505,500 »	20,387 96	»		



(370 bis)

1878/79

N° 87

**Cavalerie**

**Composition de cette armes**

**cfr 35 mm film**

**1 plan(s)**

## DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1880.

1880.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
15,525,887 96	13,505,500 "		20,387 96	.	
13,525,887 96	13,505,500 "		20,387 96	.	

## DÉVELOPPEMENT DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. . . . . fr. 3,512,514 30	13,525,867 90	»
		<b>Harnachement, etc.</b>		
b.		Entretien du harnachement, traitement et ferrure des 4,840 chevaux de troupe, soit 1,766,600 journées, à 9 centimes . . . . . fr. 158,994 »		
		Augmentation pour l'année bissextile : 4,840 journées. . . . . 435 00		
		159,420 00		
		<b>Moyens de transport.</b>		
c.		Moyens de transport aux troupes en marche. . . . . fr. 6,000 »		
			5,758,000 90	30,447 »
		<b>Logement et nourriture.</b>		
d.		Mouvements éventuels pendant l'année . . . . . 10,000 journées		
		Troupes qui camperont à Beverloo (aller et retour). 32,400		
		42,400 journées, à fr. 1 25 c'. . fr. 53,000 »		
		<b>Frais d'administration et d'instruction (1).</b>		
e.		Huit régiments à 5 escadrons actifs, à . . fr. 7,200 . . . . . fr. 57,600 »		
		TOTAL. . . . . fr. 3,788,545 90		
		A REPORTER. . . . . fr.	17,283,084 80	50,447 »

13  
(suite.)

(1) Écoles régimentaires et des siletrés.

## DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1880.

1880.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
13,525,887 00	13,505,500 .		20,387 00	»	
3,788,543 00	3,782,447 .		6,096 90	»	
17,314,431 80	17,287,947 .		26,484 80	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. . . . . fr.	17,283,084 86	50,447 »
		<i>Traitement et solde de l'artillerie.</i>		
		<i>Traitement, solde et accessoires.</i>		
		ÉTAT-MAJOR PARTICULIER.		
		<i>Officiers.</i>		
		Colonels, à . . . . . 9,500 . . . fr.	47,500 »	
		Lieutenants-colonels, à . . . . . 7,100 . . . . .	35,500 »	
		Majors, à . . . . . 6,300 . . . . .	51,500 »	
		Capitaines commandants, à . . . . . 4,600 . . . . .	52,200 »	
		— en second de 2 <sup>e</sup> classe, à . . . . . 3,500 . . . . .	58,500 »	
		Majors commandants du matériel, à . . . . . 3,500 . . . . .	27,500 »	
		Garde d'artillerie principal, à . . . . . 4,600 . . . . .	4,600 »	
		Gardes d'artillerie de 1 <sup>re</sup> classe, à . . . . . 3,700 . . . . .	29,600 »	
		— de 2 <sup>e</sup> —, à . . . . . 2,750 . . . . .	22,000 »	
		— de 3 <sup>e</sup> —, à . . . . . 2,100 . . . . .	16,800 »	
			285,700 »	
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. o/o pour médicaments . . . . .	1,428 50	
		RESTE . . . . . fr.	284,271 50	
		<i>Sous-officiers et employés.</i>		
		Conducteurs de 1 <sup>re</sup> classe, à . . . . . 1,500 . . . fr.	45,000 »	
		— de 2 <sup>e</sup> —, à . . . . . 1,500 . . . . .	50,000 »	
		Maîtres artificiers, à . . . . . 1,500 . . . . .	7,500 »	
		Contrôleur principal, à . . . . . 3,500 . . . . .	3,500 »	
		— de 1 <sup>re</sup> classe, à . . . . . 2,800 . . . . .	8,400 »	
		— de 2 <sup>e</sup> —, à . . . . . 2,300 . . . . .	6,900 »	
		Réviseurs, à . . . . . 2,000 . . . . .	8,000 »	
			118,100 »	
		<i>Régiments et compagnies spéciales.</i>		
		Officiers de tous grades . . . . .	1,957,924 19	
		Sous-officiers, brigadiers et soldats . . . . .	2,775,970 80	
		Augmentation pour l'année bissextile . . . . .	7,599 92	
			2,781,570 72	
		Haute paye pour les chevrons d'ancienneté et la décoration militaire . . . . .	55,000 »	
		Indemnité aux sous-officiers promus officiers . . . . .	1,500 »	
		— de 40 centimes, en remplacement des vivres de campagne, à al- louer aux officiers qui camperont à Beverloo et à Brasschaet, ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres . . . . .	8,000 »	
		Première mise de petit équipement à allouer à 2,058 miliciens et 200 volon- taires à incorporer, soit { 644 hommes à cheval, à 50 fr. . . . . 32,200 » } 1,614 — à pied, à 36 » . . . . . 58,104 » }	90,504 »	
			5,256,670 41	
		A DÉDUIRE :		
		Pour 123,900 journées de militaires traités dans les hôpitaux, à 73 centimes . . . . .	90,447 »	
		Pour vacances et petites permissions . . . . .	85,572 69	
			174,019 60	
			5,082,650 72	
		A REPORTER. . . . . fr.	5,082,650 72	17,283,084 86 30,447 »

EFFECTIF.	
OMNES.	CHEVAUX.
5	10
5	5
5	5
7	7
11	11
5	»
1	»
8	»
8	»
8	»
05	38
50	»
30	»
5	»
1	»
5	»
3	»
4	»
76	»
502	484
7,860	2,572
8,502	2,856

14

a.

(374 bis)

1878/79

N° 87

Artillerie

Composition de cette armes

cfr 35 mm film

2 plan(s)

## DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1880.

1880.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			Augmentation.	Diminution.	
17,514,451 86	17,287,047 »		20,484 86	.	
17,514,451 86	17,287,047 »		20,484 86	.	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		Report . . . . . fr. 3,082,850 72	17,285,984 86	30,447 »
		<b>Indemnité de fourrages.</b>		
	b.	Pour les officiers de l'état-major particulier de l'arme : 38 chevaux $\times$ 365 = 13,870 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 70 c' . . . . . fr. 23,579 »		
		Augmentation pour l'année bissextile 38 journées . . . . . 64 60		
		<u>23,643 60</u>		
		<b>Harnachement.</b>		
	c.	Entretien du harnachement, traitement et ferrure de 2,372 chevaux de troupe, soit pour 865,780 journées, à 0 centimes . . . . . fr. 77,020 20		
		Augmentation pour l'année bissextile: 2,372 journées . . . . . 213 48		
		<u>78,135 68</u>		
		<b>Moyens de transport.</b>		
14 suite.	d.	Moyens de transport aux troupes en marche. . . . . 15,000 »	5,312,378 »	
		<b>Logement et nourriture.</b>		
	e.	Mouvements éventuels pendant l'année. . . . . 5,000		
		Troupes qui camperont à Beverloo (aller et retour). 4,000		
		— — à Brasschaet ( id. ). 22,800		
		<u>29,800 journées, à fr. 1 25 c' . . . fr. 37,250 »</u>		
		<b>Frais de bureau, d'administration et d'instruction (1).</b>		
	f.	Inspecteur général. . . . . fr. 2,500 »		
		Deux directeurs dans les divisions territoriales, à 1,200 francs . . . . . 2,400 »		
		Inspecteur des armes de guerre. . . . . 500 »		
		Directeur de la fonderie de canons . . . . . 500 »		
		Sept régiments, à 9,000 francs . . . . . 63,000 »		
		Bataillon du train et compagnies spéciales. . . . . 6,800 »		
		<u>75,700 »</u>		
		À REPORTER. . . . . fr. 22,500,562 86	30,447 »	

(1) Écoles régimentaires et des illettrés.

## DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1880.

1880.		CRÉDITS / alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
17,314,451 86	17,287,047 »		26,484 86	»	
5,312,378 »	5,304,500 »		7,878 »	»	
22,626,800 80	22,592,447 »		54,362 86	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS		
				DEMANDÉS POUR L'EXERCICE		
				Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.	
				REPORT. . . . . fr.	22,596,302 80	50,447 *
<i>Traitement et solde du génie.</i>						
<i>Traitement, solde et accessoires.</i>						
<i>ÉTAT-MAJOR PARTICULIER.</i>						
<i>Officiers.</i>						
		Colonels, à . . . . .	9,500 . . . . . fr.	28,800 *		
		Lieutenants-colonels, à . . . . .	7,100 . . . . .	42,600 "		
		Majors, à . . . . .	6,500 . . . . .	57,800 *		
		Capitaines en 1 <sup>re</sup> , à . . . . .	4,600 . . . . .	78,200 *		
		— en second de 1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> classe, à . . . . .	5,700 . . . . .	40,700 "		
		Lieutenants, à . . . . .	2,875 . . . . .	31,625 *		
				259,425 *		
		A DÉDUIRE: $\frac{1}{3}$ p. 100 pour médicaments . . . . .		1,207 12		
			RESTE.	258,127 88		
<i>Gardes.</i>						
		Gardes principaux de 1 <sup>re</sup> classe, à 3,200. . . . . fr.	22,400 *	119,100 *		
		— de 2 <sup>e</sup> —, à 2,800. . . . .	19,600 *			
		— de 1 <sup>re</sup> classe, à . . . . . 2,525. . . . .	50,500 *			
		— de 2 <sup>e</sup> —, à . . . . . 2,100. . . . .	25,200 *			
		— de 5 <sup>e</sup> —, à . . . . . 1,800. . . . .	21,600 *			
<i>Commis.</i>						
		Commis principaux de 1 <sup>re</sup> classe, à 2,400. . . . . fr.	19,200 *	51,000 *		
		— de 2 <sup>e</sup> —, à 2,100. . . . .	8,400 "			
		— de 1 <sup>re</sup> classe, à . . . . . 1,800. . . . .	7,200 "			
		— de 2 <sup>e</sup> —, à . . . . . 1,500. . . . .	9,000 "			
		— de 5 <sup>e</sup> —, à . . . . . 1,200. . . . .	7,200 "			
<i>Employés.</i>						
		Eclusiers, à . . . . . 1,525. . . . .	6,025 *	24,585 "		
		Portiers, à . . . . . 400. . . . .	3,200 "			
		Agents de casernement, à . . . . . 240. . . . .	9,500 "			
		— —, à . . . . . 150. . . . .	5,400 "			
			TOTAL. . . . .	452,812 88		
<i>Régiment.</i>						
		Officiers de tous grades. . . . .	518,561 69			
		Sous-officiers et soldats. . . . .	460,268 65			
		Augmentation pour l'année bissextile . . . . .	1,261 01			
			461,529 66			
		Haute paye pour les chevrons d'ancienneté et la décoration militaire . . . . .	2,000 *			
		Indemnité aux sous-officiers promus officiers. . . . .	800 "			
		Indemnité de 40 centimes, en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres. . . . .	2,000 "			
		Première mise de petit équipement à allouer à 408 miliciens et à 62 volontaires à incorporer, à 36 francs. . . . .	16,020 "			
			1,254,624 23			
<i>A DÉDUIRE :</i>						
		Pour 22,300 journées de militaires traités dans les hôpitaux, à 66 centimes. . . . .	14,718 "			
		Pour vacances et petites permissions . . . . .	13,178 72			
			27,896 72			
		RESTE. . . . .	1,226,727 51			
		A REPORTER. . . . . fr.	1,226,727 51	22,596,302 80	50,447 *	

EFFECTIF.	
HOMMES.	CHEVAUX.
3	6
6	0
6	6
17	7
11	
11	
54	25
7	"
7	"
12	"
12	"
12	"
50	"
8	"
4	"
4	"
6	"
6	"
28	"
5	"
8	"
39	"
56	"
88	"
87	12
1390	"
1477	12
1697	37

15

a.

(378 bis)

GÉNIE.

Cette arme se compose : 1° D'un état-major particulier;

2° D'un régiment formé de 3 bataillons de sapeurs-mineurs à 4 compagnies et d'un dépôt;

3° De 5 compagnies spéciales, savoir : 1 compagnie de télégraphistes de campagne; 1 de place et d'artificiers; 1 de pontonniers de place; 1 de chemin de fer; 1 d'ouvriers;

OFFICIERS.

Table with columns: GRADES, COMPOSITION DU RÉGIMENT (État-major, 12 compagnies de sapeurs-mineurs, 2 compagnies de télégraphistes, 1 compagnie de pontonniers, 1 compagnie de chemin de fer, 1 compagnie d'ouvriers, 1 DÉPÔT, TOTAUX), TRAITEMENT ANNUEL, MONTANT (par grade, par catégorie). Includes sub-totals for 'État-major du régiment' and 'Compagnies'.

a) Officiers de l'arme. . . . . 81
Comptables . . . . . 3
Médecins . . . . . 5

A déduire 1/2 p. 0/0 pour médicaments. . . . . 1,600 81

RESTE . . . . . fr. 318,561 69

TROUPES.

Table with columns: GRADES, COMPOSITION DU RÉGIMENT (Petit état-major, 12 compagnies de sapeurs-mineurs, 2 compagnies de télégraphistes, 1 compagnie de pontonniers, 1 compagnie de chemin de fer, 1 compagnie d'ouvriers, 1 DÉPÔT, TOTAUX), NOMBRE DE JOURNÉES, SOLDE JOURNALIÈRE, MONTANT (par grade, par catégorie). Includes sub-totals for 'Petit état-major' and 'Compagnies'.

Augmentation pour l'année bissextile. . . . . 1,261 01

TOTAL . . . . . fr. 461,529 86

## DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1880.

1880.		CRÉDITS <i>alloués</i> POUR L'EXERCICE 1870.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
22,626,800 86	22,502,447 .		34,562 86	.	
22,626,800 86	22,502,447 .		34,562 86	.	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		Report. . . . . fr. 1,926,727 51	22,596,562 86	50,447 »
		<b>Indemnité de fourrages.</b>		
	b.	Pour les officiers de l'état-major particulier et des troupes de l'arme : 37 chevaux X 565 = 13,505 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 70 ct. . . . . fr. 22,958 50		
		Augmentation pour l'année bissextile : 37 journées . . . . . 62 90		
		<u>25,021 40</u>		
		<b>Moyens de transport.</b>		
	c.	Moyens de transport aux troupes en marche . . . . . 2,000 »		
			1,289,625 91	.
		<b>Logement et nourriture.</b>		
	d.	Mouvements éventuels pendant l'année . . . . . 1,600		
		Troupes qui camperont à Beverino (aller et retour). 1,500		
		<u>3,100 journées, à fr. 1 25 ct. 5,875 »</u>		
		<b>Frais de bureau, d'administration et d'instruction (1).</b>		
	e.	Inspecteur général. . . . . 2,500 »		
		2 directeurs dans les divisions territoriales . . . . . 5,000 »		
		Commandants du génie dans les places . . . . . 10,000 »		
		Le régiment et les compagnies spéciales . . . . . 9,500 »		
		<u>31,000 »</u>		
		A REPORTER. . . . . fr.	23,885,986 77	50,447 »

(1) École régimentaire et des illettrés.

## DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1880.

1880.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
22,626,809 86	22,502,447 »	24,562 86	»		
1,289,625 01	1,288,500 »	1,525 01	»		
23,916,435 77	23,880,747 »	33,086 77	»		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. . . . . fr.	25,885,986 77	50,447 *
		<i>Traitement et solde du bataillon d'administration.</i>		
	<b>EFFECTIF.</b>	<b>Traitement, solde et accessoires.</b>		
	74	Officiers de tous grades . . . . . fr. 170,214 50		
	60	Commis aux écritures . . . . . 84,000 *		
	760	Sous-officiers et soldats . . . . . 362,085 20		
		Augmentation pour l'année bissextile . . . . . 094 48		
		<u>505,970 68</u>		
a.	804	Haute paye pour les chevrons d'ancienneté et la décoration militaire . . . . . 16,000 *		
		Indemnité aux sous-officiers promus officiers . . . . . 400 »		
		Indemnité de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne, pour les officiers campés à Beverloo . . . . . 1,500 »		
		Première mise de petit équipement à 250 miliciens à incorporer, à 15 francs . . . . . 3,450 »		
		<u>645,544 18</u>		
		<b>A DÉDUIRE :</b>		
		Pour 2,300 journées d'ouvriers traités dans les hôpitaux, à fr. 1 10 c' . . . . . 2,530 *		
		Pour vacances et petites permissions . . . . . 4,519 70		
		<u>7,049 70</u>		
		RESTE. . . . . fr. 658,494 48		
b.		41 Sœurs hospitalières, à 900 francs. . . . . 36,900 *		
c.		Frais d'administration . . . . . 5,000 *	681,494 48	
d.		Moyens de transport aux troupes en marche . . . . . 600 »		
e.		Logement et nourriture : 400 journées, à fr. 1 25 c' . . . . . 500 *		
		<b>TOTAL DU CHAPITRE IV. . . . . fr.</b>	<b>24,567,481 25</b>	<b>50,447 *</b>

Récapitulation de l'effectif.

	ÉTATS-MAJORS.			TROUPES.		
	Officiers.	Sous-officiers et employés.	TOTAL.	Officiers.	Sous-officiers et soldats.	TOTAL.
Art. 12. — Infanterie . . . . .	°	°	°	1,852	25,571	27,425
° 13. — Cavalerie . . . . .	°	°	°	360	5,680	6,040
° 14. — Artillerie . . . . .	65	76	150	502	7,860	8,362
° 15. — Génie . . . . .	54	168	220	87	1,500	1,477
° 16. — Bataillon d'administration . . . . .	°	°	°	74	820	894
	<b>117</b>	<b>242</b>	<b>550</b>	<b>2,875</b>	<b>41,321</b>	<b>44,196</b>

(282 bis)

## BATAILLON D'ADMINISTRATION.

Ce corps se compose : 1<sup>o</sup> D un état-major (Administration centrale);

2<sup>o</sup> De huit compagnies formées chacune de quatre sections, SAVOIR : } 1<sup>re</sup> section . Hôpitaux.  
 2<sup>e</sup> — — Boulangeries.  
 3<sup>e</sup> — — Boucheries.  
 4<sup>e</sup> — — Fourrages.

GRADES.	COMPOSITION de l'état-major et des sections						Traitement annuel	MONTANT	
	Etat major	1 <sup>re</sup> Hôpitaux	2 <sup>e</sup> Boulangeries	3 <sup>e</sup> Boucheries	4 <sup>e</sup> Fourrages	TOTAL		par	par
								GRADE	CATÉGORIE
Officier supérieur d'administration . . . . .	1	»	»	»	»	1	5,100	5,100 »	
Officiers d'administration . . . . .	de 1 <sup>re</sup> classe	1	5	5	3	4	3,000	51,000 »	
	de 2 <sup>e</sup> id.	»	5	5	3	4	2,500	45,000 »	
	de 3 <sup>e</sup> id.	»	5	5	3	5	2,200	41,800 »	
	de 4 <sup>e</sup> id.	»	5	6	3	5	1,800	34,200 »	
<b>Totaux.</b>	<b>3</b>	<b>21</b>	<b>21</b>	<b>11</b>	<b>18</b>	<b>74</b>		<b>177,100 »</b>	
A déduire 1/2 p. 100 pour médicaments.									885 50
Reste fr									<b>176,214 50</b>
<b>Commis.</b>									
Commis aux écritures . . . . .	de 1 <sup>re</sup> classe	9	9	1	5	6	30	1,450	43,500 »
	de 2 <sup>e</sup> id.	10	9	»	6	5	50	1,350	40,500 »
	<b>Totaux.</b>	<b>19</b>	<b>18</b>	<b>1</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>60</b>	<b>Total fr</b>	<b>84,000 »</b>

GRADES.	COMPOSITION de l'état-major et des sections						Nombre de journées	soldes journaliers	MONTANT	
	Etat major	1 <sup>re</sup> Hôpitaux	2 <sup>e</sup> Boulangeries	3 <sup>e</sup> Boucheries	4 <sup>e</sup> Fourrages	TOTAL			par	par
									GRADE	CATÉGORIE
<b>Hôpitaux.</b>										
Magasiniers-dépensiers de . . . . .	1 <sup>re</sup> class.	»	11	»	»	»	11	4,015	1 05	7,820 25
id.	2 <sup>e</sup> id.	»	11	»	»	»	11	4,015	1 70	6,825 50
Infirmiers-majors de . . . . .	1 <sup>re</sup> id.	1	16	»	»	»	17	6,205	1 05	12,099 75
id.	2 <sup>e</sup> id.	»	16	»	»	»	17	6,205	1 70	10,548 50
Portiers de . . . . .	1 <sup>re</sup> id.	»	9	»	»	»	9	3,285	1 69	5,551 65
id.	2 <sup>e</sup> id.	»	9	»	»	»	9	3,285	1 45	4,765 25
Cuisiniers . . . . .	1 <sup>re</sup> id.	»	9	»	»	»	9	5,285	1 69	5,551 65
id.	2 <sup>e</sup> id.	»	9	»	»	»	9	5,285	1 45	4,765 25
Tisanners . . . . .	1 <sup>re</sup> id.	»	9	»	»	»	9	3,285	1 69	5,551 65
id.	2 <sup>e</sup> id.	»	9	»	»	»	9	3,285	1 45	4,765 25
Infirmiers . . . . .	1 <sup>re</sup> id.	»	81	»	»	»	81	29,565	1 10	32,521 50
id.	2 <sup>e</sup> id.	»	81	»	»	»	81	29,565	1 »	29,565 »
<b>Boulangeries</b>										
Sergents surveillants	»	»	20	»	»	»	20	7,500	2 21	16,155 »
Brigadiers	»	»	22	»	»	»	28	10,320	1 60	16,552 »
Ouvriers de 1 <sup>re</sup> classe	»	»	50	»	»	»	40	14,600	1 20	17,520 »
id. de 2 <sup>e</sup> id.	»	»	80	»	»	»	80	29,200	1 10	52,120 »
<b>Boucheries.</b>										
Sergents surveillants	»	»	»	12	»	»	12	4,580	2 21	9,679 80
Brigadiers	»	»	»	12	»	»	12	4,580	1 60	7,008 »
Ouvriers de 1 <sup>re</sup> classe	»	»	»	24	»	»	24	8,760	1 20	10,512 »
id. de 2 <sup>e</sup> id.	»	»	»	48	»	»	48	17,520	1 10	19,272 »
<b>Fourrages.</b>										
Sergents surveillants	»	»	»	»	20	»	20	7,500	2 21	16,155 »
Brigadiers	»	»	»	»	22	»	22	8,070	1 60	12,848 »
Ouvriers de 1 <sup>re</sup> classe	»	»	»	»	60	»	60	21,900	1 20	26,280 »
id. de 2 <sup>e</sup> id.	»	»	»	»	120	»	120	45,800	1 10	48,180 »
<b>Etat-major</b>										
Maîtres tailleur et cordonnier . . . . .	2	»	»	»	»	»	2	750	» 84	613 20
<b>Totaux . . . . . fr</b>	<b>4</b>	<b>270</b>	<b>168</b>	<b>96</b>	<b>222</b>	<b>760</b>	<b>178,120</b>			<b>362,985 20</b>
Augmentation pour l'année bissextile . . . . .										
									994 48	
Total . . . . . fr.									<b>363,979 68</b>	

## DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1880.

1880.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
25,916,455 77	25,880,747	35,086 77	•		
681,404 48	680,500	904 48	•		
24,597,028 25	24,561,247	36,681 25	•		

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
<b>CHAPITRE V.</b>				
<b>ACADÉMIE MILITAIRE.</b>				
<b>École militaire.</b>				
<i>État-major, corps enseignant et solde des élèves.</i>				
<i>État-major et employés du service Intérieur.</i>				
		1 commandant. . . . . fr. 5,000 *		
		1 commandant en second . . . . . 1,000 *		
		2 examinateurs permanents . . . . . 6,000 *		
		1 instructeur . . . . . 800 *		
		2 instructeurs adjoints . . . . . 1,000 *		
		4 inspecteurs des études . . . . . 6,000 *		
		1 secrétaire . . . . . 2,400 *		
		1 dessinateur . . . . . 5,000 *		
		1 aumônier . . . . . 2,500 *		
		1 médecin . . . . . 800 *		
		1 mécanicien . . . . . 2,200 *		
a.		1 préparateur de chimie . . . . . 2,200 *		
		1 vauquemestre conservateur des bâtiments . . . . . 500 *		
		1 garde conservateur du matériel . . . . . 560 *		
		1 conservateur des modèles . . . . . 360 *		
		1 infirmier . . . . . 600 *		
		1 portier . . . . . 1,425 *		
		7 hommes de peine . . . . . 4,200 *		
		5 clairons . . . . . 547 50		
		2 surveillants à l'école d'équitation . . . . . 800 *		
		2 brigadiers et 52 cavaliers pour soigner les chevaux de troupe employés aux leçons d'équitation (les brigadiers à 50 centimes par jour et les cavaliers à 10 centimes par homme et par jour) . . . . . 1,555 *		
				41,225 50
<b>Corps enseignant.</b>				
		8 professeurs militaires . . . . . 10,800 *		
		10 — civils . . . . . 40,500 *		
17	b.	11 répétiteurs militaires . . . . . 9,200 *		
		3 — civils . . . . . 2,125 *		
		3 maîtres militaires . . . . . 5,000 *		
		3 — civils . . . . . 8,500 *		
				73,025 *
<b>Solde des élèves.</b>				
c.		Solde des élèves de l'École militaire . . . . . 117,800 50	253,600 *	
<i>École de guerre.</i>				
<i>État-major et corps enseignant.</i>				
		1 commandant . . . . . 1,500 *		
		1 commandant en second . . . . . 1,000 *		
		2 professeurs civils . . . . . 5,250 *		
d.		3 maîtres civils . . . . . 5,050 *		
		9 professeurs militaires . . . . . 8,650 *		
		2 maîtres militaires . . . . . 500 *		
		1 secrétaire . . . . . 600 *		
				20,550 *
A REPORTER. . . . . fr.			253,600 *	

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1880.

1880.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
255,600 °	255,600 °	°	°	
255,600 °	255,600 °	°	°	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. . . . . fr.	253,000 °	°
		<i>Dépenses d'administration.</i>		
		ÉCOLE MILITAIRE.		
		Frais de bureau . . . . .	2,500 °	
		Chauffage et éclairage . . . . .	14,000 °	
		Manipulations des élèves au laboratoire . . . . .	2,000 °	
		Indemnité aux travailleurs . . . . .	755 °	
		Ménage des domestiques : 11 hommes, à 50 centimes par jour. . . . .	2,007 50	
18	a.	Frais de transport des élèves sous-lieutenants ; indemnité aux employés du service intérieur qui suivent les élèves dans leurs excursions ; frais de transport des instruments, etc. . . . .	1,100 °	
		Jury d'examen d'admission et de sortie (membres des universités et professeurs civils de l'École) . . . . .	2,000 °	
		Achat de livres et d'instruments ; achat et entretien du mobilier du commandant de l'École et du mobilier de l'établissement, et dépenses imprévues . . . . .	0,059 50	
		Achat et entretien des appareils et des instruments du cabinet de physique. . . . .	1,500 °	
		54,900 °		
		ÉCOLE DE GUERRE.		
		Frais de bureau . . . . .	600 °	
		Chauffage et éclairage . . . . .	2,600 °	
		Indemnité aux travailleurs . . . . .	450 °	
	b.	Ménage des domestiques : 3 hommes, à 50 c <sup>t</sup> par jour. . . . .	547 50	
		Frais de transport des élèves et des instruments . . . . .	700 °	
		Achat de livres et d'instruments ; achat et entretien du mobilier de l'établissement ; dépenses imprévues. . . . .	3,002 50	
		7,900 °		
		TOTAL DU CHAPITRE V. . . . . fr.	296,400 °	°

## DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1880.

1880.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
TOTAL. 255,600 *	255,600 *	.	.	
42,800 »	42,800 »	.	.	
206,400 »	206,400 »	»	»	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
<b>CHAPITRE VI.</b>				
<b>ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.</b>				
<i>Personnel des établissements de l'artillerie.</i>				
10	a.	Traitement du personnel de la manufacture d'armes . . . . . fr. 13,500 »	60,575 »	•
	b.	— — de la fonderie de canons . . . . . 24,000 »		
	c.	— — de l'arsenal de construction . . . . . 21,100 »		
	d.	— — de l'école de pyrotechnie . . . . . 2,500 »		
	e.	— — de l'école de tir. . . . . 4,775 »		
<i>Matériel de l'artillerie.</i>				
10	a.	Dépenses diverses dans les places, les arsenaux et les magasins de guerre, le polygone et l'école de tir, les batteries et le parc de l'armée de campagne. — Chauffage et éclairage des bureaux des comptables du matériel; indemnité de logement aux gardes d'artillerie non logés aux frais de l'État . . . . . 201,855 20		
	b.	Fabrication d'amorces fulminantes, culots, artifices divers, etc. . . . . 79,568 89		
	c.	Fabrication de poudres de guerre . . . . . 80,000 »		
<b>Manufacture d'armes.</b>				
Fabrication d'armes neuves; confection de pièces de rechange pour l'entretien de l'armement des corps de l'armée; réparation et transformation d'armes à feu qui se trouvent dans les magasins de l'artillerie.				
20	d.	<i>L'exécution de ces travaux donnera lieu aux dépenses suivantes :</i>		
		Achat de matériaux . . . . . fr. 85,886 25		
		Salaire des ouvriers . . . . . 268,800 »		
		Menues dépenses . . . . . 2,000 »		
		524,686 25		
		A DÉDUIRE la solde des ouvriers militaires. . . fr. 20,000 »		
	304,686 25			
<b>Fonderie de canons</b>				
Fabrication de bouches à feu, projectiles, râteliers d'armes, etc.				
20	e.	<i>L'exécution de ces travaux nécessitera les dépenses suivantes :</i>		
		Achat de matériaux . . . . . fr. 62,841 70		
		Salaire des ouvriers . . . . . 28,048 »		
		Menues dépenses . . . . . 1,850 »		
		92,740 70		
	<b>A REPORTER.</b> . . . . fr. 810,428 11	06,575 »	»	

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1880.

1880.		CRÉDITS <i>alloués</i> POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
66,375 •		66,375 •	•	•	
66,375 •		66,375 •	•	•	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. . . . . fr. 819,428 11	66,375 .	.
		<b>Arsenal de construction.</b>		
		Construction d'affûts et de voitures, avec leurs armements et dépendances, et réparation du matériel détérioré par l'usage.		
		<i>L'exécution de ces travaux occasionnera les dépenses suivantes :</i>		
	f.	Achat de matériaux . . . . . fr. 69,451 80		
		Salaire des ouvriers . . . . . 88,100 .		
		Menues dépenses . . . . . 2,800 .	1,016,186 .	.
		————— 160,351 80		
20 (suite)	g.	Frais de bureau, achat et dépenses diverses de l'école de pyrotechnie . . . . . 5,400 .		
	h.	Achat de bois pour former un approvisionnement à l'arsenal d'Anvers . . . . . 25,000 .		
	i.	Dépenses résultant de l'achat et de la confection de modèles de constructions d'artillerie. . . . . 4,000 .		
	k.	Dépenses diverses et menus achats . . . . . 2,000 .		
		TOTAL DU CHAPITRE VI. . . . . fr. 1,082,335 .	1,082,335 .	.

## DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1880.

1880.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
66,575 *	66,575 *		"	"	
1,016,180 *	1,016,180 *		"	"	
1,082,555 *	1,082,555 *		"	"	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N <sup>o</sup> DES ARTICLES.	LITTÈRE des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		<b>CHAPITRE VII.</b>		
		<b>MATÉRIEL DU GÉNIE.</b>		
		<b>Entretien ordinaire.</b>		
	a.	Bâtiments militaires . . . . . fr. 303,758 *		
		Ouvrages de fortification . . . . . 57,680 *		
		Ouvrages mixtes . . . . . 10,422 *		
		————— 351,860 *		
		<b>Constructions, améliorations, réparations et renouvellements; défrichement, ensemencement et plantation des terrains de l'État dans les places, au camp de Beverloo et au polygone de Brasschaet.</b>		
	b.	Bâtiments militaires . . . . . fr. 712,020 *		
		Ouvrages de fortification . . . . . 101,700 *		
		Ouvrages mixtes . . . . . 20,250 *		
21		————— 854,640 *		
	c.	Frais de surveillance générale et service des bureaux du génie . . . . . 61,000 *	1,480,000 »	
	d.	Achat d'immeubles; expropriations; location de bâtiments et de terrains pour le service militaire dans les places; location de bâtiments pour les généraux commandant les circonscriptions militaires ou indemnité de logement pour ces officiers généraux privés d'un logement gratuit; location de terrains pour tirs à la cible; indemnité de logement aux gardes du génie non logés gratuitement; abonnement pour le service des eaux et pour l'éclairage des bâtiments militaires. . . . . 80,000 *		
	e.	Frais d'instruction théorique et pratique des troupes du génie, service télégraphique et acquisition de matériel . . . . . 100,000 »		
	f.	Achat d'outils et de matériel pour le parc du génie . . . . . 20,000 *		
	g.	Levé des plans des places fortes, forts, positions retranchées et de leurs zones stratégiques; levé des plans des terrains et bâtiments militaires; frais de dessinateurs temporaires; indemnité aux officiers et gardes chargés d'un travail extraordinaire ou supplémentaire, etc. 12,500 *		
		<b>TOTAL DU CHAPITRE VII. . . . . fr. 1,480,000 »</b>		

## DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1880.

1880.		CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
					DÉPENSES ÉVENTUELLES POUR
					A. Entretien ordinaire.
					B. Constructions, améliorations, réparations et renouvellements; défrichement, ensemencement, etc.
					TOTAL par place.
					DES PLACES.
					Bâtimens militaires. Fortifica-tions. Ouvrages mixtes. Bâtimens militaires. Fortifica-tions. Ouvrages mixtes.
					Alost . . . . . 2,650 » » 2,500 » » 5,150
					Anvers (ville) . . . . . 22,100 » » 48,900 » » 71,000
					Anvers (Tête-de-Fland.) . . . . . 1,300 600 100 2,300 » 750 5,050
					Anvers (fortin de Berchem) . . . . . 1,100 » » 650 » » 1,740
					Anvers (enceinte) . . . . . 20,000 11,000 1,000 68,318 70,000 » 170,318
					Anvers (camp retranché) . . . . . 12,200 8,000 300 213,000 » » 233,500
					Anvers (camp retranché de la rive gauche). . . . . 200 50 260 » » 510
					Anvers (Bas-Escaut) . . . . . 4,300 3,000 6,200 2,500 5,200 17,700 38,000
					Arlon . . . . . 1,100 » » 4,650 » » 5,750
					Ath . . . . . 1,500 » » 5,310 » » 6,810
					Audenarde . . . . . 3,600 » » 4,900 » » 8,500
					Beverloo . . . . . 29,000 » » 75,406 » » 104,406
					Bouillon . . . . . 1,000 » » » » » 1,000
					Brasschaet . . . . . 4,250 » 450 54,200 » » 59,200
					Bruges . . . . . 9,100 » 20 8,000 » » 17,120
					Bruxelles . . . . . 30,000 » » 29,694 » » 59,694
					Charleroi . . . . . 2,000 » » » » » 2,000
					Courtrai . . . . . 700 » » 3,100 » » 3,800
					Diest (ville) . . . . . 2,240 5,050 140 3,750 » 280 11,460
					— (citadelle) . . . . . 1,260 400 40 2,400 » » 4,190
					Gand . . . . . 20,000 » 150 31,000 650 » 52,200
					Hasselt . . . . . 3,000 » » 3,388 » » 6,388
					Huy . . . . . 1,300 » » » » » 1,300
					Liège (ville) . . . . . 15,691 130 50 49,234 » » 65,115
					— (citadelle) . . . . . 5,342 1,828 512 3,860 » » 11,542
					— (Chartreuse) . . . . . 2,600 1,072 375 1,000 » » 6,847
					Lierre . . . . . 3,100 » » 3,000 1,200 » 7,300
					Louvain . . . . . 11,500 » » 11,728 » » 23,228
					Malines . . . . . 8,570 » » 12,000 » » 20,570
					Marimboung . . . . . 700 » » 1,470 » » 2,170
					Menin . . . . . 1,000 » » 2,700 » » 3,700
					Mons . . . . . 12,335 » 65 6,510 » » 18,710
					Namur (ville) . . . . . 11,800 » 60 9,230 » » 24,090
					— (citadelle) . . . . . 5,800 4,850 350 » 8,630 19,630
					Ostende . . . . . 3,100 » 100 8,500 » 1,500 13,200
					Philippeville . . . . . 1,300 » » 2,630 » » 4,150
					Saint-Bernard . . . . . 3,100 » 50 5,600 » » 6,750
					Saint-Nicolas . . . . . 920 » » 409 » » 1,320
					Saint-Trond . . . . . 1,400 » » » » » 1,400
					Termonde . . . . . 4,700 800 200 3,800 16,310 » 25,810
					Tirlemont . . . . . 5,500 » » 4,749 » » 8,249
					Tournai . . . . . 12,000 » » 12,500 » » 24,500
					Vilvorde . . . . . 8,000 » » 3,413 » » 11,413
					Wavre . . . . . 1,000 » » 1,050 » » 2,050
					Ypres . . . . . 8,900 » » 8,600 » » 16,900
					503,758 37,680 10,422 712,620 101,790 20,230 1,186,500
					331,860 854,640
1,460,000	1,460,000				
1,460,000	1,460,000				

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		<b>CHAPITRE VIII.</b>		
		<b>PAIN, VIANDE, FOURRAGES ET AUTRES ALLOCATIONS.</b>		
		<i>Pain.</i>		
	a.)	a) 14,190,785 rations de pain, à 18 centimes . . . . . fr. 2,554,341 30		
		A DÉDUIRE, pour vacances dans l'effectif et pour les hommes en petite permission . . . . . 114,741 50		
		RESTE. . . . . fr. 2,439,600 *		
		Augmentation pour l'année bissextile : 40,989 journées . . . . . 7,378 02		
		TOTAL. . . . . fr. 2,446,978 02		
22		<i>Viande.</i>	6,702,204 30	
	b.)	b) 14,175,577 rations, à 52 centimes. . . . . fr. 4,536,184 64		
		A DÉDUIRE, pour vacances dans l'effectif et pour les hommes en petite permission . . . . . 205,984 64		
		RESTE. . . . . fr. 4,330,200 *		
		Augmentation pour l'année bissextile : 40,989 journées . . . . . 15,116 48		
		4,345,316 48		
		<i>Fourrages en nature.</i>		
		1,528,255 rations fortes, pour les chevaux des régiments de cavalerie et d'artillerie, à fr. 1 05 c. . . . . fr. 2,521,620 75		
		1,514,585 rations légères, pour les chevaux des régiments de cavalerie et d'artillerie, à fr. 1 50 c. . . . . 2,271,577 50		
	a.)	5,042,640 c) . . . . . 4,795,198 25		
		A DÉDUIRE, pour chevaux manquants. . . . . 61,898 25		
		RESTE. . . . . fr. 4,733,300 *		
		Augmentation pour l'année bissextile, savoir :		
		4,187 rations fortes à fr. 1 05 c. . . . . fr. 6,908 55 }		
		4,149 rations légères à fr. 1 50 c. . . . . 6,225 50 }	15,152 05	
23		TOTAL. . . . . 4,744,452 05	4,744,452 05	
		<i>Charge temporaire.</i>		
	b.)	Fourrages pour les chevaux de six capitaines instructeurs dont l'emploi est supprimé et qui sont conservés par mesure transitoire :		
		12 chevaux à ration légère : 4,580 journées à fr. 1 50 c. . . . . fr. 6,870 *		
		Augmentation pour l'année bissextile : 12 journées . . . . . 18 *		
		6,888 *		
		A REPORTER. . . . . fr. 11,530,726 55	11,530,726 55	6,888 *

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1880.

1880.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																																																																																																																							
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																																																																																																								
6,792,294 50	6,771,800 »	20,494 50	»		<p>a) Décomposition de ces rations . . .</p> <table border="1"> <tr> <td>Infanterie . . . . .</td> <td>9,333,415</td> </tr> <tr> <td>Cavalerie . . . . .</td> <td>2,073,200</td> </tr> <tr> <td>Artillerie . . . . .</td> <td>2,868,900</td> </tr> <tr> <td>Génie . . . . .</td> <td>507,350</td> </tr> <tr> <td>Bataillon d'administration . . . . .</td> <td>178,120</td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td><b>14,960,985</b></td> </tr> </table> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">JOURNÉES</th> <th></th> </tr> <tr> <th>de marche.</th> <th>d'hommes aux hôpitaux.</th> <th></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Infanterie . . . . .</td> <td>44,000</td> <td>408,700</td> </tr> <tr> <td>Cavalerie . . . . .</td> <td>42,400</td> <td>93,300</td> </tr> <tr> <td>Artillerie . . . . .</td> <td>29,800</td> <td>123,000</td> </tr> <tr> <td>Génie . . . . .</td> <td>3,100</td> <td>22,300</td> </tr> <tr> <td>Bataillon d'administration . . . . .</td> <td>400</td> <td>2,300</td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td><b>119,700</b></td> <td><b>650,500</b></td> </tr> <tr> <td><b>Reste . . . . .</b></td> <td></td> <td><b>770,200</b></td> </tr> </tbody> </table> <table border="1"> <tr> <td><b>Reste . . . . .</b></td> <td><b>14,190,785</b></td> </tr> </table> <p>b) Décomposition de ces rations . . .</p> <table border="1"> <tr> <td>Infanterie . . . . .</td> <td>9,333,415</td> </tr> <tr> <td>Cavalerie . . . . .</td> <td>2,073,200</td> </tr> <tr> <td>Artillerie . . . . .</td> <td>2,868,000</td> </tr> <tr> <td>Génie . . . . .</td> <td>507,350</td> </tr> <tr> <td>Bataillon d'administration . . . . .</td> <td>178,120</td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td><b>14,960,985</b></td> </tr> </table> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">JOURNÉES</th> <th>Le 1/6 des journées des enfants de troupe.</th> <th></th> </tr> <tr> <th>de marche.</th> <th>d'hommes aux hôpitaux.</th> <th></th> <th></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Infanterie . . . . .</td> <td>44,000</td> <td>408,700</td> <td>15,208</td> </tr> <tr> <td>Cavalerie . . . . .</td> <td>42,400</td> <td>93,300</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Artillerie . . . . .</td> <td>29,800</td> <td>123,000</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Génie . . . . .</td> <td>3,100</td> <td>22,300</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Bataillon d'administion . . . . .</td> <td>400</td> <td>2,300</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td><b>119,700</b></td> <td><b>650,500</b></td> <td><b>15,208</b></td> </tr> <tr> <td><b>Reste . . . . .</b></td> <td></td> <td></td> <td><b>785,408</b></td> </tr> </tbody> </table> <table border="1"> <tr> <td><b>Reste . . . . .</b></td> <td><b>14,175,577</b></td> </tr> </table> <p>c) Décomposition de ces rations . . .</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">CHEVAUX</th> <th colspan="2">RATIONS</th> </tr> <tr> <th>de grosse cavalerie.</th> <th>de cavalerie légère.</th> <th>fortes.</th> <th>légères.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>»</td> <td>4,110</td> <td>»</td> <td>1,500,150</td> </tr> <tr> <td>1,370</td> <td>»</td> <td>500,050</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>2,817</td> <td>39</td> <td>1,028,205</td> <td>14,235</td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td><b>4,147</b></td> <td><b>1,528,205</b></td> <td><b>1,514,385</b></td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td><b>8,536</b></td> <td></td> <td><b>3,042,640</b></td> </tr> </tbody> </table>	Infanterie . . . . .	9,333,415	Cavalerie . . . . .	2,073,200	Artillerie . . . . .	2,868,900	Génie . . . . .	507,350	Bataillon d'administration . . . . .	178,120	<b>Total</b>	<b>14,960,985</b>	JOURNÉES			de marche.	d'hommes aux hôpitaux.		Infanterie . . . . .	44,000	408,700	Cavalerie . . . . .	42,400	93,300	Artillerie . . . . .	29,800	123,000	Génie . . . . .	3,100	22,300	Bataillon d'administration . . . . .	400	2,300	<b>Total</b>	<b>119,700</b>	<b>650,500</b>	<b>Reste . . . . .</b>		<b>770,200</b>	<b>Reste . . . . .</b>	<b>14,190,785</b>	Infanterie . . . . .	9,333,415	Cavalerie . . . . .	2,073,200	Artillerie . . . . .	2,868,000	Génie . . . . .	507,350	Bataillon d'administration . . . . .	178,120	<b>Total</b>	<b>14,960,985</b>	JOURNÉES		Le 1/6 des journées des enfants de troupe.		de marche.	d'hommes aux hôpitaux.			Infanterie . . . . .	44,000	408,700	15,208	Cavalerie . . . . .	42,400	93,300	»	Artillerie . . . . .	29,800	123,000	»	Génie . . . . .	3,100	22,300	»	Bataillon d'administion . . . . .	400	2,300	»	<b>Total</b>	<b>119,700</b>	<b>650,500</b>	<b>15,208</b>	<b>Reste . . . . .</b>			<b>785,408</b>	<b>Reste . . . . .</b>	<b>14,175,577</b>	CHEVAUX		RATIONS		de grosse cavalerie.	de cavalerie légère.	fortes.	légères.	»	4,110	»	1,500,150	1,370	»	500,050	»	2,817	39	1,028,205	14,235	<b>Total</b>	<b>4,147</b>	<b>1,528,205</b>	<b>1,514,385</b>	<b>Total</b>	<b>8,536</b>		<b>3,042,640</b>
Infanterie . . . . .	9,333,415																																																																																																																											
Cavalerie . . . . .	2,073,200																																																																																																																											
Artillerie . . . . .	2,868,900																																																																																																																											
Génie . . . . .	507,350																																																																																																																											
Bataillon d'administration . . . . .	178,120																																																																																																																											
<b>Total</b>	<b>14,960,985</b>																																																																																																																											
JOURNÉES																																																																																																																												
de marche.	d'hommes aux hôpitaux.																																																																																																																											
Infanterie . . . . .	44,000	408,700																																																																																																																										
Cavalerie . . . . .	42,400	93,300																																																																																																																										
Artillerie . . . . .	29,800	123,000																																																																																																																										
Génie . . . . .	3,100	22,300																																																																																																																										
Bataillon d'administration . . . . .	400	2,300																																																																																																																										
<b>Total</b>	<b>119,700</b>	<b>650,500</b>																																																																																																																										
<b>Reste . . . . .</b>		<b>770,200</b>																																																																																																																										
<b>Reste . . . . .</b>	<b>14,190,785</b>																																																																																																																											
Infanterie . . . . .	9,333,415																																																																																																																											
Cavalerie . . . . .	2,073,200																																																																																																																											
Artillerie . . . . .	2,868,000																																																																																																																											
Génie . . . . .	507,350																																																																																																																											
Bataillon d'administration . . . . .	178,120																																																																																																																											
<b>Total</b>	<b>14,960,985</b>																																																																																																																											
JOURNÉES		Le 1/6 des journées des enfants de troupe.																																																																																																																										
de marche.	d'hommes aux hôpitaux.																																																																																																																											
Infanterie . . . . .	44,000	408,700	15,208																																																																																																																									
Cavalerie . . . . .	42,400	93,300	»																																																																																																																									
Artillerie . . . . .	29,800	123,000	»																																																																																																																									
Génie . . . . .	3,100	22,300	»																																																																																																																									
Bataillon d'administion . . . . .	400	2,300	»																																																																																																																									
<b>Total</b>	<b>119,700</b>	<b>650,500</b>	<b>15,208</b>																																																																																																																									
<b>Reste . . . . .</b>			<b>785,408</b>																																																																																																																									
<b>Reste . . . . .</b>	<b>14,175,577</b>																																																																																																																											
CHEVAUX		RATIONS																																																																																																																										
de grosse cavalerie.	de cavalerie légère.	fortes.	légères.																																																																																																																									
»	4,110	»	1,500,150																																																																																																																									
1,370	»	500,050	»																																																																																																																									
2,817	39	1,028,205	14,235																																																																																																																									
<b>Total</b>	<b>4,147</b>	<b>1,528,205</b>	<b>1,514,385</b>																																																																																																																									
<b>Total</b>	<b>8,536</b>		<b>3,042,640</b>																																																																																																																									
4,751,020 05	4,737,870 »	13,150 05	»																																																																																																																									
11,543,314 55	11,509,670 »	33,644 55	»																																																																																																																									

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		Report. . . . . fr.	11,550,726 55	6,588 *
		<i>Casernement des hommes a).</i>		
		<b>Loyer des fournitures appartenant à la Société des Hts militaires.</b>		
		(Contrat du 4 <sup>er</sup> octobre 1872 modifié par celui du 31 décembre 1877.)		
	a.	1,200 lits à deux places, à 20 francs par lit . . . . . fr. 24,000 *		
		35,000 — à une — 15 — . . . . . 525,000 *		
		————— 549,000 *		
		<b>Fournitures appartenant aux communes.</b>		
	b.	b) 2,400,000 journées d'occupation de fournitures appartenant aux communes, à raison de 5 centimes . . . . . 120,000 *		
		Augmentation pour l'année bissextile: 6,575 journées . . . . . 328 75		
		————— 120,328 75		
24		<b>Fournitures appartenant à l'État.</b>		
	c.	c) 549,585 journées d'occupation de fournitures appartenant à l'État, à raison de 2 centimes . . . . . fr. 10,991 70	713,358 87	
		Augmentation pour l'année bissextile: 1,506 journées . . . . . 30 12		
		————— 11,021 82		
		<b>Dépenses diverses.</b>		
		Lavage de couvertures, sacs de campement et menues réparations . . . fr. 3,008 30		
	d.	Renouvellement de couvertures et de sacs de campement; achat de toiles pour traversins, de tentes pour les bivouacs, matelas, draps de lit, laine, et couchettes de fer et de bois . . . . . 50,000 *		
		————— 53,008 30		
		<b>Renouvellement de la buffleterie et du harnachement.</b>		
		Infanterie . . . . . fr. 40,000 *		
		Cavalerie . . . . . 46,000 *		
25		Artillerie . . . . . 12,000 *		
		Génie . . . . . 1,900 *		
		Bataillon d'administration . . . . . 100 *		
		————— 100,000 *		
		A REPORTER. . . . . fr.	12,350,085 42	6,588 *

## DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1880.

1880.	CÉRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																		
		Augmentation.	Diminution.																			
11,545,514 55	11,509,670 »	35,844 55	°	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">JOURNÉES.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Infanterie . . . . .</td> <td>9,355,415</td> </tr> <tr> <td>Cavalerie . . . . .</td> <td>2,075,200</td> </tr> <tr> <td>Artillerie . . . . .</td> <td>2,868,900</td> </tr> <tr> <td>Génie . . . . .</td> <td>807,350</td> </tr> <tr> <td>Bataillon d'administration . . . . .</td> <td>178,120</td> </tr> <tr> <td><b>Total . . . . .</b></td> <td><b>14,960,985</b></td> </tr> <tr> <td>A déduire les journées de marche . . . . .</td> <td>119,700</td> </tr> <tr> <td><b>Reste . . . . .</b></td> <td><b>14,841,285</b></td> </tr> </tbody> </table> <p>36,200 fournitures de la Société des lits militaires, à 365 jours d'occupation . . . . . 13,213,000 journées. A déduire 1/10 pour non-occupation . . . . . 1,521,300 » <b>Reste . . . . .</b> 11,691,700 »</p> <p>b) Fournitures appartenant aux communes . . . . . 2,400,000 » c) — — à l'État . . . . . 549,585 » <b>Total égal.</b> 14,841,285</p>	JOURNÉES.		Infanterie . . . . .	9,355,415	Cavalerie . . . . .	2,075,200	Artillerie . . . . .	2,868,900	Génie . . . . .	807,350	Bataillon d'administration . . . . .	178,120	<b>Total . . . . .</b>	<b>14,960,985</b>	A déduire les journées de marche . . . . .	119,700	<b>Reste . . . . .</b>	<b>14,841,285</b>
JOURNÉES.																						
Infanterie . . . . .	9,355,415																					
Cavalerie . . . . .	2,075,200																					
Artillerie . . . . .	2,868,900																					
Génie . . . . .	807,350																					
Bataillon d'administration . . . . .	178,120																					
<b>Total . . . . .</b>	<b>14,960,985</b>																					
A déduire les journées de marche . . . . .	119,700																					
<b>Reste . . . . .</b>	<b>14,841,285</b>																					
713,358 87	713,000 »	358 87	°																			
100,000 »	100,000 »	°	°																			
12,556,675 42	12,522,670 »	34,005 42	°																			

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. . . . . fr.	12,350,085 42	6,588 »
		<i>Frais de route et de séjour.</i>		
26	a.	Voyages, missions et déplacements ordinaires des officiers et des fonctionnaires et employés civils des administrations ressortissant au Département de la Guerre. . . . . fr. 105,000 »	110,000 »	»
	b.	Frais de route et de séjour du Ministre . . . . . 5,000 »		
		<i>Transports généraux.</i>		
27	»	Transport de matériel; fourniture de voitures à des militaires malades ou blessés, etc. . . . .	65,000 »	»
		<i>Chauffage et éclairage des corps de garde.</i>		
28	•	Fournitures de combustibles aux corps de garde établis dans les places de garnison, les forts, les camps et les bivouacs; chauffage et éclairage de quelques logements de troupes; location de corps de garde dans les cantonnements, etc. . . . .	118,000 »	»
		<i>Remonte.</i>		
		(Remonte ordinaire, calculée à raison de 11 $\frac{1}{2}$ % de l'effectif en chevaux pour la cavalerie et de 8 $\frac{1}{2}$ % pour l'artillerie.)		
		<i>Achat de chevaux.</i>		
		426 chevaux de chasseurs et de lanciers, à . . . . . fr. 1,100. . fr. 468,600 »		
	a.	142 — de guides, à . . . . . 1,150. . . . 163,500 »		
		65 — de selle d'artillerie, à . . . . . 1,150. . . . 72,450 »		
		126 — de trait — , à . . . . . 825. . . . 103,950 »		
29		————— 808,500 »		
		757	818,500 »	»
		Primes à accorder pour l'achat de chevaux nés et élevés en Belgique. . . . . 10,000 »		
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. . . . . fr.	13,461,585 42	6,588 »

## DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1880.

1880.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
12,550,673 42	12,522,670 "	34,003 42	"	
110,000 "	110,000 "	"	"	
65,000 "	65,000 "	"	"	
118,000 "	118,000 "	"	"	
818,500 "	812,700 "	5,510 "	"	
13,467,073 42	13,428,460 "	30,513 42	"	
AUGMENTATION. . fr.		30,513 42		

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
<b>CHAPITRE IX.</b>				
<b>TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.</b>				
<i>Traitements de non-activité.</i>				
<i>1° Pour motifs de santé.</i>				
	1	Colonel à . . . . .	6,575	6,575
	7	Majors, à . . . . .	4,125	28,875
	12	Capitaines de 1 <sup>re</sup> classe, à . . . . .	2,850	54,200
	8	— de 2 <sup>e</sup> — , à . . . . .	2,850	20,400
	3	— de 3 <sup>e</sup> — , à . . . . .	2,300	7,080
	3	Lieutenants, à . . . . .	1,800	5,400
	2	Sous-lieutenants, à . . . . .	1,575	5,150
	36	TOTAL . . . . .	105,480	
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. ‰ pour médicaments . . . . .	527 40	104,952 60
<i>2° Par mesure d'ordre.</i>				
a.	3	Capitaines de 1 <sup>re</sup> classe, à . . . . .	1,000	5,700
	3	— de 2 <sup>e</sup> — , à . . . . .	1,700	6,100
	4	— de 3 <sup>e</sup> — , à . . . . .	1,575	6,500
	7	Lieutenants, à . . . . .	1,200	8,400
	2	Sous-lieutenants, à . . . . .	1,050	2,100
	19	TOTAL . . . . .	27,600	
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. ‰ pour médicaments . . . . .	158	145,000
				27,462
50		<i>3° Employés civils.</i>		
	4	Employés civils de l'administration centrale du Ministère de la Guerre ou des administrations qui ressortissent à ce Département . . . . .	5,500	
	4			
	50			
<i>Honoraires.</i>				
b.		Honoraires d'avocats et frais de procédure . . . . .	7,085 40	
<i>Frais de représentation.</i>				
51	"	Aux généraux et officiers supérieurs qui se trouvent dans une position spéciale . . . . .		20,000
TOTAL DU CHAPITRE IX. . . . . fr.			165,000	

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1880.

1880.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
145,000	"	145,000	"	"	
20,000	"	20,000	"	"	
165,000	"	165,000	"	"	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÈRE des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		<b>CHAPITRE X.</b>		
		PENSIONS ET SECOURS.		
32	a.	Pensions temporaires, et arriérés . . . . . fr. 85,460 •		
	b.	Premier terme des pensions civiles et militaires . . . . . 7,000 "		
	c.	Secours à d'anciens militaires, à leurs veuves et à leurs familles, et à d'anciens employés du Ministère de la Guerre. . . . . 20,000 "		
		110,460 •		
	d.	Secours aux réfugiés politiques . . . . . fr. 540 "	110,460 "	540 "
		TOTAL DU CHAPITRE X . . . . . fr.	110,460 "	540 "
		<b>CHAPITRE XI.</b>		
		DÉPENSES IMPRÉVUES.		
55	"	Dépenses imprévues non libellées au Budget; Achat de décorations militaires; Secours à accorder éven- tuellement à des personnes étrangères à l'armée, en cas d'accidents dont la responsabilité incombe au Département de la Guerre . . . . .	14,958 85	"
		TOTAL DU CHAPITRE XI. . . . . fr.	14,958 85	"

## DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1880.

1880.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL..			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
111,000 °	111,000 °		°	°	
111,000 °	111,000 °		°	°	
14,958 83	14,958 °		20 83	°	
14,958 83	14,958 °		20 83	°	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
CHAPITRES.	PAGES.		Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
<b>RÉCAPITULATION.</b>				
I.	354	Administration centrale . . . . .	323,000	150,000
II.	356	États-majors. . . . .	1,457,470 40	•
III.	364	Service de santé des hôpitaux . . . . .	1,008,405 10	•
IV.	366	Solde des troupes . . . . .	24,507,481 25	30,447
V.	384	Académie militaire . . . . .	206,400	•
VI.	388	Établissements et matériel de l'artillerie . . . . .	1,082,555	•
VII.	392	Matériel du génie . . . . .	1,460,000	•
VIII.	394	Pain, viande, fourrages et autres allocations . . . . .	13,461,385 42	0,588
IX.	400	Traitements divers et honoraires . . . . .	165,000	•
X.	402	Pensions et secours. . . . .	110,460	540
XI.	46.	Dépenses imprévues . . . . .	14,058 83	•
<b>TOTAUX. . . . . fr.</b>			<b>43,947,125</b>	<b>187,576</b>

## DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1880.

1880.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
473,000	»	455,000	»	18,000	»
1,457,479	40	1,457,000	»	479	40
1,008,405	10	1,008,400	»	5	10
24,507,028	25	24,561,247	»	36,081	25
296,400	»	296,400	»	»	»
1,082,555	»	1,082,555	»	»	»
1,460,000	»	1,460,000	»	»	»
13,467,975	42	13,428,460	»	39,515	42
165,000	»	165,000	»	»	»
111,000	»	111,000	»	»	»
14,958	85	14,958	»	20	85
44,134,700	»	44,040,000	»	94,700	»
AUGMENTATION . . . fr.			94,700		»

## ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

## ANNEXE N° 1.

*État nominatif des fonctionnaires et employés civils ressortissant au Département de la Guerre, admis à la pension de retraite depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1878 jusqu'au 31 décembre 1878.*

DATE DES ARRÊTÉS d'admission à la PENSION.	NOMS ET PRÉNOMS des FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS.	DERNIÈRES FONCTIONS.	ÂGE.	ANNÉES de service.			MOTIFS des ADMISSIONS A LA RETRAITE.	TRAITEMENT moyen des 5 dernières années.	MONTANT de la pension
				Ans	Mois	Jours.			
1878. 30 janvier.	Richelle, G. . . . .	Chef de bureau au ministère de la Guerre.	67	40	10	»	Grand âge. . . . .	4,400 »	2,764 »
4 juin.	Montfort, P. . . . .	Chef de division au ministère de la Guerre.	66	45	7	15	Id.	7,000 »	4,666 »
TOTAL . . . . .fr.									7,450 »

*État nominatif des pensions civiles dont l'extinction a été constatée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1878 jusqu'au 31 décembre 1878.*

NUMÉROS		NOM DU TITULAIRE DE LA PENSION.	DATE DU DÉCÈS ou de l'extinction de la pension.	CAUSE de la cessation de la pension.	MONTANT de la pension éteinte.	Observations.
d'ordre.	d'in- scription.					
111	91	d'Hooghe, F.-J.-F. . . .	26 octobre 1877.	Décès . . . . .	295 »	SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 1878.
112	87	Van Cutsem, H.-J. . . .	5 janvier 1878.	Id. . . . .	1,515 »	164 pensions inscrites . .fr. 202,776
113	147	Jacob, P.-N. . . . .	15 février 1878.	Id. . . . .	300 »	114 pensions éteintes. . .fr. 110,051
114	105	Gallez, J.-B.-J. . . . .	26 mai 1878.	Id. . . . .	389 »	50 — restant à servir.fr. 92,745
TOTAL . . . . .fr.					2,495 »	

## DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1880.

ANNEXE N° 2.  


*Relevé des recettes procurées au Trésor pendant les années 1874 à 1878 inclus, et des sommes qu'il y aura lieu de porter au Budget des Voies et Moyens pour l'exercice 1880, à titre des recettes présumées de cet exercice.*



## ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

NATURE DES RECETTES.	1874.	1873.	1876. -	1877.
Pensions des élèves de l'École militaire . . . . .	90,891 99	104,990 57	124,165 02	121,510 15
Produit de la vente des chevaux de réformes et des poulains .	60,059 30	70,104 60	97,796 60	106,447 »
Produit d'objets hors de service provenant du matériel de l'artillerie et du génie . . . . .	77,644 99	90,343 09	29,747 25	31,603 82
Produit du loyer des domaines de la guerre, pêche des fossés.	77,631 69	61,302 83	58,131 52	73,027 32
Déaffectés à produire par les établissements de l'artillerie . . .	»	»	»	»
Remboursements divers. . . . .	2,995 20	0,047 20	10,588 64	10,285 81
Produit de la vente des cartes du dépôt de la Guerre . . . .	5,765 01	7,590 36	8,000 »	8,000 »
<b>TOTAUX. . . . . fr.</b>	<b>520,988 18</b>	<b>351,678 65</b>	<b>328,429 03</b>	<b>351,772 08</b>

## DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1880.

1878.	Total.	MOYENNES des CINQ ANNÉES 1874 à 1878.	PRÉVISIONS des RECETTES proposées pour 1880.
110,592 25	557,449 96	111,489 96	105,400 "
124,830 80	474,258 50	94,851 66	100,000 "
20,670 22	250,015 57	50,005 07	25,000 "
72,787 11	345,780 47	68,756 09	70,000 "
"	"	"	500 "
13,363 01	46,277 86	9,255 57	10,000 "
17,065 51	47,020 08	9,404 15	8,000 "
505,954 70	1,718,802 64	545,760 48	518,900 "

(410)

**X.**

**BUDGET**

DU

**CORPS DE LA GENDARMERIE**

POUR L'EXERCICE 1880.



## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget du Corps de la Gendarmerie, pour l'exercice 1880, est basé sur un effectif de 4,960 hommes et 4,545 chevaux.

Cet effectif est le même que celui qui a servi de base au Budget de 1879.

## DÉPENSES.

Les crédits demandés pour l'exercice 1880 s'élèvent à la somme totale de . . . . . fr.	3,418,200 »
Les crédits alloués pour l'exercice 1879 s'élèvent à . . . . .	3,410,000 »
	<hr/>
Le Budget de 1880 présente donc une augmentation de. fr.	8,200 »

Cette différence provient de ce que l'année 1880 est bissextile, ce qui occasionne un surcroît de dépense de  $\frac{1}{365}$  de toutes les allocations qui se décomptent *par jour*; ce surcroît est de fr. 8,209 32 c<sup>ts</sup> qui se répartit comme il suit sur les divers littéra de l'article unique du Budget, savoir :

Litt. a. Soldé des sous-officiers et gendarmes. . . . . fr.	5,988 »
— b. Fourrages. . . . .	2,074 75
— d. Casernement des hommes . . . . .	95 45
— e. Casernement des chevaux. . . . .	51 12
	<hr/>
TOTAL. . . . . fr.	8,209 32

Diminué sur dépenses imprévues pour arrondir le chiffre total du Budget. . . . .	9 32
--	------

RESTE somme égale à l'augmentation demandée . fr.	8,200 »
---	---------

*Le Ministre de la Guerre,*

RENARD.

**PROJET DE LOI.**

---

**LÉOPOLD II,**

**ROI DES BELGES,**

*A tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Nos Ministres de la Guerre, de l'Intérieur et de la Justice, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

**NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :**

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre Nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

**ARTICLE UNIQUE.**

Le Budget du Corps de la Gendarmerie pour l'exercice 1880 est fixé à la somme de trois millions quatre cent dix-huit mille deux cent francs (3,418,200 francs).

Donné à Bruxelles, le 28 février 1879.

**LÉOPOLD.**

**PAR LE ROI :**

*Le Ministre de la Guerre,*

**RENARD.**

*Le Ministre de l'Intérieur,*

**G. ROLIN-JAEQUEMYS.**

*Le Ministre de la Justice,*

**J. BARA.**

*Le Ministre des Finances,*

**CHARLES GRAUX.**

---

(414)

**DÉVELOPPEMENTS**

**DU**

**BUDGET DU CORPS DE LA GENDARMERIE**

**pour l'exercice 1880.**



## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU CORPS

ARTICLE.	LITTEA.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE																																	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.																																
		<b>GENDARMERIE. a)</b>																																		
		—																																		
		<b>Traitement, solde et accessoires.</b>																																		
		<table border="1" style="margin-left: 20px;"> <thead> <tr> <th colspan="2">EFFECTIF.</th> <th></th> </tr> <tr> <th>HOMMES.</th> <th>CHEVAUX.</th> <th></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>51</td> <td>65</td> <td></td> </tr> <tr> <td>1,909</td> <td>1,278</td> <td></td> </tr> <tr> <td><b>1,960</b></td> <td><b>1,345</b></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	EFFECTIF.			HOMMES.	CHEVAUX.		51	65		1,909	1,278		<b>1,960</b>	<b>1,345</b>																				
EFFECTIF.																																				
HOMMES.	CHEVAUX.																																			
51	65																																			
1,909	1,278																																			
<b>1,960</b>	<b>1,345</b>																																			
		<table style="margin-left: 20px;"> <tr> <td>Officiers de tous grades . . . . .</td> <td>fr. 205,527 25</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Sous-officiers, brigadiers et gendarmes . . . . .</td> <td>2,185,620 "</td> <td>2,191,608 "</td> </tr> <tr> <td>A ajouter pour l'année bissextile . . . . .</td> <td>5,988 "</td> <td></td> </tr> <tr> <td><b>TOTAL . . . . .</b></td> <td><b>2,595,155 25</b></td> <td></td> </tr> </table>	Officiers de tous grades . . . . .	fr. 205,527 25		Sous-officiers, brigadiers et gendarmes . . . . .	2,185,620 "	2,191,608 "	A ajouter pour l'année bissextile . . . . .	5,988 "		<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>2,595,155 25</b>																							
Officiers de tous grades . . . . .	fr. 205,527 25																																			
Sous-officiers, brigadiers et gendarmes . . . . .	2,185,620 "	2,191,608 "																																		
A ajouter pour l'année bissextile . . . . .	5,988 "																																			
<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>2,595,155 25</b>																																			
a.		<table style="margin-left: 20px;"> <tr> <td>Haute paye pour les chevrons d'ancienneté et pour la décoration militaire . . . . .</td> <td>60,000 "</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Première mise d'habillement et d'équipement pour les gendarmes nouvellement admis, savoir :</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>70 hommes à cheval, à 400 francs . . . . .</td> <td>28,000 "</td> <td rowspan="2">34,750 "</td> </tr> <tr> <td>45 — à pied, à 150 francs . . . . .</td> <td>0,750 "</td> </tr> <tr> <td><b>TOTAL . . . . .</b></td> <td><b>2,480,885 25</b></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>A DÉDUIRE, pour vacances et congés . . . . .</td> <td>5,897 25</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td><b>2,485,088 "</b></td> </tr> </table>	Haute paye pour les chevrons d'ancienneté et pour la décoration militaire . . . . .	60,000 "		Première mise d'habillement et d'équipement pour les gendarmes nouvellement admis, savoir :			70 hommes à cheval, à 400 francs . . . . .	28,000 "	34,750 "	45 — à pied, à 150 francs . . . . .	0,750 "	<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>2,480,885 25</b>				A DÉDUIRE, pour vacances et congés . . . . .	5,897 25						<b>2,485,088 "</b>										
Haute paye pour les chevrons d'ancienneté et pour la décoration militaire . . . . .	60,000 "																																			
Première mise d'habillement et d'équipement pour les gendarmes nouvellement admis, savoir :																																				
70 hommes à cheval, à 400 francs . . . . .	28,000 "	34,750 "																																		
45 — à pied, à 150 francs . . . . .	0,750 "																																			
<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>2,480,885 25</b>																																			
		A DÉDUIRE, pour vacances et congés . . . . .	5,897 25																																	
				<b>2,485,088 "</b>																																
		<b>Fourrages.</b>																																		
		<table style="margin-left: 20px;"> <tr> <td>23,725 journées d'indemnité représentative pour les officiers, à fr. 1 70 c.</td> <td>40,532 50</td> <td></td> </tr> <tr> <td>114,975 rations en nature pour les chevaux des sous-officiers et gendarmes qui résident dans les villes de garnison, où le service des fourrages est assuré par la régie, à fr. 1 65 c.</td> <td>189,708 75</td> <td></td> </tr> <tr> <td>551,495 journées d'indemnité représentative pour ceux qui résident dans les communes rurales, où le service n'est pas assuré par la régie, à fr. 1 50 c.</td> <td>527,242 50</td> <td></td> </tr> <tr> <td><b>TOTAL . . . . .</b></td> <td><b>757,285 75</b></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>A DÉDUIRE, pour incomplets . . . . .</td> <td>fr. 6,968 80</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td><b>RESTE . . . . .</b></td> <td><b>750,514 95</b></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Augmentation pour l'année bissextile . . . . .</td> <td>2,074 75</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td><b>752,589 70</b></td> </tr> </table>	23,725 journées d'indemnité représentative pour les officiers, à fr. 1 70 c.	40,532 50		114,975 rations en nature pour les chevaux des sous-officiers et gendarmes qui résident dans les villes de garnison, où le service des fourrages est assuré par la régie, à fr. 1 65 c.	189,708 75		551,495 journées d'indemnité représentative pour ceux qui résident dans les communes rurales, où le service n'est pas assuré par la régie, à fr. 1 50 c.	527,242 50		<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>757,285 75</b>				A DÉDUIRE, pour incomplets . . . . .	fr. 6,968 80				<b>RESTE . . . . .</b>	<b>750,514 95</b>				Augmentation pour l'année bissextile . . . . .	2,074 75						<b>752,589 70</b>		
23,725 journées d'indemnité représentative pour les officiers, à fr. 1 70 c.	40,532 50																																			
114,975 rations en nature pour les chevaux des sous-officiers et gendarmes qui résident dans les villes de garnison, où le service des fourrages est assuré par la régie, à fr. 1 65 c.	189,708 75																																			
551,495 journées d'indemnité représentative pour ceux qui résident dans les communes rurales, où le service n'est pas assuré par la régie, à fr. 1 50 c.	527,242 50																																			
<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>757,285 75</b>																																			
		A DÉDUIRE, pour incomplets . . . . .	fr. 6,968 80																																	
		<b>RESTE . . . . .</b>	<b>750,514 95</b>																																	
		Augmentation pour l'année bissextile . . . . .	2,074 75																																	
				<b>752,589 70</b>																																
b.		400,195																																		
		<b>Entretien de la buffleterie et du harnachement.</b>																																		
		<table style="margin-left: 20px;"> <tr> <td>651 gendarmes à pied, à 1 franc par an . . . . .</td> <td>651 "</td> <td></td> </tr> <tr> <td>1,278 — à cheval, à 2 francs par an . . . . .</td> <td>2,556 "</td> <td>3,187 "</td> </tr> <tr> <td><b>TOTAL . . . . .</b></td> <td></td> <td></td> </tr> </table>	651 gendarmes à pied, à 1 franc par an . . . . .	651 "		1,278 — à cheval, à 2 francs par an . . . . .	2,556 "	3,187 "	<b>TOTAL . . . . .</b>																											
651 gendarmes à pied, à 1 franc par an . . . . .	651 "																																			
1,278 — à cheval, à 2 francs par an . . . . .	2,556 "	3,187 "																																		
<b>TOTAL . . . . .</b>																																				
c.		1,909		3,418,200 "																																
		<b>Casernement des hommes.</b>																																		
		<table style="margin-left: 20px;"> <tr> <td>696,785 journées de casernement des hommes, à raison de 5 centimes . . . . .</td> <td>34,839 25</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Augmentation pour l'année bissextile . . . . .</td> <td>95 45</td> <td></td> </tr> <tr> <td><b>TOTAL . . . . .</b></td> <td><b>34,934 70</b></td> <td></td> </tr> </table>	696,785 journées de casernement des hommes, à raison de 5 centimes . . . . .	34,839 25		Augmentation pour l'année bissextile . . . . .	95 45		<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>34,934 70</b>																										
696,785 journées de casernement des hommes, à raison de 5 centimes . . . . .	34,839 25																																			
Augmentation pour l'année bissextile . . . . .	95 45																																			
<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>34,934 70</b>																																			
d.																																				
		<b>Casernement des chevaux.</b>																																		
		<table style="margin-left: 20px;"> <tr> <td>466,470 journées de casernement des chevaux, à raison de 4 centimes . . . . .</td> <td>18,658 80</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Augmentation pour l'année bissextile . . . . .</td> <td>51 12</td> <td></td> </tr> <tr> <td><b>TOTAL . . . . .</b></td> <td><b>18,709 92</b></td> <td></td> </tr> </table>	466,470 journées de casernement des chevaux, à raison de 4 centimes . . . . .	18,658 80		Augmentation pour l'année bissextile . . . . .	51 12		<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>18,709 92</b>																										
466,470 journées de casernement des chevaux, à raison de 4 centimes . . . . .	18,658 80																																			
Augmentation pour l'année bissextile . . . . .	51 12																																			
<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>18,709 92</b>																																			
e.																																				
		<b>Dépenses diverses.</b>																																		
		<table style="margin-left: 20px;"> <tr> <td>f. Frais de bureau des officiers et des sous-officiers . . . . .</td> <td>65,000 "</td> <td></td> </tr> <tr> <td>g. Moyens de transport aux troupes en marche . . . . .</td> <td>5,000 "</td> <td></td> </tr> <tr> <td>h. Frais de route, de séjour et de tournée des officiers . . . . .</td> <td>17,000 "</td> <td></td> </tr> <tr> <td>i. Armement et munitions . . . . .</td> <td>13,500 "</td> <td></td> </tr> <tr> <td>k. Service sanitaire des officiers, sous-officiers et gendarmes ainsi que des chevaux de la gendarmerie dans les localités où le service n'est pas assuré par le personnel de l'armée . . . . .</td> <td>20,000 "</td> <td></td> </tr> <tr> <td>l. Transport de fonds, d'effets, etc. . . . .</td> <td>1,500 "</td> <td></td> </tr> <tr> <td>m. Dépenses imprévues non libellées au Budget, achat de décorations militaires, pertes de chevaux dans l'exécution d'un service commandé, etc. . . . .</td> <td>2,990 68</td> <td></td> </tr> </table>	f. Frais de bureau des officiers et des sous-officiers . . . . .	65,000 "		g. Moyens de transport aux troupes en marche . . . . .	5,000 "		h. Frais de route, de séjour et de tournée des officiers . . . . .	17,000 "		i. Armement et munitions . . . . .	13,500 "		k. Service sanitaire des officiers, sous-officiers et gendarmes ainsi que des chevaux de la gendarmerie dans les localités où le service n'est pas assuré par le personnel de l'armée . . . . .	20,000 "		l. Transport de fonds, d'effets, etc. . . . .	1,500 "		m. Dépenses imprévues non libellées au Budget, achat de décorations militaires, pertes de chevaux dans l'exécution d'un service commandé, etc. . . . .	2,990 68														
f. Frais de bureau des officiers et des sous-officiers . . . . .	65,000 "																																			
g. Moyens de transport aux troupes en marche . . . . .	5,000 "																																			
h. Frais de route, de séjour et de tournée des officiers . . . . .	17,000 "																																			
i. Armement et munitions . . . . .	13,500 "																																			
k. Service sanitaire des officiers, sous-officiers et gendarmes ainsi que des chevaux de la gendarmerie dans les localités où le service n'est pas assuré par le personnel de l'armée . . . . .	20,000 "																																			
l. Transport de fonds, d'effets, etc. . . . .	1,500 "																																			
m. Dépenses imprévues non libellées au Budget, achat de décorations militaires, pertes de chevaux dans l'exécution d'un service commandé, etc. . . . .	2,990 68																																			
		<b>TOTAUX . . . . .</b>	<b>fr. 3,418,200 "</b>																																	

## DE LA GENDARMERIE POUR L'EXERCICE 1880.

1880.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																																																																																																																																																																																																																																																	
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																																																																																																																																																																																																																																		
TOTAL.																																																																																																																																																																																																																																																					
				a) Ce corps est composé d'un état-major et de neuf compagnies, comportant l'effectif ci-après :																																																																																																																																																																																																																																																	
				<b>Officiers.</b>																																																																																																																																																																																																																																																	
				<table border="1"> <thead> <tr> <th>Officiers de gendarmerie.</th> <th>Officiers comptables.</th> <th>Chevaux.</th> <th>GRADES.</th> <th>RATIONS de fourrages.</th> <th>TRAITEM. annuel.</th> <th>MONTANT.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>»</td> <td>5</td> <td>Général major (1) . . . . .</td> <td>1,098</td> <td>12,700 »</td> <td>12,700 »</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>»</td> <td>2</td> <td>Lieutenant-colonel . . . . .</td> <td>730</td> <td>7,500 »</td> <td>7,500 »</td> </tr> <tr> <td>5</td> <td>»</td> <td>6</td> <td>Majors . . . . .</td> <td>2,190</td> <td>6,600 »</td> <td>19,800 »</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>»</td> <td>2</td> <td>Capitaine adjudant-major de 1<sup>re</sup> cl.</td> <td>730</td> <td>8,500 »</td> <td>8,500 »</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>1</td> <td>»</td> <td>— quartier-maître . . . . .</td> <td>»</td> <td>3,800 »</td> <td>3,800 »</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>1</td> <td>»</td> <td>— administrateur d'habil.</td> <td>»</td> <td>3,450 »</td> <td>3,450 »</td> </tr> <tr> <td>7</td> <td>»</td> <td>14</td> <td>Capitaines de 1<sup>re</sup> classe . . . . .</td> <td>8,110</td> <td>8,500 »</td> <td>38,500 »</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>»</td> <td>4</td> <td>— de 2<sup>e</sup> classe . . . . .</td> <td>1,460</td> <td>4,700 »</td> <td>9,400 »</td> </tr> <tr> <td>12</td> <td>»</td> <td>12</td> <td>Lieutenants . . . . .</td> <td>4,380</td> <td>3,280 »</td> <td>39,000 »</td> </tr> <tr> <td>22</td> <td>»</td> <td>22</td> <td>Sous-lieutenants . . . . .</td> <td>8,030</td> <td>2,950 »</td> <td>64,900 »</td> </tr> <tr> <td>49</td> <td>2</td> <td>65</td> <td></td> <td>23,725</td> <td></td> <td>204,850 »</td> </tr> <tr> <td>51</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>A déduire 1/2 p. 0/0 pour médicaments . . . . . 1,022 75</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>RESTE . . . . . fr. 203,827 25</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>(1) Lorsque le corps est commandé par un colonel le traitement est de 10,000 francs.</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td style="text-align: center;"><b>Sous-officiers, brigadiers et gendarmes.</b></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Hommes.</th> <th>Chevaux.</th> <th>GRADES.</th> <th colspan="2">NOMBRE DE JOURNÉES</th> <th>SOLDE journalière.</th> <th>MONTANT.</th> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <th>de sous-officiers, brigadiers et gendarmes.</th> <th>de fourrages.</th> <td></td> <td></td> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>4</td> <td>4</td> <td>Adjudants-sous-officiers . . . . .</td> <td>1,460</td> <td>1,460</td> <td>4 60</td> <td>6,716 »</td> </tr> <tr> <td>9</td> <td>9</td> <td>Maréchaux des logis chefs . . . . .</td> <td>3,285</td> <td>3,285</td> <td>4 10</td> <td>13,468 50</td> </tr> <tr> <td>73</td> <td>73</td> <td>Maréchaux des logis à cheval . . . . .</td> <td>26,645</td> <td>26,645</td> <td>3 90</td> <td>103,915 50</td> </tr> <tr> <td>36</td> <td>»</td> <td>— — à pied . . . . .</td> <td>13,140</td> <td>»</td> <td>3 10</td> <td>40,734 »</td> </tr> <tr> <td>184</td> <td>184</td> <td>Brigadiers à cheval . . . . .</td> <td>67,160</td> <td>67,160</td> <td>3 60</td> <td>241,776 »</td> </tr> <tr> <td>85</td> <td>»</td> <td>— à pied . . . . .</td> <td>51,025</td> <td>»</td> <td>2 90</td> <td>89,972 50</td> </tr> <tr> <td>1,008</td> <td>1,008</td> <td>Gendarmes à cheval . . . . .</td> <td>367,920</td> <td>367,920</td> <td>3 25</td> <td>1,193,740 »</td> </tr> <tr> <td>510</td> <td>»</td> <td>— à pied . . . . .</td> <td>186,150</td> <td>»</td> <td>2 65</td> <td>493,297 50</td> </tr> <tr> <td>1,909</td> <td>1,278</td> <td></td> <td>696,785</td> <td>466,476</td> <td></td> <td>2,185,620 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>A AJOUTER : Chevaux d'officiers . . . . . 23,725</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>TOTAL GÉNÉRAL . . . . . 490,193</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>Augmentation pour l'année bissextile . . . . .</td> <td>5,988 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>TOTAL . . . . . fr.</td> <td>2,191,608 »</td> </tr> </tbody> </table> </td> </tr> <tr> <td>3,418,200</td> <td>3,410,000</td> <td>8,200</td> <td>»</td> <td></td> </tr> <tr> <td>3,418,200</td> <td>3,410,000</td> <td>8,200</td> <td>»</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Officiers de gendarmerie.	Officiers comptables.	Chevaux.	GRADES.	RATIONS de fourrages.	TRAITEM. annuel.	MONTANT.	1	»	5	Général major (1) . . . . .	1,098	12,700 »	12,700 »	1	»	2	Lieutenant-colonel . . . . .	730	7,500 »	7,500 »	5	»	6	Majors . . . . .	2,190	6,600 »	19,800 »	1	»	2	Capitaine adjudant-major de 1 <sup>re</sup> cl.	730	8,500 »	8,500 »	»	1	»	— quartier-maître . . . . .	»	3,800 »	3,800 »	»	1	»	— administrateur d'habil.	»	3,450 »	3,450 »	7	»	14	Capitaines de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	8,110	8,500 »	38,500 »	2	»	4	— de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	1,460	4,700 »	9,400 »	12	»	12	Lieutenants . . . . .	4,380	3,280 »	39,000 »	22	»	22	Sous-lieutenants . . . . .	8,030	2,950 »	64,900 »	49	2	65		23,725		204,850 »	51													A déduire 1/2 p. 0/0 pour médicaments . . . . . 1,022 75							RESTE . . . . . fr. 203,827 25							(1) Lorsque le corps est commandé par un colonel le traitement est de 10,000 francs.							<b>Sous-officiers, brigadiers et gendarmes.</b>							<table border="1"> <thead> <tr> <th>Hommes.</th> <th>Chevaux.</th> <th>GRADES.</th> <th colspan="2">NOMBRE DE JOURNÉES</th> <th>SOLDE journalière.</th> <th>MONTANT.</th> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <th>de sous-officiers, brigadiers et gendarmes.</th> <th>de fourrages.</th> <td></td> <td></td> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>4</td> <td>4</td> <td>Adjudants-sous-officiers . . . . .</td> <td>1,460</td> <td>1,460</td> <td>4 60</td> <td>6,716 »</td> </tr> <tr> <td>9</td> <td>9</td> <td>Maréchaux des logis chefs . . . . .</td> <td>3,285</td> <td>3,285</td> <td>4 10</td> <td>13,468 50</td> </tr> <tr> <td>73</td> <td>73</td> <td>Maréchaux des logis à cheval . . . . .</td> <td>26,645</td> <td>26,645</td> <td>3 90</td> <td>103,915 50</td> </tr> <tr> <td>36</td> <td>»</td> <td>— — à pied . . . . .</td> <td>13,140</td> <td>»</td> <td>3 10</td> <td>40,734 »</td> </tr> <tr> <td>184</td> <td>184</td> <td>Brigadiers à cheval . . . . .</td> <td>67,160</td> <td>67,160</td> <td>3 60</td> <td>241,776 »</td> </tr> <tr> <td>85</td> <td>»</td> <td>— à pied . . . . .</td> <td>51,025</td> <td>»</td> <td>2 90</td> <td>89,972 50</td> </tr> <tr> <td>1,008</td> <td>1,008</td> <td>Gendarmes à cheval . . . . .</td> <td>367,920</td> <td>367,920</td> <td>3 25</td> <td>1,193,740 »</td> </tr> <tr> <td>510</td> <td>»</td> <td>— à pied . . . . .</td> <td>186,150</td> <td>»</td> <td>2 65</td> <td>493,297 50</td> </tr> <tr> <td>1,909</td> <td>1,278</td> <td></td> <td>696,785</td> <td>466,476</td> <td></td> <td>2,185,620 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>A AJOUTER : Chevaux d'officiers . . . . . 23,725</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>TOTAL GÉNÉRAL . . . . . 490,193</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>Augmentation pour l'année bissextile . . . . .</td> <td>5,988 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>TOTAL . . . . . fr.</td> <td>2,191,608 »</td> </tr> </tbody> </table>	Hommes.	Chevaux.	GRADES.	NOMBRE DE JOURNÉES		SOLDE journalière.	MONTANT.				de sous-officiers, brigadiers et gendarmes.	de fourrages.			4	4	Adjudants-sous-officiers . . . . .	1,460	1,460	4 60	6,716 »	9	9	Maréchaux des logis chefs . . . . .	3,285	3,285	4 10	13,468 50	73	73	Maréchaux des logis à cheval . . . . .	26,645	26,645	3 90	103,915 50	36	»	— — à pied . . . . .	13,140	»	3 10	40,734 »	184	184	Brigadiers à cheval . . . . .	67,160	67,160	3 60	241,776 »	85	»	— à pied . . . . .	51,025	»	2 90	89,972 50	1,008	1,008	Gendarmes à cheval . . . . .	367,920	367,920	3 25	1,193,740 »	510	»	— à pied . . . . .	186,150	»	2 65	493,297 50	1,909	1,278		696,785	466,476		2,185,620 »						A AJOUTER : Chevaux d'officiers . . . . . 23,725							TOTAL GÉNÉRAL . . . . . 490,193							Augmentation pour l'année bissextile . . . . .	5,988 »						TOTAL . . . . . fr.	2,191,608 »	3,418,200	3,410,000	8,200	»		3,418,200	3,410,000	8,200	»	
Officiers de gendarmerie.	Officiers comptables.	Chevaux.	GRADES.	RATIONS de fourrages.	TRAITEM. annuel.	MONTANT.																																																																																																																																																																																																																																															
1	»	5	Général major (1) . . . . .	1,098	12,700 »	12,700 »																																																																																																																																																																																																																																															
1	»	2	Lieutenant-colonel . . . . .	730	7,500 »	7,500 »																																																																																																																																																																																																																																															
5	»	6	Majors . . . . .	2,190	6,600 »	19,800 »																																																																																																																																																																																																																																															
1	»	2	Capitaine adjudant-major de 1 <sup>re</sup> cl.	730	8,500 »	8,500 »																																																																																																																																																																																																																																															
»	1	»	— quartier-maître . . . . .	»	3,800 »	3,800 »																																																																																																																																																																																																																																															
»	1	»	— administrateur d'habil.	»	3,450 »	3,450 »																																																																																																																																																																																																																																															
7	»	14	Capitaines de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	8,110	8,500 »	38,500 »																																																																																																																																																																																																																																															
2	»	4	— de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	1,460	4,700 »	9,400 »																																																																																																																																																																																																																																															
12	»	12	Lieutenants . . . . .	4,380	3,280 »	39,000 »																																																																																																																																																																																																																																															
22	»	22	Sous-lieutenants . . . . .	8,030	2,950 »	64,900 »																																																																																																																																																																																																																																															
49	2	65		23,725		204,850 »																																																																																																																																																																																																																																															
51																																																																																																																																																																																																																																																					
						A déduire 1/2 p. 0/0 pour médicaments . . . . . 1,022 75																																																																																																																																																																																																																																															
						RESTE . . . . . fr. 203,827 25																																																																																																																																																																																																																																															
						(1) Lorsque le corps est commandé par un colonel le traitement est de 10,000 francs.																																																																																																																																																																																																																																															
						<b>Sous-officiers, brigadiers et gendarmes.</b>																																																																																																																																																																																																																																															
						<table border="1"> <thead> <tr> <th>Hommes.</th> <th>Chevaux.</th> <th>GRADES.</th> <th colspan="2">NOMBRE DE JOURNÉES</th> <th>SOLDE journalière.</th> <th>MONTANT.</th> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <th>de sous-officiers, brigadiers et gendarmes.</th> <th>de fourrages.</th> <td></td> <td></td> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>4</td> <td>4</td> <td>Adjudants-sous-officiers . . . . .</td> <td>1,460</td> <td>1,460</td> <td>4 60</td> <td>6,716 »</td> </tr> <tr> <td>9</td> <td>9</td> <td>Maréchaux des logis chefs . . . . .</td> <td>3,285</td> <td>3,285</td> <td>4 10</td> <td>13,468 50</td> </tr> <tr> <td>73</td> <td>73</td> <td>Maréchaux des logis à cheval . . . . .</td> <td>26,645</td> <td>26,645</td> <td>3 90</td> <td>103,915 50</td> </tr> <tr> <td>36</td> <td>»</td> <td>— — à pied . . . . .</td> <td>13,140</td> <td>»</td> <td>3 10</td> <td>40,734 »</td> </tr> <tr> <td>184</td> <td>184</td> <td>Brigadiers à cheval . . . . .</td> <td>67,160</td> <td>67,160</td> <td>3 60</td> <td>241,776 »</td> </tr> <tr> <td>85</td> <td>»</td> <td>— à pied . . . . .</td> <td>51,025</td> <td>»</td> <td>2 90</td> <td>89,972 50</td> </tr> <tr> <td>1,008</td> <td>1,008</td> <td>Gendarmes à cheval . . . . .</td> <td>367,920</td> <td>367,920</td> <td>3 25</td> <td>1,193,740 »</td> </tr> <tr> <td>510</td> <td>»</td> <td>— à pied . . . . .</td> <td>186,150</td> <td>»</td> <td>2 65</td> <td>493,297 50</td> </tr> <tr> <td>1,909</td> <td>1,278</td> <td></td> <td>696,785</td> <td>466,476</td> <td></td> <td>2,185,620 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>A AJOUTER : Chevaux d'officiers . . . . . 23,725</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>TOTAL GÉNÉRAL . . . . . 490,193</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>Augmentation pour l'année bissextile . . . . .</td> <td>5,988 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>TOTAL . . . . . fr.</td> <td>2,191,608 »</td> </tr> </tbody> </table>	Hommes.	Chevaux.	GRADES.	NOMBRE DE JOURNÉES		SOLDE journalière.	MONTANT.				de sous-officiers, brigadiers et gendarmes.	de fourrages.			4	4	Adjudants-sous-officiers . . . . .	1,460	1,460	4 60	6,716 »	9	9	Maréchaux des logis chefs . . . . .	3,285	3,285	4 10	13,468 50	73	73	Maréchaux des logis à cheval . . . . .	26,645	26,645	3 90	103,915 50	36	»	— — à pied . . . . .	13,140	»	3 10	40,734 »	184	184	Brigadiers à cheval . . . . .	67,160	67,160	3 60	241,776 »	85	»	— à pied . . . . .	51,025	»	2 90	89,972 50	1,008	1,008	Gendarmes à cheval . . . . .	367,920	367,920	3 25	1,193,740 »	510	»	— à pied . . . . .	186,150	»	2 65	493,297 50	1,909	1,278		696,785	466,476		2,185,620 »						A AJOUTER : Chevaux d'officiers . . . . . 23,725							TOTAL GÉNÉRAL . . . . . 490,193							Augmentation pour l'année bissextile . . . . .	5,988 »						TOTAL . . . . . fr.	2,191,608 »																																																																																																																																						
Hommes.	Chevaux.	GRADES.	NOMBRE DE JOURNÉES		SOLDE journalière.	MONTANT.																																																																																																																																																																																																																																															
			de sous-officiers, brigadiers et gendarmes.	de fourrages.																																																																																																																																																																																																																																																	
4	4	Adjudants-sous-officiers . . . . .	1,460	1,460	4 60	6,716 »																																																																																																																																																																																																																																															
9	9	Maréchaux des logis chefs . . . . .	3,285	3,285	4 10	13,468 50																																																																																																																																																																																																																																															
73	73	Maréchaux des logis à cheval . . . . .	26,645	26,645	3 90	103,915 50																																																																																																																																																																																																																																															
36	»	— — à pied . . . . .	13,140	»	3 10	40,734 »																																																																																																																																																																																																																																															
184	184	Brigadiers à cheval . . . . .	67,160	67,160	3 60	241,776 »																																																																																																																																																																																																																																															
85	»	— à pied . . . . .	51,025	»	2 90	89,972 50																																																																																																																																																																																																																																															
1,008	1,008	Gendarmes à cheval . . . . .	367,920	367,920	3 25	1,193,740 »																																																																																																																																																																																																																																															
510	»	— à pied . . . . .	186,150	»	2 65	493,297 50																																																																																																																																																																																																																																															
1,909	1,278		696,785	466,476		2,185,620 »																																																																																																																																																																																																																																															
					A AJOUTER : Chevaux d'officiers . . . . . 23,725																																																																																																																																																																																																																																																
					TOTAL GÉNÉRAL . . . . . 490,193																																																																																																																																																																																																																																																
					Augmentation pour l'année bissextile . . . . .	5,988 »																																																																																																																																																																																																																																															
					TOTAL . . . . . fr.	2,191,608 »																																																																																																																																																																																																																																															
3,418,200	3,410,000	8,200	»																																																																																																																																																																																																																																																		
3,418,200	3,410,000	8,200	»																																																																																																																																																																																																																																																		

(418)

**XI.**

**BUDGET**

DU

**MINISTÈRE DES FINANCES**

POUR L'EXERCICE 1880.



## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget du Ministère des Finances pour l'exercice 1879 a été voté au chiffre de . . . . . fr.	13,242,110 »
Le Budget présenté pour l'exercice 1880 ne s'élève qu'à . . . . .	13,183,510 »
Soit une différence en moins de . . . . . fr.	<u>56,600 »</u>

constituant la balance des augmentations et des diminutions de crédits proposées pour quelques articles.

Ces modifications sont justifiées par les considérations suivantes :

CHAPITRE 1<sup>er</sup>.

## ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 2. — *Traitements des fonctionnaires et employés, etc.*

Crédit voté pour 1879 ( <i>ordinaire</i> ) . . . . . fr.	806,000 »
» proposé pour 1880 ( <i>ordinaire</i> ) . . . . .	813,300 »
En plus pour 1880 . . . . . fr.	<u>7,300 »</u>

Cette augmentation se subdivise en deux parties, savoir :

1° . . . . . fr. 3,000 »  
pour augmenter la part de crédit attribuée à l'Administration centrale de la Trésorerie et de la Dette publique. Elle se justifie par l'accroissement continu des services ressortissant à cette administration, dont les cadres doivent être augmentés et régularisés.

Pour les mettre en harmonie avec les faits, une somme supérieure serait nécessaire. La nécessité de l'économie oblige à borner provisoirement à 5,000 francs la demande d'augmentation de crédit pour 1880.

2° . . . . . fr. 2,300 »  
somme nécessaire pour accorder à deux fonctionnaires du Département l'augmentation de traitement à laquelle ils auront droit, en vertu de l'article 16 de l'arrêté organique du 31 décembre 1875.

TOTAL ÉGAL . . . . . fr.	<u>7,300 »</u>
--------------------------	----------------

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

## CHAPITRE III.

ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES  
DANS LES PROVINCES.

ART. 12. — *Surveillance générale. — Traitements.*

Crédit voté pour 1879 . . . . .	fr.	385,750	»
» proposé pour 1880. . . . .		407,750	»
		<hr/>	
En plus pour 1880 . . . . .	fr.	24,000	»
		<hr/>	

L'augmentation demandée de 24,000 francs est motivée par les considérations suivantes :

1° Un *chimiste-avisur* est attaché à l'administration. Ses attributions s'étendent, chaque année, à raison du plus grand nombre d'analyses chimiques reconnues nécessaires, pour assurer la perception régulière des droits dont sont frappés certains produits importés de l'étranger ou fabriqués dans le pays. Il est équitable de mettre cet agent dans une position en rapport avec la nature et l'importance de ses attributions. On se propose de l'assimiler aux essayeurs de l'Administration centrale des monnaies, dont le traitement varie de 3,500 francs (minimum) à 5,000 francs (maximum).

La réalisation de cette mesure entraîne une augmentation de . . . . . fr. 1,000 »  
du crédit figurant sous le litt. *h* du tableau de développement.

2° Un premier crédit de 27,000 francs a été porté au Budget de 1879, pour accorder des indemnités aux surnuméraires qui ont subi avec succès l'épreuve du concours de capacité organisé en exécution d'un arrêté royal du 26 février 1878.

Pour permettre le fonctionnement régulier des dispositions de cet arrêté, il est nécessaire de porter définitivement à 50,000 francs le crédit du litt. *l* des développements, soit une augmentation de . . . . . fr. 23,000 »

AUGMENTATION TOTALE. . . . . fr. 24,000 »

---

Ainsi qu'on l'a déjà dit à l'occasion du premier crédit, l'accroissement de dépense qui résultera des indemnités accordées aux surnuméraires, sera compensée par des économies à réaliser sur le crédit des remises proportionnelles des receveurs.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 13 — *Service de la conservation du cadastre. — Traitements.*

Crédit voté pour 1879 . . . . .	fr.	667,900	»
» proposé pour 1880. . . . .		669,500	»
		<hr/>	
En plus pour 1880 . . . . .	fr.	1,600	»
		<hr/>	

Cette augmentation est demandée afin de pouvoir accorder à deux contrôleurs du cadastre, qui auront accompli en 1880 leur dixième année de grade dans leur position actuelle, le traitement de 5,000 francs stipulé en faveur des agents de cette catégorie se trouvant dans ces conditions par l'arrêté royal du 26 septembre 1874.

ART. 14. — *Service des contributions directes. — Traitements fixes.*

Crédit voté pour 1879 . . . . .	fr.	1,988,600	»
» proposé pour 1880 . . . . .		2,007,100	»
		<hr/>	
En plus pour 1880. . . . .	fr.	18,500	»
		<hr/>	

Voici la justification de cette augmentation :

1° (Litt. a des développements.) Jusqu'à présent, la vérification des écritures de douane des deux bureaux d'Anvers a été confiée à un contrôleur des douanes. Un contrôleur de comptabilité convient mieux pour cette mission spéciale. Il y a donc lieu de porter à l'article 14 le traitement maximum d'un contrôleur, soit . . . . . fr. 5,000 »

Ce n'est qu'un simple transfert de l'article 16, sans accroissement de charge pour le Trésor.

2° (Litt. c.) De nouvelles lignes de chemin de fer internationales sont en construction. Leur ouverture exigera la création de nouveaux bureaux de douane à la frontière. C'est en vue de cette nécessité que l'on demande le crédit destiné à l'établissement de trois bureaux, dont un de 6<sup>e</sup> classe et deux de 7<sup>e</sup> classe, ci . . . . . 7,000 »

3° (Litt. f.) Certaines circonscriptions d'accises sont, ou trop importantes, ou trop étendues dans leur délimitation actuelle. Il en résulte que la surveillance des usines qu'elles comprennent n'est pas suffisamment efficace pour assurer complètement les intérêts du Trésor. Le remaniement de ces circonscriptions, reconnu indispensable, entraînera une augmentation du nombre

A REPORTER. . . . .	fr.	12,000	»
---------------------	-----	--------	---

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT. . . . . fr.	12,000 »
d'employés du service des accises. On croit pouvoir borner cette augmentation à cinq agents de 2 <sup>e</sup> classe, soit une dépense de .	6,500 »
† TOTAL ÉGAL. . . . . fr.	<u>18,500 »</u>

ART. 16. — *Service des douanes et de la recherche maritime.*

Crédit voté pour 1879 . . . . . fr.	5,110,030 »
» proposé pour 1880 . . . . .	4,950,730 »
En moins pour 1880 . . . . . fr.	<u>159,300 »</u>

Cette diminution provient, d'une part, du transfert d'une somme de 5,000 francs à l'article 14, ainsi qu'on vient de l'expliquer à propos de cet article, et, d'autre part, à concurrence de la différence, soit de 154,300 francs, de réductions apportées dans le cadre du personnel inférieur, par suite de la réorganisation du service actif des douanes.

Cette réorganisation, dans un sens économique, a été rendue possible par des simplifications introduites dans les règlements de ce service.

ART. 17. — *Service des essais des ouvrages d'or et d'argent.*

Crédit voté pour 1879 . . . . . fr.	17,200 »
» proposé pour 1880. . . . .	18,500 »
En plus pour 1880 . . . . . fr.	<u>1,300 »</u>

Trois agents du service de la garantie se trouvent dans les conditions prévues par les règlements pour obtenir une promotion de classe. La somme de 1,300 francs demandée est destinée à régulariser leur position.

ART. 20. — *Frais de bureau et de tournées.*

Crédit voté pour 1879	} ordinaire . . . . . fr.	85,580 »
		{ extraordinaire. . . . .
	TOTAL . . . . . fr.	<u>91,580 »</u>
Crédit proposé pour 1880 (ordinaire) . . . . . fr.		91,580 »

Certaines allocations accordées pour frais de bureau ayant dû être augmentées définitivement pour cause d'insuffisance bien constatée, il y a lieu de

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

faire passer au crédit ordinaire la somme de 6,000 francs portée provisoirement au crédit extraordinaire, en attendant que l'on fût fixé sur l'importance de la dépense permanente nécessaire.

ART. 21. — *Indemnités, primes et dépenses diverses.*

Crédit voté pour 1879 . . . . .	fr.	580,200	»
» proposé pour 1880. . . . .		398,200	»
		<hr/>	
En plus pour 1880 . . . . .	fr.	13,000	»
		<hr/>	

Cette augmentation de 13,000 francs est demandée comme *charge temporaire* pour le litt. g des développements de l'article 21 (*Indemnités pour les transcriptions des mutations cadastrales, etc.*)

Le renouvellement des premiers volumes des matrices cadastrales s'impose comme une indispensable nécessité. Ils sont tellement surchargés de ratures et d'intercalations, qu'ils présentent une véritable confusion, surtout en ce qui concerne les communes importantes, où les mutations sont naturellement très-fréquentes. Les recherches y sont devenues très-difficiles, même incertaines, et il en résulte non-seulement une grande perte de temps pour les agents du cadastre, mais des chances d'erreurs pouvant porter préjudice à des intérêts privés.

Il est urgent de remédier à ce fâcheux état de choses, et c'est dans ce but qu'un crédit extraordinaire de 13,000 francs est demandé.

ART. 23. — *Matériel.*

Crédit voté pour 1879 . . . . .	fr.	168,900	»
» proposé pour 1880. . . . .		188,900	»
		<hr/>	
En plus pour 1880 . . . . .	fr.	20,000	»
		<hr/>	

Cette augmentation de 20,000 francs doit s'appliquer aux trois objets indiqués ci-après :

1° Le nombre d'instruments de vérification (thermomètres, densimètres, balances, etc.) dont l'administration doit fournir ses agents, s'est notablement accru depuis quelque temps. La somme portée sous le litt. a des développements ne suffit plus pour assurer une suffisante répartition de ces instruments. Il a été reconnu nécessaire de l'augmenter de . . fr. 5,000 »

2° Les baux d'un grand nombre de locaux affectés au service de la douane ont dû être renouvelés, et ce renouvellement n'a

A REPORTER. . . . .	fr.	5,000	»
---------------------	-----	-------	---

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT. . . . . fr.	5,000 »
---------------------	---------

pu être obtenu qu'avec des augmentations de loyer plus ou moins notable. D'autre part, le service du bateau à vapeur chargé de la surveillance de l'Escaut, donne lieu à une consommation de charbon dont le prix excède le crédit consacré au chauffage. On estime que ces deux objets nécessiteront une augmentation de la somme qui figure sous le litt. *b* des développements, à concurrence de . . . . .

10,000 »
----------

3° Enfin, un accroissement de . . . . .	5,000 »
---	---------

est demandé pour le litt. *c*. — La plupart des petites embarcations utilisées par la douane pour le service de l'Escaut, sont en très-mauvais état. Elles exigeront d'importantes réparations, et un bon nombre d'entre elles devront être remplacées par des esquifs neufs. On espère pouvoir faire face à la dépense qui en résultera, au moyen de l'augmentation de crédit demandée.

TOTAL ÉGAL . . . . . fr.	20,000 »
--------------------------	----------

## CHAPITRE IV.

ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES DANS LES PROVINCES.

ART. 30. — *Dépenses du domaine.*

Crédit voté pour 1879 . . . . .	<table style="border: none;"> <tr> <td style="padding: 0 5px;">{</td> <td style="padding: 0 5px;"><i>ordinaire</i> . . . fr.</td> <td style="padding: 0 5px;">78,000</td> <td style="padding: 0 5px;">»</td> <td rowspan="2" style="padding: 0 10px;">}</td> <td rowspan="2" style="padding: 0 10px;">107,000</td> <td rowspan="2" style="padding: 0 10px;">»</td> </tr> <tr> <td style="padding: 0 5px;"></td> <td style="padding: 0 5px;"><i>extraordinaire</i> . .</td> <td style="padding: 0 5px;">29,000</td> <td style="padding: 0 5px;">»</td> </tr> </table>	{	<i>ordinaire</i> . . . fr.	78,000	»	}	107,000	»		<i>extraordinaire</i> . .	29,000	»
{	<i>ordinaire</i> . . . fr.	78,000	»	}	107,000				»			
	<i>extraordinaire</i> . .	29,000	»									
Crédit proposé pour 1880	<table style="border: none;"> <tr> <td style="padding: 0 5px;">{</td> <td style="padding: 0 5px;"><i>ordinaire</i> . . . fr.</td> <td style="padding: 0 5px;">78,000</td> <td style="padding: 0 5px;">»</td> <td rowspan="2" style="padding: 0 10px;">}</td> <td rowspan="2" style="padding: 0 10px;">122,000</td> <td rowspan="2" style="padding: 0 10px;">»</td> </tr> <tr> <td style="padding: 0 5px;"></td> <td style="padding: 0 5px;"><i>extraordinaire</i> . .</td> <td style="padding: 0 5px;">44,000</td> <td style="padding: 0 5px;">»</td> </tr> </table>	{	<i>ordinaire</i> . . . fr.	78,000	»	}	122,000	»		<i>extraordinaire</i> . .	44,000	»
{	<i>ordinaire</i> . . . fr.	78,000	»	}	122,000				»			
	<i>extraordinaire</i> . .	44,000	»									
					15,000	»						
En plus pour 1880 ( <i>extraordinaire</i> ) . . . . . fr.					15,000	»						

Par amendement au projet de Budget de 1879, le crédit compris sous le litt. *e* des développements de l'article 30, a été augmenté d'une somme de 15,000 francs, comme charge extraordinaire, pour assainissement et boisement des fanges dépendant de la forêt d'Hertogenwald.

Pour l'année 1880, on sera sorti de la période de préparation, et il sera possible d'étendre les travaux définitifs à une centaine d'hectares. Le prix de ces travaux est évalué à 25,000 francs, soit une augmentation de 10,000 francs du crédit extraordinaire porté au Budget de 1879, ci . . . fr.

10,000 »
----------

D'un autre côté, une Commission sera instituée pour rechercher les améliorations dont est susceptible le service forestier, et pour étudier le meilleur système de gestion des bois soumis au régime forestier. On peut évaluer le chiffre de la dépense à laquelle donnera lieu l'institution de cette Commission à . . .

5,000 »
---------

TOTAL ÉGAL . . . . . fr.	15,000 »
--------------------------	----------

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Ensuite de ce qui précède, il y a lieu de modifier ainsi qu'il suit le libellé du litt. e des développements de l'article 30 :

« Frais de culture et travaux d'amélioration des propriétés domaniales; —  
» frais d'étude des questions forestières. »

## RÉCAPITULATION.

	Augmentations.	Diminutions
Article 2 . . . . . fr.	7,300 »	»
— 12 . . . . .	24,000 »	»
— 13 . . . . .	1,600 »	»
— 14 . . . . .	18,300 »	»
— 16 . . . . .	»	159,300 »
— 17 . . . . .	1,300 »	»
— 21 . . . . .	18,000 »	»
— 23 . . . . .	20,000 »	»
— 30 . . . . .	15,000 »	»
<b>TOTAUX</b> . . . . . fr.	102,700 »	159,300 »
<b>RÉSULTAT : DIMINUTION.</b> . . . . . fr.	56,600 »	

*Le Ministre des Finances,*

CHARLES GRAUX.

## COMPARAISON

*des crédits proposés au Budget de 1880, avec ceux qui ont été alloués pour l'exercice 1879.*

CHAPITRES.	SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS POUR L'EXERCICE 1879.			CRÉDITS PROPOSÉS POUR L'EXERCICE 1880.			DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1880.							
		Ordinaires.	Extraordin.	TOTAL.	Ordinaires.	Extraordin.	TOTAL.	SUR LES CRÉDITS				SUR L'ENSEMBLE.			
								ORDINAIRES.		EXTRAORDINAIRES.		EN PLUS.	EN MOINS.		
		EN PLUS.	EN MOINS.	EN PLUS.	EN MOINS.	EN PLUS.	EN MOINS.								
I.	Administr. centrale . . . . .	1,261,500	16,000	1,277,500	1,268,600	16,000	1,284,600	7,300	"	"	"	7,500	"	"	
II.	— de la trésorerie, etc.	218,000	"	218,000	218,000	"	218,000	"	"	"	"	"	"	"	
III.	— des contributions, etc.	11,090,805	95,500	11,186,105	11,002,905	104,500	11,107,205	"	87,900	9,000	"	"	78,900	"	
IV.	— de l'enregistrem., etc.	2,444,255	56,450	2,480,705	2,444,255	51,450	2,495,705	"	"	15,000	"	15,000	"	"	
V.	Pensions et secours. . . . .	42,000	"	42,000	42,000	"	42,000	"	"	"	"	"	"	"	
VI.	Service de la caisse tontinière instituée en vertu de l'art. 76 de la loi du 5 juin 1870 sur la milice . . . . .	50,000	"	50,000	50,000	"	50,000	"	"	"	"	"	"	"	
VII.	Dépenses imprévues . . . . .	8,000	"	8,000	8,000	"	8,000	"	"	"	"	"	"	"	
	TOTAUX. . . fr.	15,094,560	147,750	15,242,110	15,015,760	171,750	15,185,510	7,300	87,900	24,000	"	22,500	78,900	"	
								DIFFÉRENCES. . . . . fr.		EN MOINS : 80,600	"	EN PLUS : 24,000	"	EN MOINS : 56,600	"

NOTE PRÉLIMINAIRE.

( 427 )

[No 87.]

**PROJET DE LOI.**

---

**LÉOPOLD II,**

**ROI DES BELGES,**

*À tous présents et à venir, Salut :*

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

**NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :**

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

**ARTICLE UNIQUE.**

Le Budget du Ministère des Finances, pour l'exercice 1880, est fixé à la somme de *quinze millions cent quatre-vingt-cinq mille cinq cent dix francs* (15,185,510 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 28 février 1879.

**LÉOPOLD.**

PAR LE ROI :

*Le Ministre des Finances,*

**CHARLES GRAUX.**

---

# BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES

POUR L'EXERCICE 1880.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.		TOTAL
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
<b>CHAPITRE I<sup>er</sup>.</b>				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre . . . . .	21,000	"	} 1,284,000
2	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et traitements de disponibilité. . . . .	815,500	14,000	
3	Honoraires des avocats et des avoués du Département. — Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, etc. . . . .	71,000	2,000	
4	Frais de tournées. . . . .	10,000	"	
5	Matériel. . . . .	145,000	"	
6	Traitement du graveur des monnaies et des poinçons de titre et de garantie. . . . .	4,200	"	
7	Service de la monnaie . . . . .	16,100	"	
8	Magasin général des papiers . . . . .	172,000	"	
9	Documents statistiques . . . . .	18,000	"	
<b>CHAPITRE II.</b>				
ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE ET DE LA DETTE PUBLIQUE DANS LES PROVINCES.				
10	Traitements des directeurs et agents du Trésor. . . . .	170,000	"	} 218,000
11	Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des directeurs et agents.	48,000	"	
<b>CHAPITRE III.</b>				
ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.				
12	Surveillance générale. — Traitements. . . . .	407,750	"	} 11,107,205
13	Service de la conservation du cadastre. — Traitements . . . . .	669,500	"	
14	— des contributions di- { Traitements fixes . . . . .	2,000,600	500	
15	rectes, des accises et { Remises proportionnelles et indem- de la comptabilité. { nités ( <i>credit non limitatif</i> ) . . . . .	2,050,700	"	
16	— des douanes et de la recherche maritime . . . . .	4,946,250	4,500	
17	— des essais des ouvrages d'or et d'argent . . . . .	16,200	2,500	
18	Suppléments de traitement . . . . .	260,225	"	
19	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non re- placés. . . . .	"	82,000	
20	Frais de bureau et de tournées . . . . .	91,580	"	
21	Indemnités, primes et dépenses diverses . . . . .	580,200	15,000	
22	Police douanière . . . . .	5,000	"	
23	Matériel. . . . .	188,900	"	
A REPORTER. . . fr.		12,480,505	120,300	12,600,805

## BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1880.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . . fr.	12,480,505 »	120,500 »	12,600,805 »
	<b>CHAPITRE IV.</b>			
	ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.			
21	Traitements du personnel de l'enregistrement et du timbre . . . . .	480,000 »	»	} 2,495,705 »
25	— — du domaine . . . . .	150,275 »	7,450 »	
26	— — forestier . . . . .	371,480 »	»	
27	Remises des receveurs. — Frais de perception ( <i>crédit non limitatif</i> ). . . . .	1,917,000 »	»	
28	— des greffiers ( <i>crédit non limitatif</i> ) . . . . .	60,000 »	»	
29	Matériel . . . . .	56,000 »	»	
50	Dépenses du domaine . . . . .	78,000 »	44,000 »	
51	Frais de construction et de réparation de routes destinées à faci- liser l'exploitation des propriétés de l'État . . . . .	50,000 »	»	
52	Intérêts moratoires en matières diverses ( <i>crédit non limitatif</i> ). . . . .	1,500 »	»	
	<b>CHAPITRE V.</b>			
	PENSIONS ET SECOURS.			
53	Premier terme des pensions à accorder éventuellement . . . . .	28,000 »	»	} 42,000 »
54	Secours à des employés, veuves et familles d'employés qui, n'ayant pas de droits à une pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse. . . . .	14,000 »	»	
	<b>CHAPITRE VI.</b>			
	SERVICE DE LA CAISSE TONTINIÈRE INSTITUÉE EN VERTU DE L'ART. 76 DE LA LOI DU 3 JUIN 1870 SUR LA MILICE.			
35	Administration centrale. — Personnel. — Traitement . . . . .	10,000 »	»	} 50,000 »
56	— — Matériel, frais de déplacement, indem- nités diverses . . . . .	10,000 »	»	
57	Émoluments des agents chargés de la recette et du contrôle . . . . .	10,000 »	»	
	<b>CHAPITRE VII.</b>			
	DÉPENSES IMPRÉVUES.			
38	Dépenses imprévues non libellées au Budget . . . . .	8,000 »	»	8,000 »
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES. . . . . fr.	15,013,760 »	171,750 »	15,185,510 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté  
du 28 février 1879.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

CHARLES GRAUX.

**DÉVELOPPEMENTS**

DU

**BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES**

pour l'exercice 1880.



## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.												
<b>CHAPITRE I<sup>er</sup>.</b>														
<b>ADMINISTRATION CENTRALE.</b>														
1	»	Traitement du Ministre. . . . .												
2	a.	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service . . . . .												
	b.	Traitements de disponibilité . . . . .												
3	a.	Honoraires et émoluments fixes des avocats et avoués du Département des Finances. . . . .												
	b.	Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, etc. . . . .												
<table border="1" style="margin-left: auto;"> <thead> <tr> <th colspan="2">CHARGES</th> </tr> <tr> <th>ordinaires.</th> <th>extraordin.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: right;">52,500</td> <td style="text-align: right;">2,000</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">18,500</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">71,000</td> <td style="text-align: right;">2,000</td> </tr> </tbody> </table>			CHARGES		ordinaires.	extraordin.	52,500	2,000	18,500	»	71,000	2,000		
CHARGES														
ordinaires.	extraordin.													
52,500	2,000													
18,500	»													
71,000	2,000													
4	»	Frais de tournées du Ministre et des fonctionnaires supérieurs . . . . .												
<i>Matériel.</i>														
5	a.	Fournitures de bureau, main-d'œuvre des impressions, frais de reliure, ports de lettres et autres menus frais . . . . .												
	b.	Éclairage et chauffage des hôtels et des bureaux . . . . .												
	c.	Entretien des locaux du Ministère, achat et entretien des meubles . . . . .												
<table border="1" style="margin-left: auto;"> <thead> <tr> <th colspan="2">CHARGES</th> </tr> <tr> <th>ordinaires.</th> <th>extraordin.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: right;">65,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">20,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">60,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">145,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> </tbody> </table>			CHARGES		ordinaires.	extraordin.	65,000	»	20,000	»	60,000	»	145,000	»
CHARGES														
ordinaires.	extraordin.													
65,000	»													
20,000	»													
60,000	»													
145,000	»													
<i>Service de la Monnaie.</i>														
6	»	Traitement du graveur des monnaies et des poinçons de titre et de garantie. . . . .												
7	a.	Fournitures et main-d'œuvre concernant la monnaie et les essais, et service des bureaux de garantie . . . . .												
	b.	Dépenses variables, poinçons de garantie, plaques d'insculpation et autres ustensiles, entretien de l'hôtel, etc. . . . .												
	c.	Frais pour le service du contrôle. . . . .												
	d.	Abonnement à l'eau et au gaz. . . . .												
<table border="1" style="margin-left: auto;"> <tbody> <tr> <td style="text-align: right;">4,200</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">5,700</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">7,800</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">2,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">600</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">16,100</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> </tbody> </table>			4,200	»	5,700	»	7,800	»	2,000	»	600	»	16,100	»
4,200	»													
5,700	»													
7,800	»													
2,000	»													
600	»													
16,100	»													
A REPORTER. . . . . fr.														

## DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,000	»	21,000	21,000	»	»	
813,500	14,000	827,500	820,000	7,500	»	
71,000	2,000	73,000	73,000	»	»	
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
143,000	»	143,000	143,000	»	»	
4,200	»	4,200	4,200	»	»	
16,100	»	16,100	16,100	»	»	
1,078,600	16,000	1,094,600	1,087,300	7,300	»	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																			
			REPORT. . . . fr.																		
		ADMINISTRATION CENTRALE (suite).																			
		<i>Magasin général des papiers pour le service de l'administration centrale et des provinces.</i>																			
			<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">CHARGES</th> </tr> <tr> <th>ordinales.</th> <th>extraordin.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>83,000</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>15,000</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>72,000</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>172,000</td> <td>»</td> </tr> </tbody> </table>	CHARGES		ordinales.	extraordin.	83,000	»	15,000	»	72,000	»	172,000	»						
CHARGES																					
ordinales.	extraordin.																				
83,000	»																				
15,000	»																				
72,000	»																				
172,000	»																				
8	a.	Papiers à timbrer . . . . .	83,000																		
	b.	Papier électoral . . . . .	15,000																		
	c.	Autres papiers de toute espèce. . . . .	72,000																		
		<i>Documents statistiques.</i>	172,000																		
		<i>Documents statistiques.</i>																			
9	a.	Frais de rédaction de la <i>Statistique commerciale</i> . . . . .	12,000																		
	b.	— de publication . . . . .	6,000																		
			18,000																		
		TOTAL DU CHAPITRE I <sup>er</sup> . . . . fr.																			
		CHAPITRE II.																			
		ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE ET DE LA DETTE PUBLIQUE DANS LES PROVINCES.																			
			<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Nombre d'AGENTS.</th> <th rowspan="2">TRAITEMENT par an.</th> <th colspan="2">CHARGES</th> </tr> <tr> <th>ordinales.</th> <th>extraordin.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>32</td> <td>3,000 à 8,000</td> <td>160,400</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>300 à 600</td> <td>9,600</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>46,500</td> <td>»</td> </tr> </tbody> </table>	Nombre d'AGENTS.	TRAITEMENT par an.	CHARGES		ordinales.	extraordin.	32	3,000 à 8,000	160,400	»	»	300 à 600	9,600	»			46,500	»
Nombre d'AGENTS.	TRAITEMENT par an.	CHARGES																			
		ordinales.	extraordin.																		
32	3,000 à 8,000	160,400	»																		
»	300 à 600	9,600	»																		
		46,500	»																		
10	a.	Traitements des directeurs et agents. . . . .	160,400																		
	b.	— des agents auxiliaires . . . . .	9,600																		
11	»	Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des directeurs et agents . . . . .	46,500																		
		TOTAL DU CHAPITRE II . . . . fr.																			

## DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,078,600	16,000	1,094,600	1,087,300	7,300	»	
172,000	»	172,000	172,000	»	»	
18,000	»	18,000	18,000	»	»	
1,268,600	16,000	1,284,600	1,277,300	7,300	»	
AUGMENTATION. . . . fr.				7,300		
170,000	»	170,000	170,000	»	»	
48,000	»	48,000	48,000	»	»	
218,000	»	218,000	218,000	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
		Nombre d'AGENTS.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	CHARGES ordinaires.    extraordin.		
<b>CHAPITRE III.</b>							
<b>ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES DANS LES PROVINCES.</b>							
<i>Surveillance générale.</i>							
12	a.	Traitements des directeurs . . . . .	9	»	8,000	72,000	»
	b.	— du directeur spécial . . . . .	1	»	8,000	8,000	»
	c.	— des inspecteurs provinciaux. . . . .	5	1 <sup>re</sup>	6,500	32,500	»
			4	2 <sup>e</sup>	6,000	24,000	»
	d.	— d'un inspecteur. . . . .	1	»	6,500	6,500	»
	e.	— de l'inspecteur spécial . . . . .	1	»	Max. 6,500 Min. 6,000	6,500	»
	f.	— du contrôleur id. . . . .	1	»	Max. 4,200 Min. 3,150	4,200	»
	g.	— du sous-contrôleur id. . . . .	1	»	2,650	2,650	»
	h.	— d'un chimiste-aviseur. . . . .	1	»	Max. 5,000 Min. 3,500	5,000	»
			3	1 <sup>re</sup>	5,000	15,000	»
	i.	— des premiers commis de direction. . . . .	3	2 <sup>e</sup>	4,000	12,000	»
			3	3 <sup>e</sup>	3,500	10,500	»
			14	1 <sup>re</sup>	Max. 3,100 Min. 2,500	39,200	»
	j.	— des seconds commis de direction . . . . .	15	2 <sup>e</sup>	2,100	31,500	»
21			3 <sup>e</sup>	1,700	55,700	»	
25			4 <sup>e</sup>	1,300	32,500	»	
k.	Indemnités id. id. . . . .	»	»	»	20,000	»	
l.	— aux surnuméraires. . . . .	»	»	»	50,000	»	
			108	.. . . .	407,750	»	
<i>Service de la conservation du cadastre.</i>							
13	a.	Traitements des inspecteurs . . . . .	2	»	6,500	13,000	»
	b.	— des contrôleurs. . . . .	6	1 <sup>re</sup>	Max. 5,000 Min. 4,200	26,800	»
			6	2 <sup>e</sup>	3,600	21,600	»
			6	3 <sup>e</sup>	3,150	18,900	»
	c.	— des géomètres . . . . .	58	1 <sup>re</sup>	2,650	153,700	»
			60	2 <sup>e</sup>	2,150	129,000	»
			65	3 <sup>e</sup>	1,700	110,500	»
	d.	Indemnités aux géomètres . . . . .	70	4 <sup>e</sup>	1,300	91,000	»
			273	.. . . .	669,500	»	

A REPORTER. . . . fr.

## DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1870.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		Augmentation.	Diminution.	
407,750	»	407,750	583,750	24,000	»	
669,500	»	669,500	667,900	1,600	»	
1,077,250	»	1,077,250	1,051,650	25,600	»	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
					REPORT. . . . fr.	
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).				
		<i>Service des contributions directes, des accises et de la comptabilité.</i>				
			Nombre d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	CHARGES ordinaires.    extraordin.
			27	1 <sup>re</sup>	5,000	155,000    »
	a.	Traitements des contrôleurs . . . . .	26	2 <sup>e</sup>	4,200	109,200    »
			26	3 <sup>e</sup>	5,600	95,600    »
			26	4 <sup>e</sup>	3,150	81,900    »
	b.	— des sous-contrôleurs . . . . .	27	»	2,150	58,050    »
			3	1 <sup>re</sup>	9,000	27,000    »
			4	2 <sup>e</sup>	7,500	30,000    »
	c.	— des receveurs ayant les douanes dans leurs attributions, lorsque les remises proportionnelles, eu égard à leur travail, constituent une rémunération insuffisante ou trop élevée. . . . .	3	3 <sup>e</sup>	6,000	18,000    »
			5	4 <sup>e</sup>	4,700	23,500    »
			5	5 <sup>e</sup>	3,600	18,000    »
			14	6 <sup>e</sup>	2,800	39,200    »
			21	7 <sup>e</sup>	2,100	44,100    »
14	d.	— des vérificateurs. . . . .	23	1 <sup>re</sup>	3,150	72,450    »
			26	2 <sup>e</sup>	2,650	68,900    »
			55	3 <sup>e</sup>	2,100	69,300    »
			44	4 <sup>e</sup>	1,600	70,400    »
			50	1 <sup>re</sup>	2,500	69,000    »
	e.	— des commis aux écritures . . . . .	30	2 <sup>e</sup>	1,900	57,000    »
			33	3 <sup>e</sup>	1,600	56,000    »
			56	4 <sup>e</sup>	1,500	46,800    »
			186	1 <sup>re</sup>	1,650	306,900    »
	f.	— des commis des accises . . . . .	190	2 <sup>e</sup>	1,500	247,000    »
			95	3 <sup>e</sup>	1,100	104,500    »
			95	4 <sup>e</sup>	1,000	95,000    »
	g.	Indemnités de résidence. . . . .	»	»	»	65,800    500
			1010	..	..	2,006,600    500
15	a.	Remises proportionnelles et indemnités (542 agents) . . . . .				1,908,200    »
	b.	Indemnités aux receveurs pour confection des rôles des contrib. directes . . . . .				66,500    »
	c.	— — — pour copies des rôles des contributions directes . . . . .				56,000    »
		(Credits non limitatifs.)				2,030,700    »
						A REPORTER. . . . fr.

## DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,077,250	,	1,077,250	1,051,650	25,600	,	
2,006,600	500	2,007,100	1,988,600	18,500	,	
2,030,700	,	2,030,700	2,030,700	,	,	
5,114,550	500	5,115,050	5,070,950	44,100	,	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
		Nombre d'ouvrés.	CLASSES.	TRAITEMENT par an.	CHARGES ordinaires.    extraordin.		
		REPORT. . . . fr.					
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).					
		<i>Service des douanes et de la recherche maritime.</i>					
16	a.	Traitement de l'inspecteur des douanes au port d'Anvers. . . . .	1	"	Max. 3,500 Min. 3,000	5,500	"
	b.	— des contrôleurs . . . . .	17	1 <sup>re</sup>	Max. 5,000 Min. 4,200	73,400	"
			16	2 <sup>e</sup>	3,600	37,600	"
			13	3 <sup>e</sup>	3,150	47,250	"
	c.	— des lieutenants . . . . .	42	"	2,150	90,300	"
	d.	— des sous-lieutenants . . . . .	43	"	1,930	87,750	"
	e.	— des brigadiers . . . . .	400	"	1,550	620,000	"
	f.	— des sous-brigadiers. . . . .	473	"	1,200	570,000	"
			840	"	1,100	924,000	"
	g.	— des préposés . . . . .	850	"	1,000	830,000	"
			900	"	900	810,000	"
	h.	— des matelots . . . . .	34	1 <sup>re</sup>	1,200	40,800	"
			28	2 <sup>e</sup>	1,100	30,800	"
	i.	— des mousses . . . . .	4	"	700	2,800	"
	j.	— du patron du bateau à vapeur de la douane à Anvers. . . . .	1	"	Max. 1,500 Min. 1,400	1,500	"
	k.	— du sous-patron du bateau à vapeur de la douane à Anvers. . . . .	1	"	Max. 1,400 Min. 1,300	1,400	"
l.	— du machiniste du bateau à vapeur de la douane à Anvers. . . . .	1	"	2,000	2,000	"	
m.	— du chauffeur du bateau à vapeur de la douane à Anvers. . . . .	1	"	1,200	1,200	"	
n.	Service des fabriques de sucre. } Traitement des sous-brigadiers (1) . . . . .	50	"	1,200	60,000	"	
o.		250	"	"	249,000	"	
p.		500	"	900	187,500	"	
q.	Service de la masse d'habillement . . . . .	"	"	"	8,600	"	
r.	Indemnités de résidence. . . . .	"	"	"	222,850	4,500	
		4474	..	..	4,946,250	4,500	
		<i>Service des essais des ouvrages d'or et d'argent.</i>					
17	"	Traitements des essayeurs . . . . .	3	1 <sup>re</sup>	3,500	10,500	2,300
			1	2 <sup>e</sup>	3,100	3,100	"
			1	3 <sup>e</sup>	2,600	2,600	"
			5	..	..	16,200	2,300
		A REPORTER. . . . . fr.					

## DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
5,114,350	300	5,115,050	5,070,950	44,100	»	
4,946,250	4,500	4,950,750	5,110,050	»	159,300	
16,200	2,300	18,500	17,200	1,300	»	
10,077,000	7,300	10,084,300	10,198,200	48,400	159,300	

(<sup>1</sup>) Dont 80 à 1,100 fr., 80 à 1,000 fr. et 90 à 900 fr.

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
			REPORT. . . . . fr.	
ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC (suite).				
<i>Suppléments de traitement extraordinaires.</i>				
18	"	Suppléments de traitement dans les cas prévus par l'arrêté organique . . . . .		
<i>Traitements temporaires.</i>				
19	"	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non remplacés . . . . .		
<i>Frais de bureau et de tournées.</i>				
20	a.	Frais de bureau . . . . .	58,100	"
	b.	Frais de tournées . . . . .	55,480	"
			91,580	"
<i>Indemnités, primes et dépenses diverses.</i>				
21	a.	Indemnités aux commis ambulants du service des accises . . . . .	52,400	"
	b.	— aux experts de la contribution personnelle . . . . .	82,500	"
	c.	— aux répartiteurs du droit de patente . . . . .	35,000	"
	d.	— aux porteurs de contraintes . . . . .	50,000	"
	e.	— et frais résultant de l'application de la loi sur la contribution personnelle, dus aux experts et aux porteurs de contraintes . . . . .	1,500	"
	f.	— de déplacement aux employés des provinces . . . . .	12,000	"
	g.	— pour les transcriptions des mutations dans les tableaux indica- tifs supplémentaires dans les bureaux de la conservation du cadastre . . . . .	55,000	15,000
	h.	Primes pour saisies de boissons distillées, découvertes de brasseries et de distilleries clandestines, et arrestation de fraudeurs . . . . .	1,000	"
	i.	Salaires des expéditionnaires attachés aux bureaux des directeurs . . . . .	26,000	"
	j.	Frais d'escorte de la douane . . . . .	25,000	"
	k.	Indemnités aux employés de la douane pour travaux extraordinaires . . . . .	60,000	"
		580,200	15,000	
A REPORTER. . . . . fr.				

## DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
10,077,000	7,300	10,084,300	10,198,200	45,400	159,300	
260,225	>	260,225	260,225	>	>	
>	82,000	82,000	82,000	>	>	
91,580	>	91,580	91,580	>	>	
580,200	15,000	595,200	580,200	15,000	>	
10,809,005	104,300	10,913,305	11,012,205	60,400	159,300	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . . fr.		
ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. <i>(suite)</i> .					
<i>Police douanière.</i>					
22	,	Mesures de police douanière . . . . .			
<i>Matériel.</i>					
			CHARGES		
			ordinares.	extraordin.	
a.		Frais d'impression, de reliure, etc.; achat et réparation d'instruments; balances et ustensiles de bureau, etc. . . . .	53,000	»	
b.		Loyer, ameublement, entretien, chauffage et éclairage de locaux et embarcations . . . . .	122,900	»	
23	,	c. Construction et acquisitions de bâtiments, d'aubettes et d'embarcations.	25,600	»	
		d.	Ports de lettres, transport de matériel, contributions, passages d'eau, etc. .	7,000	»
		e.	Frais d'impression pour registres, états, etc., nécessaires au service de la masse d'habillement . . . . .	400	»
			188,900	»	
TOTAL DU CHAPITRE III. . . . fr.					

## DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaïresetper- manentes.	CHARGES extraordinaïreset temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
10,809,005	104,300	10,913,305	11,012,205	60,400	159,300	
5,000	»	5,000	5,000	»	»	
188,900	»	188,900	168,900	20,000	»	
11,002,905	104,300	11,107,205	11,186,105	80,400	159,300	
DIMINUTION. . . fr.				78,900		

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
CHAPITRE IV.							
ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES DANS LES PROVINCES.							
<i>Enregistrement et timbre. — Personnel.</i>							
		Nombre d'AGENTS.	TRAITEMENT par an.	CHARGES			
				ordinaires.	extraordn.		
	a.		Directeurs . . . . .	9	8,000	72,000	"
	b.		Inspecteurs . . . . .	6 1 <sup>re</sup> cl.	7,000	42,000	"
				6 2 <sup>e</sup> cl.	6,500	39,000	"
	c.		Vérificateurs . . . . .	12 1 <sup>re</sup> cl.	5,000	60,000	"
				12 2 <sup>e</sup> cl.	4,500	54,000	"
				12 3 <sup>e</sup> cl.	4,000	48,000	"
	d.		Premiers commis de direction . . . . .	9	3,500 à 4,500	36,000	"
	e.		Seconds — — . . . . .	19	1,700 à 2,600	39,290	"
24	f.		Seconds commis adjoints . . . . .	2	1,200 à 1,600	3,200	"
	g.		Surveillants aux ventes à Bruxelles, Anvers, Liège et Gand.	4	2,200 à 2,600	9,600	"
	h.		Indemnités aux agents de change, pour la publication du prix courant des effets publics . . . . .	4	"	2,100	"
	i.		Conservateur de l'atelier général du timbre . . . . .	1	5,000	3,000	"
	j.		Garde-magasin contrôleur du timbre . . . . .	1	3,200	3,200	"
	k.		Suppléments de traitement alloués à huit seconds com- mis de direction chargés du contrôle du timbre ex- traordinaire . . . . .	"	"	2,400	"
	l.		Timbreurs, compteurs et tourne-feuilles . . . . .	31	1,100 à 2,000	47,900	"
	m.		Indemnités pour maladies, et travaux extraordinaires . . . . .	"	"	16,310	"
				128		480,000	"

A REPORTER. . . . fr.

## DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		Augmentation.	Diminution.	
480,000	»	480,000	480,000	»	»	
480,000	»	480,000	480,000	»	»	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des dévelop- pements. articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		REPORT. . . . fr.				
		ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).				
		<i>Domaines. — Traitements.</i>				
		<i>Canal de Pommerœul.</i>				
	a.	Receveur principal . . . . .	1	Max. 3,500	3,000	»
	b.	Éclusiers-receveurs . . . . .	2	id. 1,500	2,090	»
	c.	Sergent d'eau chargé du versement des recettes . . . . .	1	id. 1,500	110	»
		<i>Canal de Charleroi et ses embranchements.</i>				
	d.	Receveurs . . . . .	7	id. 3,300	20,450	»
	e.	Éclusiers et autres agents au service du contrôle . . . . .	13	id. 1,500	3,520	»
		<i>Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.</i>				
	f.	Éclusiers et pontonniers-receveurs . . . . .	3	id. 1,500	1,263	»
	g.	Garde-canal messager . . . . .	1	id. 1,500	193	»
		<i>Sambre canalisée.</i>				
	h.	Receveurs . . . . .	2	id. 3,300	10,000	»
	i.	Éclusiers-receveurs . . . . .	11	id. 1,500	7,150	»
	j.	Messagers gardes-canal . . . . .	2	id. 1,500	2,363	»
		<i>Canal de Mons à Condé.</i>				
	k.	Éclusiers et pontonniers-receveurs . . . . .	4	id. 1,500	2,970	»
	l.	Pontonier au service du contrôle . . . . .	1	id. 1,500	163	»
	m.	Garde-canal chargé des versements . . . . .	1	id. 1,500	350	»
		<i>Meuse.</i>				
	n.	Percepteurs . . . . .	3	id. 2,100	4,620	»
		<i>Escaut.</i>				
	o.	Éclusiers-receveurs . . . . .	6	id. 1,500	2,970	»
	p.	Percepteur . . . . .	1	id. 2,100	1,100	»
		<i>Demer.</i>				
	q.	Éclusier-receveur . . . . .	1	id. 1,500	583	»
	r.	Pontonier au service du contrôle . . . . .	1	id. 1,500	163	»
		<i>Lys.</i>				
	s.	Éclusiers-receveurs . . . . .	7	id. 1,500	2,330	»
	t.	Pontonniers au service du contrôle . . . . .	2	id. 1,500	383	»
		A REPORTER. . . . .	74		67,743	»

## DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1880.

CREDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1870.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION	
480,000	»	480,000	480,000	»	»	
480,000	»	480,000	480,000	»	»	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . . . fr.			
			ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).			
		<i>Domaines. — Traitements (suite).</i>	Nombre d'AGENTS.	TRAITEMENT réglementaire par an.	CHARGES	
					ordinares.	extraordin.
		REPORT. . . . .	74	. . . . .	67,743	»
		<i>Canal de Gand à Ostende.</i>				
	u.	Percepteurs . . . . .	2	Max. 2,100	1,650	»
	v.	Éclusiers et pontonniers-receveurs . . . . .	4	id. 1,500	1,595	»
	w.	Éclusier au service du contrôle . . . . .	1	id. 1,500	165	»
		<i>Canal de Terneuzen et Moervaert.</i>				
	x.	Éclusiers et pontonniers-receveurs . . . . .	4	id. 1,500	1,705	»
		<i>Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut, et ses embranchements.</i>				
	y.	Receveur . . . . .	1	id. 5,500	2,400	»
	z.	Percepteur . . . . .	1	id. 2,100	770	»
	aa.	Éclusiers et pontonniers-receveurs . . . . .	11	id. 1,500	5,544	»
	bb.	Éclusiers au service du contrôle . . . . .	2	id. 1,500	440	»
	cc.	Gardes-canal messagers. . . . .	5	id. 1,500	415	»
		<i>Petite Nèthe canalisée.</i>				
	dd.	Éclusiers-receveurs . . . . .	3	id. 1,500	1,265	»
	ee.	Pontonier au service du contrôle . . . . .	1	id. 1,500	165	»
		<i>Canal de Liège à Maestricht.</i>				
	ff.	Éclusiers-receveurs . . . . .	5	id. 1,500	2,420	»
	gg.	Gardes-canal messagers. . . . .	2	id. 1,500	585	»
		<i>Yser et canal de Plassendaete.</i>				
	hh.	Éclusiers-receveurs . . . . .	3	id. 1,500	1,320	»
		<i>Canal de Roulers à la Lys</i>				
	ii.	Éclusier-receveur. . . . .	1	id. 1,500	550	»
		<i>Canal de dérivation de la Lys.</i>				
	jj.	Éclusiers-receveurs . . . . .	2	id. 1,500	1,045	»
		<i>Ourthe.</i>				
	kk.	Éclusiers-receveurs . . . . .	3	id. 1,500	1,650	»
	ll.	Contrôleurs des différentes voies navigables . . . . .	6	5,500 à 4,500	24,600	»
	mm.	Sous-contrôleur . . . . .	1	2,000	2,640	»
		A REPORTER. . . . .	152	. . . . .	118,265	»

## DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
480,000	»	480,000	480,000	»	»	
480,000	»	480,000	480,000	»	»	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		Nombre d'agents	TRAITEMENT régé- mentaire par an.	CHARGES ordinaires.      extraordin.		
				REPORT. . . . fr.		
		ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).				
		<i>Domaines. — Traitements (suite).</i>				
				REPORT. . . .		
		<i>Bateaux à vapeur.</i>				
	nn.	Délégués à la recette. . . . .	4	Max. 1,500	5,280	»
		<i>Extraction du minerai de fer.</i>				
	oo.	Indemnités à trois agents, pour direction et surveil- lance des travaux, et frais de voyage. . . . .	3	»	2,700	»
		<i>Palais de Liège.</i>				
25 (suite).	pp.	Concierge . . . . .	1	880	880	»
		<i>Maison hanséatique à Anvers.</i>				
	qq.	Concierge surveillant . . . . .	1	1,650	1,650	»
		<i>Palais de Tervueren.</i>				
	rr.	Personnel . . . . .	6	800 à 2,500	»	7,450
	ss.	Services nouveaux et extraordinaires, intérim, frais de maladie, etc. . . . .	»	»	1,500	»
			147		150,275	7,450
		<i>Forêts. — Traitements.</i>				
	a.	Inspecteurs. . . . .	6	4,800 à 6,000	52,400	»
	b.	Sous-inspecteurs. . . . .	4	3,400 à 3,800	14,400	»
	c.	Gardes généraux. . . . .	22	2,000 à 3,000	56,100	»
	d.	Brigadiers et gardes. . . . .	500	50 à 1,350	254,580	»
26	e.	Indemnités pour travaux extraordinaires, frais de mala- dies, intérim, etc. . . . .	»	»	7,000	»
	f.	Indemnités pour travaux extraordinaires exécutés en matière d'enregistrement . . . . .	»	»	1,000	»
	g.	Bourses d'élèves forestiers. . . . .	2	1,500	3,000	»
	h.	Gardes généraux adjoints . . . . .	2	1,500	3,000	»
			556		371,480	»
27	»	Remises des receveurs, frais de perception, selon les tarifs actuellement en vigueur. ( <i>Ce crédit n'est point limitatif.</i> ) . . . . .				
28	»	Remises des greffiers, selon la loi du 21 ventôse an VII. ( <i>Ce crédit n'est point limitatif.</i> ) . . . . .				
				A REPORTER. . . . fr.		

## DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
480,000	»	480,000	480,000	»	»	
130,275	7,450	137,725	137,725	»	»	
371,480	»	371,480	371,480	»	»	
1,217,000	»	1,217,000	1,217,000	»	»	
60,000	»	60,000	60,000	»	»	
2,258,755	7,450	2,266,205	2,266,205	»	»	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . . fr.	
ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).				
<i>Matériel.</i>				
29	a.	Confection de poinçons à timbrer, registres, impressions, reliures, etc. . .	5,500	»
	b.	Frais d'emballage, transport de ballots, paquets, etc. . . . .	4,000	»
	c.	Frais de bureau des directeurs, loyer, ameublement, entretien, éclairage et chauffage des directions, des bureaux et de l'atelier général du timbre.	53,400	»
	d.	Salaires des expéditionnaires attachés aux bureaux des directeurs . . . .	13,400	»
			56,000	»
<i>Dépenses du domaine.</i>				
30	a.	Entretien des bâtiments, digues, polders, chemins, etc. . . . .	21,000	»
	b.	— du palais de Tervueren et de ses dépendances . . . . .	»	10,000
	c.	Charges et contributions sur les domaines. . . . .	10,000	»
	d.	Arpentage de coupes de bois . . . . .	3,500	»
	e.	Frais de culture et travaux d'amélioration des propriétés domaniales; indemnités, frais de route et de séjour des membres de la commission chargée de l'étude des questions forestières. . . . .	45,000	54,000
	f.	Frais de vente et autres actes. . . . .	500	»
			78,000	44,000
31	»	Frais de construction et de réparation de routes destinées à faciliter l'exploitation des propriétés de l'État . . . . .		
52	»	Intérêts moratoires en matières diverses. ( <i>Ce crédit n'est point limitatif</i> ) . . . . .		
TOTAL DU CHAPITRE IV. . . . .				

## DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
2,258,755	7,450	2,266,205	2,266,205	»	»	
56,000	»	56,000	56,000	»	»	
78,000	44,000	122,000	107,000	15,000	»	
50,000	»	50,000	50,000	»	»	
1,500	»	1,500	1,500	»	»	
2,444,255	51,450	2,495,705	2,480,705	15,000	»	
AUGMENTATION. . . . fr.				15,000		

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>CHAPITRE V.</b>		
<b>PENSIONS ET SECOURS.</b>		
33	»	Premier terme des pensions des fonctionnaires et employés ressortissant au Département des Finances. . . . .
34	»	Secours à des employés, à des veuves ou familles d'employés qui, n'ayant pas de droits à une pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse. . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE V. . . . . fr.
<b>CHAPITRE VI.</b>		
SERVICE DE LA CAISSE TONTINIÈRE INSTITUÉE EN VERTU DE L'ARTICLE 76 DE LA LOI DU 5 JUIN 1870 SUR LA MILICE.		
35	»	Administration centrale. — Personnel. — Traitements. . . . .
36	»	— Matériel. — Frais de déplacement. — Indemnités diverses . . . . .
57	»	Émoluments des agents chargés de la recette et du contrôle . . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE VI. . . . . fr.
<b>CHAPITRE VII.</b>		
<b>DÉPENSES IMPRÉVUES.</b>		
58	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget . . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE VII. . . . . fr.

## DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		ACCROISSMENT.	DIMINUTION.	
28,000	»	28,000	28,000	»	»	
14,000	»	14,000	14,000	»	»	
42,000	»	42,000	42,000	»	»	
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
30,000	»	30,000	30,000	»	»	
8,000	»	8,000	8,000	»	»	
8,000	»	8,000	8,000	»	»	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Chapitres	Pages.	
<i>Récapitulation.</i>		
I.	432	Administration centrale . . . . .
II.	434	— de la trésorerie et de la dette publique dans les provinces. . . . .
III.	436	— des contributions directes, douanes et accises dans les provinces . . . . .
IV.	446	— de l'enregistrement et des domaines dans les provinces . . . . .
V.	456	Pensions et secours . . . . .
VI.	ib.	Service de la caisse tontinière instituée en vertu de l'article 76 de la loi du 3 juin 1870 sur la milice. . . . .
VII.	ib.	Dépenses imprévues . . . . .
		TOTAL. . . . . fr.

## DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,268,600 »	16,000 »	1,284,600 »	1,277,300 »	7,500 »	»	
218,000 »	»	218,000 »	218,000 »	»	»	
11,002,905 »	104,300 »	11,107,205 »	11,186,105 »	80,400 »	159,500 »	
2,444,255 »	51,450 »	2,495,705 »	2,480,705 »	15,000 »	»	
42,000 »	»	42,000 »	42,000 »	»	»	
30,000 »	»	30,000 »	30,000 »	»	»	
8,000 »	»	8,000 »	8,000 »	»	»	
15,013,760 »	171,750 »	15,185,510 »	15,242,110 »	102,700 »	159,500 »	
DIMINUTION. . . . . fr.				56,600 »		

(460)

**ANNEXES**  
**AU BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES**  
**POUR L'EXERCICE 1880.**

---

**ANNEXE N° 1.**

---

**LISTE**  
**DES FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS ADMIS A LA PENSION,**  
**DU 1<sup>er</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 1878,**  
**ET DES EXTINCTIONS CONSTATÉES PENDANT LA MÊME PÉRIODE,**  
*publiée en exécution de l'art. 4 de la loi du 17 février 1849.*

---

## ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

## 1° Pensions de retraite accordées

NUMÉROS D'ORDRE	de registre des pensions.	DATES des ARRÊTÉS QUI CONFÈRENT les pensions.	FONCTIONS REMPLIES EN DERNIER LIEU par les pensionnaires.	ÂGE DES TITULAIRES		Sont-ils CÉLIBATAIRES, MARIÉS OU VEUF?	S'ils sont mariés ou VEUF, quel est le nombre et l'âge de leurs enfants âgés de moins de 16 ans?		CAUSES DE L'ADMISSION à la retraite.
				lors de leur entrée dans les fonctions publiques.	lors de leur admission à la retraite.		SOMM.	AGE.	
1	4887	30 mars 1878.	Commis des accises . . . . .	26	65	Marié . . . . .	•	•	Age avancé. . . . .
2	4888	Id.	Matelot des douanes. . . . .	22	60	Id. . . . .	1	15	Infirmités . . . . .
3	4889	Id.	Préposé des douanes. . . . .	22	65	Id. . . . .	•	•	Id. . . . .
4	4890	Id.	Directeur de l'enregistrement . . . . .	20	70	Veuf . . . . .	•	•	Age avancé. . . . .
5	4891	Id.	Id. . . . .	25	70	Marié . . . . .	•	•	Id. . . . .
6	4892	Id.	Préposé des douanes. . . . .	19	59	Célibataire . . . . .	•	•	Infirmités . . . . .
7	4895	14 mai 1878.	Garde forestier . . . . .	45	75	Marié . . . . .	•	•	Age avancé. . . . .
8	4894	30 mars 1878	Id. . . . .	19	60	Célibataire . . . . .	•	•	Infirmités . . . . .
9	4895	Id.	Receveur des contributions. . . . .	19	61	Marié . . . . .	•	•	Id. . . . .
10	4896	Id.	Id. . . . .	21	65	Id. . . . .	•	•	Age avancé. . . . .
11	4897	Id.	Brigadier forestier . . . . .	45	70	Id. . . . .	•	•	Id. . . . .
12	4898	Id.	Id. . . . .	19	75	Id. . . . .	•	•	Id. . . . .
13	4899	Id.	Garde forestier . . . . .	26	70	Id. . . . .	•	•	Id. . . . .
14	4900	Id.	Id. . . . .	45	78	Id. . . . .	•	•	Id. . . . .
15	4901	Id.	Préposé des douanes. . . . .	22	57	Id. . . . .	•	•	Infirmités . . . . .
16	4902	Id.	Contrôleur du cadastre . . . . .	51	65	Id. . . . .	•	•	Id. . . . .
17	4903	Id.	Préposé des douanes. . . . .	27	68	Célibataire . . . . .	•	•	Age avancé. . . . .
18	4904	Id.	Garde forestier . . . . .	19	61	Marié . . . . .	•	•	Infirmités . . . . .
19	4905	14 mai 1878.	Brigadier forestier . . . . .	19	67	Veuf . . . . .	•	•	Age avancé. . . . .
20	4906	30 mars 1878	Garde forestier . . . . .	19	76	Id. . . . .	•	•	Id. . . . .
21	4907	14 mai 1878.	Brigadier des douanes . . . . .	22	58	Marié . . . . .	1	17	Infirmités . . . . .
22	4908	Id.	Sous-brigadier des douanes. . . . .	20	65	Id. . . . .	•	•	Age avancé. . . . .
23	4909	30 mars 1878	Id. . . . .	19	65	Veuf . . . . .	•	•	Id. . . . .
24	4910	Id.	Id. . . . .	25	57	Marié . . . . .	•	•	Infirmités . . . . .
25	4911	Id.	Préposé des douanes. . . . .	24	58	Id. . . . .	1	13	Id. . . . .
26	4912	Id.	Id. . . . .	29	68	Id. . . . .	•	•	Id. . . . .
27	4913	Id.	Id. . . . .	26	56	Célibataire . . . . .	•	•	Id. . . . .
28	4914	Id.	Id. . . . .	26	61	Marié. . . . .	•	•	Id. . . . .
29	4915	Id.	Id. . . . .	21	55	Id. . . . .	1	15	Id. . . . .
30	4916	Id.	Id. . . . .	28	65	Veuf . . . . .	•	•	Id. . . . .
31	4917	Id.	Id. . . . .	19	63	Marié. . . . .	•	•	Id. . . . .
32	4918	Id.	Id. . . . .	24	65	Id. . . . .	•	•	Id. . . . .
33	4919	14 mai 1878.	Essayeur de la garantie en disponibilité. . . . .	57	67	Id. . . . .	•	•	Age avancé. . . . .
34	4920	Id.	Receveur des contributions en disponibilité. . . . .	22	65	Id. . . . .	1	16	Id. . . . .

## DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1880.

du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1878.

TRAITEMENT moyen des 5 dernières années.	ANNÉES DE SERVICES				MONTANT des pensions.	DATE de l'entrée en jouissance des pensions.	ARTICLES de la loi du 21 juillet 1844, exceptionnel- lement appliqués.	Observations.
	BASES DES PENSIONS.							
	ACTIFS.	SÉDENTAIRES.	MILITAIRES.	TOTAL.				
Francs.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Francs.			
1,500	59 7 "	"	"	59 7 "	1,060	1 <sup>er</sup> janv. 1878	13	Maximum.
1,160	57 8 "	"	"	57 8 "	775	Id.	13	Id.
1,000	42 6 "	"	"	42 6 "	706	Id.	15	Id.
8,000	"	50 2 "	"	50 2 "	5,000	Id.	15	Id.
8,000	"	47 2 "	"	47 2 "	5,000	Id.	15	Id.
1,060	30 4 "	"	7 8 "	38 " "	706	Id.	5	Id.
530	30 " "	"	"	30 " "	289	Id.	"	
1,060	51 7 23	"	7 7 7	59 3 "	700	Id.	13	Id.
2,109	24 " "	11 0 "	5 0 "	41 6 "	1,400	Id.	13	Id.
2,564	18 4 "	18 10 "	7 5 "	44 5 "	1,709	Id.	15	Id.
689	35 5 "	"	"	35 5 "	418	Id.	"	
689	30 5 18	"	4 9 12	44 5 "	459	Id.	13	Id.
518	44 2 "	"	"	44 2 "	212	Id.	13	Id.
55	50 9 "	"	"	50 9 "	35	Id.	13	Id.
1,060	55 2 "	"	"	55 2 "	677	Id.	"	
5,950	"	52 9 "	"	52 9 "	1,900	Id.	"	
1,081	38 7 "	"	"	38 7 "	707	1 <sup>er</sup> fév. 1878.	13	Id.
718	29 5 "	"	7 5 "	50 8 "	464	Id.	"	
745	27 9 "	"	9 1 "	36 10 "	478	Id.	"	
254	25 7 26	"	4 7 4	30 3 "	156	1 <sup>er</sup> mars 1878.	"	
1,495	35 5 "	"	"	35 3 "	958	Id.	"	
1,165	38 11 27	"	6 6 3	45 6 "	775	Id.	13	Id.
1,165	38 3 "	"	6 7 "	44 10 "	775	Id.	13	Id.
1,165	34 4 "	"	"	34 4 "	725	Id.	"	
1,065	34 " "	"	"	34 " "	657	Id.	"	
1,065	34 1 "	"	"	34 1 "	658	Id.	"	
1,065	30 2 "	"	"	30 2 "	583	Id.	"	
1,065	34 2 "	"	"	34 2 "	660	Id.	"	
1,065	34 4 "	"	"	34 4 "	665	Id.	"	
1,065	35 8 "	"	"	35 8 "	689	Id.	"	
1,065	36 6 7	"	3 " 23	30 7 "	708	Id.	13	Id.
1,065	39 " 4	"	"	39 4 "	708	Id.	13	Id.
2,500	"	30 2 "	"	30 2 "	1,160	Id.	"	
2,449	"	31 7 "	"	31 7 "	1,180	Id.	"	

## ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS D'ORDRE.	du registre des pensions.	DATES des ARRÊTÉS QUI CONCERNENT les pensions.	FONCTIONS REMPLIES EN DERNIER LIEU par les pensionnaires.	ÂGE DES TITULAIRES		Sont-ils CÉLIBATAIRES, MARIÉS OU VEUF ?	S'ils sont mariés ou VEUFs, quel est le nombre et l'âge de leurs enfants âgés de moins de 18 ans ?		CAUSES DE L'ADMISSION à la retraite.
				lors de leur entrée dans les fonctions pu- bliques.	lors de leur admission à la retraite.		SOMBRE.	ÂGE.	
35	4021	30 mars 1878	Géomètre du cadastre . . . . .	Ans. 34	Ans. 65	Marié . . . . .	"	"	Age avancé . . . . .
36	4022	Id.	Brigadier des douanes . . . . .	10	65	Célibataire . . . . .	"	"	Id. . . . .
37	4023	Id.	Id. . . . .	25	66	Id. . . . .	"	"	Id. . . . .
38	4024	14 mai 1878 . . . . .	Préposé des douanes . . . . .	20	65	Marié . . . . .	"	"	Id. . . . .
39	4025	Id.	Id. . . . .	19	65	Id. . . . .	"	"	Id. . . . .
40	4026	30 mars 1878 . . . . .	Brigadier des douanes . . . . .	21	66	Id. . . . .	2	12 2	Id. . . . .
41	4027	Id.	Id. . . . .	18	67	Id. . . . .	"	"	Id. . . . .
42	4028	Id.	Id. . . . .	19	65	Id. . . . .	2	17 12	Id. . . . .
43	4029	Id.	Géomètre du cadastre . . . . .	20	68	Veuf . . . . .	"	"	Id. . . . .
44	4030	14 mai 1878 . . . . .	Commis des accises . . . . .	29	58	Célibataire . . . . .	"	"	Infirmités . . . . .
45	4031	Id.	Lieutenant des douanes . . . . .	21	71	Marié . . . . .	"	"	Age avancé . . . . .
46	4032	Id.	Préposé des douanes . . . . .	51	67	Id. . . . .	"	"	Id. . . . .
47	4033	30 mars 1878 . . . . .	Garde forestier . . . . .	41	71	Veuf . . . . .	"	"	Id. . . . .
48	4034	7 juillet 1878 . . . . .	Géomètre du cadastre . . . . .	26	59	Marié . . . . .	2	14 9	Infirmités . . . . .
49	4035	Id.	Garde forestier . . . . .	22	67	Id. . . . .	5	16 14 12	Id. . . . .
50	4036	30 mars 1878 . . . . .	Brigadier des douanes . . . . .	22	65	Id. . . . .	"	"	Age avancé . . . . .
51	4037	7 juillet 1878 . . . . .	Contrôleur des douanes . . . . .	22	68	Id. . . . .	"	"	Id. . . . .
52	4038	Id.	Matelot des douanes . . . . .	28	66	Veuf . . . . .	"	"	Id. . . . .
53	4039	Id.	Brigadier des douanes . . . . .	19	66	Marié . . . . .	"	"	Id. . . . .
54	4040	Id.	Préposé des douanes . . . . .	40	65	Id. . . . .	"	"	Infirmités . . . . .
55	4041	Id.	Brigadier des douanes . . . . .	16	65	Id. . . . .	"	"	Age avancé . . . . .
56	4042	Id.	Préposé des douanes . . . . .	18	59	Id. . . . .	2	16 8	Infirmités . . . . .
57	4043	23 sept. 1878 . . . . .	Receveur des contributifs . . . . .	25	71	Id. . . . .	"	"	Age avancé . . . . .
58	4044	7 juillet 1878 . . . . .	Id. . . . .	21	67	Id. . . . .	1	12	Id. . . . .
59	4045	Id.	Brigadier des douanes . . . . .	20	69	Id. . . . .	"	"	Id. . . . .
60	4046	Id.	Receveur de l'enregistrement . . . . .	28	62	Célibataire . . . . .	"	"	Infirmités . . . . .
61	4047	23 sept. 1878 . . . . .	Garde forestier . . . . .	19	61	Veuf . . . . .	"	"	Id. . . . .
62	4048	Id.	Brigadier des douanes . . . . .	25	58	Marié . . . . .	"	"	Id. . . . .
63	4049	Id.	Id. . . . .	19	66	Veuf . . . . .	"	"	Age avancé . . . . .
64	4050	Id.	Sous-brigadier des douanes . . . . .	19	66	Marié . . . . .	1	10	Id. . . . .
65	4051	Id.	Id. . . . .	18	69	Id. . . . .	"	"	Id. . . . .
66	4052	Id.	Id. . . . .	25	65	Id. . . . .	"	"	Id. . . . .

## DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1880.

BASES DES PENSIONS.					MONTANT des pensions.	DATE de l'entrée en jouissance des pensions.	ARTICLES de la loi du 21 juillet 1844, exceptionnel- lement appliqués.	Observations.
TRAITEMENT moyen des 5 dernières années.	ANNÉES DE SERVICES							
	ACTIFS.	SÉDENTAIRES.	MILITAIRES.	TOTAL.				
Francs.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Francs.			
2,095	"	31 4 "	"	31 4 "	1,009	1 <sup>er</sup> mars 1878.	"	
1,495	36 4 "	"	6 11 "	43 5 "	906	Id.	15	Maximum.
1,495	41 6 "	"	"	41 6 "	906	Id.	15	Id.
1,065	35 8 "	"	10 5 "	44 1 "	708	Id.	15	Id.
1,065	55 4 18	"	8 5 14	41 8 "	708	Id.	15	Id.
1,465	58 " "	"	7 " "	45 " "	996	Id.	15	Id.
1,495	40 2 "	"	6 9 "	46 11 "	906	Id.	15	Id.
1,495	38 11 20	"	6 1 10	45 1 "	996	Id.	15	Id.
2,595	"	42 " "	"	42 " "	1,676	Id.	"	
1,490	28 11 "	"	"	28 11 "	785	Id.	"	
2,095	40 5 "	"	"	40 5 "	1,396	Id.	15	Id.
1,065	56 5 "	"	"	56 5 "	705	Id.	"	
478	50 2 "	"	"	50 2 "	262	Id.	"	
2,652	"	55 " "	"	55 " "	1,556	1 <sup>er</sup> avril 1878.	"	
740	21 5 "	"	7 11 "	29 4 "	378	Id.	"	
1,497	42 9 "	"	"	42 9 "	998	Id.	15	Id.
4,200	46 9 "	"	"	46 9 "	2,800	Id.	15	Id.
1,165	37 8 "	"	"	37 8 "	776	Id.	15	Id.
1,407	37 " "	"	3 8 "	40 8 "	998	Id.	15	Id.
1,065	16 7 "	"	"	16 7 "	321	Id.	"	
1,407	40 8 "	"	8 " "	48 8 "	998	Id.	15	Id.
1,065	35 9 "	"	7 1 "	40 10 "	710	Id.	15	Id.
6,750	15 2 "	50 5 "	"	45 7 "	3,500	1 <sup>er</sup> mai 1878.	15	Id.
5,356	"	45 1 "	"	45 1 "	2,257	Id.	15	Id.
2,086	38 8 25	"	7 2 7	45 11 "	1,390	Id.	15	Id.
4,400	"	35 6 "	"	35 6 "	2,514	6 mai 1878.	"	
641	10 8 "	"	7 6 "	18 2 "	198	1 <sup>er</sup> juin 1876.	"	
1,502	34 9 "	"	"	34 9 "	948	Id.	"	
1,502	40 5 17	"	6 " 13	46 6 "	1,001	Id.	15	Id.
1,168	38 9 "	"	7 5 "	46 " "	778	Id.	15	Id.
1,168	40 0 "	"	10 1 "	50 10 "	778	Id.	15	Id.
1,168	39 6 "	"	"	39 6 "	778	Id.	15	Id.

## ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS D'ORDRE	du registre des pensions.	DATES des ARRÊTÉS QUI CONVÈNENT des pensions.	FONCTIONS. REMPLIES EN DERNIER LIEU par les pensionnaires.	ÂGE DES TITULAIRES		Sont-ils CÉLIBATAIRES ou VEUF? MARIÉS	S'ils sont mariés ou VEUFS, quel est le nombre et l'âge de leurs enfants de moins de 18 ans?		CAUSES DE L'ADMISSION à la retraite.
				lors de leur entrée dans les fonctions publiques.	lors de leur admission à la retraite.		nombre	AGE.	
67	4055	25 sept. 1878.	Sous-brigadier des douanes.	20	65	Marié.	5	14 12 10	Age avancé
68	4054	Id.	Id.	28	62	Célibataire.	"	"	Infirmités
69	4955	Id.	Préposé des douanes.	20	60	Marié.	"	"	Id.
70	4956	Id.	Id.	21	59	Id.	"	"	Id.
71	4057	Id.	Id.	25	61	Veuf.	"	"	Id.
72	4958	Id.	Id.	20	67	Marié.	2	16 12	Age avancé
73	4059	Id.	Id.	19	65	Id.	2	15 10	Id.
74	4960	Id.	Id.	19	65	Id.	"	"	Id.
75	4961	7 juillet 1878.	Id.	51	68	Id.	1	13	Id.
76	4962	Id.	Id.	18	60	Célibataire.	"	"	Id.
77	4963	Id.	Matelot des douanes.	17	57	Marié.	4	17 14 0 1	Infirmités
78	4964	Id.	Id.	16	60	Id.	1	13	Id.
79	4965	Id.	Contrôleur des douanes.	19	66	Veuf.	"	"	Age avancé
80	4966	Id.	Préposé des douanes.	27	44	Célibataire.	"	"	Infirmités
81	4967	Id.	Id.	18	61	Marié.	"	"	Id.
82	4968	Id.	Préposé des douanes.	41	58	Veuf.	"	"	Id.
85	4969	Id.	Id.	24	44	Marié.	"	"	Id.
84	4970	Id.	Contrôleur des contributions.	21	55	Célibataire.	"	"	Id.
85	4971	Id.	Garde forestier.	55	64	Veuf.	"	"	Id.
86	4972	25 sept. 1878.	Receveur du timbre.	20	60	Marié.	"	"	Id.
87	4973	Id.	Receveur des contributions.	24	68	Veuf.	"	"	Age avancé
88	4974	Id.	Id.	25	65	Marié.	"	"	Id.
89	4975	Id.	Id.	24	71	Veuf.	"	"	Id.
90	4976	Id.	Id.	19	66	Marié.	"	"	Id.
91	4977	Id.	Id.	26	72	Id.	"	"	Id.
92	4978	Id.	Receveur des produits divers.	28	69	Veuf.	"	"	Id.
93	4979	Id.	Garde forestier.	19	52	Marié.	4	14 12 10 5	Infirmités
94	4980	Id.	Sous-brigadier des douanes.	25	69	Id.	"	"	Age avancé
95	4981	Id.	Garde forestier.	40	73	Id.	"	"	Id.
96	4982	Id.	Brigadier des douanes.	21	65	Veuf.	"	"	Id.
97	4983	25 nov. 1878.	Id.	19	66	Marié.	5	17 14 10	Id.

## DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1880.

TRAITEMENT moyen des 5 dernières années.	ANNÉES DE SERVICES				MONTANT des pensions.	DATE de l'entrée en jouissance des pensions.	ARTICLES de la loi du 21 juillet 1816, exceptionnel- lement appliqués.	Observations.
	BASES DES PENSIONS.							
	ACTIFS.	SÉDENTAIRES.	MILITAIRES.	TOTAL.				
Francs.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Francs.			
1,168	55 10 "	"	8 " "	41 10 "	778	1 <sup>er</sup> juin 1878.	15	Maximum.
1,166	55 11 "	"	"	53 11 "	710	Id.	"	Id.
1,068	51 4 29	"	7 9 1	30 2 "	712	Id.	15	Id.
1,068	38 4 "	"	"	38 4 "	712	Id.	15	Id.
1,068	57 9 "	"	"	37 9 "	712	Id.	15	Id.
1,068	37 10 22	"	8 5 8	46 2 "	712	Id.	15	Id.
1,068	34 4 28	"	8 0 2	42 5 "	712	Id.	15	Id.
1,068	35 11 "	"	8 " "	41 11 "	712	Id.	15	Id.
1,068	36 11 "	"	"	36 11 "	712	Id.	15	Id.
1,068	54 5 "	"	15 6 "	40 11 "	712	Id.	50 et 15	Id.
1,168	59 0 "	"	"	30 0 "	778	Id.	50 et 15	Id.
1,168	37 5 "	"	6 4 "	45 7 "	778	Id.	50 et 15	Id.
4,746	26 5 15	10 3 "	7 7 17	44 4 "	5,164	Id.	15	Id.
1,066	16 9 "	"	"	16 9 "	324	Id.	"	Id.
1,068	54 6 25	"	7 9 7	42 4 "	712	Id.	50 et 15	Id.
1,066	16 11 "	"	"	16 11 "	327	Id.	"	"
1,068	21 1 "	"	"	21 1 "	400	Id.	"	"
3,102	28 5 "	6 1 "	"	34 4 "	1,885	Id.	"	"
587	50 1 "	"	"	50 1 "	521	Id.	"	"
4,660	"	40 8 "	"	40 8 "	2,021	1 <sup>er</sup> juillet 1878.	50	"
6,097	"	44 6 "	"	44 6 "	3,500	Id.	15	Id.
6,750	"	42 1 "	"	42 1 "	3,500	1 <sup>er</sup> août 1878.	15	Id.
5,795	"	46 8 "	"	46 8 "	3,500	Id.	15	Id.
2,201	6 4 "	27 5 "	11 4 "	45 1 "	1,527	Id.	15	Id.
5,440	15 10 "	29 2 "	"	45 " "	2,295	Id.	15	Id.
6,750	"	41 6 "	"	41 6 "	3,500	Id.	15	Id.
967	24 " "	"	5 " "	27 " "	155	Id.	14	Minimum.
1,171	59 5 9	"	5 5 21	44 0 "	780	Id.	15	Maximum.
160	35 5 "	"	"	35 5 "	102	Id.	"	"
1,510	45 10 "	"	"	45 10 "	1,006	1 <sup>er</sup> sept. 1878.	15	Id.
1,510	57 11 "	"	6 " "	45 11 "	1,006	Id.	15	Id.

## ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS D'ORDRE.	du registre des pensions.	DATES des ARRÊTÉS QUI CONFERENT les pensions.	FONCTIONS REPLIES EN DERRIER LIEU par les pensionnaires.	ÂGE DES TITULAIRES		Sont-ils CÉLIBATAIRES, MARIÉS ou VEUVES?	S'ils sont mariés ou VEUVES, quel est le nombre et l'âge de leurs enfants âgés de moins de 15 ans?		CAUSES DE L'ADMISSION à la retraite.
				lors de leur entrée dans les fonctions pu- bliques.	lors de leur admission à la retraite.		JOURS.	AGE.	
98	4084	25 nov. 1878	Brigadier des douanes . . . . .	18	64	Veuf . . . . .	"	"	Infirmités . . .
99	4085	25 sept. 1878	Id. . . . .	18	60	Célibataire . . . . .	"	"	Id. . . . .
100	4086	Id.	Sous-brigadier des douanes . . . . .	19	68	Marié . . . . .	5	17 14 12 9 5	Age avancé . . .
101	4087	25 nov. 1878	Id. . . . .	21	60	Id. . . . .	1	10	Infirmités . . .
102	4088	25 sept. 1878	Préposé des douanes . . . . .	31	66	Célibataire . . . . .	"	"	Age avancé . . .
103	4089	Id.	Id. . . . .	18	65	Marié . . . . .	1	14	Id. . . . .
104	4090	Id.	Id. . . . .	19	65	Célibataire . . . . .	"	"	Id. . . . .
105	4091	Id.	Id. . . . .	22	35	Marié . . . . .	"	"	Infirmités . . .
106	4092	Id.	Id. . . . .	21	60	Id. . . . .	"	"	Id. . . . .
107	4093	Id.	Id. . . . .	18	64	Id. . . . .	"	"	Id. . . . .
108	4094	Id.	Id. . . . .	19	58	Célibataire . . . . .	"	"	Id. . . . .
109	4095	25 nov. 1878	Receveur des contributions . . . . .	20	65	Marié . . . . .	"	"	Age avancé . . .
110	4096	25 sept. 1878	Contrôleur des douanes . . . . .	21	67	Célibataire . . . . .	"	"	Id. . . . .
111	4097	Id.	Matelot des douanes . . . . .	19	60	Marié . . . . .	7	17 15 14 12 8 5 0	Infirmités . . .
112	4098	"	Brigadier des douanes . . . . .	22	58	Célibataire . . . . .	"	"	Id. . . . .
113	4099	8 janv. 1879	Préposé des douanes . . . . .	26	65	Marié . . . . .	"	"	Age avancé . . .
114	5000	Id.	Inspecteur général des douanes . . . . .	24	75	Célibataire . . . . .	"	"	Id. . . . .
115	5001	Id.	Géomètre du cadastre . . . . .	18	61	Marié . . . . .	"	"	Infirmités . . .
116	5002	Id.	Lieutenant des douanes . . . . .	22	65	Id. . . . .	"	"	Age avancé . . .
117	5003	Id.	Préposé des douanes . . . . .	21	42	Célibataire . . . . .	"	"	Infirmités . . .
118	5004	Id.	Brigadier des douanes . . . . .	18	65	Marié . . . . .	"	"	Age avancé . . .
119	5005	Id.	Brigadier forestier . . . . .	19	66	Id. . . . .	"	"	Id. . . . .
120	5006	Id.	Receveur des contributions . . . . .	27	65	Id. . . . .	"	"	Id. . . . .
121	5007	Id.	Vérificateur des douanes . . . . .	21	65	Id. . . . .	"	"	Id. . . . .
122	5008	Id.	Receveur des contributions . . . . .	21	71	Id. . . . .	"	"	Id. . . . .
123	5009	7 fév. 1879	Brigadier des douanes . . . . .	18	65	Id. . . . .	4	12 8 7 5	Id. . . . .
124	5010	8 janv. 1879	Id. . . . .	18	66	Id. . . . .	3	17 14 12	Id. . . . .
125	5011	Id.	Id. . . . .	18	65	Id. . . . .	1	7	Id. . . . .
126	5012	Id.	Id. . . . .	21	65	Id. . . . .	"	"	Id. . . . .

## DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1880.

BASES DES PENSIONS.					MONTANT des Pensions.	DATE de l'entrée en jouissance des pensions.	ARTICLES de la loi du 21 juillet 1841, exceptionnel- lement appliqués.	Observations.
TRAITEMENT moyen des 5 dernières années.	ANNÉES DE SERVICES							
	ACTIFS.	SÉDENTAIRES.	MILITAIRES.	TOTAL.				
Francs.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Francs.			
1,510	37 2 "	"	8 2 "	45 4 "	1,000	1 <sup>er</sup> sept. 1878.	59 et 15	<i>Maximum.</i>
1,205	34 5 20	"	6 9 1	41 5 "	865	Id.	15	Id.
1,173	35 " "	"	11 2 "	46 2 "	782	Id.	15	Id.
1,173	39 2 "	"	"	39 2 "	782	Id.	15	Id.
1,075	34 2 "	"	"	34 2 "	666	Id.	"	
1,075	35 2 "	"	7 10 "	43 " "	715	Id.	15	Id.
1,075	32 3 "	"	7 10 "	40 1 "	715	Id.	15	Id.
1,075	25 2 "	"	3 " "	26 2 "	501	Id.	"	
1,075	38 7 "	"	"	38 7 "	715	Id.	15	Id.
1,075	38 " "	"	5 8 "	43 8 "	715	Id.	15	Id.
1,075	24 10 "	"	7 10 "	32 8 "	615	Id.	"	
4,645	27 2 "	8 4 "	8 8 "	44 2 "	5,005	Id.	15	Id.
4,200	32 2 "	10 2 "	5 8 "	46 " "	2,800	Id.	15	Id.
1,173	32 4 "	"	7 0 "	40 1 "	782	Id.	15	Id.
1,307	25 10 "	"	4 11 "	30 9 "	712	Id.	"	<i>Pension non liquidée</i>
1,075	30 1 "	"	"	30 1 "	716	1 <sup>er</sup> oct. 1878.	15	<i>Maximum.</i>
8,901	"	50 2 "	"	50 2 "	5,000	Id.	15	Id.
2,637	"	45 4 "	"	45 4 "	1,758	Id.	"	
2,112	42 11 "	"	"	42 11 "	1,408	Id.	15	Id.
970	12 2 "	"	"	12 2 "	214	Id.	"	
1,512	36 1 "	"	7 11 "	44 " "	1,008	Id.	15	Id.
807	30 4 "	"	7 6 "	37 10 "	558	1 <sup>er</sup> nov. 1878.	"	
2,742	"	37 11 "	"	37 11 "	1,599	Id.	"	
2,615	36 7 "	7 " "	"	45 7 "	1,745	Id.	15	Id.
6,697	"	49 10 "	"	49 10 "	5,500	Id.	15	Id.
1,517	36 5 29	"	8 0 1	44 4 "	1,011	1 <sup>er</sup> déc. 1878.	15	Id.
1,517	30 " "	"	8 1 "	47 1 "	1,011	Id.	15	
1,517	38 2 "	"	8 " "	46 2 "	1,011	Id.	15	Id.
1,517	44 1 "	"	"	44 1 "	1,011	Id.	15	Id.

## ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS D'ORDRE.	du registre des pensions.	DATES des ARRÊTÉS QUI CONFERENT les pensions.	FONCTIONS REMPLIES EN DERNIER LIEU par les pensionnaires.	ÂGE DES TITULAIRES		Sont-ils CÉLIBATAIRES, MARIÉS OU VEUFES ?	S'ils sont mariés ou VEUFES, quel est le nombre et l'âge de leurs enfants âgés de moins de 18 ans ?		CAUSES DE L'ADMISSION à la retraite.
				lors de leur entrée dans les fonctions pu- bliques.	lors de leur admission à la retraite.		SOUS- AGE	AGE	
127	5015	7 février 1879 .	Brigadier des douanes . . . . .	17	65	Marié . . .	»	»	Age avancé . .
128	5014	8 janvier 1879 .	Id. . . . .	19	57	Célibataire .	»	»	Infirmités . .
129	5015	Id. . . . .	Agent du Trésor. . . . .	21	74	Marié . . .	»	»	Age avancé . .
130	5016	7 février 1879 .	Conservateur des hypothèques . .	29	55	Célibataire .	»	»	Infirmités . .
131	5017	8 janvier 1879 .	Contrôleur des contributions . . .	21	61	Marié . . .	»	»	Id. . . . .
132	5018	1 <sup>er</sup> avril 1870 .	Receveur des contributions en dis- ponibilité.	16	65	Id. . . . .	»	»	Age avancé . .
133	5019	8 janvier 1879 .	Commis aux écritures. . . . .	21	68	Id. . . . .	»	»	Id. . . . .
134	5020	Id. . . . .	Brigadier des douanes . . . . .	18	65	Id. . . . .	1	14	Id. . . . .
135	5021	7 février 1879 .	Sous-brigadier des douanes . . . .	18	65	Id. . . . .	3	16 12 8	Id. . . . .
136	5022	Id. . . . .	Id. . . . .	20	66	Id. . . . .	»	»	Age avancé . .
137	5023	8 janvier 1879 .	Préposé des douanes. . . . .	19	60	Id. . . . .	»	»	Id. . . . .
138	5024	Id. . . . .	Id. . . . .	19	65	Id. . . . .	»	»	Id. . . . .
139	5025	7 février 1879 .	Id. . . . .	19	68	Veuf . . . .	»	»	Id. . . . .
140	5026	8 janvier 1879 .	Id. . . . .	20	52	Marié . . .	»	»	Infirmités . .
141	5027	7 février 1879 .	Id. . . . .	19	55	Veuf . . . .	»	»	Id. . . . .
142	5028	8 janvier 1879 .	Id. . . . .	16	60	Marié . . .	1	14	Id. . . . .
143	5029	Id. . . . .	Brigadier des douanes . . . . .	19	60	Id. . . . .	2	9 8	Id. . . . .
144	5030	Id. . . . .	Id. . . . .	23	58	Id. . . . .	2	4 2	Id. . . . .
145	5031	7 février 1879 .	Préposé des douanes . . . . .	17	65	Veuf . . . .	»	»	Age avancé . .
146	5032	8 janvier 1879 .	Sous-brigadier des douanes . . . .	19	65	Marié . . .	»	»	Id. . . . .
147	5033	Id. . . . .	Lieutenant des douanes . . . . .	21	65	Id. . . . .	»	»	Id. . . . .
148	5034	Id. . . . .	Sous-lieutenant des douanes . . .	20	65	Id. . . . .	1	12	Id. . . . .
149	5035	Id. . . . .	Brigadier des douanes . . . . .	21	65	Id. . . . .	1	17	Id. . . . .
150	5036	7 février 1879 .	Sous-brigadier des douanes . . . .	17	65	Veuf . . . .	2	17 15	Id. . . . .
151	5037	8 janvier 1879 .	Préposé des douanes . . . . .	18	65	Marié . . .	»	»	Id. . . . .
152	5038	Id. . . . .	Lieutenant des douanes. . . . .	20	66	Veuf . . . .	»	»	Id. . . . .
153	5039	7 février 1879 .	Sous-lieutenant des douanes . . .	22	65	Marié . . .	»	»	Id. . . . .
154	5040	8 janvier 1879 .	Id. . . . .	16	66	Id. . . . .	2	17 11	Id. . . . .
155	5041	Id. . . . .	Id. . . . .	21	67	Id. . . . .	»	»	Id. . . . .
156	5042	Id. . . . .	Brigadier des douanes . . . . .	18	65	Id. . . . .	»	»	Id. . . . .
157	5043	7 février 1879 .	Géomètre du cadastre. . . . .	16	65	Id. . . . .	»	»	Id. . . . .
158	5044	Id. . . . .	Receveur des contributions. . . . .	28	61	Veuf . . . .	»	»	Infirmités . .

## DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1880.

TRAITEMENT moyen des 5 dernières années.	BASES DES PENSIONS.				MONTANT des pensions.	DATE de l'entrée en jouissance des pensions.	ARTICLES de la loi du 21 juillet 1866, exceptionnel- lement appliqués.	Observations.
	ANNÉES DE SERVICES							
	ACTIFS.	SÉDENTAIRES.	MILITAIRES.	TOTAL.				
Francs	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Francs.			
1,517	54 1 26	"	15 2 2	47 4 "	1,011	1 <sup>er</sup> déc. 1878.	13	Maximum.
1,457	28 5 "	"	3 " "	31 5 "	815	Id.	"	
4,250	"	55 9 "	"	55 0 "	2,824	Id.	13	Id.
8,091	"	26 3 "	"	26 5 "	5,500	Id.	13	Id.
5,000	"	40 2 "	"	40 2 "	3,089	Id.	"	
1,628	25 8 "	12 8 "	8 6 "	46 10 "	1,085	Id.	59 et 13	Id.
2,224	30 4 "	8 10 "	6 1 "	45 3 "	1,485	Id.	13	Id.
1,517	54 10 15	"	9 2 15	44 1 "	1,011	Id.	15	Id.
1,178	37 7 "	"	8 " "	45 7 "	785	Id.	13	Id.
1,178	56 5 "	"	6 5 "	42 10 "	785	Id.	13	Id.
1,078	54 4 "	"	7 10 "	44 2 "	718	Id.	13	Id.
1,078	52 1 "	"	7 9 "	39 10 "	718	Id.	13	Id.
1,078	40 11 "	"	8 7 "	49 6 "	718	Id.	13	Id.
1,078	25 1 "	"	3 8 "	26 9 "	513	Id.	"	
1,078	2 7 "	"	5 " "	26 7 "	511	Id.	"	
1,078	54 8 "	"	9 2 "	45 10 "	718	Id.	13	Id.
1,517	54 10 15	"	6 7 15	41 6 "	1,011	Id.	13	Id.
1,517	55 3 "	"	"	55 3 "	972	Id.	"	
1,078	37 11 "	"	9 1 "	47 " "	718	Id.	13	Id.
1,178	40 6 20	"	4 7 10	45 2 "	785	Id.	13	Id.
2,117	44 5 "	"	"	44 5 "	1,411	Id.	15	Id.
1,917	55 2 "	"	8 11 "	44 1 "	1,278	Id.	13	Id.
1,517	45 5 "	"	"	45 5 "	1,011	Id.	13	Id.
1,178	40 6 20	"	6 4 10	46 11 "	785	Id.	13	Id.
1,078	38 9 "	"	7 9 "	46 6 "	718	Id.	15	Id.
2,117	46 3 "	"	"	46 3 "	1,411	Id.	13	Id.
1,917	45 5 "	"	"	45 5 "	1,278	Id.	15	Id.
1,917	42 1 "	"	8 4 "	50 5 "	1,278	Id.	13	Id.
1,917	41 1 "	"	5 1 "	46 2 "	1,278	Id.	13	Id.
1,517	39 3 "	"	7 6 "	46 9 "	1,011	Id.	13	Id.
2,039	"	48 0 "	"	48 0 "	1,750	Id.	13	Id.
2,688	17 6 "	15 9 "	"	35 3 "	1,508	Id.	"	

## ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS		DATES des ARRÊTÉS QUI CONCERNENT les pensions.	FONCTIONS REMPLIES EN DERNIER LIEU par les pensionnaires.	ÂGE DES TITULAIRES		Sont-ils CÉLIBATAIRES, MARIÉS OU VEUFES ?	S'ils sont mariés ou VEUFES, quel est le nombre et l'âge de leurs enfants âgés de moins de 15 ans ?		CAUSES DE L'ADMISSION à la retraite.
D'ORDRE.	du registre des pensions.			lors de leur entrée dans les fonctions pu- bliques.	lors de leur admission à la retraite.		Nombre.	ÂGE.	
159	5045	8 janvier 1879 .	Receveur des contributions . . .	Ans. 18	Ans. 60	Marié . . .	"	"	Infirmités . . .
100	5046	Id. . .	Vérificateur des douanes . . .	50	65	Célibataire .	"	"	Age avancé .
161	5047	Id. . .	Préposé des douanes. . . . .	19	58	Marié . . .	2	15 15	Infirmités . . .
162	5048	Id. . .	Id. . . . .	24	59	Célibataire .	"	"	Id. . .

## DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1880.

BASES DES PENSIONS.					MONTANT des pensions.	DATE de l'entrée en jouissance des pensions.	ARTICLES de la loi du 31 juillet 1866, exceptionnel- lement appliqués.	<i>Observations.</i>
TRAITEMENT moyen des 5 dernières années.	ANNÉES DE SERVICES							
	ACTIFS.	SÉDENTAIRES.	MILITAIRES.	TOTAL.				
Francs	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Francs.			
5,500	"	41 8 "	"	41 8 "	3,455	1 <sup>er</sup> déc. 1878.	"	
2,070	27 8 "	7 7 "	"	55 3 "	1,282	Id.	"	
1,078	30 11 "	"	7 6 "	38 5 "	718	Id.	13 <i>Maximum.</i>	
1,078	14 2 "	"	"	14 2 "	277	Id.	"	
				TOTAL. . . fr.	190,154			

## ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE.

2<sup>e</sup> Extinctions des pensions de retraite qui ont été constatées pendant l'année 1878.

NUMÉRO D'ORDRE.	ÂGE des pensionnaires		DATES				DURÉE des pensions.	CAUSES DE L'EXTINCTION des pensions.	MONTANT des pensions.	Les PENSIONNAIRES laissent-ils une veuve ou des orphelins admissibles à la pension ?
	lors de l'admission à la pension.	lors de leur décès.	de l'entrée en jouissance des pensions.	à partir desquelles LES PENSIONS se sont éteintes.						
	Ans.	Ans.				Ans. Mois.		Francs.		
1	58	71	1 sept. 1865.	31 déc. 1876.		15 4	Décès.	673	"	
2	61	61	1 déc. 1876.	30 avril 1877.		0 5	Id.	692	Veuve.	
3	55	71	1 sept. 1861.	31 déc. 1877.		16 4	Id.	473	"	
4	52	55	1 sept. 1876.	31 oct. 1877.		1 2	Id.	187	Veuve.	
5	49	52	1 avril 1875.	31 déc. 1877.		2 9	Id.	125	Id.	
6	60	85	1 sept. 1854.	31 oct. 1877.		23 2	Id.	594	"	
7	65	92	1 janvier 1840.	30 nov. 1877.		28 11	Id.	1,500	Veuve.	
8	65	80	1 juin 1861.	Id.		16 6	Id.	5,000	"	
9	54	66	1 mars 1866.	31 déc. 1877.		11 10	Id.	642	"	
10	61	78	1 sept. 1860.	Id.		17 4	Id.	659	"	
11	55	84	1 février 1840.	30 nov. 1877.		28 10	Id.	850	"	
12	58	70	1 février 1860.	Id.		11 10	Id.	609	Veuve.	
13	65	65	1 juin 1876.	Id.		1 6	Id.	685	Id.	
14	65	70	1 juin 1875.	31 déc. 1877.		4 7	Id.	953	Id.	
15	65	71	1 sept. 1871.	Id.		6 4	Id.	666	Id.	
16	66	68	1 janvier 1876.	Id.		2 "	Id.	559	"	
17	58	85	1 déc. 1852.	30 nov. 1877.		25 "	Id.	567	Veuve.	
18	66	82	1 déc. 1861.	31 janvier 1878.		16 2	Id.	1,545	Id.	
19	66	79	1 janvier 1865.	Id.		13 1	Id.	2,434	"	
20	65	79	1 juin 1864.	Id.		15 8	Id.	1,719	Veuve.	
21	74	90	1 février 1862.	31 déc. 1877.		15 11	Id.	566	"	
22	61	76	1 nov. 1862.	31 janvier 1878.		15 5	Id.	800	"	
23	70	81	1 sept. 1866.	Id.		11 5	Id.	508	Veuve.	
24	65	76	1 avril 1867.	31 oct. 1877.		10 7	Id.	805	Id.	
25	56	75	1 nov. 1860.	31 janvier 1878.		17 5	Id.	702	Id.	
26	66	72	1 février 1872.	Id.		6 "	Id.	2,781	Id.	
27	59	62	1 juin 1875.	Id.		2 8	Id.	1,492	Id.	
28	57	59	1 mars 1876.	31 oct. 1877.		1 8	Id.	624	"	
29	53	79	1 juin 1852.	30 nov. 1877.		25 6	Id.	1,037	Veuve.	
30	51	67	1 février 1862.	31 déc. 1877.		15 11	Id.	550	"	
31	59	60	25 sept. 1876.	Id.		1 5	Id.	2,184	"	
32	54	70	1 juin. 1855.	31 janvier 1878.		24 8	Id.	540	"	
33	50	80	1 avril 1848.	31 oct. 1877.		29 7	Id.	526	"	
34	57	72	1 mars 1865.	31 janvier 1878.		14 11	Id.	668	"	
35	71	74	1 avril 1875.	Id.		2 10	Id.	878	"	

## DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1880.

NUMÉRO D'ORDRE.	ÂGE des pensionnaires		DATES		DURÉE des pensions.	CAUSES DE L'EXTINCTION des pensions.	MONTANT des pensions.	Les PENSIONNAIRES jouissent-ils une veuve ou des orphelins admissibles à la pension ?
	lors de l'ad- mission à la pension.	lors de leur décès.	de l'entrée en jouissance des pensions.	à partir de laquelle les pensions se sont éteintes.				
50	Ans. 68	Ans. 72	1 déc. 1875.	31 janvier 1878.	4 2	Décès.	Francs. 2,014	Veuve.
57	68	85	1 déc. 1860.	28 février 1878.	17 5	Id.	2,956	"
58	50	67	1 juin 1870.	30 nov. 1877.	7 6	Id.	933	Veuve.
59	59	74	1 septemb. 1862.	30 sept. 1877.	15 1	Id.	510	"
60	61	74	1 mars 1865.	31 oct. 1877.	12 8	Id.	1,426	"
61	63	73	1 janvier 1868.	31 août 1877.	9 8	Id.	920	Veuve.
62	65	74	1 janvier 1869.	30 avril 1878.	9 4	Id.	666	"
63	59	64	1 septemb. 1875.	Id.	4 8	Id.	953	Veuve.
64	66	74	1 mars 1870.	28 février 1878.	8 "	Id.	3,500	Id.
65	63	67	1 mars 1874.	Id.	4 "	Id.	681	Id.
66	57	57	1 oct. 1877.	31 oct. 1877.	0 1	Id.	705	"
67	62	69	1 septemb. 1871.	28 février 1878.	6 6	Id.	755	Veuve.
68	66	75	1 juin 1869.	Id.	8 0	Id.	1,189	Id.
69	58	62	1 septemb. 1874.	Id.	5 6	Id.	1,294	"
70	53	75	1 février 1856.	Id.	22 1	Id.	684	Veuve.
71	62	71	1 juin 1869.	31 mars 1878.	8 10	Id.	1,555	Orphelin.
72	66	60	1 juin 1875.	28 février 1878.	2 9	Id.	1,553	Veuve.
73	68	81	1 septemb. 1865.	Id.	12 6	Id.	528	"
74	55	57	1 juin 1876.	30 nov. 1877.	1 6	Id.	175	Veuve.
75	68	69	1 juillet 1876.	31 oct. 1877.	1 4	Id.	2,541	Id.
76	61	80	1 septemb. 1859.	31 mars 1878.	18 7	Id.	648	Id.
77	68	71	1 juin 1875.	Id.	2 10	Id.	666	Id.
78	48	69	1 déc. 1856.	Id.	21 4	Id.	252	Id.
79	67	88	1 janvier 1857.	31 janvier 1878.	21 1	Id.	3,442	Id.
80	69	72	1 déc. 1874.	28 février 1878.	5 5	Id.	3,500	"
81	55	72	1 déc. 1860.	30 avril 1878.	17 5	Id.	511	Veuve.
82	46	52	1 juillet 1872.	31 mars 1878.	5 9	Id.	524	"
83	62	66	1 mars 1874.	Id.	4 1	Id.	1,461	Veuve.
84	61	65	1 septemb. 1874.	30 avril 1878.	3 8	Id.	1,295	"
85	60	60	1 janvier 1878.	31 mars 1878.	0 5	Id.	706	"
86	58	68	1 mars 1868.	30 avril 1878.	10 2	Id.	750	Veuve.
87	60	92	1 mai 1846.	Id.	32 "	Id.	1,921	"
88	48	60	1 janvier 1866.	Id.	12 4	Id.	750	Veuvq.
89	69	84	1 février 1863.	Id.	15 3	Id.	3,533	"
90	65	82	1 nov. 1860.	31 mars 1878.	17 5	Id.	859	"
91	57	75	1 mai 1860.	31 mai 1878.	18 1	Id.	724	Veuve.
92	54	56	1 nov. 1876.	Id.	1 7	Id.	1,242	Id.

## ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

numéro d'ordre.	ÂGE des pensionnaires		DATES		DURÉE des pensions.	CAUSES DE L'EXTINCTION des pensions.	MONTANT des pensions.	Les PENSIONNAIRES laissent-ils une veuve ou des orphelins admissibles à la pension?
	lors de l'ad- mission à la pension.	lors de leur décès.	de l'entrée en jouissance des pensions.	à partir desquelles les pensions se sont éteintes.				
	Ans.	Ans.			Ans. Mois.		Francs.	
73	05	07	1 octobre 1875.	28 février 1878.	2 5	Décès.	35	"
74	70	75	1 mai 1875.	51 mars 1878.	2 11	Id.	976	"
75	58	82	1 janvier 1854.	51 janvier 1878.	24 1	Id.	1,076	"
76	60	72	1 juillet 1866.	51 mars 1878.	11 9	Id.	575	"
77	60	72	1 janvier 1866.	51 mai 1878.	12 5	Id.	600	"
78	65	70	1 janvier 1875.	50 avril 1878.	5 4	Id.	755	"
79	61	62	1 juin 1877.	51 mai 1878.	1 "	Id.	762	Veuve.
80	65	80	1 mars 1865.	50 avril 1878.	15 2	Id.	500	"
81	67	78	1 mars 1867.	Id.	11 2	Id.	964	Veuve.
82	64	72	1 mars 1870.	Id.	8 2	Id.	1,610	"
85	48	48	1 juin 1877.	51 oct. 1877.	0 5	Id.	545	"
84	65	69	1 juillet 1874.	28 février 1878.	5 8	Id.	256	Veuve.
85	66	86	1 sept. 1858.	51 mars 1878.	19 7	Id.	1,966	Id.
86	68	70	1 nov. 1866.	Id.	11 5	Id.	126	Id.
87	52	84	1 août 1846.	Id.	51 8	Id.	870	"
88	60	72	1 oct. 1865.	51 janvier 1878.	12 4	Id.	854	Veuve.
89	59	65	1 janvier 1874.	51 mars 1878.	4 5	Id.	1,000	"
90	64	74	1 juin 1868.	28 février 1878.	9 9	Id.	642	"
91	68	76	1 mars 1870.	51 janvier 1878.	7 11	Id.	2,580	Veuve.
92	65	66	1 juin 1875.	51 mars 1878.	2 10	Id.	868	Id.
95	55	85	1 mai 1848.	51 déc. 1877.	29 8	Id.	556	"
94	65	69	1 mars 1874.	50 juin 1878.	4 4	Id.	955	Veuve.
95	56	71	1 janvier 1864.	Id.	14 6	Id.	708	Id.
96	47	55	1 mai 1872.	Id.	6 2	Id.	405	Id.
97	54	55	1 avril 1877.	Id.	1 5	Id.	875	Id.
98	65	72	1 mars 1871.	51 mai 1878.	7 5	Id.	666	Id.
99	55	67	1 mai 1846.	Id.	52 1	Id.	175	"
100	68	75	1 mars 1871.	Id.	7 5	Id.	955	Veuve.
101	60	62	1 juin 1857.	Id.	2 "	Id.	1,414	Id.
102	59	85	1 janvier 1855.	50 juin 1878.	25 6	Id.	409	"
105	65	86	1 juin 1857.	Id.	21 1	Id.	738	Veuve.
104	60	90	1 février 1849.	51 juillet 1878.	20 6	Id.	1,201	"
105	65	71	1 février 1872.	51 mai 1878.	6 4	Id.	400	"
106	62	85	1 février 1857.	50 avril 1878.	21 5	Id.	1,694	Veuve.
107	65	74	1 mars 1869.	51 juillet 1878.	9 5	Id.	933	Id.
108	58	65	1 sept. 1875.	Id.	4 11	Id.	666	Id.
109	66	85	1 janvier 1860.	Id.	18 7	Id.	3,216	"

## DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1880.

NOMBRE D'ANNÉES.	ÂGE des pensionnaires		DATES		DURÉE des pensions.	CAUSES DE L'EXTINCTION des pensions.	MONTANT des pensions.	Les PENSIONNAIRES laissent-ils une veuve ou des orphelins admissibles à la pension ?
	lors de l'admission à la pension.	lors de leur décès.	de l'entrée en jouissance des pensions.	à partir de laquelle LES PENSIONNAIRES sont révoqués.				
110	68	87	1 déc. 1859.	31 juillet 1878.	Ans. 18 mois. 8	Décès.	567	Veuve.
111	65	76	1 août 1867.	Id.	11 "	Id.	567	Id.
112	56	67	1 mai 1867.	Id.	11 5	Id.	577	"
115	68	77	1 mars 1869.	30 juin 1878.	9 4	Id.	159	"
114	57	85	1 janvier 1852.	31 mai 1878.	26 5	Id.	749	"
115	58	66	1 mars 1850.	30 juin 1878.	28 4	Id.	197	"
116	67	80	1 sept. 1865.	31 juillet 1878.	12 11	Id.	857	"
117	56	84	1 sept. 1850.	30 juin 1878.	27 10	Id.	655	"
118	48	78	1 janvier 1849.	Id.	29 6	Id.	411	"
119	58	81	1 juin 1855.	30 avril 1878.	22 11	Id.	578	"
120	61	66	1 décemb. 1875.	31 mai 1878.	4 6	Id.	955	Id.
121	61	71	1 août 1868.	Id.	9 10	Id.	927	Id.
122	54	58	1 juin 1874.	30 juin 1878.	4 1	Id.	935	Orphelins.
125	67	75	1 janvier 1875.	Id.	5 6	Id.	1,516	"
124	65	75	1 juin 1868.	30 avril 1878.	9 11	Id.	648	"
125	58	70	1 mars 1861.	31 août 1878.	17 6	Id.	788	"
126	54	59	1 mars 1874.	31 oct. 1878.	4 8	Id.	1,521	"
127	76	77	1 février 1878.	31 août 1878.	0 7	Id.	156	"
128	65	69	1 mars 1875.	Id.	5 6	Id.	507	"
129	62	65	1 juin 1878.	30 nov. 1878.	0 6	Id.	719	"
130	65	68	1 sept. 1875.	31 août 1878.	5 "	Id.	1,574	"
131	64	74	1 janvier 1869.	31 oct. 1878.	9 10	Id.	1,595	Veuve.
132	65	74	1 janvier 1868.	31 juillet 1878.	10 7	Id.	655	Id.
135	75	85	1 octobre 1866.	30 avril 1878.	11 7	Id.	902	Id.
134	68	79	1 janvier 1868.	30 sept. 1878.	10 9	Id.	1,559	Id.
135	59	83	1 décemb. 1854.	31 août 1878.	23 9	Id.	925	Id.
136	59	91	1 février 1847.	31 oct. 1878.	31 9	Id.	1,217	"
137	47	57	1 août 1868.	31 juillet 1878.	10 "	Id.	625	"
138	67	74	1 juin 1871.	Id.	7 2	Id.	1,918	Veuve.
139	56	77	1 juin 1857.	30 sept. 1878.	21 4	Id.	712	Id.
140	67	97	1 janvier 1849.	Id.	29 9	Id.	727	Id.
141	61	80	1 juin 1859.	Id.	19 4	Id.	746	"
142	60	83	1 mars 1856.	31 août 1878.	22 6	Id.	594	Id.
145	56	71	1 mai 1865.	Id.	15 4	Id.	559	Id.
144	50	65	1 mars 1864.	Id.	14 6	Id.	559	Id.
145	62	72	1 janvier 1869.	Id.	9 8	Id.	3,500	"
146	51	75	1 août 1856.	30 sept. 1878.	22 2	Id.	800	"

## ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES POUR L'EXERC. 1880.

NUMÉRO D'ORDRE.	ÂGE des pensionnaires		DATES		DURÉE des pensions.	CAUSES DE L'EXTINCTION des pensions.	MONTANT des pensions.	Les PENSIONNAIRES laissent-ils une veuve ou des orphelins admissibles à la pension ?
	lors de l'ad- mission à la pension.	lors de leur décès.	de l'entrée en jouissance des pensions.	à partir desquelles les pensions se sont éteintes.				
147	51	67	1 octobre 1862.	31 octob. 1878.	16 1	Décès.	377	•
148	57	78	1 juin 1867.	31 août 1878.	21 5	Id.	502	•
149	57	70	1 avril 1866.	30 sept. 1878.	12 6	Id.	520	•
150	55	69	1 sept 1862.	Id.	16 1	Id.	600	•
151	65	74	1 juin 1869.	31 octob. 1878.	9 5	Id.	953	•
152	66	77	1 mars 1868.	30 nov. 1878.	10 9	Id.	3,500	•
155	67	75	1 mars 1871.	31 octob. 1878.	7 8	Id.	189	Veuve.
154	65	68	1 octobre 1875.	30 nov. 1878.	3 2	Id.	676	Id.
155	71	77	1 mars 1873.	30 sept. 1878.	5 7	Id.	1,128	•
156	66	68	1 sept. 1876.	30 nov. 1878.	2 3	Id.	1,055	Veuve.
157	58	77	1 février 1858.	31 mai 1877.	19 4	Id.	795	Id.
158	62	74	1 avril 1865.	Id.	12 2	Id.	572	Id.
159	44	69	1 octobre 1852.	31 juillet 1877.	24 10	Id.	326	Id.
160	65	75	1 janvier 1866.	30 juin 1877.	11 6	Id.	1,100	Id.
161	58	70	1 janvier 1867.	30 sept. 1878.	11 9	Id.	650	•
162	65	76	1 mars 1868.	31 octob. 1878.	10 8	Id.	630	Veuve.
165	65	75	1 juin 1868.	30 sept. 1878.	10 4	Id.	645	Id.
164	46	73	1 décemb. 1851.	31 octob 1878.	26 11	Id.	400	•
165	63	70	1 avril 1872.	Id.	6 7	Id.	666	•
166	49	51	1 mars 1877.	Id.	1 8	Id.	377	Veuve.
167	46	78	1 octobre 1847.	Id.	31 1	Id.	349	•
TOTAL . . . . fr.							164,209	

Montant des extinctions constatées en 1878, sur les pensions accordées en vertu de la loi du 21 juillet 1844, ci . . . . . fr.	164,209
Les extinctions constatées également en 1878, sur les pensions des fonctionnaires de l'ancienne caisse de retraite, s'élèvent à . . . . .	10,320
TOTAL des extinctions de 1878 . . . . . fr.	174,529
Au 1 <sup>er</sup> janvier 1879, les pensions à servir des fonctionnaires et employés du Département des Finances étaient de . . . . . fr.	1,939,516
Les pensions à accorder en 1879 (non compris le 1 <sup>er</sup> terme) sont évaluées à . . . . .	176,000
Et les extinctions, en prenant pour base la moyenne des années 1874 à 1878, à . . . . .	160,428
	15,572
Il en résulte que les pensions à servir au 1 <sup>er</sup> janvier 1880 seront de . . . . .	1,954,888
On présume que les pensions nouvelles pour 1880 (non compris le crédit de 28,000 francs alloué pour le premier terme) atteindront . . . . .	175,000
Et les extinctions . . . . .	160,000
	15,000
De sorte que les pensions à servir en 1880 comporteront une somme de . . . . .	1,969,888
Soit en chiffres ronds . . . . . fr.	1,070,000

**XII.****BUDGET**

DES

**NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS**

POUR L'EXERCICE 1880.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget des Non-Valeurs et des Remboursements pour l'exercice 1880 s'élève à 4,187,000 francs, chiffre de l'exercice 1879. Il présente, comparativement à cet exercice, les différences dont voici le détail :

45,000 francs en plus sur les non-valeurs de la contribution foncière, et 45,000 francs en moins sur les restitutions de droits perçus abusivement par l'administration des contributions.

**PROJET DE LOI.**

---

**LÉOPOLD II,**

**ROI DES BELGES,**

*À tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

**NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :**

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

**ARTICLE UNIQUE.**

Le Budget des Non-Valeurs et des Remboursements pour l'exercice 1880 est fixé à la somme d'un million cent quatre-vingt-sept mille francs (1,187,000 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 28 février 1879.

**LÉOPOLD.**

**PAR LE ROI :**

*Le Ministre des Finances,*

**CHARLES GRAUX.**

---

## BUDGET DES NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS POUR 1880.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
<b>CHAPITRE PREMIER.</b>				
<b>NON-VALEURS.</b>				
1	Non-Valeurs sur la contribution foncière . . . . .	150,000	"	475,000
2	— — personnelle . . . . .	210,000	"	
3	— sur le droit de patente . . . . .	100,000	"	
4	— sur les redevances des mines . . . . .	10,000	"	
5	Frais de poursuites irrecouvrables pour les impôts mentionnés aux quatre articles précédents . . . . . ( Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs. )	5,000	"	
<b>CHAPITRE II.</b>				
<b>REMBOURSEMENTS.</b>				
6	Contributions directes, douanes et accises. — Restitutions de droits perçus abusivement, et de fonds reconnus appartenir à des tiers . . . . .	155,000	"	712,000
7	Enregistrement et domaines. — Restitutions de droits perçus abusivement, d'amendes, de frais, etc., en matière d'enregistrement, de domaines, etc. — Remboursement de fonds reconnus appartenir à des tiers . . . . .	540,000	"	
8	Trésorerie et autres administrations de recettes non dénommées au présent Budget. — Remboursements divers . . . . .	1,000	"	
9	Marine. — Restitution de droits de pilotage, de phares et fanaux et autres, indûment perçus par l'administration de la marine. . . . .	1,000	"	
10	Service de navigation à vapeur entre Anvers et les ports étrangers. — Rembours <sup>ts</sup> des droits de pilotage, de phares et fanaux. . . . .	25,000	"	
11	Déficit des divers comptables de l'État . . . . . ( Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs. )	10,000	"	
<b>TOTAL DU BUDGET DES NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS. fr.</b>		1,187,000	"	1,187,000

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté  
du 28 février 1879.

**LÉOPOLD.**

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

CHARLES GRAUX.

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DES NON-VALEURS

NUMÉRO des ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>CHAPITRE PREMIER.</b>	
NON-VALEURS.	
1	Non-Valeurs sur la contribution foncière . . . . . fr.
2	— — personnelle . . . . .
3	— sur le droit de patente . . . . .
4	— sur les redevances des mines . . . . .
5	Frais de poursuites irrécouvrables pour les impôts mentionnés aux quatre articles précédents. . (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)
TOTAL DU CHAPITRE I <sup>er</sup> . . . . . fr.	
<b>CHAPITRE II.</b>	
REMBOURSEMENTS.	
6	<i>Contributions directes, douanes et accises.</i> — Restitutions de droits perçus abusivement, et de fonds reconnus appartenir à des tiers . . . . .
7	<i>Enregistrement et domaines.</i> — Restitutions de droits perçus abusivement, d'amendes, de frais, etc., en matière d'enregistrement, de domaines, etc. — Remboursement de fonds re- connus appartenir à des tiers . . . . .
8	<i>Trésorerie et autres administrations de recettes non dénommées au présent Budget.</i> — Rembour- sements divers . . . . .
9	<i>Marine.</i> — Restitution de droits de pilotage, de phares et fanaux et autres, indûment perçus par l'administration de la marine . . . . .
10	<i>Service de navigation à vapeur entre Anvers et les ports étrangers.</i> — Remboursements des droits de pilotage, de phares et fanaux . . . . .
11.	Déficit des divers comptes de l'État . . . . . (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)
TOTAL DU CHAPITRE II. . . . . fr.	
<h2>Récapitulation.</h2>	
CHAPITRE I. Non-Valeurs . . . . . fr.	
— II. Remboursements. . . . .	
TOTAUX. . . . . fr.	

## ET DES REMBOURSEMENTS POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1870.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
150,000	»	150,000	135,000	15,000	»	
210,000	»	210,000	210,000	»	»	
100,000	»	100,000	100,000	»	»	
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
5,000	»	5,000	5,000	»	»	
475,000	»	475,000	460,000	15,000	»	
AUGMENTATION. . . . . fr.				15,000		
155,000	»	155,000	150,000	»	15,000	
540,000	»	540,000	540,000	»	»	
1,000	»	1,000	1,000	»	»	
1,000	»	1,000	1,000	»	»	
25,000	»	25,000	25,000	»	»	
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
712,000	»	712,000	727,000	»	15,000	
DIMINUTION. . . . . fr.				15,000		
475,000	»	475,000	460,000	15,000	»	
712,000	»	712,000	727,000	»	15,000	
1,187,000	»	1,187,000	1,187,000	15,000	15,000	
DIFFÉRENCE. . . . . fr.				»		

(484)

**XIII.**

**BUDGET**

DES

**RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE**

POUR L'EXERCICE 1880.

---

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget des Recettes et des Dépenses pour ordre est formé en exécution de l'article 24 de la loi du 13 mai 1846 sur la comptabilité publique; il se compose de tous les fonds étrangers à l'État (fonds de tiers ou particuliers), mais dont le Trésor public est chargé d'effectuer la recette et le remboursement, soit directement, soit par l'intermédiaire de ses comptables. Ces opérations sont renseignées pour ordre dans le compte annuel de l'administration des finances.

Le projet de Budget présenté pour l'exercice 1880 est établi d'après les renseignements fournis par les divers Ministères. Les opérations, tant en recettes qu'en dépenses, y sont évaluées à . . . . . fr. 352,467,400 »

Au Budget voté pour l'exercice 1879, elles sont fixées à . 312,089,719 58

Différence en plus pour 1880 . . . . . fr. 40,377,680 62

La différence résulte des augmentations et des diminutions proposées aux articles ci-après, enfin de les mettre en harmonie avec les faits constatés en 1878.

*Augmentations.*

1 <sup>o</sup> Cautionnements de comptables . . . . .	fr.	1,200,000	»
2 <sup>o</sup> Dépôts effectués chez les percepteurs des postes pour compte de la Caisse d'épargne . . . . .		1,000,000	»
3 <sup>o</sup> Recettes effectuées par l'administration des chemins de fer, pour le compte des Sociétés concessionnaires . . . . .		1,000,000	»
4 <sup>o</sup> Recettes effectuées par l'administration des postes et télégraphes, pour le compte des administrations postales étrangères et des offices télégraphiques avec lesquels elle est en relation . . . . .		950,000	»
5 <sup>o</sup> Encaissements des effets de commerce par la poste . . . . .		23,000,000	»
6 <sup>o</sup> Consignations de toute nature. . . . .		2,000,000	»
7 <sup>o</sup> Encaissement et paiement de quittances pour compte de tiers . . . . .		1,000,000	»
8 <sup>o</sup> Articles d'argent confiés à la poste . . . . .		6,000,000	»
9 <sup>o</sup> Divers. . . . .		780,000	»
<b>TOTAL DES AUGMENTATIONS . . . . .</b>		<b>fr.</b>	<b>48,930,000 »</b>

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT DES AUGMENTATIONS . . . fr. 48,950,000 »

*Diminutions.*

1 <sup>o</sup> Fonds spécial créé par application de l'article 57 de la convention du 1 <sup>er</sup> juin 1877 . . . . . fr.	3,841,038	15
(Dorénavant la recette se composera exclusivement des revenus de ce fonds.)		
2 <sup>o</sup> Fonds communal . . . . .	559,500	»
3 <sup>o</sup> Encaissements et paiements pour compte de tiers (chemin de fer) . . . . .	2,000,000	»
4 <sup>o</sup> Indemnité du Gouvernement espagnol (par suppression de l'article) . . . . .	125,781	25
5 <sup>o</sup> Quote-part des provinces et des communes dans les pensions des instituteurs . . . . .	500,000	»
6 <sup>o</sup> Divers . . . . .	1,726,000	»
<b>TOTAL DES DIMINUTIONS . . . . . fr.</b>		<b>8,352,519 58</b>
<b>DIFFÉRENCE ÉGALE. . . . . fr.</b>		<b>40,377,680 62</b>

L'article consacré dans les Budgets antérieurs à la caisse des veuves et orphelins des officiers de la marine, a été supprimé dans le projet de Budget pour 1880, par suite de la fusion de cette caisse avec celle des veuves et orphelins du Département des Travaux publics.

Un nouvel article y a été introduit sous le n° 46, à l'effet de séparer les encaissements et les paiements de quittances pour le compte de tiers, des articles d'argent parmi lesquels ils figuraient précédemment.

L'extension qu'a prise le recouvrement des quittances justifie cette division.

## FONDS COMMUNAL.

D'après les évaluations du Budget des Voies et Moyens de 1880, les revenus du fonds communal s'élèveront, savoir :

75 p. % du produit des droits d'entrée sur le café . . . . . ( 5,000,000) . fr.	2,250,000	»		
35 p. % du produit des droits	d'entrée sur	les eaux-de-vie . . . . . ( 1,000,000) . . . . .	550,000	»
		les bières et vinaigres . . . . . ( 300,000) . . . . .	175,000	»
		les sucres . . . . . ( 2,000,000) . . . . .	700,000	»
	d'accise sur	les vins . . . . . ( 4,200,000) . . . . .	1,470,000	»
		les eaux-de-vie indigènes (22,600,000) . . . . .	7,910,000	»
		les bières . . . . . (14,400,000) . . . . .	5,040,000	»
		les vinaigres . . . . . ( 20,000) . . . . .	7,000	»
les sucres . . . . . ( 4,400,000) . . . . .	1,540,000	»		
41 p. % du produit brut des recettes de toute nature des postes (10,440,000) . . . . .	4,280,400	»		
<b>TOTAL. . . . . fr.</b>		<b>25,722,400 »</b>		

Évaluations  
du fonds communal  
en 1880.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

La somme de 23,722,400 francs étant inférieure à la moyenne des sommes réparties et à répartir pendant les trois dernières années (1), il n'y a pas lieu d'opérer au profit de la réserve la retenue dont parle le paragraphe 2 de l'article 2 de la loi du 20 décembre 1862.

Le revenu de la réserve, pendant l'année 1880, comprendra les intérêts à échoir en 1880, sur les titres déjà acquis et sur les placements à effectuer en 1880. Ce revenu peut être évalué à 219,000 francs.

Situation  
et répartition  
du fonds communal  
en 1878.

En exécution de l'article 17 de la loi du 18 juillet 1860, on donne ci-après :

1° Le décompte des revenus du fonds communal en 1878 (annexe A);

2° La situation de la réserve à la fin de la dite année (annexe B);

3° et 4°. Deux états indiquant respectivement, pour les communes qui percevaient des droits d'octroi et pour les autres communes du royaume, le principal des trois contributions servant de base à la répartition du fonds communal, et le montant de la quote-part attribuée à chaque commune pour l'année 1878 (annexes C et D);

5° Un état récapitulatif, par province, des deux états précédents (annexe E);

6° Le relevé présentant le montant et l'emploi des revenus du fonds communal depuis sa création (annexe F).

Il résulte de l'annexe A que le revenu du fonds communal a été, en 1878, de fr. 23,774,678 20 c<sup>s</sup>, déduction faite de la part dans le remboursement de droits indûment perçus (fr. 27,709 82).

Ce revenu étant inférieur à la moyenne des sommes réparties pendant les trois dernières années (2), il a été opéré, conformément au paragraphe 4 de l'article 2 de la loi du 20 décembre 1862, un prélèvement de fr. 1,734,642 67 c<sup>s</sup> sur la réserve, pour pouvoir répartir entre les communes la somme de fr. 23,509,320 87 c<sup>s</sup>, égale à la moyenne dont il s'agit.

*Le Ministre des Finances,*

CHARLES GRAUX.

(1) Les sommes réparties et à répartir entre les communes pendant les années 1877 à 1879, s'élèvent, SAVOIR :

En 1877 . . . . .	26,658,086 03
» 1878 . . . . .	23,509,320 87
» 1879 (Prévisions) . . . . .	24,281,900 »
ENSEMBLE . . . . .	76,449,306 90
MOYENNE . . . . .	25,483,102 50

(2) Les sommes réparties entre les communes pendant les années 1875 à 1877, se montent, SAVOIR :

En 1875. . . . . fr.	24,408,059 41
» 1876. . . . .	23,461,817 17
» 1877. . . . .	26,658,086 05
ENSEMBLE. . . . . fr.	76,527,962 64
MOYENNE. . . . .	25,509,320 87

**PROJET DE LOI.**

---

**LÉOPOLD II,**

**ROI DES BELGES.**

*À tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

**NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :**

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

**ARTICLE UNIQUE.**

Les Recettes et les Dépenses pour ordre de l'exercice 1880 sont évaluées respectivement à la somme de *trois cent cinquante-deux millions quatre cent soixante-sept mille quatre cents francs* (fr. 352,467,400).

Donné à Bruxelles, le 28 février 1879.

**LÉOPOLD.**

**PAR LE ROI :**

*Le Ministre des Finances,*

**CHARLES GRAUX.**

---

## BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE

N° DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	Prévisions DES RECETTES et DES DÉPENSES.	Total par CHAPITRE.
<b>CHAPITRE PREMIER.</b>			
<i>Fonds de tiers déposés au Trésor, et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des Finances.</i>			
1	Cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor, par les comptables de l'État, les receveurs communaux et les receveurs des hospices et des bureaux de bienfaisance, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douane, d'accise, etc.	4,500,000 "	
2	Cautionnements versés en numéraire par les entrepreneurs, adjudicataires, concessionnaires de travaux publics, et par les agents commerciaux.	1,100,000 "	
3	Produit du fonds provenant des jeux de Spa	100,000 "	
4	Fonds spécial créé en vertu de l'article 57 de la convention du 1 <sup>er</sup> juin 1877	100,000 "	
	Versements faits directement dans la caisse de l'État.	1,200,000 "	
	Impôts recouvrés par les comptables de l'administration des contributions directes, douanes et accises, déduction faite des frais de perception	7,400,000 "	
5	Fonds provinciaux. } Revenus recouvrés par les comptables de l'administration de l'enregistrement et des domaines, déduction faite des frais de perception	500,000 "	
		9,100,000 "	
6	Fonds communal institué par la loi du 18 juillet 1860	25,722,400 "	
7	Réserve du fonds communal	210,000 "	
8	Fonds locaux. — Versements faits par les communes pour être affectés, par l'autorité provinciale, à des dépenses locales	500,000 "	
9	Dépôts effectués chez les receveurs des contributions directes, pour le compte de la Caisse générale d'épargne	500,000 "	
10	Dépôts effectués chez les percepteurs des postes, pour le compte de la Caisse générale d'épargne	15,500,000 "	
11	Caisse de retraite instituée par la loi du 10 mars 1865	50,000 "	
12	Caisse des veuves et orphelins du Département des Finances	1,200,000 "	
13	— — — des Travaux publics	1,000,000 "	
14	— — — de l'Intérieur	140,000 "	222,755,400 "
15	— — — des Affaires Étrangères	100,000 "	
16	— — — de la Justice	155,000 "	
17	— — — des professeurs de l'enseignement supérieur	50,000 "	
18	— — — des membres du corps administratif et enseignant des établissements d'instruction moyenne régis par l'État	75,000 "	
19	— — — des professeurs et instituteurs communaux	450,000 "	
20	— — — de l'Ordre judiciaire	350,000 "	
21	— — — des officiers de l'armée.	1,000,000 "	
22	Caisse de prévoyance des pilotes et autres agents de la marine.	100,000 "	
23	Caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux.	140,000 "	
24	Masse d'habillement des employés du Département des Travaux publics	700,000 "	
25	Caisse de remplacement par le Département de la Guerre	2,700,000 "	
26	Caisse de retraite et de secours des ouvriers du chemin de fer	900,000 "	
27	Caisse tontinière pour faciliter le remplacement dans la milice.	500,000 "	
28	Recettes effectuées par l'administration des chemins de fer pour le compte des sociétés concessionnaires avec lesquelles elle est en relation	8,000,000 "	
29	Recettes effectuées par l'administration des postes et télégraphes pour le compte des administrations postales étrangères et des offices télégraphiques avec lesquels elle est en relation.	1,750,000 "	
30	Recettes effectuées par l'administration de la marine (service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres), pour compte du chemin de fer de l'État	25,000 "	
31	Fonds pour l'encouragement du service militaire	17,000 "	
32	Fonds de toute autre nature versés dans les caisses du Trésor public, pour le compte de tiers.	10,000 "	
35	Encaissement des effets de commerce par la poste	150,000,000 "	
	A REPORTER.	fr.	222,755,400 "

## DE L'EXERCICE 1880.

N° DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	Prévisions DES REVENUS et DES DÉPENSES	Total par CHAPITRE.
	REPORT. . . . .		222,753,400 »
	<b>CHAPITRE II.</b>		
	<i>Fonds de tiers déposés au Trésor, et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette.</i>		
	<b>Administration des contributions directes, douanes et accises.</b>		
34	Répartition du produit des amendes, saisies et confiscations en matière de contributions directes, douanes et accises (caisse du contentieux) . . . . .	650,000 »	
35	Fonds réservé dans le produit des amendes, saisies et confiscations . . . . .	20,000 »	
36	Fonds spécial des préemptions . . . . .	50,000 »	
37	Impôts et produits recouverts au profit des communes . . . . .	10,000,000 »	
38	Masse d'habillement et d'équipement de la douane . . . . .	150,000 »	
39	Sommes versées pour garantie de droits et d'amendes éventuellement dus . . . . .	450,000 »	
40	Travaux d'irrigation dans la Campine . . . . .	2,000 »	
	<b>Administration de l'enregistrement et des domaines.</b>		
41	Amendes diverses et autres recettes soumises et non soumises aux frais de régie . . . . .	500,000 »	
42	Amendes et frais de justice en matière forestière . . . . .	19,000 »	
45	Consignations de toute nature . . . . .	16,000,000 »	
	<b>Administration des chemins de fer, postes et télégraphes.</b>		
44	Encaissements et paiements pour le compte de tiers du chef de transport de marchandises. . . . .	8,000,000 »	
45	Prix de transport afférent au parcours en dehors des limites des chemins de fer, dans l'intérieur du pays (ports au delà) . . . . .	500,000 »	122,751,000 »
46	Encaissements et paiements de quittances pour compte de tiers . . . . .	11,000,000 »	
47	Articles d'argent confiés à la poste et rendus payables sur mandats à vue . . . . .	75,000,000 »	
48	Abonnements pris aux journaux et payés aux éditeurs . . . . .	2,500,000 »	
	<b>Ministère de la Justice.</b>		
49	Masse des détenus (administration des prisons) . . . . .	215,000 »	
	<b>Ministère des Travaux publics.</b>		
50	Remboursement des droits de pilotage à l'Administration néerlandaise . . . . .	25,000 »	
51	Remboursement à la ville d'Ostende de la moitié du droit de passage aux écluses (arrêté royal du 10 juin 1822). . . . .	7,000 »	
	<b>Ministère de l'Intérieur.</b>		
52	Pensions payées par les élèves de l'institut agricole de l'État . . . . .	50,000 »	
53	Pensions payées par les élèves de l'école de médecine vétérinaire de l'État . . . . .	55,000 »	
54	Produit du Jardin Botanique . . . . .	1,000 »	
	A REPORTER. . . . . fr.		345,487,400 »

**BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE  
DE L'EXERCICE 1880.**

N° DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	Prévisions DES RECETTES et DES DÉPENSES.	Total par CHAPITRE.
	REPORT. . . . . fr.		345,487,400 .
	<b>CHAPITRE III.</b>		
	<i>Fonds spéciaux rattachés aux fonds des tiers et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des comptes.</i>		
	<b>1<sup>re</sup> SECTION.</b>		
55	Subsides offerts pour construction de routes. (Loi du 10 mars 1838.) . . . . .	100,000	
56	Subsides pour travaux d'utilité publique . . . . .	1,000,000 .	
57	Cautionnements des entrepreneurs défallants. . . . .	10,000 .	
58	Prix de médicaments provenant de la pharmacie centrale de l'armée et fournis à d'autres Départements . . . . .	50,000 .	
59	Remboursement de prêts aux provinces et aux communes pour construction et ameublement de maisons d'écoles. (Loi du 14 août 1875.) . . . . .	200,000 .	
	<b>2<sup>e</sup> SECTION.</b>		
	Fonds de remploi provenant des versements effectués pour compte des chemins de fer de l'État, par suite, soit de la vente ou de la cession de vieux matériaux et d'objets hors d'usage, soit du remboursement d'avances budgétaires concernant les services suivants :		
	<i>A. Chemins de fer.</i>		
60	Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie . . . . .	5,500,000 .	
61	Service des voies et travaux, non compris les objets dénommés à l'article précédent . . . . .	100,000 .	
62	Service de la traction et du matériel . . . . .	500,000 .	6,980,000 .
63	Services des transports . . . . .	50,000 .	
64	Services en général . . . . .	50,000 .	
65	Versements ayant une affectation spéciale ou concernant plusieurs services . . . . .	400,000 .	
	<i>B. Marine.</i>		
66	Fonds de remploi provenant de la vente ou de la cession de vieux matériaux hors d'usage . . . . .	20,000 .	
	<i>C. Ministère de la Guerre</i>		
67	Fonds spécial des établissements régis par le Département de la Guerre, y compris les fonds de remploi provenant des versements effectués pour compte de ces établissements par suite de la vente ou de la cession de vieux matériaux et d'objets hors d'usage du matériel de l'artillerie. . . . .	20,000 .	
	<b>3<sup>e</sup> SECTION.</b>		
68	Fonds provenant de l'intervention de tiers dans les dépenses de premier établissement, d'ex- tension ou de parachèvement des chemins de fer de l'État . . . . .	1,000,000 .	
	<b>TOTAL DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE.</b> . . . . fr.		<b>352,467,400 .</b>

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté  
du 28 février 1879.

PAR LE ROI :

**LÉOPOLD.**

*Le Ministre des Finances,*

CHARLES GRAUX.

## ANNEXES AU BUDGET

DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1880.

## ANNEXE A.

## DÉCOMPTE DES REVENUS DU FONDS COMMUNAL EN 1878.

NATURE DES PRODUITS. 1.	Évaluations du BUDGET. 2.	MONTANT DES RECETTES effectuées en 1878.			FONDS COMMUNAL.				
		Exercice 1877.		Exercice 1878.	TOTAL.	TAUX. 6.	Part brute. 7.	Part dans le remboursement de droits indûment perçus. 8.	RESTE. 9.
		Fr.	C <sup>s</sup> .	Fr.	C <sup>s</sup> .				
Café. . . . . (Droit de douane).	2,250,000 »	»	»	3,048,926 50	3,048,926 50	75%	2,286,694 88	4,959 24	2,281,765 64
Eaux-de-vie étrangères. ( Id. ) <i>(Régime du traité du 1<sup>er</sup> mai 1861).</i>	400,000 »	»	»	992,958 75	992,958 75		347,555 55	2,502 21	345,053 54
Bières et vinaigres. (Droit de douane).	210,000 »	»	»	550,867 52	550,867 52		192,805 61	1,235 84	191,567 77
Vins. . . . . (Droit d'accise).	1,645,000 »	»	»	4,224,108 »	4,224,108 »		1,478,437 81	5,516 75	1,472,921 06
Eaux-de-vie indigènes. ( Id. )	8,357,500 »	685,955 22	22,578,260 43	23,264,215 05	35%	8,142,475 47	471 19	8,142,004 28	
Bières . . . . . ( Id. )	5,467,000 »	291 31	14,454,721 71	14,455,015 02		5,052,254 56	5,552 62	5,046,901 94	
Vinaigres. . . . . ( Id. )	10,500 »	»	21,138 60	21,138 60		7,508 51	»	7,398 51	
Sucres . (Droits de douane et d'accise).	2,170,000 »	8,821 15	6,198,541 21	6,207,562 34		2,172,576 80	7,671 97	2,164,904 85	
TOTAL des droits de douane et d'accise, le droit sur le café excepté. . . . .	18,550,000 »	695,087 66	49,000,596 20	49,695,605 86	....	17,595,482 51	22,750 58	17,570,751 75	
Postes. . . . .	3,997,500 »	580,787 85	9,475,584 95	10,054,172 76	41%	4,122,210 85	»	4,122,210 85	
TOTAL. . . . . fr.	24,797,500 »	1,275,855 49	61,522,907 03	62,798,765 12	....	23,802,388 02	27,700 82	23,774,678 20	
Prélèvement sur la réserve du fonds communal effectué en exécution du § 4 de l'article 2 de la loi du 20 décembre 1862. . . . .								1,754,642 67	
SOMME RÉPARTIE. . . . .								25,509,320 87	

## ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

## ANNEXE B.

## RÉSERVE DU FONDS COMMUNAL (31 décembre 1878).

D'après le décompte annexé au Budget des Recettes et des Dépenses pour ordre de l'exercice 1879, la réserve ordinaire du fonds communal présentait, au 31 décembre 1877, un solde disponible de . . . . . fr. 184 68

<i>Recettes.</i> — Semestre d'intérêts échus le 1 <sup>er</sup> janvier et le 1 <sup>er</sup> juillet 1878 d'un capital nominal de 225,200 francs de la Dette publique à 2 ½ p. % . . . . .	5,603 »	
Semestre d'intérêts échus le 1 <sup>er</sup> mai 1878, d'un capital nominal de 7,069,700 francs de la Dette publique à 3 p. % . . . . .	106,045 50	
Semestre d'intérêts échus le 1 <sup>er</sup> novembre 1878, d'un capital nominal de 7,289,200 francs de la même dette. . . . .	109,338 »	
Semestres d'intérêts échus le 1 <sup>er</sup> mai et le 1 <sup>er</sup> novembre 1878, d'un capital nominal de 2,945,700 francs de la Dette publique à 4 p. % . . . . .	117,828 »	
Produit de la réalisation d'un capital nominal de 58,900 francs de la Dette publique à 4 p. % . . . . .	38,917 60	
Produit de la réalisation d'un capital nominal de 16,600 francs de la Dette publique à 3 p. % . . . . .	12,852 22	

TOTAL DES RECETTES. . . . . fr. 390,768 »

*Dépenses.* — Prélèvement de la somme excédant, au 31 décembre 1877, le maximum de la réserve fixé par le paragraphe 3 de l'article 2 de la loi du 20 décembre 1862 . . . . . fr. 58,861 33

Prix d'achats d'un capital nominal de 5,600 francs de la Dette publique à 3 p. % . . . . . (1)	2,772 05	} 377,554 03
Idem de 215,900 francs de la même dette. (2)	164,914 42	
Idem de 5,600 francs — (3)	2,775 35	
Idem de 218,500 francs — (4)	168,230 88	

SOLDE DISPONIBLE . . . . . fr. 13,213 97

(1) Y compris fr. 18 90 c, montant des intérêts bonifiés.

(2) 17 99 — —

(3) 18 60 — —

(4) 91 04 — —

## DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1880.

La réserve du fonds communal a reçu jusqu'aujourd'hui, savoir :

Capital	{	1863 à 1877. . . . . fr.	6,113,330 51	}	6,113,330 51
		1878. . . . .	»		
Intérêts	{	1864 à 1877. . . . .	2,069,013 70	}	2,407,683 67
		1878. . . . . (1)	338,669 97		
			TOTAL. . . . . fr.		<u>8,521,014 18</u>

A déduire :

1° Prélèvement au profit des communes de l'excédant, au 31 décembre 1876, sur le maximum de la réserve fixé par le paragraphe 3 de l'article 2 de la loi du 20 décembre 1862. . . . . fr.	36,316 74	}	75,178 07
2° Idem au 31 décembre 1877 . . . . .	38,861 33		
		RESTE. . . . . fr.	<u>8,445,836 11 (2)</u>

(1) Déduction faite d'une somme de fr. 146 55 c, montant des intérêts bonifiés par suite d'achats de titres.

(2) Bien que la somme de fr. 8,445,836 11 c dépasse le maximum du montant de la réserve fixé par le paragraphe 3 de l'article 2 de la loi du 20 décembre 1862, il n'y a pas lieu d'attribuer l'excédant au revenu annuel du fonds communal, attendu qu'un prélèvement de fr. 1,754,642 67 c a dû être opéré sur la réserve au commencement de l'année 1879, pour pouvoir répartir entre les communes une somme égale à la moyenne des sommes allouées pendant les trois dernières années, conformément au paragraphe 4 de l'article 2 de la loi précitée.

## ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

## ANNEXE C.

*État de la répartition du fonds communal*

N° D'ORDRE.	COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION			
		FONCIÈRE sur les PROPRIÉTÉS BATIES seulement.	PERSOINNELLE.	DES PATENTES. ( <sup>1</sup> )	TOTAL.
1.	2.	3.	4.	5.	6.
1	Nieuport . . . . .	4,586 82	8,127 09	2,044 40	14,758 01
2	Termonde . . . . .	18,683 28	28,509 78	0,592 58	53,875 04
3	Gand . . . . .	599,327 81	608,205 86	180,537 92	1,253,871 59
4	Ostende . . . . .	51,054 77	78,870 96	17,830 96	148,656 69
5	Arlon . . . . .	11,063 35	24,222 59	5,870 07	42,056 41
6	Bruges . . . . .	110,288 48	205,123 54	50,559 68	380,771 70
7	Hodimont . . . . .	14,020 40	0,108 84	4,534 91	27,703 15
8	Lokeren . . . . .	22,243 00	38,129 37	14,834 53	75,207 80
9	Hasselt . . . . .	25,310 05	40,715 40	13,318 03	70,344 47
10	Malines . . . . .	81,007 .	142,587 15	37,580 71	262,173 86
11	Mons . . . . .	00,020 18	155,520 14	55,234 09	281,381 31
12	Turnhout . . . . .	21,030 .	27,703 06	10,277 19	59,100 25
13	Tournai . . . . .	98,821 10	134,901 88	56,660 64	270,473 62
14	Saint-Nicolas . . . . .	39,942 56	65,501 44	27,768 95	133,212 95
15	Lierre . . . . .	26,986 .	39,366 71	12,059 40	78,412 17
16	Liège . . . . .	435,469 93	542,068 17	226,046 88	1,204,484 98
17	Louvain . . . . .	95,554 83	175,951 46	54,524 57	526,030 86
18	La Bouverie . . . . .	5,203 31	0,870 77	2,212 63	14,286 73
19	Ypres . . . . .	34,916 84	67,743 36	13,483 50	116,143 70
20	Maesevck . . . . .	4,516 68	7,353 42	2,833 59	14,703 69
21	Furnes . . . . .	9,161 55	18,483 55	3,331 57	30,976 65
22	Verviers . . . . .	124,695 06	113,619 90	58,047 57	296,362 53
23	Bruxelles . . . . .	1,031,775 09	1,658,750 88	306,442 30	3,036,968 97
24	Audenarde . . . . .	12,488 98	20,661 82	5,645 71	38,796 51
25	Diest . . . . .	15,024 80	24,028 19	7,259 10	40,312 09
26	Namur . . . . .	84,955 43	124,424 94	33,307 46	242,687 83
27	Poperinghe . . . . .	11,685 17	20,275 80	5,973 10	40,934 13
28	Huy . . . . .	53,228 37	37,004 47	13,301 43	84,524 27
29	Tirlemont . . . . .	31,761 52	40,262 60	11,092 80	83,116 92
30	Lessines . . . . .	9,061 08	11,985 08	820 72	25,872 88

## DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1880.

de 1878. — Communes à octroi.

Revenu net des OCTROIS EN 1859. — Minimum de QUOTE-PART des communes à octroi. 7.	SOMMES revenant AUX COMMUNES dans la répartition, au delà du minimum indiqué dans la colonne précédente. 8.	QUOTE-PART de chaque commune. 9.	Observations. 10.
23,576 27	•	23,576 27	(1) Conformément au § 1 <sup>er</sup> de l'article 3 de la loi du 18 juillet 1860, ne sont pas comprises dans la 5 <sup>e</sup> colonne les cotisations des marchands ambulants, des bateliers, des sociétés anonymes, des assureurs belges et des assureurs étrangers, des sociétés en commandite par actions et des commis-voyageurs étrangers.
82,117 02	•	82,117 02	
1,540,051 •	•	1,540,051 •	
180,307 21	•	180,307 21	
50,014 47	•	50,014 47	
445,084 01	•	445,084 01	
32,090 30	•	32,090 30	
86,752 35	•	86,752 35	
91,105 80	•	91,105 80	
297,238 68	•	297,238 68	
317,815 50	•	317,815 50	
64,900 •	•	64,900 •	
204,761 71	•	204,761 71	
144,157 27	•	144,157 27	
82,582 34	•	82,582 34	
1,267,362 08	•	1,267,362 08	
340,740 50	•	340,740 50	
14,192 55	39 31	14,231 66	
114,011 23	1,684 70	115,696 02	
14,180 65	466 37	14,647 02	
29,761 93	1,005 82	30,857 25	
282,551 57	12,668 83	295,220 20	
2,863,166 07	162,006 84	3,025,262 91	
34,591 32	4,055 65	38,646 97	
40,008 58	5,155 •	45,163 58	
214,715 74	27,056 64	241,772 38	
40,356 63	6,416 50	46,773 22	
72,242 06	11,056 41	83,298 47	
70,034 07	12,762 47	82,796 54	
21,566 92	4,206 23	25,773 15	

## ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° D'ORDRE.	COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION			
		FONCIÈRE sur les PROPRIÉTÉS BÂTIES seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. ( <sup>1</sup> )	TOTAL.
		5.	4.	3.	6.
31	Menin . . . . .	15,650 65	26,034 90	7,824 81	50,391 56
32	Frameries . . . . .	10,913 55	14,553 09	5,094 93	30,561 57
33	Dinant . . . . .	17,406 85	22,315 18	7,225 92	47,057 95
34	Alost . . . . .	30,267 20	55,743 45	19,595 40	114,606 05
35	Courtrai . . . . .	53,526 67	109,028 14	45,279 97	207,654 78
36	Ath . . . . .	18,629 10	51,017 44	7,887 94	57,554 48
37	Saint-Trond . . . . .	18,938 57	30,754 56	8,207 04	57,900 17
38	Tongres . . . . .	16,055 90	25,857 71	7,321 33	47,234 94
39	Herenthals . . . . .	5,219 "	7,018 26	2,356 08	15,194 24
40	Philippeville . . . . .	2,386 80	4,880 37	1,321 71	8,588 94
41	Dixmude . . . . .	8,768 83	15,551 41	3,540 85	27,441 09
42	Spa . . . . .	20,953 45	25,069 85	5,066 51	51,089 81
43	Quaregnon . . . . .	17,988 95	20,055 04	5,997 54	44,020 45
44	Aerschot . . . . .	6,825 70	9,671 94	3,053 82	19,551 46
45	Nivelles . . . . .	22,756 30	32,124 55	7,569 07	62,449 92
46	Renaix . . . . .	17,548 31	25,854 40	11,068 15	55,150 86
47	Stavelot . . . . .	6,059 55	8,555 50	4,909 88	19,524 93
48	Grammont . . . . .	16,527 50	22,575 59	7,852 20	46,755 29
49	Anvers . . . . .	701,404 "	1,336,904 91	407,055 91	2,445,904 82
50	Ninove . . . . .	9,863 42	12,604 87	5,451 29	27,970 58
51	Gheel . . . . .	8,052 "	16,440 42	5,398 44	27,670 86
52	Charleroi . . . . .	49,194 81	63,616 94	19,998 77	132,810 52
53	Dour . . . . .	14,475 09	16,790 03	5,006 11	56,271 23
54	Péruwelz . . . . .	16,290 54	20,015 17	8,226 69	44,530 40
55	Mariembourg . . . . .	1,555 00	1,712 84	845 68	3,911 58
56	Herve . . . . .	7,542 15	10,558 55	3,940 20	21,849 88
57	Wavre . . . . .	12,280 80	18,070 51	6,955 51	57,286 82
58	Rœulx . . . . .	4,282 25	6,245 80	1,527 45	11,855 50
59	Jodoigne . . . . .	8,016 10	12,240 54	5,931 07	24,199 60
60	Blankenberghe . . . . .	10,447 01	17,925 88	5,271 44	50,742 33
61	Pâturages . . . . .	10,516 67	16,803 48	4,761 97	51,882 12
62	Binche . . . . .	15,728 65	19,601 85	5,356 05	40,686 55

## DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1880.

<b>Revenu net des OCTROIS EN 1880.</b>  <b>Minimum de COTE PART des communes à octroi.</b>  7.	<b>SOMMES revenues des COMMUNES dans la répartition, ou delà du minimum indiqué dans la colonne précédente.</b>  8.	<b>QUOTE-PART</b>  de  chaque commune.  9.	<b>Observations.</b>  10.
41,062 70	8,554 43	50,107 13	(*) Voir la note à la page 497.
24,008 86	5,446 71	50,445 57	
58,000 "	8,856 64	46,856 64	
92,492 90	21,071 20	114,164 28	
165,798 76	45,055 60	200,854 45	
44,795 98	12,516 75	57,512 71	
44,480 "	13,188 "	57,677 "	
55,696 30	11,350 51	47,052 87	
11,118 41	4,017 26	15,135 67	
6,242 72	2,513 11	8,555 83	
18,500 "	8,855 32	27,355 32	
34,094 "	17,506 57	51,490 57	
27,659 42	16,191 55	43,850 75	
11,515 51	7,060 50	19,476 10	
56,410 "	25,799 21	82,209 21	
52,102 62	22,855 66	54,958 28	
11,250 60	8,019 84	19,250 44	
26,725 "	10,828 16	40,553 16	
1,550,578 98	1,085,957 82	2,436,536 80	
15,000 "	12,871 73	27,871 73	
14,822 54	12,940 80	27,765 45	
70,585 17	61,713 43	132,298 60	
17,664 55	18,466 87	56,151 42	
21,151 06	23,206 80	44,558 76	
1,790 01	2,106 49	3,896 50	
9,651 88	12,113 78	21,765 66	
15,690 20	21,452 90	37,145 10	
4,990 "	6,817 81	11,807 81	
9,404 55	14,611 97	24,106 52	
12,000 "	18,625 85	50,625 85	
12,170 55	10,579 88	51,750 25	
14,610 "	25,919 72	40,520 72	

## ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° D'ORDRE.	COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION			
		FONCIÈRE sur les PROPRIÉTÉS BÂTIES seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES, (1)	TOTAL.
1.	2.	3.	4.	5.	6.
	REPORT. .fr.				
63	Gembloux . . . . .	5,584 04	8,224 08	4,114 70	17,925 51
64	Basle. . . . .	4,206 55	7,586 05	2,619 25	14,502 71
65	Roulers . . . . .	23,786 77	37,065 75	12,250 10	75,980 69
66	Soignies . . . . .	13,757 04	18,702 21	5,455 05	37,894 08
67	Leuze . . . . .	15,086 80	16,004 25	5,892 27	36,983 59
68	Beaumont . . . . .	4,196 70	7,847 41	2,101 51	14,145 50
69	Engbien . . . . .	8,207 78	13,057 65	5,115 24	24,358 67
70	Hornu. . . . .	12,141 02	15,187 24	5,459 14	30,768 50
71	Wasmes . . . . .	13,917 53	19,540 72	6,569 15	40,027 20
72	Tamise . . . . .	10,452 45	18,788 93	4,820 .	34,041 58
73	Vilvorde . . . . .	13,458 06	21,180 12	5,461 08	40,099 26
74	Bouillon . . . . .	3,058 08	4,824 60	1,856 56	9,700 05
75	Fontaine-l'Évêque. . . . .	8,855 63	12,772 45	3,658 06	25,286 14
76	Dastogne . . . . .	3,157 77	5,112 76	2,158 15	10,428 63
77	Chimay . . . . .	7,205 17	10,228 .	3,465 05	20,896 20
78	Jemappes et Flenu. . . . .	17,986 56	20,072 40	7,885 15	45,945 95
		5,140 66	5,205 51	2,055 82	12,379 99
79	Eecloo. . . . .	10,454 15	19,847 53	6,364 26	36,665 94
	TOTAL. .fr.	4,550,111 71	6,842,752 59	2,005,510 40	13,176,174 70



(502)

## ANNEXES AU BUDGET

DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1880.

ANNEXE D.

---

### ÉTAT

DE LA RÉPARTITION DU FONDS COMMUNAL DE 1878.

---

*Communes sans octroi.*

---

## ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N.º D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1878.
		FOYCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. ( <sup>1</sup> )	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

## PROVINCE D'ANVERS.

1	Aertselaer . . . . .	1,909 »	3,977 05	549 25	6,435 28	6,410 48
2	Arendonck . . . . .	2,312 »	2,444 45	921 68	5,678 15	5,650 24
3	Austruweel. . . . .	492 »	1,132 91	266 17	1,891 08	1,883 79
4	Baelen. . . . .	1,680 »	3,009 77	702 26	5,401 05	5,380 21
5	Barle-Duc . . . . .	730 »	1,367 70	544 60	2,642 30	2,632 12
6	Beersse . . . . .	804 »	1,212 75	507 63	2,524 38	2,514 63
7	Beersel. . . . .	880 »	1,351 54	295 21	2,526 75	2,517 01
8	Beirendrecht . . . . .	1,425 »	2,537 14	768 29	4,730 45	4,712 20
9	Berchem. . . . .	17,921 »	25,476 74	5,916 75	47,314 49	47,132 12
10	Berlaer . . . . .	2,790 »	4,552 12	860 73	8,202 85	8,171 23
11	Bevel . . . . .	369 »	693 48	149 82	1,212 30	1,207 63
12	Blaesveld. . . . .	907 »	1,498 90	506 50	2,712 40	2,701 94
13	Boisschot. . . . .	1,577 »	2,610 61	631 80	4,819 41	4,800 85
14	Bonheyden. . . . .	1,415 »	2,331 89	177 52	3,924 21	3,909 08
15	Boom . . . . .	12,097 »	17,705 54	8,751 50	39,434 04	39,282 04
16	Borgerhout. . . . .	53,699 »	54,847 83	10,820 33	99,367 16	98,984 15
17	Bornhem. . . . .	4,250 »	6,336 10	2,061 50	12,647 60	12,398 85
18	Borsbeek. . . . .	613 »	1,318 16	274 49	2,205 65	2,197 15
19	Bouchout. . . . .	2,467 »	5,959 09	824 14	9,250 23	9,214 57
20	Bouwel . . . . .	414 »	729 62	125 59	1,269 21	1,264 32
21	Brasschaet . . . . .	3,753 »	6,377 74	958 66	11,089 40	11,046 66
22	Brecht. . . . .	2,309 »	4,100 26	1,056 26	7,465 52	7,436 75
23	Breendonck. . . . .	1,137 »	2,438 73	432 81	4,008 54	3,993 09
24	Broechem . . . . .	1,864 »	3,651 24	634 52	6,149 76	6,126 06
25	Calmpthout. . . . .	2,406 »	5,421 13	1,485 03	9,312 16	9,276 27
26	Cappellen . . . . .	2,844 »	5,594 63	1,748 77	10,187 40	10,148 13
27	Casterlé . . . . .	1,150 »	2,162 43	584 42	3,676 85	3,662 68
28	Contich . . . . .	4,575 »	9,381 26	1,699 48	15,833 74	15,792 65
29	Desschel. . . . .	914 »	1,774 24	351 95	5,040 17	3,928 45
30	Deurne . . . . .	5,212 »	10,237 08	980 26	16,430 24	16,366 91
31	Duffel. . . . .	4,963 »	9,178 63	1,956 86	16,098 49	16,036 44

(<sup>1</sup>) Conformément au § 4<sup>er</sup> de l'article 3 de la loi du 18 juillet 1860, ne sont pas comprises dans la 3<sup>me</sup> colonne les cotisations des marchands ambulants, des bateliers, des sociétés anonymes, des assureurs belges et des assureurs étrangers, des sociétés en commandite par actions et des commis-voyageurs étrangers.

## DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1880.

N <sup>o</sup> D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1878
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE	DES PATENTES. ( <sup>1</sup> )	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

## PROVINCE D'ANVERS (SUITE).

32	Edegem . . . . .	1,241	2,910 57	579 10	4,530 67	4,515 21
33	Eeckeren . . . . .	3,086	7,402 57	1,447 00	12,575 60	12,487 54
34	Emblem . . . . .	968	1,664 46	152 02	2,784 48	2,775 75
35	Esschen . . . . .	2,356	5,046 54	1,251 35	8,613 60	8,580 49
36	Eynthout . . . . .	485	1,188 87	170 21	1,842 08	1,834 08
37	Gestel . . . . .	215	409 51	17 85	642 56	650 88
38	Gierle . . . . .	819	1,028 04	284 45	2,751 49	2,720 96
39	Grobbendonck . . . . .	804	1,764 35	576 20	3,054 55	3,022 85
40	Hallaer . . . . .	568	914 64	177 05	1,660 57	1,654 17
41	Halle . . . . .	526	1,045 77	100 10	1,761 87	1,755 08
42	Heffen . . . . .	712	1,578 88	205 36	2,290 24	2,287 59
43	Hemixem . . . . .	3,559	4,586 98	1,744 28	9,690 26	9,652 91
44	Hérenthout . . . . .	1,627	2,008 07	662 40	5,198 57	5,178 35
45	Hersselt . . . . .	1,475	2,565 85	495 03	4,532 46	4,514 99
46	Heyndonck . . . . .	477	709	89 60	1,566 46	1,561 19
47	Heyst-op-den-Berg . . . . .	3,174	5,301 44	1,100 62	9,576 06	9,559 15
48	Hingene . . . . .	3,184	5,341 12	1,251 55	9,756 65	9,719 04
49	Hoboken . . . . .	4,454	8,345 11	1,788 77	14,567 88	14,511 73
50	Hoevenen . . . . .	876	1,786 84	412 74	3,075 58	3,063 73
51	Hombeek . . . . .	1,398	2,581 95	329 92	4,509 85	4,295 24
52	Hoogstraeten . . . . .	2,210	4,452 51	1,060 21	7,702 72	7,673 03
53	Houtvenne . . . . .	521	746 30	120 55	1,187 65	1,183 07
54	Hove . . . . .	945	1,977 15	158 05	3,078 18	3,066 32
55	Hulshout . . . . .	412	871 78	136 29	1,420 07	1,414 60
56	Itegem . . . . .	1,551	2,820 12	540 76	4,911 88	4,892 95
57	Kessel . . . . .	1,717	2,801 74	279 23	4,797 97	4,907 48
58	Koningsghoyckt . . . . .	1,844	3,076 84	438 58	5,359 22	5,358 50
59	Leest . . . . .	957	1,642 40	256 99	2,836 39	2,825 46
60	Lichtaert . . . . .	1,000	2,020 80	270 41	3,500 21	3,287 40
61	Liezélé . . . . .	828	1,057 80	359 27	2,845 15	2,854 16
62	Lille . . . . .	685	1,395 57	519 60	2,597 07	2,588 73

(1) Voir la note à la page 304.

## ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° d'ordre.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quota-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1878.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

## PROVINCE D'ANVERS (SUITE).

65	Lillo. . . . .	1,092	2,040 04	617 35	3,750 20	3,755 85
64	Lintb . . . . .	811	1,800 19	511 52	3,021 71	3,010 00
65	Lippeloo. . . . .	640	1,538 79	207 51	2,200 30	2,197 80
66	Loenhout. . . . .	1,270	2,508 57	477 07	4,256 24	4,239 84
67	Mariekerke. . . . .	451	425 57	251 28	1,087 65	1,083 40
68	Massenhoven . . . . .	525	807 19	121 60	1,311 70	1,506 73
69	Meerhout. . . . .	2,517	5,001 71	1,125 78	8,532 49	8,490 60
70	Meerle. . . . .	1,075	1,459 92	580 57	2,805 49	2,882 54
71	Meir. . . . .	1,256	2,006 67	476 60	5,719 27	5,704 93
72	Nerxem . . . . .	5,856	10,716 89	2,765 01	10,537 00	10,263 36
75	Nerxplas. . . . .	1,108	1,407 54	560 23	2,055 77	2,924 45
74	Ninderhout. . . . .	511	1,050 59	172 52	1,715 01	1,707 50
75	Moll. . . . .	3,194	6,124 28	1,624 09	10,943 27	10,901 09
76	Morckhoven . . . . .	357	864 27	90 50	1,320 86	1,315 77
77	Mortsel . . . . .	2,652	5,422 52	874 52	8,929 04	8,804 62
78	Niel. . . . .	4,551	5,020 94	2,843 05	12,794 90	12,745 67
79	Norderwyck . . . . .	922	1,618 55	501 01	2,841 54	2,850 59
80	Nylen. . . . .	1,522	1,995 54	557 56	5,654 70	5,640 61
81	Oelegem . . . . .	1,045	2,087 67	455 14	5,565 81	5,552 07
82	Oevel . . . . .	548	1,041 67	161 53	1,751	1,744 25
83	Olmen. . . . .	689	1,475 17	247 69	2,539 86	2,580 65
84	Oolen. . . . .	1,158	2,158 00	299 99	5,506 08	5,582 22
85	Oorderen. . . . .	831	1,954 85	470 25	5,256 08	5,243 55
86	Oostmalle . . . . .	940	1,856 99	455 54	3,241 55	3,228 84
87	Oppuers . . . . .	708	1,220 07	506 59	2,254 66	2,226 05
88	Poederlé. . . . .	561	821 45	165 56	1,547 81	1,542 61
89	Poppel. . . . .	581	747 80	153 22	1,462 02	1,456 38
90	Puers . . . . .	5,935	6,098 50	1,936 01	12,569 91	12,521 46
91	Pulderbosch . . . . .	420	760 60	141 88	1,551 68	1,526 55
92	Pulle . . . . .	464	1,045 95	112 27	1,620 22	1,613 98
93	Putte . . . . .	2,792	4,926 18	1,258 83	8,977 01	8,942 40

(1) Voir la note à la page 304.

## DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1880.

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1878.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

## PROVINCE D'ANVERS (suite).

94	Raevels . . . . .	511	682 04	170 04	1,365 08	1,358 72
95	Ramsel . . . . .	604	1,054 51	519 10	1,077 70	1,970 08
96	Ranst . . . . .	1,580	2,001 55	455 28	4,034 05	4,015 61
97	Reeth . . . . .	1,200	5,588 54	576 72	5,255 26	5,235
98	Rethy . . . . .	1,596	5,410 25	676 00	5,685 15	5,661 22
99	Rumpst . . . . .	2,705	5,009 55	2,027 14	6,851 47	6,795 57
100	Ruysbroeck . . . . .	1,458	2,068 12	464 02	5,090 14	5,074 76
101	Ryckevorsel . . . . .	1,161	2,158 27	526 08	5,826 25	5,811 50
102	Rymenam . . . . .	1,502	2,452 44	282 04	4,257 08	4,220 75
105	Saint-Amand . . . . .	2,460	4,278 15	1,185 52	7,925 67	7,805 15
104	Saint-Job in t'Goor . . . . .	272	704 25	206 20	1,272 45	1,267 55
105	Saint-Léonard . . . . .	621	1,528 20	442 27	2,801 47	2,880 55
106	Santhoven . . . . .	1,000	2,185 16	455 40	5,685 05	5,671 44
107	Santvliet . . . . .	1,422	2,522 04	840 49	4,785 45	4,766 98
108	Schelle . . . . .	1,675	5,655 07	621 61	5,927 68	5,904 85
109	Schilde . . . . .	1,218	5,041 56	625 88	4,885 24	4,864 41
110	Schooten . . . . .	5,129	6,452 20	705 01	10,576 50	10,550 50
111	Schriek . . . . .	1,170	1,077 15	581 41	5,528 56	5,514 06
112	S'Gravenwezel . . . . .	905	1,958 10	226 77	5,080 87	5,077 06
115	Stabroeck . . . . .	2,506	4,420 97	1,519 45	8,046 42	8,015 40
114	Terbaegen . . . . .	1,020	1,128 67	808 64	2,966 51	2,954 88
115	Tbielen . . . . .	595	1,288 71	176 41	2,060 12	2,052 18
116	Thisselt . . . . .	1,679	2,640 00	727 78	5,047 77	5,028 51
117	Tongerloo . . . . .	1,204	2,562 27	344 81	5,011 08	5,806
118	Vaerendonck . . . . .	86	100 50	6 80	283 10	282 01
119	Veerle . . . . .	856	1,855 48	519 54	2,088 82	2,077 50
120	Viersel . . . . .	568	1,065 81	162 69	1,794 50	1,787 58
121	Vieux-Turnhout . . . . .	2,050	2,537 45	540 21	4,907 64	4,888 72
122	Vlimmeren . . . . .	247	450 56	86 85	795 10	790 15
123	Vorsselaer . . . . .	1,117	2,028 02	545 45	5,480 57	5,475 02
124	Vorst . . . . .	1,151	2,740 20	526 20	4,107 58	4,181 40

(1) Voir la note à la page 504.

## ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1878.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

## PROVINCE D'ANVERS (SUITE).

125	Vosselaer . . . . .	600	650 09	152 02	1,492 11	1,486 56
126	Vremde . . . . .	775	1,844 81	238 44	2,850 25	2,845 24
127	Waelhem . . . . .	1,157	1,098 25	384 41	3,530 06	3,526 02
128	Waerloos . . . . .	853	1,005 26	278 52	3,036 78	3,025 07
129	Wavre-Notre-Dame . . . . .	2,212	3,014 02	533 30	6,060 22	6,054 55
130	Wavre-Sainte-Catherine . . . . .	3,448	3,674 07	589 65	9,712 62	9,675 18
131	Wechelderzande . . . . .	302	742 56	117 82	1,162 18	1,157 70
132	Weelde . . . . .	807	1,153 06	260 40	2,232 36	2,223 76
133	Weert . . . . .	370	561 50	110 33	1,030 94	1,035 85
134	Westerloo . . . . .	2,063	4,008 82	805	6,878 82	6,852 51
135	Westmalle . . . . .	1,168	2,131 16	454 51	3,753 07	3,730 20
136	Westmeerbeeck . . . . .	470	904 50	250 74	1,704 24	1,697 67
137	Wuest-Wezel . . . . .	1,798	4,067 85	747 95	6,613 78	6,588 20
138	Wiekevorst . . . . .	718	1,471 12	286 26	2,475 38	2,465 84
139	Willebroeck . . . . .	3,857	7,735 78	2,527 23	10,118 01	10,055 88
140	Wilmarsdonck . . . . .	836	1,850 53	426 43	3,112 98	3,100 98
141	Wilryck . . . . .	4,743	9,460 50	1,528 66	15,738 16	15,677 50
142	Wommelghem . . . . .	2,001	4,115 27	610 03	6,814 30	6,788 03
143	Wortel . . . . .	453	838 72	106 07	1,457 79	1,452 17
144	Wyneghem . . . . .	2,156	4,117 20	1,338 13	7,611 33	7,582 01
145	Zoerle-Parwys . . . . .	453	1,005 88	268	1,706 88	1,700 50
146	Zoersel . . . . .	683	1,585 35	201 38	2,361 73	2,352 63
TOTAL DE LA PROVINCE . . . . .		283,083	499,827 24	109,579 27	892,489 51	889,049 30

(1) Voir la note à la page 501.

## DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1880.

N <sup>o</sup> D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1878.
		FORCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. ( <sup>1</sup> )	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

## PROVINCE DE BRABANT.

1	Alsemberg . . . . .	802 41	1,558 20	282 27	2,442 97	2,453 58
2	Anderlecht . . . . .	40,082 46	02,324 04	16,805 97	119,900 47	119,458 31
3	Archennes . . . . .	621 04	687 72	174 75	1,485 51	1,477 79
4	Assche . . . . .	4,868 64	9,659 07	2,082 28	16,609 99	16,545 97
5	Attenrode-Wever . . . . .	526 15	531 78	107 95	965 84	962 12
6	Audenacken . . . . .	159 44	506 73	50 97	497 14	495 22
7	Auderghem . . . . .	2,895 05	4,531 97	811 21	8,056 21	8,005 25
8	Autre-Église . . . . .	488 81	664 56	200 68	1,354 05	1,348 85
9	Bael . . . . .	597 55	650 81	127 87	1,156 21	1,151 75
10	Baisy-Thy . . . . .	1,795 26	2,577 49	640 88	3,011 65	4,992 31
11	Baulers . . . . .	595 65	1,075 87	128 57	1,800 07	1,795 15
12	Bautersem . . . . .	566 86	825 05	525 20	1,715 11	1,706 50
13	Bauvechain . . . . .	861 »	1,559 51	577 81	2,778 12	2,767 41
14	Beckerzeel . . . . .	166 52	456 67	47 20	670 19	667 61
15	Becquevoort . . . . .	485 66	840 67	258 95	1,585 26	1,559 25
16	Beersel . . . . .	796 60	1,475 64	507 25	2,577 47	2,567 55
17	Beggynendyck . . . . .	414 82	616 54	258 58	1,289 54	1,284 57
18	Bellinghen . . . . .	282 66	401 55	51 41	735 42	732 58
19	Berchem-Sainte-Agathe . . . . .	1,190 86	1,806 44	450 79	3,728 09	3,715 72
20	Berchem-Saint-Laurent . . . . .	70 »	146 55	51 80	248 55	247 59
21	Bergb . . . . .	722 54	1,102 59	210 68	2,055 61	2,027 76
22	Berthem . . . . .	686 14	1,584 61	527 79	2,598 54	2,588 52
23	Betecom . . . . .	931 64	1,222 60	506 29	2,470 53	2,461 »
24	Beyghem . . . . .	427 »	854 58	168 89	1,450 27	1,444 68
25	Bierbeek . . . . .	1,725 75	2,185 97	411 18	3,952 88	3,957 64
26	Bierges . . . . .	608 86	677 62	275 82	1,560 50	1,554 29
27	Bierghes . . . . .	556 64	1,095 77	184 69	1,857 10	1,850 02
28	Biez . . . . .	566 95	646 50	166 52	1,579 75	1,574 43
29	Binckom . . . . .	451 41	694 01	113 74	1,212 06	1,257 27
30	Blanden . . . . .	264 81	555 05	157 16	957 »	955 31
31	Bodeghem-Saint-Martin . . . . .	676 76	1,097 42	172 87	1,947 05	1,959 55

<sup>(1)</sup> Voir la note à la page 504.

## ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1878.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. ( <sup>1</sup> )	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

## PROVINCE DE BRABANT (SUITE).

52	Bogaerden . . . . .	439 18	640 54	108 40	1,188 12	1,185 54
53	Bomal . . . . .	255 70	401 88	152 12	789 76	786 72
54	Bonzé . . . . .	754 18	900 01	204 05	1,049 72	1,042 21
55	Boort-Meerbeck . . . . .	1,160 25	2,433 81	503 07	4,157 15	4,141 10
56	Borgt-Lombeek . . . . .	771 06	1,575 76	280 70	2,454 42	2,425 04
57	Bornival . . . . .	588 20	468 07	86 51	943 47	930 85
58	Bossut-Gottechain . . . . .	825 13	1,488 15	270 "	2,581 28	2,571 33
59	Bousval . . . . .	1,008 39	1,876 01	758 01	4,225 31	4,207 03
40	Brages . . . . .	263 00	482 48	62 30	808 74	805 65
41	Braine-l'Alleud . . . . .	4,946 69	7,437 51	5,187 21	17,571 41	17,503 08
42	Braine-le-Château . . . . .	2,667 14	5,117 00	944 01	6,720 05	6,703 11
45	Brusseghem-Ophem-Osselt . . . . .	1,279 74	2,510 28	304 61	4,094 05	4,078 85
44	Budingén . . . . .	554 80	739 85	230 86	1,554 53	1,528 67
45	Bucken . . . . .	251 84	382 04	88 01	702 79	700 08
46	Bunsbeck . . . . .	521 64	678 49	103 10	1,303 23	1,387 86
47	Buysinghen-Eysinghen . . . . .	410 02	489 23	25 07	933 32	929 72
48	Caggevinne-Assent . . . . .	619 50	1,009 95	156 25	1,785 70	1,778 82
49	Campenhout . . . . .	2,295 09	5,356 65	766 34	6,598 08	6,572 65
50	Capelle-au-Bois . . . . .	1,299 48	2,358 26	625 54	4,263 28	4,246 85
51	Capelle-Saint-Ulric . . . . .	567 "	707 46	110 67	1,385 13	1,379 79
52	Cappellen . . . . .	296 94	497 60	153 57	928 11	924 53
53	Castre . . . . .	999 81	1,571 53	271 48	2,842 62	2,831 66
54	Céroux-Mousty . . . . .	1,080 17	1,521 03	444 50	3,045 50	3,033 77
55	Chastre-Villeroux-B <sup>t</sup> . . . . .	1,145 54	1,544 82	626 55	3,316 51	3,305 73
56	Chaumont-Gistoux . . . . .	1,354 22	1,029 57	542 55	3,526 34	3,512 75
57	Clabecq . . . . .	2,351 "	2,060 28	1,473 10	5,873 38	5,850 74
58	Cobbeghem . . . . .	203 55	352 01	88 02	645 18	642 70
59	Corbais . . . . .	539 71	638 88	151 60	1,130 19	1,125 83
60	Corbeek-Dyle . . . . .	305 54	718 88	80 88	1,105 10	1,100 84
61	Corbeek-Loo . . . . .	955 54	1,591 67	307 05	2,852 26	2,841 27
62	Corroy-le-Grand . . . . .	1,011 57	1,693 93	315 62	3,021 12	3,009 48

(<sup>1</sup>) Voir la note à la page 804.

## DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1880.

N° d'ordre.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1878.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. ( <sup>1</sup> )	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

## PROVINCE DE BRABANT (SUITE).

63	Cortenaeken . . . . .	547 10	905 32	103 72	1,558 23	1,552 23
64	Cortenbergh . . . . .	846 58	1,861 31	353 04	3,040 95	3,020 21
65	Cortil-Noirmont . . . . .	915 09	966 15	350 52	2,230 66	2,222 06
66	Cortryck-Dutzel . . . . .	497 56	948 10	141 05	1,587 61	1,581 49
67	Court-Saint-Etienne . . . . .	3,242 26	4,046 55	1,691 04	8,980 53	8,945 01
68	Couture-Saint-Germain . . . . .	569 17	575 05	286 26	1,450 46	1,424 94
69	Crainhem . . . . .	798 88	998 12	170 48	1,965 48	1,957 01
70	Cumplich . . . . .	543 00	1,125 47	128 01	1,797 58	1,790 45
71	Deurne . . . . .	155 42	322 70	42 27	498 59	496 47
72	Dieghem . . . . .	1,669 57	2,233 40	728 .	4,651 06	4,615 21
73	Dilbeek . . . . .	1,485 51	2,252 40	254 90	3,990 90	3,975 61
74	Dion-le-Mont . . . . .	579 26	588 75	129 20	1,097 21	1,092 98
75	Dion-le-Val . . . . .	240 87	314 02	37 40	592 29	590 .
76	Dongelberg . . . . .	748 25	981 47	259 29	1,688 99	1,682 48
77	Dormael . . . . .	352 05	639 05	141 67	1,152 75	1,128 57
78	Droogenbosch . . . . .	1,817 06	2,008 70	521 79	4,347 64	4,350 88
79	Duyshoutg . . . . .	559 25	1,915 06	223 81	1,797 .	1,790 08
80	Elewyt . . . . .	856 22	1,777 58	365 65	2,979 45	2,967 94
81	Elinghem . . . . .	197 82	552 82	68 10	798 74	795 66
82	Enines . . . . .	245 05	292 59	129 20	665 74	663 18
83	Eppegliem . . . . .	855 06	1,456 04	305 16	2,617 76	2,607 67
84	Erps-Querbs . . . . .	2,000 53	3,512 20	406 51	5,919 04	5,896 22
85	Esemael . . . . .	142 24	268 47	99 15	509 86	507 89
86	Esschène . . . . .	861 63	1,500 40	412 01	2,774 94	2,764 24
87	Etterbeek . . . . .	17,606 80	28,347 50	5,158 24	51,512 63	51,114 84
88	Everberg . . . . .	1,094 59	1,152 51	162 96	2,389 86	2,380 64
89	Evere . . . . .	2,118 00	3,247 58	618 03	5,984 51	5,961 25
90	Folx-les-Caves . . . . .	374 85	453 50	202 85	1,031 09	1,027 11
91	Forest . . . . .	3,580 54	7,816 09	1,285 52	14,681 05	14,624 46
92	Gaesbeek . . . . .	541 18	624 41	45 95	1,000 54	1,005 65
93	Gammerages . . . . .	1,340 64	1,854 76	426 40	3,621 80	3,607 95

(<sup>1</sup>) Voir la note à la page 504.

## ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1878.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

## PROVINCE DE BRABANT (SUITE).

04	Ganshoren . . . . .	888 72	1,497 85	101 05	2,547 60	2,557 78
05	Geest-Gérompont-Petit-Rosière .	479 64	578 50	278 01	1,336 01	1,550 86
06	Geet-Betz . . . . .	1,051 87	1,080 66	454 80	3,107 35	5,155 12
07	Gelrode . . . . .	455 46	514 01	95 60	1,065 07	1,058 08
08	Genappe . . . . .	5,164 07	5,384 55	2,046 43	10,505 05	10,554 20
09	Gentinne . . . . .	771 12	1,055 40	214 40	2,021 01	2,015 22
100	Genval . . . . .	705 07	807 59	555 03	1,926 00	1,918 07
101	Glabais . . . . .	425 50	550 84	180 "	1,165 34	1,158 86
102	Glabbeek-Suerbempde . . . . .	448 98	846 08	156 17	1,451 85	1,446 25
103	Glimes . . . . .	461 02	1,021 70	209 14	1,691 86	1,685 54
104	Gossoncourt . . . . .	415 80	931 11	148 16	1,515 07	1,509 25
105	Goyck . . . . .	1,546 05	2,472 29	527 20	4,546 42	4,528 89
106	Graesen . . . . .	189 "	225 51	69 82	484 35	482 47
107	Grand-Bigard . . . . .	752 50	880 51	180 80	1,815 81	1,806 82
108	Grand-Rosière-Hottomont . . . .	427 07	609 50	248 98	1,345 55	1,540 56
109	Grez-Doiceau . . . . .	2,651 58	5,661 47	1,109 41	7,402 46	7,575 05
110	Grimberghen . . . . .	2,650 44	4,995 45	700 28	8,555 17	8,522 06
111	Haecht . . . . .	1,708 14	2,754 36	590 52	5,055 02	5,015 02
112	Haekendover . . . . .	411 59	817 52	74 16	1,302 87	1,297 85
113	Haeren . . . . .	937 65	1,504 88	171 92	2,414 45	2,405 14
114	Hal . . . . .	14,894 95	18,771 10	6,475 28	40,130 35	59,084 61
115	Halle-Boyenhoven . . . . .	712 18	1,242 66	266 22	2,221 06	2,212 50
116	Hamme . . . . .	111 09	276 55	11 90	599 34	597 80
117	Hamme-Mille . . . . .	659 80	951 59	264 62	1,875 90	1,868 67
118	Haute-Croix . . . . .	779 17	1,125 59	150 79	2,055 55	2,045 45
119	Hauthem-Sainte-Marguerite . . .	196 77	500 54	51 "	658 31	655 85
120	Haut-Ittre . . . . .	422 94	785 57	122 57	1,550 88	1,525 75
121	Hauwaert . . . . .	458 15	582 61	97 60	1,118 34	1,114 03
122	Heelenbosch . . . . .	79 58	151 03	22 10	252 51	251 54
123	Hekelghem . . . . .	1,505 08	2,287 25	569 52	5,061 65	5,046 36
124	Hérent . . . . .	2,506 22	5,148 11	669 58	8,125 01	6,100 50

(1) Voir la note à la page 504.

## DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1880.

N° d'ordre.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1878
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

## PROVINCE DE BRABANT (SUITE).

125	Herffelingen . . . . .	1,086 68	1,548 58	506 50	22,41 76	2,030 42
126	Hérinnes . . . . .	2,124 56	5,491 64	708 52	6,584 52	6,559 71
127	Hever . . . . .	1,068 15	1,865 56	245 00	5,179 18	5,166 95
128	Héverlé . . . . .	5,589 88	5,226 09	920 75	9,756 70	9,699 17
129	Hévillers . . . . .	646 10	870 58	234 28	1,750 06	1,744 22
150	Hoeloden . . . . .	521 51	401 12	154 85	857 48	854 18
151	Hoeylaert . . . . .	1,776 46	5,042 51	489 80	5,508 57	5,288 11
152	Hofstade . . . . .	675 75	954 51	217 19	1,825 45	1,818 41
155	Holsbeek . . . . .	520 45	792 84	156 95	1,450 24	1,444 65
154	Hougaerde . . . . .	5,861 06	5,246 71	2,475 "	11,582 77	11,558 12
135	Houtain-le-Val . . . . .	794 45	1,408 51	152 52	2,555 26	2,546 18
156	Huldenbergh . . . . .	779 58	1,528 95	275 40	2,581 75	2,572 55
157	Humbeek . . . . .	1,511 50	2,587 74	672 96	4,572 "	4,554 57
158	Huppaye-Molenbais-St-Pierre . .	524 86	677 21	251 79	1,455 86	1,428 55
159	Huysinghen . . . . .	870 51	885 50	217 40	1,971 21	1,965 62
140	Incourt . . . . .	546 01	871 80	581 56	1,800 27	1,795 55
141	Itterbeek . . . . .	808 01	1,199 68	165 60	2,171 29	2,162 95
142	Iltre . . . . .	2,619 82	2,745 12	855 99	6,196 95	6,175 04
145	Ixelles . . . . .	157,935 55	255,809 69	54,695 55	428,458 57	426,787 14
144	Jandrain-Jandrenouille . . . . .	755 42	1,016 56	542 14	2,094 12	2,086 65
145	Jauche . . . . .	1,455 15	2,765 78	895 95	5,114 84	5,095 15
146	Jauchette . . . . .	485 01	541 85	275 51	1,299 07	1,294 06
147	Jette . . . . .	5,385 94	8,786 55	1,475 01	15,645 50	15,585 "
148	Jodoigne-Souveraine . . . . .	454 72	586 05	117 51	1,158 06	1,155 60
149	Keerberghen . . . . .	1,190 84	2,190 95	447 70	5,829 49	5,814 75
150	Kerkom . . . . .	516 26	472 12	110 55	898 75	895 27
151	Kersbeek-Miscom . . . . .	655 45	925 51	227 55	1,784 29	1,777 41
152	Kessel-Loo . . . . .	4,195 66	6,045 72	1,157 20	11,578 58	11,554 72
153	Koekelberg . . . . .	5,744 76	7,489 62	1,935 27	15,169 65	15,111 17
154	Laeken . . . . .	54,192 15	48,882 05	8,466 74	91,541 52	91,188 67
155	La Hulpe . . . . .	2,218 16	5,108 06	726 54	6,052 76	6,029 45

(1) Voir la note à la page 504.

## ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° d'ordre.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1878.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement	PERSONNELLE.	DES PATENTES. ( <sup>1</sup> )	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

## PROVINCE DE BRABANT (SUITE).

156	Langdorp . . . . .	951 05	1,442 55	258 59	2,612 75	2,602 08
157	Lasne-Chapelle-St-Lambert . . .	808 80	948 45	542 15	2,189 40	2,180 07
158	Lathuy. . . . .	568 06	849 01	521 58	1,740 15	1,735 45
159	Léau . . . . .	1,684 00	2,549 50	680 50	4,914 20	4,895 35
160	L'Écluse . . . . .	254 80	500 51	45 55	888 46	885 04
161	Leefdael . . . . .	1,000 37	1,891 07	285 57	3,174 81	3,162 57
162	Leerbeck. . . . .	376 46	717 69	121 87	1,216 02	1,211 55
163	Lecuw-St-Pierre. . . . .	5,594 69	7,105 55	1,821 10	14,581 12	14,525 09
164	Lembecq. . . . .	2,917 60	5,055 08	1,476 82	7,447 50	7,418 80
165	Lennick-St-Martin . . . . .	1,062 59	1,920 08	258 25	3,221 50	3,208 88
166	Lennick-Saint-Quentin . . . . .	1,810 20	5,751 45	710 40	8,252 05	8,227 95
167	Liedekerke . . . . .	1,104 18	1,927 56	879 51	3,911 25	3,896 18
168	Lillois-Witterzée. . . . .	1,010 59	1,555 65	562 49	2,706 71	2,696 28
169	Limal . . . . .	1,197 84	1,650 09	529 01	3,356 94	3,144 77
170	Limelette. . . . .	464 52	705 08	111 95	1,279 55	1,274 59
171	Linden. . . . .	510 54	880 46	101 26	1,561 26	1,555 24
172	Linkebeek . . . . .	705 46	1,218 27	242 55	2,166 06	2,157 70
173	Lombek-Sainte-Catherine. . . . .	1,042 79	1,758 70	502 72	3,084 21	3,072 55
174	Lombek-Sainte-Marie . . . . .	587 24	695 54	148 84	1,251 62	1,226 87
175	Londerzeel . . . . .	5,556 08	6,555 95	1,544 59	11,456 40	11,412 24
176	Longueville. . . . .	405 04	900 69	180 12	1,575 85	1,569 78
177	Loonbeek . . . . .	178 08	504 .	59 28	541 56	550 27
178	Loupoigne . . . . .	788 48	1,068 85	415 49	2,272 80	2,264 04
179	Lovenjoul . . . . .	455 28	820 04	122 92	1,398 24	1,392 85
180	Lubbeek . . . . .	1,038 82	2,250 60	440 05	3,729 47	3,715 10
181	Machelen. . . . .	1,170 89	1,831 91	202 85	3,205 65	3,195 29
182	Malderen. . . . .	1,256 55	2,526 71	520 48	4,092 74	4,076 96
183	Malèves-Sainte-Marie-Wastinnes .	526 26	928 52	250 82	1,714 60	1,707 99
184	Maransart . . . . .	295 05	595 80	272 08	965 02	959 51
185	Marbais . . . . .	1,740 72	3,274 59	802 53	5,820 64	5,804 18
186	Marilles . . . . .	454 44	780 58	177 74	1,412 56	1,407 11

(<sup>1</sup>) Voir la note à la page 504.

## DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1880.

N° D'ORDRE	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1878.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. ( <sup>1</sup> )	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

## PROVINCE DE BRABANT (SUITE).

187	Maxenzeel . . . . .	436 24	857 77	167 80	1,461 81	1,456 17
188	Meensel-Kieseghem . . . . .	287 40	517 65	60 26	874 38	871 01
189	Meerbeek . . . . .	420 42	649 15	71 23	1,140 80	1,156 41
190	Meldert . . . . .	856 78	1,565 04	155 16	2,554 98	2,545 90
191	Melin . . . . .	715 09	1,164 68	377 42	2,255 19	2,246 50
192	Melkwezer . . . . .	248 64	505 80	62 55	815 08	811 94
195	Mellery . . . . .	403 56	899 45	206 22	1,509 03	1,502 87
194	Melsbroeck . . . . .	1,026 85	1,592 10	180 00	2,599 92	2,580 00
195	Merchtem . . . . .	3,178 49	6,487 56	1,635 62	11,501 47	11,257 90
196	Messelbroeck . . . . .	201 04	444 72	55 20	680 96	678 54
197	Meysse . . . . .	1,653 45	2,522 00	552 52	4,508 05	4,490 65
198	Molenbeek-Saint-Jean . . . . .	95,475 58	150,678 58	36,214 88	260,366 04	259,565 04
199	Molenbeek-Wersbeek . . . . .	589 55	781 45	155 29	1,526 27	1,521 15
200	Molhem-Bollebeek . . . . .	507 09	1,055 65	179 55	1,740 97	1,754 26
201	Monstreux . . . . .	559 66	429 59	115 40	902 65	899 17
202	Montaigu . . . . .	1,772 61	2,442 05	864 48	5,079 14	5,059 56
203	Mont-Saint-André . . . . .	517 58	660 45	551 84	1,518 85	1,515 "
204	Mont-Saint-Guibert . . . . .	1,516 84	1,705 65	911 10	3,953 59	3,918 45
205	Muysen . . . . .	1,046 08	2,002 58	252 89	3,281 55	3,268 71
206	Neder-Ockerzeel . . . . .	572 95	1,002 15	199 04	1,774 14	1,767 50
207	Neder-Over-Heembeek . . . . .	1,408 82	1,979 14	257 91	3,625 87	3,611 89
208	Neer-Heylissem . . . . .	720 25	985 89	586 71	2,092 85	2,084 77
209	Neer-Linter . . . . .	1,067 85	1,567 40	284 55	2,719 89	2,709 41
210	Neer-Yelp . . . . .	277 83	407 85	107 50	885 22	879 82
211	Neer-Yssche . . . . .	850 08	1,515 04	251 03	2,617 05	2,606 96
212	Nethen . . . . .	588 84	787 85	510 98	1,887 65	1,880 57
213	Nieuwenrode . . . . .	648 90	1,081 59	215 20	1,945 49	1,958 "
214	Nieuw-Rhode . . . . .	475 97	602 04	102 27	1,178 28	1,175 75
215	Nil-Saint-Vincent-Saint-Martin . . . . .	888 50	1,512 27	570 08	2,970 05	2,968 17
216	Nodebais . . . . .	559 94	508 41	147 57	1,015 92	1,012 "
217	Noduwez-Linsmeau . . . . .	707 "	1,174 52	171 40	2,052 92	2,045 01

(<sup>1</sup>) Voir la note à la page 504.

## ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition dégrèver de l'année 1878.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

## PROVINCE DE BRABANT (suite).

218	Nosseghem . . . . .	405 22	858 05	109 90	1,461 17	1,465 55
219	Noville-sur-Méhaigne . . . . .	527 94	1,040 72	105 87	1,775 55	1,766 70
220	Oetingen . . . . .	806 61	1,259 79	225 29	2,280 69	2,280 87
221	Obain . . . . .	2,028 18	3,111 65	1,006 87	6,146 70	6,125 01
222	Oirbeek . . . . .	252 47	304 01	55 90	682 58	679 75
223	Oisquereq . . . . .	419 09	712 56	201 71	1,535 56	1,528 22
224	Ophain-Bois-Seigneur-Isaac . . . . .	1,057 65	1,507 26	379 82	2,744 71	2,754 15
225	Ophelyssem . . . . .	904 75	651 50	441 79	1,997 84	1,990 14
226	Oplinter . . . . .	495 18	658 04	217 06	1,570 28	1,565 .
227	Opprebais . . . . .	958 95	1,549 65	656 80	5,145 58	5,155 26
228	Opvelp . . . . .	355 60	575 52	155 69	1,064 90	1,060 70
229	Opwyck . . . . .	2,506 78	4,951 91	962 59	8,201 08	8,169 47
230	Orbais . . . . .	575 15	656 55	269 95	1,281 59	1,276 65
231	Orp-le-Grand . . . . .	1,542 32	1,605 21	944 45	5,889 98	5,874 99
232	Orsmael-Gussenhoven . . . . .	416 35	621 61	227 85	1,259 99	1,255 15
233	Ottembourg . . . . .	715 61	694 87	206 06	1,616 54	1,610 51
234	Ottignies . . . . .	1,155 55	1,402 50	344 47	2,900 50	2,889 12
235	Over-Yssche . . . . .	3,721 48	7,481 58	1,989 15	15,192 01	15,141 15
236	Pamele . . . . .	1,540 22	2,555 55	550 16	4,205 95	4,189 72
237	Pellenberg . . . . .	377 31	690 31	71 26	1,159 98	1,154 69
238	Pepinghen-Beringhen . . . . .	855 52	1,659 40	185 40	2,658 52	2,648 07
239	Perck . . . . .	948 99	1,268 24	271 16	2,491 59	2,481 78
240	Perwez . . . . .	2,479 12	5,357 45	1,411 45	7,728 .	7,698 21
241	Peuthy . . . . .	524 86	1,042 75	128 15	1,695 74	1,689 20
242	Piétrain . . . . .	649 04	865 48	198 55	1,711 07	1,704 47
243	Piétrebais . . . . .	705 55	1,585 69	286 80	2,570 02	2,566 86
244	Plancenoit . . . . .	561 05	928 79	307 25	1,797 09	1,790 16
245	Quenast . . . . .	1,056 14	1,269 19	710 84	5,016 17	5,004 55
246	Ramillies-Offus . . . . .	457 45	865 60	215 75	1,558 80	1,552 87
247	Ramsdonck . . . . .	494 48	959 17	210 94	1,644 59	1,658 25
248	Reberq-Rognon . . . . .	2,829 68	5,965 81	1,692 89	10,486 58	10,445 96

(1) Voir la note à la page 504.

## DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1880.

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition déliative de l'année 1878.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. ( <sup>1</sup> )	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

## PROVINCE DE BRABANT (SUITE).

249	Releghem . . . . .	200 16	515 46	28 90	755 52	750 02
250	Rhode-Sainte-Agathe . . . . .	568 34	527 56	98 87	994 77	990 94
251	Rhode-Sainte-Genèse . . . . .	2,420 46	2,684 90	1,056 40	6,141 94	6,118 27
252	Rhode-Saint-Pierre . . . . .	589 62	658 87	68 55	1,116 84	1,112 54
253	Rillaer . . . . .	864 64	1,520 79	371 *	2,565 45	2,535 54
254	Rixensart . . . . .	678 02	722 06	366 72	1,767 70	1,760 89
255	Roosbeck-Neerbutzel . . . . .	419 95	715 02	160 01	1,294 99	1,290 *
256	Rosières . . . . .	292 81	581 15	90 09	764 05	761 10
257	Rotsclær . . . . .	1,253 08	2,254 25	319 52	3,807 75	3,793 07
258	Roux-Miroir . . . . .	554 53	560 87	114 67	1,010 07	1,006 17
259	Rummen . . . . .	778 33	1,314 96	273 31	2,366 60	2,357 47
260	Ruysbroeck . . . . .	2,154 46	5,206 65	1,077 40	6,528 49	6,503 53
261	Saintes . . . . .	1,479 73	3,001 75	312 50	5,056 96	5,037 46
262	Saint-Géry . . . . .	596 48	787 52	141 92	1,525 92	1,520 81
263	Saint-Gilles . . . . .	77,440 00	154,262 41	16,541 52	228,244 02	227,364 24
264	Saint-Jean-Sainte-Marie-Geest . . . . .	637 65	615 20	227 52	1,500 26	1,494 48
265	Saint-Josse-ten-Noode . . . . .	145,649 10	213,371 02	55,013 07	392,035 19	390,522 09
266	Saint-Remy-Geest . . . . .	552 24	585 54	158 47	1,094 25	1,090 03
267	Sart-Dames-Avelines . . . . .	1,449 98	1,807 05	747 46	4,004 47	3,989 05
268	Saventhem . . . . .	2,334 49	2,959 39	907 37	6,401 45	6,376 78
269	Schaerbeek . . . . .	120,618 24	205,788 74	23,512 04	355,919 02	354,547 12
270	Schaffen . . . . .	1,060 08	1,769 85	299 24	3,129 17	3,117 11
271	Schepdael . . . . .	979 09	2,055 99	459 16	3,474 24	3,460 84
272	Sempst . . . . .	1,775 41	2,945 06	626 05	5,344 30	5,325 90
273	Sichem . . . . .	1,050 70	1,875 77	503 18	3,427 65	3,414 43
274	Steenhuffel . . . . .	1,039 50	1,846 65	399 62	3,285 75	3,273 09
275	Steenockerzeel-Humelghem . . . . .	1,412 88	1,971 56	333 05	3,718 57	3,704 04
276	Sterrebeek . . . . .	980 84	1,313 35	214 26	2,508 45	2,498 78
277	Strombeek-Bever . . . . .	1,010 52	1,621 37	702 76	2,934 85	2,925 54
278	Sthrythem . . . . .	478 59	890 82	121 80	1,491 50	1,485 55
279	Téralphène . . . . .	675 82	1,093 35	184 86	1,954 05	1,946 59

(<sup>1</sup>) Voir la note à la page 304.

## ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° d'ordre.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1878.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE	DES PATENTES. ( <sup>1</sup> )	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

## PROVINCE DE BRABANT (SUITE).

280	Ternath . . . . .	1,750 55	2,062 13	835 05	5,548 13	5,520 74
281	Tervueren . . . . .	2,083 27	4,308 01	800 29	7,191 57	7,163 85
282	Testelt . . . . .	710 52	930 21	254 06	1,880 79	1,873 54
283	Tielt . . . . .	835 17	1,519 87	314 76	2,669 80	2,650 51
284	Thildonck . . . . .	1,133 23	2,082 28	229 60	3,445 20	3,431 02
285	Thines . . . . .	264 81	601 80	50 .	916 07	913 14
286	Thollenbeek . . . . .	1,545 95	2,483 82	371 31	4,401 08	4,384 12
287	Thorembais-les-Béguines . . . . .	566 58	1,000 01	352 80	1,919 39	1,912 .
288	Thorembais-Saint-Trond . . . . .	535 92	1,035 90	284 49	1,856 31	1,849 15
289	Tilly . . . . .	764 05	732 42	200 29	1,705 76	1,699 19
290	Tourinnes-la-Grosse . . . . .	441 98	887 95	227 26	1,557 19	1,551 19
291	Tourinnes-Saint-Lambert . . . . .	887 25	1,507 15	475 25	2,869 65	2,858 59
292	Tournepe . . . . .	3,016 05	2,322 73	825 44	6,164 84	6,141 08
293	Tremeloo . . . . .	728 98	1,185 57	340 91	2,255 26	2,240 57
294	Tubize . . . . .	4,855 41	6,423 39	1,812 67	13,091 47	13,041 01
295	Uccle . . . . .	14,024 08	20,922 42	3,958 68	38,905 18	38,755 22
296	Vaelbeek . . . . .	65 52	157 37	56 76	259 05	258 05
297	Velthem-Beysssem . . . . .	715 05	1,240 73	198 48	2,154 26	2,145 96
298	Vertryck . . . . .	463 61	805 90	198 51	1,466 02	1,460 37
299	Vieux-Genappe . . . . .	719 39	1,428 66	304 70	2,452 75	2,443 29
300	Vieux-Heverlé . . . . .	347 85	808 17	135 12	1,291 12	1,286 14
301	Villers-la-Ville . . . . .	709 66	901 10	349 77	1,960 53	1,952 97
302	Virginal-Samme . . . . .	1,084 22	2,233 31	1,216 26	5,433 79	5,412 84
303	Vissenacken . . . . .	500 29	704 72	155 20	1,360 21	1,354 97
304	Vlesembeek . . . . .	570 50	1,090 63	212 74	1,873 87	1,866 65
305	Vollezele . . . . .	932 54	1,623 24	303 81	2,861 59	2,850 56
306	Vosse . . . . .	428 82	897 41	106 50	1,432 73	1,427 21
307	Waenrode . . . . .	421 08	631 14	128 45	1,181 27	1,176 73
308	Walhain-St-Paul-Sart-lez-Walhain . . . . .	1,016 12	1,814 51	409 57	3,240 20	3,227 72
309	Wambeek . . . . .	769 65	1,230 35	201 73	2,201 73	2,193 24
310	Waterloo . . . . .	2,825 48	4,298 97	1,615 75	8,738 20	8,704 82

(1) Voir la note à la page 304.

## DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1880.

N° d'ordre.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1878.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES ( <sup>1</sup> )	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

## PROVINCE DE BRABANT (SUITE).

311	Watermael-Boitsfort . . . . .	4,953 06	9,650 65	1,597 41	16,181 12	16,118 75
312	Wauthier-Braine. . . . .	1,047 48	910 42	480 07	2,447 87	2,458 45
313	Ways . . . . .	667 24	1,059 05	288 08	2,015 27	2,007 50
314	Webbecom . . . . .	267 54	458 73	37 75	764 02	761 07
315	Weerde . . . . .	468 72	881 73	144 00	1,495 35	1,489 58
316	Weert-Saint-Georges. . . . .	454 70	607 51	251 18	1,295 19	1,288 20
317	Wemmel. . . . .	1,106 07	1,770 22	321 75	3,198 04	3,185 71
318	Werchter. . . . .	1,377 32	2,592 02	456 38	4,426 62	4,400 53
319	Wesemael . . . . .	892 78	1,761 81	269 61	2,924 20	2,912 93
320	Wesembeek. . . . .	647 85	1,244 95	106 74	1,999 54	1,991 83
321	Wespelaer . . . . .	1,008 01	1,889 18	220 71	3,127 80	3,115 75
322	Willebringen . . . . .	272 50	493 98	140 36	906 64	903 15
323	Wilsele . . . . .	2,506 50	2,105 53	1,279 70	5,891 73	5,869 79
324	Winghe-Saint-Georges . . . . .	619 99	1,346 77	254 58	2,221 34	2,212 78
325	Winxle . . . . .	786 24	1,185 53	130 10	2,101 87	2,093 78
326	Woluwe-Saint-Étienne . . . . .	973 07	1,325 31	297 28	2,595 66	2,583 66
327	Woluwe-Saint-Lambert. . . . .	2,018 66	2,818 86	419 76	5,257 28	5,237 02
328	Woluwe-Saint-Pierre. . . . .	791 42	1,265 17	204 40	2,260 99	2,252 28
329	Wolverthem . . . . .	2,343 11	4,103 34	905 55	7,352 »	7,323 66
330	Wommersom . . . . .	256 41	417 93	44 20	718 54	715 77
331	Zellick . . . . .	699 86	924 96	206 92	1,831 74	1,824 63
332	Zetrud-Lumay . . . . .	1,042 93	1,641 22	278 85	2,962 98	2,951 56
	TOTAL POUR LA PROVINCE . . .	1,059,083 55	1,626,802 31	317,418 44	3,003,304 30	2,991,728 »

(1) Voir la note à la page 304.

## ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quota-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1878.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	TOTAL.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

## PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.

1	Adinkerke . . . . .	1,051 55	2,720 20	414 84	4,186 37	4,170 25
2	Aelbeke . . . . .	1,184 26	2,424 76	466 65	4,075 65	4,050 94
3	Aerscele . . . . .	2,293 02	4,237 47	1,076 16	7,607 23	7,577 95
4	Aertrycke . . . . .	2,563 89	3,730 37	943 54	7,237 60	7,200 70
5	Alveringhem. . . . .	2,894 29	7,516 95	1,459 91	11,871 15	11,825 59
6	Anseghem . . . . .	2,319 94	4,801 30	901 96	7,823 20	7,793 05
7	Ardoye . . . . .	4,471 81	7,954 00	1,828 71	14,255 12	14,200 17
8	Assedroucke. . . . .	2,252 25	2,005 66	717 77	5,875 68	5,853 03
9	Austrye . . . . .	681 10	1,322 28	211 88	2,215 26	2,206 72
10	Avecapelle . . . . .	436 94	1,047 98	226 "	1,710 92	1,704 32
11	Avelghem . . . . .	5,556 "	8,203 60	2,013 88	13,773 48	13,720 39
12	Bas-Warneton . . . . .	390 00	1,148 44	187 26	1,726 30	1,719 65
13	Bavichove . . . . .	782 32	1,824 78	344 94	2,952 04	2,940 66
14	Becelaerc. . . . .	1,757 68	3,514 37	747 61	5,999 66	5,976 34
15	Beerem . . . . .	3,511 55	5,601 02	1,373 51	10,486 08	10,445 66
16	Beerst. . . . .	1,435 81	2,206 70	614 84	4,255 35	4,238 95
17	Bekeghem . . . . .	464 17	769 76	156 79	1,390 72	1,385 36
18	Belleghem . . . . .	2,152 20	4,085 64	842 31	7,060 15	7,052 94
19	Beveren-sur-Lys . . . . .	1,083 74	1,002 95	213 55	2,900 22	2,978 69
20	Beveren-lez-Roulers . . . . .	1,752 24	3,640 88	650 95	6,044 05	6,020 75
21	Beveren-sur-Yzer . . . . .	1,457 05	3,704 44	933 30	6,094 79	6,071 30
22	Bisseghem . . . . .	795 69	1,770 45	495 79	3,070 93	3,059 00
23	Bixschote. . . . .	557 83	1,675 18	358 22	2,571 23	2,561 32
24	Boesinghe . . . . .	1,445 19	4,464 03	705 20	6,612 51	6,587 02
25	Doitshoucke . . . . .	82 88	342 66	17 "	442 54	440 84
26	Bossuyt . . . . .	664 93	1,460 97	154 16	2,280 06	2,271 27
27	Bovkerke . . . . .	886 62	1,151 82	290 13	2,508 57	2,299 67
28	Breedene. . . . .	2,899 75	3,758 25	983 42	7,641 42	7,611 97
29	Brielen . . . . .	655 31	1,464 51	265 96	2,381 78	2,372 60
30	Bulscamp. . . . .	603 19	1,869 28	381 10	2,853 57	2,842 57
31	Cachtem . . . . .	957 67	1,855 88	370 47	3,184 02	3,171 75

(1) Voir la note à la page 596.

## DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1880.

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1878.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement	PERSONNELLE,	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

## PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE (SUITE).

32	Caeskerke . . . . .	455 56	1,450 11	203 73	2,008 40	2,090 31
33	Caneghem . . . . .	1,270 50	2,518 28	486 "	4,274 78	4,258 30
34	Caster . . . . .	659 61	1,593 28	255 15	2,288 04	2,279 22
35	Clemskerke . . . . .	1,050 96	1,058 16	297 08	5,286 20	3,273 35
36	Clercken . . . . .	1,472 10	3,088 58	686 07	5,246 75	5,226 53
37	Comines . . . . .	3,118 36	7,012 68	1,584 69	11,715 73	11,670 57
38	Coolkerke . . . . .	2,085 86	2,574 32	680 01	5,350 09	5,329 47
39	Coolscamp . . . . .	1,541 40	2,696 25	747 75	4,985 40	4,966 18
40	Cortemarq. . . . .	3,976 "	6,153 35	1,479 82	11,580 17	11,544 50
41	Couckelaere. . . . .	3,072 15	0,148 06	1,485 62	11,605 83	11,561 09
42	Coxyde . . . . .	444 71	1,023 80	106 95	1,575 55	1,560 48
43	Coyghem. . . . .	701 14	1,410 06	357 35	2,568 45	2,558 55
44	Crombeke . . . . .	601 25	1,804 27	261 80	2,667 30	2,657 02
45	Cuerne . . . . .	2,371 88	4,552 03	903 04	7,607 85	7,578 53
46	Dadizeele. . . . .	1,542 31	5,100 74	653. 46	5,296 51	5,276 09
47	Damme . . . . .	1,069 95	1,838 71	353 41	3,242 07	3,229 57
48	Deerlyk . . . . .	3,692 64	6,073 18	1,100 95	10,056 77	10,014 54
49	Denterghem. . . . .	1,856 05	2,840 69	470 52	5,156 04	5,156 17
50	Desselghem . . . . .	1,657 95	2,867 62	513 75	5,059 32	5,010 90
51	Dickebusch . . . . .	000 07	2,165 59	419 58	3,485 74	3,472 30
52	Dottignies . . . . .	3,861 13	8,066 37	1,870 93	13,798 45	13,745 24
53	Dranoutre . . . . .	499 66	1,502 57	251 10	2,253 42	2,224 81
54	Dudzeele. . . . .	2,501 31	4,199 24	551 74	7,162 20	7,134 68
55	Eeghem . . . . .	1,229 60	2,167 91	370 08	5,777 58	3,763 01
56	Eerneghem . . . . .	3,725 40	5,896 07	2,087 57	11,709 04	11,663 91
57	Eessen . . . . .	2,199 38	4,297 35	884 11	7,290 84	7,262 74
58	Eggewaertscappelle . . . . .	356 72	1,069 69	126 05	1,552 44	1,546 46
59	Elverdinghe. . . . .	1,181 04	3,407 10	613 31	5,291 45	5,271 05
60	Emelghem . . . . .	1,431 01	2,262 18	528 29	4,221 48	4,205 21
61	Espierres. . . . .	891 05	1,701 40	291 54	2,973 97	2,962 51
62	Ettelghem . . . . .	592 62	1,010 04	177 58	1,780 24	1,773 38

(1) Voir la note à la page 504.

## ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1878
		FOYIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. ( <sup>1</sup> )	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

## PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE (SUITE).

63	Gheluvelt . . . . .	770 .	1,857 84	514 91	2,922 75	2,911 40
64	Gheluwe . . . . .	3,417 05	6,747 70	1,413 14	11,577 08	11,555 35
65	Gbistelles . . . . .	3,508 05	5,898 75	1,496 16	10,002 96	10,860 95
66	Ghyverinchove . . . . .	498 40	1,584 58	278 71	2,361 40	2,352 30
67	Gits . . . . .	2,348 78	4,900 01	1,055 45	8,304 82	8,272 81
68	Gullegheem . . . . .	2,820 09	3,722 24	1,251 80	7,774 13	7,744 17
69	Gyselbrechteghem . . . . .	115 02	184 41	41 16	341 49	340 17
70	Handzaeme . . . . .	2,673 51	4,143 22	969 02	7,786 65	7,756 64
71	Haringhe . . . . .	2,207 10	5,088 77	1,042 07	8,337 94	8,505 80
72	Harlebeke . . . . .	6,046 81	8,966 76	3,148 99	18,162 56	18,092 55
73	Heestert . . . . .	1,320 83	3,293 87	444 80	5,059 50	5,040 .
74	Helchin . . . . .	1,331 06	2,456 72	609 41	4,398 09	4,381 14
75	Herseaux . . . . .	2,081 31	4,493 15	951 35	7,525 81	7,496 80
76	Heule . . . . .	2,800 62	5,151 57	1,391 79	9,403 08	9,367 73
77	Heyst . . . . .	2,094 33	4,425 82	1,012 83	7,532 98	7,503 94
78	Hollebeke . . . . .	442 54	1,323 22	187 74	1,953 50	1,945 07
79	Hoogede . . . . .	3,671 45	8,294 26	1,888 74	13,854 45	13,801 05
80	Hoogstaede . . . . .	548 66	1,700 94	300 18	2,549 78	2,539 05
81	Houcke . . . . .	208 39	491 14	50 00	750 13	747 24
82	Houthem-lez-Furnes . . . . .	1,257 62	2,992 94	649 77	4,900 33	4,881 44
83	Houthem-lez-Ypres . . . . .	636 95	1,811 23	266 77	2,714 93	2,704 47
84	Houttave . . . . .	701 03	1,272 92	207 01	2,181 58	2,173 17
85	Hulste . . . . .	1,507 38	2,485 23	603 67	4,596 28	4,578 36
86	Ichteghem . . . . .	3,213 07	4,702 73	1,359 38	9,275 18	9,259 43
87	Ingelmunster . . . . .	4,639 32	7,979 62	1,704 24	14,322 18	14,267 97
88	Ingoyghem . . . . .	949 62	2,335 57	296 40	3,581 59	3,567 79
89	Iseghem . . . . .	9,300 09	16,107 65	3,809 50	29,217 84	29,105 22
90	Isenberghe . . . . .	651 33	1,872 41	466 88	2,970 62	2,959 17
91	Jabbeke . . . . .	1,803 55	2,523 01	663 91	4,991 37	4,972 15
92	Kemmel . . . . .	920 85	2,837 03	406 42	4,164 50	4,148 23
93	Kerchove . . . . .	846 44	1,824 69	320 07	3,001 10	2,989 53

(<sup>1</sup>) Voir la note à la page 504.

## DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1880.

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quota-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1878.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

## PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE (SUITE).

94	Keyem . . . . .	1,108 80	1,995 60	388 45	3,490 85	3,477 39
95	Knocke . . . . .	1,072 08	1,568 75	235 48	2,876 01	2,805 82
96	Lampernisse. . . . .	552 36	1,066 50	113 26	1,502 21	1,496 42
97	Langemarck. . . . .	3,702 86	10,730 51	2,100 16	10,500 53	10,535 55
98	Lapscheure . . . . .	857 54	1,040 47	211 47	2,089 28	2,073 91
99	Lauwe . . . . .	2,058 77	3,637 98	1,449 76	7,146 51	7,118 96
100	Ledeghem . . . . .	2,120 02	4,069 76	638 88	6,828 66	6,802 54
101	Lefvinghe. . . . .	1,867 18	3,817 62	730 31	6,415 11	6,300 38
102	Leke . . . . .	1,312 85	2,709 14	676 37	4,698 36	4,680 25
105	Lendeledede . . . . .	2,140 14	4,462 90	708 02	7,410 15	7,381 59
104	Leysele . . . . .	1,408 33	3,763 72	686 30	5,858 44	5,835 86
105	Lichtervelde. . . . .	6,055 98	7,931 86	2,381 20	16,369 04	16,505 95
106	Lisseweghe . . . . .	1,920 52	2,916 55	391 26	5,228 53	5,208 18
107	Locre . . . . .	499 17	1,341 06	249 60	2,089 83	2,081 78
108	Lombartzyde . . . . .	598 20	792 42	103 20	1,493 81	1,398 50
109	Loo . . . . .	1,926 05	4,826 36	921 76	7,674 17	7,644 59
110	Lophem . . . . .	1,884 68	2,874 90	487 75	5,247 33	5,227 10
111	Luingne . . . . .	1,507 66	2,877 43	613 60	4,998 69	4,979 42
112	Mannekensvere. . . . .	366 59	781 44	93 68	1,241 71	1,236 92
113	Marcke . . . . .	1,100 30	2,084 59	702 15	3,987 04	3,967 69
114	Marckeghem . . . . .	628 04	1,950 53	160 81	1,859 38	1,852 29
115	Mariakerke . . . . .	1,413 79	2,109 09	718 35	4,241 23	4,224 88
116	Meetkerke . . . . .	406 "	850 84	79 60	1,336 44	1,331 20
117	Merckem. . . . .	2,092 44	5,223 75	938 01	8,255 10	8,223 28
118	Nessines . . . . .	1,413 16	3,047 68	712 28	5,173 12	5,153 18
119	Meulebeke . . . . .	6,041 49	11,200 80	2,369 94	19,612 23	19,536 65
120	Middelkerke. . . . .	657 37	1,445 17	154 15	2,256 69	2,247 99
121	Moen . . . . .	1,052 31	2,348 93	517 62	4,118 86	4,102 98
122	Moere. . . . .	1,188 88	2,020 90	412 84	3,622 68	3,638 60
123	Moëres . . . . .	197 40	754 57	54 10	1,006 07	1,002 19
124	Moerkerke . . . . .	2,938 25	3,837 06	581 04	7,356 95	7,328 59

(1) Voir la note à la page 504.

## ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1873
		FORCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

## PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE (SUITE).

125	Moorseele . . . . .	3,506 87	5,654 75	1,256 52	10,417 94	10,158 63
126	Moorslede . . . . .	4,042 57	8,622 80	2,280 64	14,955 10	14,807 46
127	Mouscron . . . . .	12,381 52	22,592 64	7,395 27	42,369 25	42,205 02
128	Neuve-Église . . . . .	1,740 90	5,545 62	1,197 09	8,481 81	8,449 12
129	Nieuwcappelle . . . . .	640 36	1,551 29	284 27	2,475 92	2,466 38
130	Nieuwmunster . . . . .	350 07	736 15	127 97	1,214 17	1,200 49
131	Noordschoote . . . . .	360 92	1,552 66	89 48	1,803 08	1,796 11
132	Oedelen . . . . .	4,502 47	6,314 69	1,185 96	12,003 12	11,956 85
133	Oeren . . . . .	108 36	385 49	11 90	505 75	503 80
134	Oostcamp . . . . .	5,455 57	9,245 75	1,724 25	16,405 55	16,342 20
135	Oostdunkerke . . . . .	881 51	3,052 85	598 12	4,532 48	4,515 78
136	Oostkerke-lez-Bruges . . . . .	1,100 01	1,959 75	175 92	3,216 28	3,203 88
137	Oostkerke-lez-Dixmude . . . . .	175 70	557 29	95 84	806 85	803 72
138	Oost-Nieuwerkerke . . . . .	1,636 04	3,015 21	698 39	5,347 64	5,327 05
139	Oost-Roosebeke . . . . .	2,924 95	5,074 05	959 78	8,958 78	8,924 25
140	Oost-Vleteren . . . . .	1,589 57	3,650 41	670 58	5,710 56	5,688 55
141	Ooteghem . . . . .	1,057 61	2,284 22	524 35	3,646 18	3,632 13
142	Ouckene . . . . .	1,150 99	1,804 68	257 11	3,172 78	3,160 55
143	Oudecappelle . . . . .	221 06	636 27	128 77	986 10	982 30
144	Oudenbourg . . . . .	2,707 88	4,445 20	1,032 22	8,185 50	8,151 76
145	Ousselghem . . . . .	677 30	1,044 70	259 06	1,961 15	1,955 59
146	Oyghem . . . . .	861 56	1,901 17	257 09	3,019 82	3,008 18
147	Passchendaele . . . . .	2,181 13	5,046 97	1,161 87	8,389 97	8,357 65
148	Pervyse . . . . .	1,155 67	5,588 21	713 22	5,255 10	5,254 84
149	Pitthem . . . . .	3,516 87	6,824 41	1,222 48	11,563 76	11,519 19
150	Ploegsteert . . . . .	1,392 93	4,321 64	691 99	6,606 56	6,581 09
151	Pollinchove . . . . .	1,100 25	3,181 25	593 80	4,955 30	4,916 28
152	Proven . . . . .	1,266 05	3,236 36	450 51	4,953 32	4,914 30
153	Ramsappelle-lez-Bruges . . . . .	506 38	912 93	98 04	1,517 35	1,511 50
154	Ramsappelle-lez-Nieuport . . . . .	641 76	2,110 06	310 26	3,062 08	3,050 28
155	Reckem . . . . .	1,690 71	3,566 62	986 24	6,242 57	6,218 51

(1) Voir la note à la page 504.

## DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1880.

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1878.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. ( <sup>1</sup> )	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

## PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE (SUITE).

156	Reninghe. . . . .	1,287 65	3,899 25	611 80	5,798 70	5,776 35
137	Reninghelst . . . . .	1,502 42	4,504 26	587 55	6,484 03	5,450 05
158	Rolleghem . . . . .	1,450 64	2,733 07	358 85	4,751 56	4,755 24
159	Rolleghem-Cappelle . . . . .	838 04	1,565 06	258 91	2,462 01	2,452 52
160	Roxem . . . . .	504 70	665 32	152 92	1,523 44	1,318 50
161	Rudderveorde . . . . .	3,205 70	6,547 94	1,303 44	11,055 14	11,012 52
162	Rumbeke . . . . .	4,606 28	7,885 45	1,721 65	14,213 36	14,158 57
163	Ruyzelede . . . . .	5,509 90	8,071 20	1,027 60	16,208 88	16,146 40
164	Saint-André . . . . .	2,795 80	5,016 01	643 21	8,455 02	8,422 43
165	Sainte-Croix . . . . .	2,004 74	4,294 87	721 78	8,011 39	7,980 51
166	Saint-Genois . . . . .	2,405 85	4,535 45	992 58	7,933 86	7,905 29
167	Saint-Georges-lez-Bruges . . . . .	1,502 35	1,828 12	472 72	3,603 19	3,589 50
168	Saint-Georges-lez-Nieuport . . . . .	264 00	703 20	128 70	1,096 59	1,092 56
169	Saint-Jacques-Cappelle . . . . .	130 76	405 28	46 20	582 24	570 99
170	Saint-Jean . . . . .	619 71	1,497 18	172 28	2,289 17	2,280 34
171	Saint-Michel . . . . .	2,188 20	5,569 51	525 07	6,280 58	6,256 57
172	Saint-Pierre-Cappelle . . . . .	506 60	769 75	171 70	1,248 12	1,243 51
173	Saint-Pierre-sur-la-Digue . . . . .	2,541 29	2,938 72	994 25	6,274 26	6,250 07
174	Saint-Ricquiers . . . . .	208 88	626 28	28 46	865 62	860 29
175	Schoore . . . . .	427 35	1,022 04	241 80	1,691 28	1,684 76
176	Schuyfferscappelle . . . . .	965 23	1,706 74	256 98	2,928 95	2,917 66
177	Slype . . . . .	1,511 17	2,425 42	410 68	4,147 27	4,151 28
178	Snaeskerke . . . . .	1,082 62	1,689 90	496 77	3,269 29	3,256 69
179	Snelleghem . . . . .	770 70	1,453 02	190 75	2,594 45	2,585 22
180	Staden . . . . .	5,061 45	7,212 58	1,721 93	11,995 98	11,949 74
181	Stalhille . . . . .	988 53	1,921 67	560 92	3,270 92	3,258 31
182	Stavele . . . . .	967 47	2,993 91	551 81	4,493 19	4,475 87
183	Stene . . . . .	703 15	1,601 56	348 06	2,652 77	2,642 54
184	Steenkerke . . . . .	554 06	1,709 90	187 75	2,452 61	2,443 16
185	Stuyvekenskerke . . . . .	264 95	1,016 52	101 68	1,382 95	1,377 62
186	Sweveghem . . . . .	3,081 05	6,812 71	1,594 35	11,288 59	11,245 08

(1) Voir la note à la page 504.

## ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° d'ordre.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1878.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties arriement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES ( <sup>1</sup> )	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

## PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE (SUITE).

187	Swevezeele . . . . .	3,388 41	6,920 75	1,706 61	12,215 77	12,168 68
188	Syssele . . . . .	1,766 66	2,460 85	516 17	4,743 68	4,725 59
189	Thielt . . . . .	11,417 91	19,345 99	4,598 26	35,362 16	35,425 08
190	Thourout . . . . .	0,165 17	13,654 85	3,738 02	26,558 02	26,456 55
191	Tieghem . . . . .	1,042 23	2,808 27	425 80	4,274 30	4,257 01
192	Uytkerke . . . . .	979 02	1,063 56	241 19	2,885 77	2,874 65
193	Varsenaere . . . . .	1,116 20	1,804 87	223 87	3,145 05	3,132 01
194	Vichte . . . . .	686 70	1,976 41	207 05	2,870 16	2,859 10
195	Vinckem . . . . .	515 27	1,516 71	322 73	2,354 71	2,345 63
196	Vive-Saint-Bavon . . . . .	1,069 52	2,149 80	371 85	3,590 05	3,577 11
197	Vive-Saint-Éloi . . . . .	1,151 27	1,856 65	600 06	3,608 88	3,575 05
198	Vladsloo . . . . .	1,003 04	2,637 61	537 24	5,130 89	5,120 08
199	Vlamertinghe . . . . .	2,385 53	4,977 18	716 16	8,078 87	8,047 75
200	Vlisseghe . . . . .	858 00	1,398 75	283 10	2,840 75	2,820 80
201	Voormezele . . . . .	966 *	2,603 02	353 88	3,093 80	3,078 41
202	Wacken . . . . .	2,600 77	4,002 72	1,553 36	8,016 85	7,985 05
203	Waereghem . . . . .	5,201 01	10,471 78	2,044 41	17,718 10	17,649 80
204	Waermaerde . . . . .	659 89	1,450 26	252 04	2,351 19	2,342 15
205	Waerdamme . . . . .	609 49	1,213 78	182 28	2,005 55	1,997 82
206	Warneton . . . . .	3,659 02	8,049 53	1,997 70	13,686 25	13,653 49
207	Watou . . . . .	2,020 06	6,074 89	1,102 03	9,196 98	9,161 53
208	Wenduyne . . . . .	254 36	412 20	70 41	716 97	714 21
209	Wercken . . . . .	1,294 65	1,986 48	367 61	3,648 74	3,634 68
210	Wervicq . . . . .	8,054 55	13,641 14	3,824 64	25,520 33	25,421 96
211	Westcappelle . . . . .	1,377 59	2,594 32	526 80	4,698 71	4,680 60
212	Westende . . . . .	598 50	1,037 94	126 03	1,762 47	1,755 68
213	Westkerke . . . . .	957 88	1,607 54	346 69	2,912 11	2,900 88
214	Westoutre . . . . .	602 28	1,996 05	317 55	2,915 86	2,904 62
215	Westroosebeke . . . . .	1,459 64	3,450 92	872 18	5,782 74	5,760 45
216	Westvleteren . . . . .	1,045 05	2,413 38	280 20	3,738 61	3,724 20
217	Wervelghem . . . . .	4,159 87	7,559 57	2,270 80	13,979 53	13,925 45

<sup>(1)</sup> Voir la note à la page 304.

## DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1880.

N° d'ordre.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définie de l'année 1878.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement	PERSONNELLE.	DES PATENTES. ( <sup>1</sup> )	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.
218	Wielsbeke . . . . .	1,109 50	1,919 85	361 05	3,390 26	3,577 20
219	Wilskerke . . . . .	219 80	550 75	53 13	825 08	820 50
220	Winkel-Saint-Éloi . . . . .	1,817 90	3,231 51	807 56	5,856 07	5,834 39
221	Woesten . . . . .	591 45	1,512 58	285 47	2,189 28	2,180 84
222	Woumen . . . . .	2,130 51	4,070 03	853 06	7,054 02	7,904 04
225	Wulpen . . . . .	590 01	1,755 45	282 27	2,624 51	2,624 16
224	Wulverghem . . . . .	549 37	754 81	157 17	1,221 55	1,216 04
225	Wulveringham . . . . .	895 16	2,744 02	659 82	4,279 "	4,262 50
226	Wynghene . . . . .	5,325 28	9,142 74	2,094 28	16,760 50	16,695 70
227	Wyschaete . . . . .	1,815 52	4,021 14	659 71	6,496 37	6,471 53
228	Zande . . . . .	484 40	962 01	142 11	1,588 52	1,582 40
229	Zandvoorde (Bruges) . . . . .	541 75	978 35	235 08	1,756 06	1,749 20
230	Zandvoorde (Ypres) . . . . .	402 56	1,151 26	189 26	1,742 88	1,736 16
231	Zarren . . . . .	2,281 72	3,062 51	754 87	6,079 10	6,055 67
232	Zedelghem . . . . .	2,758 06	5,161 69	676 55	6,576 08	6,551 05
233	Zerkeghem . . . . .	805 52	1,272 94	286 15	2,362 41	2,355 50
234	Zevécote . . . . .	705 04	1,409 61	245 75	2,358 40	2,340 31
235	Zillebeke . . . . .	1,148 42	2,822 97	566 47	4,537 86	4,521 14
236	Zoetenaeye . . . . .	13 02	71 66	"	84 08	84 55
237	Zonnebeke . . . . .	1,572 41	3,784 73	760 21	6,117 55	6,095 77
238	Zuydschote . . . . .	475 79	1,115 01	272 42	1,865 22	1,856 04
239	Zuyenkerke . . . . .	861 49	1,793 55	245 89	2,900 93	2,880 75
TOTAL POUR LA PROVINCE . . . . .		427,965 50	823,032 74	176,858 88	1,427,856 92	1,422,555 29

(1) Voir la note à la page 504.

## ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° d'ordre.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1878.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. ( <sup>1</sup> )	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

## PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.

1	Adegem . . . . .	2,188 90	5,228 01	640 18	8,057 09	8,026 03
2	Aeltre . . . . .	4,664 24	9,919 47	2,844 37	17,428 08	17,360 90
3	Afsné . . . . .	388 45	906 18	62 62	1,357 25	1,352 .
4	Amougies . . . . .	524 02	952 62	223 72	1,679 56	1,672 89
5	Appels . . . . .	1,125 39	1,742 28	527 20	3,394 87	3,581 78
6	Appelterre-Mykhem . . . . .	695 05	1,505 18	154 05	2,355 16	2,346 08
7	Aspelaere . . . . .	645 55	1,185 70	231 49	2,060 52	2,052 58
8	Asper . . . . .	1,261 53	2,295 45	504 51	4,061 27	4,045 62
9	Assenede . . . . .	5,617 81	8,186 24	2,162 28	13,966 55	15,012 50
10	Astene . . . . .	946 40	1,979 21	235 00	3,161 21	3,149 05
11	Audegem . . . . .	1,599 86	2,650 80	710 96	4,741 62	4,725 54
12	Audenhove-Saint-Géry . . . . .	468 86	986 28	100 17	1,555 51	1,549 51
13	Audenhove-Sainte-Marie . . . . .	1,165 26	2,215 57	424 26	3,802 89	3,788 25
14	Auwegem . . . . .	1,009 96	2,626 28	441 26	4,077 50	4,061 78
15	Aygem . . . . .	1,011 71	1,733 61	589 48	3,139 80	3,127 70
16	Bachte-Marie-Leerne . . . . .	941 22	2,451 82	295 64	3,686 68	3,672 47
17	Baelegem . . . . .	1,565 67	2,462 02	575 26	4,400 93	4,383 99
18	Baerdegem . . . . .	509 18	1,235 78	360 61	2,103 57	2,095 46
19	Baesrode . . . . .	2,450 96	5,825 52	1,415 »	7,671 28	7,641 71
20	Baevegem . . . . .	494 83	972 14	255 56	1,702 55	1,695 97
21	Bayegem . . . . .	591 86	847 59	130 85	1,570 50	1,565 02
22	Bambrugge . . . . .	424 76	528 95	149 02	1,102 73	1,098 48
23	Bassevelde . . . . .	2,272 90	6,404 42	1,023 72	9,701 04	9,663 65
24	Beirlegem . . . . .	420 21	887 27	193 72	1,501 20	1,495 41
25	Belcele . . . . .	2,965 27	6,012 75	1,042 93	10,020 95	9,982 52
26	Bellem . . . . .	1,315 64	2,851 15	745 51	5,112 50	5,092 59
27	Berchem . . . . .	1,924 44	4,145 86	1,157 78	7,228 08	7,200 22
28	Berlaere . . . . .	2,786 70	4,658 62	1,407 19	8,852 51	8,818 39
29	Bevere . . . . .	1,889 72	3,001 19	1,212 95	6,105 86	6,080 33
30	Beveren . . . . .	7,465 57	16,408 45	3,650 04	27,524 06	27,417 97
31	Borsbeke . . . . .	585 41	1,085 52	274 10	1,942 85	1,935 34

(1) Voir la note à la page 504.

## DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1880.

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quota-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1878
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement	PERSONNELLE.	DÉS PATENTES. ( <sup>1</sup> )	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

## PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE (suite).

52	Bottelaere . . . . .	812 07	1,751 94	410 78	2,954 79	2,943 40.
33	Bouchaute . . . . .	1,405 46	4,292 43	819 75	6,517 64	6,492 52
54	Boucle-Saint-Blaise . . . . .	431 69	1,101 52	177 94	1,711 15	1,704 35
35	Boucle-Saint-Denis . . . . .	579 04	1,098 47	256 98	2,514 49	2,504 80
36	Buggenhout. . . . .	2,868 67	4,723 76	1,509 85	9,102 28	9,067 18
57	Burght . . . . .	2,066 89	2,875 55	853 57	5,795 81	5,771 48
58	Burst . . . . .	581 84	1,036 51	422 62	2,040 97	2,033 10
39	Calcken . . . . .	4,101 23	7,579 13	1,524 15	13,204 51	13,153 61
40	Calloo . . . . .	2,228 45	5,090 47	1,122 62	9,341 54	9,305 33
41	Caprycke. . . . .	2,565 54	6,950 97	1,424 08	10,918 59	10,876 50.
42	Cherscamp . . . . .	657 "	1,471 94	378 53	2,487 47	2,477 88
45	Clinge (La) . . . . .	969 15	2,303 23	531 45	3,805 81	3,789 15
44	Cluysen . . . . .	1,110 83	2,444 "	421 35	3,976 18	3,960 85
45	Cruybeke. . . . .	2,495 05	5,073 69	1,161 52	8,728 26	8,694 62
46	Cruyshautem . . . . .	3,766 65	8,680 02	1,740 02	14,106 57	14,141 35
47	Dacknam. . . . .	499 45	916 62	178 10	1,594 17	1,588 03
48	Deflinge . . . . .	757 40	1,561 85	144 82	2,264 07	2,255 54
49	Denderbelle . . . . .	847 14	1,761 71	384 57	2,993 42	2,981 88
50	Denderhautem . . . . .	1,559 70	3,025 04	696 76	5,281 59	5,241 31
51	Denderleeuw. . . . .	1,149 12	1,966 86	787 72	3,903 70	3,888 65
52	Denderwindeke . . . . .	1,376 76	3,231 97	389 57	4,998 10	4,978 84
53	Destelbergen. . . . .	3,226 50	6,652 23	1,175 51	11,054 04	11,011 43
54	Desteldonck . . . . .	945 04	2,564 71	298 21	3,605 96	3,592 06
55	Deurie . . . . .	822 29	1,887 44	269 27	2,979 "	2,967 52
56	Deynze . . . . .	6,691 37	11,377 52	4,182 79	22,251 48	22,165 71
57	Dickele . . . . .	148 47	364 06	31 45	544 58	542 48
58	Dickelvenne . . . . .	995 65	1,974 97	435 28	3,403 90	3,390 78
59	Doel . . . . .	1,617 "	3,360 90	581 92	5,559 82	5,538 39
60	Edelaere . . . . .	207 55	361 22	106 25	678 02	675 41
61	Eecke . . . . .	1,662 50	2,948 04	666 94	5,277 48	5,257 14
62	Eename . . . . .	850 34	1,285 13	506 89	2,422 56	2,413 02

(<sup>1</sup>) Voir la note à la page 304.

## ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° d'ordre.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1878.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

## PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE (SUITE).

63	Elene . . . . .	422 10	716 26	170 09	1,317 45	1,312 57
64	Elseghem . . . . .	1,080 45	1,782 06	572 00	3,255 11	3,222 64
65	Elst . . . . .	588 08	1,067 57	175 87	1,852 42	1,825 56
66	Elverseele . . . . .	988 61	2,175 87	577 77	3,740 25	3,725 83
67	Erembodegem . . . . .	2,142 84	3,778 76	1,156 11	7,057 71	7,030 51
68	Erondegem . . . . .	660 17	1,006 50	169 88	1,856 35	1,820 27
69	Erpe . . . . .	1,075 62	2,503 07	583 78	4,252 47	4,256 08
70	Ertvelde . . . . .	2,125 52	4,047 50	1,254 06	8,504 88	8,272 87
71	Erwetegem . . . . .	987 28	1,046 62	245 23	3,177 15	3,164 88
72	Essche-Saint-Liévin . . . . .	1,504 80	2,158 40	404 58	3,957 78	3,922 60
73	Stichove . . . . .	1,465 10	2,007 67	557 84	4,010 61	4,801 68
74	Evergem . . . . .	7,070 84	14,508 57	3,364 20	24,745 61	24,648 24
75	Exaerde . . . . .	3,352 05	6,709 03	1,295 57	11,557 85	11,314 07
76	Eyne . . . . .	1,758 75	3,289 90	1,155 67	6,184 32	6,160 48
77	Gavre . . . . .	1,844 99	3,408 50	1,009 80	6,353 29	6,328 80
78	Gentbrugge . . . . .	4,311 37	4,251 80	1,045 52	9,608 49	9,571 45
79	Godveerdegem . . . . .	304 78	516 06	123 10	943 04	940 50
80	Goelferdinge . . . . .	351 05	684 68	117 17	1,132 88	1,128 51
81	Gontrode . . . . .	327 32	788 55	153 83	1,269 68	1,264 79
82	Gotthem . . . . .	651 35	1,322 25	244 78	2,198 56	2,189 80
83	Grammene . . . . .	315 74	627 82	128 22	1,069 78	1,065 66
84	Grembergen . . . . .	1,873 20	3,158 89	577 85	5,589 94	5,568 39
85	Grimmingen . . . . .	317 52	655 64	54 17	1,027 33	1,023 57
86	Grootenberge . . . . .	622 65	1,086 63	264 62	1,973 90	1,966 29
87	Gyseghem . . . . .	1,085 98	2,560 59	546 40	3,992 77	3,977 58
88	Gysenzele . . . . .	277 85	359 81	82 82	720 46	717 68
89	Haeltert . . . . .	1,940 75	3,418 43	1,087 46	6,446 64	6,421 79
90	Haesdonck . . . . .	2,418 71	5,505 02	1,028 62	8,950 35	8,915 85
91	Hamme . . . . .	10,874 22	17,127 51	6,826 54	34,828 27	34,604 02
92	Hansbeke . . . . .	1,616 05	3,465 72	565 11	5,647 48	5,626 71
93	Hauthem-Saint-Liévin . . . . .	1,123 01	2,012 05	614 87	3,749 95	3,735 48

(1) Voir la note à la page 504.

## DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1880.

N° d'ordre.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1878.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. ( <sup>1</sup> )	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

## PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE (suite).

94	Heldergem . . . . .	442 61	718 43	119 61	1,280 65	1,275 71
95	Hemelveerdegem . . . . .	224 28	547 66	58 37	830 31	827 11
96	Herdersem . . . . .	732 83	1,412 76	287 87	2,433 46	2,424 08
97	Herzele . . . . .	1,314 88	2,529 28	788 21	4,632 37	4,614 51
98	Heurne . . . . .	387 66	809 75	106 47	1,303 88	1,298 85
99	Hensden . . . . .	1,061 75	3,530 51	755 07	6,247 93	6,225 85
100	Hillegem . . . . .	527 73	785 86	228 10	1,539 69	1,533 76
101	Hofstade . . . . .	1,365 28	2,875 73	573 40	4,814 50	4,795 04
102	Hoorebeke-Saint-Corneille . . . . .	511 56	1,171 78	161 90	1,845 24	1,838 15
103	Hoorebeke-Sainte-Marie . . . . .	889 21	2,713 58	304 04	3,906 83	3,891 77
104	Hundelgem . . . . .	262 78	601 59	106 23	970 60	966 86
105	Buysse . . . . .	2,184 77	4,595 49	783 07	7,563 33	7,534 95
106	Iddergem . . . . .	328 51	815 71	158 43	1,302 65	1,297 63
107	Idegem . . . . .	645 65	986 31	333 29	1,965 25	1,955 68
108	Impe . . . . .	389 54	771 76	107 53	1,358 65	1,353 41
109	Kemsche . . . . .	1,194 60	3,167 78	618 32	4,980 79	4,961 59
110	Kerkxken . . . . .	721 77	1,525 12	359 43	2,386 32	2,377 12
111	Kieldrecht . . . . .	2,077 60	3,135 90	972 29	6,185 79	6,152 24
112	Knesselaere . . . . .	2,486 80	5,105 02	1,551 *	9,141 81	9,106 57
113	Laerne . . . . .	2,994 74	4,853 97	870 70	8,719 41	8,685 80
114	Laethem-Sainte-Marie . . . . .	300 79	550 13	89 22	940 14	936 52
115	Laethem-Saint-Martin . . . . .	873 18	2,012 77	228 38	3,114 33	3,102 32
116	Landegem . . . . .	1,284 01	2,851 82	483 72	4,619 55	4,601 74
117	Landscauter . . . . .	235 62	432 41	70 66	738 69	735 84
118	Lebbeke . . . . .	4,133 57	7,795 83	2,171 *	14,100 40	14,046 05
119	Lede . . . . .	2,968 42	7,554 11	1,495 21	11,997 74	11,951 50
120	Ledeberg . . . . .	14,540 40	14,884 43	5,001 35	34,426 18	34,293 48
121	Leerne-Saint-Martin . . . . .	550 76	1,576 34	357 73	2,484 85	2,475 27
122	Leeuwergem . . . . .	359 52	622 11	83 41	1,065 04	1,060 93
123	Lembeke . . . . .	1,752 10	4,248 72	532 00	6,533 72	6,508 54
124	Lemberge . . . . .	340 41	782 76	56 27	1,179 44	1,174 89

(1) Voir la note à la page 204.

## ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° D'ORDRE	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quota-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1878.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement	PERSONNELLE.	DES PATENTES. ( <sup>1</sup> )	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

## PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE (SUITE).

125	Letterhautem . . . . .	475 20	601 22	137 28	1,301 70	1,296 68
126	Leupegghem . . . . .	1,505 91	2,150 44	675 24	4,351 50	4,314 89
127	Liefferingen . . . . .	99 12	550 95	20 80	488 87	480 99
128	Lierde-Sainte-Marie . . . . .	800 47	1,417 59	277 84	2,585 00	2,575 95
129	Lierde-Saint-Martin . . . . .	594 09	1,140 03	131 78	1,865 90	1,858 71
130	Loochristy . . . . .	5,472 21	8,246 77	1,310 05	13,029 61	12,970 30
131	Lootenhulle . . . . .	1,784 30	3,081 52	804 03	6,269 85	6,245 68
132	Lovendegem . . . . .	5,354 26	7,074 63	1,547 78	11,776 67	11,751 28
133	Machelen . . . . .	1,404 20	5,362 71	571 59	5,428 59	5,407 47
134	Maerke-Kerkhem . . . . .	769 30	1,688 03	222 18	2,679 51	2,660 18
135	Naeter . . . . .	1,455 93	3,293 58	405 46	5,154 77	5,134 90
136	Maldegem . . . . .	5,250 07	11,816 31	2,880 44	19,946 82	19,869 03
137	Mariakerke . . . . .	1,904 51	3,600 10	522 54	6,126 04	6,102 45
138	Massemen-Westrem . . . . .	983 01	2,062 97	399 20	5,445 18	5,451 90
139	Meerbeke . . . . .	1,753 27	3,134 23	855 45	5,702 95	5,680 97
140	Meerdonck . . . . .	1,221 85	3,190 52	656 15	5,068 52	5,048 98
141	Meerendré . . . . .	1,817 41	3,811 18	897 14	6,525 73	6,500 58
142	Meire . . . . .	1,215 45	2,282 43	461 40	3,957 28	3,942 05
143	Neirelbeké . . . . .	3,096 80	4,515 57	1,408 37	9,020 74	8,985 97
144	Melden . . . . .	902 37	1,580 09	220 95	2,703 41	2,692 99
145	Meldert . . . . .	1,078 56	1,459 79	555 36	3,093 71	3,081 79
146	Melle . . . . .	5,141 52	5,405 92	1,079 91	9,625 15	9,588 05
147	Nelsele . . . . .	2,715 58	6,626 01	905 45	10,245 04	10,205 55
148	Nelsen . . . . .	538 16	882 68	445 85	1,866 67	1,850 48
149	Mendonck . . . . .	258 72	987 78	70 80	1,317 30	1,312 22
150	Mespelaere . . . . .	173 04	386 34	38 25	597 65	595 53
151	Meygem . . . . .	762 09	1,652 41	265 90	2,660 40	2,650 15
152	Neylegem . . . . .	242 76	402 48	71 68	716 92	714 16
153	Nichelbeké . . . . .	465 57	804 »	163 32	1,372 89	1,367 60
154	Middelbourg . . . . .	612 29	1,332 25	510 42	2,254 96	2,246 27
155	Moerbeke (Lokeren) . . . . .	3,785 01	7,230 61	2,139 64	13,153 26	13,102 56

(<sup>1</sup>) Voir la note à la page 504.

## DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1880.

N° d'ordre.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1878.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

## PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE (SUITE).

156	Moerbeke (Grammont) . . . . .	552 56	822 25	120 16	1,483 97	1,478 25
157	Moerzeke . . . . .	2,700 11	4,452 38	930 52	8,083 01	8,031 93
158	Mont-Saint-Amand . . . . .	8,601 88	13,632 05	2,956 31	25,170 24	25,075 22
159	Mooreghem . . . . .	556 02	911 10	132 22	1,579 04	1,575 85
160	Moorsel . . . . .	1,724 38	3,551 16	826 54	6,082 08	6,058 64
161	Moortzele . . . . .	405 16	859 17	150 37	1,594 70	1,589 52
162	Mullem . . . . .	382 20	776 29	155 60	1,294 00	1,289 10
163	Munckzwalm . . . . .	540 89	1,208 71	233 73	1,983 33	1,975 69
164	Munte . . . . .	526 89	944 92	122 71	1,594 52	1,588 37
165	Nazareth . . . . .	2,630 04	5,368 14	742 "	8,740 18	8,706 49
166	Nederboulaere . . . . .	650 65	696 77	195 01	1,542 43	1,536 40
167	Nederbrakel . . . . .	2,476 32	5,322 59	1,705 62	9,502 53	9,465 00
168	Neder-Eenaeme . . . . .	301 55	664 90	69 "	1,035 25	1,031 26
169	Neder-Hasselt . . . . .	482 16	1,050 55	120 50	1,651 21	1,644 85
170	Nederzwalm-Hermelghem . . . . .	781 27	1,753 19	556 51	3,090 97	3,039 21
171	Nevele . . . . .	3,078 39	6,705 68	1,542 88	11,326 95	11,285 29
172	Neyghem . . . . .	227 04	594 46	101 06	925 16	910 60
173	Nieuwenhove . . . . .	296 94	624 16	99 38	1,020 48	1,016 55
174	Nieuwerkerken . . . . .	1,288 28	2,582 38	611 16	4,481 82	4,464 55
175	Nieukerken . . . . .	2,520 02	5,547 89	1,501 97	9,175 88	9,140 51
176	Nokere . . . . .	901 55	2,145 89	250 02	3,387 46	3,374 40
177	Nukerke . . . . .	1,282 82	2,575 97	480 66	4,139 45	4,125 50
178	Okegem . . . . .	375 48	781 77	113 73	1,270 98	1,266 08
179	Olsene . . . . .	1,419 74	3,114 40	673 41	5,207 55	5,187 48
180	Onkerzeele . . . . .	716 66	936 12	122 52	1,775 30	1,768 46
181	Oombergen . . . . .	349 93	531 76	113 38	995 07	991 23
182	Oordegem . . . . .	1,378 93	2,956 53	654 55	4,949 83	4,950 75
183	Oostacker . . . . .	3,307 07	7,663 51	1,040 85	12,071 43	12,024 90
184	Oost-Eecloo . . . . .	1,205 09	2,505 59	620 98	4,419 66	4,402 62
185	Oosterzeele . . . . .	1,629 32	2,639 61	541 70	4,810 63	4,792 09
186	Oostwinkel . . . . .	659 40	1,473 13	206 41	2,338 94	2,329 92

(1) Voir la note à la page 504.

## ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quota-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1878.
		VENCIÈRES, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. ( <sup>1</sup> )	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

## PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE (SUITE).

187	Opbakel . . . . .	708 84	1,425 41	235 95	2,468 18	2,448 70
188	Opdorp . . . . .	1,015 28	2,050 22	426 51	3,472 01	3,458 63
189	Ophasselt . . . . .	649 50	1,258 87	212 88	2,121 14	2,112 96
190	Orroir . . . . .	581 71	740 50	108 76	1,230 67	1,235 19
191	Ottergem . . . . .	224 28	546 57	88 51	659 16	656 62
192	Oultre . . . . .	861 07	1,725 16	529 72	2,915 95	2,904 71
193	Overboulaere . . . . .	1,546 03	2,072 40	613 30	4,031 82	4,016 28
194	Overmeire . . . . .	2,785 55	4,885 77	996 64	8,665 96	8,650 57
195	Oycke . . . . .	759 76	1,474 59	214 98	2,429 33	2,419 97
196	Paricke . . . . .	592 14	852 12	150 78	1,595 04	1,589 66
197	Paulaethem . . . . .	105 74	510 57	24 70	458 81	457 12
198	Peteghem (Audenarde) . . . . .	1,668 80	5,082 28	425 40	5,176 48	5,156 53
199	Peteghem (Deynze) . . . . .	1,295 11	2,455 25	785 53	4,531 87	4,514 40
200	Pinte (La) . . . . .	876 61	2,264 02	286 20	3,427 73	3,414 52
201	Poecele . . . . .	457 01	924 86	132 91	1,494 78	1,489 02
202	Pollaere . . . . .	298 76	672 70	94 48	1,065 94	1,061 83
203	Poucquer . . . . .	910 72	1,925 74	548 05	5,188 51	5,176 22
204	Quaremont . . . . .	835 66	1,550 29	261 80	2,447 75	2,438 52
205	Ressegem . . . . .	456 12	708 79	156 27	1,591 18	1,585 82
206	Ronsele . . . . .	320 05	651 24	79 77	1,060 64	1,056 55
207	Rooborst . . . . .	448 14	972 91	224 96	1,646 01	1,639 67
208	Roosebeke . . . . .	228 06	582 43	80 "	690 49	687 83
209	Ruppelmonde . . . . .	5,150 26	5,161 04	2,504 48	10,795 78	10,754 17
210	Russeignies . . . . .	505 65	854 85	151 80	1,510 28	1,504 45
211	Ruyen . . . . .	1,258 25	1,758 "	626 07	3,622 50	3,608 54
212	Saffelaere . . . . .	2,468 48	6,191 41	1,061 02	9,720 01	9,683 44
213	Saint-Antelinckx . . . . .	564 07	597 55	95 64	1,057 26	1,053 18
214	Saint-Denis-Westrem . . . . .	1,862 55	5,652 27	768 58	6,263 20	6,239 06
215	Sainte-Marguerite . . . . .	452 34	1,559 71	252 96	2,245 01	2,236 56
216	Saint-Gilles-lez-Termonde . . . . .	2,488 56	4,342 70	942 96	7,774 11	7,744 14
217	Saint-Gilles-Waes . . . . .	5,589 05	9,648 17	1,797 75	14,834 05	14,777 77

(1) Voir la note a la page 504.

## DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1880.

N° D'ORDRE	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1878.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. ( <sup>1</sup> )	Total	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

## PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE (SUITE).

218	Saint-Jean-in-Eremo . . . . .	401 66	1,079 56	165 60	1,646 82	1,640 47
219	Saint-Laurent . . . . .	2,096 22	5,018 09	845 10	8,557 41	8,524 42
220	Saint-Paul . . . . .	1,753 71	4,148 70	751 43	6,653 84	6,608 27
221	Santbergen . . . . .	672 70	1,059 08	228 19	1,959 07	1,932 40
222	Sarlardinghe . . . . .	751 45	1,566 30	196 49	2,514 33	2,505 41
223	Schelderode . . . . .	668 22	1,255 96	199 77	2,121 95	2,115 77
224	Scheldewindeke . . . . .	1,246 77	2,647 26	440 22	4,543 25	4,526 51
225	Schellebelle . . . . .	1,245 02	2,502 50	745 24	4,492 76	4,475 45
226	Schendelbeke . . . . .	605 64	954 87	147 26	1,687 77	1,681 26
227	Schoonaerde . . . . .	957 74	2,550 15	582 00	3,689 08	3,675 76
228	Schoorisse . . . . .	1,240 53	2,804 91	369 06	4,504 50	4,486 04
229	Seeverghem . . . . .	998 06	1,044 61	504 63	5,247 50	5,234 78
230	Segelsem . . . . .	798 56	1,637 24	272 20	2,708 "	2,697 56
231	Selzaete . . . . .	3,418 59	8,479 50	2,428 55	14,526 44	14,271 22
232	Semmerzaeke . . . . .	660 59	1,294 52	449 20	2,404 20	2,504 03
233	Seven-Eeken . . . . .	1,714 02	4,552 41	702 15	6,768 58	6,742 40
234	Sinay . . . . .	5,658 69	7,482 68	1,424 65	12,566 "	12,517 56
235	Sleydinge . . . . .	4,070 57	8,869 85	1,606 53	14,546 75	14,400 66
236	Smeerhebbe-Vloersegem . . . . .	265 09	473 69	56 87	795 65	792 58
237	Smetlede . . . . .	409 08	849 80	157 84	1,596 72	1,591 54
238	Somergem . . . . .	4 881 50	9,454 68	1,855 11	16,171 58	16,109 05
239	Sottegem . . . . .	5,871 42	7,348 85	3,076 90	14,297 17	14,242 06
240	Steenhuysse-Wynhuysse . . . . .	1,152 11	2,091 96	347 45	5,571 52	5,557 75
241	Stekene . . . . .	5,412 54	10,619 21	2,847 04	18,879 59	18,806 62
242	Strypen . . . . .	884 10	1,510 40	565 91	2,760 41	2,749 77
243	Sulsicque . . . . .	600 63	1,081 54	92 60	1,783 57	1,776 70
244	Swynaerde . . . . .	1,061 40	4,004 18	655 46	6,619 04	6,595 53
245	Syngem . . . . .	1,469 02	2,742 65	725 96	4,955 61	4,916 50
246	Thielrode . . . . .	1,495 15	5,288 66	656 70	5,420 40	5,599 60
247	Tronchiennes . . . . .	5,450 27	10,752 78	1,724 67	17,027 72	17,858 62
248	Ursel . . . . .	1,555 13	3,250 08	695 46	5,298 67	5,278 25

(1) Voir la note à la page 504.

## ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° d'ordre.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition d'échelle de l'année 1878
		FORCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

## PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE (SUITE).

240	Uytbergen . . . . .	720 51	908 80	256 94	1,866 54	1,859 15
250	Velsique-Ruddershove . . . . .	1,571 79	2,492 10	525 87	4,589 76	4,572 84
251	Verrebroeck . . . . .	942 97	2,450 30	523 60	3,725 05	3,711 57
252	Viane . . . . .	831 67	1,096 65	155 14	2,083 44	2,055 49
253	Vinderhoute . . . . .	842 45	1,510 69	208 10	2,561 24	2,352 14
254	Vleekem . . . . .	142 24	323 70	23 30	489 24	487 35
255	Vlierzele . . . . .	754 46	1,595 66	253 67	2,601 79	2,591 75
256	Volkegem . . . . .	356 70	628 12	88 50	1,053 32	1,040 26
257	Voorde . . . . .	518 56	1,071 41	165 29	1,745 26	1,738 53
258	Vosselaere . . . . .	676 27	1,708 99	194 86	2,580 12	2,570 17
259	Vracene . . . . .	3,071 81	7,962 45	1,824 05	12,858 29	12,808 73
260	Vurste . . . . .	706 00	1,395 55	506 83	2,408 27	2,398 99
261	Vynckt . . . . .	1,148 77	2,440 14	476 37	4,065 28	4,049 61
262	Wachtebeke . . . . .	3,146 15	7,071 06	1,085 04	12,202 25	12,155 22
263	Waerbeke . . . . .	146 58	344 40	46 81	537 79	535 72
264	Waerschoot . . . . .	4,350 43	7,315 30	1,756 21	13,401 99	13,350 33
265	Waesmunster . . . . .	4,676 55	7,816 68	2,341 99	14,835 02	14,777 84
266	Wannegem-Lede . . . . .	937 86	1,000 92	382 05	3,316 81	3,304 05
267	Wanzele . . . . .	205 16	546 57	105 06	917 69	914 15
268	Waterland-Oudemans . . . . .	511 28	1,653 71	245 66	2,410 65	2,401 36
269	Watervliet . . . . .	1,460 76	4,812 67	952 23	7,205 66	7,177 88
270	Welden . . . . .	602 41	1,557 30	157 41	2,177 12	2,168 73
271	Welle . . . . .	605 54	1,184 74	253 86	2,042 14	2,054 27
272	Wetteren . . . . .	11,325 02	16,784 72	5,015 40	33,125 14	32,997 46
273	Wichelen . . . . .	1,544 48	3,447 55	930 62	5,931 65	5,908 79
274	Wieze . . . . .	1,278 55	2,079 36	738 15	4,096 06	4,080 27
275	Wondelgem . . . . .	1,897 *	3,217 98	450 66	5,565 04	5,544 19
276	Woutergem . . . . .	598 08	1,097 18	120 37	1,815 63	1,808 63
277	Wortegem . . . . .	1,544 62	3,141 42	491 21	5,177 25	5,157 29
278	Woubrechtgem . . . . .	387 03	663 84	101 94	1,152 81	1,148 37
279	Wynckel . . . . .	1,624 *	3,516 25	898 74	6,038 99	6,015 71

(1) Voir la note à la page 504.

## DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1880.

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1878.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement	PERSONNELLE.	DES PATENTES, ( <sup>1</sup> )	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

## PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE (SUITE).

280	Zele . . . . .	10,220 63	18,276 48	6,202 50	24,699 61	34,565 80
281	Zeveren . . . . .	392 56	1,054 38	08 16	1,545 10	1,539 14
282	Zonnegem . . . . .	252 *	500 79	71 87	833 66	830 45
283	Zulte . . . . .	1,008 *	2,492 85	454 90	3,955 75	3,940 50
284	Zwyndrecht . . . . .	2,655 87	5,515 78	1,023 44	9,195 09	9,159 65
	<b>TOTAL POUR LA PROVINCE.</b>	<b>448,248 29</b>	<b>878,563 89</b>	<b>109,221 35</b>	<b>1,526,033 51</b>	<b>1,520,151 38</b>

## PROVINCE DE HAINAUT.

1	Acoz . . . . .	2,458 40	2,723 37	1,028 22	6,209 99	6,186 05
2	Aiseau . . . . .	5,592 73	4,056 95	1,502 53	10,952 21	10,909 99
3	Anderlues . . . . .	5,355 42	6,908 24	1,842 47	14,106 13	14,141 40
4	Angre . . . . .	1,198 68	2,032 09	011 10	4,142 47	4,126 50
5	Angreau . . . . .	508 05	763 63	248 97	1,580 65	1,574 56
6	Ansercoul . . . . .	1,188 53	1,617 08	386 68	3,192 29	3,179 99
7	Antoing . . . . .	5,411 07	0,984 07	2,264 49	14,659 63	14,603 12
8	Anvaing . . . . .	1,123 01	1,971 39	426 43	3,520 83	3,507 26
9	Arbres-Ponchau . . . . .	487 07	555 95	98 37	1,142 29	1,137 89
10	Arc-Ainières . . . . .	1,115 04	1,783 73	320 51	3,220 18	3,207 77
11	Arquennes . . . . .	2,676 66	2,746 46	890 67	6,322 79	6,298 42
12	Asquillies . . . . .	264 18	444 18	102 34	811 30	808 18
13	Athis . . . . .	585 25	1,041 99	143 13	1,771 37	1,764 55
14	Attre . . . . .	1,102 43	1,250 95	405 46	2,758 84	2,748 21
15	Aubechies . . . . .	329 49	505 38	98 47	933 34	929 73
16	Audregnies . . . . .	1,294 72	1,907 99	603 20	3,805 91	3,791 24
17	Aulnois . . . . .	586 60	1,060 28	325 20	1,972 08	1,964 48
18	Autreppe . . . . .	207 43	405 51	116 23	879 17	875 79
19	Bailleux . . . . .	1,469 09	1,929 03	584 19	3,682 31	3,668 14

(1) Voir la note à la page 304.

## ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1878
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement	PERSONNELLE	DES PATENTES. ( <sup>1</sup> )	Total	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

## PROVINCE DE HAINAUT (SUITE).

20	Baillièvre . . . . .	301 84	450 24	114 15	866 23	862 80
21	Bailleul . . . . .	526 82	870 04	100 68	1,557 54	1,551 54
22	Baisieux . . . . .	758 24	1,172 09	214 30	2,144 63	2,136 38
23	Barbançon . . . . .	1,080 07	1,700 58	548 08	3,330 53	3,326 06
24	Barry . . . . .	884 87	983 19	402 74	2,560 80	2,351 70
25	Basècles . . . . .	3,814 58	2,087 80	3,216 01	9,718 39	9,680 93
26	Bassilly . . . . .	1,247 82	2,022 39	413 58	3,683 59	3,660 38
27	Battignies . . . . .	2,068 85	2,370 25	576 16	5,015 26	4,995 93
28	Baudour . . . . .	5,340 40	8,148 33	2,861 87	16,350 60	16,296 5
29	Baufte . . . . .	1,056 70	1,400 71	295 92	2,740 33	2,720 77
30	Baugnies . . . . .	727 72	1,027 44	385 03	2,140 19	2,131 95
31	Beauwelz . . . . .	760 83	1,262 99	427 14	2,450 96	2,441 52
32	Béclers . . . . .	1,218 42	2,246 33	221 14	3,685 91	3,671 70
33	Bellecourt . . . . .	679 77	1,346 01	280 86	2,306 64	2,297 75
34	Belœil . . . . .	3,784 06	4,307 56	1,721 11	9,812 73	9,774 90
35	Bernissart . . . . .	2,133 28	2,293 21	827 15	5,253 64	5,233 39
36	Bersillies-l'Abbaye . . . . .	617 12	744 39	375 20	1,736 71	1,730 02
37	Bienne-lez-Happart . . . . .	316 54	665 20	96 06	1,077 80	1,073 74
38	Biercée . . . . .	415 14	672 52	180 98	1,268 64	1,261 76
39	Biesme-sous-Thuin . . . . .	303 80	445 14	105 98	854 92	851 63
40	Biévène . . . . .	2,327 43	3,011 60	610 64	5,949 76	5,926 83
41	Blandain . . . . .	2,182 11	4,306 48	928 43	7,617 07	7,587 71
42	Blaregnies . . . . .	812 01	1,697 29	319 40	2,829 60	2,818 68
43	Blaton . . . . .	3,070 02	2,846 81	1,745 33	7,662 96	7,633 43
44	Blaugies . . . . .	1,710 10	2,635 21	668 16	5,053 47	5,014 03
45	Bléharies . . . . .	977 62	1,914 21	609 92	3,501 75	3,488 26
46	Blicquy . . . . .	1,814 68	2,068 33	541 61	4,424 62	4,407 57
47	Boignée . . . . .	439 39	628 04	271 60	1,339 12	1,333 96
48	Bois-de-Lessines . . . . .	1,196 51	1,648 72	330 05	3,175 28	3,163 04
49	Bois-d'Haine . . . . .	1,741 67	1,417 62	598 66	3,757 95	3,745 47
50	Bouffloux . . . . .	5,364 09	5,945 03	2,499 56	14,008 70	13,954 70

(1) Voir la note à la page 304.

## DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1880.

N° d'ordre.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quota-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1878.
		FONCIER, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. ( <sup>1</sup> )	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

## PROVINCE DE HAINAUT (SUITE).

51	Bougnies . . . . .	364 »	789 96	105 00	1,259 86	1,255 »
52	Bourlers . . . . .	739 97	847 11	485 46	2,072 54	2,064 55
55	Boussoit . . . . .	810 11	762 11	157 59	1,729 61	1,722 94
54	Boussu . . . . .	13,249 67	16,060 83	4,471 78	34,382 28	34,249 75
55	Boussu-lez-Walcourt . . . . .	1,046 50	1,328 35	557 60	2,932 65	2,921 35
56	Bouvignies . . . . .	486 43	970 06	122 38	1,588 77	1,582 65
57	Braffe . . . . .	698 60	1,195 86	218 81	2,113 27	2,105 13
58	Braine-le-Comte . . . . .	12,306 14	17,457 70	4,386 21	34,150 05	34,018 42
59	Brasménil . . . . .	1,133 09	1,357 54	299 14	2,789 77	2,779 02
60	Bray . . . . .	511 56	487 14	139 32	1,138 02	1,133 65
61	Brugelle . . . . .	3,017 21	4,086 92	1,057 09	8,161 22	8,129 76
62	Bruyelles . . . . .	1,067 92	1,030 91	415 51	2,523 34	2,513 61
63	Brye . . . . .	347 83	495 16	119 27	962 26	958 55
64	Buissonal . . . . .	566 30	727 51	108 76	1,402 57	1,456 93
65	Bury . . . . .	1,225 63	1,627 90	471 50	3,325 03	3,312 20
66	Buvrionnes . . . . .	1,366 12	2,320 20	476 67	4,171 99	4,155 92
67	Buzet . . . . .	700 77	709 86	179 99	1,590 62	1,584 49
68	Calenelle . . . . .	1,069 53	1,025 89	440 54	2,535 96	2,526 18
69	Calonne . . . . .	1,314 74	1,476 61	679 11	3,470 46	3,457 08
70	Cambron-Casteau . . . . .	1,071 »	684 91	248 72	2,004 63	1,996 90
71	Cambron-Saint-Vincent . . . . .	1,540 56	1,450 31	413 51	3,404 38	3,391 25
72	Carnières . . . . .	5,001 01	5,682 44	1,443 56	12,127 01	12,080 27
73	Casteau . . . . .	1,835 33	3,144 09	591 70	5,571 12	5,549 64
74	Celles . . . . .	2,323 44	2,948 84	628 99	5,901 27	5,878 52
75	Chapelle-à-Oie . . . . .	481 46	700 59	160 63	1,342 68	1,337 52
76	Chapelles-à-Wattines . . . . .	1,019 20	1,394 37	287 58	2,701 15	2,690 74
77	Chapelle-lez-Herlaimont . . . . .	4,478 67	6,300 90	1,682 63	12,462 20	12,414 16
78	Châtelet . . . . .	21,872 34	24,895 62	8,817 88	55,585 84	55,371 58
79	Châtelneau . . . . .	16,402 96	14,870 45	4,815 70	36,089 11	35,950 »
80	Chaussée-Notre-Dame . . . . .	1,377 95	1,517 58	326 46	3,221 99	3,209 57
81	Chercq . . . . .	1,885 80	1,788 19	564 70	4,238 69	4,222 36

(1) Voir la note à la page 303.

## ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quota-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1878.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

## PROVINCE DE HAINAUT (SUITE).

82	Chièvres . . . . .	4,731 85	5,751 21	1,657 15	12,110 19	12,065 51
83	Ciply . . . . .	875 11	1,143 28	205 04	2,312 55	2,505 40
84	Cordes . . . . .	521 50	519 25	76 10	916 65	915 12
85	Couillet . . . . .	11,828 74	11,370 57	3,399 19	26,607 50	26,504 94
86	Courcelles . . . . .	10,820 75	11,778 81	3,825 47	26,223 05	26,121 94
87	Cour-sur-Heure . . . . .	276 50	409 86	97 06	783 42	780 40
88	Croix-lez-Rouvroly . . . . .	324 05	458 22	82 86	865 11	861 78
89	Cuesmes . . . . .	7,155 52	8,959 04	3,005 31	19,100 77	19,027 14
90	Dampremy . . . . .	11,362 19	13,196 71	4,246 57	28,805 47	28,694 44
91	Dergneau . . . . .	452 15	583 48	108 76	1,144 37	1,139 96
92	Deux-Acres . . . . .	2,718 87	2,811 67	925 06	6,453 60	6,428 73
93	Donstienne . . . . .	585 11	710 10	353 05	1,446 26	1,440 68
94	Écaussines-d'Enghien . . . . .	8,062 04	6,750 63	2,044 76	17,757 43	17,668 98
95	Écaussines-Lalaing . . . . .	1,386 91	1,841 02	544 15	3,772 06	5,757 52
96	Ellezelles . . . . .	3,241 42	3,952 46	905 15	8,189 03	8,157 49
97	Ellignies-lez-Frasnes . . . . .	97 86	195 85	25 .	316 71	315 50
98	Ellignies-Sainte-Anne . . . . .	1,416 17	1,771 25	465 34	3,650 76	3,656 70
99	Élouges . . . . .	5,719 65	6,841 90	1,958 80	14,500 33	14,444 44
100	Épinois . . . . .	536 13	847 35	126 96	1,510 44	1,504 62
101	Erbaut . . . . .	415 94	525 50	95 78	1,037 22	1,055 23
102	Erbiseul . . . . .	728 70	865 26	255 68	1,647 64	1,641 29
103	Ere . . . . .	859 88	1,005 58	120 85	1,986 31	1,978 66
104	Erpion . . . . .	285 18	520 95	148 57	954 70	951 05
105	Erquelinnes . . . . .	1,370 53	2,356 46	1,173 41	4,900 40	4,881 51
106	Erquennes . . . . .	575 05	869 31	210 96	1,654 20	1,647 85
107	Escanaffles . . . . .	1,758 26	2,170 56	704 68	4,633 50	4,615 63
108	Espiechin . . . . .	1,020 25	1,801 86	311 10	3,153 21	3,121 13
109	Esquelmes . . . . .	334 04	522 60	24 70	881 34	877 95
110	Estaimbourg . . . . .	1,200 85	1,067 50	407 54	3,665 89	3,651 70
111	Estaimpuis . . . . .	1,095 78	1,684 55	545 04	3,325 37	3,312 55
112	Estinnes-au-Mont . . . . .	2,256 22	2,176 03	1,069 75	5,482 .	5,460 87

(1) Voir la note à la page 804.

## DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1880.

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quota-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1878.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. ( <sup>1</sup> )	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

## PROVINCE DE HAINAUT (SUITE).

113	Estinnes-au-Val . . . . .	1,280 04	1,418 24	473 13	3,177 41	3,165 16
114	Eugies . . . . .	1,770 25	3,075 04	730 02	5,575 29	5,553 80
115	Everbecq . . . . .	2,118 90	2,014 50	769 99	5,803 39	5,781 02
116	Evregnies . . . . .	585 52	940 85	283 74	1,808 09	1,801 12
117	Familleureux . . . . .	1,566 40	1,416 43	463 86	3,248 69	3,256 16
118	Farciennes . . . . .	4,544 96	6,204 27	2,763 25	13,514 48	13,462 30
119	Faurœulx . . . . .	286 03	529 60	113 19	929 72	926 14
120	Fayst-le-Franc . . . . .	537 32	889 91	316 "	1,743 23	1,736 32
121	Fayst-lez-Seneffe . . . . .	5,630 45	5,900 50	2,110 19	13,641 23	13,588 65
122	Feluy . . . . .	4,626 37	4,828 95	1,384 37	10,859 69	10,797 89
123	Fleurus . . . . .	8,850 59	10,840 35	3,272 58	22,965 30	22,874 99
124	Flobecq . . . . .	3,333 40	5,160 51	1,717 47	10,211 38	10,172 "
125	Fontaine-Valmont . . . . .	926 59	1,199 86	793 75	2,830 20	2,819 29
126	Fontenoy . . . . .	430 57	461 78	106 "	998 35	994 50
127	Forchies-la-Marche . . . . .	3,008 38	2,964 14	954 93	7,807 45	7,777 35
128	Forest . . . . .	592 06	865 09	284 36	1,741 31	1,734 79
129	Forges . . . . .	1,096 06	1,385 96	510 33	2,992 35	2,980 82
130	Fouleng . . . . .	351 80	325 33	120 50	797 52	794 45
131	Fourbechies . . . . .	409 78	629 63	120 73	1,160 16	1,155 68
132	Frasnes-lez-Buissenal . . . . .	3,372 59	4,357 64	1,724 68	9,654 91	9,617 70
133	Frasnes-lez-Gosselies . . . . .	2,680 93	3,404 82	1,041 02	7,126 77	7,099 30
134	Froid-Chapelle . . . . .	1,751 80	2,881 61	815 74	5,429 15	5,408 23
135	Froidmont . . . . .	972 86	1,856 04	233 26	3,064 16	3,052 55
136	Froyennes . . . . .	1,040 68	3,419 29	511 82	5,871 79	5,849 14
137	Gages . . . . .	659 82	673 32	143 21	1,478 35	1,472 65
138	Gallaix . . . . .	344 54	379 91	179 15	903 60	900 12
139	Gaurain-Ramecroix . . . . .	2,879 94	2,501 59	1,055 02	6,436 26	6,411 45
140	Genly . . . . .	652 26	1,143 33	192 72	1,988 31	1,980 65
141	Gerpinnes . . . . .	2,747 01	4,293 02	1,106 07	8,056 10	8,025 04
142	Ghislenghien . . . . .	772 52	1,621 26	512 24	2,906 02	2,894 82
143	Ghlin . . . . .	4,840 45	5,936 16	1,310 84	12,087 45	12,040 85

(<sup>1</sup>) Voir la note à la page 504.

## ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° d'orden.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1878
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

## PROVINCE DE HAINAUT (suite).

144	Ghoy . . . . .	1,357 65	2,071 97	522 08	3,752 30	3,757 84
145	Gibecq. . . . .	491 75	818 05	142 06	1,451 86	1,440 20
146	Gilly . . . . .	25,008 30	50,170 74	12,350 79	68,195 83	67,932 96
147	Givry . . . . .	2,137 06	3,115 58	1,285 83	6,538 87	6,513 67
148	Godarville . . . . .	1,071 91	1,508 40	528 87	3,109 24	3,097 25
149	Goegnies-Chaussée. . . . .	449 75	606 94	235 11	1,351 80	1,346 59.
150	Condregnies . . . . .	476 05	953 01	51 30	1,460 94	1,455 30
151	Gosselies. . . . .	15,005 85	21,351 85	8,206 35	43,144 19	42,977 88
152	Gottignies . . . . .	899 01	820 09	244 32	1,963 42	1,955 86
153	Gougnies. . . . .	752 57	1,854 72	470 02	3,057 31	3,045 53
154	Gouy-lez-Piéton. . . . .	2,840 27	3,691 22	974 12	7,511 61	7,482 66
155	Gozée . . . . .	1,710 17	2,330 86	005 »	4,712 03	4,695 86
156	Grandglise . . . . .	1,020 81	980 40	041 90	2,643 11	2,632 02
157	Grandmetz . . . . .	085 27	929 42	248 25	1,860 94	1,853 77
158	Grandreng . . . . .	1,515 15	2,490 68	604 14	4,609 97	4,592 21
159	Grandrieux. . . . .	945 49	1,174 97	373 46	2,493 92	2,484 51
160	Grosages. . . . .	567 14	905 95	209 60	1,742 09	1,735 98
161	Guegnies. . . . .	701 61	801 89	255 59	1,759 09	1,732 59
162	Macquegnies . . . . .	595 74	902 19	259 62	1,755 55	1,748 79
163	Haine-Saint-Paul . . . . .	5,309 29	6,217 64	2,465 84	13,992 77	13,938 82
164	Haine-Saint-Pierre. . . . .	5,601 61	4,678 29	2,628 77	12,908 67	12,858 92
165	Hainin. . . . .	080 89	867 96	186 »	1,734 85	1,728 17
166	Ham-sur-Heure . . . . .	2,809 87	3,406 58	1,606 31	7,882 76	7,852 37
167	Hantes-Wihéries. . . . .	075 24	1,119 20	491 47	2,586 »	2,576 03
168	Harchies . . . . .	1,597 12	1,660 70	560 84	3,818 75	3,804 03
169	Harmignies. . . . .	1,096 69	1,526 67	377 89	3,001 25	2,989 69
170	Harvengt. . . . .	075 66	1,609 61	273 58	2,858 85	2,847 83
171	Haulchin. . . . .	1,395 10	1,513 94	651 25	3,560 29	3,546 57
172	Hautrages . . . . .	1,807 19	3,006 71	758 24	5,602 14	5,640 31
173	Havay. . . . .	958 42	1,681 53	327 05	2,947 »	2,935 64
174	Havennes. . . . .	945 »	1,115 58	318 13	2,578 71	2,569 54

(1) Voir la note à la page 504.

## DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1880.

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quota-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1878
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

## PROVINCE DE HAINAUT (SUITE).

175	Havré . . . . .	3,106 74	3,950 97	753 58	7,811 29	7,781 18
176	Hellebecq. . . . .	488 00	836 86	192 52	1,497 27	1,491 50
177	Hennuyères. . . . .	1,544 65	1,584 69	430 04	3,559 38	3,546 41
178	Henripont . . . . .	301 98	452 23	181 00	936 11	932 50
179	Hensies . . . . .	1,746 57	2,435 64	843 91	3,026 12	3,006 75
180	Heppignies . . . . .	1,006 46	1,165 59	287 70	2,459 55	2,450 07
181	Herchies . . . . .	2,581 67	2,789 92	748 91	6,120 50	6,096 91
182	Hérinnes . . . . .	1,542 10	2,621 88	596 52	4,760 30	4,741 94
183	Herquegies . . . . .	505 82	596 50	118 50	1,080 82	1,076 66
184	Hertain . . . . .	244 09	522 58	50 45	816 92	813 78
185	Hollain. . . . .	1,419 11	1,947 56	613 74	3,980 41	3,965 07
186	Horrues . . . . .	3,162 88	3,753 64	965 43	7,881 95	7,851 57
187	Houdeng-Aimeries. . . . .	7,298 13	7,582 21	2,587 74	17,468 08	17,400 75
188	Houdeng-Goegnies . . . . .	7,578 54	6,713 25	2,584 41	16,876	16,810 96
189	Houtaing. . . . .	1,050 35	961 46	171 36	2,183 17	2,174 75
190	Hoves . . . . .	1,587 39	2,540 32	630 62	4,758 33	4,739 99
191	Howardries. . . . .	578 14	814 93	101 98	1,295 05	1,290 05
192	Huissignies . . . . .	1,250 88	1,088 63	621 54	2,941 05	2,929 70
193	Hyon . . . . .	2,243 50	2,946 57	528 95	5,719 02	5,696 98
194	Irchonwelz . . . . .	1,103 41	1,106 98	298 85	2,509 24	2,499 57
195	Isières. . . . .	600 39	927 83	181 84	1,710 06	1,705 47
196	Jamioulx . . . . .	881 23	1,229 41	594 01	2,504 65	2,494 90
197	Jollain-Merlin . . . . .	689 43	1,273 46	192 65	2,155 54	2,147 24
198	Joncret . . . . .	556 99	746 21	112 65	1,415 85	1,410 39
199	Jumet . . . . .	28,492 73	38,374 03	12,176 53	79,243 29	78,937 84
200	Jurbise. . . . .	1,591 87	2,035 15	427 25	4,052 27	4,036 65
201	Kain. . . . .	3,310 37	4,905 82	638 97	8,873 16	8,838 96
202	Labuissière. . . . .	2,159 71	1,515 81	1,120 16	4,795 68	4,777 19
203	Ladeuze . . . . .	1,126 72	1,247 88	544 41	2,919 01	2,907 76
204	Labamaide . . . . .	573 37	874 95	173 16	1,621 48	1,615 23
205	Lahestre . . . . .	4,449 41	5,014 91	1,875 00	11,339 41	11,295 70

(1) Voir la note à la page 804.

## ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quota-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1878.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1	2.	3.	4.	5.	6.	7.

## PROVINCE DE HAINAUT (SUITE).

206	La Louvière . . . . .	20,195 77	17,562 44	9,543 47	47,501 68	47,119 36
207	Lamain . . . . .	602 42	1,112 02	213 48	1,927 92	1,920 50
208	Lambusart . . . . .	1,017 94	1,255 87	398 48	2,672 29	2,661 98
209	Landelies . . . . .	1,116 20	2,248 75	465 63	3,828 67	3,813 91
210	Lanquesaint . . . . .	269 57	547 56	59 97	877 10	875 72
211	Laplaigne . . . . .	1,147 58	1,158 68	425 17	2,711 43	2,700 98
212	Leernes . . . . .	1,412 18	2,256 62	580 68	4,229 48	4,213 17
213	Leers-et-Fosteau . . . . .	459 76	555 10	188 34	1,185 20	1,178 64
214	Leers-Nord . . . . .	814 05	1,531 25	355 11	2,700 39	2,689 08
215	Lens . . . . .	3,201 31	4,183 07	1,357 04	8,742 02	8,708 33
216	Lesdain . . . . .	589 26	785 44	189 34	1,564 04	1,558 *
217	Leugnies . . . . .	526 47	758 27	256 28	1,541 02	1,535 07
218	Leval-Chaudeville . . . . .	544 32	310 37	300 90	1,155 59	1,151 14
219	Leval-Trahegnies . . . . .	1,853 53	1,847 47	669 05	4,370 05	4,353 21
220	Liberchies . . . . .	798 14	1,082 43	285 35	2,165 92	2,157 57
221	Ligne . . . . .	1,008 98	1,025 97	468 39	2,503 34	2,493 69
222	Lobbes . . . . .	5,242 82	5,076 75	2,091 71	10,411 26	10,371 13
223	Lodelinsart . . . . .	14,701 26	14,825 44	5,260 81	54,785 51	54,651 43
224	Lombise . . . . .	855 10	1,056 95	161 59	2,053 53	2,045 62
225	Lompret . . . . .	185 36	196 25	95 76	477 35	475 51
226	Loverval . . . . .	662 62	815 95	183 02	1,661 59	1,655 18
227	Luttre . . . . .	1,471 68	1,463 25	665 66	5,600 59	5,586 70
228	Macon . . . . .	1,165 26	1,522 38	517 32	3,202 96	3,190 62
229	Macquenoise . . . . .	715 82	1,101 25	516 35	2,335 42	2,324 42
230	Maffles . . . . .	1,892 10	1,876 65	859 96	4,628 69	4,610 85
231	Mainvault . . . . .	1,177 05	1,824 45	334 52	3,336 02	3,323 15
232	Maisières . . . . .	1,584 67	2,298 40	382 76	4,065 89	4,050 23
233	Marbaix . . . . .	818 95	1,521 40	242 45	2,582 87	2,572 91
234	Marche-lez-Écaussines . . . . .	2,575 95	1,986 22	695 31	5,257 46	5,237 20
235	Marchienne-au-Pont . . . . .	26,419 96	20,659 19	11,080 13	67,139 28	66,880 49
236	Marchipont . . . . .	128 17	262 79	41 64	432 60	430 92

(1) Voir la note à la page 304.

## DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1880.

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition détaillée de l'année 1878.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

## PROVINCE DE HAINAUT (SUITE).

237	Marcinelle . . . . .	17,015 05	20,542 07	5,805 07	43,424 20	43,250 02
238	Marcq . . . . .	1,072 16	2,552 34	513 86	4,718 36	4,700 17
239	Marquain . . . . .	1,000 72	2,000 52	554 53	3,541 77	3,528 89
240	Masnuy-Saint-Jean . . . . .	1,124 34	1,283 22	267 10	2,674 06	2,664 35
241	Masnuy-Saint-Pierre . . . . .	780 95	780 97	200 60	1,780 61	1,773 75
242	Monbray . . . . .	1,465 94	1,440 32	514 38	3,420 64	3,416 42
243	Naulde . . . . .	1,143 17	2,524 46	405 36	3,870 99	3,856 07
244	Maurage . . . . .	945 55	1,037 45	205 67	2,878 47	2,867 37
245	Melles . . . . .	538 38	551 70	75 34	965 51	961 70
246	Mellet . . . . .	1,070 85	1,828 55	574 "	4,073 18	4,057 48
247	Nerbes-le-Château . . . . .	2,650 51	3,041 58	1,074 37	7,075 26	7,045 68
248	Nerbes-Sainte-Marie . . . . .	522 60	852 20	215 11	1,590 "	1,583 87
249	Meslin-l'Évêque . . . . .	988 05	1,562 34	445 12	2,995 51	2,981 07
250	Mesvin . . . . .	750 06	847 61	216 25	1,802 92	1,795 97
251	Mévergnies . . . . .	847 21	910 28	578 10	2,335 59	2,326 50
252	Mignault . . . . .	1,275 12	1,581 24	373 73	3,030 09	3,018 40
253	Molenbaix . . . . .	1,071 21	1,961 95	292 28	3,325 42	3,312 60
254	Monignies . . . . .	2,561 16	2,875 79	1,447 05	6,884 "	6,857 47
255	Monceau-Imbrehies . . . . .	459 76	600 04	271 48	1,331 28	1,326 15
256	Monceau-sur-Sambre . . . . .	10,504 91	13,402 39	4,555 75	28,041 05	27,932 06
257	Montbliard . . . . .	405 86	694 02	252 06	1,351 94	1,346 75
258	Montignies-le-Tilleul . . . . .	3,372 67	4,091 77	1,296 02	9,660 46	9,623 23
259	Montignies-lez-Lens . . . . .	1,236 97	1,593 75	557 26	2,987 98	2,976 46
260	Montignies-Saint-Christophe . . . . .	545 86	905 26	217 58	1,668 70	1,662 27
261	Montignies-sur-Roc . . . . .	945 55	1,402 67	581 67	2,720 60	2,719 17
262	Montignies-sur-Sambre . . . . .	17,311 49	18,122 23	5,160 53	40,594 25	40,437 78
263	Montrœul-sur-Haine . . . . .	946 19	1,654 88	286 05	2,867 12	2,856 07
264	Montrœul-au-Bois . . . . .	645 61	986 13	320 20	1,960 94	1,953 30
265	Mont-Sainte-Aldegonde . . . . .	1,262 52	1,277 75	294 68	2,854 95	2,824 01
266	Mont-Saint-Aubert . . . . .	820 22	1,250 30	130 54	2,230 "	2,221 46
267	Mont-Sainte-Geneviève . . . . .	515 55	850 87	117 14	1,483 56	1,477 84

(1) Voir la note à la page 304.

## ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1878.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES ( <sup>1</sup> )	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

## PROVINCE DE HAINAUT (SUITE).

268	Mont-sur-Marchienne . . . . .	7,427 05	10,373 92	1,985 18	10,786 03	19,709 76
269	Morlanwelz . . . . .	10,025 70	11,498 15	5,015 40	26,537 54	26,435 05
270	Moulbaix . . . . .	675 89	1,449 89	190 29	2,514 07	2,305 15
271	Mourcourt . . . . .	1,384 18	2,178 65	620 96	4,192 77	4,176 62
272	Moustier . . . . .	1,017 94	1,740 58	255 52	3,020 84	3,009 20
273	Naast . . . . .	1,017 84	2,005 60	502 58	4,124 11	4,108 21
274	Nalinnes . . . . .	2,456 00	4,075 09	004 85	7,434 61	7,405 96
275	Néchin . . . . .	1,500 35	2,065 56	877 18	5,411 87	5,301 02
276	Neufmaisons . . . . .	675 71	955 12	181 25	1,812 06	1,805 07
277	Neufvilles . . . . .	5,000 22	5,610 45	594 87	7,220 52	7,102 69
278	Nimy . . . . .	4,801 50	5,595 30	1,070 16	11,866 76	11,821 02
279	Noirchain . . . . .	471 80	495 00	58 01	1,022 00	1,018 05
280	Nouvelles . . . . .	490 77	617 08	126 61	1,234 46	1,229 70
281	Obaix . . . . .	882 21	1,252 70	325 51	2,458 51	2,440 04
282	Obigies . . . . .	595 60	1,045 06	177 58	1,814 24	1,807 25
283	Obourg . . . . .	2,570 70	1,995 54	874 82	5,250 15	5,229 92
284	Oeudeghien . . . . .	964 55	1,734 80	501 28	3,000 70	2,989 14
285	Ogy . . . . .	720 79	1,274 54	598 90	2,594 05	2,584 80
286	Ollignies . . . . .	1,205 51	1,930 47	475 58	3,607 56	3,595 45
287	Onnezies . . . . .	555 58	551 28	100 56	987 22	985 41
288	Orcq . . . . .	846 57	1,760 85	175 02	2,790 14	2,779 58
289	Ormeignies . . . . .	1,277 29	1,408 82	572 78	3,148 89	3,156 74
290	Ostiches . . . . .	689 61	1,177 76	212 80	2,079 57	2,071 56
291	Papignies . . . . .	560 70	620 04	161 80	1,351 65	1,346 41
292	Pecq . . . . .	2,609 55	4,581 60	1,220 82	8,411 05	8,579 55
293	Peissant . . . . .	665 25	945 75	298 "	1,904 98	1,897 64
294	Péronnes-lez-Antoing . . . . .	1,141 21	1,514 50	425 60	2,879 51	2,868 22
295	Péronnes-lez-Binche . . . . .	1,705 94	2,559 66	680 66	4,755 26	4,754 04
296	Petit-Enghien . . . . .	2,273 11	2,890 50	772 46	5,944 96	5,922 05
297	Petit-Rœulx . . . . .	709 54	1,058 62	214 97	2,055 15	2,045 22
298	Petit-Rœulx-lez-Seneffe . . . . .	475 65	408 62	88 70	972 97	969 25

<sup>(1)</sup> Voir la note à la page 504.

## DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1880.

N <sup>o</sup> d'ordre.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1878.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

## PROVINCE DE HAINAUT (SUITE).

299	Piéton . . . . .	1,597 06	1,415 27	409 67	3,510 10	3,297 24
300	Pipaix . . . . .	1,294 25	1,844 09	542 14	3,081 36	3,667 17
301	Pironchamps . . . . .	1,444 75	2,222 65	529 10	4,196 48	4,180 50
302	Pommerœul . . . . .	2,554 78	3,053 60	1,048 01	6,456 59	6,411 58
303	Pont-à-Celles . . . . .	2,521 82	2,708 98	875 12	6,105 92	6,170 06
304	Pont-de-Loup . . . . .	1,504 51	2,005 81	599 13	3,900 45	3,894 39
305	Popuelles . . . . .	426 58	481 81	82 54	990 95	987 10
306	Pottes . . . . .	1,559 18	2,355 75	624 43	4,537 36	4,519 87
307	Presles . . . . .	1,491 55	2,270 27	518 13	4,270 75	4,265 26
308	Quartes . . . . .	290 22	540 08	64 81	895 11	891 65
309	Quevaucamps . . . . .	2,598 54	2,586 68	1,575 69	6,760 91	6,754 85
310	Quévy-le-Grand . . . . .	971 60	1,562 49	454 70	2,988 88	2,977 36
311	Quévy-le-Petit . . . . .	708 74	1,256 09	538 07	2,542 90	2,535 87
312	Quiévrain . . . . .	5,904 22	8,814 51	2,575 28	17,293 81	17,227 15
313	Ragnies . . . . .	744 38	1,287 94	200 96	2,233 28	2,224 67
314	Rameignies . . . . .	301 91	674 29	107 25	1,083 45	1,079 28
315	Ramegnies-Chin . . . . .	1,216 74	1,704 82	282 96	3,204 52	3,192 17
316	Rance . . . . .	1,060 42	3,449 12	1,335 87	6,451 41	6,426 54
317	Ransart . . . . .	4,757 25	5,761 62	2,592 12	12,890 99	12,841 51
318	Rebaix . . . . .	1,035 30	1,425 60	474 53	2,935 43	2,922 12
319	Renlies . . . . .	784 84	1,051 56	281 41	2,117 81	2,109 64
320	Ressaix . . . . .	864 01	1,168 78	271 57	2,304 56	2,295 47
321	Rèves . . . . .	1,255 80	1,620 74	478 38	3,354 92	3,341 99
322	Rières-lez-Chimay . . . . .	469 70	810 42	228 57	1,508 49	1,502 68
323	Robechies . . . . .	226 38	506 11	64 52	596 81	594 51
324	Roisin . . . . .	1,862 84	3,477 47	1,007 23	6,457 54	6,412 75
325	Rongy . . . . .	1,455 42	1,703 42	611 71	3,750 55	3,736 10
326	Ronquières . . . . .	1,519 70	1,659 53	594 24	3,573 47	3,559 70
327	Roucourt . . . . .	1,086 57	1,752 80	930 66	4,340 85	4,333 06
328	Rouveroy . . . . .	913 22	1,467 67	218 21	2,599 10	2,589 08
329	Roux . . . . .	8,302 98	12,882 93	3,225 29	24,411 20	24,317 10

(1) Voir la note à la page 504

## ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1878.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

## PROVINCE DE HAINAUT (SUITE).

350	Rumes . . . . .	1,795 12	2,419 37	723 78	4,938 27	4,917 24
351	Rumillies . . . . .	901 18	1,118 41	158 99	2,178 58	2,170 19
352	Saint-Amand . . . . .	1,053 04	1,456 13	365 02	2,875 39	2,864 30
353	Saint-Denis . . . . .	1,909 74	1,194 25	543 46	3,447 45	3,454 17
354	Saint-Ghislain . . . . .	9,068 42	13,000 32	5,047 00	28,106 40	27,908 06
355	Saint-Léger . . . . .	695 17	1,362 28	225 39	2,282 84	2,274 04
356	Saint-Maur . . . . .	336 37	628 06	63 35	1,050 38	1,046 33
357	Saint-Pierre-Capelle . . . . .	1,267 07	1,665 61	296 60	3,249 37	3,236 85
358	Saint-Remy . . . . .	514 71	763 55	349 31	1,627 57	1,621 30
359	Saint-Sauveur . . . . .	1,071 "	1,589 42	338 04	2,798 46	2,787 67
360	Saint-Symphorien . . . . .	1,767 78	1,979 26	361 71	4,108 75	4,092 92
361	Saint-Vaast . . . . .	2,010 19	1,583 63	510 84	4,104 66	4,088 84
362	Salles . . . . .	531 51	770 31	145 77	1,447 79	1,442 22
363	Sars-la-Bruyère . . . . .	822 08	1,536 97	285 07	2,445 02	2,435 60
364	Sars-la-Buissière . . . . .	869 05	990 61	346 60	2,206 26	2,197 76
365	Seloignes . . . . .	1,370 39	1,382 13	631 47	3,383 99	3,370 95
366	Senefte . . . . .	8,755 36	9,799 70	2,690 02	21,243 08	21,161 19
367	Silly . . . . .	2,066 89	3,360 27	953 20	6,380 45	6,355 86
368	Sirault . . . . .	2,098 25	3,884 36	1,121 87	7,104 48	7,077 09
369	Sivry . . . . .	3,252 90	5,036 42	1,815 69	10,104 92	10,065 98
370	Solre-Saint-Géry . . . . .	1,193 08	1,897 10	612 82	3,736 63	3,722 23
371	Solre-sur-Sambre . . . . .	2,997 89	3,126 06	1,692 78	7,816 73	7,786 60
372	Souvret . . . . .	2,076 13	2,288 92	612 82	4,977 87	4,958 68
373	Spiennes . . . . .	538 25	557 76	84 56	1,180 55	1,176 01
374	Stambruges . . . . .	2,038 40	1,749 84	1,114 40	4,902 64	4,883 74
375	Steenkerque . . . . .	877 80	1,335 04	232 79	2,445 63	2,436 20
376	Strée . . . . .	1,260 24	1,660 65	945 11	3,874 98	3,860 03
377	Strépy . . . . .	5,005 03	5,295 54	1,340 92	11,642 09	11,597 22
378	Taintignies . . . . .	2,308 25	3,305 06	724 89	6,420 10	6,404 32
379	Templeuve . . . . .	3,471 16	5,997 12	1,188 66	10,656 94	10,615 83
380	Thieu . . . . .	1,068 62	1,093 68	355 88	2,518 18	2,508 47

(1) Voir la note à la page 504.

## DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1880.

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1878.
		FORCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

## PROVINCE DE HAINAUT (SUITE).

561	Thieulain . . . . .	027 13	1,174 70	201 77	2,003 60	2,083 53
562	Thieusies . . . . .	1,756 07	2,675 75	500 44	4,918 26	4,809 30
563	Thiméon . . . . .	045 84	1,200 22	534 00	2,680 06	2,670 62
564	Thimougies . . . . .	209 11	585 45	124 12	1,008 66	1,004 77
565	Tbirimont . . . . .	752 06	1,235 04	454 07	2,419 17	2,409 85
566	Thoricourt . . . . .	1,182 30	086 70	250 70	2,419 70	2,410 58
567	Tbuillies . . . . .	2,476 75	2,485 38	1,125 14	6,088 27	6,064 80
568	Thuin . . . . .	7,243 88	0,571 80	3,751 56	20,567 04	20,487 70
569	Thulin . . . . .	2,057 01	4,748 18	1,220 86	8,026 05	8,891 64
570	Thumaide . . . . .	901 53	1,010 72	500 24	2,502 49	2,295 61
571	Tongre-Notre-Dame . . . . .	1,242 08	1,214 10	415 61	2,869 79	2,858 73
572	Tongre-Saint-Martin . . . . .	253 40	515 38	80 85	849 63	846 50
573	Tourpes . . . . .	1,180 00	1,829 03	516 55	3,526 48	3,512 80
574	Trazegnies . . . . .	3,127 00	5,035 15	1,266 51	9,429 06	9,392 71
575	Trivières . . . . .	1,674 68	1,592 74	550 06	3,817 48	3,802 76
576	Vaulx-lez-Chimay . . . . .	221 41	217 62	50 20	478 23	476 59
577	Vaulx-lez-Tournai . . . . .	2,043 51	1,025 36	884 84	4,551 71	4,534 16
578	Velaines . . . . .	2,228 10	3,045 75	558 40	5,810 23	5,787 83
579	Vellereille-lez-Brayeux . . . . .	970 37	1,220 11	229 76	2,458 24	2,428 84
580	Vellereille-le-Sec . . . . .	102 45	342 84	21 67	556 94	554 79
581	Vergnies . . . . .	456 45	764 01	172 55	1,375 01	1,367 72
582	Vezen . . . . .	1,082 06	757 11	237 06	2,076 23	2,068 23
583	Viesville . . . . .	1 460 83	1,281 15	384 56	3,326 54	3,313 72
584	Ville-Pommerœul . . . . .	852 18	1,518 66	401 70	2,572 65	2,562 71
585	Villerot . . . . .	349 86	799 00	180 30	1,529 25	1,324 13
586	Villers-la-Tour . . . . .	654 71	568 14	228 19	1,451 04	1,445 44
587	Villers-Notre-Dame . . . . .	201 39	228 25	46 50	476 23	474 40
588	Villers-Perwin . . . . .	836 01	1,147 80	350 78	2,334 59	2,325 59
589	Villers-Poteries . . . . .	640 43	1,007 66	339 28	1,987 37	1,979 72
590	Villers-Saint-Amand . . . . .	692 86	536 24	110 81	1,339 91	1,354 67
591	Villers-Saint-Ghislain . . . . .	500 45	725 22	181 54	1,407 01	1,401 24

(1) Voir la note à la page 504.

## ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1878.
		FONCIERS, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

## PROVINCE DE HAINAUT (SUITE).

392	Ville-sur-Haine . . . . .	902 44	910 01	285 98	2,098 45	2,090 54
395	Virelles . . . . .	998 70	1,002 21	575 10	2,456 10	2,426 77
394	Wadelincourt . . . . .	596 02	480 79	148 15	1,054 56	1,050 58
395	Wagnelée . . . . .	802 02	657 01	729 70	2,189 95	2,181 50
396	Wanfercée-Baulet . . . . .	3,669 89	5,908 55	1,026 50	9,204 94	9,169 46
397	Wangnies . . . . .	614 18	815 48	176 14	1,005 80	1,500 60
398	Wannebecq. . . . .	659 96	806 60	149 51	1,705 87	1,699 50
399	Warchin . . . . .	811 02	809 50	555 06	2,174 27	2,165 89
400	Warcoing . . . . .	1,557 70	2,151 77	811 52	4,280 79	4,264 29
401	Warquignies . . . . .	1,250 74	1,592 16	570 08	3,392 98	3,379 90
402	Wasmes-Audemetz-Briffœul . . .	807 47	1,502 75	550 17	2,550 59	2,540 56
405	Wasmuël . . . . .	2,556 90	5,072 44	1,050 85	6,460 19	6,435 28
404	Watripont . . . . .	555 57	570 71	127 22	1,051 50	1,047 44
405	Waudrez . . . . .	1,561 71	1,755 64	285 12	3,382 47	3,560 45
406	Wayaux . . . . .	547 54	555 "	86 76	760 10	766 15
407	Wez-Velvain . . . . .	1,510 04	1,924 20	559 40	3,795 64	3,779 02
408	Wiers . . . . .	5,877 02	5,705 53	1,580 68	9,165 05	9,127 71
409	Wihéries . . . . .	1,952 28	2,455 55	855 11	5,222 92	5,202 80
410	Willaupuis . . . . .	406 55	700 99	152 44	1,529 78	1,524 66
411	Willemeau . . . . .	555 77	888 08	212 50	1,654 55	1,647 97
412	Wodecq . . . . .	1,822 17	2,551 73	524 12	4,898 02	4,879 14
TOTAL POUR LA PROVINCE . .		011,551 56	1,137,060 20	557,695 57	2,406,107 42	2,596,855 05

(1) Voir la note à la page 504.

## DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1880.

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1878.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

## PROVINCE DE LIÈGE.

1	Abée. . . . .	506 17	1,060 78	257 45	1,853 40	1,820 55
2	Acosse. . . . .	170 10	258 16	50 52	407 58	405 78
3	Aineffe. . . . .	152 51	418 58	11 00	502 99	500 82
4	Alleur. . . . .	616 08	950 82	205 62	1,771 42	1,764 50
5	Amay. . . . .	2,652 70	3,500 22	1,495 35	7,543 36	7,516 28
6	Ampsin. . . . .	1,724 10	1,406 65	689 51	3,820 26	3,805 55
7	Andrimont. . . . .	5,054 88	4,266 28	2,195 18	12,396 34	12,348 50
8	Angleur. . . . .	7,254 45	5,752 66	3,150 08	10,158 09	10,075 88
9	Ans. . . . .	4,870 18	5,078 80	1,585 50	12,452 46	12,584 54
10	Antheit. . . . .	3,220 28	1,581 52	1,826 58	6,428 18	6,405 40
11	Anthistes. . . . .	751 15	1,220 00	717 50	2,678 53	2,668 21
12	Argenteau. . . . .	1,170 78	1,055 08	436 06	3,540 82	3,556 14
13	Attenhoven. . . . .	526 55	545 62	542 76	1,414 71	1,400 26
14	Aubel. . . . .	3,955 44	7,455 54	1,455 05	12,820 75	12,771 51
15	Ayennes. . . . .	522 62	444 05	551 40	1,518 07	1,512 00
16	Avernas-le-Bauduin. . . . .	404 18	356 82	207 54	1,058 54	1,054 26
17	Avin. . . . .	461 58	655 51	00 11	1,205 20	1,200 55
18	Avins (les). . . . .	592 14	508 78	187 17	1,088 09	1,085 00
19	Awans. . . . .	665 »	879 55	438 27	1,982 82	1,075 18
20	Awirs. . . . .	1,456 77	956 54	556 48	2,749 59	2,758 90
21	Ayeneux. . . . .	1,182 00	1,022 45	584 78	3,189 50	3,177 01
22	Aywaille. . . . .	2,104 54	2,462 66	1,668 62	6,255 62	6,211 58
23	Baelen. . . . .	4,851 89	5,410 05	1,584 57	11,835 51	11,789 89
24	Bas-Oha. . . . .	925 54	1,487 37	212 06	2,624 97	2,614 85
25	Basse-Bodeux. . . . .	214 06	388 40	174 64	777 19	774 20
26	Battice. . . . .	2,057 59	3,675 40	1,051 50	9,679 09	9,641 78
27	Beaufays. . . . .	855 24	1,091 85	424 00	2,351 90	2,542 02
28	Bellaire. . . . .	609 91	988 06	295 02	1,891 80	1,884 60
29	Ben-Abin. . . . .	2,254 05	2,161 45	841 28	5,256 76	5,216 58
30	Bergilez. . . . .	418 81	479 59	112 14	1,010 54	1,006 64
31	Berloz. . . . .	515 81	597 56	100 56	820 75	817 57

(1) Voir la note à la page 504.

## ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quota-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1878.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. ( <sup>1</sup> )	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

## PROVINCE DE LIÈGE (SUITE).

32	Berneau . . . . .	415 10	708 35	103 86	1,289 51	1,284 34
33	Bertrée . . . . .	161 91	551 26	117 30	610 47	608 12
34	Bettincourt. . . . .	165 51	284 26	52 96	500 53	498 60
35	Beyne-Heusay. . . . .	1,859 13	2,451 36	1,019 27	5,329 76	5,509 22
36	Bierset . . . . .	597 11	587 73	251 90	1,236 74	1,251 07
37	Bilstain. . . . .	1,933 96	1,751 66	850 85	4,516 47	4,499 00
38	Bleret . . . . .	152 30	441 39	47 22	641 "	638 53
39	Boëlhe . . . . .	251 98	355 53	97 54	685 05	680 42
40	Boirs . . . . .	835 35	918 24	307 81	2,059 40	2,051 46
41	Bois-Borsu. . . . .	625 49	1,258 72	277 97	2,140 18	2,131 95
42	Bolland. . . . .	455 74	1,150 97	103 86	1,708 57	1,701 98
45	Bombaye . . . . .	544 68	485 84	96 28	924 80	921 25
44	Boncelles . . . . .	739 20	1,122 59	454 91	2,316 50	2,307 57
45	Borlez . . . . .	244 72	492 06	102 07	838 85	835 62
46	Bovenistier. . . . .	162 96	347 22	46 76	556 94	554 79
47	Bra . . . . .	424 27	429 29	234 19	1,087 75	1,085 56
48	Braives. . . . .	845 39	787 54	394 09	2,027 02	2,010 21
49	Bressoux . . . . .	2,164 33	2,479 52	812 08	5,456 83	5,455 80
50	Burdinne . . . . .	615 16	1,175 55	504 86	2,095 57	2,087 49
51	Celles . . . . .	676 20	1,415 "	507 46	2,596 66	2,587 42
52	Cerexhe-Heuzeux . . . . .	591 22	1,127 81	258 20	1,977 23	1,969 61
53	Chaineux . . . . .	1,880 15	3,473 48	508 07	5,861 68	5,859 09
54	Chapon-Seraing . . . . .	556 "	584 97	117 58	1,058 35	1,054 35
55	Charneux . . . . .	2,599 04	4,564 42	1,047 70	8,212 06	8,180 41
56	Chaufontaine. . . . .	2,807 77	3,208 55	1,055 29	7,071 59	7,044 33
57	Chénée. . . . .	8,729 14	8,778 96	5,008 74	22,516 84	22,450 05
58	Cheratte . . . . .	2,264 85	2,760 70	959 26	5,964 81	5,941 82
59	Chevron . . . . .	582 20	389 63	245 86	1,017 69	1,015 77
60	Chokier. . . . .	1,565 28	1,749 50	676 33	3,791 11	3,776 50
61	Ciplet . . . . .	587 87	511 90	93 02	992 79	988 96
62	Clavier. . . . .	1,067 22	2,409 67	383 68	3,950 57	3,935 34

(1) Voir la note à la page 504.

## DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1880.

N. D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1878.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. ( <sup>1</sup> )	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

## PROVINCE DE LIÈGE (SUITE).

63	Clermont (Verviers) . . . . .	1,917 09	4,228 47	503 70	6,649 26	6,623 65
64	Clermont (Huy) . . . . .	857 97	900 58	449 37	2,187 92	2,179 48
65	Comblain-au-Pont . . . . .	1,441 65	2,068 77	1,524 25	5,034 67	5,015 26
66	Cornesse . . . . .	2,562 91	2,478 29	1,200 07	6,241 27	6,217 21
67	Couthuin . . . . .	1,858 15	1,826 50	528 86	4,213 57	4,197 15
68	Cras-Avenas . . . . .	355 55	420 85	187 39	965 77	960 06
69	Creben . . . . .	286 44	459 15	141 52	867 11	865 77
70	Crisnée . . . . .	256 85	454 03	159 02	849 88	846 60
71	Dalhem . . . . .	802 41	1,065 70	517 54	2,385 45	2,374 26
72	Darion . . . . .	48 50	36 25	21 30	105 85	105 42
73	Dison . . . . .	31,780 70	19,711 35	10,417 41	61,909 46	61,670 83
74	Donceel . . . . .	352 75	350 54	47 60	756 93	754 09
75	Ehein . . . . .	274 05	510 90	64 50	849 25	845 98
76	Elixhem . . . . .	144 54	145 51	72 72	560 57	559 18
77	Ellemelle . . . . .	205 58	450 61	117 26	755 25	750 35
78	Embourg . . . . .	1,702 05	2,079 51	656 22	4,437 78	4,420 68
79	Embresin . . . . .	624 12	579 65	544 65	1,548 40	1,542 45
80	Engis . . . . .	2,501 18	2,095 70	1,059 54	5,436 22	5,415 27
81	Ensival . . . . .	9,993 76	9,168 06	4,579 45	23,741 87	23,650 36
82	Ernonheid . . . . .	102 69	142 85	65 87	311 41	310 21
85	Esneux . . . . .	2,296 14	2,224 56	944 63	5,465 55	5,444 26
84	Evegnée . . . . .	199 22	210 61	69 56	479 19	477 54
85	Fairon-Comblain . . . . .	672 07	780 28	408 50	1,860 65	1,855 48
86	Fallais . . . . .	680 61	825 26	213 72	1,719 59	1,712 96
87	Feneur . . . . .	265 62	267 10	89 86	620 58	618 19
88	Ferrières . . . . .	724 57	716 52	495 27	1,956 16	1,928 70
89	Fexhe-le-haut-Clocher . . . . .	662 69	867 20	475 55	2,005 42	1,997 69
90	Fexhe-Slins . . . . .	641 13	1,501 21	597 02	2,539 59	2,530 54
91	Filot . . . . .	252 26	356 50	83 77	672 33	669 74
92	Fize-Fontaine . . . . .	569 39	469 45	195 58	1,034 22	1,030 25
93	Fize-le-Marsal . . . . .	174 72	354 81	69 44	598 97	596 66

(1) Voir la note à la page 504.

## ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1878.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. ( <sup>1</sup> )	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

## PROVINCE DE LIÈGE (SUITE).

94	Flémalle-Grande . . . . .	3,239 81	3,187 03	1,291 21	7,718 03	7,638 30
95	Flémalle-Haute . . . . .	2,093 49	2,908 85	1,020 42	6,028 76	6,005 52
96	Fléron . . . . .	1,201 34	1,912 57	808 41	3,922 32	3,907 20
97	Flône . . . . .	305 48	308 90	76 78	781 16	778 15
98	Fooz . . . . .	260 26	559 75	95 45	695 44	692 76
99	Forêt . . . . .	4,291 70	3,660 56	2,022 39	9,974 65	9,956 20
100	Fosse . . . . .	258 44	382 96	05 34	736 74	735 90
101	Fouron-le-Comte . . . . .	980 73	1,087 11	406 27	3,083 11	3,071 23
102	Fouron-Saint-Martin . . . . .	657 14	861 77	217 35	1,716 26	1,700 64
103	Fouron-Saint-Pierre . . . . .	243 59	525 34	69 24	635 97	635 52
104	Fraipont . . . . .	1,555 94	1,567 23	949 61	4,052 78	4,057 16
105	Fraiture . . . . .	567 50	432 35	168 95	968 80	965 07
106	Francorchamps . . . . .	399 42	759 34	267 06	1,425 82	1,420 32
107	Freloux . . . . .	40 46	59 36	7 70	87 52	87 18
108	Fumal . . . . .	426 25	579 10	103 85	999 18	995 68
109	Geer . . . . .	114 87	132 54	43 55	290 96	289 84
110	Gemmenich . . . . .	1,306 15	2,074 48	440 77	3,911 40	3,896 32
111	Glain . . . . .	1,798 72	2,357 98	662 48	4,819 18	4,800 60
112	Gleixhe . . . . .	280 77	163 85	50 56	495 18	495 27
113	Gleize (la) . . . . .	792 03	1,060 79	200 88	1,965 70	1,956 15
114	Glons . . . . .	1,278 13	1,858 16	797 67	3,843 96	3,829 14
115	Goé . . . . .	503 86	1,070 06	297 40	1,871 32	1,864 11
116	Gomzé-Andoumont . . . . .	278 20	444 25	52 04	772 58	769 60
117	Grâce-Berleur . . . . .	2,555 84	2,273 82	1,080 17	5,909 83	5,887 05
118	Grand-Aixhe . . . . .	225 75	456 27	61 59	723 41	720 62
119	Grand-Hallet . . . . .	406 28	471 58	205 76	1,083 62	1,079 44
120	Grand-Rechain . . . . .	1,255 59	1,739 54	511 48	3,506 61	3,295 86
121	Grandville . . . . .	215 67	252 21	81 53	549 41	547 29
122	Grivegnée . . . . .	10,641 54	8,542 45	3,214 90	22,398 87	22,312 33
123	Haccourt . . . . .	1,044 40	1,336 31	544 04	2,924 75	2,913 48
124	Hamoir . . . . .	623 77	1,085 46	492 18	2,199 41	2,190 93

(<sup>1</sup>) Voir la note à la page 504.

## DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1880.

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1878.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. ( <sup>1</sup> )	Total.	
1	2.	3.	4.	5.	6.	7.

## PROVINCE DE LIÈGE (SUITE).

125	Haneffe . . . . .	315 94	321 64	137 80	1,175 44	1,168 02
126	Hannesse . . . . .	265 79	615 61	115 85	995 25	980 40
127	Hannut . . . . .	1,722 77	5,078 96	1,112 70	6,814 45	6,788 16
128	Harzé. . . . .	489 79	556 11	520 55	1,566 25	1,560 98
129	Henri-Chapelle . . . . .	1,480 71	3,658 82	477 16	5,616 69	5,595 04
130	Hermalle-sous-Argenteau . . . . .	1,054 25	1,696 29	564 04	3,295 48	3,282 78
131	Hermalle-sous-Huy . . . . .	1,565 06	1,774 85	499 69	3,859 60	3,824 80
132	Hermée . . . . .	554 40	625 55	569 "	1,549 75	1,540 79
133	Héron . . . . .	651 49	1,057 54	297 26	1,986 29	1,978 63
134	Herstal . . . . .	15,057 71	16,470 78	8,080 12	37,588 61	37,445 72
135	Heure-le-Romain . . . . .	724 02	645 51	290 06	1,658 49	1,652 10
136	Heusy. . . . .	1,874 67	3,906 02	664 67	6,445 56	6,420 52
137	Hodeige . . . . .	254 20	545 19	90 46	867 94	865 57
138	Hody . . . . .	528 85	744 59	504 59	1,778 05	1,771 17
139	Hognoul . . . . .	612 15	754 49	295 62	1,662 26	1,655 04
140	Hollogne-aux-Pierres . . . . .	5,165 57	2,940 55	1,590 25	7,695 05	7,664 20
141	Hollogne-sur-Geer. . . . .	590 24	695 84	570 14	1,856 22	1,849 84
142	Hombourg . . . . .	1,114 40	2,587 94	370 82	4,073 16	4,057 46
143	Horion-Hozémont . . . . .	2,345 81	2,077 55	571 49	4,992 65	4,975 59
144	Housse . . . . .	584 78	754 45	436 18	1,755 59	1,748 65
145	Houtain-l'Évêque . . . . .	525 "	575 65	210 40	1,309 05	1,305 98
146	Houtain-Saint-Siméon . . . . .	547 54	751 19	262 85	1,561 58	1,555 64
147	Huccorgne . . . . .	402 08	775 89	125 96	1,305 05	1,298 00
148	Jalhay. . . . .	955 58	1,621 15	561 54	2,915 85	2,904 61
149	Jebay-Bodegnée . . . . .	1,197 65	1,185 05	555 22	2,716 78	2,706 51
150	Jemeppe . . . . .	9,070 74	10,595 75	4,755 52	24,422 01	24,527 88
151	Jeneffe . . . . .	451 64	568 06	151 12	1,150 82	1,146 58
152	Julémont. . . . .	274 96	554 67	70 85	900 48	897 01
153	Jupille . . . . .	5,040 66	4,751 56	1,835 22	11,656 54	11,591 68
154	Juprelle . . . . .	591 09	542 96	275 74	1,207 79	1,205 15
155	Kemexhe. . . . .	215 46	501 52	125 50	642 48	640 "

(<sup>1</sup>) Voir la note à la page 504.

## ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quota-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1878.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

## PROVINCE DE LIÈGE (SUITE).

156	Laer . . . . .	157 22	294 80	34 »	486 02	484 15
157	Lambermont . . . . .	5,102 19	2,040 01	1,581 74	7,123 94	7,006 48
158	Lamine . . . . .	149 94	208 74	51 13	409 81	408 »
159	Lamontzée . . . . .	212 87	527 14	61 10	801 11	798 02
160	Landen . . . . .	1,245 62	1,806 11	757 16	5,806 89	5,851 09
161	Landenne . . . . .	885 96	695 02	452 50	2,020 28	2,021 40
162	Lantin. . . . .	225 19	597 94	88 75	711 88	709 14
163	Lantremange . . . . .	276 64	459 84	108 51	824 79	821 61
164	Latinne . . . . .	481 59	519 57	224 72	1,225 68	1,220 06
165	Lavoir. . . . .	219 24	525 56	75 94	618 54	616 16
166	Lens-Saint-Remy . . . . .	806 96	1,220 »	294 60	2,521 05	2,512 70
167	Lens-Saint-Seryais . . . . .	100 58	105 52	36 76	242 46	241 55
168	Lens-sur-Geer . . . . .	295 61	400 00	70 06	766 56	763 40
169	Lierneux . . . . .	1,102 15	1,089 95	509 34	5,161 42	5,149 25
170	Liers . . . . .	207 55	400 41	471 98	1,139 94	1,135 55
171	Ligny . . . . .	277 41	274 70	115 55	667 46	664 89
172	Limbourg. . . . .	5,451 95	5,594 54	2,501 05	15,547 54	15,495 32
173	Limont . . . . .	478 24	969 70	192 86	1,640 80	1,634 47
174	Lincent . . . . .	685 51	996 51	500 52	1,982 54	1,974 70
175	Linchet . . . . .	47 46	81 44	21 60	150 50	149 02
176	Lixhe . . . . .	518 42	716 10	276 95	1,511 47	1,505 64
177	Loncin . . . . .	650 65	792 60	214 69	1,657 92	1,651 61
178	Lorcé . . . . .	205 28	161 52	97 55	462 15	460 57
179	Louveigné . . . . .	1,231 72	1,750 18	548 28	5,510 18	5,297 42
180	Magnée . . . . .	185 12	522 57	59 57	545 26	543 18
181	Marchin . . . . .	4,404 12	2,449 29	2,490 59	9,544 »	9,507 98
182	Marneffe . . . . .	555 35	766 59	111 72	1,451 46	1,425 04
183	Meeffe. . . . .	511 28	635 92	208 50	1,355 70	1,350 48
184	Melin . . . . .	548 17	1,125 58	252 74	1,906 49	1,899 14
185	Membach. . . . .	790 72	1,421 05	248 41	2,460 18	2,450 70
186	Meerdorp. . . . .	585 88	653 66	100 28	1,207 82	1,203 16

(1) Voir la note à la page 504.

## DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1880.

N° D'ORDER.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition dénultive de l'année 1878
		FORCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. ( <sup>1</sup> )	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

## PROVINCE DE LIÈGE (suite).

187	Nicheroux . . . . .	540 27	779 77	185 35	1,505 39	1,500 56
188	Milmorte . . . . .	557 30	555 03	281 51	1,553 03	1,548 71
189	Modave . . . . .	740 04	729 52	321 55	1,790 91	1,784 01
190	Moha . . . . .	695 60	685 34	459 41	1,840 41	1,833 32
191	Momalle . . . . .	686 07	949 01	187 11	1,822 19	1,815 17
192	Mons . . . . .	2,577 19	1,595 20	628 56	4,800 95	4,782 45
193	Montegnée . . . . .	4,501 64	4,877 14	2,036 59	11,215 37	11,172 14
194	Montzen . . . . .	2,189 81	5,017 07	678 24	5,885 12	5,862 44
195	Moresnet . . . . .	707 63	1,626 57	352 45	2,686 65	2,676 27
196	Mortier . . . . .	657 "	1,350 06	387 56	2,535 22	2,546 14
197	Mortroux . . . . .	521 02	505 50	161 91	986 43	982 65
198	Mouland . . . . .	402 08	653 76	100 58	1,156 42	1,151 96
199	Moxhe . . . . .	426 86	587 96	166 54	1,181 16	1,176 61
200	Nandrin . . . . .	958 72	1,308 65	408 24	2,675 61	2,665 50
201	Neerhespen . . . . .	153 93	507 66	20 40	481 99	480 13
202	Neerlanden . . . . .	130 62	235 87	28 90	595 59	593 87
203	Neerwinden . . . . .	179 85	355 19	39 95	574 97	572 75
204	Nessonvaux . . . . .	1,656 59	1,155 45	837 20	5,609 02	5,595 11
205	Neufchâteau . . . . .	775 74	1,510 22	169 09	2,455 05	2,445 59
206	Neuville-en-Condruz . . . . .	673 61	1,104 "	298 22	2,075 85	2,067 83
207	Neuville-sur-Meuse . . . . .	139 58	531 11	8 50	679 19	676 57
208	Noville . . . . .	128 80	217 84	52 50	378 94	377 48
209	Ocquier . . . . .	575 96	778 80	522 27	1,677 03	1,670 56
210	Odeur . . . . .	260 95	525 54	170 39	946 68	943 03
211	Oleye . . . . .	419 86	674 45	512 78	1,407 09	1,401 67
212	Olné . . . . .	2,864 12	3,804 89	1,700 64	8,569 65	8,537 39
213	Omali . . . . .	151 97	293 03	218 90	663 90	661 54
214	Ombret-Rawsa . . . . .	486 50	576 23	427 33	1,490 06	1,484 52
215	Oreye . . . . .	544 46	880 86	285 65	1,710 95	1,704 56
216	Oteppe . . . . .	390 53	535 13	141 60	1,065 26	1,061 15
217	Othée . . . . .	693 14	727 05	286 95	1,707 14	1,700 56

(1) Voir la note à la page 504.

## ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1878
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. ( <sup>1</sup> )	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

## PROVINCE DE LIÈGE (SUITE).

218	Ouffet . . . . .	1,064 56	1,457 32	562 05	3,084 53	3,072 04
219	Ougrée . . . . .	11,956 05	8,075 50	5,132 07	25,143 51	25,046 50
220	Oupeye . . . . .	718 90	875 20	550 35	1,924 45	1,917 05
221	Outrelouxhe . . . . .	94 08	116 55	77 75	288 18	287 07
222	Overhespen . . . . .	153 86	204 70	80 66	439 22	437 53
223	Overwinden . . . . .	169 68	271 45	48 90	490 05	488 14
224	Paifve . . . . .	196 14	561 84	54 68	592 06	590 38
225	Pailhe . . . . .	482 58	1,260 76	137 20	1,880 54	1,873 29
226	Pellaines . . . . .	213 78	328 88	83 51	625 97	623 56
227	Pepinster . . . . .	4,851 55	3,909 20	1,875 86	10,726 41	10,685 06
228	Petit-Hallet . . . . .	223 30	232 40	74 20	529 99	527 95
229	Petit-Rechain . . . . .	4,474 82	4,208 60	1,270 67	10,044 09	10,005 58
230	Plainevaux . . . . .	556 54	639 23	535 84	1,511 41	1,505 58
231	Polleur . . . . .	1,055 72	1,724 41	220 49	2,980 62	2,969 15
232	Poucet . . . . .	128 66	185 28	40 16	354 10	352 74
233	Pousset . . . . .	359 99	483 54	142 26	965 79	962 07
234	Queue-du-Bois . . . . .	624 54	765 85	310 56	1,709 95	1,703 54
235	Racour . . . . .	655 18	822 55	253 79	1,711 52	1,704,72
236	Rabier . . . . .	224 »	226 55	167 50	618 05	615 65
237	Ramelot . . . . .	185 71	302 18	105 43	593 32	591 03
238	Ramet-Ivoz . . . . .	2,852 13	5,145 46	1,193 »	7,170 59	7,142 95
239	Reid (la) . . . . .	774 20	999 31	246 11	2,019 62	2,011 85
240	Remeersdael . . . . .	344 82	1,591 11	142 66	2,078 59	2,070 58
241	Remicourt . . . . .	502 68	503 09	408 65	1,214 40	1,209 72
242	Rétinne . . . . .	521 22	1,008 44	201 15	1,750 79	1,724 12
243	Richelle . . . . .	556 44	551 50	180 10	1,087 84	1,085 65
244	Rocour . . . . .	753 25	1,153 60	403 »	2,260 85	2,261 10
245	Roloux . . . . .	214 15	567 77	64 08	645 08	643 49
246	Romsée . . . . .	844 20	995 15	448 50	2,287 85	2,279 03
247	Rosoux-Crenwich . . . . .	317 17	510 44	66 45	894 06	890 01
248	Roibeux-Rinière . . . . .	529 54	695 77	265 45	1,490 56	1,484 82

(1) Voir la note à la page 504.

## DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1880.

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1878.
		FORCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. ( <sup>1</sup> )	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

## PROVINCE DE LIÈGE (SUITE).

249	Rumsdorp . . . . .	91 84	172 15	41 20	505 19	304 01
250	Saint-André . . . . .	350 .	895 35	04 64	1,309 07	1,304 02
251	Saint-Georges . . . . .	5,656 24	2,497 61	914 45	7,068 50	7,041 06
252	Saint-Nicolas . . . . .	3,059 61	5,152 90	820 58	7,013 18	6,986 15
253	Saint-Remy . . . . .	445 10	850 08	350 23	1,605 41	1,597 25
254	Saint-Severin . . . . .	581 22	584 97	276 75	1,242 92	1,258 15
255	Saive . . . . .	094 08	1,252 11	311 02	2,488 11	2,478 52
256	Sart . . . . .	1,144 45	1,182 25	590 27	2,855 05	2,844 04
257	Seilles . . . . .	5,908 10	2,715 16	1,484 54	8,107 89	8,166 20
258	Seny . . . . .	548 46	044 97	159 02	1,132 45	1,128 08
259	Seraing . . . . .	45,156 42	52,597 90	10,124 06	96,858 58	96,485 04
260	Seraing-le-Château . . . . .	190 22	626 57	40 36	866 15	862 81
261	Sippenaeken . . . . .	286 65	525 05	120 44	032 14	028 55
262	Slins . . . . .	557 81	755 19	235 07	1,526 07	1,520 19
263	Soheit-Tinlot . . . . .	550 80	846 84	305 58	1,512 02	1,506 10
264	Soiron . . . . .	786 66	1,200 85	155 73	2,242 24	2,255 60
265	Soumagne . . . . .	1,850 99	5,255 02	800 57	5,084 28	5,061 21
266	Sprimont . . . . .	2,556 75	5,456 31	1,306 18	7,209 24	7,271 11
267	Stembert . . . . .	2,062 55	2,710 48	1,025 10	5,807 15	5,784 75
268	Stoumont . . . . .	265 86	210 75	109 45	595 04	592 75
269	Strée . . . . .	627 20	850 21	427 14	1,915 55	1,906 17
270	Tavier . . . . .	1,026 20	1,557 67	485 60	2,869 56	2,858 50
271	Terwagne . . . . .	506 67	619 40	120 82	1,046 89	1,042 85
272	Teuven . . . . .	426 02	1,141 64	168 05	1,735 69	1,720 .
273	Theux . . . . .	5,561 45	6,108 56	2,164 55	15,854 52	15,780 99
274	Thimister . . . . .	2,901 58	5,135 50	1,458 85	9,565 55	9,528 66
275	Thisnes . . . . .	1,014 02	1,599 50	650 15	5,052 54	5,040 77
276	Thys . . . . .	170 90	279 88	90 77	550 55	548 45
277	Tignée . . . . .	208 04	509 55	48 72	566 29	564 11
278	Tibange . . . . .	1,315 50	1,871 05	278 57	5,464 02	5,451 56
279	Tilff . . . . .	2,295 51	2,208 55	818 22	5,522 06	5,501 55

(1) Voir la note à la page 504.

## ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1878.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES ( <sup>1</sup> )	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

## PROVINCE DE LIÈGE (SUITE).

280	Tilleur . . . . .	8,029 21	5,783 66	2,525 15	16,338 02	16,275 04
281	Tourinnes . . . . .	95 73	201 37	28 80	325 90	322 65
282	Trembleur . . . . .	907 15	1,758 62	476 03	3,231 80	3,210 34
283	Trognée . . . . .	402 01	426 36	202 23	1,120 62	1,116 30
284	Vaux-et-Borsel . . . . .	610 82	677 20	101 18	1,479 20	1,473 30
285	Vaux-sur-Chèvremont. . . . .	3,825 06	3,191 60	1,505 27	8,520 02	8,488 08
286	Velroux . . . . .	237 72	270 03	43 17	550 02	548 80
287	Verlaine . . . . .	1,048 32	1,452 20	225 22	2,725 74	2,715 23
288	Viersel-Barse . . . . .	1,616 00	1,506 15	668 51	3,590 55	3,570 71
289	Viemme . . . . .	540 00	560 32	101 30	1,092 81	1,088 60
290	Vieux-Ville . . . . .	101 36	137 90	72 05	371 00	370 17
291	Vieux-Walleffe . . . . .	239 05	284 18	63 20	586 43	584 17
292	Ville-en-Hesbaye . . . . .	480 62	541 19	106 25	1,128 06	1,123 71
293	Villers-aux-Tours . . . . .	228 62	222 30	105 09	616 00	614 32
294	Villers-le-Bouillet . . . . .	1,214 02	844 48	417 08	2,476 48	2,466 04
295	Villers-l'Évêque . . . . .	652 47	877 36	372 34	1,902 57	1,895 24
296	Villers-le-Peuplier . . . . .	300 30	601 22	166 20	1,137 81	1,133 33
297	Villers-le-Temple . . . . .	808 92	977 37	474 27	2,260 56	2,251 85
298	Villers-Saint-Siméon . . . . .	186 48	343 05	93 18	624 71	622 30
299	Vinalmont . . . . .	938 98	1,316 89	393 77	2,649 64	2,639 43
300	Visé . . . . .	3,033 19	3,022 90	1,672 63	9,748 74	9,711 16
301	Vissoir . . . . .	118 30	202 88	41 04	362 22	360 82
302	Vivegnis . . . . .	858 27	1,114 37	556 78	2,529 42	2,519 67
303	Voroux-Goreux . . . . .	237 67	626 21	46 02	920 90	926 31
304	Voroux-lez-Liers . . . . .	278 32	443 12	80 33	810 79	807 66
305	Vottem . . . . .	1,686 37	1,388 70	706 70	3,781 77	3,767 19
306	Wyle-et-Tharoul . . . . .	337 96	765 15	137 19	1,240 30	1,233 32
307	Walleffe (les) . . . . .	704 13	972 86	316 63	1,993 62	1,983 94
308	Walsbetz . . . . .	216 09	253 08	77 36	546 53	546 62
309	Wamont . . . . .	330 83	732 39	344 00	1,407 22	1,401 07
310	Wandre . . . . .	2,813 47	3,730 33	1,167 10	7,741 02	7,712 08

(1) Voir la note à la page 304.

## DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1880.

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1878
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

## PROVINCE DE LIÈGE (SUITE).

311	Wanghe . . . . .	89 04	114 86	50 10	234 "	233 10
312	Wanne . . . . .	369 60	625 95	156 84	1,152 59	1,147 95
313	Wansin . . . . .	240 03	223 79	64 62	528 44	526 40
314	Wanze. . . . .	908 46	1,055 74	463 74	2,425 94	2,416 59
315	Waremmes . . . . .	5,822 91	6,675 15	2,042 92	12,538 98	12,490 65
316	Warét-l'Évêque . . . . .	342 95	529 07	181 28	853 28	849 09
317	Warnant-Dreye . . . . .	805 21	708 61	211 99	1,815 81	1,808 81
318	Warsage . . . . .	466 41	1,226 68	357 45	2,050 54	2,042 65
319	Warzée . . . . .	290 01	529 86	92 21	912 08	908 56
320	Wasseiges . . . . .	907 90	1,556 20	405 28	2,867 38	2,856 53
321	Wegnez . . . . .	1,504 86	2,025 44	508 81	4,039 11	4,023 54
322	Welkenraedt . . . . .	1,190 14	2,551 59	578 06	4,299 79	4,283 22
323	Werbomont . . . . .	126 "	105 73	71 22	302 95	301 78
324	Wezeren . . . . .	87 50	183 39	26 56	297 45	296 30
325	Wibogne . . . . .	177 66	342 07	72 00	592 63	590 55
326	Xhendelesse . . . . .	744 17	1,200 56	235 99	2,180 72	2,172 51
327	Xhendremael . . . . .	461 25	578 91	123 56	1,163 70	1,159 21
328	Xhoris . . . . .	551 81	615 20	316 45	1,483 44	1,477 72
329	Yernée-Fraineux . . . . .	214 20	666 34	79 40	959 94	956 24
TOTAL POUR LA PROVINCE . . . . .		465,524 22	522,739 52	200,251 31	1,188,515 05	1,185,933 90

(1) Voir la note à la page 504.

## ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1878.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

## PROVINCE DE LIMBOURG.

1	Achel . . . . .	441 21	741 78	208 37	1,391 36	1,386 "
2	Aelst . . . . .	170 54	300 06	76 01	564 41	562 24
3	Alken . . . . .	1,046 28	3,109 20	636 28	5,091 76	5,060 82
4	Asch . . . . .	230 05	327 88	163 18	721 09	710 21
5	Basheers . . . . .	07 62	170 53	10 20	257 35	256 36
6	Bassange . . . . .	652 40	853 36	319 08	1,825 74	1,818 70
7	Beeck . . . . .	200 88	444 04	117 26	861 18	857 86
8	Beeringen . . . . .	865 38	1,678 81	592 45	3,154 64	3,122 56
9	Berbroeck . . . . .	257 50	501 26	60 52	608 08	605 75
10	Berg . . . . .	195 51	286 43	55 96	537 90	535 83
11	Berlingen . . . . .	170 52	195 41	48 86	414 79	413 19
12	Beverloo . . . . .	507 99	641 55	184 81	1,334 35	1,329 21
13	Beverst . . . . .	196 70	259 37	114 01	570 08	568 78
14	Bilsen . . . . .	2,250 08	3,854 44	1,475 39	7,579 01	7,550 60
15	Binderveld . . . . .	216 05	269 93	54 30	541 16	530 07
16	Bocholt . . . . .	755 16	1,062 39	473 04	2,290 59	2,281 76
17	Bommershoven . . . . .	274 40	611 94	83 42	969 76	966 02
18	Boorsheim . . . . .	587 44	707 79	175 80	1,471 03	1,465 36
19	Borloo . . . . .	245 01	415 48	111 45	770 84	767 87
20	Bouckhout . . . . .	98 70	210 19	15 72	324 61	325 56
21	Bourg-Léopold . . . . .	1,361 01	2,862 89	1,745 86	5,969 76	5,046 75
22	Brée . . . . .	1,946 21	3,054 20	1,657 27	6,657 68	6,632 02
23	Brouckom . . . . .	134 54	194 08	49 26	377 88	376 42
24	Brusthem . . . . .	714 21	1,075 45	421 36	2,211 "	2,202 48
25	Buvingen . . . . .	111 09	230 30	33 57	374 96	373 52
26	Canne . . . . .	496 86	492 76	175 88	1,165 50	1,161 01
27	Caulille . . . . .	204 26	534 33	82 53	621 12	618 75
28	Coninxheim . . . . .	211 68	214 83	64 52	400 85	488 94
29	Corswarem . . . . .	348 11	503 07	131 03	982 21	978 42
30	Cortessem . . . . .	1,078 42	1,924 05	471 70	3,474 26	3,460 87
31	Corthys . . . . .	134 19	332 85	28 26	495 30	493 30

(1) Voir la note à la page 304.

## DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1880.

N° d'ordre.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1878.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

## PROVINCE DE LIMBOURG (SUITE).

52	Cosen . . . . .	335 06	597 46	96 40	826 92	825 73
53	Coursel . . . . .	752 97	956 81	265 72	1,955 50	1,926 05
54	Curange . . . . .	1,159 69	1,648 70	576 76	3,385 15	3,372 10
55	Cuttecoven . . . . .	95 90	165 84	27 46	289 20	288 09
56	Diepenbeek . . . . .	1,690 15	3,021 60	795 70	5,507 45	5,486 22
57	Dilsen . . . . .	569 05	625 65	272 60	1,465 26	1,459 61
58	Donck . . . . .	450 29	833 05	145 26	1,406 60	1,401 18
59	Duras . . . . .	301 77	582 21	27 46	711 44	708 70
40	Eben-Emael . . . . .	852 74	978 22	288 95	2,110 91	2,111 74
41	Eelen . . . . .	485 87	687 05	205 81	1,378 71	1,375 40
42	Ellicom . . . . .	165 94	149 66	96 86	410 46	408 88
43	Engelmanshoven . . . . .	150 57	274 26	28 10	452 93	451 18
44	Eygenbilsen . . . . .	494 48	895 81	205 76	1,594 05	1,587 91
45	Eysden . . . . .	248 22	211 66	75 16	535 04	552 98
46	Exel . . . . .	592 69	905 64	518 07	1,816 40	1,809 40
47	Fall-et-Mheer . . . . .	492 17	822 92	153 55	1,468 42	1,462 76
48	Fologne . . . . .	218 82	399 26	45 28	665 36	660 80
49	Freeren . . . . .	565 95	600 76	159 48	1,124 17	1,119 84
50	Frésin . . . . .	161 70	257 94	56 24	435 88	434 20
51	Gelinden . . . . .	606 97	851 77	261 21	1,719 95	1,715 52
52	Gellick . . . . .	261 66	507 70	55 25	624 61	622 20
53	Genck . . . . .	859 46	1,464 52	429 55	2,755 11	2,742 50
54	Genoels-Elderen . . . . .	179 76	244 51	54 . .	458 07	456 31
55	Gerdingen . . . . .	194 18	271 67	109 51	575 56	575 14
56	Gingelom . . . . .	500 45	1,571 26	228 74	2,190 45	2,182 01
57	Gors-op-Leeuw . . . . .	416 57	982 64	69 55	1,468 74	1,463 08
58	Gorssum . . . . .	205 87	274 45	124 50	604 80	602 47
59	Gossoncourt . . . . .	152 04	319 62	84 52	556 18	554 04
60	Gothem . . . . .	123 85	127 25	26 55	277 41	276 54
01	Goyer . . . . .	815 85	1,060 07	423 46	2,299 38	2,290 52
02	Grand-Brogel . . . . .	280 56	558 99	79 14	718 69	715 92

(1) Voir la note à la page 504.

## ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° d'ordre.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quota-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1878.
		FOYERS, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. ( <sup>1</sup> )	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

## PROVINCE DE LIMBOURG (SUITE).

63	Grand-Jamine . . . . .	280 91	650 25	71 90	1,003 04	999 17
64	Grand-Looz . . . . .	69 00	71 08	22 10	163 17	162 54
65	Grand-Spauwen . . . . .	259 14	353 91	84 12	697 17	694 48
66	Gruitrode . . . . .	400 54	379 96	93 04	874 14	870 77
67	Guyoven . . . . .	240 66	480 82	53 47	774 95	771 96
68	Haelen . . . . .	1,258 81	1,893 70	345 24	3,697 75	3,683 50
69	Halmael . . . . .	95 76	113 42	26 55	235 53	236 61
70	Hamont . . . . .	882 14	1,603 14	660 53	3,205 81	3,193 45
71	Hechtel . . . . .	469 28	576 06	250 52	1,295 86	1,290 66
72	Heers . . . . .	609 07	1,158 17	285 61	2,052 85	2,025 01
73	Hees . . . . .	180 60	236 05	45 70	462 35	460 55
74	Helchteren . . . . .	316 82	358 66	132 40	807 88	804 77
75	Hendrieken . . . . .	62 86	54 84	40 57	167 27	166 03
76	Henis . . . . .	130 86	141 50	57 42	338 87	337 56
77	Heppen . . . . .	272 58	400 55	99 95	773 08	770 10
78	Herck-la-Ville . . . . .	1,474 41	2,758 03	555 36	4,785 80	4,767 35
79	Herck-Saint-Lambert . . . . .	758 24	1,241 »	266 36	2,265 60	2,256 87
80	Herderen . . . . .	302 82	519 65	111 21	935 68	930 08
81	Hern-Saint-Hubert . . . . .	140 70	204 48	33 01	378 19	376 73
82	Herstappe . . . . .	97 72	109 19	35 27	332 18	330 90
83	Herten . . . . .	103 11	120 88	65 50	289 29	288 18
84	Heure-le-Ticxhe . . . . .	146 93	182 13	30 65	359 71	358 32
85	Heusden . . . . .	713 58	787 55	171 83	1,672 76	1,666 31
86	Hex . . . . .	321 37	422 12	38 28	781 77	778 76
87	Hoelbeek . . . . .	152 46	122 65	36 60	311 71	310 51
88	Hoesselt . . . . .	1,072 82	1,695 59	336 17	3,104 58	3,092 61
89	Horpmael . . . . .	298 62	358 06	131 83	788 51	785 47
90	Houppertingen . . . . .	393 »	776 03	270 32	1,641 35	1,635 02
91	Houtbaelen . . . . .	603 96	624 17	222 75	1,450 88	1,445 29
92	Jesseren . . . . .	169 82	245 16	62 97	477 95	476 11
93	Kerkom . . . . .	318 78	340 41	47 66	706 85	703 35

(<sup>1</sup>) Voir la note à la page 504.

## DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1880.

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quota-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1878.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

## PROVINCE DE LIMBOURG (suite).

94	Kermpt . . . . .	485 84	857 27	171 60	1,492 71	1,486 96
95	Kerniel . . . . .	508 "	556 04	144 62	988 66	984 85
96	Kessenich . . . . .	370 16	446 90	127 50	944 56	940 92
97	Kinroy . . . . .	402 92	443 17	97 "	943 09	950 45
98	Lanacken . . . . .	1,967 91	3,250 32	1,600 44	6,807 67	6,781 43
99	Lanaye . . . . .	575 09	755 05	427 07	1,755 19	1,746 43
100	Lanklaer . . . . .	256 76	285 75	102 78	643 29	640 81
101	Leuth . . . . .	464 59	720 32	311 22	1,505 13	1,499 33
102	Lille-Saint-Hubert . . . . .	402 20	678 95	249 32	1,330 54	1,325 41
103	Linckhout . . . . .	318 15	479 60	67 "	864 75	861 42
104	Lommel . . . . .	1,120 84	1,279 31	622 75	3,022 90	3,011 25
105	Looz . . . . .	1,847 58	3,616 15	1,018 08	6,481 81	6,456 83
106	Lowaige . . . . .	561 40	511 58	238 11	1,311 09	1,306 04
107	Loxbergen . . . . .	376 25	700 62	106 58	1,183 43	1,178 89
108	Lummen . . . . .	1,743 21	2,187 43	502 84	4,433 48	4,416 39
109	Mall . . . . .	175 98	224 57	71 88	472 43	470 61
110	Marlinne . . . . .	511 21	1,059 37	139 47	1,710 05	1,705 46
111	Martenslinde . . . . .	154 12	133 57	50 56	318 05	316 82
112	Mechelen . . . . .	838 67	1,343 51	670 62	2,852 80	2,841 80
115	Meeswyck . . . . .	264 46	200 04	127 91	685 01	680 58
114	Meeuwen . . . . .	405 44	313 50	180 42	899 36	895 89
115	Meldert . . . . .	415 38	585 84	85 76	886 98	883 56
116	Nembruggen . . . . .	229 60	251 49	47 22	508 31	506 33
117	Nettecoven . . . . .	88 85	108 49	17 "	274 32	273 26
118	Mielen-sur-Aelst . . . . .	265 44	440 79	84 17	790 40	787 35
119	Millen . . . . .	410 34	581 49	68 20	1,060 03	1,055 94
120	Molen-Beersel . . . . .	399 98	314 93	118 16	833 07	829 86
121	Montenaeken . . . . .	868 "	1,469 46	201 95	2,629 41	2,619 28
122	Mopertingen . . . . .	519 27	378 45	85 64	781 36	778 33
123	Munsterbilsen . . . . .	556 41	785 94	281 95	1,604 30	1,598 12
124	Muysen . . . . .	80 04	126 08	21 86	236 98	236 07

(1) Voir la note à la page 504.

## ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1878.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

## PROVINCE DE LIMBOURG (SUITE).

125	Nederheim . . . . .	268 59	454 38	86 25	789 22	786 18
126	Neerlabbeek . . . . .	57 54	65 50	8 07	131 11	130 60
127	Neerhaeren . . . . .	216 95	564 25	100 61	681 77	679 14
128	Neeroeteren . . . . .	866 18	1,052 10	405 00	2,324 27	2,315 31
129	Neerpeit . . . . .	646 05	1,027 25	432 78	2,106 04	2,097 92
130	Neerrepen . . . . .	173 88	551 50	57 77	763 15	760 21
131	Niel-lez-Asch . . . . .	90 72	151 57	18 06	240 35	239 42
132	Niel-lez-Saint-Trond . . . . .	558 74	691 41	505 58	1,555 75	1,540 73
133	Nieuwerkerken . . . . .	252 21	176 18	85 50	513 69	511 71
134	Oostham . . . . .	504 35	605 59	204 14	1,314 08	1,300 01
135	Opglabbeek . . . . .	275 80	178 89	110 55	565 24	563 06
136	Opgrimby . . . . .	265 02	255 08	120 47	640 57	638 10
137	Opheers . . . . .	136 08	271 74	30 70	438 52	436 85
138	Ophoven . . . . .	758 78	857 05	507 51	1,885 34	1,876 08
139	Opitter . . . . .	314 86	407 90	155 64	878 40	875 10
140	Opoeteren . . . . .	340 70	456 88	122 58	929 25	925 67
141	Ordange . . . . .	419 44	350 77	241 76	991 07	988 15
142	Otrange . . . . .	544 12	566 85	115 27	824 22	821 04
143	Overpelt . . . . .	746 13	990 07	407 58	2,143 78	2,135 52
144	Overrepen . . . . .	275 38	550 26	92 70	918 34	914 80
145	Paël . . . . .	878 64	1,045 89	267 57	2,191 90	2,183 45
146	Peer . . . . .	1,146 46	1,804 95	1,051 04	4,072 45	4,056 75
147	Petit-Brogel . . . . .	162 96	427 26	71 70	661 92	659 37
148	Petit-Jamine . . . . .	154 82	205 »	28 10	505 92	504 51
149	Petit-Spauwen . . . . .	145 59	128 52	64 70	538 61	537 50
150	Pirange . . . . .	258 44	347 48	68 91	674 85	672 25
151	Quaedmechelen . . . . .	562 50	668 48	212 83	1,443 90	1,438 33
152	Reckheim . . . . .	1,041 81	2,052 57	653 50	3,727 88	3,715 51
153	Reppel . . . . .	181 02	256 77	90 16	527 95	525 92
154	Riempst . . . . .	178 50	344 50	54 02	576 82	574 60
155	Rixingen . . . . .	196 70	290 54	63 12	559 16	557 »

(1) Voir la note à la page 304.

## DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1880.

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1878.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. ( <sup>1</sup> )	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

## PROVINCE DE LIMBOURG (SUITE).

156	Roclenge-Looz . . . . .	152 04	169 41	68 64	390 09	588 59
157	Roclenge-sur-le-Jaar . . . . .	834 33	1,951 56	525 60	3,289 20	5,276 61
158	Rommershoven . . . . .	165 62	145 71	42 10	553 45	552 07
159	Rosmeer . . . . .	210 56	217 48	35 11	465 15	461 56
160	Rothen . . . . .	548 59	802 65	268 05	1,619 29	1,613 05
161	Runckelen . . . . .	113 82	174 44	28 90	317 16	315 04
162	Russon . . . . .	766 08	931 03	225 »	1,920 11	1,912 71
163	Ryckel . . . . .	171 99	221 44	56 10	449 53	447 80
164	Ryckhoven . . . . .	301 30	259 39	115 80	764 58	761 65
165	Schalkhoven . . . . .	144 13	347 37	43 17	534 67	532 61
166	Schuelen . . . . .	618 45	795 75	157 19	1,569 59	1,565 34
167	S'Heeren-Elderen . . . . .	286 23	445 66	48 07	779 96	776 05
168	Sichem-lez-Fall . . . . .	642 04	804 35	198 59	1,755 18	1,728 49
169	Sluse . . . . .	315 35	392 95	105 30	813 60	810 46
170	Spalbeek . . . . .	208 55	345 58	45 28	599 59	595 00
171	Stevort . . . . .	659 40	996 72	289 57	1,945 69	1,958 10
172	Stockbeim . . . . .	1,049 16	1,269 08	654 66	2,972 90	2,961 44
173	Stockroye . . . . .	211 40	293 17	92 74	597 31	595 01
174	Sutendael . . . . .	371 70	338 73	121 22	851 65	848 37
175	Tessengerloo . . . . .	1,620 92	2,085 26	582 08	4,288 26	4,271 73
176	Tongerloo . . . . .	412 09	528 90	226 06	1,167 05	1,162 55
177	Ulbeek . . . . .	295 26	305 65	117 45	718 32	715 55
178	Uyckhoven . . . . .	276 56	364 34	124 17	764 87	761 92
179	Vechmael . . . . .	365 68	492 94	123 37	981 99	978 21
180	Veldwezelt . . . . .	479 50	721 55	120 37	1,321 40	1,316 31
181	Velm . . . . .	800 10	1,187 »	265 28	2,252 38	2,243 70
182	Vliermael . . . . .	626 99	699 74	143 22	1,469 95	1,464 28
183	Vliermael-Roodt . . . . .	336 70	466 80	105 80	909 39	905 88
184	Vlytingen . . . . .	522 69	719 20	159 45	1,401 34	1,395 94
185	Voordt . . . . .	157 50	202 77	18 06	458 33	456 64
186	Vroenhoven . . . . .	522 90	710 43	323 73	1,557 06	1,551 06

(1) Voir la note à la page 504.

## ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1878.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

## PROVINCE DE LIMBOURG (SUITE).

187	Vucht . . . . .	270 62	242 75	158 77	652 14	849 65
188	Waltwilder . . . . .	311 43	401 17	54 40	827 »	823 81
180	Wellen . . . . .	1,274 »	1,734 11	466 59	5,474 70	3,461 51
130	Werm . . . . .	119 42	146 82	18 06	284 30	283 20
191	Weyer . . . . .	242 76	300 47	48 87	592 10	580 82
192	Widoys . . . . .	132 95	194 68	40 60	368 19	366 77
195	Wilderen . . . . .	97 02	252 75	25 50	375 27	373 82
194	Wimmerlingen . . . . .	124 53	235 30	58 26	458 09	456 40
195	Wintershoven . . . . .	184 10	300 75	44 48	529 31	527 27
196	Wonck . . . . .	926 80	819 01	415 16	2,160 97	2,152 64
197	Wychmael . . . . .	187 74	404 80	247 79	840 33	837 09
198	Wyshagen . . . . .	72 66	56 54	11 90	140 90	140 36
199	Zeelhem . . . . .	439 30	595 00	119 74	1,155 03	1,150 58
200	Zepperen . . . . .	751 01	1,098 83	216 54	2,046 38	2,038 49
201	Zolder . . . . .	856 01	1,195 99	302 58	2,354 58	2,325 58
202	Zonhoven . . . . .	1,457 61	1,782 63	517 02	5,757 26	3,742 78
TOTAL POUR LA PROVINCE. .		95,414 41	140,543 88	42,741 46	278,699 75	277,625 50

(1) Voir la note à la page 504.

## DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1880.

N° d'ordre.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1878.
		FORCÉE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. ( <sup>1</sup> )	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

## PROVINCE DE LUXEMBOURG.

1	Amberloup . . . . .	329 49	521 27	209 80	860 56	857 24
2	Amonines . . . . .	267 26	287 60	100 60	654 52	661 00
5	Anlier . . . . .	545 76	020 82	177 27	1,541 85	1,536 68
4	Anloy . . . . .	246 68	180 73	58 26	485 67	485 80
5	Arbrefontaine . . . . .	264 88	253 72	116 65	635 25	632 80
6	Arville . . . . .	846 86	244 80	574 34	1,466 00	1,460 45
7	Assenois . . . . .	567 77	755 80	162 56	1,466 13	1,460 48
8	Attert . . . . .	1,188 11	1,025 21	545 91	5,155 23	5,145 07
9	Aubange . . . . .	1,620 56	2,800 65	779 75	5,200 76	5,180 72
10	Autelbas . . . . .	1,088 08	1,694 21	274 07	5,057 26	5,045 48
11	Awenne . . . . .	520 52	281 02	153 56	754 90	751 99
12	Aye . . . . .	597 52	805 10	266 18	1,666 80	1,660 58
13	Bagimont . . . . .	101 22	275 54	52 23	426 79	425 15
14	Bande . . . . .	411 52	452 70	177 22	1,021 24	1,017 51
15	Barvaux . . . . .	808 51	859 14	446 89	2,204 54	2,195 84
16	Beausaint . . . . .	557 67	556 82	485 06	1,559 55	1,553 54
17	Beffe . . . . .	155 40	155 22	46 74	357 36	356 06
18	Beho . . . . .	582 62	419 89	141 62	944 13	940 49
19	Bellefontaine . . . . .	887 95	1,278 96	541 86	2,508 77	2,499 10
20	Bende . . . . .	591 86	454 40	44 07	870 55	866 98
21	Bertogne . . . . .	221 76	286 55	65 19	571 48	569 28
22	Bertrix . . . . .	1,050 26	1,768 67	686 54	5,485 47	5,472 05
23	Bihain . . . . .	290 22	242 57	107 96	640 75	638 28
24	Bleid . . . . .	793 52	1,718 55	352 60	2,844 67	2,835 70
25	Bomal . . . . .	419 16	453 41	563 57	1,235 94	1,251 17
26	Bonnert . . . . .	850 00	1,251 87	227 12	2,280 80	2,281 07
27	Borlon . . . . .	508 76	267 89	155 20	909 85	906 55
28	Bovigny . . . . .	554 50	415 27	101 54	1,130 40	1,135 01
29	Bras . . . . .	589 48	487 25	115 82	992 55	988 70
50	Champlon . . . . .	577 58	599 50	116 89	893 97	890 53
51	Chanly . . . . .	826 21	652 09	210 35	1,668 05	1,662 22

(<sup>1</sup>) Voir la note à la page 304.

## ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° d'ordre.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1878.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. ( <sup>1</sup> )	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

## PROVINCE DE LUXEMBOURG (SUITE).

52	Chassepierre . . . . .	537 88	854 27	202 59	1,594 74	1,589 57
53	Cbâtillon . . . . .	578 48	809 52	240 20	1,657 20	1,650 98
54	Cherain . . . . .	475 41	585 08	245 47	1,304 56	1,299 53
55	Chiny . . . . .	518 70	559 86	258 55	1,317 11	1,312 05
56	Corbion . . . . .	451 20	757 54	220 52	1,389 26	1,383 90
57	Cugnon . . . . .	518 56	647 52	204 55	1,370 43	1,565 15
58	Dampicourt . . . . .	470 19	856 85	155 45	1,460 47	1,454 85
59	Daverdisse . . . . .	194 04	179 .	97 51	470 55	468 54
40	Docharnys . . . . .	265 20	281 45	157 57	682 .	679 57
41	Dohan . . . . .	268 66	284 85	140 86	703 55	700 64
42	Durbuy . . . . .	457 05	662 68	295 41	1,415 12	1,400 06
43	Érézée . . . . .	350 42	550 99	124 15	805 56	802 46
44	Erneuville . . . . .	505 15	596 01	85 55	984 47	980 08
45	Étalle . . . . .	1,145 51	1,894 08	465 09	3,502 28	3,488 78
46	Ethe . . . . .	1,227 17	1,855 14	500 56	3,560 87	3,556 10
47	Fauvillers . . . . .	582 05	641 40	252 89	1,776 45	1,769 59
48	Fays-les-Veneurs . . . . .	468 79	755 59	128 91	1,353 09	1,547 88
49	Flamierge . . . . .	451 22	661 64	159 19	1,252 05	1,247 22
50	Florenville . . . . .	1,540 44	2,597 82	1,194 44	5,338 70	5,318 12
51	Forrière . . . . .	616 56	579 85	242 64	1,459 05	1,455 50
52	Framont . . . . .	170 69	522 12	71 25	575 04	570 83
53	Freux . . . . .	282 52	562 54	158 26	983 12	979 55
54	Gembes . . . . .	212 58	198 55	101 05	511 76	509 79
55	Gérouville . . . . .	888 65	1,558 62	557 99	2,765 26	2,754 60
56	Grand-Halleux . . . . .	495 15	460 62	194 45	1,148 20	1,145 77
57	Grand-Han . . . . .	675 05	625 02	241 95	1,540 92	1,554 99
58	Grand-Ménil . . . . .	217 98	147 05	155 08	520 11	518 10
59	Grapfontaine . . . . .	558 59	402 90	251 89	975 58	969 65
60	Grune . . . . .	512 85	550 85	156 06	799 74	796 66
61	Grupont . . . . .	298 27	258 80	142 90	680 06	677 44
62	Guirsch . . . . .	582 13	525 72	59 76	965 61	961 80

<sup>(1)</sup> Voir la note à la page 504.

## DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1880.

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quoto-part de LA COMMUNE dans la répartition d'égoutte de l'année 1875.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

## PROVINCE DE LUXEMBOURG (SUITE).

65	Habay-la-Neuve . . . . .	1,652 05	2,253 10	855 99	4,721 14	4,702 95
64	Habay-la-Vieille . . . . .	017 61	065 02	306 82	1,800 55	1,883 06
65	Habergy . . . . .	445 06	1,150 28	84 18	1,659 52	1,655 12
66	Hachy . . . . .	915 22	950 42	185 74	2,040 38	2,041 48
67	Halanzy . . . . .	1,070 93	1,925 39	552 64	3,548 96	3,556 05
68	Halleux . . . . .	117 60	97 68	56 58	251 86	250 89
69	Hamipré . . . . .	305 31	455 65	78 29	815 25	812 11
70	Hampteau . . . . .	275 10	81 80	56 77	415 76	412 17
71	Hargimont . . . . .	354 97	415 54	49 59	818 10	814 95
72	Harre . . . . .	361 48	284 29	224 55	870 30	866 95
73	Harsin . . . . .	271 59	510 77	71 66	662 82	660 27
74	Hatrival . . . . .	572 18	525 26	356 40	1,451 84	1,426 52
75	Hautfays . . . . .	422 24	258 51	149 58	830 55	827 15
76	Heinsch . . . . .	894 18	955 87	275 79	2,105 84	2,097 72
77	Heyd . . . . .	447 09	267 18	142 67	856 94	855 64
78	Herbeumont . . . . .	445 90	555 05	202 57	1,181 50	1,176 95
79	Hives . . . . .	255 82	100 17	112 79	466 78	464 98
80	Hodister . . . . .	402 22	511 09	92 22	805 53	802 45
81	Hollange . . . . .	455 46	719 27	512 66	1,485 59	1,479 66
82	Hompré . . . . .	345 77	786 90	97 41	1,228 08	1,225 54
83	Hondelange . . . . .	849 24	1,115 55	89 85	2,052 62	2,044 70
84	Hotton . . . . .	1,058 24	945 48	475 11	2,456 83	2,447 56
85	Houdemont . . . . .	265 54	267 50	102 70	635 54	630 90
86	Houffalize . . . . .	1,500 83	1,450 54	1,225 37	4,070 54	4,054 85
87	Humain . . . . .	440 82	465 60	62 38	975 80	972 15
88	Izel . . . . .	1,058 45	1,520 90	656 95	2,995 28	2,985 75
89	Izier . . . . .	350 49	502 61	95 44	748 54	745 65
90	Jamoigne . . . . .	855 05	1,211 79	599 32	2,466 16	2,456 60
91	Jéhonville . . . . .	446 25	557 60	124 51	1,128 36	1,124 01
92	Jusseret . . . . .	681 59	707 11	141 85	1,590 55	1,584 40
93	Lacuisine . . . . .	442 61	528 82	375 85	1,345 28	1,340 10

(1) Voir la note à la page 504.

## ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1878.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. ( <sup>1</sup> )	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

## PROVINCE DE LUXEMBOURG (SUITE).

94	Lamorteau . . . . .	602 77	845 92	274 58	1,721 07	1,714 44
95	Laroche . . . . .	1,210 79	1,468 66	641 19	3,320 64	3,307 84
96	Latour. . . . .	455 57	710 80	223 13	1,367 50	1,562 03
97	Lavacherie . . . . .	301 40	475 72	171 31	948 52	944 86
98	Léglise . . . . .	491 68	567 05	201 05	1,259 76	1,254 90
99	Les Bulles . . . . .	584 58	412 85	141 52	938 75	935 15
100	Les Tailles . . . . .	144 90	226 61	114 51	486 02	484 15
101	Libin . . . . .	592 20	858 01	466 20	1,916 41	1,909 03
102	Limerlé . . . . .	552 44	681 20	254 82	1,468 46	1,462 80
105	Lomprez . . . . .	445 62	444 99	186 35	1,076 96	1,072 32
104	Longchamps. . . . .	487 15	660 14	104 10	1,251 46	1,246 65
105	Longlier . . . . .	675 96	1,155 92	255 79	2,085 67	2,075 04
106	Longwilly . . . . .	422 66	658 97	214 16	1,275 79	1,270 87
107	Mabompré . . . . .	262 71	358 73	71 98	675 42	670 85
108	Malempré . . . . .	122 64	60 38	43 45	226 47	225 60
109	Marche . . . . .	3,953 52	6,157 79	2,759 67	12,850 78	12,801 24
110	Marcourt . . . . .	474 25	415 76	130 28	1,018 29	1,014 36
111	Marenne . . . . .	565 89	457 »	61 18	884 07	880 67
112	Martelange . . . . .	648 54	856 05	381 35	1,885 72	1,878 45
115	Masbourg. . . . .	207 85	158 88	82 53	440 24	447 50
114	Meix-devant-Virton . . . . .	698 74	1,021 70	490 64	2,211 08	2,202 56
115	Meix-le-Tige . . . . .	517 66	703 93	72 56	1,094 15	1,089 94
116	Mellier . . . . .	514 78	663 46	249 95	1,428 19	1,422 68
117	Messancy. . . . .	1,441 79	2,602 16	1,005 57	5,049 52	5,030 06
118	Mirwart . . . . .	275 03	556 80	54 46	886 29	882 88
119	Moircy . . . . .	131 46	148 20	87 02	366 77	365 36
120	Mont . . . . .	457 29	477 94	109 08	1,024 31	1,020 36
121	Mont-le-Ban. . . . .	248 78	189 02	49 44	487 84	485 96
122	Morbet . . . . .	186 20	567 60	42 »	595 80	593 59
123	Mormont. . . . .	507 09	171 23	129 24	607 55	604 98
124	Muno . . . . .	842 52	1,075 69	707 85	2,624 06	2,613 95

(1) Voir la note à la page 304.

## DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1880.

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1878.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

## PROVINCE DE LUXEMBOURG (SUITE).

125	Musson . . . . .	1,159 88	1,981 40	457 75	3,559 10	3,545 38
126	Mussy-la-Ville . . . . .	668 02	1,052 28	256 63	1,977 85	1,970 21
127	My . . . . .	380 27	560 68	100 20	1,050 24	1,046 20
128	Nassogne . . . . .	726 32	768 08	425 30	1,910 70	1,912 30
129	Neuschâteau . . . . .	2,431 10	5,919 .	2,019 40	10,369 50	10,320 52
130	Nives . . . . .	362 67	575 68	142 70	1,081 05	1,076 88
131	Nobressart . . . . .	701 54	707 87	130 02	1,549 03	1,545 06
132	Noirefontaine . . . . .	326 76	321 00	153 13	801 88	798 80
133	Noville . . . . .	465 36	717 94	164 10	1,347 40	1,342 20
134	Ochamps . . . . .	367 08	645 22	131 40	1,143 70	1,139 38
135	Odeigne . . . . .	147 98	115 34	64 93	328 25	326 98
136	Offagne . . . . .	298 90	450 15	101 85	850 88	847 60
137	On . . . . .	411 74	472 75	220 77	1,114 26	1,109 07
138	Opont . . . . .	364 56	762 27	153 46	1,280 29	1,275 55
139	Orgeo . . . . .	672 55	526 15	242 20	1,440 70	1,435 23
140	Ortho . . . . .	529 76	470 58	188 16	1,197 50	1,192 80
141	Paliseul . . . . .	910 98	1,811 17	528 99	3,251 14	3,238 01
142	Petithier . . . . .	209 86	106 05	64 56	381 07	379 60
143	Porcheresse . . . . .	231 63	228 14	75 80	535 66	533 59
144	Poupehan . . . . .	102 34	108 40	43 30	254 22	253 24
145	Pussemanage . . . . .	228 27	384 12	216 75	820 12	825 93
146	Rachecourt . . . . .	403 20	755 80	55 52	1,214 61	1,209 92
147	Recogne . . . . .	411 88	552 73	182 12	1,146 73	1,142 31
148	Reulu . . . . .	402 50	485 51	159 64	1,047 65	1,045 61
149	Remagne . . . . .	234 22	264 41	67 56	566 19	564 .
150	Rendeux . . . . .	732 62	596 01	176 74	1,505 37	1,499 57
151	Robelmont . . . . .	202 46	472 87	76 46	841 79	838 55
152	Rochhaut . . . . .	200 06	223 19	133 92	557 17	555 02
153	Rossignol . . . . .	582 53	571 49	231 44	1,385 26	1,379 92
154	Roy . . . . .	452 48	341 15	120 95	914 58	911 06
155	Ruette . . . . .	594 02	1,047 15	240 36	1,800 51	1,883 22

(1) Voir la note à la page 504.

## ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1878.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

## PROVINCE DE LUXEMBOURG (SUITE).

156	Rulles . . . . .	632 17	914 26	602 62	2,149 05	2,140 76
157	Saint-Hubert . . . . .	2,147 55	3,052 91	2,060 12	7,860 56	7,850 22
158	Saint-Léger . . . . .	1,820 65	2,453 56	889 59	5,149 80	5,129 95
159	Saint-Mard . . . . .	845 22	1,250 54	215 12	2,308 88	2,299 98
160	Saint-Médard . . . . .	542 30	209 40	154 18	705 88	705 16
161	Saint-Pierre . . . . .	577 58	542 35	102 14	1,082 07	1,077 89
162	Sainte-Cécile . . . . .	820 01	742 42	444 73	2,016 16	2,008 59
163	Sainte-Marie (Étalle) . . . . .	643 44	640 17	221 29	1,504 90	1,499 10
164	Sainte-Marie (Neufchâteau) . . . . .	432 46	650 09	89 56	1,161 11	1,156 65
165	Samré . . . . .	544 35	489 62	110 99	944 94	941 30
166	Sélange . . . . .	548 60	782 42	138 96	1,269 08	1,265 08
167	Sensenruth . . . . .	211 68	350 60	98 94	661 22	658 67
168	Sibret . . . . .	529 56	675 59	129 06	1,132 21	1,127 85
169	Sohier . . . . .	422 05	756 55	151 65	1,330 21	1,325 08
170	Soy . . . . .	640 32	493 15	243 22	1,385 69	1,380 35
171	Straimont . . . . .	415 56	462 47	106 46	982 49	978 70
172	Sugny . . . . .	621 18	844 08	420 30	1,885 56	1,878 29
173	Suxy . . . . .	387 80	1,548 28	145 99	1,882 07	1,874 81
174	Tavigny . . . . .	676 70	625 45	192 16	1,494 37	1,488 61
175	Tellin . . . . .	454 70	609 82	293 05	1,247 57	1,242 76
176	Tenneville . . . . .	478 94	431 48	161 95	1,072 35	1,068 20
177	Termes . . . . .	576 88	577 74	56 54	811 16	808 04
178	Thiaumont . . . . .	553 19	585 89	70 57	1,189 65	1,185 06
179	Tillet . . . . .	465 92	689 15	164 24	1,319 29	1,314 20
180	Tintange . . . . .	264 11	468 19	77 47	809 77	806 65
181	Tintigny . . . . .	912 45	1,514 07	429 08	2,855 60	2,844 60
182	Toernich . . . . .	576 52	698 09	68 28	1,542 89	1,537 72
183	Tohogne . . . . .	716 58	539 19	189 56	1,445 13	1,439 56
184	Tontelange . . . . .	378 42	566 36	92 52	1,037 30	1,035 31
185	Torgny . . . . .	365 58	664 70	97 50	1,125 78	1,121 44
186	Tournay . . . . .	531 02	667 71	182 40	1,581 15	1,575 81

(1) Voir la note à la page 504.

## DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1880.

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quota-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1878.
		FOUCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.
187	Transinne . . . . .	250 70	524 95	48 52	652 95	650 52
188	Ucimont . . . . .	224 01	274 00	59 06	538 06	535 08
189	Yance . . . . .	575 86	758 14	214 08	1,546 68	1,540 72
190	Vaux-Chavanne . . . . .	205 66	214 26	182 27	602 19	599 87
191	Vesqueville . . . . .	178 92	142 27	126 77	447 96	446 24
192	Vielsalm . . . . .	1,607 01	5,150 00	1,262 61	6,115 68	6,092 11
193	Villance . . . . .	575 26	759 68	276 12	1,611 06	1,604 85
194	Villers-devant-Orval . . . . .	592 15	1,126 80	361 49	2,080 42	2,072 40
195	Villers-la-bonne-Eau . . . . .	586 75	360 71	96 49	852 95	849 67
196	Villers-la-Loue . . . . .	777 70	1,126 03	321 53	2,226 16	2,217 58
197	Villers-Sainte-Gertrude . . . . .	166 46	104 72	51 37	322 55	321 50
198	Villers-sur-Semois . . . . .	425 00	614 79	110 06	1,150 45	1,146 02
199	Virton . . . . .	5,088 10	6,058 60	2,491 48	11,638 36	11,593 50
200	Vivy . . . . .	246 82	340 09	42 41	658 32	655 86
201	Waha . . . . .	867 93	807 21	544 70	2,300 84	2,300 02
202	Wardin . . . . .	609 54	678 01	214 63	1,562 88	1,556 80
203	Wellin . . . . .	995 19	1,523 96	575 15	5,094 50	5,082 37
204	Wéris . . . . .	379 40	296 08	218 98	895 56	891 90
205	Wibrin . . . . .	451 08	511 13	103 88	868 09	864 75
206	Witry . . . . .	509 82	500 92	109 51	920 25	916 70
TOTAL POUR LA PROVINCE . . . . .		117,771 01	160,775 97	55,216 80	353,765 84	352,477 54

(1) Voir la note à la page 501.

## ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1878.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

## PROVINCE DE NAMUR.

1	Achène . . . . .	045 33	1,005 39	135 11	1,785 83	1,776 96
2	Agimont. . . . .	458 85	795 26	208 30	1,552 47	1,546 40
3	Aisemont. . . . .	440 02	566 08	122 86	1,128 96	1,124 01
4	Alle. . . . .	347 97	307 85	237 03	893 43	889 99
5	Ambly. . . . .	292 32	319 99	85 03	705 34	702 62
6	Andenne. . . . .	10,254 "	9,807 49	4,412 12	24,453 61	24,359 35
7	Anhée. . . . .	572 53	925 53	185 28	1,681 34	1,674 86
8	Annevoie-Rouillon . . . . .	1,000 44	1,806 97	561 26	3,368 67	3,355 69
9	Anseremme. . . . .	965 10	1,455 15	450 56	2,850 67	2,848 65
10	Anthée. . . . .	1,136 52	1,749 40	451 74	3,317 66	3,304 87
11	Arbre . . . . .	800 31	845 98	580 92	2,227 21	2,218 65
12	Assche-en-Refail. . . . .	587 58	836 71	234 14	1,678 43	1,671 98
15	Assesse. . . . .	1,051 47	1,609 78	520 24	3,271 49	3,258 88
14	Aublin. . . . .	517 23	590 93	193 61	1,301 77	1,296 76
15	Avelais. . . . .	3,871 28	4,386 05	3,029 98	11,287 31	11,243 80
16	Ave-et-Auffe . . . . .	285 32	577 25	49 10	711 65	708 91
17	Baillamont. . . . .	133 35	39 49	39 49	232 24	231 35
18	Baillonville. . . . .	408 87	577 71	82 65	1,069 23	1,065 10
19	Balâtre . . . . .	600 46	801 76	385 78	1,788 "	1,781 10
20	Baronville . . . . .	345 82	606 69	126 92	1,139 13	1,134 74
21	Barvaux-Condroz . . . . .	588 35	1,046 27	126 84	1,761 46	1,754 67
22	Beauraing . . . . .	2,714 46	4,821 16	1,675 42	9,211 04	9,175 54
23	Beez . . . . .	419 23	759 51	99 79	1,278 53	1,273 60
24	Belle-Fontaine . . . . .	105 42	93 84	18 70	217 96	217 12
25	Berzée . . . . .	639 52	572 13	294 50	1,506 15	1,500 84
26	Beuzet. . . . .	640 01	764 17	142 12	1,546 30	1,540 34
27	Bierwart. . . . .	257 60	389 14	146 42	793 16	790 10
28	Biesme. . . . .	1,486 66	1,600 42	580 83	3,676 91	3,662 74
29	Biesmerée . . . . .	624 82	537 07	254 41	1,416 30	1,410 84
30	Bièvre. . . . .	507 01	1,364 38	304 13	2,175 52	2,167 14
31	Bionlx. . . . .	1,250 44	1,319 71	516 02	3,085 17	3,083 24

(1) Voir la note à la page 504.

## DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1880.

N° d'ordre.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1876.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

## PROVINCE DE NAMUR (SUITE).

32	Blaimont. . . . .	144 07	107 94	24 70	277 6:	276 54
33	Bohan. . . . .	475 86	350 78	242 76	1,069 40	1,065 28
34	Bois-de-Villers . . . . .	1,050 19	1,308 97	458 88	2,778 04	2,767 53
35	Boline-Marlue. . . . .	380 06	355 84	134 60	870 50	876 11
36	Boneffe . . . . .	855 30	805 34	318 40	2,067 04	2,059 07
37	Bonnines. . . . .	420 14	643 96	100 42	1,164 52	1,160 03
38	Bonsin. . . . .	259 70	391 57	72 06	723 13	720 34
39	Bossière . . . . .	821 03	995 52	280 33	2,096 68	2,088 60
40	Bothey. . . . .	558 82	552 54	120 21	1,031 57	1,027 60
41	Bouge. . . . .	1,404 06	1,386 21	308 60	3,098 87	3,086 95
42	Bourseigne-Neuve . . . . .	374 29	487 40	172 50	1,034 19	1,030 20
43	Bourseigne-Vieille . . . . .	121 38	129 14	28 10	278 62	277 54
44	Boussu-en-Fagne. . . . .	532 63	690 24	176 40	1,399 27	1,393 87
45	Bouvignes . . . . .	1,347 71	1,502 42	365 62	3,213 75	3,201 36
46	Bovesse . . . . .	370 65	486 61	204 82	1,062 08	1,057 99
47	Bräibant. . . . .	302 61	465 84	79 94	848 39	845 12
48	Branchon . . . . .	587 44	406 89	192 14	1,186 47	1,181 90
49	Bruly (Le) . . . . .	465 26	835 09	258 09	1,556 44	1,550 44
50	Bruly-de-Pesche. . . . .	102 48	152 54	53 35	308 37	307 18
51	Buissonville. . . . .	420 49	396 52	111 95	928 96	925 58
52	Bure . . . . .	428 54	522 65	202 25	1,153 44	1,149 .
53	Castillon. . . . .	478 94	715 02	178 18	1,372 14	1,366 85
54	Celle . . . . .	773 50	1,145 88	204 85	2,124 23	2,116 04
55	Cerfontaine. . . . .	1,764 07	2,252 20	1,044 39	5,060 66	5,041 15
56	Chairière. . . . .	237 93	128 43	85 95	452 31	450 57
57	Champion . . . . .	1,124 41	1,099 88	211 06	2,435 35	2,425 96
58	Chastrès . . . . .	539 98	819 38	259 24	1,618 60	1,612 36
59	Chevetogne. . . . .	506 24	763 14	149 45	1,418 83	1,413 37
60	Ciergnon. . . . .	433 65	452 29	80 66	966 60	962 88
61	Ciney . . . . .	6,454 77	8,491 72	3,012 16	17,958 65	17,889 45
62	Clermont. . . . .	978 74	1,642 21	344 63	2,965 58	2,954 15

(1) Voir la note à la page 504.

## ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° d'ordre.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1878.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. ( <sup>1</sup> )	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

## PROVINCE DE NAMUR (SUITE).

63	Conneux . . . . .	522 40	459 35	56 52	838 26	835 13
64	Corennes . . . . .	567 02	567 96	122 20	858 14	854 83
65	Cornimont . . . . .	91 70	106 01	59 82	257 53	256 60
66	Corroy-le-Château . . . . .	661 08	1,343 35	163 53	2,107 96	2,159 60
67	Cortil-Wodon . . . . .	647 56	589 08	202 42	1,438 86	1,433 32
68	Courrière . . . . .	465 01	870 51	100 34	1,435 86	1,430 33
69	Couvin . . . . .	5,721 00	4,847 06	2,458 72	11,027 08	10,985 18
70	Crupet . . . . .	771 33	633 00	271 70	1,678 12	1,671 65
71	Cul-des-Sarts . . . . .	920 22	1,271 31	636 69	2,828 22	2,817 32
72	Custinne . . . . .	337 68	225 21	123 23	686 12	683 47
73	Dailly . . . . .	346 08	485 76	75 45	907 29	905 79
74	Daussois . . . . .	676 41	707 05	281 16	1,664 62	1,658 20
75	Daussoix . . . . .	201 81	230 »	64 88	496 69	494 78
76	Dave . . . . .	652 89	1,563 57	220 53	2,436 79	2,427 40
77	Denée . . . . .	656 32	1,057 70	246 08	1,941 »	1,935 52
78	Dhuy . . . . .	856 73	1,448 99	237 87	2,543 59	2,533 79
79	Dions (Les) . . . . .	189 56	286 83	109 68	586 07	583 81
80	Doische . . . . .	469 77	804 24	193 85	1,467 86	1,462 20
81	Dorinnes . . . . .	402 01	607 55	68 55	1,078 11	1,073 95
82	Dourbes . . . . .	400 98	600 70	406 15	1,407 83	1,402 06
83	Dréhance . . . . .	329 77	331 53	100 72	761 82	758 89
84	Durnal . . . . .	426 57	561 04	152 88	1,120 29	1,115 97
85	Éghezée . . . . .	758 45	1,351 20	416 70	2,526 35	2,516 61
86	Émine . . . . .	527 94	787 32	138 62	1,453 88	1,448 28
87	Emptinne . . . . .	736 05	1,332 41	163 41	2,231 87	2,223 27
88	Éprave . . . . .	444 08	513 69	174 25	1,132 02	1,127 66
89	Ernage . . . . .	521 36	637 55	140 74	1,299 65	1,294 64
90	Erpent . . . . .	574 63	605 26	115 80	1,385 69	1,380 35
91	Évelette . . . . .	584 85	698 01	131 95	1,415 41	1,409 95
92	Évrehaile . . . . .	711 06	945 »	185 81	1,841 87	1,834 77
93	Fagnolle . . . . .	276 43	407 28	58 36	741 09	738 25

(<sup>1</sup>) Voir la note à la page 304.

## DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1880.

N° d'ordre.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1878.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. ( <sup>1</sup> )	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

## PROVINCE DE NAMUR (SUITE).

94	Falaën . . . . .	712 25	984 02	245 81	1,940 08	1,052 60
95	Falisolle . . . . .	1,586 20	1,251 36	758 65	3,596 10	3,582 33
96	Falmagne . . . . .	405 30	566 45	97 61	869 34	865 90
97	Falmignoul . . . . .	624 61	881 40	369 77	1,875 78	1,808 53
98	Felenne . . . . .	526 61	185 52	156 86	868 99	805 64
99	Feschaux . . . . .	258 28	246 50	100 72	585 50	583 24
100	Finneraux . . . . .	105 51	188 77	50 97	455 25	455 37
101	Flavion . . . . .	769 23	971 73	277 29	2,018 25	2,010 47
102	Flawinne . . . . .	1,900 02	1,054 16	400 -	4,264 08	4,247 64
103	Florée . . . . .	680 61	856 52	94 16	1,651 20	1,625 -
104	Floreffe . . . . .	4,555 40	4,788 61	1,550 95	10,494 94	10,454 48
105	Florennes . . . . .	5,524 51	4,704 02	1,575 62	9,602 15	9,565 14
106	Floriffoux . . . . .	457 57	677 71	100 60	1,215 88	1,211 20
107	Flostoy . . . . .	1,051 05	1,653 47	202 50	2,886 91	2,875 78
108	Focant . . . . .	267 82	271 23	67 77	606 82	604 47
109	Fontenelle . . . . .	193 41	205 29	70 35	566 05	563 87
110	Forville . . . . .	826 65	759 11	276 05	1,861 77	1,854 59
111	Fosses . . . . .	4,057 95	5,796 47	2,206 87	12,041 29	11,994 87
112	Foy-Notre-Dame . . . . .	501 77	558 92	43 56	904 25	900 77
113	Fraire-Fairoul . . . . .	1,267 98	1,473 56	589 94	3,531 28	3,518 44
114	Franchimont . . . . .	242 62	210 48	174 51	627 61	625 19
115	Franc-Waret . . . . .	541 74	715 07	123 55	1,178 54	1,175 80
116	Franière . . . . .	594 52	598 53	166 45	1,159 50	1,135 05
117	Frasne . . . . .	766 36	1,205 85	659 74	2,600 95	2,599 89
118	Fronville . . . . .	495 74	479 14	98 67	1,075 55	1,069 42
119	Furfooz . . . . .	172 20	180 68	41 90	594 78	593 26
120	Furnaux . . . . .	468 51	445 42	145 82	1,057 75	1,053 67
121	Gelinne . . . . .	694 82	1,116 50	564 60	2,575 81	2,566 66
122	Gelbressée . . . . .	452 04	595 55	213 84	1,041 43	1,057 42
123	Gérin . . . . .	352 15	368 87	50 14	751 16	748 27
124	Gesves . . . . .	1,617 77	1,578 41	555 70	3,751 88	3,737 42

(1) Voir la note à la page 301.

## ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quota-part de LA COMMUNE dans la répartition d'impôt de l'année 1878.
		FOYCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

## PROVINCE DE NAMUR (SUITE).

125	Gimnée . . . . .	488 60	698 62	268 69	1,455 01	1,455 50
126	Gochenée . . . . .	519 00	497 70	123 42	941 02	957 59
127	Godinne . . . . .	285 04	259 72	76 62	621 38	618 08
128	Gonrioux. . . . .	570 60	924 87	588 20	1,892 67	1,885 58
129	Goesnes . . . . .	245 88	340 55	44 46	628 89	626 47
150	Gourdinne . . . . .	720 79	585 79	296 98	1,605 56	1,597 58
151	Graide. . . . .	580 03	274 53	164 98	819 54	816 58
152	Grand-Leez. . . . .	1,176 70	1,266 46	304 43	2,657 59	2,826 65
153	Grand-Manil . . . . .	579 88	645 29	182 52	1,405 69	1,400 27
154	Graux. . . . .	255 62	442 18	68 85	746 65	745 77
155	Gros-Fays . . . . .	202 46	518 87	147 82	750 15	756 25
156	Haillot. . . . .	598 15	549 62	204 51	1,352 28	1,347 06
157	Haltinne. . . . .	792 19	1,052 08	174 48	2,018 75	2,010 07
158	Hamois . . . . .	998 90	1,249 95	580 26	2,629 09	2,618 05
159	Ham-sur-Sambre . . . . .	1,471 54	1,525 90	502 27	3,499 80	3,484 32
140	Hanret. . . . .	665 63	631 27	501 02	1,897 92	1,899 61
141	Hanzinelle . . . . .	1,021 58	1,040 10	478 28	2,550 06	2,550 17
142	Hanzinne. . . . .	841 54	1,058 67	779 06	2,679 27	2,668 04
145	Han-sur-Lesse. . . . .	597 95	467 52	106 21	1,171 68	1,167 94
144	Hastière-Lavaux. . . . .	950 25	954 51	482 61	2,387 37	2,358 25
145	Hastière-par-delà . . . . .	245 81	251 24	150 90	647 04	625 65
146	Haut-le-Wastia . . . . .	250 18	182 51	72 50	504 99	505 04
147	Havelange . . . . .	1,264 62	1,794 05	685 36	3,744 01	3,729 58
148	Heer . . . . .	524 44	547 51	154 10	1,226 05	1,221 52
149	Hemptinne (Éghezéc). . . . .	271 11	409 45	99 66	780 20	777 19
150	Hemptinne (Walcourt) . . . . .	198 17	276 79	54 92	509 88	507 92
151	Hermeton-sur-Biert . . . . .	654 15	1,120 28	248 41	2,022 84	2,015 05
152	Hermeton-sur-Meuse. . . . .	516 40	552 85	69 46	1,138 71	1,135 86
153	Heure. . . . .	576 60	574 05	150 13	1,100 80	1,096 56
154	Hingcon. . . . .	465 09	472 54	129 56	1,067 89	1,065 78
155	Hogne. . . . .	141 54	250 45	54 52	455 49	455 80

(1) Voir la note à la page 504.

## DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1880.

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1878.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

## PROVINCE DE NAMUR (SUITE).

156	Honnay . . . . .	518 07	785 85	162 20	1,466 19	1,460 54
157	Houdrémont . . . . .	268 24	410 42	128 05	816 61	815 46
158	Hour . . . . .	424 97	504 00	105 05	852 11	828 90
159	Houx . . . . .	285 25	224 90	88 02	598 17	595 86
160	Houyet . . . . .	810 "	590 81	178 76	1,588 57	1,535 22
161	Hulsonniaux . . . . .	184 06	174 25	31 60	500 55	589 04
162	Isnes (Les) . . . . .	505 10	072 77	280 50	1,758 46	1,751 68
165	Jallet . . . . .	210 84	524 61	24 86	760 51	757 58
164	Jamagne . . . . .	574 78	475 45	147 75	997 98	994 14
165	Jambes . . . . .	5,092 78	6,025 80	1,289 89	13,006 47	12,956 54
166	Jamiolle . . . . .	148 40	215 17	59 02	402 59	401 04
167	Javingues-Sévry . . . . .	200 81	509 05	150 50	740 24	746 55
168	Jemelle . . . . .	1,206 51	1,701 44	411 01	5,518 76	5,505 97
169	Jemeppe . . . . .	1,540 17	1,905 64	814 98	4,559 79	4,542 00
170	Jeneffe . . . . .	164 50	265 24	02 20	521 94	519 05
171	Keumiée . . . . .	546 50	540 11	88 02	775 55	772 54
172	Laforêt . . . . .	225 26	155 05	65 "	425 20	421 66
173	Laneffe . . . . .	641 55	758 84	596 70	1,797 09	1,790 15
174	Lavaux-Sainte-Anne . . . . .	506 05	511 74	111 95	750 62	727 80
175	Leignon . . . . .	880 41	1,159 54	290 18	2,515 95	2,507 "
176	Lessive . . . . .	185 92	205 28	42 60	451 80	450 14
177	Lesve . . . . .	1,215 45	1,541 15	406 15	5,169 75	5,148 55
178	Leuze . . . . .	752 57	1,227 78	560 "	2,540 55	2,551 55
179	Liernu . . . . .	466 48	481 12	146 08	1,094 58	1,090 56
180	Ligny . . . . .	1,150 54	1,371 15	685 64	5,214 15	5,201 74
181	Lisogne . . . . .	465 92	585 06	88 50	1,159 48	1,155 09
182	Live-et-Brumagne . . . . .	551 17	405 87	111 96	847 "	845 75
183	Longchamps . . . . .	440 86	525 87	158 51	1,125 24	1,120 90
184	Lonzée . . . . .	828 52	750 28	284 26	1,872 06	1,864 84
185	Louette-Saint-Denis . . . . .	231 "	159 21	90 50	480 51	478 66
186	Louette-Saint-Pierre . . . . .	554 88	458 12	177 20	970 20	966 46

(1) Voir la note à la page 504.

## ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition dénormée de l'année 1878.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. ( <sup>1</sup> )	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

## PROVINCE DE NAMUR (SUITE).

187	Loyers. . . . .	364 35	313 89	74 46	752 70	749 80
188	Lustin. . . . .	852 05	950 72	404 07	2,187 74	2,170 30
189	Naffe. . . . .	752 15	1,077 80	195 10	2,023 14	2,015 34
190	Mailen. . . . .	011 52	770 87	185 19	1,574 38	1,568 51
191	Maizeret. . . . .	285 04	347 71	207 80	840 35	837 31
192	Malonne. . . . .	2,261 65	2,864 66	554 70	5,081 08	5,650 18
193	Malvoisin. . . . .	208 88	193 54	37 87	440 29	438 50
194	Marche-les-Dames. . . . .	019 73	010 04	376 47	2,206 24	2,197 74
195	Marchevelette. . . . .	460 11	728 45	137 48	1,326 04	1,320 92
196	Martouzin-Neuville. . . . .	174 37	251 89	46 70	473 05	471 22
197	Matagne-la-Grande. . . . .	233 06	424 72	68 "	726 58	723 58
198	Matagne-la-Petite. . . . .	276 22	607 44	110 70	994 36	990 53
199	Mazée. . . . .	376 25	502 64	233 77	1,112 66	1,108 37
200	Mazy. . . . .	638 75	1,085 70	479 12	2,203 57	2,195 08
201	Mehagne. . . . .	353 71	502 35	109 21	965 27	961 55
202	Membre. . . . .	159 44	145 68	43 20	328 32	327 06
203	Merlemont. . . . .	344 33	450 87	283 30	1,078 50	1,074 34
204	Mesnil (le). . . . .	262 43	330 18	87 31	670 92	677 30
205	Mesnil-Église. . . . .	247 66	193 37	50 91	491 94	490 04
206	Mesnil-Saint-Blaise. . . . .	641 20	835 08	225 34	1,701 62	1,695 06
207	Mettet. . . . .	3,005 94	3,776 15	1,056 44	7,838 53	7,808 31
208	Meux. . . . .	053 40	1,068 27	338 62	2,360 29	2,331 19
209	Miécret. . . . .	335 88	307 55	158 66	822 09	818 92
210	Mohiville. . . . .	520 90	776 71	106 81	1,413 42	1,407 97
211	Moignelée. . . . .	881 86	947 95	379 55	2,209 36	2,200 85
212	Monceau. . . . .	149 24	207 04	51 74	408 02	406 44
213	Mont. . . . .	173 32	207 22	62 57	443 11	441 41
214	Mont-Gauthier. . . . .	384 51	375 28	93 25	855 04	851 74
215	Morialmé. . . . .	1,040 56	1,800 05	624 78	4,465 09	4,447 88
216	Mornimont. . . . .	805 70	811 69	885 48	2,502 87	2,495 22
217	Moustier. . . . .	1,040 00	1,644 94	555 01	3,240 04	3,236 52

(1) Voir la note à la page 504.

## DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1880.

N° D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1878.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1	2.	3.	4.	5.	6.	7.

## PROVINCE DE NAMUR (SUITE).

218	Mouzaive . . . . .	58 80	53 50	23 37	115 07	115 25
219	Mozet . . . . .	2,170 01	2,015 37	098 27	5,481 55	5,463 40
220	Nafraiture . . . . .	255 50	251 04	101 62	588 16	585 89
221	Namèche . . . . .	740 53	955 45	350 14	2,010 12	2,002 37
222	Naninne . . . . .	608 25	868 90	195 72	1,672 85	1,666 40
223	Naomé . . . . .	170 17	260 05	60 "	490 22	494 50
224	Natoye . . . . .	855 51	1,347 81	286 19	2,487 51	2,477 02
225	Netline . . . . .	218 47	300 96	55 06	581 39	579 15
226	Neuville . . . . .	521 92	755 87	250 59	1,528 18	1,522 29
227	Nismes . . . . .	1,268 75	2,084 20	951 87	4,304 88	4,288 29
228	Niverlée . . . . .	90 44	150 74	25 50	252 68	251 70
229	Noiseux . . . . .	545 98	568 45	86 29	798 72	795 64
230	Noville-les-Bois . . . . .	825 69	700 81	375 01	1,900 41	1,893 08
231	Ohey . . . . .	842 31	1,445 31	249 50	2,535 12	2,525 35
232	Oignies . . . . .	710 02	500 17	581 86	1,691 95	1,685 45
233	Oisy . . . . .	258 58	513 06	108 97	680 61	677 99
234	Oiloy . . . . .	955 12	818 98	507 88	2,279 98	2,271 19
235	Omezée . . . . .	121 51	221 54	29 10	371 95	370 52
236	Onhaye . . . . .	518 07	661 01	109 95	1,289 05	1,284 07
237	Onoz . . . . .	175 55	528 94	158 94	645 25	640 75
238	Orchimont . . . . .	225 26	207 80	158 57	591 65	589 35
239	Oret . . . . .	590 24	865 91	598 02	1,854 17	1,847 02
240	Paugnies . . . . .	258 60	217 96	61 59	515 95	515 96
241	Perwez . . . . .	519 55	418 20	106 11	845 86	840 61
242	Pesche . . . . .	515 20	719 71	207 82	1,442 73	1,437 17
243	Pessoux . . . . .	511 07	848 84	149 40	1,509 51	1,505 49
244	Pétigoy . . . . .	608 16	690 70	195 05	1,495 89	1,488 15
245	Petite-Chapelle . . . . .	196 "	550 85	157 58	675 45	670 85
246	Petit-Fays . . . . .	115 22	141 53	47 59	304 54	305 17
247	Pondrôme . . . . .	662 41	870 55	271 86	1,804 80	1,797 84
248	Pontillas . . . . .	270 99	280 57	62 94	620 50	624 08

(1) Voir la note à la page 304.

## ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° d'ordre.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1878.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. ( <sup>1</sup> )	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

## PROVINCE DE NAMUR (SUITE).

240	Porcheresse . . . . .	258 58	323 57	54 87	637 02	634 50
250	Profondeville . . . . .	1,233 71	1,400 40	504 56	3,200 76	3,188 42
251	Pry . . . . .	390 52	572 55	170 76	1,353 61	1,528 47
252	Purnode . . . . .	257 11	527 05	120 85	705 80	705 17
253	Resteigne . . . . .	479 43	1,028 58	519 41	1,827 22	1,820 18
254	Rhisne . . . . .	1,059 71	1,075 55	342 01	3,557 27	3,544 33
255	Rienne . . . . .	505 15	475 99	201 65	982 75	978 06
256	Rivière . . . . .	498 75	652 98	548 52	1,480 25	1,474 54
257	Rochefort . . . . .	3,502 04	4,166 97	1,079 48	9,340 50	9,315 35
258	Rognée . . . . .	426 02	675 58	97 46	1,108 86	1,104 24
259	Roly . . . . .	249 48	321 40	66 91	637 79	635 33
260	Romerée . . . . .	372 68	629 43	125 89	1,128 *	1,125 65
261	Rosée . . . . .	815 54	1,222 77	105 16	2,251 47	2,222 87
262	Roux . . . . .	511 49	1,078 69	210 25	1,800 41	1,795 47
265	Saint-Aubin . . . . .	847 21	758 00	337 45	1,923 26	1,915 85
264	Saint-Denis . . . . .	654 85	659 15	254 70	1,528 68	1,522 79
265	Saint-Gérard . . . . .	1,085 99	2,900 24	814 57	5,488 00	5,467 45
266	Saint-Germain . . . . .	467 05	891 65	114 72	1,474 50	1,468 02
267	Saint-Marc . . . . .	1,000 50	945 55	503 58	2,247 45	2,238 77
268	Saint-Martin . . . . .	598 09	573 95	145 58	1,117 62	1,113 31
269	Saint-Servais . . . . .	3,465 52	3,065 94	1,188 26	7,715 52	7,685 78
270	Samart . . . . .	180 05	242 18	60 05	485 16	481 30
271	Sart-Bernard . . . . .	368 90	551 40	95 01	815 51	812 17
272	Sart-Custinne . . . . .	262 56	144 84	51 02	458 22	456 46
273	Sart-en-Fagne . . . . .	165 52	185 20	85 52	432 24	430 57
274	Sart-Eustache . . . . .	520 74	853 64	95 74	1,268 12	1,265 23
275	Sautour . . . . .	257 88	540 48	85 46	681 82	679 19
276	Sauvenière . . . . .	1,254 01	1,668 61	420 74	3,345 96	3,331 07
277	Schaltin . . . . .	522 62	604 55	100 66	1,227 85	1,223 10
278	Sclayn . . . . .	1,448 23	1,966 19	655 *	4,067 42	4,051 74
279	Scy . . . . .	315 28	299 25	73 88	688 39	685 74

(<sup>1</sup>) Voir la note à la page 804.

## DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1880.

N° d'ordre.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition d'édilité de l'année 1878.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. ( <sup>1</sup> )	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

## PROVINCE DE NAMUR (SUITE).

280	Senzeille . . . . .	785 12	1,078 07	354 54	2,197 53	2,189 06
281	Serinchamps . . . . .	817 95	1,066 56	205 49	2,089 80	2,081 73
282	Serville . . . . .	271 52	294 60	75 50	659 12	658 65
285	Silenieux . . . . .	1,288 84	1,565 54	616 05	3,268 21	3,255 61
284	Sinsin . . . . .	359 17	455 21	115 45	959 83	952 15
285	Sombreffe . . . . .	2,956 99	3,924 77	1,599 40	8,261 16	8,229 52
286	Somme-Leuze . . . . .	569 88	518 42	125 46	1,193 76	1,190 62
287	Sommière . . . . .	308 21	319 79	72 82	700 82	698 12
288	Somzée . . . . .	549 02	899 96	216 85	1,666 75	1,660 30
289	Sorée . . . . .	410 76	657 68	221 22	1,289 66	1,284 09
290	Sorinnes . . . . .	427 01	752 16	124 00	1,304 07	1,299 94
291	Sorinne-la-Longue . . . . .	512 06	586 44	60 40	1,159 00	1,154 26
292	Sosoye . . . . .	763 55	677 72	318 54	1,759 41	1,752 65
293	Soulme . . . . .	552 66	275 95	186 75	1,015 34	1,012 20
294	Soumoy . . . . .	257 18	299 59	125 17	681 94	679 31
295	Sovet . . . . .	467 53	502 81	104 80	1,075 14	1,069 65
296	Soye . . . . .	511 49	872 26	96 54	1,480 29	1,474 58
297	Spontin . . . . .	523 95	451 41	177 88	1,153 24	1,148 80
298	Spy . . . . .	2,548 00	3,850 18	1,312 59	7,710 77	7,681 05
299	Stave . . . . .	778 54	815 75	226 18	1,820 47	1,813 45
300	Suarlée . . . . .	528 22	1,088 04	78 40	1,694 72	1,688 19
301	Surice . . . . .	1,305 85	2,250 10	869 92	4,425 87	4,408 81
302	Tamines . . . . .	2,656 71	3,031 08	1,448 83	7,136 62	7,109 11
303	Torciennes . . . . .	529 00	656 61	175 15	1,360 76	1,354 50
304	Taviers . . . . .	589 19	677 70	174 95	1,441 82	1,436 26
305	Temploux . . . . .	1,260 55	1,756 71	391 09	3,408 35	3,375 09
306	Thon-Samson . . . . .	1,151 15	1,201 53	819 68	3,172 36	3,160 15
307	Thy-le-Baudhuin . . . . .	485 45	418 57	166 35	1,070 37	1,066 25
308	Thy-le-Château . . . . .	3,109 89	2,675 51	1,490 69	7,276 09	7,248 04
309	Thyne . . . . .	375 55	354 77	92 29	822 61	819 44
310	Tillier . . . . .	216 23	420 26	59 95	696 44	693 75

(<sup>1</sup>) Voir la note à la page 304.

## ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

D'ORDRE.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quote-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1878.
		FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. ( <sup>1</sup> )	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

## PROVINCE DE NAMUR (SUITE).

311	Tongrinne . . . . .	1,038 59	1,211 48	640 67	2,890 74	2,888 56
312	Treignes . . . . .	031 05	848 21	307 31	1,846 57	1,839 43
313	Upigny . . . . .	191 75	306 03	39 57	537 93	535 80
314	Vaucelle . . . . .	156 22	192 50	162 13	490 85	488 96
315	Vedrin . . . . .	1,320 97	1,372 76	376 08	3,069 81	3,057 98
316	Velaine . . . . .	2,159 69	2,203 29	846 93	5,189 91	5,189 01
317	Vencimont . . . . .	582 48	278 75	166 45	827 68	824 49
318	Verlée . . . . .	157 50	300 02	61 18	518 70	516 70
319	Vezein . . . . .	1,586 06	1,293 85	500 28	3,380 10	3,367 16
320	Vierves . . . . .	728 49	722 41	255 72	1,684 02	1,678 13
321	Villers-deux-Églises . . . . .	361 97	485 63	125 54	973 14	969 39
322	Villers-en-Fagne . . . . .	157 08	189 24	35 06	381 38	379 00
323	Villers-le-Gambon . . . . .	406 63	503 02	180 45	1,101 70	1,187 11
324	Villers-sur-Lesse . . . . .	548 87	848 39	211 14	1,608 40	1,602 20
325	Vitrival . . . . .	628 88	958 40	207 68	1,774 96	1,768 12
326	Vodecée . . . . .	257 53	320 28	140 24	718 05	715 29
327	Vodelée . . . . .	246 82	333 65	95 40	675 87	673 27
328	Vogenée . . . . .	456 75	201 44	111 70	769 89	766 92
329	Vonèche . . . . .	730 52	1,501 19	103 86	2,225 57	2,216 99
330	Vresse . . . . .	125 86	46 10	45 70	217 66	216 82
331	Waillet . . . . .	206 85	383 15	34 04	624 04	621 63
332	Walcourt . . . . .	3,384 57	4,221 31	1,777 72	9,383 60	9,347 43
333	Wancennes . . . . .	241 08	347 50	42 "	630 58	628 15
334	Wanlin . . . . .	252 55	170 81	127 72	550 88	548 76
335	Warét-la-Chaussée . . . . .	545 16	565 50	148 60	1,259 26	1,254 41
336	Warisoulx . . . . .	799 26	1,115 95	253 17	2,168 38	2,160 02
337	Warnant . . . . .	928 20	700 81	956 90	2,585 91	2,575 94
338	Waulsort . . . . .	526 61	828 05	59 32	1,413 98	1,408 55
339	Wavreille . . . . .	274 26	313 22	89 99	677 47	674 86
340	Weillen . . . . .	425 11	800 53	146 71	1,372 33	1,367 06
341	Wépion . . . . .	1,618 19	1,038 12	366 54	3,022 83	3,007 73

(<sup>1</sup>) Voir la note à la page 304.

## DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1880.

N° d'ordre.	NOMS DES COMMUNES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				Quota-part de LA COMMUNE dans la répartition définitive de l'année 1878
		Fonciers, sur les propriétés bâties seulement.	PERSONNELLE.	DES PATENTES. (1)	Total.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.

## PROVINCE DE NAMUR (SUITE).

342	Wierde . . . . .	742 28	1,182 45	156 01	2,080 74	2,072 72
343	Wiesme . . . . .	179 85	143 71	66 20	389 74	388 24
344	Willerzie. . . . .	365 00	376 99	155 77	875 85	872 48
345	Winenne. . . . .	609 21	523 20	356 75	1,469 14	1,463 48
346	Yves-Gomezée. . . . .	2,153 60	2,447 10	1,091 11	5,691 90	5,669 96
347	Yvoir . . . . .	1,250 41	1,547 17	676 04	3,474 52	3,461 13
TOTAL POUR LA PROVINCE. .		260,574 09	326,544 05	107,716 83	694,854 97	692,156 72

(1) Voir la note à la page 864.

## ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

## ANNEXE E.

*État récapitulatif, par province, de la répartition du fonds communal de 1878.*

1. NOMBRE.	2. NOMS DES PROVINCES.	PRINCIPAL, POUR 1877, DE LA CONTRIBUTION				7. Quote-part dans la répartition définitive de l'année 1878.
		3. FONCIÈRE, sur les propriétés bâties seulement.	4. PERSONNELLE.	5. DES PATENTES. (1)	6. Total.	

## COMMUNES A OCTROI.

6	Anvers . . . . .	844,668	1,570,710 51	475,557 09	2,888,716 20	2,924,156 92
9	Brabant . . . . .	1,257,454 10	1,072,289 59	466,272 52	5,076,015 90	5,077,812 96
11	Flandre occidentale . . . . .	542,555 54	615,000 00	171,071 55	1,128,452 05	1,251,560 84
12	Flandre orientale . . . . .	600,676 09	084,157 05	299,850 24	1,884,644 28	2,220,115 65
22	Hainaut . . . . .	468,021 54	656,045 49	186,185 55	1,510,848 50	1,508,045 50
7	Liège . . . . .	641,977 91	746,665 26	517,556 58	1,705,990 55	1,771,578 62
4	Limbourg . . . . .	64,822 10	102,681 18	51,079 00	190,185 27	210,482 69
5	Luxembourg . . . . .	18,100 10	54,159 84	9,865 16	62,185 10	70,965 57
5	Namur . . . . .	111,778 24	161,558 01	40,815 56	320,149 81	518,915 77
70	TOTAUX . . . . .	4,550,111 71	6,842,752 59	2,005,510 40	13,176,174 70	15,805,052 52

## COMMUNES SANS OCTROI.

146	Anvers . . . . .	285,085	499,827 24	100,579 27	892,489 51	889,049 50
532	Brabant . . . . .	1,059,085 55	1,620,802 51	517,418 44	5,005,504 50	2,091,728
259	Flandre occidentale . . . . .	427,905 50	825,052 74	176,858 88	1,427,856 92	1,422,555 20
284	Flandre orientale . . . . .	448,248 20	878,565 89	199,221 35	1,526,035 51	1,520,151 58
412	Hainaut . . . . .	911,551 56	1,157,000 29	557,695 57	2,406,107 42	2,596,855 05
320	Liège . . . . .	465,524 22	522,759 52	290,251 51	1,188,515 05	1,185,955 90
206	Limbourg . . . . .	95,414 41	140,545 88	42,741 40	278,699 75	277,625 50
206	Luxembourg . . . . .	117,771 01	160,775 97	55,216 86	553,765 84	552,477 54
547	Namur . . . . .	260,574 09	526,544 05	107,716 85	694,834 97	692,156 72
2,501	TOTAUX . . . . .	4,069,015 45	6,115,889 89	1,566,679 05	11,751,585 27	11,706,288 55

## TOUTES LES COMMUNES DU ROYAUME.

152	Anvers . . . . .	1,127,751	2,070,557 75	582,916 96	5,781,205 71	5,815,206 51
541	Brabant . . . . .	2,296,557 74	3,599,091 70	785,690 76	6,679,320 20	6,669,540 96
250	Flandre occidentale . . . . .	770,518 84	1,456,959 70	549,810 41	2,556,268 95	2,655,894 13
296	Flandre orientale . . . . .	1,048,924 58	1,892,701 84	499,051 57	5,410,677 79	5,749,265 05
454	Hainaut . . . . .	1,570,573 10	1,795,705 78	545,879 10	5,716,955 98	5,765,478 55
356	Liège . . . . .	1,107,502 15	1,269,404 78	517,607 69	2,891,514 60	2,955,512 52
210	Limbourg . . . . .	100,256 51	243,225 06	74,421 45	477,885 02	488,108 19
209	Luxembourg . . . . .	135,951 11	104,955 81	65,082 02	595,948 94	405,442 91
552	Namur . . . . .	572,552 55	488,102 06	154,550 59	1,014,984 78	1,011,072 49
2,580	TOTAUX GÉNÉRAUX . . . . .	8,599,127 14	12,938,642 48	5,569,990 55	24,927,759 97	25,500,520 87

(1) Voir la note à la page 504.

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1880.

ANNEXE F.

RELEVÉ

*présentant le montant et l'emploi des revenus du fonds communal  
depuis sa création.*

(1860 A 1878.)



## ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

ANNÉES.	REVENU BRUT	INDAMNITÉS pour les traitements d'attente.	FONDS DE RÉSERVE.		RESTE à répartir entre les communes. (TOTAL des col. 10, 11 et 12.)	MONTANT DES CONTRIBUTIONS (de l'année précédente) servant de base à la répartition du fonds communal.		
			Prélèvement sur le revenu du FONDS communal.	Prélèvement au profit du FONDS communal.		Communes à octroi.	Communes sans octroi.	TOTAL.
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	9.
1860 (164 jours)	6,721,511 48	229,470 66	"	"	6,491,840 82	9,572,595 51	7,606,887 02	16,979,482 53
1861	15,255,370 57	380,657 55	"	"	14,872,952 82	9,475,462 69	7,604,848 32	17,170,511 01
1862	15,795,568 82	550,940 44	"	"	15,444,428 38	9,548,095 23	7,778,757 93	17,526,851 16
1865	16,557,282 51	176,727 94 (pour 201 jours)	(b) 184,706 98	"	15,995,757 59	9,624,334 03	7,884,452 44	17,508,786 47
1864	16,445,952 67	"	(b) 407,246 25	"	16,036,706 42	9,747,546 79	8,009,877 70	17,757,424 49
1865	17,522,980 27	"	(b) 420,701 61	"	16,895,188 66	9,887,509 53	8,140,614 53	18,027,925 86
1866	17,956,590 95	"	(b) 446,926 70	"	17,489,664 14	10,044,507 87	8,280,559 20	18,555,847 16
1867	18,378,568 54	"	(b) 452,712 87	"	17,925,655 47	10,157,882 75	8,436,136 19	18,594,018 92
1868	17,752,716 08	"	(b) 516,546 66	"	17,436,169 42	10,257,819 26	8,550,524 05	18,707,544 21
1869	19,080,921 58	"	(b) 474,660 60	"	18,614,560 98	10,812,311 85	9,014,288 88	19,826,600 71
1870	22,592,848 40	"	{(b) 570,280 27} {(e) 3,022,539 15}	"	19,000,000 "	10,081,755 96	9,229,515 82	20,211,067 78
1871	18,946,640 94	"	{(b) 462,259 78 { " " (e) 1,465,598 84}	"	19,950,000 "	11,184,146 10	9,421,868 47	20,606,014 65
1872	21,498,476 29	"	{(b) 556,471 99} {(f) 14,504 50}	"	20,047,500 "	11,559,915 56	9,599,652 42	20,959,565 98
1873	25,459,041 46	"	(b) 592,105 92	"	22,866,955 54	11,740,588 24	9,944,578 55	21,684,966 77
1874	25,485,850 01	"	{(b) 601,850 22 { " " (e) 212,618 96}	"	25,094,618 75	11,960,465 09	10,204,180 14	22,164,652 25
1875	25,045,770 98	"	(b) 657,711 57	"	24,408,059 41	12,511,521 50	10,599,586 27	22,910,707 57
1876	25,590,910 18	"	"	{(b) 36,516 74} {(e) 54,590 25}	25,461,817 17	12,615,575 12	10,950,298 98	25,565,872 10
1877	(g) 24,705,442 54	"	"	{(b) 58,861 55} {(e) 1,915,782 56}	26,058,086 05	12,944,498 58	11,555,960 65	24,500,459 21
1878	(g) 25,774,678 20	"	"	(b) 1,754,642 67	25,599,520 87	15,176,174 70	11,751,585 27	24,927,759 07

## DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1880.

MONTANT DES SOMMES RÉPARTIES ENTRE			Marc le franc de la répartition annuelle.	NOMBRE des communes à octroi qui ont touché une part supérieure au revenu de 1859. (1 <sup>re</sup> colonne.)	Observations.
les communes à octroi		les communes sans octroi.			
à titre de minimum.	proportionnellement au montant des contributions.				
10.	11.	12.	13.	14.	15.
5,164,388 55	52,177 25	1,295,273 22	(a) 0.35000764	9	N. B Pour les 79 communes à octroi le montant total du revenu de 1859 s'élevait à fr. 11,538,145 80 c <sup>s</sup> .
11,510,410 05	97,057 14	5,265,485 05	0.424372289	11	(a) Pour la période qui s'est écoulée du 31 juillet au 31 décembre 1860, le marc le franc réel de la répartition a été de 0 170276648, qui correspond, pour une année entière, au chiffre de 0.38000764.
11,485,775 51	158,586 50	5,820,068 51	0.49109101	13	
11,425,002 15	220,595 54	4,550,159 90	0.35413900	10	(b) Réserve ordinaire, article 2 de la loi du 20 décembre 1862 (Moniteur n° 357).
11,409,311 95	256,296 81	4,391,007 06	0.54821052	20	
11,351,821 00	542,884 74	5,198,482 86	0.63838600	25	
11,275,048 95	459,917 80	(c) 5,754,891 50	0.69423530	20	(c) Par suite d'une erreur qui n'a été constatée dans la comptabilité d'un receveur que lorsque la répartition était terminée, une somme de 194 francs a été distribuée en trop entre les communes. Cette erreur a été régularisée par la déduction de 194 francs de la somme répartie en 1867.
11,230,210 90	554,501 79	(d) 6,160,748 78	0.75028086	32	(d, Voir le renvoi (c).
11,202,715 50	454,088 34	5,709,567 58	0.66701921	28	
11,161,608 28	658,805 47	6,704,057 23	0.75369561	34	
9,765,006 89	2,086,402 55	7,147,630 58	0.77488762	37	(e) Réserve extraordinaire, article 15 de la loi du 15 mai 1870 (Moniteur n° 157).
9,610,065 04	2,408,101 58	7,851,952 48	0.85148523	41	
9,486,458 24	2,892,205 80	8,568,855 96	0.89269505	45	(f) Recette constatée après la répartition de 1872. Il a été tenu compte aux communes de la somme de fr. 11,504 50 c <sup>s</sup> , lors de la répartition de 1875.
5,786,889 82	7,155,397 73	9,944,647 99	1.000098694	58	
8,664,256 54	4,529,604 17	10,100,778 04	0.95966582	56	
5,565,550 36	8,121,467 72	10,921,261 55	1.03036735	61	
5,365,550 36	8,545,598 97	11,550,887 84	1.05434680	61	
3,680,452 19	10,721,147 08	12,276,486 76	1.08106105	65	(g) Déduction faite de la part dans le remboursement de droits indûment perçus.
5,351,158 01	8,451,894 31	11,706,288 55	0.99614548	62	